



HAL
open science

Construction de la sensibilité socio-spatiale : L'exemple de la vallée de la Sarthe

Antoine Pancher

► **To cite this version:**

Antoine Pancher. Construction de la sensibilité socio-spatiale : L'exemple de la vallée de la Sarthe. Géographie. Université du Maine, 2014. Français. NNT : . tel-01139832

HAL Id: tel-01139832

<https://theses.hal.science/tel-01139832>

Submitted on 8 Apr 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Thèse de Doctorat

Antoine PANCHER

*Mémoire présenté en vue de l'obtention du
grade de Docteur de l'Université du Maine
sous le label de L'Université Nantes Angers Le Mans*

École doctorale : DEGEST (Droit Économie Gestion
Environnement Société et Territoires)

Discipline : Géographie et Sociologie
Spécialité : Doctorat de géographie sociale
Unité de recherche : UMR CNRS 6590 ESO Le Mans

Soutenu le 12 décembre 2014
Thèse N° : 54995 (STEP)

Construction de la sensibilité socio-spatiale : L'exemple de la vallée de la Sarthe

JURY

Rapporteurs : **Véronique VAN TILBEURGH**, HDR, Université de Rennes 2
Freddy VINET, Professeur, Université PAUL VALÉRY Montpellier 3

Examineurs : **Nathalie CARCAUD**, Professeure, AGROCAMPUS OUEST (Angers)
Olivier BARRETEAU, HDR, IRSTEA, Montpellier

Invitée : **Christine FOURAGE**, Sociologue (co-encadrante)

Directrice de Thèse : **Jeannine CORBONNOIS**, Professeure, Université du Maine

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
INTRODUCTION GENERALE	9
PARTIE 1 - DEFINITION D'UNE SENSIBILITE SOCIALE DES TERRITOIRES DE L'EAU : CONCEPTS ET METHODES	15
CHAPITRE 1. L'HYPOTHESE D'UNE SENSIBILITE SOCIALE	17
CHAPITRE 2. DIMENSION SPATIALE DE LA SENSIBILITE SOCIALE	43
CHAPITRE 3. OBJET D'ETUDE ET TERRAINS	81
CHAPITRE 4. METHODOLOGIE DE L'ENQUETE	115
CONCLUSION DE LA PARTIE 1	133
PARTIE 2- LA NOTION DE SENSIBILITE SOCIALE A L'EPREUVE DU BASSIN VERSANT DE LA SARTHE-AMONT	137
CHAPITRE 5. LES INONDATIONS DE 1995 : EVENEMENT DECLENCHEUR D'UNE SENSIBILITE SOCIO-SPATIALE ?	143
CHAPITRE 6. LE CAS DU PROJET DE RETENUE SECHE AU GUE-ORY DANS LES ALPES-MANCELLES	175
CHAPITRE 7. DANS LA VALLEE DE L'HUISNE	209
CONCLUSION DE LA PARTIE 2	231
CONCLUSION GENERALE	235
TABLE DES MATIERES	331

Remerciements

Je tiens à remercier mes directrices de thèse : Jeannine Corbonnois et Christine Fourage. Leur suivi, rigoureux, régulier et indéfectible, a été indispensable à l'aboutissement de ce travail. Cette thèse est aussi le fruit de leurs réflexions et du travail conjoint entre sociologues et géographes.

Je remercie également les membres du jury pour avoir accepté de participer à l'évaluation de cette thèse. Véronique Van Tilbeurgh et Freddy Vinet pour leur contribution en tant que rapporteurs. Nathalie Carcaud et Olivier Barreteau pour avoir suivi la recherche, en amont, au sein du Comité de Suivi de Thèse.

Merci au collectif de chercheurs de l'atelier 1 de l'axe 2 du CPER LLSHS « *Evaluation des effets socio-spatiaux des politiques environnementales de protection des espaces* » pour le travail commun lors des premières années de la thèse, et pour m'avoir fait « découvrir » le monde de la recherche à l'Université.

Je souhaite aussi remercier la Région des Pays-de-la-Loire pour l'allocation de recherche dont j'ai pu bénéficier pendant trois années.

Je remercie le laboratoire ESO Le Mans pour son accueil, particulièrement François et Wilfrid, Stanislas et Amadine pour leurs conseils pratiques et avisés. Mes remerciements vont également à l'UMR ESO, aux collègues représentants des doctorants avec lesquels j'ai pu échanger pendant deux ans et demi, plus spécialement Mathilde.

Merci aussi au laboratoire ESO Angers et à la MSH Confluence, sur le campus de Belle-Beille, pour son accueil pendant ces deux dernières années de thèse. Les rencontres et l'ambiance de travail, dans le « bureau des doctorants », y ont été enrichissants et m'ont permis de garder le cap pendant la dernière ligne droite. Merci donc à : Mickaël, Patrick, Alexandru, Béatrice, Mathilde, Yvelin, Hadeel, Daa, Mohamed, et Philippe du « Gros Campus ».

Un grand merci à Anne-Gaïdic, « relectrice en chef » improvisée dans ces derniers moments de finalisation.

Pour finir, j'adresse mes remerciements à ma famille, mes parents et mes sœurs, et enfin à Amélia et Ernest pour leur soutien au jour le jour.

**Construction de la sensibilité socio -
spatiale : l'exemple de la vallée de
Sarthe amont.**

Introduction générale

1-Environnement, territoire et gouvernance

Depuis l'émergence de la problématique environnementale à la fin des années 60 dans les réflexions politiques, puis leur diffusion et appropriation par la recherche scientifique, tant par les sciences de la nature que par les sciences humaines, les questions de gestion, d'administration et d'aménagement des territoires ont été profondément modifiées. La prise de décision et la gouvernance dans le cadre de l'administration et la gestion des territoires, se sont complexifiées. Parmi ces bouleversements, les contestations à propos de grands projets se sont multipliées. Celles-ci sont portées par une diversité d'acteurs selon les situations. Habitants, riverains, membres « de la société civile » se regroupent en association pour l'occasion. Leurs contestations peuvent être également relayées par des associations qui par leur expérience et leur « rayonnement », possèdent une efficacité à l'échelle nationale.

Dans l'Ouest de la France, l'exemple de la ligne TGV Bretagne Pays-de-la-Loire, et surtout celui du projet de l'aéroport de Notre Dames des Landes (Lecourt, 2003), en sont des illustrations parmi les plus visibles ou « bruyantes ». Plus récemment et à l'échelle nationale, le cas du barrage de Sivens dans le Tarn exprime les mêmes problématiques. Si ces exemples peuvent avoir un retentissement fort à l'échelle nationale, les exemples de contestation à l'encontre d'aménagements, de modes de gestion ou d'usages de l'espace ont aussi une dimension locale forte. La compréhension des territoires où émergent ces tensions est donc nécessaire. Le territoire est ici entendu au sens duquel certains géographes l'ont défini, c'est-à-dire comme une « portion de l'espace approprié » par les activités humaines (Di-Méo, 1996) ; autrement dit, l'usage que nous faisons du terme de territoire est là pour signifier la dimension sociale de ces espaces, tout autant que pour souligner la dimension spatiale de la vie sociale.

Ces contestations portées notamment par des acteurs locaux « de la société civile », ont mis en évidence une demande de participation à la décision qui a été peu à peu prise en compte dans l'action publique. La loi Bouchardeau du 12 juillet 1983, relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement, généralise les enquêtes publiques et institue les études d'impact. Le dialogue entre les citoyens et l'administration s'ouvre et la prise en compte de l'environnement est reconnue. La loi Barnier du 2 février 1995 crée la Commission Nationale du Débat Public, avec une volonté d'inscription dans les politiques d'aménagement des territoires, et plus spécifiquement dans les politiques publiques en matière d'environnement (Theys, 2002 ; Lascoumes, 2012).

C'est pourquoi certains auteurs parlent de « démocratie environnementale » (Barbier et Larrue, 2011). Celle-ci, caractérisée notamment par la « participation », renvoie à un paradigme de l'action publique environnementale qui tente de répondre à une « gestion concertée de l'environnement ». Ces termes portent une ambiguïté qui demande à être questionnée. D'un côté, ils permettent de rendre compte de transformations de l'action

publique, précisément dans le domaine de l'environnement ; ils sont alors considérés et utilisés comme indicateurs ou traducteurs de pratiques dans la prise de décision. D'un autre côté, ces termes ont envahi le discours politique et citoyen. Souvent peu définis, ils renvoient à une hétérogénéité de sens, et donnent parfois l'impression de discours incantatoires.

L'irruption de la problématique environnementale et les mutations des modalités de gouvernance ont permis de faire progresser la participation des citoyens dans les domaines de l'aménagement des territoires. Malgré tout, et selon les situations, les démarches de concertation favorisant la participation et proposant la mise en commun des « problèmes » à gérer sont encore dans une phase d'émergence, et les habitudes en matière de prise de décision à l'échelle locale se transforment doucement. C'est pourquoi les projets d'aménagement sont parfois difficiles à mener à leur terme et à justifier auprès des populations locales et/ou riveraines de ces projets. Il en ressort des situations conflictuelles dont l'émergence n'est pas nouvelle (Dziedzicki, 2003).

Notre approche est d'examiner les conditions d'émergence de ces projets et les modalités de cette participation, qui parfois favorise des situations de conflits. Les tensions multiples observées autour des projets d'aménagement, qui parfois prennent la tournure de conflits, sont-elles inéluctables ? Ne peut-on pas, malgré tout, trouver dans ces situations de disputes des revendications qui portent sur l'intérêt général ? Ces conflits mobilisent-ils seulement l'opposition d'intérêts divergents de groupes locaux, ou sont-ils aussi l'expression de revendications, d'enjeux, dont la portée collective dépasse les intérêts particuliers et méritent à ce titre d'être prise en compte ?

La sociologie des conflits permet d'analyser les actions, les pratiques et les représentations qui sont à l'œuvre dans ces situations. La sociologie des régimes d'engagement (Thévenot, 2006) permet de saisir et d'interpréter les discours et les actions à travers différents registres de justifications (Boltanski et Thévenot, 1991), mais aussi selon une variété de contextes de production du discours. Autrement dit, le cadre dans lequel la parole est prise, le discours formulé, influence son contenu et sa portée. D'une façon plus générale, la sociologie de l'environnement traite de l'ensemble de ces interrogations. Ainsi, les travaux de P. Boudès (2008a, 2008b, 2009, 2012) notamment apportent tout autant synthèse et prise de recul sur les diverses contributions à cette sociologie de l'environnement.

La géographie des conflits d'aménagement et des conflits d'usage de l'espace, apporte des clés de lecture pertinentes pour comprendre les dynamiques spatiales à l'œuvre dans ces situations conflictuelles (Lecourt, 2003 ; Melé, 2004). L'état de l'art concernant les approches géographiques des conflits liés à l'espace a permis un cadrage des travaux principaux qui ont contribué à notre réflexion, permettant de nous éclairer sur le choix des pistes retenues et de celles abandonnées.

Plus précisément, l'interrogation de la dimension spatiale de ces faits sociaux souligne un point de vue précieux et éclaire les angles morts de l'analyse sociologique classique. Si dans l'émergence des mobilisations collectives le poids des jeux d'acteurs, le rôle et la présence de leaders ne sont pas à remettre en cause, le poids des configurations spatiales et territoriales de

ces actions collectives ont aussi des effets déterminants. La dimension spatiale de la vie sociale (Séchet et Veschambre, 2006) prend alors une importance qui est souvent mise de côté dans l'analyse sociologique.

C'est ici que se situe le nœud de la problématisation de cette recherche : il est question de nouer une approche sociologique des problèmes d'environnement, en intégrant la dimension spatiale de la vie sociale à son interprétation.

2-Des transformations des territoires qui font émerger l'hypothèse d'une sensibilité sociale

La prise en compte et la reconnaissance de l'environnement comme « problème » dans les questions d'aménagement et de dynamiques des territoires, marquent de nouveaux modes d'action et de perception de ces espaces. En même temps que les capacités de transformation des paysages par les aménagements contemporains augmentent – par leur ampleur et la rapidité de leur réalisation – ceux-ci sont questionnés et remis en cause.

Les territoires en question dans cette recherche sont des espaces et des territoires de l'eau, que l'on peut définir comme l'interface des interactions environnement-société. Nous avons à faire face ici à un problème de vocabulaire. Tantôt nous parlons d'espace, puis de territoire ou encore de dimension spatiale de la vie sociale. Pour clarifier les usages de ces termes qui portent en eux parfois des sens multiples et des débats théoriques forts, nous avons fait le choix de retenir des définitions simples afin de pouvoir articuler entre elles les notions. Le territoire est défini comme une portion de l'espace approprié par les activités humaines. L'environnement, défini en tant que production techno-centrique (Theys, 1993) ou comme ensemble d'objets hybrides (Latour, 1999) en interrelation avec le monde social, est donc contenu dans le territoire.

Ces territoires ne sont pas les simples supports des activités humaines, ils les déterminent, les contraignent en partie. En retour, les activités humaines, par l'importance et les déploiements qu'elles ont acquis, modifient et orientent les dynamiques de ces territoires-environnements. C'est donc bien d'un processus interactif dont il est question. La prise en considération de ces interactions réciproques fonde notre approche scientifique et l'ancre dans une démarche de sociologie de l'environnement.

Par transformation des territoires, il faut entendre plus précisément l'idée de transformation et de modification des espaces, espace physique d'abord, même si celles-ci ont des répercussions au-delà de la simple dimension physique de l'espace. Les transformations qui affectent ces territoires sont de nature variable et se décomposent en deux « familles » principales. D'un côté, des transformations qui se déploient sur un temps court et se manifestent sur des espaces circonscrits : les inondations par exemple. D'un autre côté, en réponse, d'autres transformations sont liées à des aménagements projetés, en vue de gérer le risque pour maîtriser l'aléa, et de réduire la vulnérabilité.

Les actions des acteurs de ces territoires en lien avec ces transformations sont au cœur de nos observations ; comment la société réagit-elle à partir de l'événement qui transforme le

territoire-environnement ? Qui dans la société « agit » en lien avec ces transformations et à quelles conditions ? Avec quels objectifs, quelles revendications ? Quels sont les enjeux sociaux qui ressortent de l'observation de ces actions ? Quels sont les pratiques, les discours et les représentations associés aux espaces en jeu dans ces situations ?

L'environnement comme « problème », ou question sociale, pose alors, sur le plan sociologique, un certain nombre de questions.

La première est certainement celle de la définition de la notion d'environnement. Pourquoi la prise en compte de l'environnement débouche-t-elle souvent sur des « problèmes d'environnement » ?

Ainsi, les transformations pouvant affecter des territoires associés aux « problèmes d'environnement » amènent à une reformulation nécessaire de notre questionnement. Il apparaît indispensable de passer par une identification des enjeux que mettent en évidence les situations liées aux transformations. Au-delà, des conflits d'aménagement, des tensions autour des usages de l'espace peuvent survenir, du fait pas exemple de problématiques de « proximité », de gestion et d'appropriation de ressource en eau.

Ainsi qu'est-il possible de proposer pour embrasser à la fois l'ensemble de ces situations, tout en prenant en compte les dimensions temporelles et spatiales qui structurent la gestion des territoires ?

Nous faisons l'hypothèse d'une sensibilité sociale. Celle-ci caractérise l'ensemble des réactions des populations aux phénomènes de transformation et de mutation des territoires. Il s'agit de poser les questions préalables ou antérieures à celles posées par la notion de vulnérabilité territoriale (D'Ercole et Metzger, 2009 ; Gagnon, 2013), développée dans le cadre de la gestion des risques comme celle de vulnérabilité sociale (Becerra, 2012). La notion de vulnérabilité marque une vision « risquée » du monde social, propre aux sociétés occidentales industrialisées, et opératoire, pour appréhender des situations à l'échelle de la diversité des sociétés.

L'hypothèse d'une sensibilité sociale peut s'exprimer sous la forme d'une définition introductive : c'est le produit des transformations de territoires et de leurs usages, et des actions des acteurs confrontés à ces transformations. Il s'agit donc d'un processus dont la mise en évidence, la définition et la conceptualisation constituent l'objet de cette thèse.

Trois questions peuvent guider la réflexion : comment émerge la sensibilité ? Peut-on associer la sensibilité à des territoires particuliers ? La sensibilité est-elle de plus en plus exacerbée, si oui, comment l'est-elle ? La définition introductive suggère de s'attarder sur trois de ses termes : territoires, transformations et actions sociales. Quels sont les territoires en question et comment le territoire est-il appréhendé dans cette recherche ? Les conflits, les tensions et le blocage, l'agitation sociale associée à l'espace et ses aménagements, sont parfois abordés de manière peu nuancée ; on pense notamment ici aux travaux qui s'appuient sur la notion de Nymby et les corollaires qui ont pu y être associés. De plus, dans le cadre de la gestion des espaces naturels ou des ressources en eau par exemple, tout se passe comme si les questions

sociales que posent ces enjeux sont mises au second plan et ré-émergent de temps en temps à la faveur de « conflits ».

La sensibilité propose une approche plus fine et suggère la prise en compte de la dimension sociale des territoires en question. Dans une perspective plus appliquée, identifier les ressorts d'une sensibilité sociale liée aux territoires de l'eau, c'est proposer une manière d'envisager une gestion et une grille de lecture des territoires qui tentent de concilier enjeux sociaux et enjeux environnementaux, inhérents à la gestion de l'eau.

La sensibilité d'un espace n'a de sens qu'en lien avec ses habitants, c'est pourquoi nous préférons parler de territoire tel qu'il est défini par les géographes. Il est donc question de s'interroger sur la dimension spatiale de la société et sur la dimension sociale des espaces de vallée. Les deux formulations peuvent traduire, d'une façon schématique, les deux disciplines principalement mobilisées dans cette recherche, que sont la sociologie et la géographie.

3-Les vallées et l'enjeu inondation : objet d'étude pour la construction de territoires sensibles

L'eau est une ressource naturelle indispensable à la vie collective. Ces différents usages, domestiques, agricoles, industriels et récréatifs, en font un enjeu de gestion déterminant pour les sociétés. Afin de gérer l'eau, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, il est nécessaire, c'est désormais reconnu, que l'hydrosystème soit pris en compte dans toutes ses dimensions. Autrement dit, gérer l'eau demande de gérer les espaces de l'eau (Narcy, 2004). Ainsi, la gestion de la ressource en eau comme activité sociale s'ancre dans des territoires multiples, à la fois spécifiques (le bassin versant) et locaux, à focale variable, et s'entremêle dans les maillages des territoires administratifs et politiques.

L'ensemble des préoccupations relatives à l'eau et sa gestion, par exemple la qualité de l'eau mais aussi la gestion quantitative de la ressource, relèvent de « problèmes » dit d'environnement. Les phénomènes d'inondation, leur gestion mais aussi leur analyse, se présentent dans la littérature des sciences-humaines, à cheval entre préoccupations environnementales et gestion du risque. De même, les politiques publiques de gestion du risque d'inondation sont tantôt « autonomes », objet de plans et de textes spécifiques, tantôt enchâssées dans la gestion « plus large », locale, de l'eau au sein des SAGE par exemple qui contiennent des mesures visant à la gestion du risque d'inondation sur un bassin versant.

Notre recherche s'intéresse tout particulièrement aux territoires de l'eau, et interroge les effets et les répercussions des transformations engendrées par les inondations et leur gestion :

- L'inondation, se manifestant par une submersion de certaines zones du lit majeur d'un cours d'eau, représente un premier type de transformation d'un territoire. Cette transformation intervient au cours d'un temps relativement court, de quelques jours à quelques semaines. Les espaces concernés par la submersion sont d'une grande variété, aussi bien sur le plan de leur étendue, de leur occupation, que sur le plan des dommages potentiels occasionnés. L'inondation de zones urbanisées peut générer une catastrophe, véritable traumatisme pour les populations concernées, et engendrer des

dommages matériels et économiques importants. A l'inverse, certains espaces agricoles peuvent accepter une submersion momentanée. La gestion des inondations est étudiée à travers la mise en place d'aménagements visant à la protection de zones vulnérables ou à une certaine régulation du phénomène. Le temps de gestion du risque s'intercale entre les temps de crise, et s'inscrit dans des temporalités plus longues, tentant pour le mieux de s'extraire de l'urgence de la catastrophe. Les espaces concernés par cette gestion se révèlent plus étendus que les espaces vulnérables, les cours d'eau sont pris en compte de l'amont vers l'aval (protections éloignées), avec le plus souvent une certaine focalisation sur les zones les plus vulnérables (protection locales).

Un des points centraux de notre réflexion, est d'interroger les réactions sociales générées par ces transformations des territoires, déterminées par des événements socio-naturels et des événements sociaux. Il est question de transformations qui affectent la dimension physique des territoires étudiés. Il s'agit aussi de s'interroger sur les répercussions sociales ou les échos sociaux de ces transformations. Autrement dit, comment ces transformations visibles (ou moins visibles d'ailleurs) et affectant plus ou moins durablement l'espace physique des territoires, sont-elles perçues, vécues, acceptées ou rejetées, discutées et négociées par les acteurs qui ont à y faire face ?

Si nous avons affaire à des territoires qui se transforment en lien avec les questions posées par l'environnement, nous avons aussi affaire à des questions sociales posées par la dimension spatiale de la vie sociale.

Dans le cadre des inondations, il est donc question d'une transformation du territoire. Le phénomène d'origine naturelle se manifestant par le débordement d'un cours d'eau en crue, provoque la submersion de zones habituellement hors d'eau. Ces zones inondées sont des lieux d'habitations, des espaces de production, des zones commerciales, des espaces naturels... La vie sociale est bouleversée par un phénomène qui modifie momentanément une portion de l'espace sur lequel elle se déploie. L'inondation construite comme risque nécessite une gestion qui se situe à l'interface de la gestion de la ressource en eau et de l'aménagement du territoire (Scarwell et Laganier, 2004). Elle met en jeu les relations entre espaces ruraux et espaces urbains puisqu'elle intervient, pour partie, sur les espaces du cours d'eau de l'amont vers l'aval, traversant des secteurs caractérisés par une occupation du sol très diverse.

C'est donc en prenant comme étude de cas la gestion du risque d'inondation sur le bassin de la Sarthe amont, que nous proposons de tester l'hypothèse d'une sensibilité sociale telle que nous l'avons introduite précédemment.

Partie 1 - Définition d'une sensibilité sociale des territoires de l'eau : concepts et méthodes

Nous insisterons d'abord sur l'itinéraire de la réflexion scientifique qui a mené à la proposition de la notion de sensibilité sociale dans l'approche des territoires de l'eau que nous avons étudiés. Cet itinéraire est marqué par deux éléments originaux : l'émergence du sujet de thèse dans un contexte de recherche collectif et une démarche interdisciplinaire qui a animé cette recherche. L'idée directrice est ainsi de construire l'hypothèse d'une sensibilité sociale comme étant un processus résultant de la prise en compte des spécificités et des enjeux des territoires de l'eau, de leurs transformations et des actions des acteurs qui en découlent.

L'histoire et l'émergence de l'objet de cette recherche permettent de mettre en évidence la démarche interdisciplinaire de ce travail. Le point de vue adopté, les méthodes et les concepts mobilisés sont majoritairement issus de la sociologie. La forte connotation spatiale de l'objet d'étude a nécessité le recours à certains concepts et à une part importante de la bibliographie de la discipline géographique à propos des espaces de l'eau et de leur gestion ainsi qu'à des travaux concernant les approches géographiques des conflits d'aménagements et d'usages de l'espace. Cependant l'analyse et l'interprétation qui en découle, sont sociologiques. Elles reposent sur la description et la compréhension des pratiques et des représentations sociales des acteurs interrogés dans le cadre des situations analysées au cours du travail de terrain (Partie 2).

Une première étape a été d'interroger les sens et les définitions d'une sensibilité associée à l'espace et plus précisément aux espaces naturels. Trois questions de départ étaient posées :

- 1- De quelle sensibilité s'agit-il ? Autrement dit, comment définir la sensibilité telle qu'elle est entendue ici ? ;
- 2- Comment la sensibilité émerge-t-elle ? ;
- 3- Que devient la sensibilité ? Comment évolue-t-elle à partir de son émergence dans le temps et dans l'espace?

Il est d'abord question de brosser un panorama des usages du terme issus du sens commun. Cela nous amène à constater des usages politiques de la notion de sensibilité notamment dans le cadre de la politique de la ville ; celle-ci désigne des Zones Urbaines Sensibles (ZUS). Ensuite, la catégorie des Espaces Naturels Sensibles (ENS) sera l'objet d'une attention plus particulière afin d'interroger la sensibilité dans sa définition réglementaire et interprétée dans les politiques locales des Départements de la Région Pays de la Loire. Il s'agira de montrer comment, à partir d'une sensibilité « accolée » aux espaces naturels, il est possible de proposer l'idée d'une sensibilité avant tout sociale, c'est-à-dire résultant des usages, des modes de gestions et des représentations associées à ces espaces. Enfin, deux recours à la notion de sensibilité dans les travaux de deux géographes seront présentés. D'un côté, la

sensibilité aux paysages du quotidien, ou ordinaires, mise en évidence par Eva Bigando (2006) dans sa thèse, qui traite des représentations d'habitants face aux transformations du paysage quotidien ou ordinaire, défini ici comme cadre de vie. De l'autre côté, la notion « d'aires de sensibilité » (Gagnon et al., 2013) associée au territoire et développée dans le cadre de l'Inventaire territorial des régions québécoises ayant un potentiel d'exploitation des gaz de schiste. Dans ces deux cas, nous verrons que la notion de sensibilité est développée en lien avec des problématiques de transformations de l'espace et de ses usages. Ces transformations désignent tout autant une modification morphologique de l'espace (construction d'une autoroute, forages pour l'exploitation du gaz de schiste) que l'irruption de nouveaux usages et la perturbation d'usages antérieurs.

Le premier chapitre présente le thème de la thèse. La question d'une sensibilité associée à l'espace y est interrogée en s'appuyant sur des usages repérés dans la bibliographie. Cela permet de vérifier la pertinence de la réflexion et d'orienter la définition de la sensibilité vers une approche sociale et sociologique. Sensibilité et espace sont associés de différentes manières. Il en ressort que la sensibilité contient une composante sociale forte, elle est le fait d'acteurs qui l'éprouve, la revendique ou l'exprime.

Le second chapitre précise les contours de la sensibilité sociale. Il construit l'hypothèse de l'émergence et de l'identification de la sensibilité sociale associée aux transformations des territoires de l'eau dans le cadre de l'enjeu inondation. D'abord, en précisant l'approche de l'espace que nous retenons. Nous procédons à une revue d'éléments bibliographiques qui s'inspirent des thèmes:

- Sensibilité et espace naturel qui montrent en quoi la notion de territoire apparaît pertinente. L'examen des travaux concernant les fonctions et les enjeux des vallées permet de justifier le choix de ces territoires de l'eau comme terrain d'étude.
- Traduction sociale de la sensibilité : les définitions et les cadres d'analyses sociologiques et géographiques de ces situations qui constituent des faits sociaux, des actions et réactions d'acteurs qui sont au cœur de l'enquête sociologique mise en place pour cette recherche. Ce chapitre permet de dégager et de construire les concepts et les méthodes qui permettent d'analyser le processus de sensibilité sociale.
- Les vallées contiennent un certain nombre d'enjeux, dont celui des inondations qui possèdent toutes les dimensions nécessaires à l'expérimentation et à la démonstration que nous souhaitons mener. En outre, les enjeux identifiés dans les vallées mettent en évidence des situations de tensions et de conflits entre les acteurs divers de ces territoires.

Le troisième chapitre présente les terrains d'étude et les données utilisées :

- les vallées du bassin de la Sarthe amont,
- l'exposition et l'explicitation de la méthodologie de l'enquête sociologique mise en place.

Chapitre 1. L'hypothèse d'une sensibilité sociale

Ce chapitre vise à montrer comment se sont construites l'approche et la définition de la notion de sensibilité sociale proposée dans cette recherche. Il s'agit de mettre en évidence les éléments qui nous ont conduits à nous intéresser à une « sensibilité sociale » associée aux territoires. Nous revenons d'abord sur le cadre d'émergence du sujet de la thèse. A partir d'un travail collectif et interdisciplinaire sur les « espaces naturels sensibles » nous avons poursuivi la réflexion dans une démarche marquée par une posture de sociologie de l'environnement. Ensuite, nous passons en revue un certain nombre d'usages de la notion de sensibilité en lien avec l'espace. Les éléments retenus nous permettent par la suite de clarifier la définition préalable que nous retenons de la sensibilité sociale, mais aussi d'exposer plus en détails le thème et l'objet de cette recherche.

1. Origine et genèse de la réflexion : CPER et ENS

1.1. Le CPER : une démarche collective et interdisciplinaire

A l'origine de ce travail de recherche se trouve une réflexion collective¹ engagée par des chercheurs de la Région Pays de la Loire, géographes, sociologues, juristes, archéologues et historiens. Les géographes, majoritaires et moteurs, ont donné à ce travail une tonalité ancrée sur les questions des espaces naturels et de leur gestion dans l'Ouest de la France. Les premiers travaux ont visé à produire un certain nombre d'hypothèses et de cadrages quant aux types d'espaces étudiés et à la sensibilité dont il est question. C'est dans le contexte de cette réflexion que le sujet de thèse a émergé.

Le travail collectif a dégagé deux pistes concernant la notion de sensibilité rattachée aux espaces naturels et ruraux :

- Les espaces naturels, ruraux, de faible densité de population, sont des espaces sensibles au regard de leurs caractéristiques propres ; la biodiversité y est considérée comme riche et spécifique. À ce titre ils font l'objet d'identification, de protection et/ou d'une gestion différenciée des espaces qui les entourent. C'est le cas de l'ensemble des espaces inventoriés dans le cadre du réseau Natura 2000² ou encore des Zones naturelles d'intérêts faunistiques et floristiques (Znieff³). Il peut tout aussi bien s'agir d'espaces dont les paysages sont considérés comme emblématiques ; dans ce cas, en plus d'une valeur écologique reconnue à ces espaces, les dimensions historiques, culturelles et esthétiques sont aussi prises en considération. Le lac de Grand Lieu, par exemple, dans la périphérie nantaise illustre cette dimension. De même le marais Poitevin dont la dénomination « La Venise verte » illustre parfaitement la résonance symbolique et culturelle de la dimension sociale d'un territoire par ailleurs valorisé comme espaces de nature.

¹ Contrat de Plan Etat Région.

² Le réseau Natura 2000 constitue un ensemble de sites naturels protégés à l'échelle de l'Union Européenne. Fruit de l'application de la Directive « Oiseaux » de 1979 et de la Directive « Habitats » de 1992 il a été initié à la suite du Sommet de la Terre de Rio en 1992. Le réseau Natura 2000 comprend deux types de sites : les Zones de Protections Spéciales (ZPS) et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC). L'objectif poursuivi est d'enrayer l'érosion de la biodiversité. En France la mise en place du réseau Natura2000 a connu des difficultés importantes et de nombreuses tensions lors de sa mise en place : « *En France, la fin des années 1990 a quasiment vu un blocage du processus face à la protestation de plusieurs groupes d'intérêt du monde rural. En juillet 1996, le gouvernement a décidé d'interrompre la procédure. En 1996, la France visait la désignation de 13 % de son territoire au titre du réseau Natura 2000. En 1997, le chiffre était révisé et était tombé à moins de 3 % du territoire.* » (Marty et Lepart, 2009 : 174). (Sources : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>).

³ « *Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue 2 types de ZNIEFF : les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.*

L'inventaire ZNIEFF concerne progressivement l'ensemble du territoire français (Métropole, près de 15000 zones : 12915 de type I et 1921 de type II, Outre-Mer, milieu terrestre et marin). » Permettant un inventaire du patrimoine naturel sur le territoire national les Znieff ne définissent aucune mesures de protections ou de gestions des espaces identifiés. L'inventaire en tant qu'outil de connaissance permet d'identifier et de hiérarchiser les enjeux dans le cadre des politiques de protection de la nature. (Sources : <http://inpn.mnhn.fr/programme/inventaire-znieff/presentation>).

- La sensibilité émerge en raison d'usages multiples et concurrentiels de ces espaces, de conflits d'usage, de gestion.

Les espaces sur lesquels se concentre la réflexion ont donc été peu à peu précisés et la notion de sensibilité éclairée. Cependant cette dernière restait vague. Il fallait approfondir la réflexion et sortir d'un terme « fourre-tout » utilisé pour évoquer une variété de situations et d'espaces.

La sensibilité se trouve à la croisée des deux pistes : la dimension sociale de la sensibilité est primordiale. Elle est d'autant plus forte que les espaces en question sont « remarquables ».

Parallèlement, les travaux du CPER vont s'orienter spécifiquement sur une analyse de la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) des Départements. Pour ce faire, les politiques ENS des cinq départements de la Région Pays de la Loire ont été étudiées. Ce choix reposait sur une volonté de sortir de la confusion entretenue par l'usage d'une « sensibilité » mal définie et celle proposée par les Espaces Naturels Sensibles des Départements. Ainsi les travaux du CPER se sont concentrés, à la fin de l'année 2009 sur la construction d'un projet de recherche autour de l'évaluation des politiques des Espaces Naturels Sensibles des Départements de la Région Pays de la Loire. Le projet proposé, Evens⁴, non retenu par la Région Pays de la Loire, a cependant permis de conduire des travaux exploratoires qui ont été présentés à un colloque⁵ et publiés (Barthon et al., 2013). De même l'organisation d'une journée d'étude⁶ a permis la restitution de l'analyse produite auprès des acteurs enquêtés.

Ces recherches, engagées sur les ENS de la Région des Pays de la Loire, ont interrogé la sensibilité telle que définie par la loi, dans l'article L142-1 du code de l'urbanisme⁷, et appropriée par les acteurs de la gestion de ces espaces. On en retient les éléments suivants :

- Le constat d'une grande variabilité des types d'espaces considérés ; ceux-ci peuvent être une zone-humide ou une pelouse sèche, une portion de cours d'eau ou un site repéré pour contenir une espèce végétale ou animale particulière. Dans ces cas il s'agit d'écosystèmes, de milieux ou d'habitats particuliers. Mais il peut aussi être question de paysages considérés comme appartenant au patrimoine historique et culturel et esthétique d'un Département. Les ENS sont donc des espaces considérés comme emblématiques : au titre de la biodiversité et de sa préservation ; au titre de la protection des paysages ; et au titre de la protection et de la mise en valeur du patrimoine historique et culturel que ces espaces contiennent.

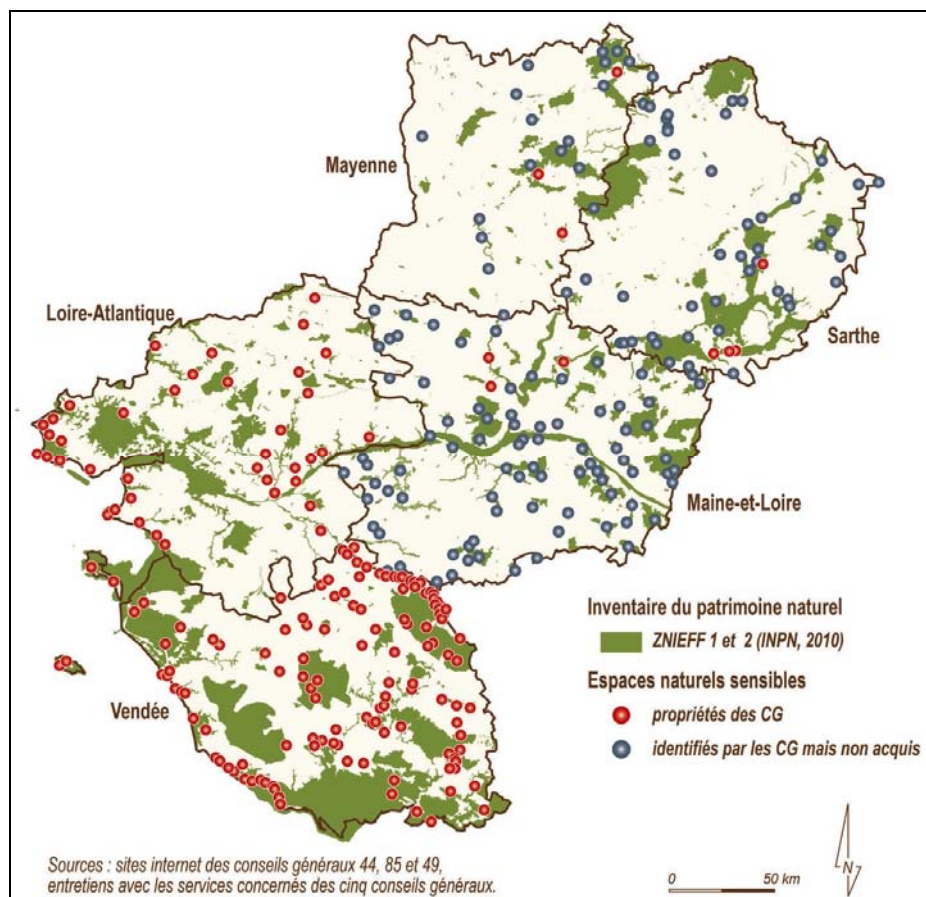
⁴ Acronyme pour : *Évaluation des Espaces Naturels Sensibles en Pas de la Loire : protection de l'environnement et projet de territoire*. Projet de recherche déposé en 2010 pour une demande de soutien dans le cadre du volet « Émergence collective » des appels à projet de recherche de la Région des Pays de la Loire.

⁵ *Patrimonialiser la nature : valeurs et processus*. Colloque international organisé à Pau les 7, 8 et 9 septembre 2011.

⁶ Journée d'étude du CPER 10 LLSHS, *Espaces Naturels Sensibles en Pays de la Loire*, proposée par l'action « Evaluation des effets socio-spatiaux des politiques environnementales de protection de espaces (Atelier1-Axe2) à Nantes le 22 mars 2012.

⁷ Modifié par Loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 – art. 67 JORF 31 juillet 2003.

- La montée en puissance des critères de biodiversité ; une tendance générale dans les inventaires d'ENS à s'appuyer sur les zonages d'espaces naturels déjà existants et reposant essentiellement sur des critères de biodiversité. La sensibilité, telle que définie dans le cadre des ENS par les acteurs qui les gèrent, est en partie calquée sur des critères naturalistes, reprenant les zonages d'espaces naturels préexistants tels que les zones Natura 2000 et les Znieff de type 1 et 2.



Carte 1 - Les espaces naturels sensibles dans les Pays de la Loire (Barthon et al., 2013)

- La dimension sociale est prise en compte par les usages de ces espaces à travers la gestion qui en est faite; dans ce cadre des conventions de gestion avec les agriculteurs sont fréquentes ; l'ouverture au public et les aménagements des sites qu'elle suppose est inégalement approprié par les Départements. Elle est l'objet d'enjeux importants pour les Départements ayant misé sur les ENS dans le cadre d'une politique de développement touristique.

Ainsi la thèse emprunte-elle ces pistes. Mais elle prend en considération des espaces particuliers dans le but d'approfondir la réflexion : travailler sur les espaces de l'eau et s'interroger du point de vue sociologique sur la question des espaces sensibles, en s'attachant à définir la sensibilité et à mettre en évidence les facteurs contribuant à son émergence.

Les travaux se sont orientés vers une analyse de la construction de la sensibilité sociale. Notre approche contient deux étapes :

- le choix d'un espace de référence et le choix d'un terrain d'investigation
- une mise au point du protocole méthodologique

Il s'agit d'une approche sociologique en dialogue avec la géographie. La méthodologie de l'enquête s'appuie principalement sur l'entretien sociologique, le cadre théorique pour l'analyse des discours recueillis est lui aussi sociologique. Le choix d'un espace de référence et le choix d'un terrain d'investigation s'est appuyé principalement sur des éclairages de la géographie, tant sur le plan bibliographique que sur les manières de décrire et de comprendre les espaces sur lesquels se déploient les faits sociaux observés.

Finalement, les travaux du CPER ont inspiré le sujet de la thèse. Ils ont permis de formuler des interrogations relatives aux espaces sensibles. Cela a mis en évidence l'étendue thématique et spatiale de la problématique des espaces sensibles. Nous lui avons tracé des contours spécifiques.

1.2. Les réflexions antérieures

Dans l'atelier « héritages et avenir des espaces « sensibles » » la réflexion a initialement porté sur les espaces naturels au sens large. Les territoires d'études privilégiés de ces chercheurs concernent les espaces ruraux de l'Ouest de la France, territoires à faible densité de population, caractérisés par des usages multiples parmi lesquels l'agriculture reste dominante notamment en termes d'occupation du sol. A cela s'ajoute une orientation pour l'analyse des paysages de vallées caractéristiques de l'Ouest de la France marqués par la présence de l'eau. Enfin, des réflexions autour des espaces naturels et des outils de l'action publique pour la protection des milieux naturels de ces territoires ont fédéré une réflexion commune autour des espaces naturels sensibles.

Parmi ces approches, les travaux de géographes recourant au concept de paysage sont majoritaires (Montebault, 2002 ; Davodeau, 2003 ; Barraud, 2007 ; Germaine, 2009 ; PATRA, 2012). Ceux-ci mettent l'accent sur les dynamiques et les trajectoires paysagères des vallées en particuliers.

En premier lieu, le travail de thèse M. A. Germaine (2009) a permis de démontrer que les paysages de vallées sont dominants dans l'Ouest de la France. Plus particulièrement, les petites vallées constituent des paysages de nature ordinaires et banals notamment pour l'exemple Bas Normand. Les vallées caractérisées par la présence de l'eau sont des paysages de l'eau.

A travers l'exemple des Basses Vallées Angevines, du Val d'Authion et de la Loire Armoricaire, D. Montebault (2002) montre comment ces trois vallées se sont transformées depuis les années 1950. Les mutations et les changements d'affectation de l'occupation du sol, le développement et l'étalement urbain, l'émergence des enjeux environnementaux et d'une demande sociale de nature traduisent et renseignent de nouveaux usages et de nouvelles

représentations concernant les vallées ligériennes. Si le Val d'Authion conserve une production agricole et maraîchère importante, la Loire Armoricaïne voit quant à elle ses fonctions productives se restreindre alors que se développent ses usages touristiques sous l'effet de la patrimonialisation de ses paysages. Les Basses Vallées Angevines pour leur part sont investies en tant que refuge de nature sous l'angle de la richesse écologique qu'elles renferment. A ce titre elles sont un site du réseau Natura2000 depuis 2004 et reconnues comme zones humides d'importance internationale par la convention Ramsar⁸. L'abandon progressif des fonctions productives de ces territoires laisse place à une patrimonialisation ainsi qu'à des usages récréatifs de plus en plus marqués qui sont le produit d'une appropriation urbaine de ces territoires. L'inscription du Val de Loire⁹ au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2000 témoigne de cette tendance. Le maintien, la gestion et le devenir de ces territoires de l'eau constituent un ensemble d'interrogations et d'enjeux.

L'exemple des fonds de vallées sud armoricaines étudiées par R. Barraud (2009) s'inscrit pleinement dans ces réflexions. Les moulins y sont décrits et analysés comme motifs structurants des paysages de ces petites vallées. Ces ouvrages hydrauliques sont des héritages d'usages et de fonctions des vallées qui, depuis le milieu du vingtième siècle, ont presque disparu. Malgré la déprise qui caractérise ces paysages les formes elles conservent une certaine permanence : biefs et moulins sont toujours visibles sur les cours d'eau étudiés. Ces rivières fortement aménagées sont actuellement sous le joug de deux tendances contradictoires, qui suscitent des tensions entre acteurs (riverains, gestionnaires, élus). D'un côté, les représentations sociales associées à ces paysages reposent sur la vision du cours d'eau aménagé, le modèle de la rivière pleine. Les moulins sont restaurés à des fins privées ou afin de valoriser le patrimoine culturel et historique local. De l'autre côté, une tendance au désaménagement des cours d'eau se développe en s'appuyant sur une vision du cours d'eau élargie aux milieux aquatiques.

Les interrogations autour des héritages et du devenir de ces espaces insistent sur une dimension temporelle structurante. Si l'analyse des héritages constitue une source importante pour la description et la compréhension des états actuels, les interrogations autour du devenir de ces espaces s'inscrivent dans un contexte d'interface entre les réflexions des scientifiques et celles des politiques et surtout des gestionnaires de ces espaces. Ainsi, le référentiel développement durable permet de fédérer tant les chercheurs entre eux que les scientifiques et les gestionnaires qui s'interrogent sur les cadres des actions qu'ils mènent et mettent en place.

Face à la multiplicité des usages et des pressions se rapportant aux espaces naturels ou ruraux dans l'Ouest de la France, comment envisager les conditions d'un développement durable des territoires dans un contexte où la problématique environnementale s'impose comme référentiel de l'action publique locale en matière de gestion des espaces ?

⁸ Traité international adopté le 2 février 1971, à Ramsar en Iran, pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides.

⁹ Une portion de 280 km de la Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes-sur-Loire constitue le site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO du Val de Loire.

Pour traduire les enjeux, la sensibilité permettait de caractériser les espaces naturels ou ruraux et les transformations et pressions s’y rapportant. Il fut d’abord envisagé d’établir un diagnostic mettant en évidence les fonctions de ces espaces : fonction ludique (loisirs et récréatifs), fonction économique, fonction résidentielle, fonction biologique ou écologique. Afin de dissiper les confusions entre les termes, le travail mené au sein du CPER durant un peu plus d’une année a consisté à faire un état des lieux comparatif entre les politiques des Espaces Naturels Sensibles (ENS) des départements en Pays de la Loire.

Aujourd’hui, le travail de cet atelier a évolué et s’est transformé. D’une part, en raison des conditions de la recherche et des restructurations du CPER et d’autre part, en raison de l’évolution de la réflexion collective des chercheurs investis dans ce groupe. Ainsi, le nom de l’atelier n’est plus le même, puisqu’il s’agit maintenant de l’action 1 de l’atelier 1 de l’axe 2 du CPER LLSH : « Evaluation des effets socio-spatiaux des politiques environnementales de protections des espaces. » Ce titre illustre plus fidèlement les travaux menés spécifiquement sur l’évaluation à l’échelle régionale, des politiques départementales des Espaces Naturels Sensibles en Pays de la Loire (Barthon et al., 2013).

Le sujet de la thèse émerge donc à partir de la réflexion et des travaux menés dans ce cadre collectif mais le projet de thèse prend une forme plus « autonome » et distanciée des travaux du CPER. Toutefois, l’approche interdisciplinaire demeure.

1.3. Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les Espaces Naturels Sensibles des départements sont une catégorie d’espace définie par la loi et dont les inventaires, les « labellisations » et les diverses modalités de gestion mises en œuvre ont pu être étudiés, pour l’exemple des Pays de la Loire dans le cadre des travaux menés avec le CPER (Barthon et al., 2013). Peu envisagés en tant que tels mais plutôt en tant qu’appartenant à un ensemble d’espaces naturels protégés, les ENS nous interrogent à plusieurs titres et notamment sur le type de sensibilité mise en avant.

Ces espaces sont définis dans l’article L142-1 du code de l’urbanisme :

« Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d’expansion des crues et d’assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l’article L. 110, le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d’ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. »

L’outil ENS s’appuie sur la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS). Outil juridique, politique et fiscal, le dispositif ENS des départements permet donc la mise en place d’une politique publique de protection et de gestion d’espaces naturels inventoriés à l’échelle du département. La TDENS permet à la collectivité territoriale de dégager un budget qui peut être le levier pour des acquisitions foncières facilitées par un droit de préemption prévu dans la loi. En théorie, l’outil ENS offre des possibilités d’actions multiples, de la subvention à l’acquisition, lisibles et potentiellement ambitieuses en matière de protection des espaces naturels.

En 2003 l'inspection générale de l'Environnement remet un rapport intitulé « *La contribution des Départements à la politique de protection des espaces naturels sensibles* » (Balland et al., 2003). Ce document dit « rapport Balland » propose un diagnostic de la politique ENS des Départements à l'échelle nationale. On trouve dans ce document certains éléments de réflexion et de cadrage autour de la notion de sensibilité qui est au cœur de cette politique publique.

« Il est nécessaire, compte tenu de l'ambiguïté des termes, de préciser le sens de l'appellation « espace naturel sensible » qui sert de fondement à la politique des Départements. Elle gravite autour de la notion de « sensibilité ». » (Balland et al., 2003 : 33)

Les auteurs du rapport Balland proposent quelques éclairages sur la sensibilité en distinguant une sensibilité « écologique » et une sensibilité « anthropique ». De quoi s'agit-il plus précisément ? Le tableau 1 reproduit ci-dessous dresse une première synthèse et explicite rapidement les termes.

« Sensibilité »	Qualification/fonction des espaces
Écologique	-« exceptionnels » -« ordinaires » mais intéressants
Anthropique	-paysage et patrimoine culturel -protection de la santé et de la sécurité publiques -fonction de « poumon vert », interface urbain/rural

Tableau 1- La sensibilité dans le cadre des ENS (Source : Balland et al., 2003 : 33)

La sensibilité écologique est définie autour de la notion de « biodiversité » et concerne tant les espaces « exceptionnels » que les espaces « ordinaires ». L'espace est considéré comme « [...] le support et le lieu d'expression de la biodiversité » (Balland et al., 2003 : 34). L'objectif est donc de contribuer à protéger et maintenir cette biodiversité, exceptionnelle ou ordinaire. Dans ce sens, la sensibilité « écologique » renvoie à l'idée de protection de la biodiversité en soi et pour elle-même.

La sensibilité anthropique quant à elle est développée plus longuement et recouvre plusieurs dimensions des fonctions associées à la protection des espaces naturels. Le terme « anthropique » semble vouloir signifier que la protection et la préservation de ces espaces relèvent d'une part d'une « demande sociale »¹⁰ de patrimonialisation des paysages et du bâti. D'autre part, les aspects de « services rendus » par les écosystèmes à la société sont ici consacrés et mis en avant par le biais des dimensions sanitaires, de gestion des risques ou encore de maintien de la qualité du cadre de vie et de la régulation du processus d'urbanisation. La sensibilité « anthropique » se différencie alors de la sensibilité

¹⁰ L'idée de « demande sociale » est ici entendue dans le sens défini par Y. Luginbühl (2001) à propos du paysage.

« écologique ». D'une part, parce qu'elle ne concerne pas uniquement la biodiversité mais intègre des éléments du bâti par exemple. Et d'autre part, parce qu'elle affiche une finalité « sociale » à la protection de ces espaces.

Les espaces naturels des départements peuvent faire l'objet d'une protection au titre de la sensibilité qui les caractérise. Que celle-ci soit « écologique », auquel cas l'espace est protégé au titre de la biodiversité qu'il supporte, ou bien que la sensibilité soit « anthropique », autrement dit que celle-ci relève plutôt d'une demande sociale ou de services rendus par les espaces naturels à la société.

Les ENS protègent et gèrent des « espaces naturels » qui peuvent être divers : une zone-humide ou d'anciennes carrières de schiste, des espaces agricoles ou du patrimoine bâti. La sensibilité est synonyme de dégradation, de fragilité et les usages de ces espaces sont peu pris en compte. Or, la multiplicité des fonctions de ces espaces vient remettre en cause la sensibilité envisagée sous l'angle de la protection de la biodiversité qu'il faut concilier avec la défense des usages de ces espaces.

Les réflexions du CPER et le cas des ENS apportent un premier cadrage pour la définition de la sensibilité. La réflexion du CPER a orienté la réflexion autour des espaces naturels et ruraux. Parmi eux, les espaces liés à l'eau et les paysages de vallées semblent être l'objet de mutations qui permettent de les envisager comme des espaces sensibles. Le travail sur les ENS a permis d'interroger la définition d'une sensibilité privilégiant l'espace, orientant l'approche vers une sensibilité émanant de la question des usages multiples de celui-ci. Il s'agit de prendre en considération les usages sociaux, les pratiques sociales et les représentations des espaces. Ainsi formulée, la sensibilité qui nous intéresse met alors en jeu des problématiques collectives de gestion, d'usages, de partage et de devenir de ces espaces.

2. Usages et définition de la sensibilité : cadrer la variabilité des usages

Puisqu'il est toujours question d'être sensible « à quelque chose », la sensibilité peut s'orienter vers une réaction ou une réponse à un événement, à un stimulus, à la douleur par exemple, à une perturbation. Les domaines du sensible recouvrent à la fois le monde des « sens », « des émotions » et le simple fait de réagir de façon presque réflexe : « un système est sensible à une perturbation ». Notre démarche vise à proposer une définition opératoire de la sensibilité dans un cadre de recherche en sciences sociales. Plus particulièrement, il s'agit d'articuler la question des territoires et celle des actions des acteurs de ces territoires dans le cadre d'une prise en compte de l'environnement.

Une recherche par mots clés autour de la question de la sensibilité associée à l'espace montre, à travers différents « objets », diverses tendances. Une première référence est celle faite aux Zones Urbaines Sensibles définies dans le cadre de la politique de la ville, qui marque une tendance socio-spatiale de la sensibilité. Les populations et leurs lieux de vie sont désignés comme sensibles. Une seconde référence est celle qui s'oriente sur la question des Espaces Naturels Sensibles des départements qui insiste plutôt sur une tendance écologique de la sensibilité. Enfin, une dernière tendance relève d'approches tenant plutôt de la psychologie et traitant de la sensibilité sous l'angle des « sens », du « ressenti », des « émotions » et se rapprochant donc de la définition « commune » du terme. Dans ce dernier cas, c'est l'individu qui est sensible, qui ressent ou bien qui est doué de sensibilité.

2.1. Les Zones Urbaines Sensibles (ZUS)

Dans le cadre du Pacte de relance de la politique de la ville¹¹, la loi du 14 novembre 1996 institue des Zones Urbaines Sensibles (ZUS). La politique de la ville met l'accent sur « l'urbain », en tant que forme spatiale, à travers une politique visant à soutenir des quartiers en difficultés sur le plan économique et social (Fol, 2013). Les ZUS désignent des espaces urbains, en tant qu'entités administratives. Il s'agit de quartiers caractérisés par la concentration spatiale des inégalités urbaines (Avenel, 2010). En ce sens, il est question d'une définition socio-spatiale de la sensibilité qui fait référence à des populations en situation de précarité ou de vulnérabilité sociale, ainsi qu'à un habitat urbain dégradé. Les ZUS sont un outil politique permettant de repérer des zones prioritaires d'actions pour la politique de la ville.

Plus généralement, les ZUS se rattachent à la question des quartiers dits « difficiles » ou « sensibles ». Ces termes désignent, au départ, les difficultés sociales des populations résidant

¹¹ « Amorcée en 1977, engagée vraiment dans les années 1980, la politique de la ville ne recouvre pas l'ensemble des politiques urbaines. Elle ne concerne que les quartiers dits "sensibles" des villes françaises, c'est-à-dire ceux dont les habitants accumulent les difficultés sociales : habitat dégradé, chômage, concentration de population d'origine étrangère, échec scolaire, délinquance...

A travers les procédures de développement social des quartiers (DSQ), puis des contrats de ville et des contrats d'agglomération, elle met en œuvre des moyens financiers et humains pour réduire les difficultés de ces quartiers et les réinscrire dans la ville. » (Sources : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000077-la-politique-de-la-ville-a-l-epreuve-des-violences-urbaines-de-2005/introduction>)

dans ces quartiers. Il s'agit de souligner les conditions sociales d'existence difficile, les faibles revenus et les taux de chômage élevés dans ces territoires. Aujourd'hui, ces termes font aussi écho aux difficultés à comprendre et définir ces lieux du point de vue du regard extérieur, notamment celui des médias et des politiques. En effet, les usages médiatiques et l'instrumentalisation politique qui en est faite contribuent à entretenir le flou. Les termes utilisés afin de définir ces quartiers sont problématiques, ambigus et contiennent une connotation négative.

Tessot (2005) montre bien comment l'histoire de la politique de la ville se confond avec la construction politique et sociale d'espaces urbains dont il n'a pas été toujours question en ces termes ; « quartiers sensibles », « banlieues difficiles ». L'émergence et la formulation de la question des quartiers en difficulté dans le contexte de la politique de la ville s'appuient sur un renouvellement et une reformulation de la « question sociale » issue des sciences sociales, particulièrement de la sociologie. Progressivement la constitution d'une « nouvelle question urbaine » - en référence à la sociologie d'A. Touraine- sera reprise par les acteurs de l'action publique dans les domaines institutionnels et politiques. C'est dans ce contexte que la dénomination « quartiers sensibles » et la catégorie des ZUS font leur apparition.

« La politique de la ville vise à intervenir auprès de territoires urbains dont la population est confrontée à d'importantes difficultés sociales.

Les zones urbaines sensibles (ZUS) sont des territoires infra-communaux définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. Définies dans la loi de novembre 1996 dite « Pacte de Relance pour la Ville », les ZUS sont caractérisées notamment par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi. Parmi les 751 ZUS de France, 157 sont situées en Ile-de-France. Les populations des ZUS en 2006 correspondent aux résultats définitifs issus des enquêtes annuelles de recensement réalisées de 2004 à 2008.

Parmi ces ZUS, des territoires ciblés présentant des niveaux particuliers de difficultés urbaines, économiques et sociales, font l'objet de mesures spécifiques notamment pour favoriser la création d'activité et d'emplois : 416 zones de redynamisation urbaine (ZRU) et 100 zones franches urbaines (ZFU). La région d'Ile-de-France comprend 67 ZRU et 26 ZFU.

La loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, dite « loi Borloo », détermine le Programme national de rénovation urbaine (PNRU). Ce programme se concentre sur environ 400 ZUS, parmi les plus peuplées, mais aussi sur 150 autres quartiers, qui présentent des difficultés socio-économiques ressemblant à celles que connaissent les ZUS concernées. En Ile-de-France, la rénovation urbaine porte sur 135 sites.

Les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) définissent le cadre du projet de territoire développé au bénéfice des quartiers en difficulté. Ils sont conclus entre l'Etat et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), et d'autres partenaires. Ces contrats prennent en compte les politiques structurelles développées à l'échelle communale ou intercommunale influant sur la situation des quartiers (emploi, développement économique, transport, insertion

sociale). Ils intègrent également les actions conduites au sein même de ces quartiers afin d'améliorer la vie quotidienne des habitants en difficulté. Sur les 497 contrats signés, 115 l'ont été par une commune ou un EPCI d'Ile-de-France. Ils concernent 507 quartiers. »¹²

La sensibilité des ZUS montre une tendance sociale, dans le sens où ce sont les habitants et les quartiers au sein desquels ils résident qui sont « étiquetés » « ZUS ». La sensibilité mise en avant dans ce cadre est affichée du côté des populations en regard d'indicateurs statistiques nombreux regroupés sous différentes thématiques telles que : « population », « emploi », « activité », « revenus et niveau de vie »¹³.

La sensibilité est donc ici en partie associée à une idée de « vulnérabilité sociale » de populations en situation de précarité. Toutefois, dans les ZUS l'assimilation des habitants et des territoires qu'ils occupent est tout à fait remarquable. On désigne et définit comme zones « sensibles », des quartiers à partir de leur population. En ce sens, la sensibilité est d'emblée spatialisée. L'approche est politique au sens où elle relève de l'action publique et d'un cadre scientifique de caractérisation des espaces.

Il y a, derrière la sensibilité désignée de ces quartiers, une dimension que l'on peut dire objective. Des indicateurs statistiques permettent de mettre en évidence la « vulnérabilité sociale » de populations à des situations de précarité et de pauvreté. La dimension spatiale de cette sensibilité se manifeste par un type d'espaces urbains, des quartiers résidentiels populaires, notamment marqués par une architecture de grands ensembles mais aussi un habitat souvent « dégradé ».

Comme le montre le sociologue L. Mucchielli (2007), les ZUS reflètent une forme de ségrégation socio-spatiale. Il développe cette idée dans un article consacré aux mutations du travail social de la prévention spécialisée dans les quartiers populaires. Dans ce texte, l'auteur dresse une situation générale des quartiers populaires « classés » en ZUS et insiste sur le phénomène de concentrations spatiales des inégalités sociales qui s'observe dans les ZUS :

« Les 751 « zones urbaines sensibles », dans lesquelles vivaient 4,7 millions de personnes au recensement de 1999 (soit 8 % de la population française et 12 % des Franciliens), concentrent les situations de précarité et d'exclusion. A tel point qu'il me semble légitime de parler d'un processus de ghettoïsation. » (Mucchielli, 2007 :2-3)

Les ZUS sont un outil, un dispositif d'une politique publique qui vise à résorber la ségrégation socio-spatiale dans des espaces urbains. En ce sens, les ZUS sont d'abord une dénomination qui sert à identifier les espaces prioritaires d'une action publique en vue d'une gestion particulière et reposent sur une définition socio-spatiale.

Nous retenons de cet usage de la sensibilité le fait qu'elle est désignée (par les acteurs politiques) et non-revendiquée (par les acteurs habitant de ces zones). Ces espaces urbains sont clairement l'objet d'enjeux sociaux et politiques.

¹² http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=17337&page=alapage/alap356/alap356_encad1.htm

¹³ <http://sig.ville.gouv.fr/recherche-indicateurs-politique-de-la-ville?searchType=zus&commit=Rechercher>

L'exemple des ZUS montre que les espaces urbains considérés comme sensibles s'appuient sur des indicateurs (économiques, démographiques et sociaux) mesurant la « vulnérabilité économique et sociale » des habitants de ces quartiers. Ainsi, si les ZUS sont une approche et un traitement spatial de problématiques sociales, leur production révèle que la sensibilité en question est avant tout sociale. Cette sensibilité renvoie à la notion de vulnérabilité sociale telle qu'employée par Castels (1991 ; 1994 ; 1995) et traduit le risque de basculement d'individus dans des situations de déclassement, d'exclusion sociale ou de pauvreté.

2.2. Deux recours à la notion de sensibilité par des géographes

Nous avons identifié deux autres recours à la notion de sensibilité cette fois-ci dans le cadre de travaux de géographes francophones. Les emplois de la notion relèvent alors de la construction scientifique. Comment est définie la notion de sensibilité dans ces travaux ? Celle-ci concerne-t-elle des acteurs sociaux, des espaces ou un glissement de l'un à l'autre se laisse-il entrevoir ?

Dans le cas de la sensibilité aux paysages ordinaires (Bigando, 2006), il est question de la sensibilité d'habitants aux paysages de leur quotidien. C'est sur le plan de la relation de l'individu avec son environnement qu'E. Bigando situe sa définition de la sensibilité.

La notion d'aire de sensibilité utilisée par Gagnon et al. (2013) se réfère exclusivement à une sensibilité spatiale, c'est-à-dire qui est définie en fonction de caractéristiques d'occupation du sol.

2.2.1. La sensibilité aux paysages ordinaires : cadre de vie et représentations habitantes

Dans sa thèse de géographie, soutenue en 2006, Eva Bigando propose la notion de « sensibilité aux paysages » afin d'appréhender et de caractériser les perceptions paysagères des habitants à propos de leur cadre de vie. Le point de départ de cette réflexion repose sur l'idée qu'il y a dans les interactions aux paysages ordinaires, ceux de notre cadre de vie, une dimension « sensible », qui fait appel au sens, que la géographe a voulu explorer et analyser. Définie à travers le senti et le ressenti, la sensibilité développée dans ce travail est « observée » dans le cas de « transformations » de ces paysages ordinaires en prenant comme exemple l'aménagement de l'autoroute A89 et la tempête de l'hiver 1999. Les transformations du paysage ordinaire sont définies comme des « événements paysagers » et sont analysées comme des révélateurs de la sensibilité au paysage. Ces modifications, ces mutations des paysages du quotidien suscitent et génèrent une « prise de conscience » de ces derniers de la part des habitants.

La sensibilité au paysage est celle des habitants : il est question de la « sensibilité de l'être-habitant » (p.15) ce qui situe l'analyse à l'échelle de l'individu. Définis comme « être-habitant » les acteurs interrogés dans cette recherche sont donc considérés en tant que sujet individuel plutôt qu'en tant qu'acteur social. L'auteure développe une dimension philosophique et psychologique de la notion de sensibilité et de sensible. Comment l'individu

peut-il être décrit comme sensible ? Quels sont les mécanismes en jeu dans ce rapport au sens ? La notion de sensibilité définie dans ce travail se situe du côté des émotions, du ressenti et tente de se distancier des idées et des représentations sociales.

« Le paysage serait « façon d'être » plutôt « qu'acte pensé » ? Il s'agit là d'une des hypothèses centrale de notre recherche et la raison pour laquelle nous souhaitons appréhender ce paysage ordinaire à partir de la notion de sensibilité » (Bigando, 2006 : 25)

La notion de « sensibilité au paysage » propose de rendre compte d'une expérience individuelle qui permet la conscientisation de la perception du paysage ordinaire par les habitants qui y résident.

« Ainsi, la sensibilité au paysage se caractérise non pas comme la simple faculté de sentir, mais plus spécifiquement comme la capacité de ressentir le caractère paysager d'un lieu donné. Elle mêle de manière indissoluble sens et sentiment, senti et ressenti. Elle est donc, à la fois et plus, sensorialité et affectivité : elle est affectivité, mais initiée par d'irréductibles impressions sensorielles. Il convient, par conséquent, de ne pas négliger cette forte part émotionnelle susceptible de participer de l'expérience paysagère. » (Bigando, 2006 : 27-28)

Ces définitions de la sensibilité paysagère, proposées par E. Bigando, orientent la notion vers une dimension que nous n'avons pas cherché à interroger : les affects, les sens et les émotions. La définition de la sensibilité se focalisant sur une conception psychologique et philosophique de l'individu a pour effet de l'extraire du monde social auquel il appartient nécessairement. Les sentiments sont aussi socialement construits et se déclinent d'une manière originale, intériorisée, en fonction des habitus et des multiples groupes d'appartenance auxquels l'individu se réfère. Malgré tout, certaines situations d'entretiens ont pu faire écho à cette sensibilité au paysage résidentiel qui se transforme.¹⁴

« La sensibilité au paysage désigne donc la réaction affective d'un individu, consécutive à l'animation de ses sens, qui le rend capable d'éprouver le caractère paysager d'un lieu donné, c'est-à-dire de le ressentir en tant que paysage. » (Bigando, 2006 : 28)

L'extrait qui suit propose une synthèse de la notion de sensibilité telle qu'elle est envisagée dans la thèse d'E. Bigando. Considérée comme une réaction individuelle, la sensibilité au paysage est décrite selon deux formes mêlées : une forme qui serait « propre » à l'individu relevant d'une intimité déconnectée du monde social et une forme « acquise », produit de la socialisation. Cette définition de la sensibilité nous pose plusieurs problèmes. Du point de vue sociologique, distinguer une forme « d'innéité » et une forme « acquise » revient à découper l'individu : tantôt individu social ; tantôt hors du monde, hors de la société. Sur le plan méthodologique, l'auteure ne donne pas d'indications sur la manière d'interroger et de prendre en considération tout un pan de la sensibilité telle qu'elle l'a définie. La forme d'innéité de la sensibilité, outre son impossibilité à être saisie, n'est pas traitée en tant que telle dans la suite de la thèse.

¹⁴ Par exemple, le récit d'un habitant d'une commune proche du Mans qui relate l'observation de la montée des eaux en période d'inondation. Il évoque un sentiment d'impuissance face à un phénomène « incontrôlable ».

« La sensibilité au paysage comprend à la fois une forme d'innéité et une forme acquise. La forme innée relève de l'immédiateté du rapport au paysage par les sens et les sentiments. Elle met en avant l'intuition sensible. La forme acquise est, quant à elle, élaborée progressivement à partir d'acquis relevant de la société et de l'espace. La sensibilité au paysage est donc à la fois propre et immédiate à soi par les sensations et les émotions suscitées, mais aussi conditionnée par des attendus résultant d'apprentissages socioculturels. » (Bigando, 2006 : 53)

La méthodologie d'enquête mise en place dans cette recherche est articulée autour d'entretiens semi-directifs. La saisie de la sensibilité paysagère repose donc principalement sur l'analyse du discours des habitants enquêtés et l'utilisation de photographies réalisées et interprétées par ces habitants. La photographie sert de support et de média à la prise de parole de l'enquêté à propos du paysage de son quotidien.

Les paysages ordinaires sont définis en montrant leurs distinctions par rapport aux paysages emblématiques. La prise de conscience de ces derniers serait plus immédiate, tout autant sensible, mais ne nécessiterait pas de perturbations ou de transformations afin d'être « conscientisée ». Elle serait immédiatement disponible aux discours des individus. Le paysage ordinaire est défini comme un paysage « banal » qui n'aurait pas de caractéristiques esthétiques particulières le rendant remarquable. De plus, il s'agit d'un paysage identifié par ses habitants comme le paysage de leur quotidien, objet d'usages et de pratiques routinières. A l'inverse, les paysages emblématiques se caractérisent par une dimension esthétique remarquable, mise en avant par des dispositifs de gestion et de protection spécifiques contribuant à une patrimonialisation de ces paysages.

Si les perceptions et les représentations des paysages ordinaires résultent d'un processus de construction sociale, celui-ci passe par un « élément déclencheur » ou « révélateur » qui permet à « l'être-habitant » de prendre conscience du paysage qu'il fréquente sans doute le plus. La relation « routinière » au paysage du quotidien conduirait en définitive à ne plus « voir » ce paysage. A l'inverse, les représentations et les perceptions des paysages emblématiques seraient le résultat d'une construction sociale se faisant ailleurs, dans un processus de socialisation aux paysages lié à l'éducation, à la culture et aux effets de la patrimonialisation.

La sensibilité au paysage ordinaire étudiée par E. Bigando, en tant que relation de « l'être-habitant » aux paysages de son quotidien, passe par une prise de conscience. L'hypothèse défendue par l'auteure repose sur l'idée selon laquelle un « événement paysager » permet de faire émerger cette « sensibilité » tel un révélateur. « L'événement paysager » est donc le déclencheur de ce processus :

« L'existence d'un vécu paysager ordinaire et quotidien est susceptible d'émerger à la conscience de l'être-habitant à la suite de la modification plus ou moins brutale, de type événementiel, annoncée ou inattendue, de ces lieux d'ancrage banals. »
(Bigando, 2006 : 48)

L'événement paysager, qui marque une transformation du paysage ordinaire, peut être d'une intensité variable et se caractérise selon une spatialité et une temporalité, mais il est avant tout « [...] déterminé à travers la sensibilité des habitants par rapport aux modifications plus ou

moins brutales, profondes et irrévocables, de la physionomie des lieux où ils vivent. »(p.49-50). L'événement paysager tel que le définit E. Bigando est le résultat d'un investissement sensible des habitants, autrement dit d'un ensemble d'émotions et de ressentis qui participent à l'émergence d'une prise de conscience de ces paysages. Il n'y a pas d'événement paysager en soi, en dehors du filtre de la sensibilité individuelle. Les transformations objectives du paysage ne sont pas nécessairement investies par les habitants en tant qu'événement paysager.

L'aménagement de l'autoroute A89 et la tempête de l'hiver 1999 en France sont les deux exemples d'événement-paysager sur lesquels s'appuie l'auteure pour sa recherche. Ils permettent de saisir la variabilité de la temporalité et celle de la spatialité de l'événement paysager. Dans le cas de l'autoroute, la temporalité s'étale sur plusieurs années entre l'annonce du projet, sa réalisation effective et sa clôture. À l'inverse, la tempête se manifeste avec une soudaineté et une brutalité qui définissent une catastrophe. Les emprises spatiales de ces deux exemples contribuent à mettre en évidence des dynamiques différentes aux événements paysagers traités. L'espace de l'autoroute est linéaire et strictement délimité, celui de la tempête est plutôt circulaire et ses contours diffus.

Les terrains d'étude se situent à l'échelle communale et sont répartis en deux ensembles. La basse vallée de l'Isle qui accueille le tracé de l'A89 et le sud du Médoc qui fut particulièrement touché par la tempête de 1999.

«Les lieux ciblés sont ceux de quatre communes de la basse vallée de l'Isle dans sa partie girondine et deux communes (non littorales) du sud-médocain. Ces deux terrains d'étude se situent dans la grande périphérie de Bordeaux. » (Bigando, 2006 : 54)

L'échelle de recueil et d'analyse des données se situe au niveau local. Cela apparaît le plus pertinent pour saisir la sensibilité paysagère des habitants. La basse vallée de l'Isle est un territoire dynamique aux caractéristiques variées qui définissent des lignes de forces : aménagement de l'autoroute A89, déprise agricole, maintien de l'activité viticole, urbanisation importante.

Le Haut-Médoc, quant à lui, a subi de plein fouet la tempête de 1999 responsable de nombreux dégâts dans le massif forestier. Comme dans la basse vallée de l'Isle, la déprise agricole, le maintien de l'activité viticole et un processus d'urbanisation sont les dynamiques récentes qui structurent ce territoire.

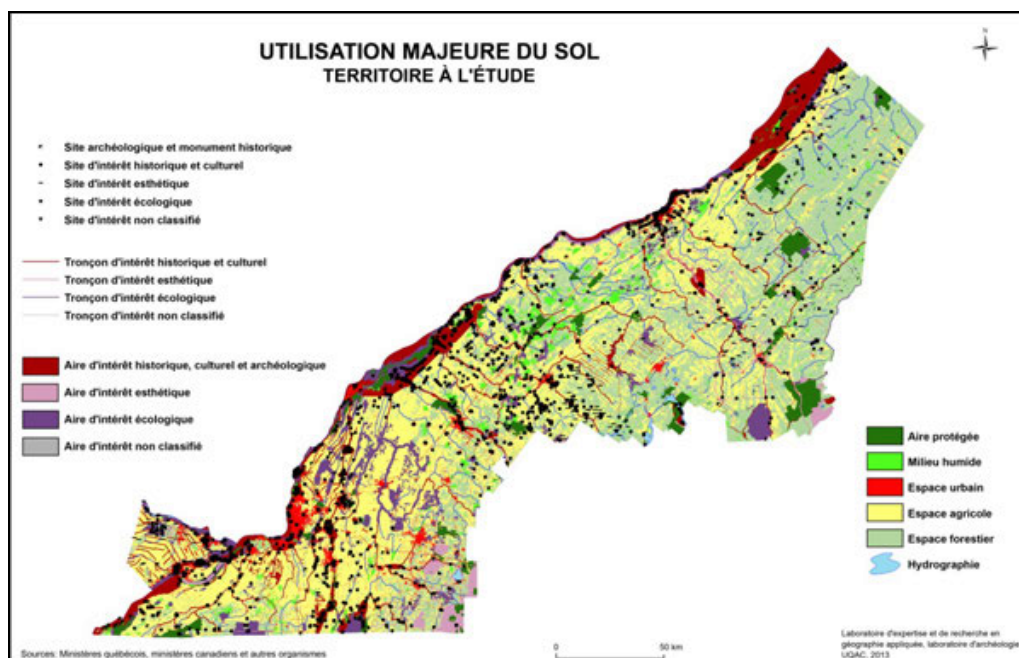
Dans cette recherche (Bigando, 2006), la question des espaces se traduit donc en question paysagère et plus particulièrement à propos des paysages définis comme ordinaires. La sensibilité au paysage ordinaire construite dans cette approche est celle d'acteurs considérés en tant qu' « être-habitants ». La dimension socio-spatiale de la sensibilité au paysage ordinaire retient particulièrement notre attention. De même, l'identification d'éléments révélateurs de la sensibilité, décrite à travers la notion d'événement paysager, nous semble un point de réflexion intéressant. Dans l'optique où nous cherchons à définir et comprendre l'émergence d'une sensibilité sociale, l'idée d'événement déclencheur de celle-ci est à

prendre en considération. Cependant, notre travail envisage plutôt la sensibilité sur un plan collectif et ne s'inscrit pas dans une approche paysagère des territoires.

2.2.2. La notion d'aires de sensibilité : le cas de l'inventaire territorial des régions québécoises ayant un potentiel d'exploitation des gaz de schiste

La notion d'aire de sensibilité a été développée dans une étude menée pour le compte du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste, au Québec. Le rapport de synthèse de cette étude intitulé *Inventaire territorial des régions québécoises ayant un potentiel d'exploitation des gaz de schiste* (Gagnon et al., 2013) en présente les principaux résultats. Les éléments de cadrage proposés offrent une étude de cas intéressante. Celle-ci propose la notion « d'aires de sensibilités », associées aux territoires. Elle est différente de la « sensibilité aux paysages ordinaires » puisqu'elle ne concerne pas les « acteurs » mais se restreint à l'inventaire spatial¹⁵ des spécificités des territoires à prendre en considération, dans les régions qui ont un potentiel d'exploitation des gaz de schistes au Québec. Il est donc question d'une approche spatiale qui se propose de contribuer, au-delà de ses apports à l'évaluation environnementale, à la géographie des risques et au développement territorial durable.

L'étude est menée sur des territoires qui concernent trois régions administratives Québécoises situées entre les villes de Québec et de Montréal, le long du fleuve St Laurent. Ces territoires d'études se caractérisent principalement par des usages agricoles et forestiers dominant l'occupation du sol.



Carte 2 - Occupation du sol des territoires d'étude des aires de sensibilité (Gagnon et al., 2013)

¹⁵ L'inventaire en lui-même a consisté à la réalisation d'un Système d'Information Géographique (SIG).

« Le territoire à l'étude, lui, recouvre essentiellement les limites de trois régions administratives, soit: 1) Chaudière-Appalaches, 2) Centre-du-Québec et la 3) Montérégie. Il compte 393 municipalités et 4 territoires hors MRC. Il a une superficie de 34 672 km² et se compose de 30 MRC dont deux villes, Lévis et l'agglomération de Longueuil, respectivement au 5^e et au 8^e rang des agglomérations les plus peuplées du Québec. Il totalise une population totale de 2 101 218 habitants (MAMROT, 2012). La seule région de la Montérégie compte pour environ le deux tiers de la population du territoire à l'étude, soit 1 276 699 habitants. » (Gagnon et al., 2013 : 6)

La question principale posée au sein de cette étude, qui correspond à une Évaluation Environnementale Stratégique (ÉES) dans le cadre du BAPE (Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement), est de déterminer l'état initial du territoire concerné par une éventuelle exploitation de gaz de schiste. La réponse apportée est un inventaire territorial de ces espaces qui se base sur la prise en compte d'un certain nombre de « composantes » définies selon les situations comme « [...] des potentiels, des contraintes voir des enjeux » (p.5). Ces « composantes territoriales » sont au nombre de 11 (cf. tableau 2 ci-dessous). Elles servent à décrire un état initial des terrains étudiés.

1-l'espace urbanisé
2-l'espace agricole
3-le potentiel agricole
4-les milieux humides
5-les aires protégées
6-l'espace forestier
7-les érablières
8-l'hydrographie
9-les sites archéologiques et les monuments historiques
10-le potentiel archéologique
11- les territoires d'intérêt régionaux : historique, culturel, esthétique et écologique.

Tableau 2 - Les composantes territoriales des aires de sensibilité, d'après Gagnon et al. (2013)

Ces « composantes » correspondent donc à un état des lieux rendant compte d'une occupation du sol au moment de l'inventaire.

La notion d'aire de sensibilité est l'un des résultats obtenus par cette étude. Elle met en évidence, pour une zone donnée de territoire, les usages du sol en fonction des « composantes » territoriales définies précédemment. De cette manière, les aires de sensibilité pointent les enjeux territoriaux associés à l'occupation du sol dans ces zones. Les auteurs en proposent la définition suivante :

« La notion d'aire de sensibilité est définie comme une portion de territoire où il y a des usages territoriaux concomitants, valorisés par des acteurs, mais où tout ajout ou perturbation dans lesdits usages entraîne une modification, une pression complémentaire sur les composantes du territoire avec des conséquences sur l'aire donnée ou sur l'aire voisine. » (Gagnon et al., 2013 : 13)

Les aires de sensibilité se déclinent selon trois « niveaux » d'intensité : extrêmement sensibles, très sensibles et sensibles. Elles se caractérisent aussi par une superficie « moyenne » de 0,25km² et peuvent interagir.

Le propos se situe donc ici en regard du territoire et l'approche spatiale est prédominante. La notion d'aire de sensibilité permet de décrire un état de l'occupation du sol en fonction des usages identifiés pour un territoire donné. Les usages des espaces définissent des enjeux dont les combinaisons déterminent l'intensité de la sensibilité. Les acteurs de ces territoires, les revendications de groupes sociaux ou d'associations en lien avec l'environnement, ou plus spécifiquement avec la question de l'exploitation des gaz de schiste par exemple, ne sont pas pris en compte ici. La notion d'aire de sensibilité s'articule avec celle de « vulnérabilité territoriale » dans un rapport d'emboîtement tel que les aires de sensibilité, à un niveau territorial déterminent ou non une vulnérabilité territoriale à un niveau spatial plus large. Le schéma ci-dessous (fig.1) permet de saisir le système conceptuel mis au point par les travaux Québécois :

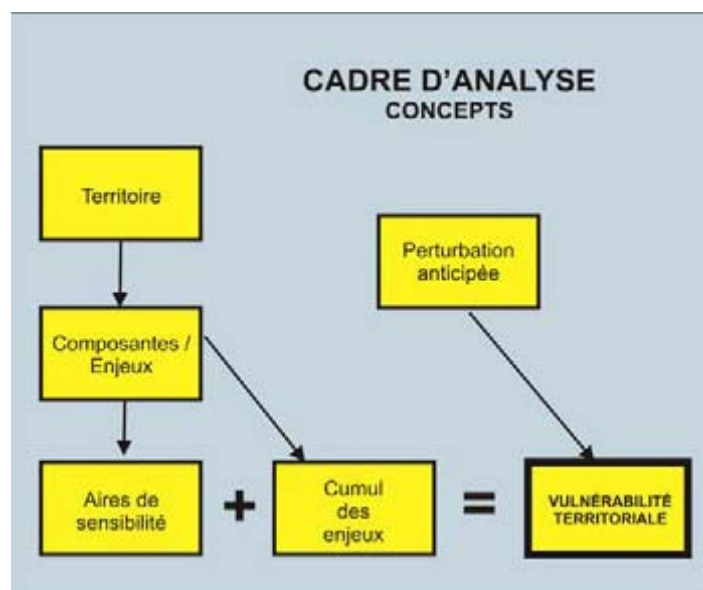


Figure 1 -Cadre d'analyse et conceptuel de la vulnérabilité territoriale (Source : Gagnon et al., 2013 : 10)

L'extrait suivant donne une explication plus aboutie de la figure 1.

« La première notion, soit le cumul des enjeux, permettait d'envisager les composantes, non pas comme des entités figées et absolues, mais comme un construit social mouvant. En outre, les grandes catégories d'enjeux ont été associées aux grandes dimensions du développement durable, soit sociale, environnementale, économique (forestier et agricole), auxquelles nous avons ajouté l'enjeu de la cohabitation des usages. Ces enjeux sont soit investis par des acteurs ou soit considérés par ces derniers à la fois comme des contraintes ou des potentiels. La seconde notion, la vulnérabilité territoriale, notion plus complexe et interprétative, intègre et active l'ensemble des éléments lorsqu'ils sont soumis au changement ou à une perturbation, ici l'exploration et l'exploitation industrielles de gaz de schiste. » (Gagnon et al., 2013 : 11)

La notion de « vulnérabilité territoriale » est donc la résultante d'un processus traduisant la potentialité des effets d'une perturbation des usages de l'occupation du sol sur un territoire. Les auteurs définissent la « vulnérabilité territoriale » de la façon suivante :

« Rappelons que la notion de vulnérabilité territoriale correspond ici à un espace vécu englobant un cumul de composantes et d'enjeux territoriaux, de divers niveaux de sensibilité, cumul soumis à l'exposition d'une perturbation humaine. » (Gagnon et al., 2013 : 13)

« La vulnérabilité territoriale correspond ici à un espace vécu, exprimé par une combinaison de composantes et enjeux territoriaux, de niveaux de sensibilité, et soumis à l'exposition d'une perturbation, telle l'exploitation du potentiel du gaz de schiste ou d'un aléa, telle une inondation. » (Gagnon et al., 2013 : 35)

L'articulation ou l'embrayage d'une aire de sensibilité donnée à un territoire vulnérable se produit en raison d'une modification des usages du sol, les auteures parlent « d'une perturbation externe », qui conduit à une vulnérabilité territoriale. Celle-ci correspond à un état pour lequel le territoire considéré rencontre donc des difficultés dans son fonctionnement et son développement. Il peut alors s'agir de conflits entre acteurs associés à des usages et des enjeux concurrents ou bien des situations de crises résultant de catastrophes naturelles par exemple. Dans ce cas, l'exploitation du gaz de schiste au Québec est considérée comme « une perturbation externe » qui, selon les aires de sensibilité mises en évidence par l'étude, peut conduire à des situations de vulnérabilité territoriale. La sensibilité est considérée comme un facteur de vulnérabilité.

« Mais quelle différence entre sensibilité et vulnérabilité? Globalement, les aires de sensibilité donnent lieu à un territoire vulnérable lorsque celles-ci subissent une perturbation externe. » (Gagnon et al., 2013 : 35)

La notion de vulnérabilité territoriale utilisée dans cette étude s'inspire des travaux de géographie des risques naturels qui, depuis les années 90, abordent la question du risque selon une approche décentrée de l'aléa. Les travaux de D'Ercole (1994; 2009 ; 2012) ont formalisé cette approche en terme de vulnérabilité des territoires :

« [...] il existe, au sein de tout territoire, des éléments localisables susceptibles d'engendrer et de diffuser leur vulnérabilité à l'ensemble d'un territoire, provoquant

des effets qui peuvent perturber, compromettre, voire interrompre son fonctionnement et son développement » (D'Ercole et Metzger, 2009 : 2)

La vulnérabilité territoriale est reformulée par Gagnon et al. (2013) qui en proposent une lecture adaptée au contexte de leur recherche. La dimension systémique que produit une analyse en termes de vulnérabilité territoriale est ici affirmée :

« La vulnérabilité territoriale permet donc d'appréhender le territoire sous un angle systémique, c'est-à-dire comme un tout, environnemental, social et économique indissociable, où les parties du tout sont interdépendantes et indissociables. Ainsi, tout changement dans les usages territoriaux, même à l'échelle micro-locale, est susceptible d'affecter un ensemble, un écosystème, voire une dynamique territoriale qui ne recouvre pas forcément des limites administratives de gestion territoriale. » (Gagnon et al., 2013 : 16)

« Ainsi, il a été convenu de tenir compte de la dimension cumulative importante sur un même territoire, sous l'angle du cumul des composantes/enjeux, facteur de vulnérabilité territoriale. » (Gagnon et al., 2013 : 18)

« Par enjeu territorial de développement durable, nous entendons des objets concrets d'aménagement, essentiels au fonctionnement du système écologique, social, culturel et économique d'un territoire, qui se traduisent, en bout de piste, par une perte ou un gain de vulnérabilité. La présence d'enjeux valorisés ou non par les acteurs, leur cumul (somme) et leur distribution spatiale définissent des aires de sensibilité différenciées entraînant une vulnérabilité territoriale diffuse à l'ensemble d'un territoire. » (Gagnon et al., 2013 : 32)

2.2.3. Synthèse des deux approches

Si la sensibilité au paysage (Bigando, 2006) décrit le processus de conscientisation des représentations paysagères des habitants vis-à-vis de leur paysage quotidien, la notion d'aire de sensibilité (Gagnon et al., 2013) recourt à une approche strictement spatiale. La notion d'aire de sensibilité se concentre exclusivement sur l'occupation du sol. Ces deux usages de la notion de sensibilité divergent sur de nombreux points. L'approche de l'espace d'abord, dans un cas il est question du paysage, dans sa double dimension physique et sensible, tandis que dans l'autre cas, l'espace est observé dans le but de consigner l'état d'une occupation du sol.

Les deux emplois ont suscité la construction et la production d'un effort de définition remarquable permettant d'affiner la portée de leur usage spécifique et d'en faire des notions opératoires, à la fois dans un contexte de recherche mais aussi dans une dimension plus appliquée. C'est particulièrement le cas avec les « aires de sensibilités » produites dans le cadre d'une démarche d'évaluation environnementale dont l'un des buts est d'éclairer l'action publique en matière d'environnement.

Dans les deux cas présentés précédemment, nous relevons une thématique commune qui peut être rattachée à la question de l'environnement et de ses transformations associées aux territoires ou à l'espace. En effet, le trait commun de la préoccupation spatiale dans ces travaux concerne les transformations, les modifications, les aménagements de territoires sous l'influence de phénomènes d'origine « naturel », dans le cas des tempêtes, ou plus souvent

sous l'effet d'actions anthropiques (aménagement d'autoroute, exploitation de gaz de schiste, occupation du sol affectée à divers usages sociaux).

Qu'elle soit envisagée dans le but de rendre compte de représentations paysagères ou d'une occupation du sol spécifique, la sensibilité, dans les deux cas, cherche à rendre compte d'un processus par lequel se déroule une réaction ou la potentialité d'une réaction des acteurs vis-à-vis de ces modifications.

3. Jalons pour la définition d'une sensibilité sociale

Nous avons distingué les usages politiques et les usages scientifiques. Les recours « politiques », ENS et ZUS, de la notion de sensibilité visent à l'action et à la mise en place de dispositif de gestion dans le cadre de politique publique. Dans le contexte scientifique, les usages de la notion de sensibilité font l'objet d'une définition et d'un cadrage conceptuel plus important qui précise et circonscrit le sens qui lui est donné.

Les notions de sensibilité issues d'un contexte de recherche relèvent de la géographie. D'un côté, nous avons une approche spatiale et de l'autre côté, une approche de géographie sociale qui envisage non plus les perceptions ou représentations mais la « sensibilité » des habitants aux paysages « ordinaires ». La notion de sensibilité au paysage vient quasiment se substituer à celle de représentation du paysage. Elle est considérée par l'auteure comme plus adaptée à la saisie des interactions entre habitants et paysages ordinaires.

L'espace, qu'il soit considéré selon une approche paysagère ou territoriale, est donc l'objet d'enjeux et de préoccupations sociales : des acteurs divers s'interrogent, participent et agissent pour en définir et/ou infléchir les occupations du sol, les usages et les aménagements/ménagements qui en sont faits. C'est en ce sens que nous proposons de parler d'espaces sensibles. Nous nous attardons alors sur une définition sociale de la sensibilité prenant en considération les acteurs de son élaboration. Cette sensibilité a pour enjeux des espaces que l'on définit comme des territoires.

3.1. Les acteurs et la construction d'espaces sensibles : une sensibilité sociale

Les éléments présentés dans les sections précédentes mettent en évidence l'association de la notion de sensibilité avec des espaces de types variés. Les espaces considérés sont plus ou moins urbanisés. La sensibilité en jeu prend deux formes spécifiques. Ce sont des espaces qui affichent une sensibilité, comme les ZUS et les ENS. La sensibilité traduit une interrelation un type d'espace et la société ou un groupe d'acteurs sociaux. Dans le cas des ZUS, c'est la relation entre des espaces et des populations en situation de vulnérabilité sociale résidentes dans ces quartiers. La sensibilité y est désignée. Le cas des ENS introduit une des formes des relations société-environnement se manifestant par la protection et la gestion d'espaces dits « naturels ». Les aires de sensibilité interrogent les enjeux d'une exploitation du gaz de schiste sur les territoires du Québec. La sensibilité est désignée à partir de l'espace. La sensibilité au paysage ordinaire vise quant à elle à explorer la relation entre habitants et paysages ordinaires. La sensibilité est alors déduite du comportement des personnes. Cette dimension relationnelle de la notion de sensibilité amène à retenir avant tout sa dimension sociale. Celle-ci précède la dimension spatiale de la sensibilité. Ainsi, il n'y a pas de sensibilité sans acteurs sociaux, sans la société.

Dans cette perspective, la sensibilité est une caractéristique des acteurs étudiés, comme le montre le cas de la sensibilité aux paysages ordinaires, c'est aussi une sensibilité désignée voir assignée à des territoires et aux acteurs que l'on y trouve. Le cas des ZUS illustre cette

tendance. Le cas des ENS et celui des aires de sensibilité illustrent la sensibilité qui prend en compte davantage les usages et l'occupation du sol dont les enjeux peuvent déterminer des territoires sensibles.

En dépit du caractère polysémique et composite du terme, la définition retenue de la sensibilité s'affine. La notion de « sensibilité » se conjugue à des éléments spatiaux ce qui illustre les interrelations entre société et espace. Située à l'interface de cette relation, elle implique toujours des acteurs qui l'expérimentent ou la désignent. Cette sensibilité est donc socio-spatiale ; l'espace est l'objet, l'enjeu, le support de l'émergence et des revendications éventuelles associés à cette sensibilité.

3.2. La sensibilité et les transformations des territoires : émergence

Un autre trait commun des emplois de la sensibilité est celui de transformations, de mutations, de modifications, de changement des territoires concernés qui génèrent la sensibilité.

Les origines et la nature de ces transformations sont multiples et leur place est prise en compte différemment selon les approches. Le cas de la sensibilité au paysage ordinaire, en proposant la notion d'événement-paysager, donne un premier éclairage sur la nature possible de ces transformations. Celles-ci sont caractérisées en fonction de leur emprise spatiale et de leur dimension temporelle. Le cas d'un aménagement autoroutier et celui d'une tempête ont été retenus par E. Bigando (2006). Deux formes de transformations ressortent : celles d'origine anthropique et celles d'origine naturelle. Les transformations d'origine anthropique recouvrent l'ensemble des projets d'aménagements et d'interventions sur l'espace qui modifient sa morphologie et ses usages. Le cas des aires de sensibilité (Gagnon et al., 2013), pour l'exemple de l'exploitation du gaz de schiste au Québec, entre dans cette catégorie. Les transformations et perturbations « d'origine naturelle » désignent des événements résultant d'un aléa climatique.

Le cas des ENS et celui ZUS mettent en avant des transformations des territoires que l'on cherche à prévenir, à contenir et à éviter : l'érosion de la biodiversité et la disparition de certains paysages ; le basculement de populations et de quartiers dans des situations de précarité et de pauvreté. L'idée de vulnérabilité de l'espace et des populations ressort dans ces deux cas.

La dimension spatiale des situations observées tient une place prépondérante ; l'espace n'est pas seulement le support mais l'objet et l'enjeu de revendications des acteurs qui sont les « porte-paroles » de la sensibilité. Il est appréhendé en tant que territoire, au sens des géographes tel que G. Di Méo (1996) : « *appropriation à la fois économique, idéologique et politique (sociale donc) de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes de leur histoire.* » Ces territoires sont d'étendues et de morphologies diverses.

La dimension temporelle de la sensibilité impacte quant à elle le « degré » ou le « niveau de sensibilité » à un moment donné. Les deux dimensions, spatiale et temporelle, se croisent et sont liées. La sensibilité sociale se comprend à un moment donné sur un espace ou plusieurs

espaces définis. Son existence, son état et son intensité évoluent dans le temps et s'expriment en regard et sur des espaces dont les étendus varient selon des trajectoires qu'il est intéressant de mettre en évidence.

C'est en raison des usages sociaux, multiples et parfois concurrentiels de ces territoires, des transformations et des aménagements qui y ont lieu, qu'émerge une sensibilité sociale. L'espace est envisagé dans le cadre de cette recherche en tant que territoire, c'est-à-dire en tant qu'espace soumis et modelé par des activités sociales. Le tableau ci-dessous (figure 6) propose une synthèse des approches passées en revue et des éléments de définitions retenues, afin de mettre en évidence une sensibilité socio-spatiale dans les vallées.

En relation et dans la continuité des travaux du CPER et des géographes ayant étudié les vallées sous l'angle du paysage, nous souhaitons tester ou mettre à l'épreuve la définition d'une sensibilité sociale associée aux territoires de vallées.

Il faut donc présenter plus en détails les éléments apportés par les travaux concernant les vallées mais aussi et d'abord, montrer en quoi ces espaces sont à prendre en compte comme les espaces de l'eau et de sa gestion.

Caractéristiques	Travaux pris en considération				Éléments retenus pour notre définition
	ZUS	Paysage ordinaire	Aire de sensibilité	ENS	
					Définition prise en considération et appliquée aux vallées
Indicateurs révélateurs de la sensibilité	Données économiques, emploi, transport, insertion sociale	Perturbation liée à un évènement exceptionnel, naturel ou social	Occupation du sol et usage du sol soumis à une modification/transformation	Mise en danger de la biodiversité	Prévention et protection contre les inondations
Caractéristique de l'espace concerné	Commune, quartier	Région, commune	Espace de dimension variée (de l'ordre de 10 ⁴ km ²)	Espace de dimension variée (jusqu'à quelques km ²)	Vallée, forme de relief spécifique lié à l'eau (de l'ordre de 80 km ²)
Fondement de la définition de la sensibilité Critère principal de la caractérisation de la sensibilité	Vulnérabilité économique et sociale des habitants et des quartiers (sensibilité collective) Sensibilité sociale	Paysage ordinaire évaluée par des sujets individuels, marqué par des acquis personnels et des apprentissages socio-culturels Sensibilité individuelles des êtres-habitants à un paysage ordinaire	Enjeux liés à la cohabitation d'usages divers d'un espace vécu comme territoire vulnérable Sensibilité déterminée à partir de l'espace	Vulnérabilité d'un espace naturel ou d'un patrimoine à protéger Espace sensible	Espace à protéger et à partager entre différents usages et usagers. Espace sensible et enjeux puissants
Définition de la sensibilité	Sensibilité affichée ou désignée s'exprimant progressivement (usage politique)	Sensibilité «déduite» Réaction individuelle à une perturbation concernant un temps long ou instantané (thème d'étude scientifique)	Sensibilité déduite liée à la transformation d'un espace (usage opérationnel d'aménagement)	Sensibilité déduite et identifiée par les gestionnaires/scientifiques (usage politique-patrimoine-pédagogique)	Sensibilité déduite identifiée par divers acteurs individus et groupes s'exprimant progressivement (usage à des fins de gestion de l'espace)

Tableau 3 - Définitions prises en considération et éléments retenus pour une définition de la sensibilité socio-spatiale.

Chapitre 2. Dimension spatiale de la sensibilité sociale

Le chapitre précédent a permis de définir à travers différents exemples, une sensibilité socio-spatiale. Elle est le fait d'acteurs de territoires à enjeux, soumis à des transformations.

Les vallées constituent le territoire d'investigation pris en considération pour expérimenter la signification de la sensibilité socio-spatiale. Elles présentent a priori les ingrédients propices. Des enjeux importants y sont liés à la présence de l'eau et à la concentration notable des activités humaines. Les transformations qui les concernent sont naturelles en lien avec l'écoulement de l'eau et d'origine anthropique en lien avec l'exploitation de la ressource en eau mais également des espaces disponibles pour l'écoulement et les installations humaines.

Ces enjeux suscitent des conflits d'aménagements et d'utilisation de ces vallées. S'y disputent les usagers de diverses catégories (habitants, exploitants agricoles, touristes...). Des oppositions organisées ou non se manifestent contre les choix d'aménagement et de gestion proposés et mis en œuvre par les pouvoirs publics en général sous l'impulsion de commandes locales (communes), régionales, nationales (gestion des extrêmes hydrologiques) ou européennes (Directive cadre sur l'eau, 2000). Elles ont pour objectif de gérer les vallées.

Mais, pour poursuivre la réflexion, il est nécessaire de mettre en place divers cadres conceptuels et définitions qui nous servent d'appui. Il s'agit :

- de s'interroger sur la notion d'espace naturel afin de préciser la conception de l'espace retenu dans ce travail. Nous montrons d'abord le caractère problématique de la question de la nature et considérons plus pertinent de s'interroger sur l'environnement et ses prises en considération par les sociologues. Les apports des géographes sur les systèmes socio-naturels nous conduisent à retenir le territoire en tant que portion appropriée de l'espace pour caractériser la dimension spatiale de la sensibilité sociale.
- de réfléchir sur la définition des conflits et des situations qu'ils génèrent ; conflits entre acteurs sociaux concernant des enjeux liés à l'environnement et aux territoires. Nous présentons diverses approches et définitions des conflits associés au territoire et ses usages ainsi que celles sur les controverses environnementales. L'explicitation des termes entre conflits d'usages, conflits d'aménagements, conflits de gestion mais aussi controverses environnementales se fera par l'examen de la littérature scientifique issue de la sociologie et de la géographie. Dans ce paragraphe, l'objectif sera de montrer comment les acteurs des territoires agissent et réagissent face à certaines des transformations qui les affectent.
- de revenir moins sur ce qu'est une vallée mais sur les manières de la considérer dans le cadre des approches socio-spatiales. La vallée présente un paysage spécifique comme l'entendent souvent les géographes et/ou un environnement qu'il faut protéger. Quels rapports peut-on établir avec la société ? Ceci revient à s'interroger sur les

interactions entre la société et son environnement et à préciser ce qu'est, par rapport à ces interactions, un territoire.

Les apports de cette réflexion permettront de vérifier si les vallées contiennent effectivement les « ingrédients » nécessaires à notre démonstration et ainsi de valider la vallée comme objet pertinent pour l'expérimentation de la notion de sensibilité socio-spatiale. Nous nous attarderons sur les territoires de vallées définies comme paysages de l'eau. Les fonctions puis les usages de ces territoires de l'eau seront passés en revue. Enfin la question des inondations fera l'objet d'un regard particulier en tant qu'enjeu majeur des territoires de vallées.

1. Territoire et environnement

L'hypothèse que nous formulons quant à l'émergence de la sensibilité sociale est la suivante : la sensibilité sociale émerge dans des contextes de transformations des territoires, qu'il s'agisse d'événements dont l'origine principale peut être qualifiée de naturel, pour le cas des épisodes de crues, ou d'aménagement des fonds de vallées dans le but de réguler les excès d'eau. Les territoires retenus comme terrains d'étude sont les vallées du bassin versant de la Sarthe amont.

Les dimensions naturelles des territoires concernés en relation avec leurs dimensions socialisées mettent en jeu un ensemble de problématiques qui relèvent du domaine de l'environnement. A partir de la catégorie d'espaces naturels, nous verrons comment a émergé la problématique environnementale et ce que nous retenons de la notion d'environnement, avant de préciser la définition du territoire employé dans cette recherche. Ainsi les contours de la dimension spatiale de la sensibilité sociale seront mieux cernés.

1.1. Interroger la catégorie d'espace naturel

Il apparaît indispensable de questionner la notion d'espace naturel afin de montrer comment celle-ci est d'abord le résultat d'une construction historique et sociale. Les évolutions des dispositifs de gestion et de protection des espaces naturels ayant aboutis au ENS illustrent cette construction. En ce sens, la question de la nature et des espaces qui la définissent est une vision du monde parmi d'autres. C'est une vision du monde qu'il est possible de situer dans les pays occidentaux industrialisés comme le montrent les travaux de P. Descola (2005). En définitive, nous voulons insister sur le fait que l'idée d'espaces naturels n'a pas de sens en dehors des représentations sociales que l'on y associe. Plus précisément, il s'agit de souligner que « rien n'est strictement naturel » mais beaucoup plus une hybridation « socio-naturelle » et que la notion d'environnement, qui sera explicitée dans le paragraphe suivant, permet de mieux considérer les phénomènes abordés.

Les liens qui unissent les termes environnement, nature et société sont explicités à travers deux cas. Nous prendrons en considération celui des ENS que nous reprenons ici et celui de la Camargue qui fournit un bon exemple des relations entre nature, société et environnement. Cet exemple met en évidence les perceptions et les représentations sociales associées aux milieux naturels et les manières dont elles se transforment aux cours du temps. Le travail sociologique de B. Picon sur les relations nature/société/environnement dans le delta du Rhône apporte des éclairages qui nous sont utiles.

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) montrent que s'attarder sur la caractéristique des espaces pris en compte dans le dispositif de protection et de gestion constitue une étape nécessaire. Les sites visés dans le cadre de cette politique publique de protection d'espaces naturels le sont au titre de leurs spécificités sur le plan des écosystèmes. Le rapport Balland (2003) rappelle comment la notion d'espaces naturels a varié sur le plan institutionnel : « les espaces verts » ont laissé progressivement la place aux « espaces naturels et boisés » pour enfin devenir des « espaces naturels sensibles ».

« En quatre décennies, on est passé de la notion de sites pittoresques ou remarquables, à celle d'espaces récréatifs pour aboutir à la notion d'espaces à valeurs écologique et paysagère. » (Balland et al., 2003 ; p.28)

Cette évolution est révélatrice de l'émergence de la problématique environnementale et illustre les reconfigurations des relations nature/société. La protection des espaces naturels et, plus généralement, la protection de la nature peuvent se définir comme un « problème social » (Becerra, 2003). Ainsi, la protection des espaces naturels procède d'une construction sociale qui définit des territoires de protection de la nature (Depraz, 2009).

Dans le cadre de la réflexion scientifique, tant pour les sciences de la nature que pour les sciences sociales, la catégorie d'espace naturel doit être questionnée. Celle-ci suggère l'idée d'espaces soumis aux seules influences et aux déterminismes du fonctionnement des écosystèmes dont ils sont constitués. Plus profondément, l'idée de nature exclut la présence et l'influence humaine sur l'état et le fonctionnement de ces espaces. L'anthropologue P. Descola (2005) montre bien comment les sociétés occidentales entretiennent, depuis le XIXème siècle, un rapport de discontinuité entre nature et culture. Notre représentation du monde, la manière dont nous organisons, dont nous rangeons les choses et les objets, est partagée entre d'un côté les humains et de l'autre les non-humains. Descola s'appuie sur son travail d'ethnographie auprès du peuple Achuars en Amazonie et de nombreux exemples issus de la littérature ethnographique, pour montrer que toutes les sociétés humaines n'entretiennent pas cette relation à leur environnement fondée sur l'opposition nature/culture. Pour étayer son argumentation, il s'appuie sur le couple physicalité/intériorité, afin de définir quatre typologies principales de rapport au monde. Il propose donc de repartir d'une autre dualité, pour lui plus universelle. Ce couple définit des plans d'expériences entre le corps et l'esprit. Cette dissociation physicalité/intériorité lui apparaît plus à même d'embrasser la diversité des sociétés humaines et leur rapport au monde. A partir de ce couple, il propose des cosmologies, qu'il appelle des modes d'indentification de soi et du non-soi, qui sont en fait des typologies de visions du monde, de représentations du monde, des manières et des relations aux mondes, entre humains et entre humains et non-humains.

	Ressemblance des intériorités	Différence des intériorités
Ressemblance des physicalités	Totémisme Exemple : aborigènes d'Australie, chasseurs-cueilleurs	Nature anthropocentrée Exemple : humanisme classique
Différence des physicalités	Animisme Exemple : chasseurs-essarteurs d'Amérique du Sud	Analogie Exemple : sociétés sacrificielles comme les Aztèques ou les Incas

Tableau 4- Les ontologies de P. Descola (2005) (source : Callens, 2006)

Ce qui est défini comme l'ontologie¹⁶ naturaliste traduit cette opposition nature/culture. De cette façon, nous avons toujours tendance à organiser ou classer ce qui est naturel en dehors du social et ce qui est social est hors de la nature. Cependant, cette représentation du monde, si elle est fortement ancrée dans nos perceptions des relations nature/société, résiste difficilement à l'observation et à la description que l'on peut faire des milieux naturels et tout particulièrement des vallées, milieux associés à l'eau.

L'exemple de la Camargue est tout à fait emblématique. Picon (1978, 2012) montre bien comment ce qui est identifié et désigné comme espaces naturels emblématiques, les zones humides du delta du Rhône, est le fruit de l'aménagement, des usages et de la gestion des espaces de l'eau au cours du temps par les communautés locales. C'est l'ensemble des actions des hommes sur les milieux qui ont conduit à les transformer et élaborer les paysages et les écosystèmes que l'on hisse, aujourd'hui, en patrimoine naturel à préserver. Ainsi, Dervieux (2005) insiste sur l'interdépendance entre les activités humaines en Camargue (riziculture, élevage) et la durabilité des écosystèmes patrimonialisés.

Le terme de nature - « *mal défini [...] se prête à de multiples interprétations.* » (Lévêque et Van der Leeuw, 2003) - entretient donc une ambiguïté autour de l'origine et de l'état des milieux considérés comme naturels. La notion d'environnement permet une certaine mise à distance vis-à-vis de la question de la nature en décroissant le point de vue. Paradoxalement cette mise à distance se réalise par la prise en considération des interactions entre sociétés et environnement, entendu ici au sens de milieu naturel.

1.1.1. De la nature à la problématique environnementale

Dans le sens commun, l'environnement s'est substitué, depuis les années 70, à « l'environnement naturel ». Il est plutôt question de la nature dans ses dimensions « problématiques », de contraintes et ressources, afin de désigner les relations nature/société. S'interroger sur l'environnement revient à questionner les interrelations et les interactions entre les sociétés et leur environnement naturel.

Or, il faut noter que le terme « environnement » désigne d'abord « tout ce qui nous entoure », il ne s'agit pas au départ de désigner exclusivement l'environnement naturel. Les géographes Lévy et Lussault (2003) montrent, dans la définition qu'ils proposent de la notion d'environnement, l'itinéraire suivi par le terme avant de se stabiliser autour de son sens actuel. Au XIII^e siècle le terme signifie « contour », puis, au XIV^e siècle il désigne « l'action d'environner ». Cela marque l'idée que « *l'environnement est la périphérie d'un centre, ce centre pouvant être une société, un individu, un être vivant, un système. Le schéma centre-périphérie qui sous-tend le concept d'environnement n'est pas sans incidence sur la position marginale que lui accorderont les sciences sociales.* » (Lévy et Lussault, 2003 ; p317) Au-

¹⁶ Descola définit son emploi du terme ontologie comme « *des façons de distribuer des propriétés aux existants, à tout ce qui existe* » ou encore « *des modes d'identifications du soi et non soi* » qui peuvent se comprendre comme des cosmologies ou des typologies de vision du monde.

delà de cette interprétation, il y a surtout l'idée que l'environnement et ce dont il est l'enveloppe ou la périphérie sont dissociés. L'environnement signifie presque la marge.

Le sens actuel de la notion d'environnement émerge au cours du XIX^{ème} siècle en provenance du monde anglo-saxon. Il correspond, au départ, à la notion de « milieu » telle qu'elle est utilisée par les géographes français :

« [...] Dans les sciences sociales, dont la géographie, environnement social dans lequel une composante de la société (individu, groupe, localité...) se trouve immergée et avec lequel cette composante entretient des relations interactives diverses, constituant tout à la fois une série de déterminants, un ensemble de ressources et un enjeu pour une stratégie d'acteur. » (Lévy et Lussault, 2003 ; p617)

La première conférence des Nations Unies sur l'Environnement, en 1972 à Stockholm, marque la diffusion récente du terme, à l'échelle internationale, et sa connotation écologiste « qui renvoie à l'impact négatif des activités humaines sur les réalités biophysiques. » L'influence de l'écologie, en tant que démarche scientifique puis politique, va jouer un rôle déterminant dans la montée en puissance de la notion telle qu'on l'emploie aujourd'hui. Plus tard, la conférence de Rio en 1992 marque l'avènement et la diffusion du Développement Durable et de la notion de Biodiversité.

A partir de ce moment, le concept d'environnement va se distinguer de celui de « milieu » qui était utilisé auparavant, notamment en géographie. En France, la notion d'environnement connaît une situation paradoxale. « *Le langage courant s'en empare, mais le monde scientifique lui reproche dans un premier temps son caractère flou, anglo-saxon et politisé* ». Malgré une reconnaissance collective ses usages multiformes entretiennent opportunités et confusions à son égard (Charles, 2001). Toujours est-il que la notion d'environnement va, peu à peu, se détacher de celle de milieu, s'autonomiser en tant que domaine de recherche, domaine de l'action politique et comme discours médiatique.

Lévy et Lussault apportent quelques remarques critiques quant aux usages contemporains de la notion d'environnement. Ils soulignent d'abord les dimensions variables du terme et parlent d'un « *concept sans échelle* » qui peut aller du voisinage à la planète. Ils insistent aussi sur la variabilité des usages de la notion qui prend deux formes principales : l'environnement comme réalité extérieure à l'homme et l'environnement comme dimension relationnelle. Ils rappellent enfin la prédominance de l'usage écologique, au sens où « *l'environnement est souvent abordé à travers le prisme d'une panoplie restreinte de concepts qui abordent la nature de manière instrumentale, en la thématissant et en la fragmentant : ressources, contraintes, aléas, risques naturels.* » (Lévy et Lussault, 2003 ; 218)

En définitive, les deux géographes retiennent la définition suivante de la notion d'environnement :

« Ensemble des réalités extérieures à un système, notamment un système social, conditionnant son existence et interagissant avec lui. Spécialement, les réalités biophysiques comme environnement des sociétés. » (Lévy et Lussault, 2003 ; p317)

L'émergence et le développement de la problématique environnementale ont conduit à orienter le travail scientifique et l'action politique vers un approfondissement de ces questions. L'environnement, comme problème, désigne tout particulièrement la mise en débat du mode de développement des sociétés occidentales qui entraîne une fragilisation, une destruction et la raréfaction des ressources naturelles et des écosystèmes. Pollutions de l'eau, de l'air, problème de disparitions des ressources fossiles, mais aussi atteintes à de nombreux écosystèmes, déforestation... Les sciences de la nature ont donc approfondi leur connaissance du fonctionnement des milieux et des écosystèmes tout en prenant de plus en plus en compte la dimension des interactions, on pourrait même dire des hybridations, entre les systèmes naturels et les systèmes sociaux. Ainsi, pour certains, parler de milieux naturels n'a plus de sens et s'apparente à une aberration scientifique :

« Par-delà la dichotomie entre espaces « naturels » et espaces façonnés par la culture des hommes, considérons plutôt la surface terrestre comme un tout qui comporte des degrés variables d'artificialisation des milieux. L'idée qu'il subsiste des portions d'espace « naturel », c'est-à-dire susceptibles d'évoluer indépendamment de toute influence anthropique, doit être rejetée avec force. » (p.4) (Depraz, 2008)

Pour S. Depraz, la question de la protection des espaces naturels doit être abordée comme une construction sociale des territoires de la protection de la nature.

Définir la notion d'environnement est une tâche inconfortable car celle-ci rend également compte d'un ensemble d'usages, de pratiques et de représentations sociales « diluées » entre sens commun, notion scientifique et objet politique, comme le rappelait C. Deverre (1998) :

« « [...] l'environnement » fait partie de ces catégories qui, comme la qualité, ne relèvent clairement ni du sens commun, ni d'une construction comme objet scientifique ou politique, mais un peu de tout à la fois. Ceci ne leur enlève pas, lorsqu'elles sont davantage problématisées que précisément circonscrites, une grande capacité à susciter des avancées heuristiques. » (Deverre, 1998)

Pour les sociologues, l'enjeu n'est pas tant de définir le terme mais plutôt de repérer et d'interroger les faits sociaux auxquels la notion d'environnement fait écho. Ils s'attachent à problématiser les processus que révèle l'émergence des « problèmes » dits d'environnement depuis les années soixante, mais aussi à rendre compte des interactions sociétés/environnement. Il s'agit de formuler du point de vue sociologique les problèmes d'environnement.

C'est le cas par exemple de C. Aspe et M. Jacqué qui, dans l'ouvrage *Environnement et société. Une analyse sociologique de la question environnementale* (2012), proposent :

« [...] une lecture sociologique de la construction de la question environnementale dans une perspective historique dynamique. Au-delà de la réalité des problèmes environnementaux, objets d'analyse des sciences de la nature, l'interrogation porte ici sur les conditions économiques et sociales qui ont permis de les désigner comme « problèmes » et qui ont conduit à leur intégration sur le plan politique juridique, économique, idéologique, au point de les considérer comme enjeu incontournable aujourd'hui. » (Aspe et Jacqué, 2012, p. 9)

L'objet de la démarche de C. Aspe et M. Jacqué est d'analyser les conditions d'émergence des questions et problèmes posés par l'environnement à la société contemporaine. Pour cela, elle s'attarde essentiellement sur le cas français. Dans la citation précédente les contours de ce que désigne l'environnement, du point de vue sociologique, sont délimités. Il est question de « problèmes environnementaux » qui sont « reconnus », dont l'existence n'est pas mise en doute. Ils sont l'objet de recherche et du travail des sciences de la nature. Une dimension historique est affichée dans cet extrait. La démarche consiste à montrer quelles sont les conditions, ou les contextes qui ont favorisés et vus se faire l'émergence des problèmes dits d'environnement :

« [...] les principales transformations dont la problématique environnementale a été à la fois le support et l'enjeu. » Aspe et Jacqué, 2012, p.9)

La sociologie s'est fondée sur l'analyse des faits sociaux comme objets de recherche. Dans cette perspective l'environnement perturbe la discipline sociologique puisqu'elle ne peut le définir comme fait social. Les sociologues s'orientent donc vers l'analyse des « problèmes » d'environnement qui surgissent des interactions société/environnement et conduisent à la production de faits sociaux :

« Ce sont les faits sociaux qui constituent cet objet et « l'environnement » ne saurait en définir un, contrairement à la morale, au droit, au travail, à la famille ou à l'économie. Par contre, les problèmes d'environnement peuvent constituer un thème d'analyse sociologique, dans la mesure où ils sont des manifestations socialement construites des rapports entre les groupes ou agents sociaux et leur « environnement » physique ou biologique, [...] » (Deverre, 1998)

La notion d'environnement recouvre donc deux tendances principales : une définition issue des sciences de la nature qui désigne l'ensemble des éléments associés aux milieux naturels et leur fonctionnement ; mais aussi un ensemble de questionnements relatifs aux interactions nature/société. Celles-ci sont à l'origine d'un certain nombre d'interrogations pour la société contemporaine et se construisent comme des « problèmes », par le biais d'un ensemble de discours, de pratiques, d'actions. En ce sens, les questions ou problèmes d'environnement sont aussi, et presque avant tout, des questions sociales. Les sciences sociales et la sociologie en particulier ont investi ce champ de questions sociales.

1.1.2. Sociologie de l'environnement

P. Boudes (2006, 2008a, 2008b) montre comment s'est structurée la sociologie de l'environnement et comment la problématique environnementale pose problème à la discipline sociologique. « *L'environnement, en tant qu'objet scientifique, est un révélateur de ces difficultés : il questionne la sociologie dans sa démarche historique et épistémologique.* » (Boudes, 2006 : 1). Comme nous l'avons vu avec C. Deverre, l'environnement se présente comme un objet ambigu pour la sociologie, dans le sens où il ne peut être traité comme un fait social. Ce sont les problèmes posés par les relations société/environnement qui constituent des faits sociaux. À travers les questions liées à l'environnement, la sociologie est confrontée à une remise en cause de la définition de son objet principal : l'analyse des faits sociaux et

surtout de sa démarche historique initiale visant à expliquer un fait social par d'autres faits sociaux. Comment peut alors se définir la sociologie de l'environnement ?

C'est dans une note de bas de page sur le « faire science »¹⁷, dans un article consacré à la structuration de la sociologie de l'environnement francophone¹⁸ comme champ de recherche scientifique, que P. Boudès (2006) propose une définition éclairante de la sociologie de l'environnement :

« Faire de la sociologie de l'environnement c'est d'abord lier des théories (sociologiques) et des objets (environnementaux) dans une visée explicative des phénomènes sociaux, c'est, disons-le dès à présent, étudier les réactions sociales (de la société, des groupes, individus, institutions, etc.) face aux problématiques environnementales, elles-mêmes résultant d'une mise en question de la société par la nature. » (Boudès, 2006: 2)

L'environnement questionne les relations des sociétés à la nature. « [...] l'enchevêtrement des facteurs sociaux et naturels qui traversent les questions sur l'environnement. » (Boudès, 2008b : 667)

En s'intéressant aux productions de sociologues français et québécois de l'environnement, P. Boudès (2008b) dégage quatre démarches d'analyses sociologiques de l'environnement distinctes :

- les démarches classiques : elles analysent des situations de conflits associés à l'environnement en s'intéressant aux acteurs partie prenante de ces situations définies comme la recherche d'un compromis négocié ;
- les démarches technoscientifiques : elles se concentrent sur l'analyse des risques et des questions autour de l'expertise scientifique dans la gestion des risques ;
- les démarches idéologiques, elles, abordent les questions environnementales et écologiques comme idéologies dont il faut dégager les logiques et déconstruire les discours enchanteurs qui cachent des pratiques plus contrastées. C'est le cas de l'accès aux espaces de nature ou les décalages entre discours et pratiques autour du développement durable ;
- les démarches hybrides : reposant sur les analyses de la sociologie de la traduction.

Le tableau 5 ci-dessous reprend les principales contributions identifiées par P. Boudès pour chacune des démarches repérées :

¹⁷ P. Boudès distingue le « faire science », en référence à l'activité scientifique et ses manières de faire, du « être science » qui renvoie à la structuration du champ scientifique de la sociologie et à l'histoire de la pensée de la discipline.

¹⁸ La constitution d'une sociologie française de l'environnement et d'une sociologie québécoise de l'environnement, formant *Les démarches des sociologies francophones de l'environnement*, sont comparées dans cette publication.

	<i>Québec</i>	<i>France</i>	<i>Apports supplémentaires</i>
Démarche «classique»	Babin 2003; Chouinard et al. 2003; Guilbeaut et Vaillancourt 2002; Tessier 1996; Thomas 1996	Becerra 2004; Busca et al. 2003; Busca 2004; Dziejicki 2003; Faure 2003; Gramaglia 2002; Salles 2004	Beuret 1998; 2003; Billaud 1994; Le Bourhis 2002
Démarche «technoscientifique»	Boiral 2003; Gendron 1999; Guay 1999; Lucotte et Pinsonnault 2004	Estades et Rémy 2004; Fouilland 2004; Gaubert 2004; Lalo 2004; Potteck 2004; Sureau 2004	Beck 2001 [1986]; Charles et Kalaora 2002; Duclos 1993; Ewald 1986; Mormont et Mougenot 1993
Démarche «idéologique»	Boiral 2003; Champion 2004; Lepage 1999; Perron et Vaillancourt 2003	Bernier 2004; Blanc et Lolive 2004; Bozonnet 2004; Candau et Lewis 2004; Duclos 1999; Richard-Ferroudji et Ruffier 2004; Rudolf 2003	Alphandéry et al. 1999; Boudes 2005; Charles et Kalaora 2002; Kalaora 1993a [1978]; Mormont 1993
Démarche «hybride»	Murphy 2003; Pinsonnault 2002; Vaillancourt 2004	Micoud 2003; 2004a; Picon 2002	Callon 1986; Latour 2004 [1999]; 2000; Van Tilbeurgh 1994

Tableau 5 - Les principales démarches d'analyses sociologiques de l'environnement franco-québécoises (Boudès, 2008b : 668)

A ces quatre démarches, P. Boudes (2008 b) précise qu'il est aussi possible d'ajouter certains travaux qui s'appuient sur une démarche « justificative » à partir du cadre d'analyse de *La Justification* de Boltanski et Thévenot (1991) et surtout à partir de la réflexion engagée autour de l'hypothèse d'une justification spécifiquement écologique ou « cité verte » proposée par C. Lafaye et Thévenot (1993). De même, les travaux plus récents de L. Thévenot sur les régimes d'engagement (2006) fournissent des apports pertinents pour une prise en considération sociologique de l'environnement.

A ce titre, L. Thévenot (2001) apporte une définition de l'environnement qui du point de vue sociologique permet de mesurer la complexité de cette question sociale. Il aborde le problème à travers la question *de l'attachement et du détachement*, des personnes, des acteurs sociaux vis-à-vis de l'environnement naturel. De cette manière, il y a deux plans de prise en considération de la notion telle que la définit Thévenot (2001) :

« La notion d'environnement relève de deux espaces sémantiques apparemment distincts qui supportent des questionnements différents : 1) ce qui fait nature et qui entre en tension avec les constructions dites de culture dans les sociétés humaines; 2) ce qui entoure comme un milieu de proximité auquel on est attaché, que l'on fréquente dans l'usage et dans l'habiter, et qui entre en tension avec le détachement et la distance critique requis pour la chose publique. » (Thévenot, 2001 ; 203)

Privilégiant l'entrée par le territoire, en s'intéressant au delta du Rhône notamment, B. Picon s'appuie sur la notion d'objet socio-naturel. Elle apporte un cadre d'interprétation des phénomènes sociaux relevant des interactions société-nature. Elle marque la volonté de souligner le caractère enchevêtré des phénomènes sociaux et naturels lorsque l'on s'intéresse aux problèmes d'environnement. Elle repose sur l'opération de construction de l'objet de recherche, démarche au fondement de la recherche sociologique :

« Il n'y a pas d'objet environnemental qui s'impose de lui-même par une supposée réalité, c'est la démarche de recherche qui construit des objets analysés comme socio-naturels. » (Picon, 2012: 31)

Les objets socio-naturels sont complexes et nécessitent un travail interdisciplinaire afin de saisir et de traduire cette dimension complexe des objets de recherche relevant de problématiques environnementales :

« L'interdisciplinarité entre sciences sociales et sciences de la nature apparaît alors comme une nécessité pour résoudre cette complexité qui nécessite de réintroduire la nature dans la question sociale et la société dans la question de la nature. » (Picon, 2012: 17)

B. Picon (2003, 2012) définit l'environnement en tant qu'objet socio-naturel et insiste sur la remise en cause de l'autonomie du social que cette définition marque sur le plan épistémologique. Il est question de traiter des objets à l'interface de la nature et du social.

« Quant à la sociologie, elle pourrait définir l'environnement comme objet naturel socialement investi : si l'on a forgé la notion d'environnement, c'est bien que le terme nature ne convenait plus pour désigner des objets naturels socialement modifiés. » (Picon, 2012: 20)

La posture de la sociologie de l'environnement adoptée dans cette recherche propose de prendre en compte un espace géographique afin d'analyser les dynamiques qui l'animent. L'espace considéré est celui des vallées et les dynamiques sont celles de l'eau et des acteurs qui la gère.

La constitution progressive d'un champ de recherche sociologique, et plus largement des sciences sociales, autour du domaine de l'environnement, s'est accompagnée d'initiatives, de démarches et de programmes de recherche pluridisciplinaire (Jollivet, 1992). La nécessité du travail en commun entre les disciplines, des sciences-sociales et des sciences de la nature, a fait émerger des notions et des concepts permettant de s'accorder sur une approche de l'environnement et des milieux naturels. Les notions de système socio-naturel et d'anthroposystème en sont les principales contributions.

1.1.3. Des milieux naturels sous influence anthropique : anthroposystème et système socio-naturel

Les travaux sur les vallées de l'Ouest de la France (Germaine, 2009 ; Barraud, 2007 ; Montembault, 2002) permettent de partir du constat que nous sommes en présence de cours d'eau anthropisés. Cette anthropisation des cours d'eau et des espaces associés s'illustre à travers les nombreux aménagements (moulins, barrages, biefs, canalisations...) qui jalonnent les petites rivières de l'Ouest de la France par exemple. Dans ce cas, les vallées qui nous intéressent peuvent être définies comme des «anthroposystèmes», des «*systèmes hybrides et interactifs entre des écosystèmes et des socio-systèmes.*» (Lévêque 2011). Dans la préface de l'ouvrage *Fonctions et valeurs des zones humides* (Fustec et al., 2000) Christian Lévêque propose une définition plus développée de la notion: «*ces systèmes sont constitués de composantes physico-chimiques, plus ou moins modifiées et élaborées par l'homme. En retour, les sociétés ont développé des pratiques techniques et culturelles adaptées aux*

conditions offertes par leur environnement. » C'est selon cette perspective que nous envisageons les espaces de l'eau, perspective qui vient en résonance avec la notion « d'objet hybride » telle que Latour (1999) a pu la définir par exemple.

La proposition de Bethemont (1992), afin de caractériser la dynamique des grands bassins fluviaux (fig.2), repose sur une description du système fluvial organisé en deux systèmes principaux en interaction. D'un côté, le système fluvial « naturel » qui décrit le fonctionnement de l'hydrosystème fluvial à partir d'un ensemble d'éléments de l'environnement naturel en interaction : la ressource en eau ; l'hydrosystème naturel et ses composantes ; les formes des reliefs et la morphologie des bassins ; les paysages. Le système fluvial « naturel » a des formes spécifiques selon des temporalités successives. D'un autre côté, les systèmes socio-économiques qui est variable selon les sociétés et selon le temps qui est pris en compte. Sept éléments sont constitutifs du système socio-économique : les politiques de l'eau ; les organismes d'intervention; la gestion/ régulation de la ressource ; les impacts et ruptures d'équilibre socio-économique ; les filtres culturels ; l'exploitation de la ressource ; et les concurrences intersectorielles/ interrégionales/conflicts. Les organismes d'intervention influent sur les politiques de l'eau et organisent la gestion et la régulation de la ressource. Il en résulte une pression exercée par ces intervenants sur l'exploitation de la ressource principalement. A l'interface entre le système fluvial « naturel » et les systèmes socio-économiques se trouve deux éléments qui décrivent les « impacts » et « les tensions » existantes entre les deux composantes principales du système fluvial. On y trouve par exemple les risques naturels, dont l'origine provient du système fluvial « naturel ». Ils impactent les systèmes socio-économiques à travers les inondations par exemple, mais aussi les sécheresses. Les impacts sur le milieu naturel représentent, quant à eux, l'ensemble des conséquences des systèmes socio-économiques sur le système fluvial « naturel ». Celles-ci sont principalement dues à l'exploitation de la ressource en eau. Il s'agit de l'aménagement et plus généralement de l'anthropisation des cours d'eau, ainsi que de la pollution, de la disparition des zones humides ou encore des effets des politiques de protection de l'environnement.

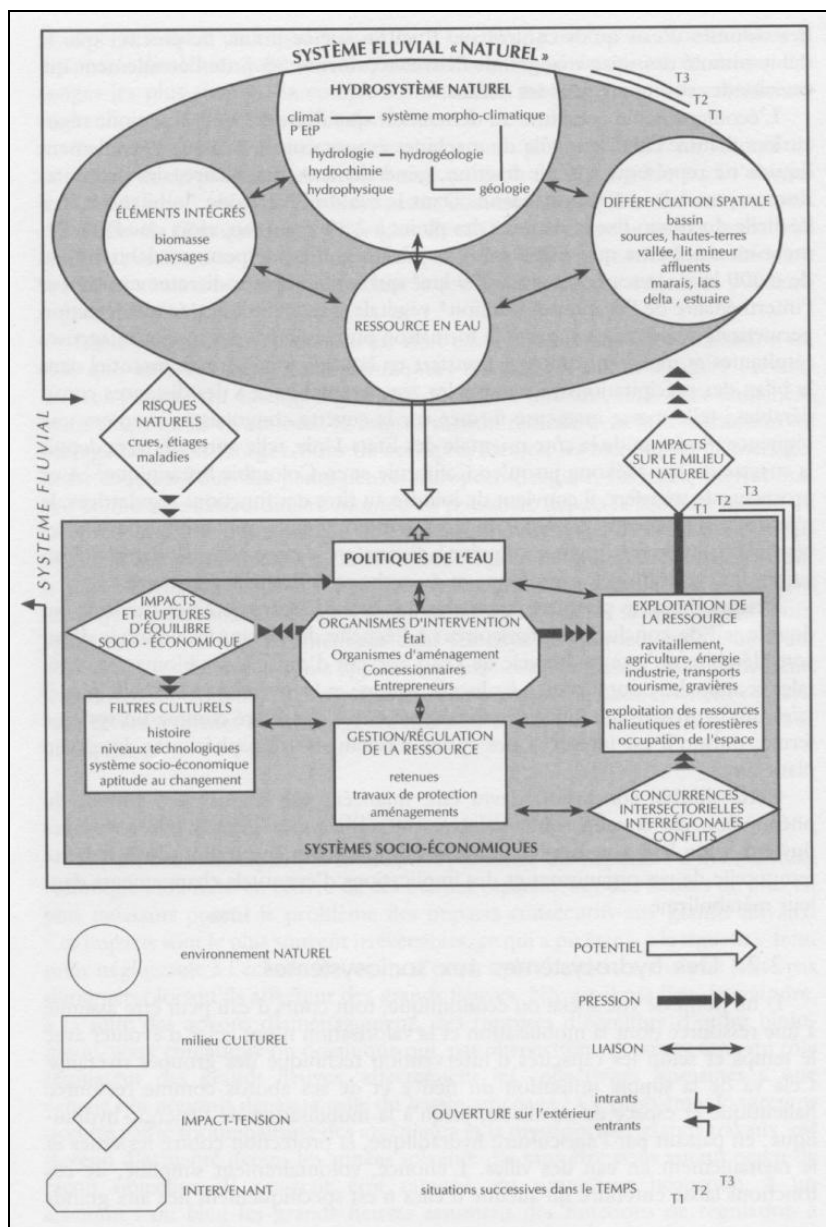


Figure 2 - La caractérisation des grands bassins fluviaux (Bethemont, 2002)

Les deux systèmes, le système fluvial naturel et le système socio-économique, interagissent à travers trois types de relations. Une relation forte qui marque le « potentiel » que représente le système naturel fluvial pour le système socio-économique. Et les « IMPACT-TENSION » entre les deux systèmes : les risques naturels, du système fluvial naturel vers le système socio-économique ; et les impacts des sociétés sur le milieu naturel, du système socio-économique vers le système fluvial naturel.

Le schéma général permet de caractériser les grands bassins fluviaux et met en évidence la complexité des interactions société/environnement pour le cas des systèmes fluviaux.

La notion d'environnement permet de sortir de l'ambiguïté entretenue par le terme de « nature ». En se situant directement sur le plan des relations nature/société, la notion d'environnement permet d'aborder de manière plus juste et équilibrée les espaces définis

comme « naturels » dans nos sociétés. Ainsi, les travaux autour de l'environnement, dans le champ des sciences de la nature et dans le champ des sciences sociales, ont privilégié des approches qui considèrent l'environnement comme un ensemble d'éléments combinés en système. La notion d'anthroposystème souligne l'influence des actions anthropiques sur le fonctionnement des écosystèmes. Le concept de système fluvial tente de faire tenir ensemble les systèmes socio-économiques et le système fluvial naturel afin de rendre compte des influences réciproques qui déterminent la dynamique du système fluvial.

1.2. Du concept de territoire aux territoires de l'eau

La conception de l'espace dans ce travail est étroitement liée à la question de l'environnement, des relations société-environnement et de la manière de les envisager dans le cadre d'une recherche en sciences humaines traitant d'une problématique socio-environnementale. Nous utilisons le concept de territoire pour appréhender les dimensions spatiales des faits sociaux analysés.

1.2.1. Espace, territoire et environnement

L'espace est entendu ici comme le « milieu géographique », c'est-à-dire comme l'espace physique au sein duquel se déploient les activités humaines. La notion d'espace est considérée d'abord comme une dimension de la vie sociale (Lévy et Lussault, 2003 ; Veschambre et Séchet, 2006). En ce sens, l'espace est multidimensionnel. Dans cette recherche, il est principalement question de l'espace vécu (Frémont, 1976) mais secondairement, les dimensions matérielles et physiques des espaces sont aussi prises en considération. La notion de territoire permet d'intégrer ces différentes dimensions. Il est défini par G. Di Méo (1996 : 40) comme une « *appropriation à la fois économique, idéologique et politique (sociale donc) de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes et de leur histoire* ». De même, M. Le Berre (1992) propose une définition du territoire en tant que « *portion d'espace appropriée par un groupe social pour assurer sa reproduction et la satisfaction de ses besoins vitaux* ».

Il y a donc un questionnement sur la « nature » des espaces sur lesquels se concentre notre travail.

Glon et Pecqueur (2006) s'interrogent sur les relations entre le territoire et l'environnement. Le territoire est défini comme l'expression d'une relation sociale à l'espace. Celle-ci se manifeste par l'appropriation et s'exprime à travers des processus identitaires et des processus de valorisation. Cette approche du territoire met de côté ses dimensions administratives qui imposent des limites, des frontières avec lesquelles le territoire -comme espace vécu - s'accommode difficilement. En s'appuyant donc sur une définition du territoire comme « *relation à la terre* », ces auteurs s'interrogent sur les relations entre territoire et environnement. L'articulation entre la notion d'environnement et celle de territoire se situe dans les relations sociales multiples à l'espace entretenu par les sociétés. En ce sens, les deux notions sont proches :

« L'une comme l'autre font référence à des dynamiques de valorisation des milieux par les sociétés. » (Glon et Pecqueur, 2006 :15)

Cependant, elles se distinguent principalement autour de l'idée d'appropriation sociale de l'espace qui caractérise plus directement et plus fortement le territoire.

« Bien que l'environnement soit le plus souvent humanisé, cette notion ne se définit pas par les processus sociaux d'appropriation qui singularisent le territoire. » (Glon et Pecqueur, 2006 :15)

Lorsque l'environnement est pris en considération, le point de vue embrasse les milieux naturels anthropisés, le cadre de vie des sociétés et les sociétés elles-mêmes. Tandis qu'en optant pour la notion de territoire, le point de vue se situe plutôt du côté des usages et des actions de la société au sein de l'environnement, d'un environnement approprié, notamment en s'intéressant à leur forme et inscription dans l'espace. La notion d'environnement, en lien avec ce qui est dit dans le paragraphe précédent, garde une portée générale, plus globale alors que la notion de territoire sous-entend une forme de proximité.

Le territoire, qui accepte des usages et des définitions nombreuses, renvoie dans tous les cas à des conceptions très variées en géographie à tel point que B. Elissalde parle de « *polyphonie et de polysémie territoriale* » (2002 : 194). Notre choix est de rester sur une définition simple et souple du territoire compris comme une portion de l'espace approprié par la société.

1.2.2. Des territoires de l'eau

A propos de l'ouvrage de S. Ghiotti (2007), *Les territoires de l'eau*, Y. F. Le Lay (2007) souligne l'apport de ces approches dont l'originalité est de « *combiner les dimensions naturelles et socialisés de l'espace.* » S. Ghiotti s'est intéressé aux dimensions territoriales et environnementales des ressources en eau et de sa gestion. Selon lui, l'eau est un enjeu majeur pour les espaces ruraux. Depuis les années 60, l'eau est regardée comme une ressource pour le développement de ces territoires. Elle permet de valoriser les paysages, le patrimoine et l'environnement mais aussi l'agriculture et ses productions. Sur le plan quantitatif, la ressource offre des opportunités de développement économique local pour l'activité agricole, encore une fois, mais aussi pour le tourisme. C'est dans cette lecture et cette analyse que s'inscrivent des travaux comme ceux de F. Ardilliers-Carras (1997) ou encore J. Viard (1994), P. Veltz (1996) et Ch. Gagnon (1994) : l'eau et les milieux qui y sont associés sont alors envisagés comme des ressources territoriales au cœur de projets de développement rural local. Dans ces projets, les territoires et leurs ressources sont appropriés par les communautés.

En France, la gestion de l'eau est passée de l'eau « ressource » à l'eau « milieu » puis à l'eau « territoire ». A partir de 1992 en France, l'institutionnalisation de la gestion par bassin-versant promeut une gestion « *globale, territoriale et équilibrée de la ressource en eau et de sa valeur patrimoniale* » (Ghiotti, 2007). De nouveaux dispositifs d'action publique sont mis en place : les Schémas Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE). On assiste alors à l'émergence des dimensions territoriales et environnementales de l'eau, mais aussi à la multiplicité parfois concurrentielle de ces usages ainsi qu'à une transformation des modalités du partage de l'eau

(Aspes, 1998) pouvant générer des conflits. De cette manière, les représentations, les modalités d'appropriation et de valorisation des ressources en eau par la société se transforment et prennent une dimension territorialisée.

Nous retenons donc une approche de l'espace comme territoire. Définie en tant que portion de l'espace appropriée par les sociétés humaines, le territoire contient l'environnement naturel et l'environnement en tant que question sociale.

2. Les conflits : traductions sociales de la sensibilité

Les usages multiples, proches et parfois concurrents des vallées, territoires de l'eau, conduisent à l'émergence de tensions ou de conflits entre acteurs sociaux. Les perceptions et les usages de ces paysages, de leurs héritages et de leur devenir, sont variées et les représentations sociales qui en découlent révèlent des positions contrastées entre habitants, riverains des cours d'eau et gestionnaires du risque d'inondation, entre agriculteurs et gestionnaires des espaces naturels, entre habitants riverains du cours d'eau en zones urbaines et riverains du cours d'eau en zones rurales.

La question des usages et de la gestion de la ressource et des espaces de l'eau montre l'existence de tensions et de conflits dont les fondements sont éminemment liés à l'espace, à ses usages et ses transformations. C'est pourquoi nous allons maintenant nous intéresser aux travaux centrés sur l'approche des conflits d'usages de l'espace. Ceux-ci croisent des approches géographiques, sur le plan des méthodes et des analyses spatiales, avec des cadres d'analyses et d'interprétations sociologiques, lorsqu'il s'agit de s'attarder sur les pratiques, les discours et les représentations sociales des acteurs, parties prenantes de ces situations de conflits.

Ces travaux permettent de distinguer les types de conflits associés à l'espace ou à l'environnement. Il est aussi nécessaire de distinguer les approches selon les disciplines puisqu'elles mobilisent des cadres d'analyse divers.

Les travaux des sociologues sont centrés sur les acteurs de ces conflits, leurs représentations sociales, leurs pratiques de mobilisation, les discours et les modes de justification auxquelles les individus, parties prenantes de ces tensions, ont recours.

Les géographes interrogent la dimension spatiale de ces faits sociaux et ce à plusieurs niveaux. Des approches strictement spatiales et des approches qui mettent en évidence l'élaboration d'un processus où les conflits révèlent et produisent des territoires. Dans ce sens, les conflits sont des indicateurs des mutations de l'occupation du sol et plus largement des modifications des usages et des représentations sociales projetées sur ces territoires.

Nous prenons l'exemple des zones périurbaines, lignes de front de l'étalement urbain pour souligner les processus qui génèrent ces tensions. L'urbanisation de l'espace rural transforme radicalement l'occupation du sol et les usages de ces territoires. Ainsi, de nouvelles pratiques s'y développent côtoyant certaines plus anciennes. Ces usages et pratiques associées s'inscrivent dans des représentations antagonistes de ces territoires.

2.1. Les controverses et conflits liés à l'environnement

La prise de conscience collective d'une crise environnementale est récente, elle est liée à des actions collectives, de mobilisation d'acteurs de la société civile d'abord, scientifique et politique ensuite, depuis les années 60 (Lascoumes, 1994 : Aspe et Jacqué, 2012).

Les controverses environnementales étudiées à travers leurs causes sont considérées comme les « réponses » ou les « réactions » de certains acteurs sociaux, principalement les riverains de projet d'aménagement et d'équipement (Barbier et Rémy, 2012).

Préférée au terme de conflit social par de nombreux sociologues, le terme de « controverse » est utilisé pour souligner la prise en compte des humains et des non-humains mis en cause dans la dynamique de ces situations conflictuelles.

Les controverses sociotechniques (Callon et al., 2001) mettent en jeu des acteurs sociaux, des objets techniques et se déploient sur des espaces spécifiques. Ces controverses sont portées et diffusées par certains acteurs de ces situations : essentiellement des acteurs associatifs.

R. Barbier et E. Rémy (2012) proposent la notion de « controverses environnementales publiques » pour caractériser les controverses au sein desquelles l'environnement est l'objet débattu entre les acteurs.

Pour C. Lemieux il est toutefois important de s'attarder sur le terme même de « controverse » et de le définir. Une controverse est un conflit dont la spécificité première est de mettre en jeu trois « parties » :

« [...] les conflits qui nous sont présentés comme étant des « controverses » ont toujours une structure triadique : ils renvoient à des situations où un différend entre deux parties est mis en scène devant un public, tiers placé dès lors en position de juge. » (Lemieux, 2007 : 195)

2.1.1. Sociologie des régimes d'engagement et justification : une sociologie des épreuves

Le cadre théorique mobilisé pour l'analyse des discours recueillis est celui des régimes d'engagement de L. Thévenot (2006) et particulièrement le régime d'engagement de la Justification (Boltanski et Thévenot, 1991). Cette sociologie souvent qualifiée de « pragmatique »¹⁹ est aussi désignée par le terme de « sociologie des épreuves ». Ces théories de l'action sociale se posent en rupture avec les approches classiques et notamment avec la sociologie de P. Bourdieu. L'idée défendue est celle de prendre au sérieux les pratiques et les discours des personnes. Autrement dit, il s'agit de se mettre à distance de la posture de dévoilement sociologique où le chercheur livrerait une analyse d'un monde social objectivé qui échapperait habituellement aux individus.

« La sociologie pragmatique ne cherche pas à étudier un monde « objectif » mais le monde à travers les sens ordinaires mobilisés par les personnes dans l'action. » (Livian, 2010, p. 5)

Pour C. Lemieux (2007) le qualificatif de « sociologie des épreuves » semble plus approprié, du fait que le concept « d'épreuve » est commun à ces diverses approches. Deux arguments

¹⁹ Ce terme englobe généralement un ensemble de cadres théoriques sociologiques qui se sont formalisés au cours des années 80. La sociologie de la traduction de Michel Callon (1986) et la théorie de l'acteur réseau de Bruno Latour en sont les premières représentantes en ayant contribué à structurer l'anthropologie des sciences et des techniques. La sociologie de L. Boltanski et L. Thévenot (1991) autour de *De la Justification* et la sociologie des régimes d'engagement de L. Thévenot (2006) relèvent et se revendiquent d'une sociologie pragmatique.

lui permettent de soutenir sa position : la référence au courant philosophique du pragmatisme n'est que partiel dans ces sociologies, donc ambiguë ; la notion d'épreuve est commune aux diverses approches et forme un concept central de ces théories.

La volonté commune de ces travaux (Callon, 1986 ; Latour, 1995 ; Boltanski et Thévenot, 1991 ; Thévenot, 2006) est de proposer un cadre théorique qui permet de rompre avec le dualisme « classique » opposant l'individu, ou les actions individuelles d'un côté et le collectif ou les actions collectives de l'autre côté. La question posée est la suivante : comment aller au-delà de l'opposition holisme/individualisme méthodologique²⁰ ? Sur quel cadre d'analyse s'appuyer afin de prendre en considération les actions individuelles et les actions collectives sans cette césure conceptuelle qui aborde l'individu, acteur social, comme rationnel et stratège ? Tandis que, dans une perspective collective ce dernier n'est plus qu'un agent agissant, mu par les déterminismes sociaux et l'exigence de conformité à la norme ?

Signalons que si, selon nous, la volonté de proposer une troisième voie d'interprétation est pertinente et stimulante, cela force le trait d'une interprétation orthodoxe (ou réductrice) des autres traditions. C'est là sans doute le revers de l'impératif de justification.

La solution proposée par la sociologie pragmatique est celle de suivre les acteurs lorsqu'ils opèrent eux-mêmes ce passage et d'observer comment et pourquoi il l'opère ? C'est en raison de problèmes de « coordination », de l'action entre acteurs. Le concept ou la notion de « coordination » est ici centrale pour comprendre pourquoi ce passage de l'individuel vers le collectif, ou l'inverse, devient nécessité.

Le postulat de cette sociologie concernant la question de l'action sociale est d'observer une hétérogénéité de l'action ou un pluralisme de l'action dans la vie des personnes. D'où le titre de l'ouvrage de Thévenot, *L'action au pluriel* (2006). Dans la vie quotidienne, nous avons affaire à des types de situations variées qui demandent ou conduisent à des actions tout aussi variées. Ces divers types, ou registres d'action se déploient selon des situations allant des actions les plus intimes aux actions les plus publiques ou collectives. L'objet de la sociologie des régimes d'engagement est de saisir ce qui change dans l'action en fonction des situations.

Les manières dont les personnes perçoivent un événement, une situation dans laquelle ils sont partie prenante, sont donc essentielles à prendre en considération. Cela « conditionne » leur action. La saisie du cadre d'une situation influe sur les coordinations (actions entre acteurs) dans cette situation.

Notion centrale *de la justification*, l'épreuve et la mise à l'épreuve témoignent de l'idée selon laquelle individu et collectif sont soumis à des moments et des situations de mise en question de leurs actions et de leurs jugements. Ces situations parfois conflictuelles sont l'occasion pour chacun des « camps » d'argumenter autour de son jugement, de ses actions. C'est dans ce sens qu'il y a un impératif de justification imposé par ces situations de mise à l'épreuve.

²⁰ L'individualisme méthodologique considère le collectif comme un agrégat d'actions individuelles, Le holisme repose sur une vision de la société où l'articulation entre le collectif et l'individuel passe par l'intériorisation des normes.

Dans le cadre de sa thèse, portant sur l'appropriation des dispositifs locaux de gestion de l'eau, A. Richard-Ferroudji a recouru à ce cadre d'analyse lui permettant d'interpréter l'appropriation des dispositifs Sage et des Contrats de Rivière par les acteurs. Elle présente un tableau qui synthétise et explicite l'approche des régimes d'engagement : le régime justifiable, le régime en plan et le régime familial. Ils définissent l'engagement dans l'action. Pour chacun des trois régimes le mode de saisie des choses ou des objets est précisé. Il s'agit ici de mettre en évidence comment les objets, ou tout élément non-humain, sont utilisés ou mis en jeu dans les pratiques et les discours selon chacun des régimes d'engagement. Il s'agit d'objet ou de productions sociotechniques telles qu'un ouvrage hydraulique par exemple, ou plus simplement de l'eau.

La notion de « qualification » du rapport des humains au monde peut se traduire comme la description et l'analyse des façons de mobiliser les objets, particulièrement l'environnement, dans l'action. De quelles manières sont nommés, décrits ou utilisés, les éléments non-humains d'une situation afin de l'orienter dans le sens qui nous convient? Thévenot propose le modèle des régimes d'engagement (Thévenot, 2006) afin de décrire et qualifier cette relation aux choses selon trois « régimes » différenciés.

A. Richard-Ferroudji (2008) précise que « [l]'environnement peut être traité comme un moyen, il peut être qualifié pour justifier ou il peut être familial. » (Richard-Ferroudji, 2008 : 36) Cela correspond aux régimes d'engagement proposés par L. Thévenot : le régime d'engagement en plan ; le régime d'engagement justifiable et le régime d'engagement familial.

Régime d'engagement	Mode de saisie des choses	Bien engagé	Exemple de discours faisant référence au bien engagé
Justifiable	Objet qualifié selon grandeur	Grandeur de bien commun, de convention collective	« L'eau est une ressource dont il convient d'optimiser économiquement et techniquement l'utilisation. », « L'eau appartient à tous, c'est un bien public », « L'eau est le patrimoine des habitants de la vallée », « La rivière est un milieu vivant avec lequel l'homme doit vivre en harmonie. »
En plan	Moyen fonctionnel, instrument Utilisation	Satisfaction du plan accompli convenablement	« Il faut de l'eau pour nous les arboriculteurs. » « J'ai besoin d'eau dans la rivière pour aller à la pêche. »
Familier	Entour accommodé Usage, habité	Aise convenance personnelle Affection	« J'ai grandi ici », « Le bonheur de pêcher, cela ne s'explique pas, cela se ressent », « Vous ne savez pas ce que c'est que d'avoir sa maison inondée »

Tableau 6 - Les trois régimes d'engagement appliqués aux discours sur l'eau (Richard-Ferroudji, 2008 : 41)

Les régimes d'engagement dans l'action rendent compte de l'investissement - analysé sur le plan discursif - de l'acteur dans et avec les choses dans l'action. Le régime d'engagement justifiable correspond à des actions et des discours produits en vue d'un jugement public. Le

régime d'engagement en plan caractérise des actions planifiées. Les biens évoqués et engagés traduisent les moyens nécessaires en vue de finaliser la réalisation de l'action. Le régime d'engagement familial renvoie quant à lui à la mobilisation de « convenances personnelles » dans les pratiques et les discours qui y sont associés. Les références personnelles et intimes issue de l'histoire et de l'expérience individuelle permettent de repérer se régime d'engagement dans les discours.

Le régime d'engagement de la justification est le support d'un développement plus approfondi. En effet, ce régime caractérise et permet d'interpréter, tout particulièrement, les discours produits dans des situations de dispute qui demandent une montée en généralité du discours afin d'atteindre une mise en commun des problèmes. La justification est à la fois un outil critique et un moyen de légitimer l'accord.

Dans *De la justification* Boltanski et Thévenot proposent un cadre d'analyse des régimes de justification architecturé sur cinq cités. Les cités décrivent un domaine de l'argumentation dans lequel certaines valeurs sont mises en avant. Elles permettent de qualifier une situation selon un état de grandeur, autrement dit le bon état ou l'état qui convient.

Les tensions qui mettent en jeu l'environnement peuvent, selon ce cadre d'analyse, être interprétées comme des conflits entre des registres de justification.

« Le cadre des régimes d'engagement permet de prendre au sérieux les capacités morales des personnes et de ne pas rabattre immédiatement la participation sur un plan, qu'il s'agirait de dévoiler, mais de reconnaître le participant comme une personne morale ayant la capacité et la volonté de participer au débat collectif sur le bien commun. Il s'agit de considérer les projets de développement comme portés non seulement par des personnes qui cherchent à atteindre des objectifs, mais aussi par des personnes qui ont la volonté de contribuer au bien commun et veulent être reconnues pour leur contribution. » (Richard-Ferroudji, 2008 : 89)

L'idée de « montée en généralité » définit les moments où les arguments font valoir l'intérêt général afin de dépasser la situation particulière ou locale. Elle se caractérise par la mise en avant et le recours, dans le débat, à des arguments qui se réfèrent à l'intérêt commun.

Il faut retenir ici l'idée selon laquelle « *les objets viennent mettre à l'épreuve les collectifs* » (Richard-Ferroudji, 2008 : 35). Cela permet d'aller au-delà d'une approche qui se limite à la question des représentations sociales associées à ces objets et d'aller vers une description et la proposition d'une interprétation des manières dont ces objets, aussi définis comme des éléments matériels, s'imposent aux humains, aux sociétés.

Depuis les années 80, la sociologie dite « pragmatique » et ses chercheurs, aux premiers rangs desquels se trouvent L. Thevenot et L. Boltanski, proposent d'explorer une troisième voie dégagées des limites des approches structurales d'un côté et de celle de l'individualisme méthodologique de l'autre côté. Dit autrement, l'hypothèse de ce courant sociologique consiste à prendre ses distances vis-à-vis de la notion de domination, tout en refusant une vision de l'acteur rationnel et stratégique, tout le temps et partout.

Pour cela, la théorie de l'action, développée au sein de *La Justification* d'abord, puis prolongée dans *L'action au pluriel* ensuite, se construit sur une approche des actions des agents sociaux en situation. Comment ces derniers qualifient-ils et jugent-ils leurs actions, des plus familières aux plus collectives ? L'agent social est considéré comme capable et compétent. C'est-à-dire qu'il est apte au jugement sur l'action, doué d'une réflexivité.

Le cas des inondations est alors un bon exemple de cette problématisation, tout comme la place prise par la question de la « retenue sèche » comme ouvrage dans nos deux terrains d'étude. Dans le cas des inondations, l'événement -en dehors et malgré toutes les tentatives de maîtrise du phénomène et d'aménagement prévu à cet effet - le débordement s'impose aux humains.

Considérées comme une situation ou un événement assimilé à une « épreuve » pour les populations qui y sont confrontées, les inondations prennent alors pour l'analyse, une place tout à fait centrale, qui se dégage de la posture plus classique de l'analyse des représentations sociales des épisodes d'inondation. Les crues sont ainsi, en tant que telles, placées au centre d'un ensemble de modifications et d'ajustements des acteurs en lien avec leur environnement. Dans ce cadre, la gestion des inondations peut être décrite comme la mise en œuvre d'une réponse, ou de réponses, des collectifs mis à l'épreuve. Plus loin, nous pourrions presque envisager un modèle de réaction en chaîne de « mise à l'épreuve » : les inondations mettant à l'épreuve les inondables et les dispositifs de gestion des inondations, qui eux-mêmes, par leur projets d'aménagement, entre autre, mettent à l'épreuve certains territoires dans les transformations de l'espace qu'ils envisagent... de là émerge des territoires sensibles sur le plan social. C'est-à-dire, dans les réactions des populations pour lesquels ces espaces sont un enjeu (du quotidien, du politique, de l'économique).

2.2. Territoires et objets des conflits d'environnement : usages et aménagements de l'espace

Les approches géographiques des conflits liés à l'espace concentrent l'analyse sur les dimensions spatiales de ces situations sociales qui sont souvent mises de côté par les analyses sociologiques.

Les dimensions territoriales des conflits environnementaux et d'usages de l'espace font l'objet d'analyses nombreuses, qui présentent un certain nombre de cadrages et de définitions des termes employés. La caractérisation et la description des espaces considérés, les analyses, les explications et les notions proposées nous apportent des éléments qui alimentent la réflexion.

Ces travaux nous renseignent d'abord sur les types d'espaces dans lesquels et à propos desquels s'expriment les conflits qui nous intéressent :

« Les espaces ruraux, naturels et périurbains apparaissent aujourd'hui comme des réceptacles importants de tensions et conflits en raison de leur caractère multifonctionnel. En effet, ils servent de support à trois types de fonctions qui induisent des usages concurrents : une fonction économique ou de production, une fonction résidentielle et récréative (la campagne comme cadre de vie, qu'il s'agisse d'un habitat permanent ou temporaire) et une fonction de conservation (protection de la biodiversité, du patrimoine naturel, culturel et paysager). » (Kirat et Torre, 2004 ; 7)

Les espaces ruraux, de faible densité de population, sont le siège de conflits en raison des mutations des usages dont ils sont l'objet. Initialement dédiés à l'activité agricole ces espaces remplissaient principalement une fonction de production. Le développement d'une fonction résidentielle et récréative au sein de ces espaces entraîne de nouveaux usages qui doivent cohabiter avec les usages productifs. La montée en puissance des préoccupations environnementales a conduit à porter un regard nouveau sur les espaces ruraux qui sont désormais appréhendés aussi au regard des milieux naturels et des écosystèmes qu'ils contiennent. En conséquence, une fonction de conservation, de protection et de gestion des milieux naturels, est associée à ces espaces et entraîne de nouvelles atteintes à leur égard. Ils sont considérés comme un patrimoine -tant sur le plan naturel, culturel que paysager- qu'il faut préserver. Enfin, avec le phénomène d'étalement urbain, de nouveaux espaces sont apparus : les espaces périurbains, au sein desquels les mutations de l'occupation du sol mettent en tension la dimension multifonctionnelle de ces territoires. L'extension de la fonction résidentielle se fait au détriment des surfaces agricoles et consomme des milieux naturels.

P. Melé s'interroge sur la notion de conflits territoriaux et apporte des éléments de définition (Melé et al., 2004). Il retient la notion de « *formes d'opposition* », entre des acteurs divers, comme élément principal de définition des conflits territoriaux. Il distingue divers types de conflits selon les acteurs impliqués : habitants, usagers, acteurs publics et citoyens.

Type de conflit	Acteurs en opposition
Conflit environnemental ou conflit d'implantation	Habitants, usagers et acteurs public
Conflit d'usage	Usagers
Conflit de l'action publique	Acteurs publics et parapublics
Conflits sociaux et politiques	Citoyens

Tableau 7 - Typologie des conflits territoriaux (d'après P. Melé, 2004)

Le tableau (7) ci-dessus, répertorie un certain nombre de conflits territoriaux (Melé, 2004). Ce qui distingue ces quatre figures du conflit lié au territoire ce sont les acteurs en opposition et l'objet de l'opposition. Les conflits de l'action publique, qui concernent les acteurs publics et/ou parapublics entre eux, au sein de leurs institutions ne nous intéressent pas. Il en est de même pour les conflits sociaux et politiques, qui recouvrent plutôt des dimensions très générales d'opposition entre citoyens telles que peut les analyser la géographie électorale. Les conflits d'environnements et les conflits d'usages sont les deux catégories qui retiennent notre attention, tant par les acteurs impliqués que par l'objet de ces conflits.

Pour A. Lecourt et G. Faburel (2005) le conflit d'aménagement est défini comme une catégorie spécifique rattachée aux conflits d'usages de l'espace :

« Nous nous intéresserons ici à une forme particulière de conflits d'usages, les conflits d'aménagement. Ceux-ci sont nécessairement liés à un processus de décision qui accompagne l'élaboration et la réalisation d'un projet d'aménagement. Ils recouvrent la réalisation d'équipements et d'infrastructures (de transports, industrielles, de production d'énergie), mais également les projets d'urbanisme, touristiques ou encore de remembrements agricoles. Cette définition exclut donc les conflits liés aux nuisances, risques et pollutions une fois l'aménagement réalisé. » (Lecourt et Faburel, 2005) (p.1)

L'origine et l'émergence des conflits dans les espaces ruraux sont associées au développement des mobilités des personnes, qui entraîne et permet de nouveaux usages de ces espaces. La multiplicité de ces usages détermine de nouvelles fonctions pour ces espaces et entraîne des tensions liées à des usages concurrents ou des usages dont la proximité pose problème. C'est le cas, par exemple, de la proximité entre l'activité agricole et la fonction résidentielle des territoires périurbains ou ruraux. L'agriculture génère des « nuisances » qui ne sont pas toujours acceptées par les nouveaux résidents d'origine urbaine. Cela traduit plus généralement l'importation et la diffusion de pratiques et de représentations urbaines vis-à-vis des territoires ruraux. Les deux auteurs mettent le concept de territoire au centre de leur analyse. C'est pour eux le moyen de décentrer le regard technicien autour des conflits d'aménagement vers une prise en compte des perceptions et représentations sociales associées à ces projets. Dans le sillage de Latour (1999) et de Callon et al. (2001), les aménagements sont alors appréhendés en tant que productions sociotechniques. Pour les auteurs, les conflits émergent de représentations sociales divergentes de ces territoires, de leurs fonctionnalités et de leurs usages. Le conflit d'aménagement est considéré ici comme un révélateur des relations entre territoire et société, en cela il pose la question de la gouvernance des projets d'aménagement mais également celle de la gouvernance des territoires. Au final, il s'agit de s'interroger sur les territoires des conflits.

Cependant, J.M. Dziedzicki (2001) distingue trois types de conflits environnementaux qui nous paraissent pertinentes et qui précisent divers types de conflits selon l'objet de l'opposition : les conflits d'aménagement concerne la réalisation d'un projet, c'est ce dernier en tant que tel qui est mis en question ; le conflit d'implantation dont l'objet se situe au niveau de la perception des risques qu'un projet peut engendrer en un lieu donné ; et le conflit

d'environnement qui est centré sur les impacts effectifs, réels d'un aménagement ou lié au fonctionnement d'un équipement. Pour Dzedzicki (2003), d'une manière générale, le conflit d'aménagement résulte de l'interaction entre trois dimensions conflictuelles. Le conflit interpersonnel, le conflit public et le conflit de territoire.

« Le conflit d'aménagement résultera ainsi de l'interaction entre plusieurs des mécanismes relevant de ces trois familles qui sont en fait trois niveaux imbriqués de conflits. Le conflit d'aménagement doit être compris en l'occurrence comme un type particulier de conflit public en raison des mécanismes propres au conflit de territoire sans pour autant que puisse être négligé le conflit interpersonnel qui est nécessairement partie intégrante du conflit public. » (Dzedzicki, 2003) (p.639)

Les conflits d'usages ne concernent pas un projet en particulier, ils désignent les tensions qui émergent entre usagers d'un territoire en raison notamment des modifications de l'occupation du sol qui affecte celui-ci. De nombreux travaux concernent les conflits d'usages des espaces périurbains, ruraux et naturels (Pham et Kirat, 2008 ; Kirat et Torre, 2004 ; 2008 ; Caron et Torre, 2006 ; Darly et Torre, 2009 ; Darly, 2008). L'explication principale apportée par ces auteurs à l'émergence des conflits d'usages est celle de la « proximité géographique » entre des usages concurrents des territoires concernés. C'est le développement de nouvelles fonctions associées à ces territoires qui génère des usages nouveaux. Les conflits d'usage des espaces périurbains et les questions de gouvernance locale (territorialisation des politiques publiques, coopération autour de projet innovants, conflits) sont étudiées par S. Darly (2008). Dans la continuité de ces approches, S. Darly et A. Torre (2009) définissent les processus de conflits d'usage des espaces agricoles dans les zones périurbaines comme des éléments nouveaux et constitutifs des modes de gouvernance des programmes agri-urbain, en analysant la presse quotidienne régionale en Ile de France.

Pham et Kirat (2008) quant à eux, proposent une analyse des conflits d'usages de l'espace, en s'appuyant sur le cas de la périurbanisation de l'espace francilien. La méthode d'identification des conflits repose sur le contentieux administratif. L'hypothèse défendue dans l'article est celle d'une corrélation entre la dynamique de la périurbanisation et l'émergence des conflits d'usages de l'espace. En cela, les auteurs veulent se distancier d'une approche statique des conflits d'usage de l'espace. La démarche générale se situe à la frontière entre géographie sociale et économie régionale. Ils s'appuient sur une définition souple des conflits d'usages de l'espace, elle permet d'embrasser une variété de situations et notamment de ne pas se réduire aux espaces urbains « [...] les conflits d'usages concernent les changements d'affectation des sols qui suscitent des antagonismes entre parties prenantes. Ils émergent dans un cadre dynamique qui touche les décisions de transformations de la destination des sols. » (Pham et Kirat, 2008).

D'autre part, dans la continuité d'autres chercheurs (Janelle, 1976; Villeneuve et Côte, 1994; Joerin et al., 2005) Pham et Kirat insistent sur le rôle des sociétés locales et de leur attachement au territoire dans l'émergence des conflits. De cette façon, les dimensions physiques du territoire comme ses caractéristiques sociodémographiques influent sur les conflits d'usage de l'espace et leur émergence.

2.3. L'exemple de Notre-Dame-des-Landes

Ces deux dernières années le conflit d'aménagement autour du projet aéroportuaire au Nord de la métropole de Nantes connaît une ampleur médiatique sans précédent. D'un conflit d'aménagement à résonance locale, ce qu'il est convenu d'appeler désormais l'affaire « Notre-Dame-des-Landes » (Rialland-Juin, 2012), est devenu un enjeu de confrontation à l'échelle nationale voire internationale. Ce cas fournit un bon exemple illustrant les éléments de cadrage apportés dans le paragraphe précédent.

Il faut d'abord replacer Notre-Dame-des-Landes dans son contexte territorial : le territoire Nantes-Nord. Il s'agit d'un espace rural qui est, depuis les années soixante-dix, soumis à une forte pression foncière due à l'étalement urbain de la métropole Nantaise (Rialland-Juin, 2012). Ce territoire est un bon exemple d'espace rural sous influence urbaine.

Historiquement, c'est en 1966 que le projet d'un aménagement aéroportuaire dans le Nord de la région nantaise voit le jour. Plus exactement, après des fluctuations sur la définition de la vocation de cet aéroport, le projet consiste à déménager l'aéroport Nantes Atlantique existant au Sud de Nantes, sur la commune de Bouguenais. Dans ce contexte des Trente Glorieuses, l'aménagement et l'équipement du territoire est porté par la Délégation interministérielle de l'Aménagement des Territoires et de l'Animation Régionale (DATAR) créée en 1963 est à l'origine de la réflexion sur le projet. Une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) de 850 hectares de terres agricoles est acquise dans les années soixante en vue de la réalisation de l'aéroport.

- 1965-1968 : études- choix du site de Notre dames des Landes. Les enjeux de la localisation de l'aéroport se saisissent à divers échelles spatiales : nationale, régionale, métropolitaine et locale.
- 1970- 1980 : premières réactions et premières mobilisations.
- 1974 : arrêté de création de la Zone d'Aménagement Différé (ZAD), 1200 hectares sur 4 communes.
- 1972 : création de l'ADECA (association d'agriculteurs).
- 1976 : « Dégage !... on aménage » Jean de Legge et Roger Le Guen.
- 1980-2000 : mise en sommeil du projet.
- 2000-2008 : relance du projet et Déclaration d'Utilité Publique (DUP).
- 2000 : Association Citoyenne Intercommunale des Populations concernées par le projet d'Aéroport (ACIPA).
- 2003 : le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT) reformule le projet dans une perspective de développement du territoire comme Aéroport pour le Grand Ouest.
- 2006 : DUP examinée.
- 2008 : DUP validée.
- 2009-2014 : extensions des enjeux.

Figure 3 - Historique du projet aéroportuaire au Nord de Nantes

Le basculement de la situation s'est produit en octobre 2012. L'opération César visait à expulser du site d'implantation du futur aéroport des opposants y ayant fait leur lieu de vie depuis plusieurs mois.²¹ La Zone d'Aménagement Différée (ZAD), située au Nord de Nantes et rebaptisée Zones À Défendre (ZAD) par les opposants au projet, est devenue l'objet d'une attention médiatique, politique et militante toute particulière. La nomination de Jean Marc Ayrault, comme premier ministre du Gouvernement au printemps 2012, contribue à maintenir les tensions autour du projet aéroportuaire. Les opposants à l'aménagement parlent de l'« Ayrault port » afin de souligner que l'ancien maire de Nantes est aussi l'un des principaux promoteurs de l'aménagement.

La cristallisation des tensions autour de ce projet d'aménagement du territoire est un exemple intéressant afin d'illustrer les dynamiques de conflits et de controverses associées aux projets de grands équipements dans les territoires ruraux.

²¹ « Notre-Dames-des-Landes : comment la lutte a fini par décoller ». 2013. Consulté le février 8. <http://www.telerama.fr/idees/notre-dames-des-landes-comment-la-lutte-a-fini-par-d-coller,92302.php>.

La résistance des promoteurs du projet, et celle des opposants, donne à voir la manière dont peut se déployer le processus de sensibilité sociale. Cela permet aussi de dégager les liens et les spécificités entre un territoire, ses enjeux et les mobilisations d'acteurs locaux dont ces enjeux peuvent être les déclencheurs. Les revendications portées par les différents acteurs en présence apportent un éclairage sur l'émergence et les formes d'expression d'une sensibilité sociale associée au territoire.

L'aménagement conflictuel de l'aéroport du grand Ouest possède une « épaisseur temporelle » (Renard et Rialland, 2013 : 1) qui s'étend des années 60 jusqu'à aujourd'hui. Il met en relation une diversité d'acteurs mobilisés et concerne des échelles de territoires variés concernés par des enjeux multiples.

L'exemple du projet d'aménagement d'un aéroport au Nord de la métropole nantaise met en évidence les tensions à l'œuvre dans le cadre de projets d'aménagements qui affectent des territoires à dominante rurale soumis aux pressions de l'urbanisation. Les dimensions temporelles et spatiales sont particulièrement représentatives d'une situation qui suit une trajectoire dont on peut retracer succinctement les grandes tendances. Depuis les années 60, les manières de faire et de conduire ce type de projet se sont transformées. L'environnement et les questions attenantes aux énoncés environnementaux globaux, d'une part, et la démocratisation de l'action publique, d'autre part, conduisent le projet initial à s'ajuster. Cela entraîne aussi l'émergence de nouveaux acteurs dans le débat. Les fluctuations du projet durant cinquante ans se sont accompagnées de modifications importantes du territoire concerné. L'occupation du sol à la périphérie de la ZAD est désormais marquée par un usage résidentiel qui s'est accompagné d'usages récréatifs et de loisirs. Les milieux biologiques et les espaces agricoles de la ZAD ne sont plus les mêmes qu'il y a 50 ans. La ZAD a permis aux écosystèmes d'évoluer sous une pression anthropique moindre et, désormais, les milieux naturels du secteur servent d'arguments à la patrimonialisation de la faune et de la flore qui ont pu s'y implanter.

Les arguments des promoteurs du projet restent, d'un point de vue général, les mêmes : ils inscrivent ce projet dans une vision de développement du territoire du grand Ouest. Ils ont subi, malgré tout, des ajustements qui correspondent aux transformations socio-économiques qui couvrent la période.

Les arguments des opposants se sont diversifiés et étendus. Au départ, il s'agissait de défendre l'espace rural, le maintien des terres et de l'activité agricole. Puis, se sont agrégés, à ces revendications, des arguments issues des transformations du territoire : le développement d'une fonction résidentielle et récréative mais aussi la reconstitution de milieux naturels, notamment de zones humides. Cela constitue de nouveaux enjeux à défendre pour les opposants au projet.

L'historique de la situation permet de souligner le rôle d'événements « sociaux ». Les dimensions spatiales et temporelles y sont indissociables. Le territoire s'est transformé, les usages et l'occupation du sol se sont modifiées, les enjeux défendus, « des deux côtés », ont évolués.

3. Les vallées

L'originalité de la démarche de recherche mise en place est d'avoir inscrit l'analyse sociologique dans un cadre géographique précis, s'appuyant sur le cadre physique des territoires de l'eau : la vallée. Les territoires de vallées contiennent les enjeux « suffisants » afin de pouvoir y observer et y analyser la construction de la sensibilité sociale : la diversité des usages ; des événements socio-naturels plus ou moins fréquents comme les crues, des conflits entre acteurs de ces territoires. La vallée se dessine alors comme un terrain d'investigation pertinent.

Les faits sociaux analysés résultent d'événements et de phénomènes socio-naturels qui se déroulent au sein de la vallée. Le territoire est au centre de ces faits sociaux et il est l'objet d'enjeux et de revendications de la part d'acteurs divers.

Les travaux portant spécifiquement sur les vallées, en tant qu'objet géographique, s'inscrivent dans des démarches qui font de la notion de paysage le concept central de l'analyse. Il s'agit de mettre en évidence et de comprendre l'évolution de ces paysages au cours du temps, selon les transformations des milieux, de l'hydrosystème mais aussi en lien avec les influences et le poids des interventions humaines et des sociétés. Un certain nombre de travaux se sont particulièrement intéressés aux paysages de vallées de l'Ouest de la France (Montebault, 2002 ; 2004 ; Barraud, 2007 ; Germaine, 2009 ; PATRA, 2013 ; Lespez, 2012 ; ANR REPPAVAL).

Notre recherche ne s'inscrit pas dans une approche paysagère. Le concept de paysage n'est pas, pour nous, une nouvelle façon d'envisager l'espace, mais seulement le cadre d'analyse commun à toute une partie de la bibliographie concernant les vallées. Les travaux précédemment cités, relevant d'une géographie des vallées de l'Ouest de la France, nous ont particulièrement éclairés sur les spécificités et les enjeux propres à ces espaces et à leur gestion.

Le concept de paysage introduit la relation visuelle à l'espace, ce qui en fait sa spécificité. Selon nous, le paysage n'exclut pas la définition que nous avons retenue du territoire, au contraire, pour nous, le territoire contient le paysage qui est nécessairement un espace approprié. Comme le souligne Joliveau (1994), la force du concept tient dans sa double dimension : à la fois description physique (morphologique et morphogénétique) des espaces mais aussi, saisie et traduction des perceptions et des représentations sociales dans une approche sensible et relationnelle à l'espace. Le concept peu à peu sorti d'une réflexion savante et/ou esthétique est devenu un outil opérationnel de la gestion de l'espace. A partir des actions de protection des paysages, au départ limitées, l'idée d'une « gestion paysagère » des espaces a émergé. À tel point que Joliveau propose l'hypothèse de l'émergence d'une « gestion paysagère de l'espace rural ». Le basculement du concept scientifique à la définition d'un objet de gestion contribue aux usages multiples et aux difficultés de définition de la notion de paysage. Du paysage, nous retiendrons les usages qu'en font les géographes qui s'appuient sur deux dimensions : un contexte physique et un ensemble de représentations sociales associées aux perceptions des paysages.

Les vallées qui fournissent notre paysage contiennent à la fois le milieu et le territoire : les aspects géomorphologiques, hydrologiques et écologiques des espaces considérés ; mais aussi les aspects socialisés et anthropisés de ces espaces ; et enfin les représentations sociales qui y sont associées. Les travaux qui se revendiquent de la notion de paysage nous permettent ainsi d'y trouver matière à alimenter notre réflexion, tant du point de vue de la description des espaces de l'eau que du point de vue de la saisie des usages sociaux et des enjeux que révèlent ces territoires. Constituant un outil conceptuel pour décrire et saisir les spécificités des espaces de vallées, la dimension matérielle du paysage permet une description des lieux au sein desquels se déploient les hydrosystèmes.

3.1. Les vallées : morphologie et hydrosystème

Définie comme une « *dépression allongée parcourue par un cours d'eau* » (Georges et Verger, 2013), la vallée se caractérise par sa forme en creux et la présence d'eau. « *Les vallées sont plus ou moins creusées dans les ensembles de reliefs qu'elles traversent* » (Lacoste, 2009) sous l'effet de l'eau qui a incisé ces reliefs. Deux éléments constituent et caractérisent la vallée : les versants et le talweg ou fond de vallées. La pente des versants et la forme du fond de vallées permettent de définir des typologies de vallées plus ou moins détaillées (Germaine, 2009 ; Alhaskeer, 2012). D'un point de vue général, les vallées sont organisées en trois profils types : les vallées alluviales, les vallées en V ou vallées en gorge et les vallées en auge ou vallées en berceau. Celles-ci se différencient par la forme des fonds de vallées. Le lit mineur est la partie de la vallée ennoyée en permanence par le cours d'eau. Le lit majeur correspond à l'espace de liberté latéral du cours (fig.4), c'est la partie adjacente au chenal d'écoulement d'un cours d'eau. En cas de crue, c'est vers le lit majeur que le cours d'eau pourra déborder.

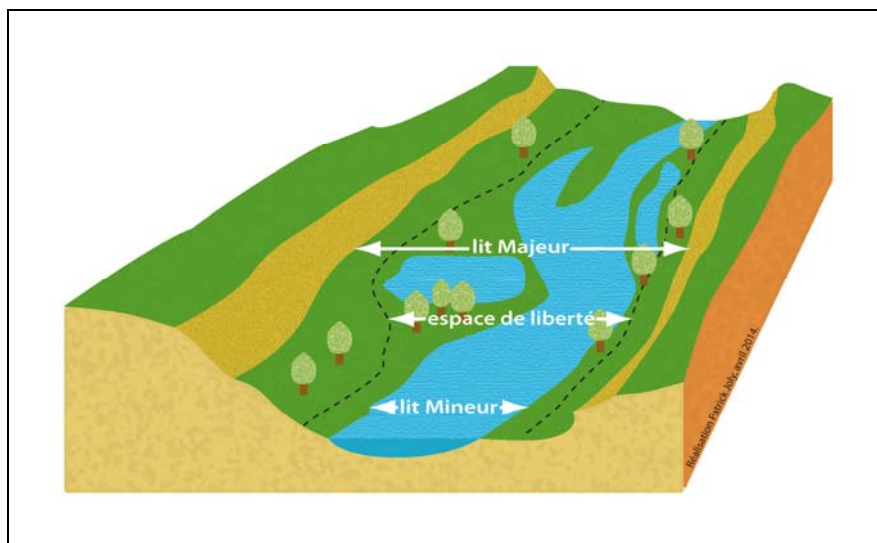


Figure 4 - Schéma d'une vallée.

Les versants constituent les deux formes principales du relief qui caractérisent les vallées. Il s'agit de deux pentes qui se font face de part et d'autre d'une vallée. L'eau qui s'écoule dans les vallées est issue des bassins versants.

« Le bassin versant est un espace qui reçoit l'eau des précipitations et alimente les cours d'eau. Limité par une ligne de partage des eaux, le bassin possède un réseau hydrographique qui collecte le ruissellement en provenance des versants ainsi qu'une charge formée de sédiments, de matière organique particulaire et de substances dissoutes. » (Petts et Bravard, 1993, p. 21)

D'un point de vue morphologique, la vallée est considérée comme « l'armature de l'hydrosystème », autrement dit l'espace physique au sein duquel se déploient les cours d'eau. Le concept d'hydrosystème fluvial (Amoros et Petts, 1993) envisage le cours d'eau comme un ensemble d'interactions entre des unités fonctionnelles associées aux espaces de l'eau. Il offre un aperçu des rôles et de la place des vallées en tant que cadre physique des cours d'eau. L'hydrosystème fluvial se caractérise selon quatre dimensions qui permettent de rendre compte du fonctionnement et de la dynamique du système : une dimension longitudinale traduit les dynamiques de l'amont vers l'aval ; une dimension latérale caractérise les échanges entre les lits mineurs et les lits majeurs. Ces deux dimensions, que l'on peut envisager en termes de flux, sont particulièrement observables en période de crue. Une dimension verticale met en évidence les connexions entre eaux superficielles et eaux souterraines et, enfin, une dimension temporelle met en perspective les évolutions de l'état géomorphologique, dynamique et plus ou moins anthropisé de l'hydrosystème dans le temps. Le schéma présenté ci-dessous (fig.5) reprend et illustre les quatre dimensions de l'hydrosystème fluvial en matérialisant par des flèches les échanges et leurs directions dans chacune des dimensions.

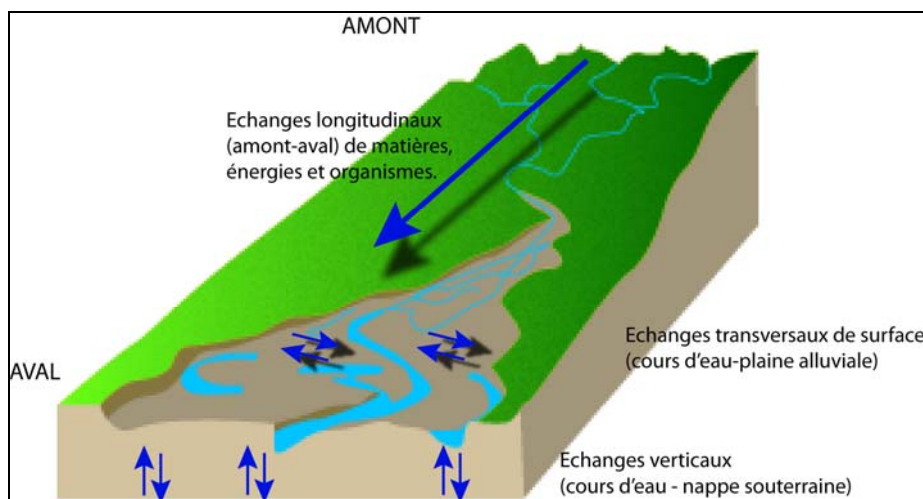


Figure 5 - L'hydrosystème fluvial d'après Amoros et Petts (1993).

Le concept d'hydrosystème permet d'ouvrir la réflexion sur la question des enjeux de ces espaces et de leur gestion, comme nous l'avons vu précédemment avec le concept de système fluvial (Bethemont, 2002). Dès lors qu'il est question d'enjeux et de gestion des vallées les

dimensions sociales apparaissent. Il est nécessairement question des usages de ces territoires et des usages de la ressource en eau qui sont l'objet de cette gestion.

3.2. Fonctions des vallées et usages

Les vallées définies comme paysages de l'eau se caractérisent par un ensemble de fonctions liées à l'hydrosystème fluvial. À cela s'ajoute les caractéristiques de territoires en lien avec l'occupation humaine, puisque les vallées sont des lieux privilégiés pour l'installation des sociétés, en raison de la présence et de l'accès facilité à l'eau.

À partir d'une revue des travaux, essentiellement géographiques, portant sur les vallées en tant qu'objet de recherche mais aussi des travaux traitant des fonctions et des caractéristiques des cours d'eau, nous présentons ici un panorama des fonctions des vallées.

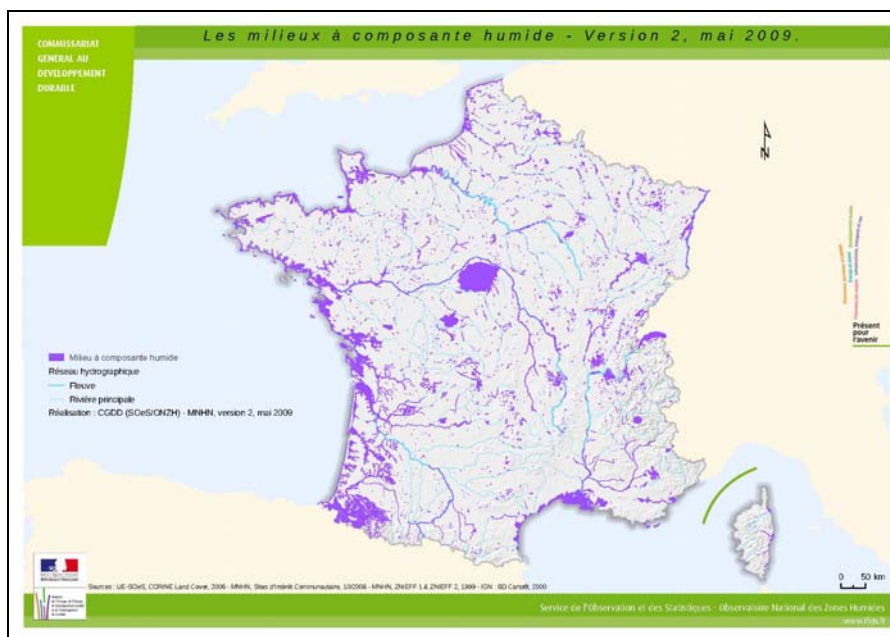
Les vallées se caractérisent par un ensemble de spécificités qui les distinguent des espaces qui les entourent. Au-delà de leur morphologie propre, les vallées sont des paysages où se trouvent une biodiversité importante, ce sont aussi le lieu de circulation de l'eau. Le tableau suivant (8) propose une synthèse des fonctions des vallées. Les caractéristiques du fonctionnement de l'hydrosystème sont prises en compte sur le plan hydrologique, hydraulique, hydrogéologique, sédimentaire et écologique, pour le lit mineur et pour le lit majeur. L'aménagement des vallées par les sociétés déterminent un ensemble de fonctions et d'usages anthropiques qui interagissent avec les fonctions « naturelles » de l'hydrosystème et influencent l'état du lit mineur et du lit majeur.

Fonction	Lit mineur	Lit majeur	Anthropiques/Usages et valorisation
Hydrologique	Ecouler des débits	Ecouler et stocker l'eau	Alimentation en eau (AEP, agriculture, industrie), loisirs (baignade, pêche)
Hydraulique	Dissiper l'énergie de l'eau	Freiner l'écoulement Stockage de l'eau	Utiliser et restaurer les champs d'expansion de crues
Hydrogéologique	Alimenter et drainer la nappe alluviale		Exploiter et protéger la ressource, autoépuration dans les zones humides
Sédimentologique	Evacuer les apports solides	Décanter les particules fines	Entretien de la stabilité des lits par les espaces de mobilité
Ecologique	Permettre la constitution d'écosystèmes aquatiques adaptés	Mosaïque de milieux Développement de zones à cortèges floristiques et faunistiques intéressants	Usages variés, biodiversité, paysages
Anthropique	Aménagement puissant pour la navigation et la mobilisation de l'énergie de l'eau	Espace disponible : imperméabilisation et occupation par les constructions	Usages socio-économiques

Tableau 8 - Valorisation des fonctions et usages des lits fluviaux (J. Corbonnois, inspiré de F. Dégardin, 1993 et 2001).

La prise en compte et la valorisation de ces diverses fonctions des vallées détermine des enjeux liés à l'eau et à ses usages en tant que ressource. Outre ceux qui sont associés aux extrêmes hydrologiques, il s'agit en particulier des enjeux liés à la biodiversité, aux zones humides et aux usages socio-économiques des vallées.

Les vallées sont le siège d'une biodiversité importante, tant à l'échelle des écosystèmes qu'à celle des espèces animales et végétales que l'on y rencontre. Les zones humides (carte 3) concentrent une biodiversité riche et représentent des milieux importants au sein des vallées.



Carte 3- Les milieux à composante humide en France (source : CGDD et MNHN, 2009)

Le constat d'une biodiversité riche dans les vallées s'accompagne de démarches de protection et de préservation de celle-ci. Cela passe d'abord par des inventaires d'espaces naturels, puis, éventuellement par des démarches de protections spécifiques. L'enjeu que pose la biodiversité des vallées est celui de sa préservation et sa protection mais aussi de sa « renaturation ».

Les projets et mesures de restaurations écologiques des rivières témoignent de l'importance croissante des enjeux de préservation et de protection des milieux aquatiques, dont les cours d'eau sont actuellement l'objet. Depuis les années 2000, un cadre réglementaire a vu le jour afin de traduire ces enjeux en actions concrètes sur les cours d'eau. A ce titre, la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000 est emblématique. La mise en œuvre de ces mesures et des projets qui y sont assortis rencontrent des difficultés. Les gestionnaires des cours d'eau se trouvent confrontés à des réactions « divergentes » des riverains et des acteurs concernés par ces projets (Germaine et Barraud, 2013 ; 2014).

La préservation des zones humides, au titre de la biodiversité qu'elles contiennent, ainsi qu'en raison de leurs rôles et leurs fonctions afin de maintenir une certaine qualité de l'eau, est un enjeu fortement mis en avant au sein des SAGE. Les zones humides peuvent aussi jouer un rôle dans le contrôle des crues, cet effet de « laminage » des excès d'eau est souvent mis en avant parmi les arguments justifiant le maintien, la préservation, la restauration voire la création de zones humides. Pour Orbelin (in Fustec et al., 2000) « *L'état des connaissances permet donc de conclure que les zones humides sont a priori favorables à la modération des crues en aval et à l'augmentation de la disponibilité des ressources en dehors des phases de crues.* » (p. 104) Pour autant, la quantification de ces effets reste difficile et ne constitue pas une solution se substituant à la retenue de l'eau en amont. L'hypothèse d'une optimisation de la potentialité de rétention d'eau (modération des crues) jouée par les zones humides risquerait de mettre en danger les autres fonctionnalités de ces espaces.

Ainsi, les fonctions écologiques de la biodiversité rencontrée dans les vallées ont des implications sur le plan économique puisqu'elles permettent de réduire les coûts de préservation et de gestion de milieux. Ces implications sont aussi sociales : la promotion de la reconstitution d'espaces de qualité répond, en partie, à une demande sociale des usagers des vallées. La préservation et le maintien de la biodiversité des vallées permettent alors de répondre à plusieurs enjeux et objectifs de gestion concernant : les inondations ; l'érosion des lits fluviaux déstabilisés par les aménagements successifs et souvent artificialisés ; la qualité de l'eau, en particulier la lutte contre les pollutions diffuses ; plus généralement la reconstitution d'un environnement de qualité.

La préservation et la protection des milieux naturels au sein des vallées poursuivent aussi l'objectif de pouvoir maintenir la fonction productive des vallées et notamment le développement d'une agriculture durable. Les vallées sont aussi des espaces propices aux activités productives, que ce soit l'agriculture ou les activités industrielles nécessitant l'usage et la proximité de la ressource en eau.

Les fonds de vallées, selon la typologie des vallées, présentent des espaces de prairies propices à l'élevage mais aussi aux cultures. A. Gatien (2013) s'interroge, à partir de l'exemple du bassin versant de la Maine, sur les spécificités de l'agriculture dans les vallées. L'analyse des paysages de vallées fournit un premier ensemble d'informations sur les systèmes agraires mis en place au sein de territoires (Gatien et al., 2009). La diversité des milieux observés dans les vallées, et les pratiques agricoles adaptées à ces contraintes spécifiques de l'environnement, ont conduit à façonner des paysages variés. Ainsi, les vallées du bassin versant de la Maine, par exemple, montrent des systèmes agraires mixtes entre culture et élevage. Ces vallées se différencient, sur le plan des usages agricoles, des reliefs de plateaux qui les entourent : on y observe un maintien des surfaces en herbes, un drainage moins important tandis que l'irrigation est plus développée (Gatien et al., 2011).

À l'échelle des paysages de vallées, les questions s'orientent vers les enjeux de patrimonialisation des héritages culturels, architecturaux et des usages qui ont façonné ces paysages. Le regard se décentre d'une approche naturaliste pour s'hybrider avec les dimensions anthropisés de ces milieux. Les petites vallées de l'Ouest de la France sont caractérisées par une anthropisation importante que le nombre d'ouvrages hydrauliques s'y trouvant illustre parfaitement. R. Barraud (2006) a montré comment les biefs et les moulins constituent un motif paysager caractéristique de ces vallées.

Cela soulève plus généralement des interrogations autour de la mise en patrimoine des espaces de vallées qui semblent balancer entre patrimonialisation de la nature (milieux aquatiques, biodiversité) et patrimonialisation culturelle ou historique (paysages, ouvrages hydrauliques, moulins, biefs, ...) (Barraud et Portal, 2013). Les représentations de la nature des usagers, des gestionnaires des cours d'eau et des experts mobilisés dans le cadre de ces projets sont au centre des enjeux qui s'expriment ici.

3.3. Les enjeux dans les vallées : inondations, gestion de l'eau et maintien des fonctions économiques

Les enjeux associés aux espaces de vallées sont étroitement et principalement liés à la gestion de l'eau. De cette manière, les enjeux de ces territoires découlent des fonctions des vallées que nous venons d'identifier et de présenter.

Du fait de la présence de l'eau dans les vallées, les phénomènes d'inondations (le débordement de la rivière en crue du lit mineur vers les espaces du lit majeur) sont fréquents et caractéristiques de ces espaces. Le phénomène naturel est le plus souvent dû à une pluviométrie exceptionnelle dans le cas des inondations des vallées alluviales. Sur le plan hydrologique, le débordement du cours d'eau est lié à un état de crue qui relève du fonctionnement normal de l'hydrosystème.

Les extrêmes hydrologiques (crues et pénuries d'eau) (Bravard, 2000) sont un enjeu de la gestion de l'eau à l'échelle locale (Ghiotti, 2007 et Comby et Le Lay, 2011). Le fonctionnement de l'hydrosystème et de ses caractéristiques nécessitent d'être connues, afin d'aborder la gestion du risque d'inondation et les questions liées à l'exploitation de la ressource en eau dans les vallées. C'est ce que montre, par exemple, J. P. Dupont (2011) pour le cas du risque d'inondation de nappes, mais aussi pour comprendre les problèmes de qualité de la ressource en eau dans les rivières de l'Ouest du Bassin parisien. En effet, si dans le cas présenté la qualité de l'eau est dépendante et directement liée aux activités humaines, une bonne connaissance du fonctionnement de l'hydrosystème est indispensable à la compréhension de l'aléa « inondation » et nécessaire à la gestion des territoires et du risque.

Comby et Le Lay (2011) s'interrogent sur les trajectoires de l'enjeu de la gestion quantitative de la ressource en eau sur le bassin versant de la Drome à partir d'un questionnaire sur les territoires de l'eau (Ghiotti, 2007). En s'appuyant sur le terrain de la Drôme, il s'agit de montrer comment, à l'échelle nationale et internationale, la gestion par bassin versant est érigée en modèle, alors que l'attention portée localement montre des crises et des tensions, particulièrement autour de la gestion des extrêmes hydrologiques. La presse locale, analysée sur une période de plus de 25 ans, est le matériau principal de l'analyse. Les auteurs font l'hypothèse qu'elle permet de saisir les représentations sociales des diverses communautés d'usagers de l'eau.

« Comment les crises hydrologiques à l'échelle du bassin versant sont-elles le déclencheur ou le moteur de tensions, de régulations et d'appropriations de l'espace, le tout créant des « territoires de l'eau » » (Ghiotti, 2007 : 2)

Les extrêmes hydrologiques génèrent des tensions entre acteurs à l'échelle locale et contribuent à produire des « territoires de l'eau », sorte de sous-bassin versant, dont l'existence serait « latente » et générée par les crises hydrologiques.

Les extrêmes hydrologiques posent la problématique de la gestion quantitative de la ressource en eau. Celle-ci envisage à la fois la question spécifique des inondations mais aussi celle des pénuries d'eau. L'un ou l'autre de ces deux événements hydrologiques peut être traité, selon les disciplines et les chercheurs, sous l'angle de l'analyse des représentations sociales

associées à l'objet « eau » ; ou encore sous l'angle des modalités de gestion, mise en place ou à mettre en place, de ces états particulier de l'hydrosystème (Bravard, 2000 ; Honegger et Bravard, 2005 ; Barbier et al., 2010).

L'enjeu de la gestion quantitative de la ressource en eau se déploie selon une temporalité liée aux conditions de fonctionnement de l'hydrosystème, une temporalité de l'immédiateté de la crise pourrait-on dire. À cela se surimpose une temporalité plus longue, plus diffuse, celle de la temporalité des tensions générées par les crises.

Bravard (2000), dans un ouvrage consacré aux extrêmes hydrologiques et leur gestion, propose l'hypothèse de l'émergence d'une vision patrimoniale de ces événements naturels en corrélation avec le développement des approches de gestions écologiques des cours d'eau. La demande sociale de protection face aux extrêmes hydrologiques entrerait en tension avec le paradigme d'une gestion intégrée des cours d'eau et la vision d'une eau « milieu ».

Si l'inondation est un phénomène « naturel » lié au fonctionnement de l'hydrosystème, le risque généré impose une prise en charge par la société. Le risque d'inondation est alors une question sociale qui interroge les relations société/environnement.

Les vallées, définies comme paysages de l'eau, sont le siège d'un ensemble d'enjeux qui mobilisent des questions associées à la gestion de la ressource en eau et des espaces qui y sont associés. Les phénomènes d'extrêmes hydrologiques, les surplus d'eau tout autant que les épisodes de pénuries de la ressource, sont des enjeux majeurs de ces territoires. Ces variations quantitatives de la ressource en eau déterminent des événements (crue, inondation, pénurie, sécheresse) qui sont l'objet d'une attention particulière pour la société, les communautés riveraines des cours d'eau et les activités économiques, telle que l'agriculture, qui dépendent de la ressource. Le maintien de la production dans les vallées constitue un enjeu sur le plan économique et sur le plan environnemental.

Ces contextes déterminent la nature des enjeux et ainsi la gestion des fonds de vallées ; mais aussi celle des lits fluviaux, qui remplissent diverses fonctions en lien avec les ressources (en eau, en sédiments et en espace utilisé pour l'expansion des activités économiques).

Par exemple, au sein du bassin de la Maine, ces fonctions sont en cohérence avec les caractéristiques du milieu régional :

- l'activité économique principale est liée à l'agriculture. Elle présente des caractéristiques variables selon les systèmes de production : céréaliculture dominante à l'Est, à l'approche de la Beauce ; élevage dominant à l'Ouest dans le massif armoricain et dans le Perche ; systèmes intermédiaires mixtes vers l'Anjou.
- l'activité industrielle de fabrication concerne les villes principales et dans une moindre mesure, les secteurs ruraux où elle est l'héritière d'une tradition manufacturière qui s'est développée au cours du 19^{ième} siècle.

Dans ces vallées, on note également la présence de nombreux secteurs urbanisés qui fragmentent l'espace rural. Ils introduisent dans ces milieux d'autres enjeux que ceux liés à

l'agriculture ou à l'activité industrielle : protection contre les inondations ; maintien de paysages fluviaux de qualité ; tourisme et loisirs.

Ainsi, les vallées constituent des territoires pertinents afin de tester la notion de sensibilité socio-spatiale. Ces territoires contiennent des enjeux nombreux au premier rang desquels celui des inondations apparaît pertinent afin de poursuivre la recherche, notamment en regard du risque qu'elles génèrent et des interactions environnement/société qu'elles mobilisent.

Chapitre 3. Objet d'étude et terrains

Le risque d'inondation et sa gestion sur le bassin de la Sarthe amont sont étudiés sous l'angle de leurs caractéristiques. De quelles manières la gestion du risque est envisagée en France actuellement ? Quelles sont les spécificités de cette gestion sur le bassin versant de la Sarthe amont ? Celui-ci est d'abord replacé dans le bassin versant de la Maine, plus large, qui correspond au territoire d'impulsion et d'inscription d'un certain nombre d'actions en matière de gestion du risque d'inondation. Les vallées de la Sarthe amont et de l'Huisne sont ensuite décrites, sur le plan géographique mais aussi sur le plan sociologique, afin de montrer quelle est la place de l'enjeu des inondations et de la gestion du risque associée.

1. Gestion de l'eau et gestion du risque d'inondation : objet d'étude

Sur le territoire français, la ressource en eau et le risque d'inondation sont l'objet d'une gestion organisée et institutionnalisée, s'appuyant sur un cadre réglementaire et des dispositifs d'action publique territorialisés. L'organisation territoriale de la gestion de l'eau en France a évolué depuis une cinquantaine d'années vers une gestion « intégrée » qui repose sur de nouvelles prises en considération de la ressource en eau et des milieux associés.

Les modalités de cette gestion de la ressource en eau ainsi que celles du risque d'inondation sont présentées de manière à mettre en évidence les liens mais aussi les cloisonnements qui les caractérisent. Pour cela, nous revenons d'abord sur le cadre réglementaire.

Dans l'organisation de la gestion de la ressource en eau, la problématique des inondations tient une place importante et reconnue. La gestion quantitative consiste à prendre en compte les excès et les pénuries d'eau à l'échelle d'un bassin versant.

La gestion de la ressource en eau intègre dans ses principes généraux mais aussi dans ses outils et dispositifs d'action publique, la problématique du risque d'inondation. Nous porterons un regard spécifique sur les éléments qui insistent sur cette dimension. Cependant, les actions et les mesures concrètes en matière de gestion du risque d'inondation relèvent d'un domaine relativement autonome de l'action publique. De cette manière, les acteurs de la gestion de l'eau et du risque d'inondation sont pour partie les mêmes et se distinguent pour d'autres. Cela participe de la complexité de la situation et soulève des interrogations concernant qui fait quoi, quand et pour quels territoires d'action.

L'unicité de la ressource en eau, la multiplicité de ces usages et l'éclatement de sa gestion entre secteurs conduisent à la mise sous tensions des acteurs des territoires de l'eau (Hellier et al., 2009). Le cas de la gestion du risque d'inondation offre un bon exemple puisqu'on constate que les territoires d'interventions en matière de gestion du risque ne sont pas toujours ceux de la gestion de l'eau.

La gestion de l'eau et celle du risque d'inondation se caractérisent par une évolution commune qui les décrit comme poursuivant un objectif de gestion intégrée. La gestion intégrée traduit un phénomène de prise en considération d'énoncés environnementaux globaux dans les dispositifs et les outils de gestion de l'environnement. Cette prise en considération est à l'œuvre depuis une cinquantaine d'années et a vu sa formulation clairement énoncée lors du sommet de la terre de Rio en 1992. Les énoncés globaux poursuivent l'objectif de réorienter les pratiques sociales en matière de prise en compte de l'environnement (Van Tilbeurgh, 2014).

Nous montrons ici quelles sont les principales caractéristiques de la gestion intégrée de l'eau et du risque d'inondation, en présentant les principales étapes et évolutions des deux domaines de l'action publique environnementale en France.

1.1. La gestion de l'eau en France à l'échelle locale

La gestion de l'eau en France peut être restituée à travers les grandes lois qui l'encadrent. Les principales étapes historiques et les lois témoignent des transformations des représentations associées à l'eau au niveau sociétal, de même que des transformations des modes d'actions publiques dans le domaine de l'environnement. Un mouvement général de territorialisation des politiques de l'eau a pour effet de définir des territoires d'interventions sur lesquels se concentrent les actions. Cela s'accompagne d'une relocalisation des décisions et des actions.

La frise ci-dessous (fig.6) présente les différentes lois qui encadrent cette gestion depuis les années 60 en France. Les éléments représentés au dessus de la flèche du temps annonce les Directives de l'Union Européenne qui se sont succédées en matière de gestion de l'eau et de gestion de l'environnement. Les lois françaises concernant la gestion de l'eau et de l'environnement sont figurées en dessous de la flèche. Nous retenons principalement de cette chronologie quatre étapes qui structurent et orientent la législation autour de l'eau et de l'environnement. La loi française sur l'eau de 1964 initie une approche globale de la gestion de la ressource. Les années 70 consolident au niveau européen et au niveau national la législation autour de l'eau et de l'environnement. Au début des années 90 la France renforce son cadre législatif autour de la gestion de l'eau tandis que l'Union Européenne amorce la construction d'un réseau européen d'espaces naturels protégés avec Natura 2000. Enfin, pendant les années 2000 l'effort de mise en place d'une gestion globale et intégrée de l'eau et de l'environnement se poursuit ; la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) innove en fixant un objectif - le bon état des eaux superficielles - à atteindre à l'échéance 2015 ; la loi sur l'eau de 2006 transpose dans le droit français la DCE de 2000.

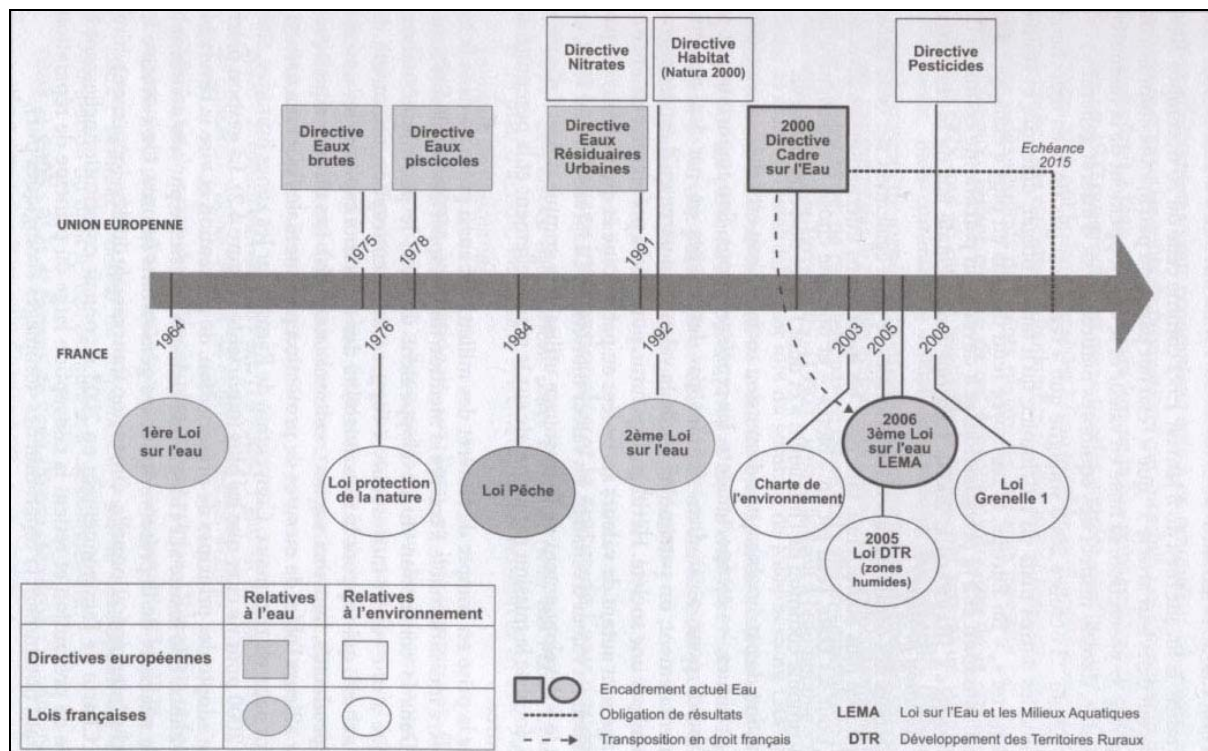


Figure 6 - Synoptique des principales lois françaises sur l'eau et de protection des milieux naturels (Hellier et al., 2009: 105)

1.1.1. Des évolutions structurées par le droit national et les directives européennes

Le cadre législatif sur lequel repose la gestion de l'eau est le résultat d'évolutions successives du droit national et du droit européen. En France trois principales lois sur l'eau structurent ces évolutions depuis les années 60 : la loi sur l'eau de 1964, la loi sur l'eau de 1992 et la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 dite « LEMA ».

Au niveau européen, quatre directives se sont succédées depuis les années soixante-dix : la Directive Eaux brutes de 1975, la Directive Eaux piscicoles de 1978, la Directive Eaux Résiduaires Urbaines de 1991 et enfin la Directive Cadre sur l'Eau en 2000. Nous ne reviendrons pas sur les trois premières Directives puisque la DCE de 2000 a conduit à l'abrogation, effective ou programmée, de celles-ci.

La loi sur l'eau N° 64-1245 du 16 décembre 1964 : première loi sur l'eau

La loi sur l'eau de 1964 - relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution - marque un tournant décisif dans le droit sur l'eau en France. Elle organise de manière générale la gestion de l'eau, c'est le début d'une approche globale. On cherche à gérer la ressource dans son ensemble et non plus dans chaque filière ou domaine qui l'utilise. La loi regroupe la gestion de l'eau sous une organisation commune. Elle acte aussi la prise de conscience de la pollution de l'eau. Il faut donc pouvoir préserver les usages et les bonnes conditions de ces usages, mais avant tout la qualité de la ressource. Pour cela, la loi introduit le principe pollueur-payeur.

Il s'agit également de mieux répartir l'eau entre ses usages et ses usagers : assurer l'approvisionnement en eau potable, permettre, organiser et réguler les usages pour la production d'énergie, mais aussi dans l'industrie et l'agriculture.

L'ensemble des usagers de l'eau est associé à sa gestion par la mise en place d'un nouveau cadre géographique : le bassin hydrographique. La loi crée six « agences de bassin », circonscriptions administratives dont les limites s'appuient sur les grands bassins fluviaux. Chaque agence de bassin prend en charge la gestion de l'eau.

Cette première loi sur l'eau marque l'amorce du processus de déconcentration et de décentralisation de l'action publique en matière d'environnement.

*« La politique française de l'eau est déconcentrée. D'une part, elle est co-élaborée par l'Administration, les collectivités locales et les usagers à l'échelle des grands bassins versants. D'autre part, les agences de l'eau favorisent la gestion intégrée de la ressource puisque le système repose sur la mutualisation des moyens financiers, là encore, à l'échelle des grands bassins. L'État demeure, ceci dit, le maître d'œuvre de cette politique car les agences de l'eau et les autres établissements publics chargés de l'étude et de la surveillance des milieux aquatiques restent placés sous sa tutelle. »
(Brun, 2009 : 5)*

La loi sur l'eau N° 92-3 du 3 janvier 1992 : territorialisation et gestion équilibrée de la ressource

Au début des années 90, les limites de la loi sur l'eau de 1964 émergent notamment parce que le cadre juridique mis en place n'a pas été alimenté par une politique de l'eau. Dans un contexte de manque d'eau lié à des sécheresses répétées (1979, 1989, 1990, 1991) le projet d'une nouvelle loi sur « le problème de l'eau » est annoncé (Gazzaniga, 2000). La loi sur l'eau de 1992 inscrit une vision nouvelle de l'eau dès l'article 1 :

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général.

L'usage de l'eau appartient à tous dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis. »

La gestion de l'eau dans son ensemble, tant la protection que le développement de la ressource, est d'intérêt général. Les objectifs de préservation de la quantité et de la qualité de la ressource sont renforcés. Une définition de l'eau étendue aux milieux aquatiques à protéger, est affirmée, comme le souligne J. L. Gazzaniga (2000) :

« Quant à la protection, le mot est répété tout au long de la loi ; celle-ci s'entend à la fois de la ressource, dans le sens de sa mise en valeur, de son développement, de sa conservation, mais aussi de tout l'écosystème aquatique. En ce sens, la loi inscrit très nettement le droit de l'eau dans le droit de l'environnement. » (Gazzaniga , 2000 : 51)

Les usages multiples de la ressource en eau n'étaient jusqu'alors pas hiérarchisés. Usages domestiques, agricoles et industriels, prennent, suivant l'ordre de leur énoncé, une forme de hiérarchie : santé, salubrité, sécurité et alimentation en eau, puis conservation et libre écoulement des eaux, protection contre les inondations, et enfin agriculture, pêche, industrie, production d'énergie, transport, tourisme, loisirs, sports nautiques, et « toutes autres activités humaines, légalement exercées. » (Gazzaniga, 2000 : 50)

Selon J. L. Gazzaniga les éléments centraux de la loi concernent les contrôles et la protection de la ressource hydraulique notamment du fait que le législateur souligne « l'unité de la ressource » et propose dans l'article 2 une définition de la « gestion équilibrée » de celle-ci, qui peut se résumer ainsi : il faut préserver les écosystèmes aquatiques contre toutes les pollutions, favoriser le développement et la protection de la ressource et valoriser l'eau comme ressource économique.

Des instruments de planification et de programmation à l'échelle des sous-bassins ont été instaurés : les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) et les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage).

« Ces derniers s'articulent avec les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux qui, à l'échelon des six grandes unités hydrographiques, fixent des règles de conduite aux usagers après un diagnostic du bassin versant. Les contrats de rivière (incitation) et les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (réglementation) sont complémentaires. » (Brun, 2009 : 6)

La consolidation de l'action publique en matière de gestion et de protection de l'environnement marque les évolutions de la gestion de l'eau en France durant cette période. Les prescriptions de l'Union Européenne en matière d'environnement, et tout particulièrement concernant la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques, vont contribuer, par l'intermédiaire de directives, à instituer une politique de gestion de l'eau par bassins hydrographiques, s'appuyant sur des objectifs à atteindre.

La Directive-cadre 2000/60/CE : le bon état écologique des cours d'eau à l'horizon 2015

Au niveau européen, la Directive Cadre sur l'Eau de 2000 constitue une étape structurante dans les évolutions des modalités de la gestion de l'eau. Transposée dans le droit français en avril 2004, la DCE s'inspire de l'organisation de la gestion de l'eau française en reprenant le principe d'une gestion par bassins hydrographiques. Elle pose le cadre général de référence de la gestion de l'eau à l'échelle européenne qui structure la gestion de la ressource actuellement.

L'innovation principale repose sur la détermination d'un objectif général à l'échelle du territoire européen : « atteindre le bon état écologique des masses d'eau » en 2015. Celui-ci s'appuie sur des objectifs concernant la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles et souterraines.

Les grands principes²² instaurés par la DCE de 2000 s'articulent autour de cinq grands points :

- la gestion par bassin versant,
- la détermination d'objectifs concernant chaque « masse d'eau »,
- une planification ainsi qu'une programmation assorties d'une méthodologie spécifique et d'échéances,
- une analyse économique des modalités de tarification de l'eau et une intégration des coûts environnementaux,
- un effort de démocratisation et de transparence en imposant une consultation du public.

La loi sur l'eau N° 2006-1772 du 30 décembre 2006 : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA)

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques dite « LEMA » est adoptée en 2006 en France. Avec ce nouveau cadre juridique, l'eau « milieu » s'impose comme référentiel de gestion des cours d'eau. De même, l'étendue et la portée juridique des Sage se renforcent. La LEMA s'inscrit à la suite des deux premières lois sur l'eau de 1964 et de 1992, en ce sens où les instances et les cadres principaux de la gestion de l'eau ne sont pas remis en cause : les instances bassin, les redevances et les agences de bassin persistent. Mais surtout, la loi sur l'eau de 2006 ambitionne de donner une réponse juridique et politique à la DCE de 2000, là où la transposition de la Directive, en 2004 dans le droit français, avait simplement eu pour effet de fixer l'objectif d'atteindre le « bon état » des eaux et des milieux aquatiques.

²² Sources : <http://www.eaufrance.fr/3/s-informer/comprendre/la-politique-publique-de-l-eau/>

La LEMA s'appuie sur des orientations nouvelles :

- se donner les outils en vue d'atteindre en 2015 l'objectif de « bon état » des eaux, fixé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE),
- améliorer le service public de l'eau et de l'assainissement : accès à l'eau pour tous avec une gestion plus transparente,
- moderniser l'organisation de la pêche en eau douce.²³

1.1.2. Les effets de cette évolution

Les évolutions du cadre juridique de la gestion de l'eau mettent en évidence les changements des représentations de l'eau et des milieux aquatiques. Peu à peu s'impose une vision de l'eau associée aux espaces qu'elle contribue à définir.

D'une gestion de l'eau « liquide », on est passé à une gestion des espaces de l'eau. J. B. Narcy parle d'une gestion spatiale de l'eau pour décrire les transformations des approches de la gestion de l'eau dans l'action publique française. Un certain nombre d'exemples permettent d'illustrer et de prendre la mesure de cette transformation et de ses incidences. La prise en compte des zones humides au sein des Sage, par leur identification, témoigne de cette tendance. De plus, en se confrontant à la gestion des espaces, les gestionnaires de l'eau « ressource et milieu » se confrontent aussi aux usages et usagers de ces espaces. Dans son ouvrage, J.B. Narcy (2004) s'appuie sur le modèle des filières de gestion des territoires (Barouch, 1989).

A l'image de la gestion des zones humides, les inondations fluviales sont un exemple de « problème » pour lequel la mise en place d'une gestion spatiale de l'eau est recherchée, afin de sortir d'une gestion concentrée sur les flux d'eau :

*« [...]plutôt que de s'en tenir à des interventions sur les flux destinées à satisfaire les usages des espaces inondables (digues, amélioration des écoulements, gestion des niveaux d'eau dans les infrastructures de navigation, etc.), on juge aujourd'hui plus profitable de jouer sur la distribution spatiale de ces usages afin, d'une part, de les rendre moins vulnérables à la crue et, d'autre part, de pouvoir laisser la crue s'épandre en certains secteurs au bénéfice des autres portions de l'espace inondable. »
(Narcy, 2004 : 251)*

Le risque d'inondation n'est plus géré seulement à l'endroit des zones vulnérables à risque, mais c'est l'ensemble du cours d'eau qui est sollicité, de l'amont en aval, afin de prévenir le risque. Le principe d'une gestion « globale » et « intégrée » de la ressource est illustré à travers ces mutations de la gestion des inondations. La dimension « risque inondation », associée au cours d'eau et déterminée en grande partie par le fonctionnement de l'hydrosystème, est désormais « intégrée », comme variable à prendre en considération, dans les projets de gestion de la ressource à l'échelle du bassin versant.

²³ Sources : <http://www.eaufrance.fr/comprendre/la-politique-publique-de-l-eau/la-loi-sur-l-eau-et-les-milieux>

Cependant, malgré le souci d'une gestion « globale » et « intégrée », les modes de fonctionnement par secteurs ou filières (Barouch, 1989) demeurent, au moins en partie. Du point de vue général, ces transformations des grandes orientations et des principes de gestion de la ressource nécessitent l'adaptation des pratiques et des représentations de l'ensemble des acteurs sociaux, et notamment des acteurs locaux. Cette adaptation ne se décrète pas et demande du temps, des explications, du débat et de la négociation, afin que des compromis puissent être dégagés. C'est en particulier le cas pour le risque d'inondation dont les outils et les dispositifs de gestion existent en parallèle de ceux de la gestion de l'eau.

« Mais la politique de gestion du risque a également ses propres outils de référence. Historiquement, ceux-ci s'appliquaient sur des « territoires » du risque fondés sur l'aléa et illustraient une conception hydraulicienne et techniciste de la gestion des inondations. » (Scarwell et Laganier, 2004 : 78)

Aussi, le cadre de la gestion de l'eau étant mieux défini, les modalités de la prise en compte et de la gestion du risque d'inondation peuvent être présentées à leur tour.

« Les modes de gestion du risque d'inondation ne peuvent s'envisager qu'au travers de l'évolution historique plus générale de l'eau, d'abord par filière, puis dans leur globalité, et enfin intégrée dans le cadre du bassin versant, voire à l'échelle du district hydrologique transfrontalier. » (Scarwell et Laganier, 2004 : 78)

1.2. La gestion du risque d'inondation : mesures, acteurs et territoires d'interventions

La gestion du risque d'inondation, tout comme la gestion de l'eau, est définie et décrite comme une gestion « intégrée ». L'intégration dont il est question relève de trois tendances. Une intégration au territoire, c'est-à-dire une territorialisation des actions de gestion du risque d'inondation. Une intégration entre la gestion du risque, la gestion de l'eau et celle des territoires concernés par cette gestion. Enfin, la notion d'intégration décrit la tendance croissante de la prise en compte et de l'information du public et des acteurs multiples concernés par la gestion du risque d'inondation.

Les modalités actuelles de la gestion du risque d'inondation sont le fruit d'une évolution qui a vu les actions passer de la protection contre l'aléa naturel à l'identification et la prise en considération croissante des vulnérabilités. Ces deux aspects sont maintenant conjugués dans la gestion du risque d'inondation (Scarwell et Laganier, 2004).

Généralement deux types de mesures en matière de gestion du risque d'inondation sont distingués :

- des mesures de protection « structurelles » qui consistent à se protéger contre l'aléa naturel. Cela passe par l'aménagement des cours d'eau dans les zones vulnérables mais aussi en amont pour retenir l'eau lors des crues.
- des mesures « non structurelles » qui prennent en considération les vulnérabilités et s'appuient sur des démarches informatives, institutionnelles ou législatives.

1.2.1. Définir le risque : enjeux et cadre d'analyse

Aléa et vulnérabilité sont les deux composantes qui définissent les risques naturels. L'aléa identifie le phénomène naturel à l'origine d'un endommagement. C'est le débordement du cours d'eau du lit mineur vers le lit majeur de la vallée qui caractérise l'aléa inondation.

« Le risque naturel est pensé comme le produit des interactions entre une société et son environnement sur un espace donné : il est donc inhérent au système territorial et évolue sous l'effet conjugué des dynamiques « naturelles », sociales, spatiales et des adaptations réciproques (volontaires ou involontaires, conscientes ou non) de ces trois composantes. » (Meschinot de Richemont et Reghezza, 2010)

Le phénomène d'inondation est appréhendé dans une approche constructiviste comme le croisement de ces deux composantes : l'aléa et la vulnérabilité. La notion de vulnérabilité décrit la mesure des dommages matériels et immatériels susceptibles d'advenir au regard de l'intensité de l'aléa. Le risque d'inondation peut donc être assimilé à la « contrainte hydrologique potentielle » dont les variables sont celles de l'aléa (extension spatiale, hauteur et vitesse d'eau, fréquences) (Scarwell et Laganier, 2004). L'idée de contrainte renvoie aux effets de l'aléa concernant la société.

« Le risque est un concept d'interface qui renvoie autant à la réalité physique par la nature de l'aléa qu'à la société par sa vulnérabilité et ses réponses multiples, évolutives dans le temps. » (Laganier et al. in Laganier et Arnaud-Fassetta, 2009 : 92)

L'aléa s'exprime sur un espace : le lit majeur de la vallée. Il caractérise le fonctionnement normal de l'hydrosystème, ponctué par des épisodes d'extrêmes hydrologiques. Le risque d'inondation s'exprime sur un territoire : un fond de vallées plus ou moins urbanisé selon les secteurs, occupé et aménagé par la société, objet d'usages et fonctions multiples pour les activités humaines.

Les liens entre le risque d'inondation et le territoire sont bien mis en évidence et étudiés depuis une vingtaine d'années. L'action publique en matière de gestion du risque, comme pour la gestion de la ressource en eau, a évolué vers une gestion « intégrée » du risque sur plusieurs plans. D'abord, sur le plan du territoire pertinent de gestion : le bassin de risque et ses sous-bassins ; ces derniers correspondent au bassin versant des SAGE. Ensuite, sur le plan administratif : les documents de planification relatifs à l'aménagement du territoire (SCOT, PLU,...) sont tenus d'être en conformité et de faire figurer les dispositions réglementaires liées à la gestion du risque (PPRi). Enfin, sur le plan de la conduite de ces politiques publiques : l'information au public, les procédures de concertation et l'implication des acteurs locaux - habitants, riverains - des zones vulnérables, constituent les principes de la gestion intégrée du risque.

Ainsi, les perceptions des risques dans les sociétés industrielles ont profondément changé (Beck, 2001) et conduisent de plus en plus à développer les mesures et les actions de prévention. Autrement dit, on cherche à anticiper les risques, leur survenue et assurer leur gestion. Dans ce mouvement, l'inondation est passée de la fatalité au mal à combattre, pour devenir aujourd'hui « une contrainte à intégrer au développement des territoires voire un atout de développement. » (Laganier, 2006 : 11).

Ce phénomène d'intégration du risque au territoire est comparable, et associé, à l'intégration de la gestion de la ressource en eau à l'aménagement des territoires. De cette manière, pour de nombreux géographes, le territoire devient un acteur et est défini comme tel, puisqu'il constitue l'échelle de gestion et de planification du développement local :

« Le territoire est désormais « acteur », porteur de « projets ». Il est lui-même en recomposition ; ses limites géographiques évoluent tout comme ses compétences. Les territoires deviennent alors des systèmes complexes, organisés, hiérarchisés, mouvants et porteurs d'actions. » (Laganier, 2006 : 11)

C'est parce qu'il est envisagé comme système que le territoire devient cet « acteur » qui se « recompose ». L'autonomisation du territoire et sa personnification montrent à quel point sa dimension sociale est prépondérante. La complexité du système territorial ne doit pas masquer ou faire oublier sa composante principale : les acteurs sociaux divers qui l'animent. Sans ces acteurs sociaux (habitants, élus, gestionnaires, associations, syndicats, habitants,...), sans leurs actions et leurs pratiques, il n'y a pas de territoire. L'approche acteur-territoire proposée par les géographes peut avoir tendance à tirer les acteurs du côté du territoire et paradoxalement masquer les pratiques, les actions et les représentations sociales qui contribuent et participent aux transformations de ces territoires.

« L'enjeu est alors de comprendre en quoi la mise en œuvre et l'évolution des modalités de gestion du risque d'inondation est capable de transformer les territoires dans leurs dimensions matérielles, organisationnelles et sociales. » (Laganier, 2006 : 11)

La gestion du risque d'inondation a évolué d'un ensemble d'actions sur l'aléa à un certain nombre de mesures visant à maîtriser et réduire les vulnérabilités.

Les mesures structurelles comprennent les actions humaines qui cherchent à maîtriser l'aléa. Pour cela, les cours d'eau ont été aménagés : réalisation de barrages, construction de digues, retenue des eaux dans les zones d'expansion de crues (Fournier, 2010).

La prise en compte de la vulnérabilité comprend l'implication de plus en plus forte des riverains dans la gestion du risque d'inondation (Rode, 2009). Ainsi, de la lutte « contre » les inondations, a-t-on évolué vers la « gestion » du risque d'inondation. Mais les nombreux dégâts que les inondations continuent de provoquer, montrent que les actions conduites sont encore insuffisantes. Les démarches de reconstitution de la mémoire du risque observées aujourd'hui témoignent d'un certain échec de l'aménagement du territoire à intégrer le risque (Laganier et al., 2000).

Cependant, il est notoire que la maîtrise des enjeux a peu à peu pris de l'importance à travers la cartographie des zones à risque et la réglementation de l'usage des sols.

1.2.2. Les mesures de gestion du risque d'inondation

Les mesures et les cadres réglementaires de la gestion du risque d'inondation en France reposent sur un certain nombre de dispositifs permettant de conduire l'action publique en matière de gestion du risque. Ces dispositifs impliquent des acteurs et déterminent des territoires d'action ou d'intervention.

En France, ces mesures émergent dans les années 80 avec les Plans d'Exposition aux Risques (PER). L'objectif est de définir des niveaux d'aléas et de risques permettant de définir un zonage accompagné de mesures réglementaires. Ils s'appuient sur le travail d'experts, puis sur la décision des services de l'Etat, à partir de cette production de savoir. La connaissance produite par le travail d'expertise permet à l'Etat d'asseoir et d'argumenter ses décisions auprès des acteurs locaux. Cependant, en raison du manque de concertation avec les populations et les élus locaux, les PER ont connu des difficultés pour leur mise en place. Cela a conduit à des conflits, et finalement, à retarder leur élaboration (Veyret, 2004).

Les Plans de Prévention des Risques (PPR)

Les PPR sont mis en place au cours des années 90 par la loi du 2 février 1995 dite « loi Barnier ». Il s'agit d'un outil de l'Etat afin de maîtriser l'usage du sol dans les zones inondables (Meschinot de Richemont et Reghezza, 2010). Les PPR ont pour objet²⁴ :

- de délimiter les dites « zones de danger » et les dites « zones de précaution ». Les « zones de danger » sont celles exposées directement au risque naturel prévisible. Elles tiennent compte de la nature et de l'intensité de l'aléa. Les « zones de précaution » ne sont pas directement exposées au risque mais elles possèdent une potentialité importante d'aggraver ou de générer de nouveaux risques, en raison de changement de l'occupation du sol par de nouvelles implantations.
- de définir, dans les « zones de danger » et les « zones de précaution », des mesures qui encadrent l'aménagement et l'usage du sol de ces zones.
- de déterminer des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde dans les zones identifiées. La mise en œuvre de ces mesures est à la charge des propriétaires et des collectivités, ou des établissements publics compétents dans ces zones.

La mise en place des PPR suit une procédure d'élaboration au cours de laquelle l'Etat, par l'intermédiaire du Préfet, impulse la mise à l'étude d'un PPR pour un périmètre et un risque donnés. Les collectivités locales sont associées à cette démarche. Une fois élaboré, le projet de PPR est soumis à une enquête publique. C'est une procédure administrative conduite par un commissaire enquêteur. Les avis des conseils municipaux des communes concernées sont recueillis. A l'issue de cette démarche de consultation, un rapport motivé, favorablement ou défavorablement, est rendu par le commissaire enquêteur au Préfet, et tenu à la disposition du public. Au final, le PPR est approuvé ou non, par arrêté préfectoral.

Les PPR contiennent trois documents²⁵ :

- Une note de présentation qui précise le secteur géographique considéré, les phénomènes naturels pris en considération, les études menées sur les zones prises en compte, la méthodologie d'élaboration du PPR, et les conséquences d'événements

²⁴ Sansévérino-Godfrin, Valérie. 2008. *Le cadre juridique de la gestion des risques naturels*. Paris, France: Éd. Tec & doc - Lavoisier.

²⁵ Sansévérino-Godfrin, Valérie. 2008. *Le cadre juridique de la gestion des risques naturels*. Paris, France: Éd. Tec & doc - Lavoisier.

dommageables sur le secteur étudié en fonction de l'état des connaissances à disposition.

- Un ensemble de documents cartographiques qui délimitent des zones en fonction du niveau de risque auxquelles elles sont soumises. Le plus souvent, trois types de zones sont différenciés : des « zones rouges » où l'aléa est « fort », et dans lesquelles on impose de fortes contraintes d'aménagement : ces zones sont inconstructibles ; des « zones bleues » où l'aléa est défini comme « modéré » ou « faible », et dans lesquelles les contraintes d'aménagement sont moindres mais soumises à des conditions spécifiques ; des zones au sein desquelles des aménagements sont susceptibles d'aggraver le risque ou d'en générer de nouveaux.
- Un règlement qui détermine les dispositions qui s'appliquent en fonction des zonages réalisés. Il peut s'agir d'un ensemble de mesures obligatoires s'imposant aux personnes privées comme aux personnes publiques, comme de simples recommandations.

Les Programmes d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) - 2002

Initiés par la circulaire Bachelot du 1er octobre 2002, les PAPI sont un outil de contractualisation de l'Etat avec les collectivités locales. Les inondations de 1999 et de 2000, dans l'Aude, en Bretagne, dans la Somme et dans le Sud-Est de la France, ont incité l'Etat à renforcer sa politique de prévention du risque d'inondation. Ils ont :

« [...] pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Outil de contractualisation entre l'État et les collectivités, le dispositif PAPI permet la mise en œuvre d'une politique globale, pensée à l'échelle du bassin de risque. » (MDDTL, 2011: 3)

Pensés dans la continuité des Plans de Prévention des Risques d'Inondation, mis en place par la loi Barnier, les PAPI ont vocation à dynamiser et favoriser une approche intégrée du risque à l'échelle de bassins versants, et de sous-bassins versants, à travers une démarche globale. Les programmes doivent contenir un ensemble d'actions de protection contre les inondations, concentrées essentiellement sur la réduction des débits en amont des bassins versants.

Les actions privilégiées dans le cadre des PAPI sont les suivantes :

- Favoriser l'information du public afin de développer la conscience du risque : par des plans de communication auprès du public (brochures, plan de secours, recommandations pour la réduction des vulnérabilités en zone inondable) ; par la mise en place de repères de crues ; par la mise en ligne sur internet des Atlas des zones inondables.
- Privilégier la concertation avec les riverains des zones inondables : les associations de sinistrés et de riverains des zones inondables doivent être associées aux PAPI.
- Recréer des zones d'expansion de crue en amont des zones vulnérables, afin de réduire les débits et les vitesses d'écoulement des cours d'eau en crue. Il s'agit de favoriser le

ralentissement dynamique des crues par des actions qui favorisent le stockage momentané de l'eau.

- Réduire la vulnérabilité dans les zones les plus concernées par le risque, en accélérant la mise en œuvre des PPR, en incitant les acteurs économiques à réaliser des diagnostics de vulnérabilité, et en proposant des mesures de réduction de celles-ci.

Le pilotage et la mise en œuvre des PAPI reviennent aux acteurs locaux en s'appuyant le plus possible sur un maître d'ouvrage unique (Conseil Généraux, Etablissement Public de Bassin, Communauté d'Agglomération...). Sur l'ensemble du territoire national, 50 PAPI se sont constitués entre 2003 et 2009.

En 2011 sont lancés les PAPI seconde génération. Ils poursuivent la même dynamique, procèdent à des ajustements et contiennent des nouveautés. Ils intègrent et anticipent la mise en œuvre de la Directive Cadre « inondation », et s'articulent avec les Plans de Submersion Rapides (PSR) institués à la suite de la tempête Xynthia du 28 février 2010 et des inondations dans le Var en juin de la même année. Les nouveautés principales résident dans la réalisation d'une Analyse-Bénéfice-Coût (ABC) concernant les actions des nouveaux programmes ; le renforcement d'une gouvernance locale en cohérence avec les SAGE et les documents d'urbanisme et de planification de l'aménagement locale (SCOT et PLU).

La directive cadre « inondation » de 2007

La Directive Cadre Inondation de 2007 a été transposée dans le droit français en 2010, dans le cadre des lois dites « Grenelle II ». Elle a pour objectif principal d'assurer la compatibilité entre la gestion du risque d'inondation et la gestion de l'eau encadrée par la DCE de 2000. De cette manière, l'intégration du risque à une politique de gestion globale de l'eau et des milieux aquatique, est consolidée.

Il s'agit d'organiser une planification, à long terme, de la prévention et de la réduction du risque d'inondation à l'échelle de l'Union Européenne. Elle consiste à identifier et cartographier des bassins hydrographiques à risques et d'établir des plans de gestion. Ainsi, sa mise en œuvre suit un calendrier en trois phases :

Le recensement des bassins hydrographiques concernés par le risque ; il doit être achevé pour décembre 2011. Il conduit à la définition de Territoire à Risque Important (TRI). C'est la première étape de la mise en œuvre de la directive. Cela implique la nécessaire prise en considération de ces territoires par la puissance publique et les acteurs de la gestion du risque qui doivent y mener des actions visant à la réduction du risque sur les territoires concernés.

La cartographie de l'aléa dans les zones à risque selon la probabilité faible-moyenne-forte ; elle doit être réalisée pour décembre 2013.

La réalisation de plans de gestion des risques à partir des cartes produites ; ils doivent être mis en place en décembre 2015.

La gestion du risque d'inondation, à travers ces outils et dispositifs réglementaires, montre comment les actions se concentrent de plus en plus sur la prévention et la gestion de

vulnérabilité. On remarque que l'action politique est déclenchée par des événements d'inondations et d'expressions des risques qui poussent les acteurs politiques à agir. Ces évolutions du cadre de la gestion du risque tentent de s'articuler avec celles de la gestion de l'eau à travers des démarches globales et intégrées. Ces démarches s'appuient sur des territoires d'intervention au niveau des bassins hydrographiques et des sous-bassins versants.

2. Les vallées de la Sarthe et de l’Huisne : terrains d’étude²⁶

2.1. Les vallées de la Sarthe et de l’Huisne dans le bassin de la Maine

Les vallées de la Sarthe amont et de l’Huisne constituent les deux territoires d’étude retenus, afin de tester l’hypothèse d’une sensibilité sociale de ces territoires en lien avec le risque d’inondation.

Ces deux vallées appartiennent au bassin hydrographique de la Maine. L’Huisne se jette dans la Sarthe au Mans, ce qui expose l’agglomération à un double danger en cas d’inondation. Le phénomène d’excès hydrologique, complexe, rappelle les connexions et les relations entre l’ensemble des cours d’eau d’un bassin hydrographique plus large que le cours d’eau étudié. Les dynamiques amont-aval sont de toute première importance dans les phénomènes de crue. Ainsi, une crue de la Sarthe en amont du Mans a des effets sur la Maine en amont d’Angers. La carte (4) suivante situe les cours d’eau et les villes repères dans le bassin de la Maine. Le bassin versant de la Maine est le territoire de référence au sein duquel se déploient les actions de gestion du risque d’inondation pour le bassin de la Sarthe amont. Cela se traduit notamment par l’existence d’un PAPI Maine qui regroupe un ensemble d’actions et de projets de prévention du risque d’inondation sur l’ensemble du bassin versant de la Maine.

Les situations analysées et les éléments observés sur le bassin de la Sarthe amont s’intègrent dans ce contexte plus large du bassin de la Maine. Le bassin de la Sarthe amont contient des aspects singuliers notamment du point de vue de sa gestion par rapport aux autres sous-bassins du bassin de la Maine. Les collectivités de la Sarthe n’adhèrent pas à l’Etablissement Public Loire.

²⁶ L’ensemble du paragraphe 2 a été rédigé plus particulièrement à partir des cours de J. Corbonnois et des travaux suivants :

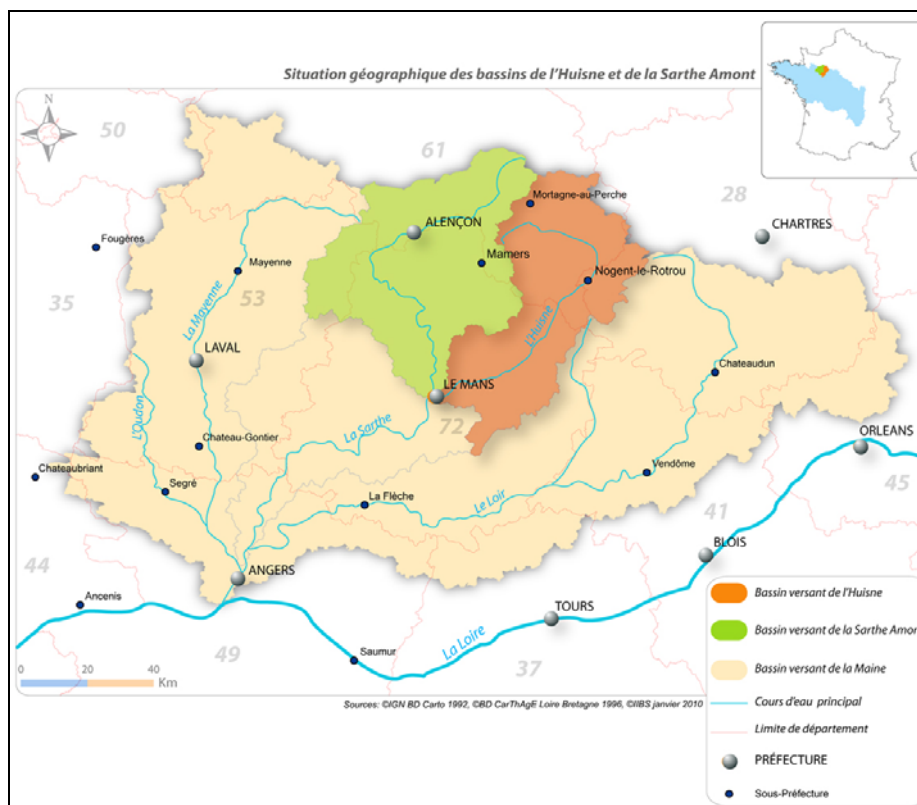
ALHASKEER Z. (2012), *Analyse cartographique de la structure des paysages de vallées : évaluation de la dynamique des paysages de vallées du bassin versant de la Maine à partir de la télédétection et de SIG*. Thèse de doctorat en Géographie Université du Maine. <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00793094>.

CORBONNOIS J. *Les formes fluviales de la Sarthe*. In Programme collectif de recherche, 2003-2005. « Du site à la Cité, étude de l’évolution des relations homme-milieu sur un territoire, la Sarthe (72) ». La cité des Aulerques Cénomans. CNRS, Délégation Paris. Rapport 2008. 5 p.

CORBONNOIS J. *Evaluer la valeur patrimoniale des moulins et barrage du bassin de la Maine* in DAVODEAU et al. Hervé (2013) « PATRA Patrimoines et trajectoires paysagères des vallées ligériennes ». <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00788750/>.

CORBONNOIS J. (2011), *Identification des perturbations des conditions de l’écoulement dans les lits des cours d’eau du bassin de l’Huisne*. AELB/Conseil régional des Pays de la Loire, SAGE de l’Huisne 65p + annexes.

LAMBERT S. (2007), *Etude des morphologies fluviales de la Sarthe (de Fresnay sur Sarthe au Mans)*. Mémoire de M1 Géographie. Université du Maine, Laboratoire ESO Le Mans, UMR 6590 CNRS. 95 p.



Carte 4- Les bassins de l'Huisne et de la Sarthe amont au sein du bassin de la Maine
 (source : Institution Interdépartementale du bassin de la Sarthe - <http://www.bassin-sarthe.org>)

D'une superficie de 22 020 km² le bassin versant de la Maine représente le plus important des sous-bassins de la Loire. Il couvre huit départements (Orne, Sarthe, Mayenne, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Loiret) et trois régions (Pays-de-la-Loire, Basse-Normandie, Centre).

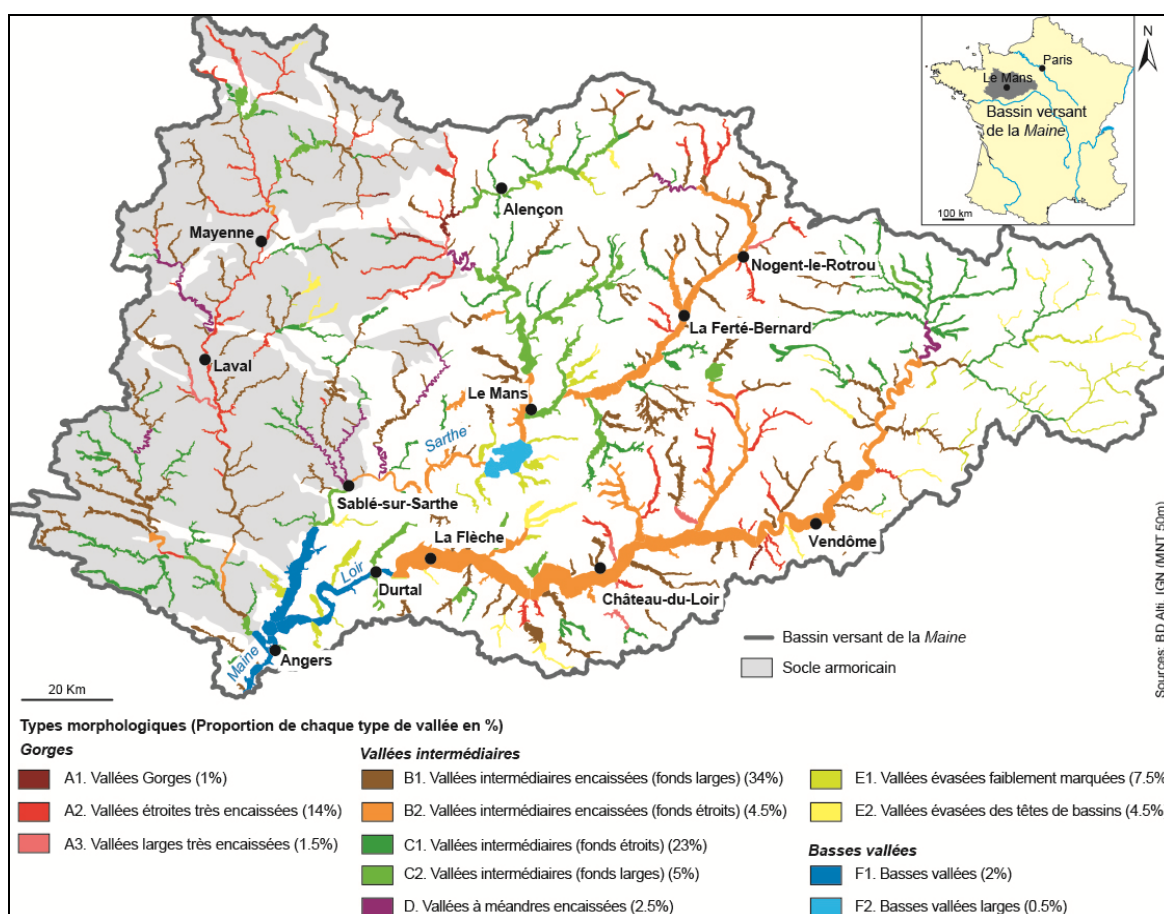
Sur le plan de la topographie, Schulé (1984) a distingué dans ce bassin les ensembles topographiques suivants:

- à l'Ouest, les formes sont plus contrastées : les plus marquées sont allongées et forment des barres assez raides parfois soulignées par des corniches rocheuses. Les vallées sont plutôt étroites et traversent ces barres en gorges, comme la Sarthe dans les Alpes Mancelles (région de St Léonard-des-bois). Ce sont des morphologies du Massif Armoricaïn.
- à l'Est, les formes sont moins contrastées ; plateaux et collines sont découpés par des vallées plus larges parfois bien enfoncées, en amples interfluves.

Les vallées du bassin versant de la Maine (carte 5) ont fait l'objet d'un travail de caractérisation sur le plan paysager (Alhaskeer, 2012). Les grandes étapes du traitement des données sont exposées dans l'encadré (cf. Annexe 1) et les principaux résultats sont présentés et illustrés par la carte (5) et le tableau (9) qui montrent les principales morphologies de ces vallées.

Les vallées ont été classées en 12 types morphologiques. La cartographie des tronçons montre que la vallée de la Sarthe en amont du Mans présente des types très variés. On note son allure en gorge dans la traversée des Alpes Mancelles. Elle s'élargit ensuite (vallée intermédiaire) jusqu'au Mans. L'Huisne draine une vallée aux formes plus régulières, puisque rapidement, dès l'amont, la typologie précédente la classe dans la catégorie des vallées intermédiaires encaissées.

Ces caractéristiques sont en grande partie liées à la nature du substratum encaissant et à la faible inclinaison amont aval des vallées et des cours d'eau (cf. Annexe 2).



Carte 5 - Typologie des morphologies des vallées du bassin versant de la Maine (Alhaskeer, 2012)

Types de vallées		Vallées en gorge	Vallées étroites très encaissées	Vallées larges très encaissées	Vallées intermédiaires encaissées (fonds étroits)	Vallées intermédiaires encaissées (fonds larges)	Vallées intermédiaires (fonds étroits)	Vallées intermédiaires (fonds larges)	Vallées à méandres encaissées	Vallées évasées faiblement marquées	Vallées évasées des têtes de bassins	Basses vallées	Basses vallées larges
		A1	A2	A3	B1	B2	C1	C2	D	E1	E2	F1	F2
Caractéristiques	Largeur moy du fond de vallée en m	<250	<300	>300	< 400	>400	< 400	>400	<300	>300	300	1500	2500
	Pente moy. des versants %	15 - 20	9 - 15	9 - 11	5 - 12	5 - 12	0.5 - 5	0.5 - 5	10	1 - 2.5	1 - 5	0.7	0.3
	Pente hydrographique m/km	2 - 17	0.3 - 13	0.7 - 12	0.2 - 16	0.08 - 2.6	0.1 - 7.5	0.07 - 3.2	3.6 - 7.6	0.14 - 5.6	0.2 - 4.3	0.1	0.1
Fréquence	Nombre	7	75	8	185	26	122	32	14	44	25	9	1
	%	1.3	13.6	1.4	34	4.7	22.3	5.8	2.5	8	4.6	1.6	0.2

Tableau 9 - Caractéristiques principales et fréquences des types de vallées du bassin versant de la Maine (Alhaskeer, 2012)

2.2. Quelques caractéristiques des vallées de la Sarthe et de l'Huisne

Les caractéristiques morphologiques générales des vallées de la Sarthe et de l'Huisne et leur contribution à l'hydrologie du bassin de la Maine, sont exposées dans le paragraphe précédent. De façon plus précise, nous présentons maintenant quelques caractéristiques des portions étudiées de ces deux vallées.

2.2.1. La Sarthe amont

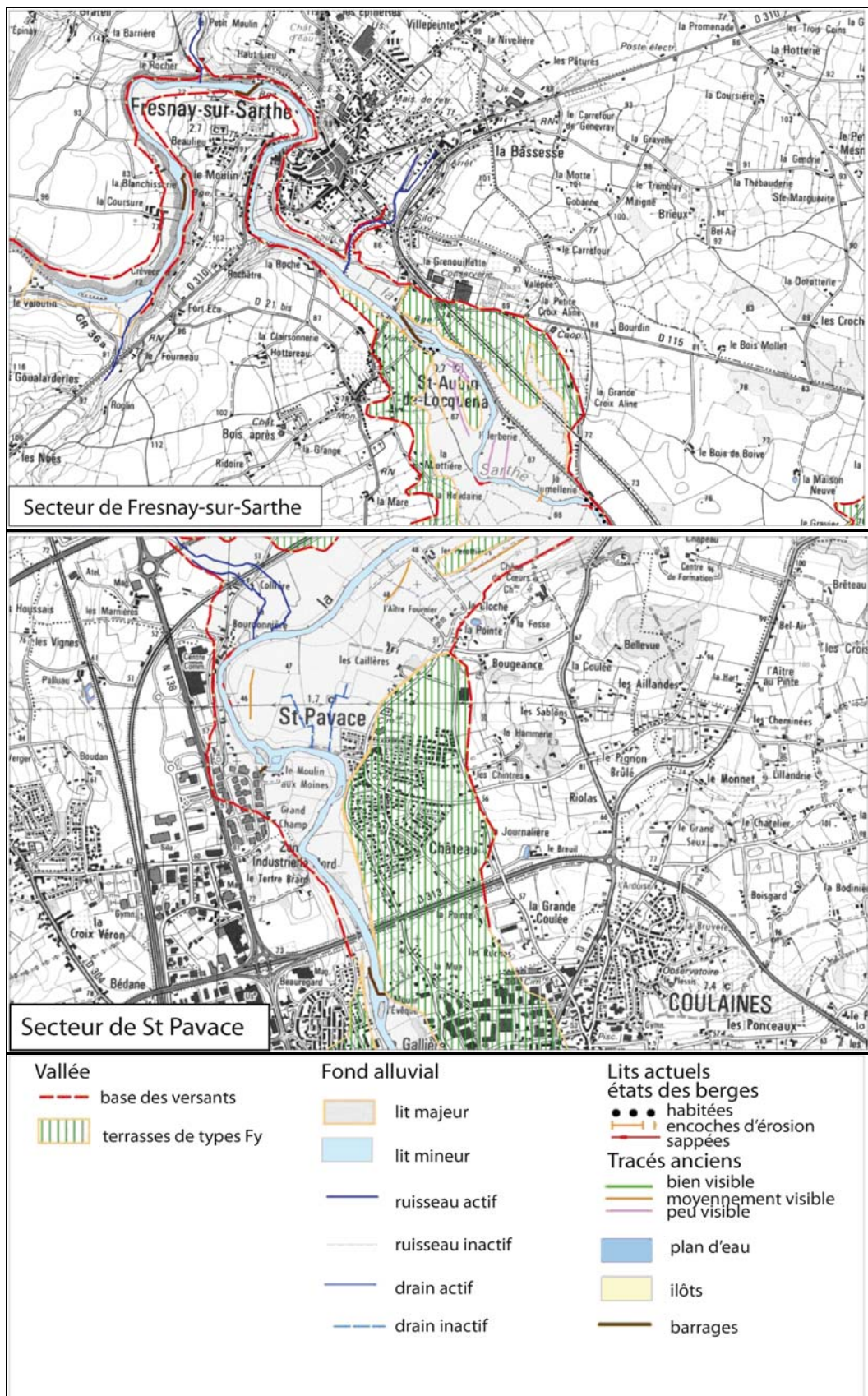
A l'amont du Mans, la Sarthe a parcouru un bassin versant d'une superficie d'un peu moins de 3000 km² (2 716 km² à la station de Neuville-sur-Sarthe au Nord du Mans) et son module atteint 22 m³/s (8 l/s/km²). Elle occupe une vallée sinueuse qui appartient aux types C2 et C3. Le lit mineur décrit de petites sinuosités alternant avec des secteurs à tracé rectiligne, souvent plaqués contre l'un des versants de la vallée, et « accidenté » par de courtes anastomoses (présence d'un ou de plusieurs îlots végétalisés, larges de 10 à 50 m). Les berges du lit mineur sont généralement basses (inférieures à 1m) et ne comprennent que de discrètes marques d'érosion. Elles sont les signes d'une morphogenèse peu active, en de rares secteurs sapés ou façonnés en encoches entre les arbres de la ripisylve, celle-ci assure une bonne protection contre l'érosion. La pente du lit est de 0,5 ‰.

Le lit majeur y est assez étroit puisqu'une grande partie du fond de vallée est occupée par des basses terrasses fluviales (altitude relative comprise entre 1 et 5 m, correspondant approximativement aux alluvions Fy notées sur la carte géologique de Fresnay-sur-Sarthe). Le lit majeur est parcouru par un réseau de drains souvent denses, naturels (raccords à la Sarthe

d'affluents : Orthon, Longuève et Orne) et artificiels, fréquemment parallèles au lit de la rivière. Il comprend également les marques d'anciens lits au tracé très sinueux ou de petits bras secondaires.

La carte suivante (6), représente les caractéristiques du fond de vallée en deux secteurs significatifs. A l'amont, Fresnay-sur-Sarthe est situé à la sortie des Alpes Mancelles, où la vallée s'élargit brutalement. La partie étroite est caractéristique du site du Gué Ory.

A l'aval, Saint Pavace est situé à l'entrée du Mans, où le fond de vallée plat et large est propice à l'étalement des eaux en crue.



Carte 6- Deux secteurs caractéristiques de la vallée de la Sarthe amont : Fresnay-sur-Sarthe (amont) et St Pavace (aval). (Lambert, 2007)

La vallée de la Sarthe présente un paysage rural encore assez traditionnel, avec le maintien d'une activité agricole notable. Les terrains labourés occupent généralement les basses terrasses, mais les parcelles peuplées de maïs s'étendent souvent jusque dans le lit majeur (irrigation par pompage de l'eau dans la Sarthe). Ailleurs, ce lit majeur est occupé par des secteurs toujours en herbe. Aux abords du Mans, il est envahi par les constructions, usines, espaces commerciaux et habitations.

Le lit mineur de la Sarthe est fractionné en une succession de biefs par les seuils d'anciens moulins. On en dénombre 62 en amont du Mans soit un tous les 2.8 km.

Dans le secteur situé entre la sortie des Alpes mancelles et le Mans, 17 seuils se succèdent sur une distance de 65 km, 4 déterminent une chute d'eau de plus de deux mètres de haut et 7 de moins de 1m. Ils dérivent l'eau vers un ou plusieurs bras secondaires exploitant souvent le tracé à petites anastomoses. Ces barrages sont suffisamment rapprochés et les pentes longitudinales suffisamment faibles pour que l'écoulement de l'eau et les transferts de sédiments soient profondément artificialisés ; la Sarthe est « pleine », les berges sont basses (quelques décimètres), l'écoulement est lent et l'eau profonde (2 à 3 m) et opaque. Ces caractéristiques ont d'ailleurs été relevées sur la plupart des rivières aménagées de l'Ouest de la France (Barraud 2007, 2009).

La situation de ce tronçon en amont du Mans détermine une attention toute particulière à l'égard des barrages. L'idée répandue est qu'ils contribuent à l'atténuation des extrêmes hydrologiques.

La restauration des continuités écologiques et sédimentaires prescrites par la DCE a soulevé de vives controverses de la part des riverains, des propriétaires de barrages, mais également d'une partie des habitants du Mans exposés aux submersions par l'eau de débordement de la rivière en période de crue. Une partie de ces riverains ont été impliqués dans les conflits qui ont émergés à l'occasion du projet de retenue sèche au Gué Ory, comme cela sera analysé plus loin.

2.2.1. Vallée de l'Huisne

L'Huisne draine un bassin versant de l'ordre de 2000 km² et écoule un débit moyen de 6.8 m³/s en amont du Mans (station de Montfort-le-Gesnois). L'allure de la vallée se modifie peu, ce qui la classe presque entièrement dans la catégorie B2 de la typologie précédente.

Cette vallée comprend un fond large de 6 à 800m (carte 7). A l'intérieur, le lit mineur décrit des suites de boucles serrées.

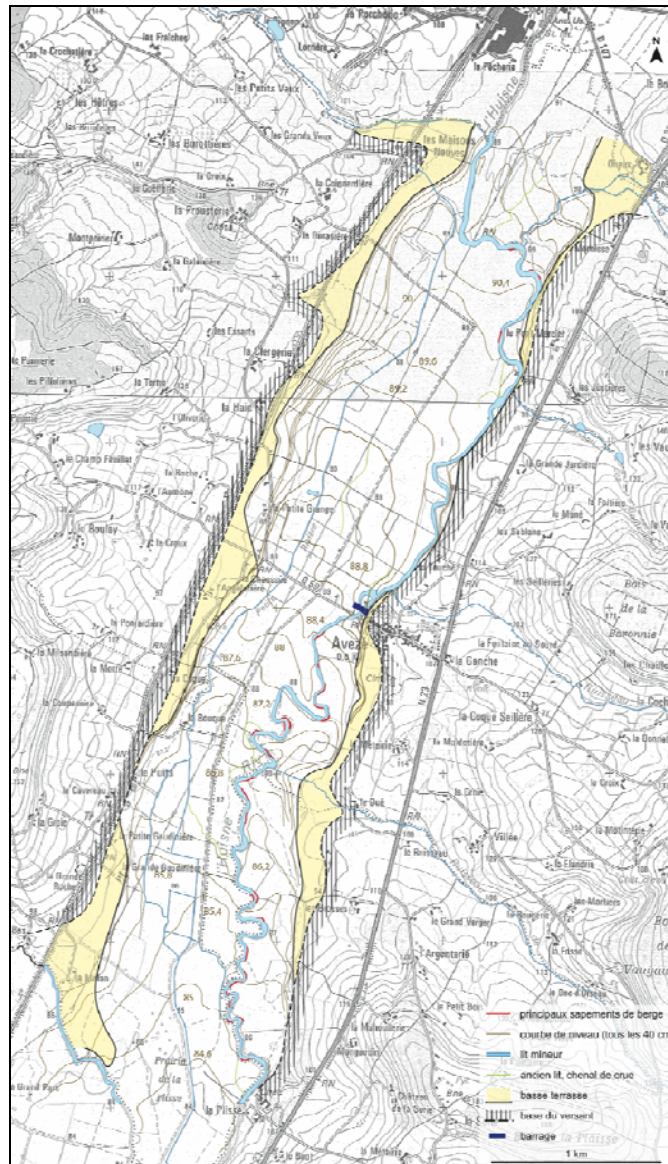
Comme pour la Sarthe, le paysage est avant tout rural. L'agriculture, qui concerne 80% de l'espace, comprend de la céréaliculture à l'approche de la Beauce à l'est du bassin, de l'élevage et des systèmes intermédiaires ailleurs.

Une activité industrielle de fabrication (industrie agro-alimentaire) comprend des établissements localisés plutôt dans la partie aval du bassin.

Ces activités profitent amplement de la vallée ; utilisation traditionnelle de l'énergie hydraulique pour la production de farine, pompage d'eau pour l'irrigation, réalisation d'abreuvoirs pour le bétail. L'Huisne participe également à l'Alimentation en Eau Potable (AEP) du Mans et de La Ferté-Bernard.

On note par ailleurs la présence de nombreux secteurs urbanisés qui fragmentent l'espace rural et introduisent dans ces milieux d'autres enjeux que ceux liés à l'économie des vallées ; protection contre les inondations, maintien de paysages fluviaux de qualité. La relative densité de la population dans la vallée de l'Huisne est en lien avec les voies de communication, autoroute et voie ferrée à grande vitesse, qui relie l'Ouest de la France à la région parisienne. Est associée à cette fonction de passage, la réhabilitation de nombreux anciens moulins. En résidence secondaire, en amont du bassin, dans le Perche. En résidence principale à l'approche des villes : Nogent-le-Rotrou, La Ferté-Bernard et surtout en aval, Le Mans.

Les aménagements, comme dans la vallée de la Sarthe, comprennent majoritairement de petits barrages et seuils qui alimentaient, autrefois, les moulins. On en dénombre environ 200 dans l'ensemble du bassin versant. D'autres réalisations protègent des inondations ou permettent des usages particuliers (rectifications de tracés pour le passage de voies ferrées, de routes ou d'autoroutes, drainage des lits majeurs pour leur exploitation par l'agriculture...).



Carte 7- Le fond de vallée de l’Huisne en amont de La Ferté-Bernard. (Corbonnois et al., 2012)

2.3. L’eau et les inondations de la Sarthe et de l’Huisne

Les figures 7 et 8 ci-dessous représentent les régimes hydrologiques de la Sarthe et de l’Huisne :

- les débits moyens mensuels de la Sarthe (station de Saint Céneri située dans les Alpes mancelles et station de Neuville-sur-Sarthe juste au Nord du Mans).
- les débits moyens mensuels de l’Huisne (station de Nogent-le-Rotrou située en amont à environ 80 km de la confluence avec la Sarthe et station de Montfort-le-Gesnois à l’est du Mans)

Ces données sont extraites de la Banque Hydro.

Les deux cours d’eau présentent des caractéristiques hydrologiques proches comme le montrent ces figures. Leur régime est pluvial océanique en lien avec le climat de l’Ouest de la

France : les variations climatiques saisonnières sont dues moins aux précipitations qui ne marquent qu'un modeste creux en été, qu'à l'évapotranspiration estivale déterminée principalement par les températures (cf. Annexe 3). Cependant, ces précipitations (cf. Annexe 4) comprennent une répartition spatiale contrastée avec des apports plus élevés en amont du bassin de la Sarthe où se situent les premiers reliefs du massif armoricain.

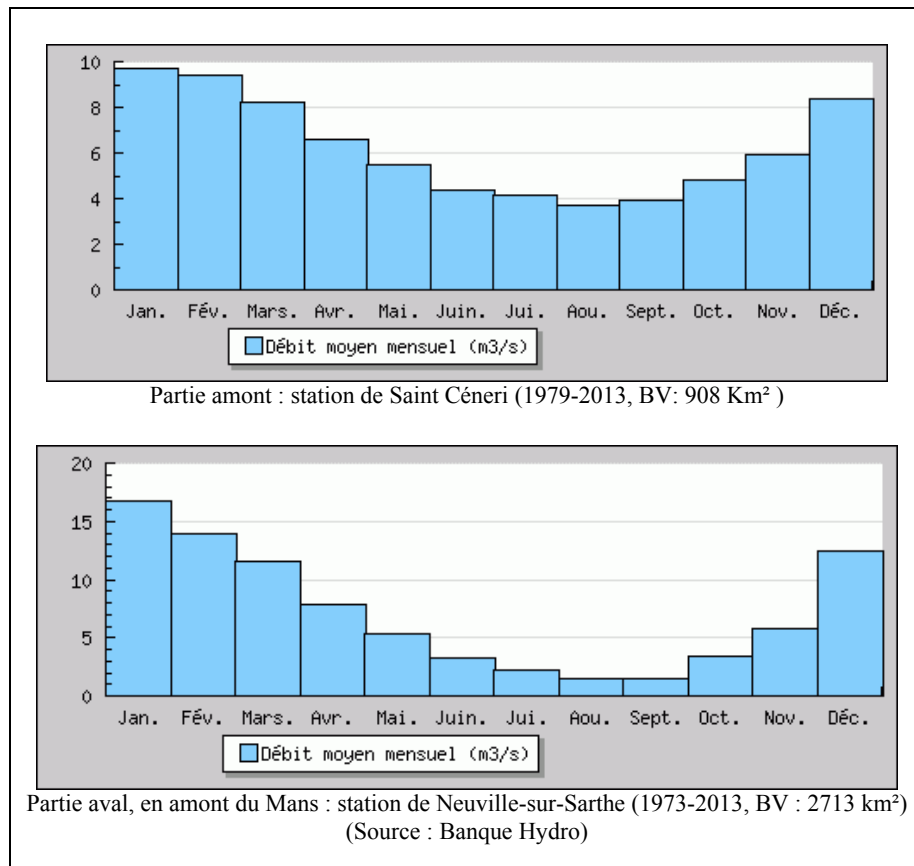


Figure 7 - Régime hydrologique de la Sarthe

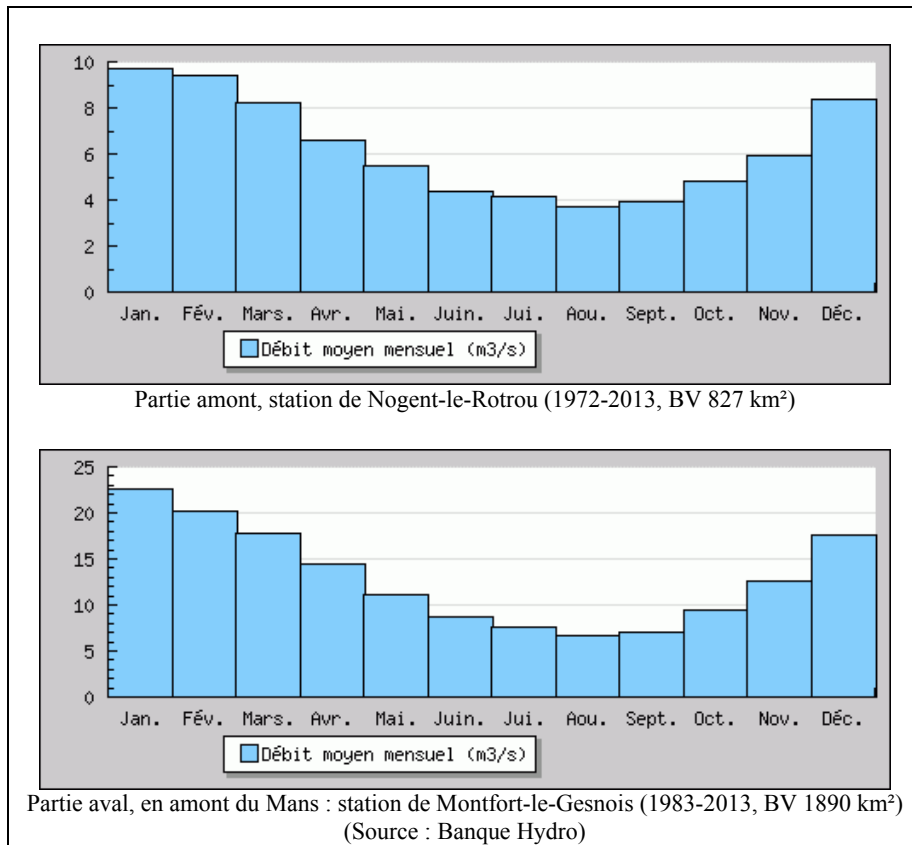


Figure 8 - Régime hydrologique de l'Huisne.

On note par ailleurs que le creux estival des débits est moins marqué en amont (précipitations plus abondantes) qu'en aval. Là, les débits de l'Huisne sont soutenus par les apports des nappes souterraines.

Mais les contrastes peuvent être grands. La figure 9 représente les débits moyens annuels de la Sarthe et de l'Huisne (période 1984/1985 à 2012/2013). On note en outre qu'au Mans, les apports de la Sarthe sont supérieurs à ceux de l'Huisne, on note une forte variation interannuelle. La fourche est de 1 à 3 pour la Sarthe et de 1 à 2.5 pour l'Huisne.

Les débits mensuels les plus élevés de l'année pour cette même période, qui seuls nous intéressent ici, révèlent le caractère excessif des écoulements lors des années les plus arrosées, en particulier pour la Sarthe. Globalement, le rapport entre le débit maximum mensuel le plus élevé de l'année et le module, est en général plus élevé pour la Sarthe, qui en période de crue apporte le plus d'eau au Mans compte tenu des précipitations abondantes que connaît la partie amont du bassin.

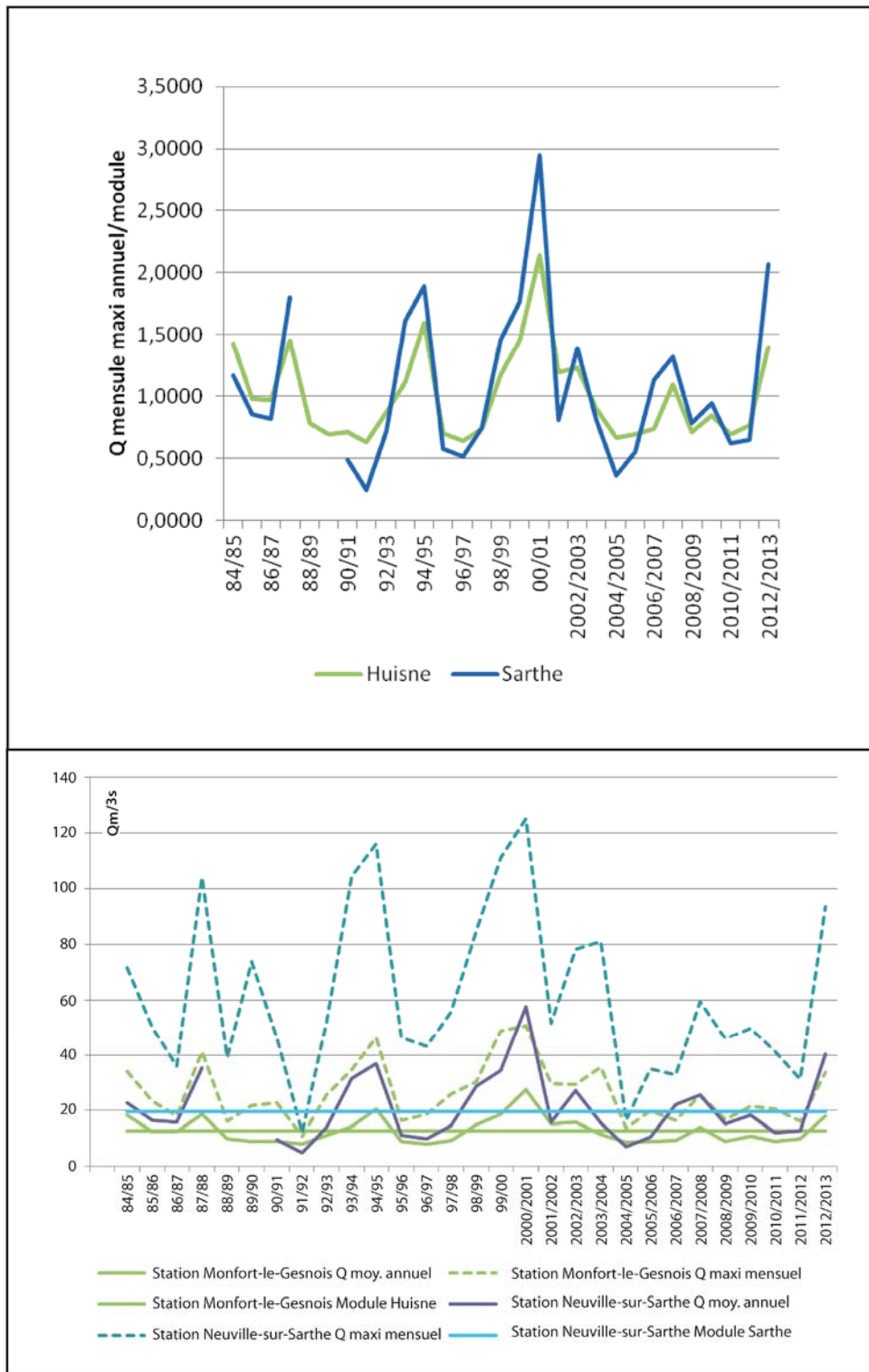


Figure 9- Débits annuels et maximums mensuels (m³/s.) de la Sarthe et de l'Huisne.

2.3.1. Les crues et inondations de la Sarthe et de l’Huisne : caractéristiques et événements historiques

Elles ont été étudiées dans le détail à la suite des importantes inondations survenues en 1995.

L'objectif était d'identifier les facteurs qui participent à la genèse des crues, en particulier les facteurs aggravant, et de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour protéger les riverains des cours d'eau, et leurs installations (nature et lieux des aménagements).²⁷

Les crues de ces rivières sont des crues lentes de plaine, liées principalement à des précipitations abondantes et longues. En janvier 1995, on a mesuré selon les stations, des hauteurs de pluie comprises entre 325 et 374 mm tombées pendant l'hiver 1994/1995, contre 188 à 197 mm en moyenne.

Ainsi les débits plein bords sont-ils largement dépassés et les lits majeurs sont submergés par une tranche d'eau épaisse et étendue. L'étude des crues récentes (Etude de cohérence, 2008) montre que cette tranche peut atteindre de 2 à 5m d'épaisseur, selon les endroits et les événements. Les crues durent entre 4 et 15 jours en moyenne, mais certaines crues peuvent maintenir le lit majeur en eau plusieurs semaines (6 semaines en 1910).

Les crues historiques ont été repérées dans l'étude SOGREAH Consultants - DDE 72 (2006). Y sont identifiés les principaux événements survenus depuis le milieu du XIXème siècle. Leurs caractéristiques sont souvent proches de celles des crues récentes (cf. tableaux en Annexe 5 et 6).

Sur les 12 crues de la Sarthe analysées dans le détail, 6 ont un temps de retour égal ou inférieur à 10 ans et 6 ont un temps de retour égal ou supérieur à 20 ans. Les événements récents de 1966 et de 1999 correspondent à des crues fortes plutôt rares (tableaux 10 et 11).

Les crues de l'Huisne sont un peu différentes, en lien avec les caractéristiques du bassin versant.

²⁷ Les données présentées dans ce paragraphe sont extraites de différentes études et documents suivant :
HYDRATEC, 2008. *Etude de cohérence du Bassin de la Maine (synthèse)*. Rapport synthèse 21174. http://www.eptb-loire.fr/upload/etudes/coherence_Main_Synthese.pdf.
SOGREAH CONSULTANTS, (Agence de Tours 43), et DDE Sarthe. 2006. *Etude des crues historiques de la Sarthe*. Rapport d'étude 21174 (version provisoire).
LARUE J. P., Kermadi S. 1991. « Les crues de janvier-février 1995 dans le bassin de la Maine (France) ». *La Météorologie* 8^e Série – n° 27 (septembre) : 10-24
SAGE de la Sarthe Amont et SAGE de l’Huisne.

Crue	Temps de retour estimé	
	Sarthe amont	Sarthe aval
1846	50 ans	50 à 100 ans
1881	20 ans	50 à 100 ans
1910	5 à 10 ans	10 à 20 ans
1930	50 ans	50 à 100 ans
1931	10 ans	20 ans
1936	10 ans	10 ans
1961	< 5 ans	10 ans
Jan 1966	20 à 50 ans	20 à 50 ans
Nov 1966	20 à 50 ans	20 à 50 ans
1995	20 ans	50 ans
1999	10 ans	20 à 50 ans
2001	10 ans	20 ans

Tableau 10- Temps de retour estimés des crues historiques de la Sarthe (SOGREAH CONSULTANTS, DDE 72, 2006)

Crue	Temps de retour estimé
1889	50 à 100 ans
1910	20 ans
1930	50 à 100 ans
1931	5 à 10 ans
1936	5 à 10 ans
1961	15 ans
Jan 1966	20 à 50 ans
1995	50 ans
1999	10 ans
2001	5 à 10 ans

Tableau 11-Temps de retour estimés des crues historiques de l'Huisne (SOGREAH CONSULTANTS, DDE 72, 2006)

La figure 10 représente l'hydrogramme de la crue de 1995. Elle s'est formée en une dizaine de jours, marquée d'abord par une montée rapide du débit pendant les 6 premiers jours (de 50 à 380 m³/s), puis une montée plus lente, pour atteindre la pointe de crue (440 m³/s) 5 jours plus tard. La décrue a duré 8 jours. Cette crue a déterminé une importante inondation. Les niveaux atteints sont représentés sur les profils des lignes d'eau reportés en annexe (cf. Annexes 7, 8, 9, 10).

Cet événement, ainsi que le précédent survenu en 1966, ont contribué à faire émerger de nombreux projets d'aménagements pour lutter contre les inondations. Ils ont également favorisé la mise en œuvre rapide des plans d'exposition au risque inondation.

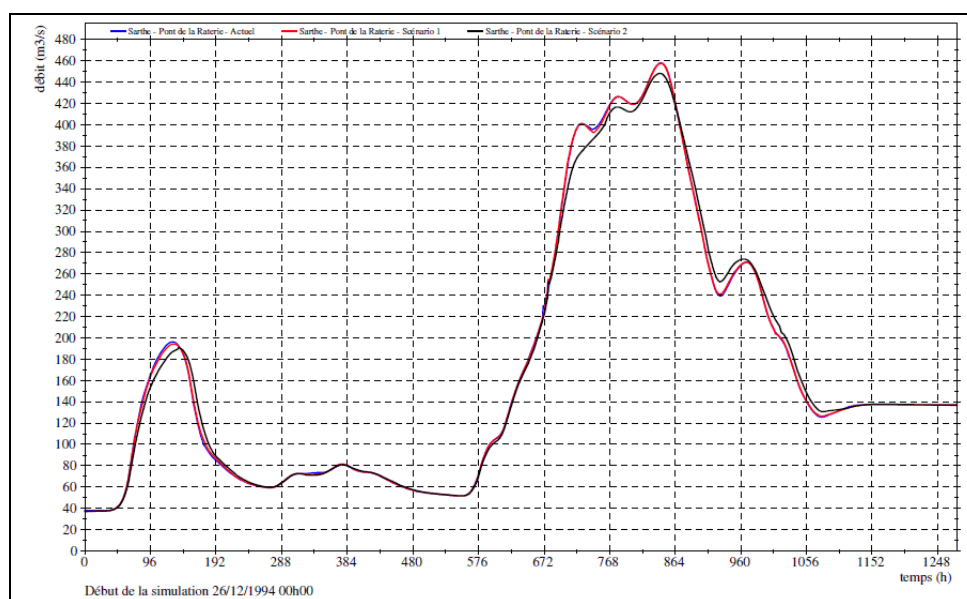


Figure 10- Hydrogramme de la crue de 1995 de la Sarthe. (HYDRATEC, 2008)

2.3.2. Les secteurs vulnérables

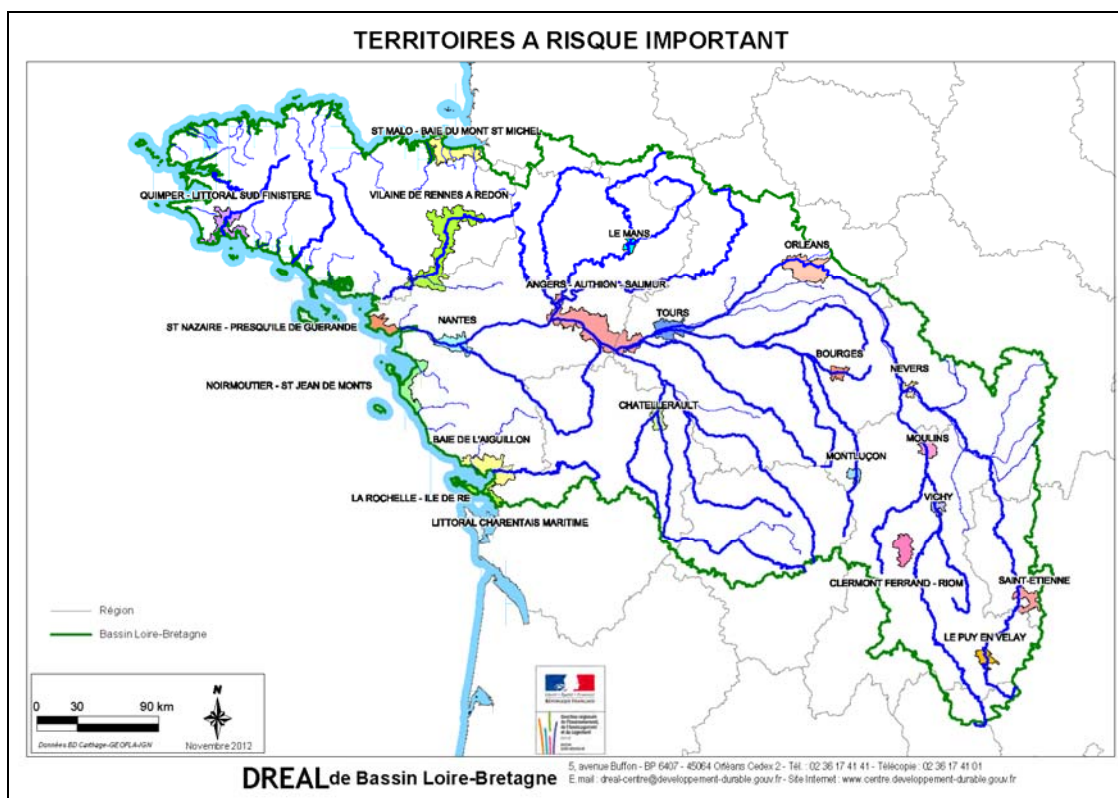
Ces événements d'inondation ont eu pour conséquences de mettre à jour, dans des circonstances catastrophiques, les secteurs les plus vulnérables dans ces vallées : les secteurs urbanisés. L'agglomération mancelle est la plus touchée lors des inondations de 1995, 1999 et 2001.

En janvier 1995, les quartiers du Mans, Australie-Heuzé et Crétois, se retrouvent sous les eaux, respectivement, de la Sarthe et de l'Huisne qui sont en crue. Ces inondations historiques sont caractérisées par des hauteurs d'eau de l'ordre de la crue cinquantennale, mais surtout par une durée de submersion relativement longue eu égard aux niveaux de la montée des eaux. La décrue sera tardive à s'amorcer.

F. Grelot, dans sa thèse de sciences économique, s'est appuyé sur l'exemple des inondations de l'agglomération mancelle en 1995 afin d'explorer les éléments d'une évaluation économique, a priori des actions de lutte collective contre les inondations (Grelot, 2004). Les inondations au Mans sont décrites dans ce travail comme des « *crues lentes aux enjeux humains faibles* ».

« Les inondations qui ont lieu au Mans sont des inondations de plaine. Même si elles ont peu de chance d'être dangereuses pour la population, elles ont engendré de nombreux dégâts. La plus importante, celle de 1995, avait une période de retour d'environ cinquante ans. Elle a endommagé plus de 1600 logements, 120 activités économiques et 20 équipements. Si les deux autres crues étaient d'intensité moindre, elles ont également détérioré de nombreux logements, selon les déclarations faites aux assurances, ces crues ont touché plus de 100 habitations. » (Grelot, 2004 : 171)

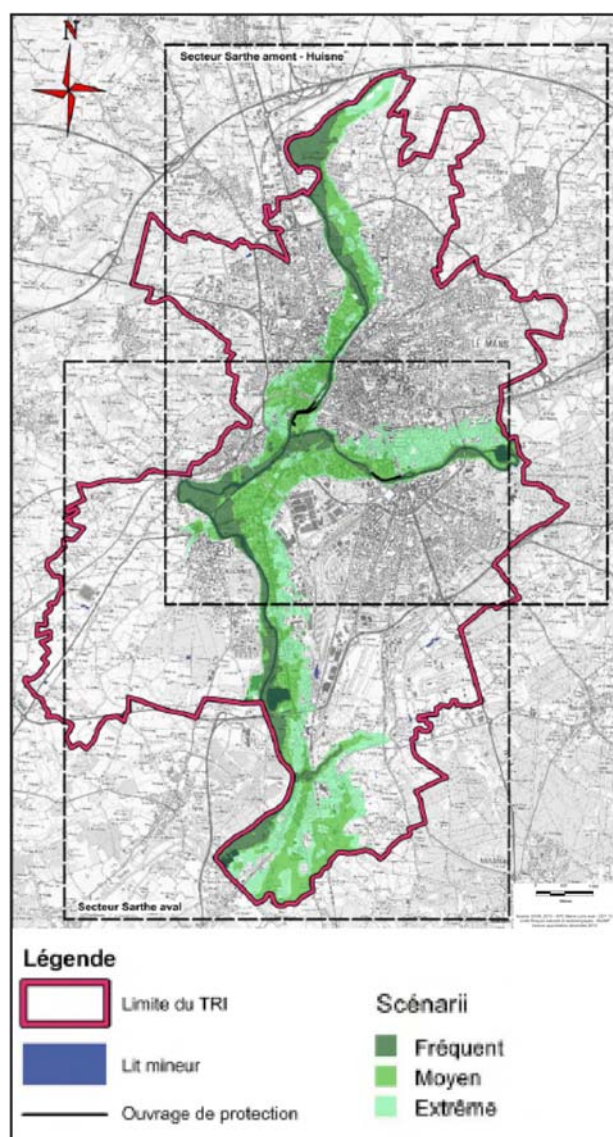
Sur le plan humain comme sur le plan matériel, les dommages des inondations de l'hiver 1995 au Mans sont très importants. Ces crues marquent profondément les esprits, d'autant plus que les derniers débordements, comparables, de la Sarthe et de l'Huisne, datent de quarante ans, en 1966.



Carte 8- Les TRI du bassin Loire Bretagne (source : DREAL de Bassin Loire-Bretagne)²⁸

L'agglomération mancelle est le seul Territoire à Risque Important (TRI) d'inondation identifié (carte 8) au sein du bassin de la Sarthe amont dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Inondation. Le TRI du Mans comprend cinq communes : Le Mans, Coullaines, St Pavace, Allonnes et Arnage. Il a été découpé en deux secteurs : un secteur Sarthe amont - Huisne qui contient la confluence entre les deux rivières, et un secteur Sarthe aval. La carte de synthèse (carte 9) montre les zones soumises au risque d'inondation selon trois scénarii : pour les événements fréquents d'une période de retour de 10 à 30 ans ; pour les événements moyennement fréquents d'une période de retour entre 100 et 300 ans ; et pour les événements exceptionnels d'une période de retour d'environ 1000 ans.

²⁸ http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/TRI_lb_cle1ba6d4.pdf

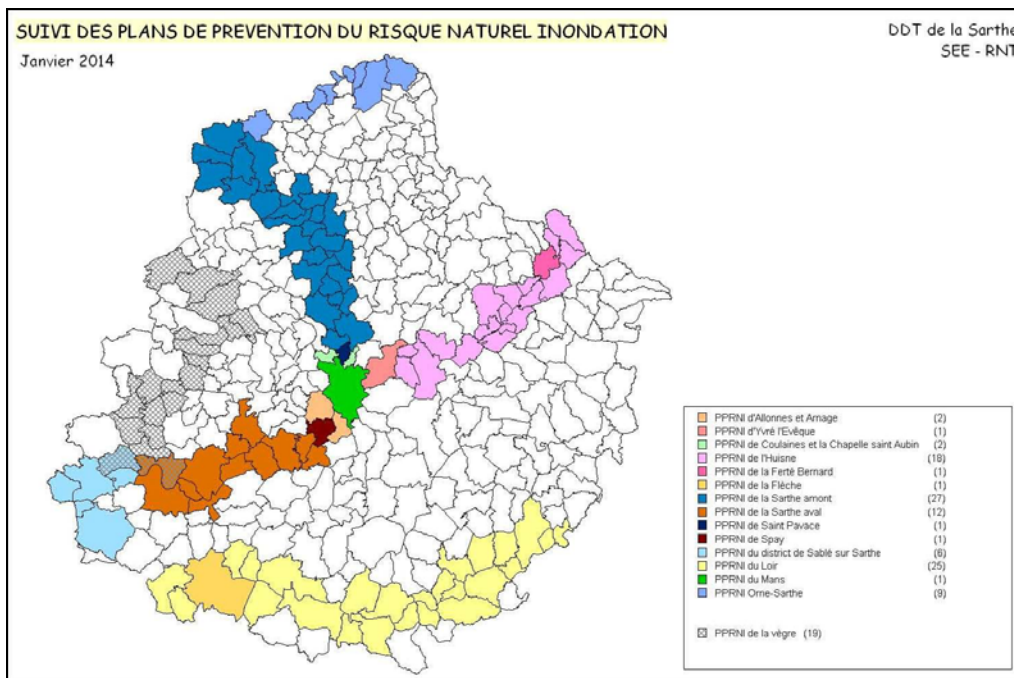


Carte 9- Carte de synthèse du Territoire à Risque Important du Mans dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Inondation (Source : DREAL Pays de la Loire – DDE Sarthe, 2014)

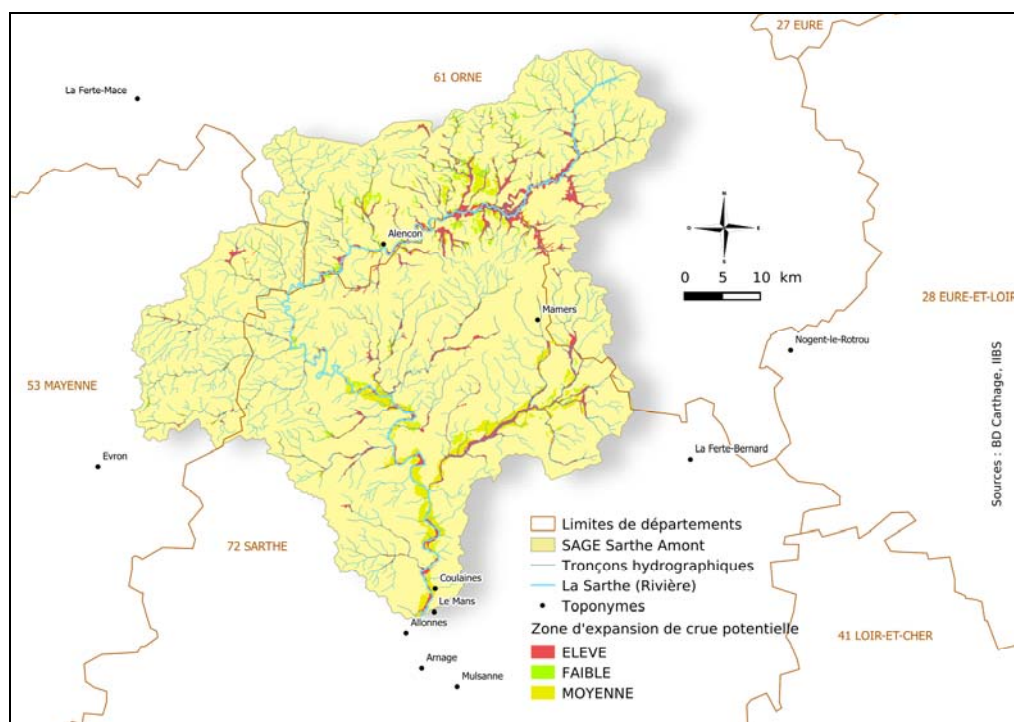
La situation du Mans en janvier 1995 n'est malheureusement pas unique. Les territoires de l'amont et de l'aval de la Sarthe et de l'Huisne, sont aussi sous les eaux, et les zones les plus urbanisées sont les plus pénalisées et sinistrées. En réalité, c'est tout l'Ouest de la France qui est touché par les crues en cet hiver de 1995²⁹.

Le risque d'inondation est aussi présent dans d'autres secteurs du bassin en amont du Mans, tant dans la vallée de la Sarthe que dans la vallée de l'Huisne. L'ensemble des communes riveraines de la Sarthe amont et de l'Huisne possède un PPRi dans le département de la Sarthe (carte 10).

²⁹ En témoigne une édition spéciale du quotidien Ouest-France Edition spéciale (31 janvier 1995). Des inondations historiques. *Ouest-France*.

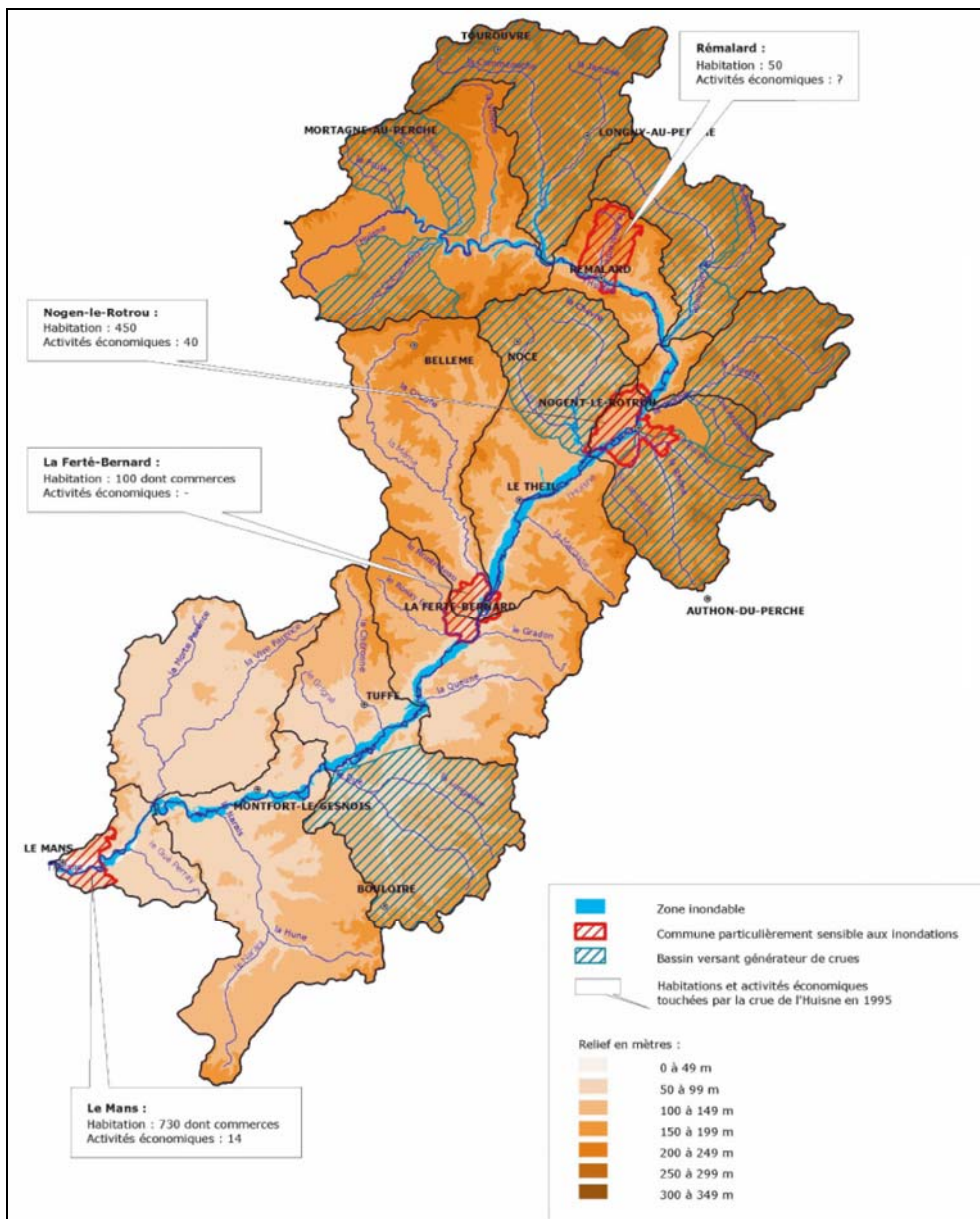


Carte 10- Les communes du département de la Sarthe disposant d'un PPRi (DDE 72, 2014)



Carte 11 - Les zones inondables du bassin versant de la Sarthe amont.

Dans les vallées de la Sarthe amont, deux secteurs vulnérables aux inondations se distinguent : en amont d'Alençon et à l'aval à l'approche du Mans (carte 11).



Carte 12- Zones inondables et zones vulnérables aux inondations du bassin versant de l'Huisne (Source : SAGE Huisne, 2004).

Dans la vallée de l'Huisne, outre l'agglomération mancelle³⁰, trois secteurs vulnérables aux inondations sont identifiés (carte 12) : Rémalard³¹, à l'amont de la vallée dans le Perche, où une cinquantaine d'habitations sont exposées aux débordements de l'Huisne ; Nogent-le-Rotrou³², ville la plus vulnérable aux crues de l'Huisne avec 450 habitations exposées au risque ainsi qu'une quarantaine d'activités économiques, les inondations de 1993, 1995, 1999

³⁰ Pour l'agglomération du Mans, les crues de l'Huisne concernent 730 habitations et 14 activités économiques (carte 12).

³¹ Située dans le département de l'Orne.

³² Située dans le département de l'Eure-et-Loir.

puis 2001 y ont marqué les esprits ; enfin, La Ferté-Bernard³³, où une centaine d'habitations sont concernées par le risque d'inondation.

Les inondations de la Sarthe et l'Huisne exposent diverses zones des vallées au risque d'inondation. L'agglomération mancelle est la plus concernée en raison de son occupation du sol (urbanisation) et de sa situation géographique à la confluence des deux rivières. Les inondations conjuguées de la Sarthe et de l'Huisne contribuent à faire de la ville du Mans et des communes périphériques, un secteur fortement vulnérable au risque d'inondation. Les événements marquants de ces dernières décennies, en 1995, 1999 et 2001, ont mis en évidence cette vulnérabilité. En conséquence, la nécessité d'actions de prévention, de prévision et de protection face au risque d'inondation, est apparue comme indispensable. Les inondations de 1995 en tant qu'événements socio-naturels, sont à l'origine de la mise en place d'une gestion du risque naturel d'inondation dans les vallées de la Sarthe amont. La mise en place des PPRi dans les communes riveraines de la Sarthe et de l'Huisne en est une illustration. La mise en place d'une réflexion autour de projets d'aménagements en vue de réduire la vulnérabilité du Mans principalement, en est une autre. Deux types d'aménagements ont été projetés dans la vallée de la Sarthe et dans la vallée de l'Huisne : des ouvrages de protections locales des zones les plus vulnérables et des ouvrages permettant de retenir les surplus d'eau en amont des zones vulnérables. Parmi ces projets d'aménagements en amont, deux ont été retenus pour notre analyse : dans la vallée de la Sarthe, le projet de retenue sèche au Gué-Ory située dans les Alpes Mancelles ; dans la vallée de l'Huisne, la retenue de Margon en amont de Nogent-le-Rotrou mise en service en 2006.

Ainsi, ces deux situations, auxquelles s'ajoutent les actions de protection locales réalisées aux Mans, constituent les objets plus spécifiques du travail d'enquête que nous avons mené. Cela a permis de tester la notion de sensibilité socio-spatiale. Ce travail est restitué dans la seconde partie de la thèse.

³³ Située dans le département de la Sarthe.

Chapitre 4. Méthodologie de l'enquête

Ce chapitre expose la méthodologie de l'enquête mise en œuvre afin de tester la notion de sensibilité socio-spatiale. L'objectif est de recueillir les éléments sociologiques qui permettent de rendre compte de l'élaboration et de la construction de zones sensibles dans les vallées de la Sarthe amont et de l'Huisne. Pour cela, un premier paragraphe présente la méthode d'enquête sociologique adoptée. Il s'agit de la situer et de justifier de sa pertinence. Un second paragraphe montre quelles sont les personnes que nous avons interrogées, et dans quelles « logiques » d'enquête les entretiens s'inscrivent. Enfin, un troisième paragraphe expose et revient sur une source de données importantes utilisées dans ce travail : les sources documentaires. De natures variées et recueillies à divers moments de la recherche, les sources documentaires sont présentées ici parce que leur recueil et leur exploitation font partie intégrante de la démarche d'enquête mise en place. Certains des documents ont déjà été exploités en partie dans les chapitres précédents. Il s'agit ici d'explicitier la valeur que nous leur accordons et l'utilisation qui en est faite dans ce travail.

1-Positionnement et choix méthodologiques : l'affirmation d'une démarche de sociologie de l'environnement

Le travail de recherche et la démarche d'enquête sont sociologiques. Le positionnement de la recherche autour d'un objet « particulier » pour la sociologie et la démarche pluridisciplinaire mise en œuvre par le recours aux travaux géographiques, ont modifié la démarche « classique » du sociologue.

Le travail d'enquête sociologique mis en œuvre, repose principalement sur la réalisation d'entretiens auprès d'acteurs de la gestion de l'eau et de la gestion du risque d'inondation sur le bassin versant de la Sarthe amont. La démarche de recherche s'inscrit dans une approche qualitative, les entretiens sont de types compréhensifs et semi-directifs.

Le choix de l'entretien, d'une méthodologie dite qualitative, se justifie au regard des questions auxquelles nous cherchons à répondre et du type de « données », ou plutôt de matériaux, dont nous avons besoin pour y répondre. L'analyse du discours des acteurs partie prenante des situations étudiées est apparue comme pertinente, afin de décrire, de définir et de comprendre comment émerge la sensibilité socio-spatiale. Nous nous sommes attachés à interroger les pratiques et les discours sur les pratiques, afin de recueillir des éléments traduisant les perceptions et les représentations sociales des acteurs de la gestion de l'eau et du risque d'inondation sur le bassin de la Sarthe amont. Les discours produits rendent compte de registres de justification (Boltanski et Thévenot, 1991) et de régimes d'engagements (Thévenot, 2006), cadres d'analyses sur lesquels repose l'interprétation sociologique proposée. En effet, si la sensibilité socio-spatiale décrit des actions et des réactions d'acteurs face à des transformations du territoire sous l'influence de processus socio-naturels, il est nécessaire de pouvoir « saisir » ces réactions et les actions qui en découlent.

Il s'agit d'une enquête *a posteriori* dans le sens où les situations analysées portent sur des événements dont les faits les plus marquants font partie du passé proche. Ce rapport distancié des événements d'inondation d'un côté et de situations conflictuelles, vis à vis de projets d'aménagements pour la régulation dynamique des crues, de l'autre, confère aux discours recueillis des spécificités. Les propos tenus par les personnes interrogées ne sont nécessairement pas les mêmes que ceux qui auraient été tenus cinq ans auparavant. Les entretiens ont débuté à la fin de l'année 2010 et se sont terminés au début de l'année 2012. La dernière inondation marquante date de 2001, tandis que les débats autour des projets d'aménagement pour la régulation dynamique des crues ont connu leur intensité maximale entre 2004 et 2009.

La figure 11 visualise ce contexte de réalisation des entretiens. Les événements d'inondation (1966 ; 1995 ; 1999 et 2001) concernent l'agglomération du Mans, mais aussi l'ensemble des zones vulnérables de la vallée de la Sarthe amont et de l'Huisne, particulièrement Nogent-le-Rotrou. De même, la période de conflits entre acteurs habitants-élus et gestionnaires de la

vallée, recouvre la période pour laquelle les débats ont été les plus intenses dans les deux vallées étudiées.

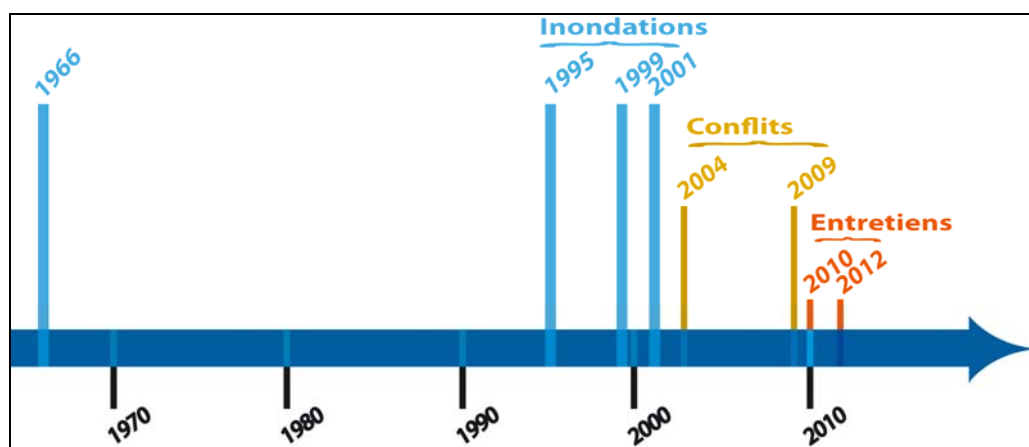


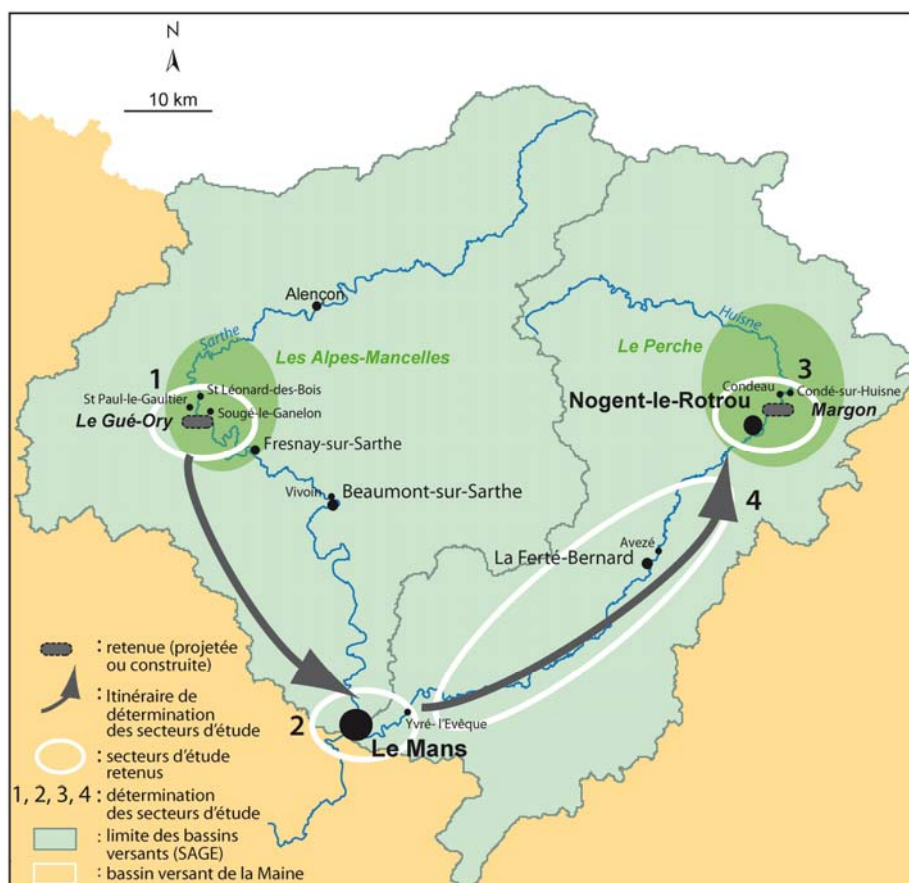
Figure 11- Chronologie contextuelle des entretiens.

Ainsi, pour les acteurs rencontrés, il y a incontestablement un recul sur la situation qui permet un discours plus apaisé et propice à la réflexion. Cependant, les discours recueillis donnent aussi à entendre la reconstitution de positions, de jugements, sur des situations où les jeux d'acteurs ont connu des tensions importantes. Les discours produits *a posteriori* peuvent donc refléter un point de vue nuancé ou accentué par rapport aux discours qui aurait été tenus au cours des événements. Cela constitue l'une des limites de ce regard à distance, non pas que les discours recueillis soient plus vrais ou plus erronés, mais ils sont simplement différents. A cela s'ajoute le fait qu'il est d'autant plus difficile, pour le chercheur, de retrouver les éléments factuels (études, rapports, articles de presse, comptes-rendus de réunion) permettant de soutenir et d'argumenter vis-à-vis d'une personne qui involontairement ou volontairement, distordrait certains faits et situations étudiées.

La carte suivante (13) représente le territoire d'étude dans son ensemble : la vallée de la Sarthe amont et la vallée de l'Huisne. Son but est de représenter la logique – socio-spatiale – qui a conduit à la détermination des secteurs d'études dans les deux fonds de vallée. Le travail de terrain a démarré par une phase exploratoire autour du projet de retenue sèche du Gué-Ory dans les Alpes Mancelles. Cela constitue le premier secteur d'étude. Les premiers éléments recueillis sur ce projet (documents et entretiens) ont fait émerger l'importance de l'agglomération mancelle en tant que zone vulnérable au risque d'inondation dans le cadre de ce projet : l'objectif de la retenue projetée était de réduire les hauteurs d'eau en cas d'inondation au Mans. De cette manière, le Mans a constitué le second secteur d'étude. Nous avons cherché à y comprendre les positions des acteurs locaux (élus et habitants inondés regroupés en association) vis-à-vis du projet de retenue au Gué-Ory, mais aussi concernant les aménagements de protection locale réalisés ou projetés dans les quartiers inondables du Mans. Par ailleurs, le site d'une retenue sèche dans le fond de vallée de l'Huisne, à Margon en amont de Nogent-le-Rotrou, nous est apparu comme un « bon » terrain de comparaison. Les deux ouvrages du Gué Ory et de Margon sont relativement proches sur le plan technique mais les

territoires d'implantation sont différents : les Alpes Mancelles d'un côté, le Perche de l'autre. Selon nous, ces deux terrains fournissent de bonnes « études de cas » afin d'expérimenter la notion de sensibilité socio-spatiale. Comment peut-on identifier la sensibilité et la décrire dans chacun des cas étudiés ? Par delà les expressions individuelles de cette sensibilité, comment se construit-elle socialement ? Autrement dit, comment raisonne-t-elle collectivement ? En quoi la sensibilité socio-spatiale a-t-elle eu un rôle dans l'aboutissement ou non de ces aménagements ?

Enfin, la situation du Mans vis-à-vis du risque d'inondation et de sa gestion, a permis de déterminer un dernier secteur d'étude qui correspond au fond de la vallée de l'Huisne de Nogent-le-Rotrou au Mans, où la réalisation de 25 levées transversales a été envisagée au même moment que le projet de retenue sèche au Gué-Ory, à la suite des inondations de 1995. Enfin, aucun aménagement n'a été prévu entre Fresnay-sur-Sarthe et le Mans, où les conditions³⁴ sont peu favorables (vallée large et densément occupée).



Carte 13 - Territoire d'étude et logique de détermination des secteurs d'enquête retenus.

³⁴. EPALA, DIREN Centre, et BCEOM. 1999. *Protection contre les inondations sur le bassin de la Sarthe*. Rapport d'étude.

Une partie de cette étude avait parmi ses objectifs de vérifier la faisabilité d'une série de levées transversales dans le lit majeur de la Sarthe. Elle a conclu à l'inefficacité de tels aménagements dans le contexte de la vallée de la Sarthe, aussi bien dans le cas de la réalisation des levées seules, que dans le cas d'une combinaison des levées transversales avec une retenue sèche au Gué-Ory.

La carte (13) permet aussi de restituer le caractère itératif du travail sociologique réalisé. Les allers-retours entre le terrain et les premiers matériaux recueillis concernant la situation du Gué-Ory, ont alimenté les réflexions. Ils ont permis de peaufiner la construction du projet de recherche en lien avec cette situation et de confirmer le choix des secteurs étudiés. Ainsi, à chacun des secteurs correspond un aménagement ou un projet d'aménagement. Les entretiens ont été réalisés dans le but de comprendre quels sont les acteurs engagés dans ces situations, selon quelles configurations, et quels sont les modes de justification des acteurs engagés dans ces situations, en faveur ou en opposition à ces aménagements ? De cette manière, il s'agit de comprendre comment émerge, se construit et se diffuse la sensibilité.

Les secteurs d'études retenus ont un intérêt pour la comparaison entre des situations similaires qui ont évolué différemment. C'est le cas pour Margon et le Gué-Ory ; les deux ouvrages sont assez proches sur le plan technique, cependant un ouvrage a vu le jour, celui de Margon, et l'autre a été abandonné.

1.1. Des entretiens sociologiques : compréhensifs et semi-directifs

Les faits sociaux et socio-naturels qui nous intéressent et que nous cherchons à analyser, caractérisent des actions d'acteurs. Il s'agit de comprendre comment l'événement socio-naturel que représente l'inondation de zones vulnérables, engendre un ensemble d'actions, d'acteurs divers, qui contribuent à définir un territoire, ou des portions de celui-ci, comme un territoire sensible.

L'approche développée afin de définir et de caractériser la sensibilité socio-spatiale nécessite selon nous une démarche qualitative. Ce que nous cherchons, c'est l'interprétation et la compréhension d'actions individuelles et collectives à travers l'analyse des perceptions et des représentations sociales d'individus. Le recueil et l'analyse des discours des personnes, engagées dans les situations étudiées, sont nécessaires. Pour cela, l'entretien est la méthode retenue, et plus spécifiquement, l'entretien de type compréhensif et semi-directif.

« L'entretien de type compréhensif est une configuration interindividuelle où une personne sollicite la parole d'une autre à propos d'un sujet donné, en lui reconnaissant de façon effective un droit à l'intersubjectivité, c'est-à-dire un droit à une subjectivité autonome. » (Matthey, 2005 : 5)

Ainsi, dans le contexte d'enquête que représente l'entretien, c'est le chercheur qui sollicite la parole d'une personne qu'il a préalablement identifiée comme étant pertinente par rapport à l'objet étudié.

Un travail de réflexion collective avec les doctorants de l'UMR ESO a permis de s'interroger sur la méthodologie de l'entretien dans les recherches doctorales en sciences sociales (ESO Travaux et Documents, n°36, 2013). L'entretien, comme outil de recueil de données, prend des formes diverses : entretien directif, entretien semi-directif, entretien compréhensif, entretien ethnographique, récit de vie, entretien collectif et focus groupe...

Par ailleurs, l'entretien est apparu comme fédérateur et relativement commun à de nombreux travaux de recherche. Des usages différenciés de l'entretien sont clairement ressortis entre les

approches sociologiques et les approches géographiques. Les différences se trouvent à tous les moments de la démarche d'enquête : dans la préparation du guide d'entretien, dans la recherche et la prise de contact des personnes interrogées, dans la réalisation de l'entretien ou le déroulement de la situation d'entretien, et aussi dans les manières d'analyser les discours recueillis. Cela souligne une caractéristique « propre » à l'entretien, qui s'observe dans les divers dispositifs construits selon les recherches :

« [...] l'entretien est un outil qui semble être malléable en fonction du contexte de la recherche. Celui-ci implique d'ajuster le mode de passation afin de favoriser la capacité d'informateur de l'interrogé. » (Bigo et al., 2013 : 107)

Si l'entretien est un outil souple, qui doit être adapté au contexte et à l'objet de recherche, il doit s'insérer dans la construction d'une méthodologie de l'enquête dont l'objectif est de répondre aux questions posées par l'objet de recherche.

« [...] les auteurs insistent dans chacun des cas autant sur le rôle du chercheur face à l'interrogé, que sur le rôle de l'interrogé comme « producteur » d'un discours, source de données. » (Bigo et al., 2013 : 107-108)

L. Matthey (2005) propose une analyse/définition de l'entretien compréhensif qui repose sur les temps de l'enquête, à laquelle il associe cinq figures :

« [...] en envisageant l'entretien compréhensif comme une posture existentielle déclinée sous cinq figures : la Rencontre ; la Construction de la communication ; le Réconfort ; l'Étranger chercheur ; le Salaud sartrien. Cinq figures qui récapitulent les temps d'enquête (prise de contact, élaboration d'une relation, réalisation de l'entretien, traitement du matériau, analyse du matériau) et tissent un fil éthique qui, manifestement, est d'ordre méthodologique. » (Matthey, 2005 : 5)

Ces cinq figures s'appuient sur une réflexion nourrie des travaux de sociologues et de philosophes mais aussi d'un travail réflexif sur la pratique de l'entretien compréhensif menée par l'auteur lui-même. La figure de la Rencontre retrace la prise de contact avec l'interviewé tandis que la construction de la communication, qui emprunte largement aux travaux d'O. Schwartz (1990 ; 1993), décrit plus précisément le déroulement de l'entretien. La figure du Réconfort cherche à répondre à la question de savoir pourquoi les personnes interrogées ont accepté de parler. L'idée développée ici décrit l'entretien comme une forme d'échange, où à la sollicitation du chercheur, la personne interrogée répond par un impératif d'hospitalité. La métaphore du don-contre don formulée par M. Mauss (1923-1924) est reprise ici. La figure de l'étranger chercheur rappelle la position d'extériorité de « la personne qui cherche ». Seulement de passage, le chercheur s'apparente à l'étranger tel que G. Simmel a pu le décrire. Enfin, le Salaud Sartrien rappelle l'idée du mensonge commun consenti qui opère lors de la situation d'entretien.

« Cinq figures qui permettent encore, dans la mobilisation explicite d'un certain schème critique-analytique, de préciser ce en quoi un dispositif d'enquête mobilise les deux axes que sont l'intersubjectivité et le paradoxe de l'observation. » (Matthey, 2005 : 5)

L'entretien est avant tout une relation sociale, construite avec un objectif défini. En ce sens, il forme une relation sociale particulière qui peut s'interpréter comme largement teintée de

cynisme (Schwartz, 1990). Mais l'entretien en tant que méthode s'étend au-delà du seul moment de face à face entre un chercheur et la personne interrogée. C'est ce que retrace et formalise la citation précédente, qui cependant n'évoque pas le temps de préparation et de construction qui précède l'entretien. En effet, tout un travail de recherche et de construction - du guide d'entretien, du choix des personnes à contacter - s'effectue en amont de la prise de contact et de la Rencontre.

1.2. Les guides d'entretien

Puisque le type d'entretien retenu pour l'enquête est semi-directif, cela signifie que les conversations entretenues se concentrent autour de certains thèmes préalablement définis par le chercheur. Le déroulement de l'entretien se fait de manière à recueillir le discours de la personne interviewée autour de ces thèmes. Cependant, d'un entretien à l'autre, les thèmes ne sont pas toujours abordés dans le même ordre et ne suivent pas toujours le même enchaînement. Ce qui importe, c'est de permettre à l'entretien de se dérouler selon une conversation qui est orientée, guidée par le chercheur, autour des thèmes qui l'intéressent. Pour cela, la réalisation de guides d'entretien permet de cadrer le cours des entretiens et d'identifier les thèmes qui devront être abordés.

Le guide d'entretien, tel que nous l'entendons, se rapproche du « canevas » d'entretien d'Olivier de Sardan (1995, 2008) et de la « grille » d'entretien de J. K. Kaufmann (2011). Le terme de « guide » d'entretien reste préférable et plus approprié à la démarche mise en place. C'est un « guide » pour le chercheur, sur lequel il s'appuie à divers moments : avant l'entretien, pour le préparer ; éventuellement pendant l'entretien, pour relancer, rebondir lorsque la conversation « s'enlise » ; après l'entretien, pour aider à la préparation des suivants. Le terme de grille d'entretien a une dimension rigide, qui ne correspond pas à la manière dont nous avons procédé. Cependant, l'attention à la formulation de certaines questions, notamment celles du début d'entretien, est importante et nécessite une préparation de type « grille d'entretien ». Les questions et surtout les thèmes à aborder, sont donc définis en amont de l'entretien et parfaitement connus du chercheur lorsque l'entretien se déroule. Lors de l'entretien, le guide d'entretien n'est pas scrupuleusement suivi à la lettre, mais sert effectivement de « canevas », de « pense bête » pour le chercheur :

« Le canevas d'entretien, [...], relève du « pense-bête » personnel, qui permet, tout en respectant la dynamique propre d'une discussion, de ne pas oublier les thèmes importants. Il en reste aux « questions qu'on se pose », en laissant à l'improvisation et au « métier » le soin de les transformer au fil de l'entretien en « questions qu'on pose ». (Olivier de Sardan, 1995)

Malgré tout, « l'improvisation » est selon les cas et les personnes interrogées, plus ou moins facile à gérer et à mettre en œuvre. De même, le « métier » est un apprentissage laborieux et le guide d'entretien, présent au « cas où », mais sans recours systématique, permet de « sécuriser » la démarche d'entretien conduite par le chercheur.

Les guides d'entretien élaborés au cours de la phase d'enquête contiennent des thèmes communs à côté desquels naviguent des thèmes plus spécifiques et propres à chaque situation

d'entretien, à chaque acteur. Cet aspect s'est imposé du fait de la diversité des acteurs rencontrés dont les statuts sont hétérogènes. Un certain nombre d'entre eux peuvent être qualifiés d'acteurs « multicasquettes » puisqu'ils représentent plusieurs institutions. Le plus fréquemment, il s'agit d'élus. Ainsi, la thématique des inondations a mobilisé une part centrale dans tous les entretiens selon diverses entrées dans la thématique, comme le montre le guide d'entretien (fig. 12).

Généralement, les entretiens débutaient de la manière suivante : la présentation du chercheur et de l'objet de sa venue. Nous présentions alors rapidement les grands traits des éléments dont nous souhaitions discuter, puis débutait l'entretien avec une première question. Ou bien, l'entretien était entamé sur le fait, la conversation s'engageait telle quelle à partir de la présentation du travail de recherche. De cette manière, selon les personnes interrogées, nous avons pu constater des attentes diverses et plus ou moins marquées. Certaines personnes se prêtent ainsi au « jeu » de la conversation, livrant avec aisance une part de leur intimité, tandis que pour d'autres, la rencontre reste dans un cadre assez formel.

- **le risque inondation :**

Existe-t-il sur l'espace enquêté ? Comment se manifeste-t-il ? La personne interrogée, quelle connaissance a-t-elle du phénomène ? Tant en terme de vécu et de connaissances théoriques, que d'expériences de gestion et de perception à l'égard de l'inondation ? Quels enjeux et vulnérabilités sur le plan spatial, social, économique et politique du risque d'inondation ? Quelle mémoire du risque ?

- **la gestion du risque inondation :**

Qui sont les acteurs de cette gestion ? Parmi ces acteurs, qui fait quoi ? Comment interagissent ces divers acteurs ? A travers quels dispositifs de gouvernance ? Quelles gestions du risque pour quels espaces ? Quels sont les espaces et les populations vulnérables ?

Sur le bassin de la Sarthe amont, quelle est « l'histoire » de cette gestion ?

Quels projets et quelles mesures ont été réalisés, ont été abandonnés, sont projetés dans le cadre de cette gestion ?

- **les projets d'aménagement et les aménagements réalisés pour la gestion du risque d'inondation :**

Quels sont l'implication et le rôle de la personne par rapport au projet ou à l'aménagement ? (Comment a-t-elle pris connaissance de ce projet ?)

Quel est son jugement par rapport à la pertinence de l'aménagement ou du projet ? Défend-elle l'aménagement ou le projet ? De quelle manière ? Par quelles actions ?

- **connaissances et interrelations avec les autres acteurs (personnes ou collectifs) des situations et des territoires étudiés ?**

Quelles connaissances sur les autres projets, sur les autres situations ?

- **le territoire au nom duquel l'enquêté est interrogé :**

Quelles connaissances des enjeux locaux ? Des enjeux liés à l'eau et sa gestion ? Des enjeux associés au risque d'inondation et à sa gestion ? Quelle inscription, quel attachement au territoire ?

- **identifiants sociaux :**

Âge, sexe, situation familiale, profession des parents, des enfants, parcours professionnel, résidentiel.

Figure 12 - Guide d'entretien

Afin d'illustrer la démarche adoptée lors de la réalisation des entretiens, certaines questions posées – et/ou utilisées – peuvent servir d'exemples afin de montrer les spécificités des diverses situations d'entretien en fonction des acteurs rencontrés. C'est aussi une manière de donner à voir de façon concrète les techniques utilisées, afin de mener et de construire la communication.

Pour le cas des entretiens avec les élus, deux exemples de questions nous paraissent intéressants. D'abord, la question « d'entame » de l'entretien qui revêt une importance particulière parce qu'elle permet d'installer l'entretien dans « la tonalité », idéalement, d'une conversation.

- Comment décririez-vous la commune ? Ses enjeux ? Pouvez-vous me présenter la commune ? Ses enjeux selon vous ?

Cette première question, que nous suspicions au départ être trop large et générale, s'est révélée être une entrée en matière efficace et source d'informations importantes. D'une part, cela permettait de repartir « presque » à zéro, c'est-à-dire de faire un peu oublier à la personne interrogée ce que nous venions de lui dire en ayant présenté notre travail. De plus, cela nous donnait aussi le temps de nous installer dans l'entretien et dans son contexte local, et de mieux cerner les spécificités de la commune et de son territoire. Ainsi, il était plus facile par la suite d'amener la discussion vers la thématique des inondations et de leur gestion, notamment vers le récit des projets d'aménagement.

De même, afin d'aborder la thématique des inondations dans les communes où nous savions que le risque n'était pas important en tant que tel, mais afin de savoir quelle connaissance en avait l' élu en question, la formule suivante a bien fonctionné :

-Y a-t-il un PPRi sur la commune ? Est-ce que vous savez s'il y a un PPRi sur la commune ?

Cela permettait d'aborder la question des inondations, du risque et des manières dont les phénomènes et les enjeux sont connus et perçus par la personne interrogée. L'entrée dans la thématique par le biais d'un document réglementaire, à partir d'une base « objective et collectivement reconnue » en quelque sorte, permettait de « tester » les connaissances et l'intérêt de la personne interrogée sur le sujet.

2. Le choix des acteurs

Le choix des acteurs interrogés découle de la construction de la problématique et du choix du terrain d'étude. Celui-ci s'est orienté vers les vallées du bassin de la Sarthe amont à partir de deux constats. Le travail bibliographique sur les vallées a permis de valider la pertinence de prendre ces territoires comme terrains d'étude en raison des enjeux multiples dont ils sont l'objet. L'importance de l'enjeu inondation, par le risque qu'il génère et la gestion que celui-ci nécessite, a conforté l'idée de s'intéresser aux petites vallées de l'Ouest de la France. A cela s'ajoute le fait que les chercheurs du CPER avaient déjà porté leur attention sur un secteur spécifique de la vallée de la Sarthe en amont du Mans. Le territoire des Alpes Mancelles a fait l'objet d'une journée d'étude sur le terrain, en raison des enjeux associés à ce paysage de vallées en gorge, site classé et lieu d'expression de tensions autour de la réalisation d'une retenue d'écroulement des crues afin de protéger l'agglomération du Mans des inondations provoquées par la Sarthe.

Le point de départ du travail de terrain a été de débiter par cette situation afin de tester les possibilités d'y construire et de mettre en œuvre une enquête sociologique qui s'interroge sur la construction d'une sensibilité socio-spatiale dans les vallées. Le choix du terrain d'étude est plus spatial qu'habituellement en sociologie. La dimension géographique de l'objet d'étude impose une démarche qui prend en considération conjointement le terrain d'étude, au sens géographique, et les acteurs du territoire et de la situation étudiée. A ce niveau, les réflexions de S. Guyot (2008) autour de la mise en place d'une méthodologie de terrain donnent des éclairages pertinents :

« La première étape considère la question de la délimitation du terrain comme un objet spatial d'étude cohérent avec la problématique étudiée. La seconde étape traite du choix crucial des différents acteurs et de leur éventuelle hiérarchisation. La troisième étape est essentielle et consiste à recenser toutes les opérations utiles à l'enquête et reliant les acteurs au terrain et à la problématique. Les recherches en géographie étant la plupart du temps spatialisées, le choix du terrain est souvent presque aussi important que le choix de la problématique et l'influence en partie. » (Guyot, 2008 : 2)

A partir de ces expériences d'enquête sur des terrains d'Afrique du Sud, S. Guyot dégage quatre dimensions dans l'approche du terrain : la localisation, la proximité, l'emboîtement, et le contexte territorial et de recherche.

Le choix des personnes à interroger s'est donc élaboré :

- à partir de premiers contacts et de recherches sur les représentants d'une association locale dans les Alpes Mancelles³⁵.

³⁵L'association Alpes Mancelles Sans Barrage a pour but de s'opposer à la réalisation d'un projet d'aménagement d'une retenue sèche dans les Alpes Mancelles au lieu dit du Gué-Ory. Ce projet de retenue vise à réduire les niveaux d'eau en cas d'inondation au Mans. De ce fait, conjointement à l'enquête dans les Alpes Mancelles, la recherche s'est orientée vers le territoire de l'agglomération mancelle et vers les acteurs qui représentent ce territoire.

- à partir de la situation étudiée et de l'objet de recherche construit, à partir de contacts interpersonnels, à partir d'un premier entretien et d'une demande d'autres contacts...

Il y a donc une forte spatialisation des acteurs rencontrés, c'est l'une des variables majeures qui a déterminé et guidé le choix de les interroger. Le préalable au choix des acteurs est passé nécessairement par cette question : quel espace représente cet acteur ? De quel territoire ces acteurs sont-ils sensés parler ? A propos de quels espaces et de quelles situations peuvent-ils donner des informations ?

2.1. Les personnes interrogées : identifiants sociaux

Au final, 28 personnes ont été interrogées. L'annexe 11 présente un tableau de toutes les personnes interrogées, les conditions de l'entretien (date, lieu, durée, etc.), et la raison principale de l'entretien et sa pertinence. D'une manière générale, les personnes interrogées ont été faciles d'accès. L'obtention d'un entretien s'est faite aisément, à l'exception d'un maire, dont nous n'avons finalement pas réussi à obtenir un entretien.

Les personnes interrogées sont majoritairement des hommes (25), élus locaux (11) et représentants d'associations (11), gestionnaires ou administratifs (9).

A l'image du constat fait par M. Koebel (2010, 2014) concernant le profil social des maires, les caractéristiques sociales des personnes interrogées reflètent la surreprésentation masculine, plutôt âgée, des couches moyennes et supérieures dans la sphère publique. Ainsi, parmi les personnes interrogées, les professions et catégories socioprofessionnelles des cadres et professions intellectuelles supérieures sont les plus importantes parmi les actifs, avec 18 personnes, mais aussi parmi les retraités, avec 7 personnes anciens cadres et professions intermédiaires sur 10 personnes retraitées.

Les âges des personnes interrogées se répartissent de la manière suivante : 10 personnes ont plus de 60 ans, 14 personnes ont entre 40 et 60 ans, dont 8 ont plus de 50 ans, et 4 personnes ont moins de 40 ans.

2.2. Les divers groupes d'acteurs interrogés : types et logique d'enquête

Trois types d'acteurs, au sens de catégories d'acteur social, se distinguent parmi les personnes interrogées : les membres et représentants d'associations, les élus et les gestionnaires. Ces catégories sont les nôtres, elles n'ont pas vocation à être généralisées et ne sont pas généralisables. La logique de leur constitution répond à la raison principale au titre de laquelle nous avons interrogé les personnes que nous associons à ces catégories.

2.2.1. Les associations

Les représentants d'associations font partie des principaux acteurs interrogés. En tant qu'acteurs de la société civile, ils reflètent la constitution de collectifs qui s'engagent dans le débat et sur la scène publique.

Dans le domaine de la gestion de l'eau et celle du risque d'inondation, deux figures associatives se distinguent : l'association de défense de l'environnement et la figure de l'association de « riverains inondables » (Bayet, 2005). Assimilée à « *un mouvement associatif émergent, mobilisé pour la défense des riverains inondables* » (Bayet, 2005 : 4), celle-ci se différencie de l'association de défense de l'environnement³⁶ dans la mesure où elle cherche aussi à « *contribuer à la définition des intérêts d'un groupe social en formation, les habitants des « zones à risque », et de faire entendre leur voix auprès des pouvoirs publics.* » (Bayet, 2005 : 5). L'action publique en matière de gestion de l'eau et du risque s'appuie, de plus en plus sur ces acteurs-citoyens.

Les associations rencontrées (tableau 12) relèvent de la catégorie de la figure des « riverains inondables » pour deux d'entre elles : l'Association de Défense des Sinistrés et de Protection des Quartiers Inondables du Mans (ADSPQI) et l'Association des Riverains de l'Huisne de Nogent-le-Rotrou³⁷.

Nous avons aussi rencontré des associations constituées en vue de s'opposer et de mettre en débat la réalisation des aménagements projetés, en vue de gérer le risque, dans les fonds de vallées étudiées : l'Association Alpes Mancelles Sans Barrages (AAMSB), l'Association de Protection de la Vallée de l'Huisne (APVH), le Comité de Protection de la Vallée de l'Huisne et de ses Affluents (CPVHA). Elles peuvent être définies comme des associations de défense de l'environnement, évoquées lors des lignes précédentes. Elles ont en commun avec les associations d'inondables, la défense « *d'un intérêt local ponctuel* » (Lascoumes, 1994). La défense de l'environnement, au sens de l'environnement naturel, a pu être un des arguments revendiqués, il n'a jamais été la raison sociale à l'origine de la création de l'action collective. C'est plutôt la notion d'environnement entendu comme cadre de vie qui caractérise ces associations. Cependant, les références et la mise en avant d'enjeux environnementaux ont permis dans certains cas, comme nous le verrons plus tard, d'agrèger, à la contestation des aménagements, des associations de défense de l'environnement.

Les associations citées jusqu'ici sont les plus importantes et sont celles qui ont joué un rôle majeur dans les situations étudiées.

³⁶ Plus « traditionnellement » les associations de défense de l'environnement, au sens de l'environnement naturel, ont plutôt eu pour préoccupation et objet de mobilisation, les enjeux de protection des espèces et des milieux naturels, ou la mise en question de la politique nucléaire par exemple (Bayet, 2005).

³⁷ La présentation plus détaillée des associations les plus importantes sera développée dans les chapitres suivants.

Associations (8)	
Vallée de la Sarthe	Vallée Huisne
Association de Défense des Sinistrés et de Protection des Quartiers Inondables du Mans (ADSPQI)	Association de Défense des Sinistrés et de Protection des Quartiers Inondables du Mans (ADSPQI)
Alpes Mancelles Sans Barrage (AAMSB)	Association de Sauvegarde de la vallée de l'Huisne
	Société de pêche "l'Épinoche Yvré-Changé" (AAPPMA)
	Association de Protection de la Vallée de l'Huisne (Commune d'Avezé)
	Comité de protection du bassin de l'Huisne et de ses affluents
	Association des riverains de l'Huisne de Nogent-le-Rotrou

Tableau 12- Les associations rencontrées dans la vallée de la Sarthe amont et dans la vallée de l'Huisne.

2.2.2. Les élus : des acteurs « multi-casquettes »

Des élus des communes des vallées de la Sarthe (7) et de l'Huisne (4) ont été interrogés (tableau 13) à plusieurs titres : en tant qu'élus locaux, et représentants de communes riveraines des cours d'eau de la Sarthe et de l'Huisne. Par conséquent, ils sont concernés à divers degrés par le risque d'inondation et sa gestion.

Ils peuvent être aussi impliqués plus précisément dans les dispositifs de gestion de l'eau comme les Sage, en tant que membres des Commissions Locales de l'Eau (CLE), ou encore en tant que membres d'un syndicat mixte porteur de projet et maître d'ouvrage pour les projets d'aménagement de protection contre les inondations, au sein du Syndicat Mixte des Protections Eloignées contre les Inondations pour le département de la Sarthe. C'est le cas de l'élus manceau, adjoint à la nature dans la ville, en charge de la gestion du risque d'inondation pour l'agglomération mancelle, qui est aussi président de la CLE du Sage Sarthe amont.

Les élus des communes des Alpes Mancelles ont été rencontrés à la fois en tant qu'élus des communes concernées par le projet d'aménagement de la retenue du Gué-Ory (St Léonard-des-Bois, Sougé-le-Ganelon et St Paul-le-Gaultier) mais aussi en tant que membres de l'AAMSB (le maire de Fresnay-sur-Sarthe et le président de la Communauté de commune des Alpes Mancelles).

De même, dans le cas de la retenue de Margon, les élus des communes sur lesquelles est construit l'ouvrage (Margon, Condé-sur-Huisne et Condeau) ont été interrogés. Les élus de Condé-sur-Huisne et Condeau étaient aussi impliqués dans une association qui a tenté de s'opposer à la construction de la retenue. Le maire de Condé-sur-Huisne est aussi président de la CLE du Sage de l'Huisne et président du Parc Naturel Régional du Perche. Le maire de Margon, quant à lui, était engagé dans la défense et la maîtrise d'ouvrage du projet en tant que Conseiller Général d'Eure-et-Loir et président du Syndicat Mixte du bassin de rétention de Margon-Condé-sur-Huisne et Condeau.

Elus de la vallée de la Sarthe (7)	Elus de la vallée de l'Huisne (4)
Sougé-le-Ganelon (adjoint, Alpes Mancelles)	Margon
Fresnay-sur-Sarthe (Alpes Mancelles)	La Ferte-Bernard (adjointe)
Communauté de commune des Alpes Mancelles (mairie de Saint-Ouen-de - Mimbré)	Condé-sur-Huisne
St Léonard-des-Bois	Condeau
St Paul-le-Gaultier	
Vivoin	
Le Mans (adjoint à la nature dans la ville)	Le Mans (adjoint à la nature dans la ville)

Tableau 13- Communes des élus interrogés dans la vallée de la Sarthe amont et de l'Huisne.

2.2.3. Les gestionnaires

La catégorie « gestionnaire » est la plus problématique, elle renvoie à des situations diverses. Elle témoigne surtout de la logique territorialisée de la gestion de l'eau et du risque. En ce sens, elle est le reflet d'une construction administrative complexe faite d'une constellation d'institutions.

Cette catégorie d'acteurs correspond aux divers territoires de la gestion de l'eau, de l'échelon communal à celui du bassin versant de la Maine, en passant par le Département et le périmètre des sous-bassins versants des Sage/s de la Sarthe amont et de l'Huisne.

Gestionnaires, administratifs (9)
Animateur du Sage de la Sarthe amont
Animateur du Sage de l'Huisne
Le Mans Métropole, responsable du service risques, rivières et espaces périurbains
Nogent-le-Rotrou (directeur général des services de la commune)
Conseil Général de la Sarthe (72), responsable du Service Hydraulique, SMPEI
Etablissement Public Loire, chargée de mission au service Prévention des inondations
Directeurs des services techniques de la commune de Nogent-le-Rotrou
Conseil Général de l'Eure-et-Loir (28), chef du service Agriculture Durable et Energie
Egis'eau, anciennement BCEOM, chargé de la réalisation de l'étude de faisabilité d'une retenue sèche au Gué-Ory,

Tableau 14-Acteurs « gestionnaires » interrogés

3. Sources documentaires : recueil, origines et valeurs

Aux entretiens réalisés s'ajoute un ensemble de documents (annexe 12) qui constituent une source de données importantes pour l'analyse. Leur forme, leur recueil, leur exploitation et leur statut sont de natures variées et leur confèrent une valeur différente.

Ainsi, les ensembles documentaires ont été groupés selon les modalités de leur recueil.

3.1. Les documents recueillis au cours des entretiens

Les situations d'entretien ont été l'occasion d'un recueil de documents qui a pris deux formes principales : des documents transmis spontanément, « donnés » par la personne interrogée et des documents « demandés » par le chercheur. Cela met en avant le fait que les situations d'entretien ne sont pas seulement l'occasion d'un recueil de discours.

Documents « donnés » par l'interviewé :

Au cours de certains entretiens, les personnes interrogées avaient avec elles des documents qu'elles avaient prévu de nous transmettre. Cela traduit une implication et une volonté de transmission de l'information et d'exposition du travail réalisé, par la personne et l'institution qu'elle représente, le plus souvent une association. C'est alors aussi une information sur la personne interrogée et son implication, son engagement dans la situation étudiée.

Documents « demandés » par le chercheur :

Dans d'autres situations d'entretien, la personne interrogée avait avec elle des documents qui lui servaient de support à la discussion ou faisait référence à des documents au cours de la conversation. Dans ces cas, et lorsque cela était possible, nous avons demandé à pouvoir emprunter ou consulter ces documents. Ce fût le cas notamment pour une revue de presse constituée par la secrétaire de l'association Alpes Mancelles sans Barrage. Celle-ci a accepté de nous confier la revue de presse le temps d'en faire une copie et nous avons l'avons complétée ultérieurement avec d'autres articles.

3.2. Les documents institutionnels : études, rapports et documents réglementaires

Ces documents ont été l'objet d'une recherche documentaire. Au gré de la réflexion nous avons eu besoin d'aller vers ces documents pour y trouver des informations de natures variées.

Des informations descriptives et factuelles concernant les territoires d'études et les pratiques notamment de gestion dont ils sont l'objet, événements, dates, ...

Des informations « analytiques » : certains documents tel que les Sage/s, les Scot, les PLU, un certain nombre de documents à valeur réglementaire, fournissent des informations précieuses sur les représentations collectives qui ont fait l'objet d'un consensus, nécessaire à leur élaboration, entre les acteurs ayant contribué à leur élaboration.

3.3. Une prise en considération différenciée et à la discrétion du chercheur, mais indispensable, de ces documents

Ces documents ont une caractéristique commune : il est très difficile de connaître le processus ayant conduit à leur production et leur élaboration. Cet aspect est à prendre en compte pour en faire des informations « valides » pour étayer l'argumentation. Ce sont des « données » dont le chercheur n'a pas contrôlé la production et dont la valeur de preuve prend effet dans un cadre spécifique qu'il faut expliciter.

Considérées comme des « données brutes », ces ensembles de documents subissent donc un ensemble d'opérations de « traitement des données », qui leur confère le statut d'une certaine « validité » permettant leur utilisation comme « preuve » dans le cadre de l'argumentation des résultats produits par le travail de recherche. L'opération consiste dans la lecture et le dépouillement du document. Cela confirme ou non l'intérêt et la pertinence de l'information. Le statut du document tient une place particulière et permet d'organiser les ensembles documentaires.

Le dispositif méthodologique mis en place doit permettre de recueillir les matériaux nécessaires afin de mettre en évidence les éléments contribuant à la sensibilité socio-spatiale telle que nous l'avons définie dans les chapitres précédents. La méthode est sociologique, elle vise à comprendre et interpréter les actions d'acteurs engagés dans des situations liées au risque d'inondation, et sa gestion, dans les vallées de la Sarthe amont et de l'Huisne.

Conclusion de la Partie 1

Cette première partie a permis de circonscrire le champ de pertinence de la notion de sensibilité. Elle concerne d'abord et avant tout, celle d'agents sociaux engagés dans des actions, dont l'enjeu principal concerne les transformations du territoire. En ce sens, il s'agit bien d'une sensibilité socio-spatiale.

L'examen de divers usages du terme de sensibilité en lien avec l'espace, a permis de rassembler les arguments nécessaires à la poursuite de la réflexion et à la construction d'une définition de la sensibilité (Chapitre 1). Les ENS (Espaces Naturels Sensibles), outils de protection d'espaces naturels, traduisent une sensibilité écologique et une sensibilité anthropique. Il y est question de protection de la biodiversité, de demande sociale de nature et de « services rendus » par les écosystèmes. Les ZUS (Zones Urbaines Sensibles), outils de la politique de la ville, décrivent une sensibilité socio-spatiale ; sociale au sens d'une vulnérabilité sociale de populations urbaines, spatiale dans la mesure où celle-ci sert à la délimitation de zones spécifiques pour la mise en œuvre d'une politique publique. Enfin, l'examen de deux usages de la notion de sensibilité répondant à une construction produite dans un cadre scientifique, permet de resserrer la réflexion autour des thématiques conjuguées de l'environnement, des territoires et du risque. La sensibilité au paysage ordinaire (Bigando, 2006), propose elle aussi une approche socio-spatiale de la sensibilité ; la notion d'événement paysager apporte une piste intéressante concernant l'émergence de la sensibilité. Les aires de sensibilité (Gagnon et al., 2013) insistent plutôt sur une définition spatiale associée à la notion de vulnérabilité territoriale.

Nous précisons et poursuivons ensuite l'articulation entre problématique environnementale, conflits liés à l'environnement, et vallées (Chapitre 2). Nous montrons ainsi que les milieux naturels et leurs dynamiques ne peuvent se comprendre sans tenir compte des influences anthropiques qui s'y exercent. Il s'agit de systèmes socio-naturels. Cela conduit également à retenir une définition du territoire en tant qu'espace approprié, modelé et transformé par les activités humaines. Cette définition est retenue pour aborder les espaces de l'eau. Les approches sociologiques et géographiques des conflits liés à l'environnement, aux usages de l'espace et à l'aménagement du territoire, mettent en évidence la participation de différentes catégories d'acteurs, dont les pratiques diverses conduisent à des actions et des situations contrastées. Il en résulte des transformations qui modifient le paysage, perturbent les usages, ou portent atteinte à l'environnement. Elles sont sources de tensions. Des acteurs collectifs via les associations, riverains, habitants et élus des territoires concernés, se mobilisent pour faire entendre leurs voix. Ces mobilisations à proximité des enjeux constituent les traductions sociales de la sensibilité. Afin d'analyser ces situations, le cadre d'analyse sociologique de *La justification* (Boltanski et Thévenot, 1991) et celui des régimes d'engagement (Thévenot, 2006) apparaissent appropriés.

La bibliographie concernant les vallées montre qu'elles représentent un objet géographique pertinent afin d'étudier la sensibilité. La vallée est le cadre physique du cours d'eau, mais

c'est aussi un territoire propice à l'installation et au développement des activités humaines. Les enjeux nombreux que concentrent les vallées, en font un objet d'étude d'autant plus pertinent qu'elles sont fréquentes et représentent des paysages ordinaires de l'Ouest de la France. Ce sont donc des territoires fertiles pour une exploration sociologique de l'environnement. Les excès hydrologiques pouvant conduire à des phénomènes d'inondation sont un enjeu majeur dans les vallées.

La présentation des cadres actuels de la gestion de l'eau et du risque (Chapitre 3) éclaire les contextes de l'action publique et réglementaire de l'objet d'étude. Ils mettent en évidence la montée en puissance d'une approche intégrée et globale de cette gestion depuis les années 90. Afin de gérer la ressource, les actions se concentrent désormais sur les espaces de l'eau. Le risque d'inondation est pris en charge de plus en plus en amont de son expression, par des interventions portant sur la réduction des vulnérabilités. Ces éléments permettent d'embrayer sur une présentation géographique des terrains d'étude retenus : les vallées de la Sarthe amont et de l'Huisne. L'enjeu des inondations et de leur gestion y est important. Des événements relativement récents, les inondations de 1966 et surtout celles de 1995, 1999 et de 2001, ont marqué les esprits dans les zones vulnérables de ces vallées, en particulier au Mans, situé à la confluence de la Sarthe et de l'Huisne.

Il est alors possible de construire une méthodologie de l'enquête (Chapitre 4), afin de tester la notion de sensibilité, qui est résolument celle de l'investigation sociologique. Elle repose sur une démarche qualitative s'appuyant sur la conduite d'entretiens semi-directifs compréhensifs. L'objectif est de recueillir les discours sur les pratiques des acteurs mobilisés et engagés autour du risque et de sa gestion dans ces vallées. Le travail d'enquête est enrichi d'un travail de recueil, d'exploration et d'exploitation documentaire. L'originalité de la méthodologie élaborée tient dans sa dimension spatiale structurante, qui a conduit à modifier la démarche d'enquête sociologique « classique » et à déboucher sur le recueil de matériaux de nature variée.

Ingrédients et identifiant de la sensibilité socio-spatiale

La démarche mise en place consiste à prendre la mesure des phénomènes socio-naturels et des espaces qui sont l'enjeu et l'objet des faits sociaux analysés. L'objet environnemental étudié est celui de la vallée. Le problème d'environnement analysé est celui du risque d'inondation et les effets du déploiement de sa gestion en leur sein. L'analyse sociologique conduit à s'interroger sur les effets du problème d'environnement considéré, et se concentre sur les réactions des acteurs sociaux dans les vallées. Nous avons finalement mis en place une méthodologie qui permette de recueillir les matériaux nécessaires pour répondre aux questions suivantes :

Comment le dispositif d'entretien sociologique mis en œuvre permet-il le recueil des discours d'acteurs divers, révélateurs de sensibilité ?

- En quoi les discours recueillis au cours des entretiens peuvent-ils être révélateurs de la sensibilité ?

- Comment les questions posées et les thèmes abordés lors des entretiens, permettent et donnent-ils des informations et des données qui renseignent sur des ingrédients de la sensibilité ?

La question qui est posée est celle de savoir quels ingrédients nous avons définis et déterminés afin de caractériser la sensibilité.

La structuration progressive de notre approche a en particulier conduit à la réalisation de guides d'entretiens, pour l'enquête sociologique, qui permettent de dégager les thèmes qui structurent ces ingrédients :

- Ingrédient 1 – Un territoire et ses spécificités : fonctions et usages des fonds de vallées.
- Ingrédient 2 – Des événements qui modifient et perturbent ce territoire : processus d'information et de débat public (instrumentalisation ou non de l'information) dans le cadre de ces événements.
- Ingrédient 3 - Réactions des acteurs identifiant la sensibilité sociale : la constitution et l'activation de collectifs pour peser dans les débats et faire valoir des revendications.

Ainsi, ces éléments servent à la construction et à la proposition d'une définition de la sensibilité :

- elle caractérise les réactions d'acteurs par le biais de pratiques, de discours, de perceptions et de représentations autour de l'espace ;
- elle s'applique à l'espace qui est l'objet et l'enjeu de cette sensibilité. C'est une définition opératoire et nécessaire pour la conduite du travail d'enquête, l'analyse des données et la présentation des résultats.

Elle repose sur la conjugaison des trois ingrédients qui participent de la construction sociale de la sensibilité, est donc définie comme un processus. Ainsi, une lecture « croisée » des entretiens à l'aulne de ces ingrédients, doit permettre, dans la partie 2, de mettre en évidence les discours et leurs saveurs au regard de ces trois ingrédients et de leur contenu.

Les situations de tensions et de conflits et leur dimension collective, révèlent selon nous l'existence et surtout l'expression d'une sensibilité sociale ; ce sont les identifiants de la sensibilité sociale. La dimension collective de ces situations est un des indicateurs de la sensibilité sociale telle que nous l'avons définie.

La seconde partie consiste donc à mettre à l'épreuve ces ingrédients de la sensibilité.

Ainsi, nous pouvons formuler la réflexion générale en trois points :

1. Les **enjeux des territoires de vallées** et de fonds de vallées sont le produit des usages, des régulations de ces usages, mais aussi des représentations associées à ces territoires. Ces enjeux se retrouvent au sein **des discours des acteurs** de la gestion de l'eau, et des habitants de ces espaces.

2. Les événements d'inondation et la gestion du risque qu'ils induisent sont des **catalyseurs de la sensibilité sociale** ; autrement dit, ce sont des « facteurs favorisant l'émergence et l'expression » de celle-ci.
3. **Les dimensions spatiale et temporelle de la sensibilité** permettent de décrire des **trajectoires** de celle-ci. Ces trajectoires peuvent être mises en lien avec les événements hydrologiques et les événements « sociaux » de la gestion du risque sur le bassin versant de la Sarthe amont.

Partie 2- La notion de sensibilité sociale à l'épreuve du bassin versant de la Sarthe-amont

Le cadre d'émergence et de proposition de la notion de sensibilité sociale est posé dans la première partie. La seconde partie présente le travail d'enquête et ses résultats. Il s'agit de la confrontation de nos hypothèses principales, aux terrains d'études retenus. Autrement dit, la notion de sensibilité socio-spatiale est mise à l'épreuve des vallées de la Sarthe amont.

Le terrain d'étude, déjà présenté de façon générale au niveau géographique et hydrologique, est décrit plus en détails sur le plan des acteurs de la gestion du risque d'inondation, et en fonction de critères que nous avons construits pour aborder le terrain.

Il s'agit de montrer comment et en quoi les territoires des vallées de la Sarthe amont peuvent être décrits et analysés comme des territoires où s'exprime la sensibilité socio-spatiale, en regard de l'enjeu inondation et de la gestion du risque associée. On montre comment les inondations et leur gestion à l'échelle de territoires multiples sont les révélateurs de la sensibilité sociale.

La présentation et l'analyse des résultats s'appuient sur trois situations, où s'exprime selon nous la sensibilité à travers l'émergence et l'implication d'acteurs collectifs. Ces situations se caractérisent par un secteur d'étude, des acteurs en interaction et des projets débattus :

- Les récentes inondations au Mans sont abordées sous le prisme des perceptions des acteurs locaux, associations et élus, et gestionnaires. Il en découle une analyse du mode de gestion du risque et des aménagements de protection locale qui ont été mis en place ;
- Le projet d'une retenue sèche au Gué-Ory dans la vallée de la Sarthe amont ;
- L'aménagement de la retenue de Margon et le projet de levées transversales dans la vallée de l'Huisne.

On montre en quoi les inondations, considérées comme événements socio-naturels, sont déclencheurs de la sensibilité socio-spatiale et sur quels territoires celle-ci s'exprime. Où émerge et où s'exprime la sensibilité ? Quels sont les acteurs et les collectifs d'acteurs qui expriment la sensibilité ?

Comment identifier et caractériser la dimension collective de la sensibilité ? Quelles sont les représentations sociales ou perceptions, et les actions ou pratiques sur lesquelles s'appuie et se forge la sensibilité sociale ?

La sensibilité sociale est un processus que nous avons défini à partir de trois ingrédients, dont les spécificités propres favorisent ou non l'émergence et l'identification de la sensibilité. Trois situations associées à la gestion du risque d'inondation sur le bassin de la Sarthe amont sont analysées à travers les trois ingrédients de la sensibilité sociale. Cela éclaire sur les

conditions, les événements, les pratiques et les représentations qui conduisent à favoriser le processus de sensibilité sociale.

De quelles façons le risque inondation est à la fois perçu et géré par les acteurs de ces territoires ? Comment cette gestion et les actions qu'elle implique sont-ils perçus par l'ensemble des acteurs (habitants-élus-gestionnaires) concernés sur les territoires d'étude ? Qui sont les acteurs de cette gestion et que font-ils ? Dans cette partie, c'est l'analyse et la restitution des discours des personnes interrogées qui structurent la démonstration.

Il est question des territoires soumis au risque d'inondation et des territoires « convoqués » à contribuer à la gestion du risque. Les jeux d'acteurs sont spécifiquement analysés. L'étude de deux projets d'aménagements pour la gestion des inondations, prévus au cours des années 2000 au sein des vallées de la Sarthe amont et de l'Huisne, permet de montrer comment il est possible de construire ou de reconstituer - par l'analyse - ces situations comme étant révélatrices de la sensibilité sociale. L'analyse de situation de conflits mobilisera la sociologie des régimes d'engagements (Thévenot, 2006), et notamment le régime de justification proposé par Boltanski et Thévenot (1991).

Des secteurs d'étude aux situations étudiées

L'investigation du terrain d'étude est organisée autour de 6 secteurs distingués dans les vallées de la Sarthe amont et celle de l'Huisne (fig.1). Un secteur est commun aux deux vallées, celui du Mans (S1 et H1). C'est une zone vulnérable au risque d'inondation où les deux cours d'eau confluent, l'Huisne se jetant dans la Sarthe. Deux secteurs dans la vallée de la Sarthe amont (S2 et S3) ; et trois secteurs dans la vallée de l'Huisne (H2, H3a et H3b).

Chaque secteur est en lien avec l'enjeu du risque d'inondation, sa gestion, et spécifiquement au regard des aménagements projetés et/ou réalisés dans le fond de vallée, en vue de réduire les niveaux d'eau en cas de débordement.

Ainsi, trois secteurs, celui du Mans (S1-H1), celui du Gué-Ory (S3) et celui de Margon (H3b), retiennent plus spécifiquement notre attention et sont analysés en détail dans les chapitres qui suivent. Ces trois secteurs correspondent à deux situations distinctes.

Dans la vallée de la Sarthe, l'analyse sociologique a conduit à déterminer deux secteurs spécifiques : le Mans, en tant que zone vulnérable et objet de mobilisation d'acteurs collectifs, élus et habitants, regroupés en association ; les Alpes Mancelles, lieu d'implantation d'un projet d'aménagement d'une retenue sèche à pertuis ouvert, dont l'objectif serait de réduire les niveaux de débordement de l'eau au Mans en cas de crue. Ce projet initié au cours des années 2000 a été finalement abandonné à la fin de l'année 2008. Localement, dans les Alpes Mancelles, l'aménagement est contesté par les « élus-habitants » regroupés en association. Ces deux secteurs (S1-H1 et S3) interagissent fortement entre eux, au cours des événements étudiés, et déterminent deux territoires où s'exprime la sensibilité.

Dans les vallées de l'Huisne, le secteur de Margon, où a été aménagé une retenue sèche, constitue la situation principalement étudiée. Dans ce secteur, le territoire d'émergence et d'expression de la sensibilité est contracté, à l'inverse de la vallée de la Sarthe. La retenue

construite à Margon a pour but de protéger, localement, Nogent-le-Rotrou. Cependant, l'aménagement fut contesté et fut l'objet d'une opposition locale, de la part des « élus-habitants » des communes immédiatement à l'amont de l'ouvrage.



Carte 14- Le territoire et les secteurs étudiés

Le bassin versant de la Sarthe amont est pris en considération à partir du périmètre du SAGE (carte 14). Dans le secteur S1, correspondant à l'agglomération mancelle, il s'agit de montrer en quoi les inondations récentes ayant eu lieu au Mans, ont été le déclencheur de la sensibilité (Chapitre 5), principalement à travers la réactivation d'une association d'habitants inondés du Mans, l'ADSPQI. On montre comment le rôle et le travail de l'association traduisent

l'expression de la sensibilité, et agissent en faveur de la construction et du maintien de la perception de l'agglomération mancelle en tant que territoire sensible. Les travaux d'aménagement en vue de la protection des quartiers inondables du Mans seront aussi l'objet d'un développement spécifique, afin de montrer la place et le rôle des acteurs locaux dans la mise en œuvre et le déroulement des projets. En effet, le rôle de l'ADSPQI dans l'acceptation de ces aménagements, dans les quartiers bordant l'Huisne et la Sarthe, ainsi que la manière de conduire la concertation qui a été mise en œuvre par le Mans Métropole, maître d'ouvrage, apportent un contraste intéressant par rapport à la situation observée dans les Alpes Mancelles.

Le secteur S2 correspond à une zone qui s'étend de l'agglomération du Mans jusqu'aux portes des Alpes Mancelles, à Fresnay sur-Sarthe. Dans ce secteur, aucun aménagement spécifique pour la gestion des inondations n'a été projeté. De plus, le travail de terrain mené n'a pas conduit à identifier d'acteurs (élus et associations) impliqués ou s'étant positionnés vis-à-vis des projets d'aménagements, notamment dans les zones à l'amont, « convoquées » pour la régulation dynamique des crues. Cela surprend, puisque la ville de Beaumont-sur-Sarthe³⁸ est concernée par le risque. Toutefois, ce secteur d'étude ne sera pas l'objet d'un développement plus important.

L'analyse du projet de retenue sèche au lieu dit du Gué-Ory, dans les Alpes Mancelles (secteur S3), montre l'émergence et l'expression de la sensibilité à travers un conflit d'aménagement (Chapitre 6). Ce projet, initié par le SMPEI, a entraîné la mobilisation d'acteurs divers (élus-habitants-gestionnaires) qui ont soutenu ou se sont opposés à la réalisation de l'ouvrage. En définitive, le projet a été abandonné en raison de la tournure conflictuelle vers laquelle a évolué la situation. L'analyse explicite les conditions d'émergence et publicisation du projet, qui ont amené à la mise en opposition de collectifs entre promoteurs et opposants aux projets. Ensuite, les arguments débattus sont examinés en tant que registre de justifications. Les acteurs collectifs traduisent l'expression de la sensibilité sociale, qui s'appuie sur des revendications antagonistes entre une demande de protection des zones vulnérables, et la mise à contribution d'un territoire emblématique, site inscrit, et distant du territoire vulnérable du Mans.

Le tableau 15 présente la description des trois secteurs identifiés dans la vallée de la Sarthe en fonction de cinq critères : les caractéristiques de l'occupation du sol et des usages des secteurs ; les incidences des aménagements projetés (emprise spatiale et efficacité attendue) ; les enjeux identifiés en lien avec le territoire et l'aménagement ; et les mobilisations de riverains des cours d'eau pour chaque secteur.

³⁸ Malgré de nombreuses relances, nous n'avons pas obtenu d'entretien avec le maire de la commune de Beaumont-sur-Sarthe, membre de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sarthe amont. L'entretien mené avec le maire de la commune de Vivoin, nouvellement élu en 2008, ne nous a pas apporté d'éclairage vis-à-vis de cette situation.

Vallée de la Sarthe Amont	Secteur S3 (Alpes Mancelles)	Secteur S2 (Des Alpes Mancelles à l'entrée du Mans)	Secteur S1 (Le Mans)
Caractéristiques	- Gué-Ory Communauté de communes des Alpes Mancelles. -Espace à dominante rurale (Agriculture Tourisme lié à l'eau et au paysage).	-Entre les Alpes Mancelles et le Mans. -Fond de vallée à dominante rurale. -Espaces péri-urbanisés aux abords du Mans.	-Espaces urbains.
Nature de l'aménagement	- Construction d'une retenue sèche à pertuis ouvert. - Effet de l'ouvrage à partir de crues de retour 20 ans.	-Pas d'aménagement prévu, conditions peu favorables, fond de vallée trop large?	-Réduction du risque d'inondation par la réalisation d'un ouvrage de «protection éloignée» en amont des zones vulnérables.
Incidences	- Sur-inondation, des zones inondables à l'amont de l'ouvrage, d'une surface de 39 à 59 ha selon les dimensions de la retenue.	-Zone de transit pour l'eau. -Anciens barrages peu propices pour gérer l'eau des crues.	-Réduction de la hauteur d'eau dans les quartiers inondables du Mans de 18 à 34 cm selon les dimensions de l'ouvrage et le type de crue.
Enjeux	-Protection du paysage. -Défense du territoire.	-Pas d'enjeux spécifiques.	-Protection des zones vulnérables au risque d'inondation.
Mobilisation de riverains	-Opposition à l'aménagement. -Association Alpes Mancelles Sans Barrage (AAMSB).	-Pas de mobilisations pour ou contre l'aménagement.	-Mobilisation en faveur de l'aménagement. -Association de Défense des Sinistrés et de Protection des Quartiers Inondables du Mans (ADSPQI).

Tableau 15 - Description des secteurs d'étude dans la vallée de la Sarthe amont.

De la même façon, on s'appuie sur le périmètre SAGE du bassin versant de l'Huisne (carte 14). Le secteur H2 qui s'étend sur une zone allant de l'agglomération mancelle à la ville de la Ferte-Bernard ne fera pas l'objet d'un développement plus poussé. Malgré l'existence d'un projet de réalisation de levées transversales dans le lit majeur de l'Huisne entre Montfort-le-Gesnois et Nogent-le-Rotrou, qui fut un temps envisagé, ce secteur n'a pas révélé de mobilisations collectives organisées dans le but de s'impliquer dans le projet et les débats qu'il a pu susciter, dans les territoires en amont. De plus, comme nous le verrons à propos du secteur H3a, le projet de levées transversales a rapidement rencontré des difficultés dans sa structuration, en raison du caractère expérimental et incertain sur le plan technique de ces ouvrages, mais aussi des limites de la gouvernance d'un projet à cheval sur deux départements et deux régions.

Néanmoins, le secteur H3a permettra de revenir sur ce projet de levées transversales qui a semé quelques remous autour des communes de la Ferte-Bernard et d'Avezé. C'est dans ce secteur que le projet a connu une démarche plus aboutie, puisqu'y a été étudiée par le SMPEI, maître d'ouvrage sur le Département de la Sarthe, la possibilité d'y réaliser trois levées expérimentales. L'existence d'une association constituée en vue de s'opposer à ces aménagements est pour nous le signe de l'émergence de la sensibilité. Le collectif constitué en opposition aux levées se démarque par la revendication constante d'une opposition au projet initial, assortie d'une contre-proposition : la réalisation de levées longitudinales, présentées comme onéreuse et moins nombreuses, pour une efficacité similaire. Cependant,

sur le plan technique, cette contre-proposition ne semble pas être efficace et elle n'a jamais été prise au sérieux par le SMPEI ni par les autres acteurs (l'ADSPQI en tête) impliqués dans le projet de levées transversales.

Enfin, le secteur H3b concerne la retenue de Margon. Il se concentre sur les communes de Nogent-le-Rotrou, Margon, Condé-sur-Huisne et Condeau. L'analyse de ce secteur est intéressante en raison des similitudes entre l'ouvrage réalisé à Margon et l'ouvrage qui a été projeté au Gué-Ory. La situation analysée (Chapitre 7) montre que la réalisation de l'ouvrage a connu des difficultés. Cette fois, il s'agit d'un ouvrage de protection locale pour la commune de Nogent-le-Rotrou. L'aménagement de la retenue a été contesté par les communes immédiatement à l'amont de la retenue, Condeau et Condé-sur-Huisne. C'est sur ces communes, ainsi que sur celle de Margon, que l'ouvrage est construit. Les configurations d'acteurs mises en évidence dans ce cas, illustrent aussi l'émergence d'acteurs collectifs : association d'inondés, association « d'élus-habitants ». Les arguments débattus se sont cristallisés sur les relations entre zones urbaines et zones rurales, et sur la dénonciation d'un projet « suspecté » de porter des objectifs de développement local supplémentaires à celui de la protection de Nogent-le-Rotrou. Le contexte « politique » de l'époque a favorisé l'idée que la construction de la retenue fut aussi une opportunité de développement économique et touristique, pour les communes de Nogent-le-Rotrou et de Margon.

Le tableau 16, ci-dessous, présente la description des quatre secteurs identifiés dans la vallée de l'Huisne, selon les mêmes critères que pour les secteurs de la vallée de la Sarthe. Comme évoqué précédemment, le secteur H1 est présenté conjointement au secteur S1 (Chapitre 5).

Vallée de l'Huisne	Secteur H3b (Margon, Nogent-le-Rotrou)	Secteur H3a (La Ferté-Bernard - Avezé)	Secteur H2 (entre le Mans et la Ferté-Bernard)
Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> - Le Perche, fond de vallée à dominante rurale. - Margon petite commune rurale accolée à Nogent-le-Rotrou. -Nogent-le-Rotrou urbanisée, vulnérable aux inondations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fond de vallée à dominante rurale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fond de vallée à dominante rurale.
Nature de l'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> - Retenue sèche (1 pertuis ouvert ; 2 pertuis vannés) de 700 m. de long, 40 m. de large et 6 m. de haut. - Efficace pour des crues de retour comprises entre 12 et 40 ans. 	<ul style="list-style-type: none"> - levées transversales dans le lit majeur de la vallée. 	<ul style="list-style-type: none"> - levées transversales dans le lit majeur de la vallée.
Incidences	<ul style="list-style-type: none"> - Sur-inondation des zones à l'amont de l'ouvrage. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sur-inondation des zones à l'amont des levées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sur-inondation des zones à l'amont des levées.
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Protection locale des zones vulnérables de Nogent-le-Rotrou. -Développement touristique du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> -Protéger les zones vulnérables du Mans. -Protéger les zones vulnérables de la Ferté-Bernard. 	<ul style="list-style-type: none"> -Protéger les zones vulnérables du Mans.
Mobilisation de riverains	<ul style="list-style-type: none"> - Soutient à l'aménagement : Association des riverains de l'Huisne de Nogent-le-Rotrou. - Opposition à l'aménagement : Comité de protection du bassin de l'Huisne et de ses affluents. 	<ul style="list-style-type: none"> -Soutient à l'aménagement : ADSPQI. -Opposition à l'aménagement : Association de Protection de la Vallée de l'Huisne. 	<ul style="list-style-type: none"> -Soutient à l'aménagement : ADSPQI.

Tableau 16 - Description des secteurs d'étude dans la vallée de l'Huisne.

Chapitre 5. Les inondations de 1995 : événement déclencheur d'une sensibilité socio-spatiale ?

Ce chapitre montre comment le risque d'inondation est pris en compte dans le secteur qui subit les débordements (S1 sur la figure 1, introduction Partie 2), l'agglomération mancelle. À partir des événements d'inondations, une succession de processus se mettent en place : l'organisation de la défense des personnes sinistrées ; revendications autour de la demande de protection des quartiers inondables, et plus généralement, de la baisse des niveaux d'eau en cas d'inondation ; aboutissement, abandon, reformulation de ces revendications. Ainsi les inondations peuvent être considérées comme les déclencheurs de la sensibilité dans les quartiers inondables du Mans.

Suite aux crues de janvier 1995, l'Association de Défense et de Protection des Quartiers inondables du Mans (ASPPQI) se réactive. Créée en 1966, à la suite d'inondations très importantes, elle regroupe des habitants sinistrés par les inondations. Elle constitue un acteur collectif majeur dans l'expression d'une demande de protection face au risque. L'ASDPQI milite en faveur de la réalisation d'aménagements de protection locale mais aussi plus éloignée, destinés à limiter les niveaux d'eau dans la ville du Mans en cas de débordement de la Sarthe et de l'Huisne.

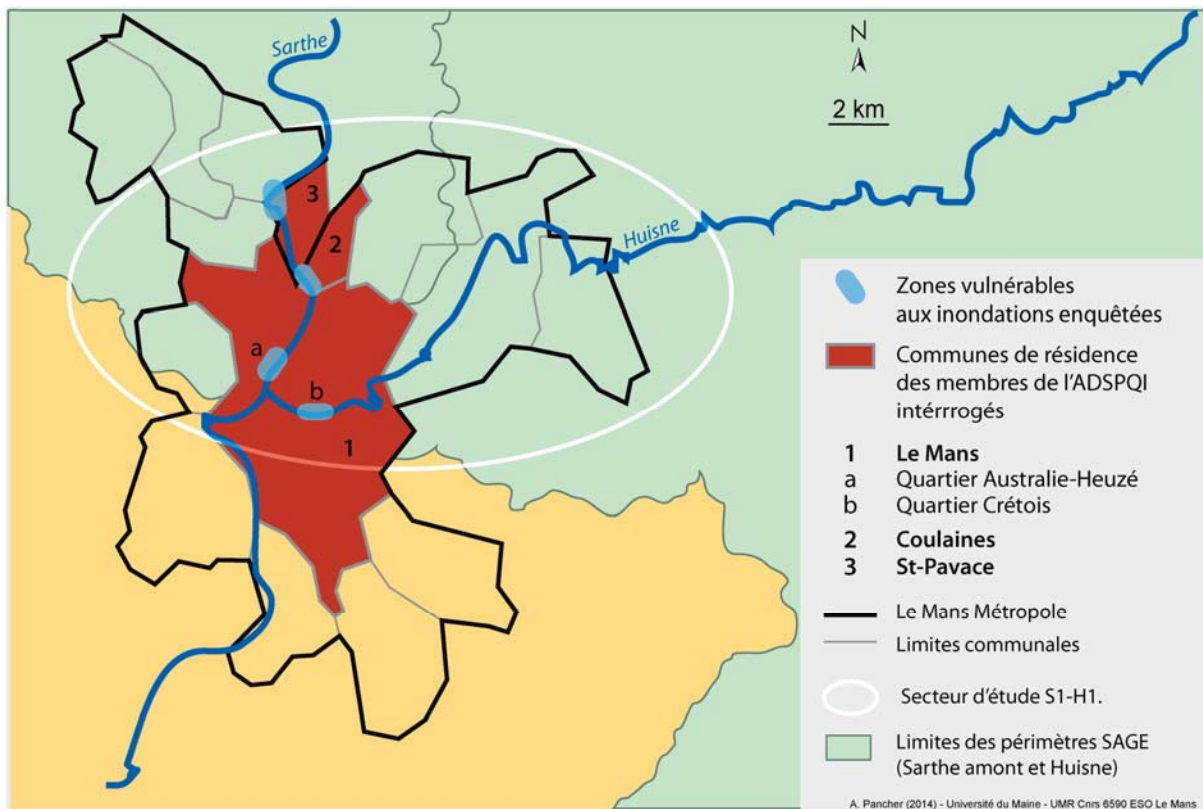
L'implication et l'engagement des personnes interrogées au sein de l'ADSPQI reposent sur leurs vécus des inondations, notamment celles de 1995 et des inondations qui ont suivi en 1999 et 2001. Le vécu et les perceptions des inondations fondent le point de vue, les discours des personnes interrogées, les pratiques observées et questionnent l'idée d'une mémoire du risque. L'ADSPQI est l'acteur associatif unique pour représenter les inondés du Mans et révèle une histoire qui suit les événements socio-naturels. Ainsi, depuis 1995 la mémoire du risque est entretenue du fait de trois facteurs principaux : une succession d'inondations qui marquent les esprits, le travail de l'ADSPQI, et l'action publique mise en œuvre localement et nationalement en termes de gestion du risque d'inondation.

Finalement, on montre que le vécu et les perceptions des inondations observés et analysés à travers les discours des acteurs interrogés, marquent les fondements d'un engagement individuel et collectif pour les membres de l'ADSPQI. Cet engagement se traduit par un passage à l'action observé dans le travail associatif.

1. Vécus, représentations et perceptions des inondations au Mans

Une succession d'événements d'inondation a eu lieu au Mans au cours des années 1990 et au début des années 2000. La crue de 1995 a initié cet enchaînement d'événements marquants pour les habitants des quartiers inondables mais aussi pour l'ensemble des activités, notamment économiques, dont ces quartiers sont le siège.

La carte ci-dessous (15) présente en détail le secteur S1-H1 analysé dans ce chapitre. Les membres de l'ADSPQI interrogés sont tous habitants de zones vulnérables aux crues de la Sarthe ou de l'Huisne. Au Mans, les quartiers Australie-Heuzé pour la Sarthe, et Crétois pour l'Huisne, sont les plus vulnérables au risque. Ces quartiers bénéficient désormais de protections locales par le biais d'aménagements qui ont été réalisés par le Mans Métropole, et revendiqués par l'ADSPQI.



1.1. Absence de prévision et de prévention : des habitants marqués et « surpris » par les inondations de janvier 1995

Les habitants des quartiers inondables interrogés, membre de l'ADSPQI, ont été surpris par les inondations de 1995 : « on n'a pas été prévenu ». Pourtant, les crues de la Sarthe et de l'Huisne provoquent des inondations de plaines caractérisées par une montée des eaux relativement lente, de l'ordre de plusieurs jours. Ce contexte est très différent de celui des crues de types méditerranéennes ou cévenoles, dont les vitesses de montées des eaux, en

quelques heures, prennent véritablement au dépourvu les habitants³⁹. La prévision et les dispositifs d'alerte sont des enjeux importants qui dépendent du contexte national, mais ont aussi des modalités d'adaptation locale (Vinet, 2007a et b).

Les propos du président de l'ADSPQI rendent compte de la manière dont il a vécu les inondations de janvier 1995. Il insiste fortement sur le manque de prévision mais aussi de prévention du risque :

« A cette époque là, quasiment pas d'alertes si ce n'est le bouche à oreille quoi, des uns et des autres et puis l'expérience de certains aussi. Des anciens de 1966 qui disaient « Oh là là ! Ça se présente exactement comme en 1966, attention, prenez des précautions. » Alors il y en a qui y croyait, il y en a qui y croyait pas, évidemment. Toujours les pessimistes et les optimistes. Toujours est-il qu'on a donc subit un gros choc. » (Président de l'ADSPQI)

Cet extrait souligne l'absence de dispositif d'alerte et d'information adressé aux habitants des quartiers inondables du Mans en 1995 : *« quasiment pas d'alertes », « un gros choc »*. De même, en faisant référence aux *« anciens de 1966 »* le président de l'ADSPQI rappelle un épisode précédent d'inondation. Nous voyons là qu'en matière de mémoire du risque d'inondation, toute la difficulté réside dans son « entretien » et sa transmission. Ainsi, les inondations de 1995 sont d'autant plus vécues de façon traumatisante que la possibilité de s'y préparer n'a pas eu lieu, comme en témoigne ce nouvel extrait d'entretien :

« Donc grosse inondation en 1995 et très grosse surprise. Et puis là, surprise aussi à plusieurs titres, et notamment celui de l'information. On s'était aperçu en fin de compte que personne n'avait été prévenu, un beau matin tout le monde s'est retrouvé les pieds dans l'eau sans qu'il y ait eu une alerte quoi. » (Président de l'ADSPQI)

Les propos suivants indiquent comment s'est traduit ce déficit de prévision et d'information. Les résidents des quartiers inondables n'ont pu qu'agir dans l'urgence afin de mettre hors d'eau leurs biens menacés. Les pouvoirs publics n'ont pas su prévenir la population, *« officiellement »*, de la survenue des débordements de la Sarthe et de l'Huisne :

« -C'était vraiment quelque chose de brutal ? On ne pouvait pas sentir venir la montée des eaux ?

On avait senti venir les jours précédents bien entendu parce qu'on est quand même dans une zone qu'on appelle « d'inondations fluviales » et c'est pas comme je ne sais pas, les zones où c'est torrentiel, [...] mais il n'y avait pas eu officiellement d'information diffusée à la population pour dire attention mettez vos affaires à l'abri, gros risque, ceci cela...ça ne se présentait pas du tout comme de nos jours. » (Président de l'ADSPQI)

On constate par ailleurs, que le président de l'ADSPQI et la plupart des personnes interrogées au Mans, acteurs associatifs, élus et gestionnaires, ont une bonne connaissance du risque d'inondation. Outre le Mans, les communes alentour de l'agglomération sont aussi touchées

³⁹ Les récents événements météorologiques ayant conduit aux inondations du Lez dans l'agglomération de Montpellier en témoignent. Il s'agit d'inondations caractéristiques d'épisodes pluvieux de types « cévenoles » où en quelques heures la pluviométrie atteint des niveaux habituellement observés sur une période d'un mois.

par les inondations en 1995, notamment la commune de Coulaines mais aussi celle de St Pavace.

L'extrait suivant donne un point de vue qui confirme l'absence de prévention et d'alerte lors des crues de 1995. Les propos tenus apportent des précisions plus concrètes sur ce manque et ses conséquences, en donnant à voir comment cela s'est déroulé lors des inondations de 2001⁴⁰ (temps de retour estimé à 10 ans) sur la commune de Coulaines.

« Déjà la prévention, arriver à prévoir cette inondation qui va arriver, parce que c'est ça, enfin qui doit arriver, parce que c'est ça qui nous manquait. Parce qu'on était prévenu en 1995 de rien du tout. Donc arriver à dire au gens « bon bah voilà attention, il y a un risque. » Beaumont est en amont, 24 heures avant on sait que, 24 à 48 h avant on sait que, d'après le niveau qu'il y a à Beaumont, qu'il y a un risque. Donc on met en place le plan et puis on commence à évacuer les meubles, à aider les gens ou à surélever et puis à sauver un petit peu tout ce qu'il y a à sauver. » (Membre de l'ADSPQI, habitant et élu de Coulaines)

De la même façon que dans le cas du Mans, la personne interrogée, un habitant de Coulaines, insiste sur le déficit de prévention et d'information lors des crues de 1995. La nécessité et l'intérêt de l'information concernant la survenue de l'inondation sont exprimés de façon concrète, en ce qu'ils permettent aux populations concernées par le risque de s'y préparer, de l'anticiper et donc d'agir en conséquence. Il est ainsi possible de mettre à l'abri de la montée de l'eau, le mobilier des maisons, de « sauver » ce qui peut l'être et donc de limiter au mieux les conséquences négatives d'une inondation sur laquelle il est envisageable d'agir.

Le cas de ce membre de l'ADSPQI, habitant de Coulaines, est intéressant puisqu'il montre bien comment l'inondation de 1995 a conduit à son engagement, non seulement au sein de l'association mais aussi du conseil municipal de sa commune. C'est par le biais de cet engagement politique qu'il a pu contribuer, par la mise en œuvre d'un plan de secours, à combler l'absence de prévention et d'information vécue au cours de l'hiver 1995. C'est son expérience en tant qu'inondé qui est à l'origine de son engagement politique locale. 2001 est la dernière inondation vécue par la personne interrogée et ses propos illustrent les changements et les évolutions des pratiques en matière de prévention et d'information qui ont eu lieu entre 1995 et 2001 :

« Donc, en 2001 on a eu, c'est la dernière année d'ailleurs, où on a connu des inondations, nous ici. Tout le monde n'était pas concerné, moi je suis dans un quartier particulièrement inondable, je suis bien dans le lit majeur donc... Donc en 2001 j'ai mis en place un petit peu ce plan de secours, au moins pour aider les gens qui étaient là. Il n'était pas question d'enlever l'eau, on ne pouvait pas de toute façon [...] » (Membre de l'ADSPQI, habitant et élu de Coulaines)

Avant les inondations de 1995, la conscience du risque dans les quartiers inondables était absente, même dans ces zones situées en plein lit majeur de la Sarthe, comme le lieu de résidence de cet habitant de Coulaines. Arrivé en 1986 sur la commune, les inondations de

⁴⁰ Partie 1, Chapitre 3, section 2.3.1. *Les crues et inondations de la Sarthe et de l'Huisne : caractéristiques et événements historiques.*

1995 sont les premières qu'il a connues. A ce moment là, il n'avait pas conscience de vivre dans un quartier soumis au risque d'inondation :

« -Vous par exemple, avant celle de 1995, même si ça a pu être surprenant, je ne sais pas, comment vous l'avez vécu, vous étiez conscient du risque d'inondation? Vous en aviez entendu un peu parler par des voisins ?

Non, non, pas du tout. Quand je suis arrivé ici, pas du tout.

- Jusqu'à temps que ça arrive en fait?

Voilà. Non, non, bah non, parce que les notaires n'étaient pas obligés de nous dire que, parce que ce n'était plus classé en zone inondable, ils avaient déclassé la zone. »
(Membre de l'ADSPQI, habitant et élu de Coulaines)

Dans cet extrait, les propos de la personne interrogée mettent en évidence les évolutions du cadre réglementaire sur le plan de l'information aux populations concernant le risque d'inondation, lors de l'achat d'un bien immobilier. L'obligation d'information concernant les risques naturels date de 2003⁴¹. Le cadre réglementaire est aussi abordé sur le plan de l'urbanisation des zones inondables et de la maîtrise de l'occupation du sol de ces dernières. Lorsque cet habitant de Coulaines est devenu propriétaire de sa maison, le quartier n'était pas identifié comme zone inondable, il restait donc constructible. Ces propos nous apprennent cependant que cela n'a pas toujours été le cas puisque la zone « avaient été déclassée ». En effet, après les inondations de 1996, un arrêté concernant l'occupation des zones inondables de la Sarthe dans la traversée de l'agglomération mancelle avait été mis en place.

La carte¹⁶ permet de se rendre compte de la situation de ce quartier de Coulaines par rapport à la Sarthe. Comme les propos précédemment cités l'ont évoquée, l'impasse des Rosiers où réside la personne interrogée, est située dans le fond de la vallée. L'extrait de la carte topographique montre, par les courbes de niveaux, un fond de vallée relativement propice à l'accueil du débordement de l'eau en cas de crue sévère de la rivière. La prise de vue aérienne permet de mieux saisir la situation « incongrue » de cette zone construite, entourée de parcelles encore non construites.

⁴¹ Par « La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages, a créé dans son article 77, codifié à l'article L 125-5 du code de l'environnement, une obligation d'information de l'acheteur ou du locataire de tout bien immobilier (bâti et non bâti) situé en zone de sismicité ou/et dans un plan de prévention des risques prescrit ou approuvé. » (Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Information-de-l-Acquereur-ou-du.html>)



Carte 16 - Situation d'un quartier inondable de Coulaines par rapport à la Sarthe.

Le vécu des inondations est variable selon l'exposition au risque. L'atteinte aux biens matériels, et notamment la présence de l'eau dans le logement, constituent des faits marquants qui s'impriment durablement dans la mémoire des inondés. Les manières de dire et de raconter l'inondation sont très diverses selon les personnes.

1.2. Elus et gestionnaires : une distance critique qui permet d'élargir le point de vue

Du côté des élus manceaux en charge de la problématique des inondations, on note un discours marqué par la volonté de mettre en œuvre des solutions de gestion du risque.

Les manières de décrire le risque d'inondation témoignent d'une bonne connaissance du phénomène. Spontanément, la comparaison avec les crues de type cévenoles ou les crues torrentielles est faite, afin de montrer que l'on a bien conscience que le risque dont on parle n'a pas le caractère exceptionnel et « surprenant » de celles-ci :

« Ce sont des crues plutôt « à progression douce » on va dire, mais qui peuvent être extrêmement importantes puisque la dernière que l'on a connue en 1995, rien que sur l'agglomération mancelle ça a été plus de 1800 habitations touchées, sur le département je crois que c'est 3200 habitation touchées, enfin voilà des activités économiques qui sont arrêtées totalement, des voiries qui sont coupées, enfin voilà c'est un phénomène naturel très perturbant mais qui se produit d'une manière sur laquelle on peut peut-être avoir des portes d'action plus faciles. » (Elus du Mans, président de la CLE du SAGE Sarthe amont)

Dans l'extrait ci-dessus, on note l'idée de « progression douce », des inondations de la Sarthe. Elle sert d'argument pour justifier la possibilité de lutter plus efficacement contre le phénomène. C'est ce dont il est question lorsque l'interviewé parle de « portes d'action plus faciles ».

Le discours des élus tranche avec celui des inondés de l'ADSPQI. L'accent est mis sur les vulnérabilités des infrastructures, notamment la paralysie de l'activité économique. Pour autant, l'inondation vécue comme une catastrophe individuelle est bien prise en considération. Pour ceux qui n'ont pas vécu ni subi l'inondation, le discours est plus distant ; il ne repose pas sur les ressorts de l'intime d'un engagement familial.

De cette façon, du point de vue des élus, les conséquences des inondations sont d'abord perçues et éprouvées à travers la paralysie de l'activité économique locale qu'elles engendrent. Le quartier Australie-Heuzé (carte 15) est au centre des préoccupations puisqu'il est le siège de plusieurs entreprises importantes pour l'agglomération, les enjeux économiques sont donc forts :

« Je serais tenté de dire que l'activité économique, c'est pire. Si vous prenez une avenue comme l'avenue Olivier-Heuzé par exemple, alors je ne vais pas minimiser les dégâts sur les habitants, je veux dire que sur l'aspect matériel, voilà, sur l'aspect matériel les dégâts sur les habitations me paraissent moins importants en termes de chiffre que le blocage de 5 ou 6 entreprises ou commerces d'artisanat sur une rue principale, en termes de chiffre. Par contre sur l'aspect psychologique des choses, c'est l'inverse, enfin je pense que c'est l'inverse. » » (Elu du Mans, président de la CLE du SAGE Sarthe amont)

Ces propos marquent le poids de la vulnérabilité des infrastructures et des enjeux économiques locaux face au risque. Ces enjeux sont tout aussi déterminants pour l'action des élus que celui de la protection des habitants, dans les quartiers vulnérables. Le quartier Australie-Heuzé, soumis au risque d'inondation sur le plan de l'activité économique et sur le plan social, par les habitants qui y vivent, l'illustre bien (photos, fig. 13 et 14).



Le Mans (Sarthe), mardi 24 janvier, les riverains de la rue Olivier-Heuzé se plaignent : « Les pompiers sont sur la brèche depuis des heures et des heures, ils sont crevés, pourquoi n'a-t-on pas fait appel à l'armée ? »

Figure 13 - Inondations de 1995 au Mans, avenue Olivier Heuzé (Ouest-France, 1995)⁴²

Pour autant, le choc subi par les habitants sinistrés, lié aux débordements de la Sarthe et de l'Huisne, n'est pas minimisé. On constate, dans les propos suivant, une approche compréhensive de la part des élus mancaux :

« C'est-à dire que si on prend un magasin de grande distribution par exemple, effectivement pour le magasin en lui-même c'est un choc mais il est fermé, il va être fermé le temps de l'arrivée et du passage de l'inondation. Il n'y aura pas d'accès, pas de commerce, pas de fonctionnement et il sera fermé. Par contre sur une habitation, c'est l'habitation qui est fermée, donc les gens sont dehors, enfin dehors ou ailleurs et là il y a un aspect moral et psychologique à mon avis franchement plus douloureux. Ah oui, il y a un vécu très difficile. J'ai pu voir des maisons où l'eau commence à s'engouffrer dans la maison, c'est ... en terme de supportabilité c'est difficile quoi. » »
(Elu du Mans, président de la CLE du SAGE Sarthe amont)

⁴² Légende de la photo : « Le Mans (Sarthe), mardi 24 janvier, les riverains de la rue Olivier-Heuzé se plaignent : « les pompiers sont sur la brèche depuis des heures et des heures, ils sont crevés, pourquoi n'a-t-on pas fait appel à l'armée ? » »



Figure 14 - Inondations de 1995 au Mans (Ouest-France, 1995)⁴³

⁴³ Légende de la photo : « *Le Mans (Sarthe), mardi 24 janvier, Jeanne Maussin, 83 ans, est évacuée par un homme-grenouille des sapeurs-pompiers. Elle garde le sourire en dépit des tracas du jour.* »

2. L'ADSPQI : histoire d'une association de riverains inondables

Née à la suite des inondations de 1966⁴⁴ (temps de retour estimé entre 20 et 50 ans), l'ADSPQI s'est d'abord illustrée dans le paysage associatif mançais à travers une forte mobilisation collective des habitants sinistrés par les inondations. Les revendications d'alors ont été satisfaites⁴⁵ et depuis la fin des années soixante-dix, l'association était en sommeil. Les fondateurs et dirigeants de l'association pensaient que les mesures prises, pour limiter les débordements et les sinistres en cas de crue, étaient suffisantes. A la suite de ce qui est vécu comme une catastrophe au cours de l'hiver 1995, l'ADSPQI se réactive et après un temps d'hésitation, un nouveau bureau se stabilise.

Entre ces deux périodes, le positionnement de l'association vis-à-vis des pouvoirs publics locaux a changé, ainsi qu'un certain nombre des revendications qu'elle porte. D'une action basée sur la mobilisation collective comme vecteur principal, afin de créer un rapport de force pour négocier, les modes d'action revendiquent une approche plus technique et institutionnalisée de la gestion de l'association. C'est ce que nous montrons dans les paragraphes suivants.

Le nombre d'adhérents varie autour de 600, augmentant et diminuant au gré des événements hydrologiques. Passé le temps de la gestion de la catastrophe durant lequel l'ADSPQI a joué un rôle majeur (information à la population, mise en place d'un système d'alerte en cas de crue relayé sur les quartiers inondables), une large part du travail de ses dirigeants fut de militer en faveur de travaux d'aménagement pour la réduction des vulnérabilités au Mans, mais aussi pour les protections éloignées contre les inondations. Aujourd'hui, seule la question des protections en amont reste en suspens pour l'ADSPQI. Malgré les difficultés rencontrées par les projets ayant vu le jour jusque là, l'association reste active à plusieurs niveaux :

- Par sa participation au collège des usagers des Commissions Locales de l'Eau au sein des SAGE Sarthe amont et Huisne ;
- Plus largement par l'inscription et la reconnaissance de la problématique des inondations comme enjeux de la gestion de l'eau au sein de ses deux bassins versants, mais aussi à l'échelle du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne ;
- Il s'agit aussi du travail avec le Syndicat Mixte des Protections Éloignées contre les Inondations, puisque l'ADSPQI est largement informée voire associée aux travaux de ce dernier ;

⁴⁴ D'un temps de retour estimé entre 20 et 50 ans, il y a eu en réalité deux crues ; une en janvier 1966 puis une en novembre de la même année.

⁴⁵ Nettoyage et curage du lit de la Sarthe et de l'Huisne, remise en état des berges et entretien des ouvrages hydrauliques.

- Enfin, l'assemblée générale de l'association tente tous les ans de remettre au cœur de l'actualité locale, la problématique de la gestion du risque inondation au Mans.

2.1. De 1966 à la fin des années 70 : des actions centrées sur la mobilisation collective - une critique depuis le monde civique

« Mais c'est vrai que l'inondation était moins forte qu'en 66. En 66, je disais toujours, j'en avais en-dessous du plateau de la table, et en 95 j'avais 35 centimètres, donc 66 on a eu ici 40 centimètres de plus. » (Ancien président fondateur et membre de l'ADSPQI, président de l'association des riverains de l'Huisne au Mans)

Les propos du fondateur de l'ADSPQI, ancien président et toujours membre de l'association, montrent comment le contexte de gestion du risque d'inondation a profondément évolué. Surtout, nous voyons comment les modalités d'action et d'engagement d'une association telle que l'ADSPQI, se sont adaptés aux évolutions sociétales : cela s'observe dans les modes d'action et les pratiques de l'association, tout comme dans le renouvellement des membres du bureau dont les profils socioprofessionnels ont changé. Fondée sur le modèle de revendication de l'action syndicale, l'ADSPQI est aujourd'hui dirigée selon le modèle d'expertise technique et scientifique.

En 1966, les crues de la Sarthe et celle de l'Huisne surprennent les habitants des quartiers inondables du Mans, notamment dans le quartier Crétois. C'est alors que les habitants sinistrés se regroupent et créent l'ADSPQI. Le fondateur de l'ADSPQI revient sur les raisons de la création de l'association :

« C'est après l'inondation de 1966 où on a eu ça d'eau ici, durant un week-end (il montre le niveau d'eau avec sa main, à peine à la hauteur de la table), durant un week-end où personne ne nous a prévenu, personne ne nous a aidé, les gens étaient dans la merde la plus complète. » (Ancien président fondateur et membre de l'ADSPQI, président de l'association des riverains de l'Huisne au Mans)

Le sentiment de ne pas avoir été prévenu, d'avoir été surpris par le débordement du cours d'eau, s'est malgré tout reproduit en 1995. En 1966, au déficit de prévention s'ajoute une absence d'assistance et d'aide de la part des pouvoirs publics envers les habitants inondés :

« Il y a eu une révolte de tous les sinistrés de l'absence d'autorité pour venir nous aider, nous prévenir, alors il y a eu une association qui s'est créée, que j'ai créée et qui a lutté pour mettre en place des études d'impacts, des études pour voir s'il n'y avait pas des solutions à mettre en œuvre pour éviter que ça recommence ou tout au moins pour éviter que l'on soit pris au dépourvu. C'est-à-dire des systèmes de prévention, etc. etc. » (Ancien président fondateur et membre de l'ADSPQI, président de l'association des riverains de l'Huisne au Mans)

Les termes employés ici, « révolte », « absence d'autorité », soulignent avec emphase les conditions ayant conduit à la création de l'association. Les revendications de l'ADSPQI au moment de sa création, reposent sur la demande de travaux et d'aménagement de protection et de réduction du risque d'inondation. De plus, l'association met au point par l'intermédiaire

d'une procédure compliquée, des demandes d'indemnisation⁴⁶ pour les personnes sinistrées. Ces demandes obtiennent satisfaction, grâce au travail de mobilisation qu'a su mettre en œuvre l'association.

« On a demandé des travaux qu'on a obtenu en 1966, on a obtenu des dragages, on a obtenu des barrages qui ont été modifiés avec des clapets automatiques et puis bon, on a réclamé des indemnisations, on les a eu, à ce moment là les assurances ne marchaient pas, personne n'était indemnisé, c'était pas prévu dans les contrats... »
(Ancien président fondateur et membre de l'ADSPQI, président de l'association des riverains de l'Huisne au Mans)

En 1966, il n'est pas question de concertation entre l'ADSPQI et les élus manceaux. L'association s'appuie sur la mobilisation des habitants sinistrés, riverains des quartiers inondables, afin de construire « un rapport de force » qui permet d'argumenter les revendications auprès des élus manceaux :

« -Et à l'époque comment vous aviez réussi à obtenir ces...

Par des rapports de force.

-Etablis de quelles façons ?

Eh bien, on a fait signer des pétitions, on a manifesté devant la préfecture, on a distribué des tracts, des tracts et des tracts pour faire valoir notre bon droit par rapport à la mise en œuvre de dispositifs pour nous mettre un petit peu à l'abri, en tout cas des crues les plus fréquentes. » (Ancien président fondateur et membre de l'ADSPQI, président de l'association des riverains de l'Huisne au Mans)

A l'époque, les aménagements des cours d'eau, obtenus par l'association, sont considérés comme satisfaisants et suffisants. Il n'y a pas eu d'intervention significative en termes d'endiguement des secteurs de rivières dans les quartiers inondables par exemple. Surtout, les dirigeants de l'ADSPQI considèrent, à ce moment là, que les travaux réalisés protègent suffisamment les quartiers vulnérables :

« -Des endiguements peut-être un peu ?

Non, à ce moment là non, on ne l'a pas demandé à ce moment là. Parce qu'on a été plusieurs à considérer que ça nous suffirait. Mais par contre, quand 30 ans après, en 1995 on a été inondé, les affaires ont été remises sur le chantier, c'est moi qui ai relancé l'association. On n'avait jamais annulé le... [Compte], notre association, elle n'a jamais été dissoute et presque tous, enfin tous les membres survivants de l'association, oui c'est logique. 30 ans après il y a des morts, il y en a qui ont déménagé. Tous les survivants ont été d'accord pour relancer, même s'ils n'étaient

⁴⁶ La mise en place d'une côte foncière qui sera par la suite « fondue » et « absorbée » dans la taxe foncière : « C'est l'Etat. C'est l'Etat et le conseil général. On a obtenu des réductions d'impôts. Parce que les gens qui avaient leur maison implantée dans les zones inondables avaient une dépréciation de leur bien, on avait demandé que ce soit intégré dans la cote, c'était la cote mobilière à ce moment, c'est devenue la taxe d'habitation, que cette fonction de caractère inondable soit prise en compte dans la taxe d'habitation, on l'a obtenue. Mais après il y a eu une révision de la taxe, [...], ça s'appelait la cote mobilière et ça s'appelle maintenant la taxe d'habitation. Mais alors quand ça a changé ils ont revu les impôts et ils ont fondu la réduction dans le remaniement de tout ça et en fait on est maintenant, ça a été annulé voilà, avec aucune possibilité aujourd'hui de revenir à l'état ancien. » (Ancien président fondateur et membre de l'ADSPQI, président de l'association des riverains de l'Huisne au Mans)

pas candidats à revenir au bureau de l'association. [...] on a utilisé l'argent pour distribuer des tracts pour mobiliser la population. On a lancé une assemblée générale à Pierre Guedou, et à cette assemblée générale on a appelé à la constitution d'une nouvelle association, moi j'étais élu à la ville, je ne pouvais plus...» (Ancien président fondateur et membre de l'ADSPQI, président de l'association des riverains de l'Huisne au Mans)

On constate alors que la surprise des inondations de 1995 est d'autant plus importante, pour les personnes ayant connu celles de 1966, que des travaux ont été réalisés. L'ADSPQI, ses membres, ses dirigeants, considéraient que les aménagements réalisés les protégeaient des crues les plus fréquentes. En l'absence de systèmes de prévention organisés et efficaces, les raisons de s'inquiéter de la Sarthe et de l'Huisne en crue, en janvier 1995, étaient relativement faibles et peu partagées entre les habitants des quartiers inondables. Ainsi, la « nouvelle » surprise des crues de 1995 conduit à la réactivation de l'ADSPQI, par la convocation d'une nouvelle Assemblée Générale. Il faut, désormais, reconstituer un bureau qui puisse prendre la direction de l'association. Après quelques atermoiements, c'est chose faite. L'ancien président de l'association loue le charisme et les « capacités », entendues aussi comme « compétences », du nouveau président :

« Et j'ai trouvé après, le président actuel, Michel Rioux, qu'était un gars que je connaissais par son calibre, sa capacité quoi. Quand je dis capacité, je veux dire que c'est un gars qui selon moi avait la capacité, un dirigeant.

-D'accord. Vous le connaissiez comment ?

Parce qu'il est dans le quartier, je l'avais déjà vu, j'en ai entendu parler et puis entre les deux assemblées générales, il s'était exprimé, je sentais que c'était un gars qui aurait pu faire ça. Parce que, attention pour diriger une association, parce qu'en 1966 nous étions 1700 adhérents. Et en 1995, lorsque l'on a reformé l'association, on était jusqu'à 900. » (Ancien président fondateur et membre de l'ADSPQI, président de l'association des riverains de l'Huisne au Mans)

Le fondateur de l'ADSPQI perçoit bien, tout en y apportant certaines critiques, les changements de mode de fonctionnement de l'association, initiés par le nouveau président, dont le charisme est, une nouvelle fois, souligné et la force de travail louée. Cependant, leur « philosophie » concernant le travail et les modalités d'action de l'association divergent.

« [...] Donc Michel Rioux a accepté d'être président, sous réserve qu'il puisse, patati et patata, enfin toutes les réserves que l'on met quand on est sollicité. Mais bon, tout de suite il a fait la preuve que c'était un gars charismatique, un travailleur, bon un gars dont je n'appréciais pas forcément la philosophie parce qu'on a chacun la notre...

-Par rapport à la question des inondations ?

Oui, relié aux inondations. Moi, ma méthode c'est de mobiliser, moi, j'ai une formation syndicale et politique, moi.

-C'est-à-dire ?

Mobiliser les gens, les mettre dans la rue... » (Ancien président fondateur et membre de l'ADSPQI, président de l'association des riverains de l'Huisne au Mans)

En 1995, le travail de mobilisation collective de tous les habitants des quartiers inondables du Mans, est moins soutenu. Le nouveau président de l'ASDQPI met en place une approche plus institutionnelle et technique de la problématique des inondations, comme nous allons le voir dans la section suivante.

Les deux figures (4 et 5) représentent un imprimé de l'ADSPQI du Mans qui fut rédigé semble-t-il, au début des années 70. Il expose l'argumentaire et la position de l'association à l'époque, qui se déploie largement dans le monde civique, faisant état de ses principales revendications. Ce document est une source historique intéressante qui rapporte des éléments n'ayant pas été évoqués lors des entretiens réalisés. Ils témoignent principalement de l'argumentaire de l'ADSPQI dans les années qui suivirent les inondations de 1966. L'ADSPQI interpelle les pouvoirs publics locaux, la commune et le conseil général, en rappelant leur responsabilité dans la mise œuvre et la poursuite des travaux de réduction du risque d'inondation au Mans :

« Il y a lieu de dénoncer la responsabilité encourue au sein de la Commune et du Conseil général en n'agissant pas pour la poursuite ininterrompue du programme de travaux. »

Les responsables assumant la direction des affaires décident des budgets et des priorités à accorder. Ils auront à répondre de leur légèreté si une pluviométrie plus importante venait à entraîner de nouvelles catastrophes. » (Extrait de l'imprimé reproduit en figures 15 et 16)

Association de défense des sinistrés et de protection des quartiers inondables

LES MEMES CAUSES PRODUISENT LES MEMES EFFETS

Il y aura bientôt dix ans, c'était les bas quartiers du Mans qui étaient ravagés par les eaux.

En janvier 1974, c'était la région de Morlaix...

Les autorités ont répondu à l'émotion des sinistrés de Morlaix ce que les autorités du Mans ont répondu aux sinistrés du Mans.

« Cette crue est exceptionnelle, les bas quartiers seront toujours exposés ».

« On n'empêche pas la pluie de tomber ».

« Si les crues sont cycliques et trentenaires, on sera tranquille pour longtemps, etc... etc... ».

S'il est vrai que l'on ne peut empêcher l'eau de tomber, les autorités pourraient agir sur certains facteurs d'aggravations des crues :

- 1.) Reconsidérer l'absence totale d'entretien du lit des rivières qui s'ensavent et se chargent d'obstacles de toute nature.
- 2.) Reprendre l'entretien, la rénovation ou la reconstruction des barrages.
- 3.) Réexaminer le remembrement anarchique des campagnes entraînant un cortège de déséquilibres liés à la suppres-

sion des talus, au nivellement des fossés, à l'arrachage des haies et des taillis, à la rectification du cours de certains ruisseaux, au drainage des terrains humides, à la suppression des marécages...

- 4.) Repenser l'urbanisation sauvage sans étude préalable sur les conséquences possibles pour les populations et les biens des bas quartiers.

- 5.) Entreprendre des travaux pour réduire les risques liés à la création de réseaux d'égouts dans les vieux quartiers, l'extension de ceux existants, l'imperméabilisation des sols des routes, des parkings, des trottoirs, l'augmentation des surfaces de toitures.

Tous ces facteurs concourent effectivement à l'accélération du ruissellement des eaux pluviales. Le remembrement aggrave l'érosion des sols et envase les rivières.

Le débit des cours d'eau étant conditionné par le gabarit des ponts et du lit des rivières, alors que le ruissellement s'accélère, la montée des eaux devient plus rapide et plus importante.

Le processus s'aggravera de plus en plus, à pluviométrie égale, si les autorités ne prennent pas conscience des moyens à mettre en œuvre, des crédits à dégager afin d'agir pour le freinage du ruissellement, l'amélioration de l'écoulement dans la traversée des villes.



Place de la Préfecture, 26 novembre 1966, jour du Conseil Général.

1.800 sinistrés rassemblés, obtiennent des études de travaux.

DES TRAVAUX A POURSUIVRE AU MANS

Le 29 janvier 1966, la conjonction de fortes pluies sur un sol gelé a provoqué une crue exceptionnelle au Mans. La population des bas quartiers prise au dépourvu en l'absence d'un système de prévention fonctionnant durant les week-end a subi des dégâts considérables. L'insuffisance notable des moyens de secours et la lenteur des décisions ont ajouté de nouveaux dégâts.

Ces manquements graves de prévention et d'esprit de décision, ont soulevé une grande colère chez les victimes de crues.

Un rassemblement des sinistrés au cinéma REX a conduit à la formation d'une Association de Défense afin d'engager la lutte pour des indemnisations et la réalisation de travaux.

« Le caractère exceptionnel et trentenaire... », selon les autorités, les amenait à refuser des travaux. Deux autres inondations l'ont démenti.

L'Association qui avait mis en garde les autorités sur les risques de renouvellement a bénéficié du soutien unanime des sinistrés.

Devant les actions puissantes de l'Association, démarches, pétitions, manifestation, etc..., des études ont été décidées, un programme de travaux élaboré.

Le barrage de Saint-Georges et du Pont d'Enfer ont été reconstruits, puis le barrage des Bouches d'Huisnes et du Grefier. La démolition du Moulin du Gué de Maulny effectué pour faciliter l'écoulement, les vannages ont été abaissés.

Des mini-dragages ont été entrepris sur l'Huisne. De vrais travaux de dragage ont été réalisés dans le lit de la Sarthe, du barrage de Saint-Georges au pont de la Rocade.

La suspension des travaux pendant deux ans, l'annonce répétée des mêmes crédits ont amené les habitants des bas quartiers du Mans, anesthésiés par cette publicité, peu informés sur la faiblesse de la pluviométrie, à penser qu'aujourd'hui la sécurité est rétablie.

Figure 15 - Imprimé de l'ADSPQI datant du début des années 1970 (recto).

MAIS CELA PEUT RECOMMENCER

Les spécialistes en hydrologie ont estimé qu'il fallait aboutir à la réalisation de l'ensemble du programme de travaux pour être à l'abri des risques des petites crues et crues moyennes.

A cet effet, en 1969, le Préfet prenait un arrêté frappant d'interdiction de construire toute la zone comprise dans le périmètre inondable.

Tout en faisant croire que les risques de crues sont disparus, personne ne se hasarde à demander l'abrogation de cet arrêté interdisant la construction.

Les responsables de l'Association interprètent « cette prudence » comme un aveu des incertitudes qui pèsent encore sur ces quartiers.

Il y a lieu de dénoncer la responsabilité encourue au sein de la Commune et du Conseil général en n'agissant pas pour la poursuite ininterrompue du programme de travaux.

Les responsables assumant la direction des affaires décident des budgets et des priorités à accorder. Ils auront à répondre de leur légèreté si une pluviométrie plus importante venait à entraîner de nouvelles catastrophes.

L'ARME DE DEFENSE DES HABITANTS DES BAS QUARTIERS : LEUR ASSOCIATION

Si nous n'envisageons pas d'appeler les sinistrés des crues de 1966 dans des actions d'envergure en faveur ne la poursuite des travaux, les responsables de l'Association demeurent persuadés que le risque subsiste.

Ils restent prêts à relancer le combat engagé pour la réalisation des travaux.

La population rassurée aujourd'hui, retrouvera à sa tête des militants dévoués à la cause commune.

De temps à autre, les militants de l'Association se réunissent, font le point, maintiennent les structures de l'Association intactes, prêts à reprendre l'action à tout moment.



Rue Louis-Crétois, en janvier 1966, 50 centimètres en dessous de la cote maxi.

Dix ans après... le maintien de l'action de l'Association devrait faire méditer ceux qui misaient sur la lassitude et l'oubli.

Cette présence incitera les habitants des quartiers inondables, à ne plus jamais subir les aléas de la météorologie, sans réfléchir et agir sur les moyens de parer aux calamités naturelles.

La fatalité a été vaincue, grâce à la volonté exprimée maintes fois par les sinistrés de 1966 et 1967 d'engager les travaux nécessaires à leur sécurité.

Les habitants des quartiers inondables unanimes derrière leur association ont apporté la preuve que seul le regroupement peut aboutir à faire reculer les adversaires des travaux.

L'espoir inspiré par l'action de l'Association ne s'éteindra pas de sitôt.

A l'Association, pas de querelles partisans, pas d'agitation irresponsable, une conduite réfléchie, des propositions réalistes, une place pour chacun.

A l'Association, on demande aux élus en place le respect de leurs engagements avec conviction et fermeté.

A l'Association, on défend un dossier, un programme d'engagement de travaux que nos élus ont tendance à faire passer après... après les autres projets.

A l'Association, on met en garde les élus municipaux, les élus de la majorité du Conseil Général, sur les conséquences des retards en cas de renouvellement des crues.

A l'Association, nous souhaitons que le bon sens l'emporte sur le désir caressé par certains que les gens oublient les promesses...

Une délégation de l'Association s'est rendue sur les rivières pour examiner le contenu des travaux en cours suspendus depuis plus de deux ans.

Elle enregistre positivement la reprise des travaux :

- Dragages aux Sables-d'Or.
- Curage et rectification du profil de l'Huisne entre les barrages des Bouches de l'Huisne et du Gué de Maulny.
- Curage en cours compris de part et d'autre du pont d'Eichtal.

La Délégation s'interroge sur la signification à accorder aux remblaiements qui ont été effectués sur les prairies de M. ROYER.

Serait-ce l'amorce de l'édification d'une digue entre la rue d'Arnage et le boulevard Demorieux ? dont la fonction assurera la possibilité d'ouvrir une route sur le dessus, pour désenclaver le quartier.

La délégation exprime néanmoins d'importantes réserves, en effet :

- Les moyens techniques mis en œuvre sont parfois dérisoires. Ex. : La suceuse des Sables-d'Or.
- Les berges des sections de rivières reprofilées sont soutenues par des filets en plastique fragiles, déjà percés en maints endroits et que la végétation soulève sans difficultés.
- D'autres sections de berges (côté Hôpital Psychiatrique) se sont déjà effondrées dans la rivière par une insuffisance criante de soutènement.
- Le barrage du Gué-de-Maulny dispose toujours d'un appareillage de vannes parfaitement inefficace et défectueux.
- Il ne semble pas qu'il ait été tenu compte dans les travaux d'assainissement poursuivis au Mans de la nécessité d'équiper les sorties d'égouts sur la rivière de clapets anti-retour évitant le reflux des eaux en cas de crue.
- Il ne semble pas non plus que l'idée émise par le B.C.E.O.M. (Société d'études de lutte contre les crues), de réaliser des stations de relevage des eaux dans certains quartiers ait été retenue.
- Le projet de canalisation des rivières dans la traversée du Mans n'a jamais été retenu parce que trop coûteux, bien qu'étant d'une efficacité certaine.
- Il y aurait lieu de réfléchir à l'entonnoir provoqué par le rétrécissement de la zone industrielle sud freinant l'écoulement des eaux et susceptible d'avoir des conséquences dans tous les quartiers amont du Mans.

Le programme des travaux devait s'étaler sur 10 ans.

Il reste 3 mois pour qu'environ 50 % des travaux soient exécutés...

MR R. BARRIER - LE MANS

Figure 16 - Imprimé de l'ADSPQI datant du début des années 1970 (verso).

Le ton est ferme et en appelle à la responsabilité des élus locaux. La stratégie de l'ADSPQI, à l'époque, visant à mettre en place un rapport de force entre les habitants et leurs élus afin de pouvoir négocier les revendications, est ici très claire : un des titres de l'imprimé est encore plus explicite et assimile l'ADSQPI à « *l'arme de défense des habitants des bas quartiers* ».

Le premier point développé revient sur la position et sur les discours tenus par les « autorités » en réponse aux demandes des habitants inondés : le risque d'inondation apparaît minimisé par les pouvoirs publics qui insistent sur le caractère exceptionnel des événements d'inondation. On constate que l'entretien des cours d'eau, les transformations des territoires ruraux à l'amont des zones vulnérables et l'urbanisation non maîtrisée de ces zones, sont considérés comme des facteurs aggravants des inondations, par l'accélération des ruissellements des eaux pluviales dont ils sont responsables.

Ainsi, les inondés demandent la prise en considération de ces phénomènes et la mise en place d'actions et d'aménagement de protection locale afin de prévenir et réduire le risque d'inondation. Le document insiste sur de mauvaises préparation et réaction face à la crise : « *absence de système de prévention* », « *insuffisance notoire des moyens de secours et la lenteur des décisions* ».

Finalement, ce premier pan de l'histoire de l'ADSPQI révèle et renforce plusieurs éléments de notre démonstration. L'idée que les inondations sont le déclencheur de la sensibilité ressort de façon plus claire. En 1966, comme en 1995, les inondations surprennent les habitants des quartiers inondables du Mans. Cela conduit à la mise en œuvre d'une action collective, initiée en 1966, puis mise en sommeil, et réactivée en 1995. Comme nous le montrons dans les paragraphes suivants, les modes d'action et le contenu des revendications de l'ADSPQI se sont transformés, accompagnant les transformations du contexte social et politique à l'œuvre, tout particulièrement dans le domaine de la prise en charge et de la gestion du risque d'inondation.

2.2. De 1995 à nos jours : une institutionnalisation et une intégration des Inondés- une critique depuis le monde industriel et civique

Le nouveau bureau de l'ADSPQI, mis en place à la suite des inondations de 1995, change les modes d'action et de revendication de l'association. Le travail de mobilisation des habitants sinistrés par les débordements de la Sarthe et de l'Huisne est moins important. L'institutionnalisation du travail de l'association est plus marquée. Cela se traduit par une intégration de l'ADSPQI aux dispositifs de gestion locale de l'eau, les SAGE notamment. L'approche du risque et de sa gestion par les dirigeants de l'association, se fait aussi plus technicienne. C'est véritablement une compétence d'expertise qui se met en place et sert d'argument pour les revendications de l'ADSPQI comme le montrent les documents suivants (fig. 17, 18, 19 et 20). Ainsi, les modes de communication de l'association changent, ainsi que ses relations avec les pouvoirs publics.

Nos attentes

- Réduction des causes du dérèglement climatique générateur d'inondations à répétition.
- Accélération de la réalisation des aménagements locaux de réduction des inondations.
- Régulation du débit des crues en amont des zones urbanisées inondables.
- Solidarité entre l'amont et l'aval de nos cours d'eau.



Retenue de Margon sur l'Huisne

Actions en amont sur cours d'eau principaux

- Retenues d'écrêtement de crue
- Levées de réduction dynamique des crues
- effets étendus à toutes les zones urbanisées inondables en aval des aménagements.
- dommages humains réduits
- des centaines d'habitations totalement épargnées
- des milliers d'habitations moins inondées
- nombreuses entreprises hors inondation
- économie de plusieurs millions d'euros
- bilans coûts avantages favorables.

Actions diffuses

Sur l'ensemble des sous bassins

- reconstitution de haies et talus
- remeandrages
- ralentisseurs de ruissellements
- bassins collinaires
- banquettes
- végétalisation transversale ou longitudinale
- suppression des imperméabilisations non compensées
- arrêt des drainages
- arrêt des remblaiements en zones inondables.

Actions complémentaires sur les affluents

- Retenues d'écrêtement petites et / ou moyennes

Vous souhaitez adhérer

à l'Association de Défense des Sinistres des Inondations **ADSPQI**

Et n'oubliez pas, on compte sur vous!

Remplissez les champs suivants

Nom:

Prénom:

Organisme:

Adresse:

Tél:

Mail:

TARIFS

- Individuel: 8 €
- Association: 8 € + 1,50 € par adhérent
- Entreprise: 8 € + 1,50 € par salarié

Chèque établi à l'ordre de ADSPQI

Comment nous contacter ?



ASSOCIATION de DEFENSE des SINISTRES
et de
PROTECTION des QUARTIERS INONDABLES

Maison de quartier Pierre GUÉDOU - Impasse FLOREAL - 72100 LE MANS

Association Loi 1901 - N° 02713 - Siret: 503 509 119 000 15



ASSOCIATION de DEFENSE des SINISTRES
et de
PROTECTION des QUARTIERS INONDABLES

Maison de quartier Pierre GUÉDOU - Impasse FLOREAL - 72100 LE MANS

PROTÉGER LES INONDABLES et VALORISER L'ENVIRONNEMENT



Affiliée à l'Association Française de Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN)
Maison de Quartier R Guédou - Impasse Floreal - 72100 LE MANS

Figure 17 - Prospectus ADSPQI (recto)




Qui sommes-nous ?	Quelles sont nos actions ?	Quel bilan ?
<p>→ L'ADSPQI est née à la suite des inondations de 1966 et réactivée lors des importantes inondations de 1995.</p> <p>→ L'ADSPQI regroupe les inondables de Le Mans Métropole et St Pavace et ceux de plusieurs autres associations sarthoises affiliées.</p> <p>→ 1100 inondables ont adhéré à l'ADSPQI</p> <p>→ Le siège de l'ADSPQI se situe à la maison de quartier Pierre Guédou au Mans</p> <p>→ Administration de l'association: Vingt administratrices et administrateurs, élus par l'Assemblée Générale des inondables, œuvrent bénévolement, indépendamment de toutes idéologies, en vue de réduire le risque d'inondation, protéger les inondables et valoriser les espaces naturels.</p> <div style="background-color: #4a69bd; color: white; padding: 2px; font-weight: bold; margin-top: 10px;">Ils ont dit:</div> <p style="font-size: small;">Jacques R: <i>« Je tiens à féliciter l'équipe qui maintient vivante notre association. »</i></p> 	<p>→ Informations, chaîne de vigilance inondation.</p> <p>→ Multiples interventions auprès des élus et représentants de l'état.</p> <p>→ Actions de communication en faveur de l'élargissement de l'audience de l'ADSPQI</p> <p>→ Sensibilisation des multiples auteurs de l'aggravation des crues.</p> <p>→ Suivi de l'application de la réglementation.</p> <p>→ Actions pédagogiques</p> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px; margin-top: 10px; font-size: x-small;"> <p>Les vitrines sont destinées à recevoir l'information écrite diffusée par la Commune. L'ADSPQI. (Association de Défense des Sinistres et de Protection des Quartiers Inondables) relaie également cette information au plus près des riverains dans les quartiers. Cette diffusion de l'information vient en complément des autres moyens mis en place par la Mairie comme le porte à porte.</p> </div> <div style="background-color: #e67e22; color: white; padding: 5px; margin-top: 10px; font-weight: bold;">PARTENARIAT ENVIRONNEMENT</div> <ul style="list-style-type: none"> • Colloques sur les différents aspects de la gestion équilibrée de l'eau - Inondation - Qualité de l'eau - Continuité écologique - Pollution - Assainissement - Multiples usagers de l'eau • Commissions d'élaboration des schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) • Suivi des Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI) • Suivi de l'entretien des rivières. 	<p>→ Prise en compte des inondations dans les schémas de gestion des eaux et dans le plan d'actions du bassin de la Maine.</p> <p>→ Protection de plusieurs quartiers contre les inondations par refoulement dans les réseaux d'assainissement.</p> <p>→ Amélioration de l'écoulement des eaux sous plusieurs ponts.</p> <p>→ Création d'un déversoir de crue.</p> <p>→ Protection de quelques quartiers par rehaussement de rives.</p> <p>→ Construction de vannages automatisés à grand gabarit aux barrages intra-muros de la Ferté-Bernard, Sablé, Le Mans, Allonnes et Spay.</p> <p>→ Curages de quelques secteurs très envasés de la Sarthe et de l'Huisne.</p> <p>→ Consolidation de rives dans 2 quartiers.</p> <p>→ Encadrement de l'urbanisation en zone inondable.</p> <p>→ Amélioration de la franchissabilité des barrages modernisés.</p> <p>→ Préservation des zones naturelles d'expansion de crue des vallées de la Sarthe et de l'Huisne.</p> 

Figure 18 - Prospectus ADSPQI (verso).

ENJEUX et LIMITES des SOLUTIONS



1995 - Inondation record

La crue de janvier 1995, (3,20 m au Mans) a été la plus forte observée à l'amont de la confluence avec l'Huisne depuis un siècle et demi (Source - BCEOM Août 2006 - synthèse des études existantes). Elle a duré plus de 10 jours et a entraîné de graves

souffrances humaines et de forts dégâts sur l'ensemble des bassins versants de la Sarthe, de l'Huisne et du Loir en Sarthe.

De nombreuses autres inondations se sont produites depuis :
1999 (3,07m) - 2001 (3,00m) - 2004 (2,16m)

Le pire est à venir

La crue centennale

La crue centennale est devant nous. Une crue décrite comme catastrophique, par tous les experts, sur les plans humain, matériel, économique.



Figure 19 - Imprimé ADSPQI -Enjeux et limites des solutions de protection face au risque (p1).

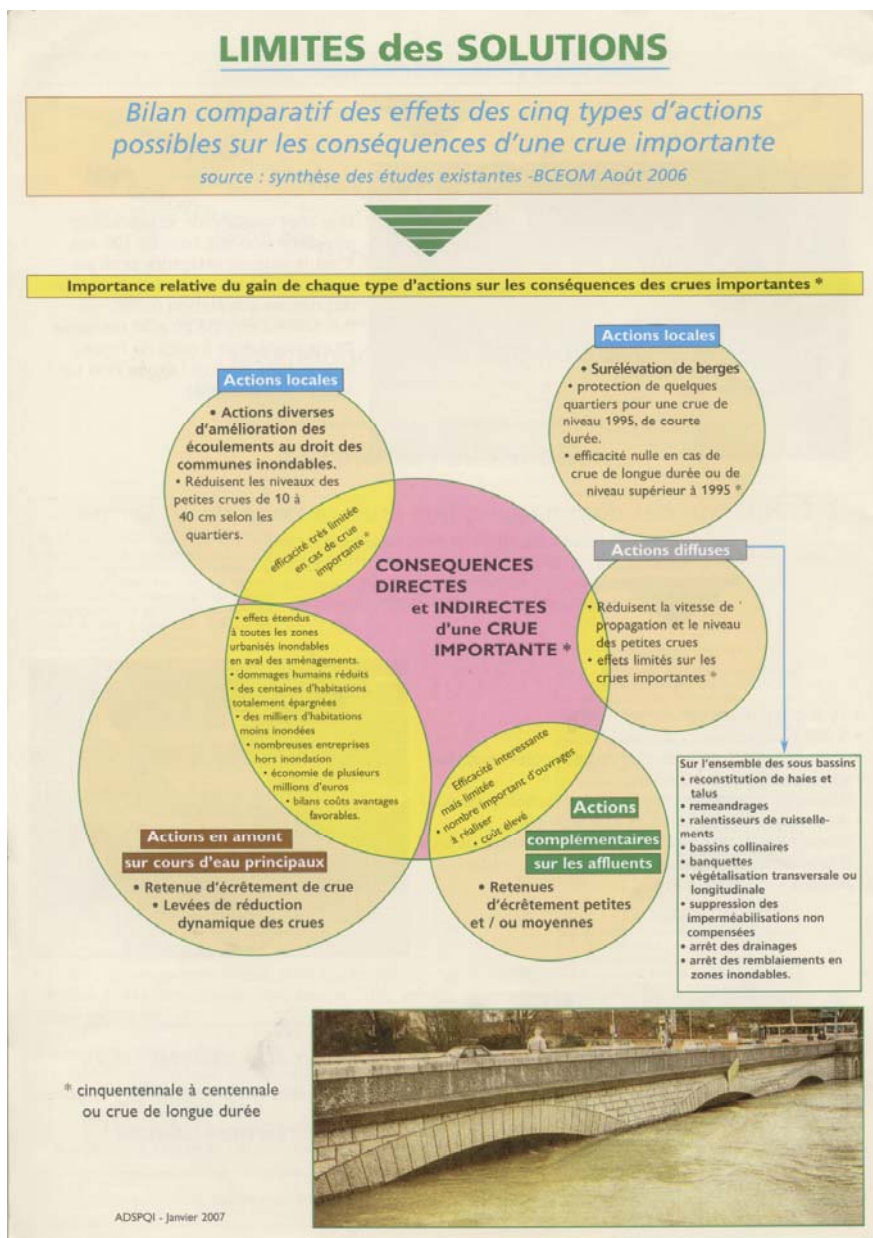


Figure 20 - Imprimé ADSPQI -Enjeux et limites des solutions de protection face au risque (p2).

Le contraste entre les formes d'argumentaires développées, via les documents produits pour communiquer au public les actions de l'association, reflète les évolutions générales des modalités de gestion du risque d'inondation.

On constate que la trajectoire des pratiques de l'association et de son discours fait aussi écho à l'émergence de la problématique environnementale. L'objectif est de concilier la demande de protection vis-à-vis du risque inondation et une approche « écologique » de la gestion des cours d'eau. En effet, les associations de défense de sinistrés peuvent être rattachées aux associations de défense de l'environnement. Cependant, elles en constituent une figure particulière, comme nous l'avons vu dans le chapitre 4.

Les transformations et les évolutions de l'action publique en matière de gestion du risque émergent aussi en « filigrane » dans l'analyse que l'on peut tirer des extraits d'entretiens présentés. En 1966, les pouvoirs publics sont interpellés par l'ADSPQI, tandis que depuis 1995, l'association est devenue un véritable partenaire pour les élus de l'agglomération mancelle, sur lesquels elle s'appuie, afin de mener la gestion du risque d'inondation :

« Bah ils ont leurs adhérents déjà, ils ont leurs adhérents, ils sont présents un peu partout, ils sont présents dans bon nombre d'associations nationales, régionales, ils sont membres des commissions locales de l'eau, la plupart du temps, membres des bureaux même des commissions locales de l'eau. Non, ce sont des référents, franchement ils sont reconnus et moi je trouve que c'est précieux. C'est précieux d'avoir une association comme celle-là parce que c'est des gens qui ont la connaissance du risque, la connaissance des situations, la connaissance locale et puis avec qui on sait aussi qu'on peut trouver des points d'évolution intéressants. Il y a des choses que demande l'association sur lesquelles on ne peut absolument pas répondre oui, mais bon, on arrive à trouver des formules qui ... » (Elu du Mans, président de la CLE du SAGE Sarthe amont)

On observe dans les évolutions des pratiques et des argumentaires de l'ADSPQI, le passage d'une critique émise depuis le monde civique au passage d'une critique émise depuis les mondes civiques et industriels.

Il apparaît que d'une action et d'une mobilisation fortement « calquées » sur le modèle de l'action syndicale, on est passé à une institutionnalisation de l'association, intégrée aux démarches et aux dispositifs de gestion du risque mais aussi de l'eau. Cela traduit un phénomène plus largement observé et décrit à propos des associations de défense de l'environnement, qui se sont constituées et « imposées » comme expertes et recours incontournables dans la prise en charge des « problèmes » d'environnement (Lascoumes, 1994 ; Aspe et Jacquet, 2012).

Ainsi, l'ADSPQI se trouve dans une position contrastée vis-à-vis des pouvoirs publics, selon les instances auxquelles elle participe. Les relations qu'elle entretient avec la mairie du Mans sont constructives des deux points de vue. Cependant, au sein des SAGE, les dirigeants de l'ADSPQI perçoivent une incompatibilité entre leur demande de protection face au risque (qui passe par la demande d'aménagement de l'amont) et ce qui est ressenti et dénoncé comme une approche « écologique », voire « écologiste », de la gestion des cours d'eau.

« [...] c'est à dire que le problème que l'on a, c'est que la pensée un peu dominante, unique, qui est donc une pensée purement écologique. Qui à mon avis relève d'ailleurs, avec un certain caractère de religiosité. On est sur la déesse nature maintenant. » (Vice-président de l'ADSPQI)

2.3. L'Assemblée Générale de l'ADSPQI : un des aspects du travail associatif

La vie de l'ADSPQI est marquée annuellement par un événement structurant : l'Assemblée Générale de l'association. A la suite des inondations de 1995, et depuis la prise de fonction du bureau actuel de l'association, l'Assemblée Générale est un moment de mobilisation et de

mise en scène publique, qui permet de prendre la mesure du poids et du travail de l'association auprès de ses membres et des acteurs avec lesquels elle travaille : les élus et les gestionnaires de l'eau, du risque et du territoire. L'Assemblée Générale de l'ADSPQI est l'occasion de l'expression publique des revendications et des prises de position, tant pour les inondés que pour les élus et les gestionnaires.

« Bon maintenant, il faut savoir que les inondés ils sont quand même écoutés, ils sont puissants, notamment l'ADSPQI, c'est-à-dire l'association du Mans, qui est très vi...

-Virulente ?

Virulente oui, enfin bon ils ont mis pas mal d'eau dans leur vin depuis ce qui s'est passé. Mais très, voilà quoi, ils défendent l'intérêt des inondables. Ils poussent à ce que des choses se fassent vite et bien. »

« Donc chaque année, ils font une Assemblée Générale, avec les présentations de ce qui a été fait dans l'année, les avancées, les objectifs, enfin les aménagements qu'ils aimeraient voir venir. Et puis c'est un petit peu un jeu politique ces assemblées générales. Donc il y a en général le préfet qui est invité, le maire du Mans, le président du Conseil Général, le président du SMPEI, tous ces gens là se retrouvent autour de la table et puis, ils font un petit peu leur comédie, leur théâtre d'élus, en disant : « moi je suis le bon élève, l'autre c'est le mauvais. » Enfin bon, ça c'est un jeu politique mais le fait est que chaque année, il y a cette échéance au mois de janvier où on remet tout, les cartes sont battues à nouveau quoi. Et donc de fil en aiguille, il y a eu cette réunion conclusive, mais il y a toujours une revendication et un besoin pour les inondés de voir des projets arrivés. » (Gestionnaire, chef du service hydraulique du CG 72)

La citation qui suit précise le rôle de l'association des inondés du Mans ; elle n'a de cesse d'interpeller publiquement les élus et les représentants locaux de l'Etat, comme ici le préfet. Le directeur du service hydraulique du Conseil Général Sarthois parle ici de « piège » dans lequel le nouveau préfet de la Sarthe s'est retrouvé malgré lui en janvier 2011.

« Bon pour ce qui est de l'amont, c'est difficile, les retenues, l'association relance toujours : « les retenues amont, c'est ce que l'on veut, parce que les protections locales ne sont que locales... » Et c'est là que le préfet bon bah, il a un peu lâché... franchement ? C'était un piège. Il arrivait tout juste...

-Cette année là ?

Oui cette année, M. Lelarge, il arrivait tout juste. Quelques jours après on l'invite à un truc bon bah lui il y va quoi. Il y va et puis il a dit, il s'est avancé pas trop quand même, il a eu des paroles mesurées, il a quand même répété qu'il fallait aller vers la réduction de la vulnérabilité. Enfin, toute la politique de l'Etat en la matière. La prévention, les PPRi, enfin tout ce qui est fait par l'Etat en matière d'inondation. Et puis pour ce qui est du Gué-Ory il ne s'est quand même pas trop avancé... » (Gestionnaire, chef du service hydraulique du CG 72)

C'est sur le dossier des levées transversales⁴⁷, dans le lit majeur de l'Huisne, que le préfet aurait tenu des propos que les membres de l'ADSPQI ont pu, selon le chef du service hydraulique de la Sarthe, sur-interpréter comme le signal d'une réactivation du projet :

« (Silence) Je n'ai pas souvenir qu'il ait dit qu'il fallait le réétudier. Ça a peut être été repris un petit peu dans la presse ? C'est surtout, moi le souvenir que j'ai, c'est sur les levées transversales, il a dit « voilà, effectivement à l'heure actuelle on ne connaît pas l'efficacité. Pour le savoir il serait bon de faire une modélisation physique des levées transversales. » Là, il s'est un peu mouillé. » (Gestionnaire, chef du service hydraulique du CG 72)

En effet, pour les membres de l'ADSPQI, le discours technicien est important. Comme nous l'avons vu précédemment, c'est un ressort majeur du discours de l'association afin de justifier les demandes d'aménagement à l'amont. De cette manière, les propos du préfet n'ont pas échappés au vice-président de l'ADSPQI :

« Le préfet a dit « Mais attendez, qu'est-ce que c'est que cette connerie là. » Ce que je disais depuis longtemps, « la modélisation ça existe ». Alors c'est compliqué la modélisation, on le sait, pour ceux qui ont fait des études d'hydrodynamique, pour ceux qui ont fait des études de mécanique des fluides, on sait que c'est pas le modèle réduit simplement. C'est-à-dire qu'il faut arriver à reconstituer tout, y compris les conditions. Vraiment c'est très difficile, on le voit déjà pour les avions, c'est très difficile. Mais ce n'est pas insurmontable. » (Vice-président de l'ADSPQI)

Des comptes-rendus (Annexes n 14 et 15) des Assemblées Générales de 2010 et de 2012 ressortent :

- Le positionnement très ferme des inondés du Mans concernant la demande de réalisation d'ouvrages de protections éloignées contre les inondations. Les « protections éloignées » apparaissent comme étant d'une efficacité supérieure aux protections locales ;
- Le contenu du discours du président de l'ADSPQI, dénonçant une forme d'idéologie qui serait exclusivement « naturaliste » dans les instances de gestion de l'eau : « ces protecteurs des milieux naturels »⁴⁸. Cette approche est contestée par le président de l'ADSPQI puisqu'elle semble ne pas prendre en considération la problématique des protections éloignées contre les inondations. Le discours accentue les oppositions : l'inondation est « l'ennemie » dont il faut se défendre. La question des vulnérabilités et de leur prise en considération dans la gestion du risque d'inondation est alors critiquée : c'est une façon détournée de dire aux « inondables » qu'il faut « s'accommoder de l'inondation ».

⁴⁷ Il s'agit d'un projet d'aménagement de 25 levées transversales dans le lit majeur de l'Huisne, lancé par le Syndicat Mixte des Protections Eloignées contre les Inondations au cours des années 2000. Il est abandonné depuis début 2009.

⁴⁸ Extrait du discours tenu lors de l'Assemblée Générale de l'ADSPQI en 2010, retranscrit page 10 du compte-rendu de cette AG.

« Pour ne pas contrarier la vie des cours d'eau, la question serait désormais moins de savoir comment faire face au risque d'inondation, que de déterminer comment, dans une situation donnée, il est possible de tenir, de durer, compte tenu des forces et des faiblesses que nous avons. Autrement dit, comment s'accommoder de l'inondation. Ce qu'il faut comprendre c'est que la mise en avant du rôle des vulnérabilités dans les conséquences des inondations, a pour but de faire croire à l'opinion publique que la gestion des crises pourrait se réduire à un combat contre nos faiblesses en abandonnant purement et simplement les actions de défense face à « l'ennemi » ».
(Président de l'ADSPQI, CR AG 2010)

Le positionnement des divers acteurs est intéressant, en particulier ce qu'on peut identifier comme étant le « jeu » des élus. Concernant les élus manceaux, il n'a pas changé depuis 2010. Lors de l'AG de 2012, les mots du maire du Mans sont presque les mêmes que deux ans auparavant. Il décrit la stratégie qu'il est nécessaire d'adopter afin que les projets d'aménagement à l'amont puissent advenir, après l'échec du projet de retenue au Gué-Ory. L'idée de travailler dans la « *discretion* » est soulignée à plusieurs reprises et la reconnaissance des « *errements passés* » est reconnue publiquement⁴⁹. Un paradoxe se dégage malgré tout, puisque c'est en partie la trop grande « *discretion* » des porteurs du projet, lors de l'étude de faisabilité d'une retenue sèche au Gué-Ory, qui a été reprochée par les acteurs des Alpes Mancelles.

Le positionnement du Conseil Général (CG) de la Sarthe (72) est quant à lui plus inconfortable. En tant en tant que président du SMPEI, il est maître d'ouvrage et doit porter l'initiative en matière de projet de protection à l'amont des zones inondables. Toutefois, c'est aussi le représentant de l'ensemble du territoire départemental, dont les élus défendent des cantons variés qui sont traversés par des enjeux multiples et parfois contradictoires, comme c'est le cas concernant la gestion du risque d'inondation. Les territoires à l'amont des vallées de la Sarthe ou de l'Huisne, généralement à dominante rurale, ne perçoivent pas le risque d'inondation de la même manière qu'au Mans. Ainsi, le CG 72, en tant qu'institution, contient des positions diverses en son sein avec lesquelles il doit pouvoir composer. C'est pourquoi un positionnement généralement plus nuancé que celui des élus manceaux s'observe à propos du Conseil Général de la Sarthe. Ce positionnement se remarque dans les discours des élus, par la voix du président du conseil général : « *Les leçons du passé ont été tirées, [...], pour éviter les errements précédents* ». ⁵⁰ Il reste général et se limite à faire un état des lieux du travail effectué par le SMPEI, concernant les projets de levées transversales sur l'Huisne et les recherches de sites pour des projets de régulation dynamique entre Beaumont-sur-Sarthe et le Mans. Le discours du chef du service hydraulique, interrogé en entretien et cité précédemment, reflète aussi une certaine distance, un regard parfois plus proche de celui d'un observateur que d'un acteur de la situation.

⁴⁹ L'expression est employée à plusieurs reprises par divers acteurs membres du Syndicat Mixte des Protections Eloignées.

⁵⁰ Extrait de l'intervention du président du Conseil Général de la Sarthe lors de l'Assemblée Générale de l'ADSPQI en 2010, retranscrit page 7 du compte-rendu de cette AG.

De cette manière, le regard sur les deux AG à deux années d'intervalle permet de constater la permanence de certains éléments : particulièrement ceux du positionnement des élus, dont les discours restent similaires, et celui de l'ADSPQI, qui continue à appuyer une demande de protections éloignées.

Toutefois, d'un point de vue plus général, concernant les éléments à l'ordre du jour dans les deux cas, on constate certaines évolutions concernant le cadre réglementaire et l'action publique en matière de gestion du risque d'inondation. L'AG de 2010 consacrait à son ordre du jour un point sur la transformation du PPIBM en PAPI Maine, et évoquait la directive inondation et sa mise en œuvre prochaine. En 2012, cette mise en application de la directive inondation via la définition du Territoire à Risque Important (TRI) du Mans est l'objet d'un point de présentation et d'explication. On retrouve sur le terrain, en train de se mettre en place, les évolutions du cadre réglementaire et de l'action publique présentées dans le chapitre 3. De ce point de vue, l'ADSPQI par la voix de son président, exprime un ressenti et une position relativement critiques vis-à-vis de ces transformations : les prescriptions de travaux sur la prise en considération de la vulnérabilité au risque, sont dénoncées comme un abandon des « victimes » que sont les inondés. En filigrane est aussi dénoncée une approche « naturaliste » ou « écologiste » de la gestion des cours d'eau, mise en lien avec cet éloignement des recours aux aménagements de types régulation dynamique et écrêtement des crues dans la gestion du risque.

L'Assemblée Générale de l'ADSPQI est un temps fort de la vie et du travail de l'association. Elle constitue un rendez-vous public et régulier qui maintient une impulsion dirigée vers les élus et les gestionnaires du risque concernant, notamment, l'avancement des projets de protections éloignées.

L'étude de la création de l'ADSPQI et de ses évolutions depuis 1966 nous montre comment l'émergence de cet acteur collectif, révélateur de la sensibilité dans un secteur vulnérable au risque, est générée par les événements d'inondation. Au Mans, cette sensibilité s'exprime à travers une demande de protection face au risque, qui passe par la revendication de projets d'aménagement.

3. Des aménagements dans les quartiers inondables du Mans

Des aménagements de protections locales ont été réalisés par Le Mans Métropole, dans les deux quartiers les plus exposés aux inondations : le quartier Australie-Heuzé qui borde la Sarthe, en amont de la confluence avec l'Huisne ; et le quartier Crétois qui est traversé par l'Huisne.

Au moment de l'enquête, les projets d'aménagement de protections locales, dans les quartiers inondables du Mans, sont à des stades différents de leur mise en œuvre. Dans le quartier Australie-Heuzé, les travaux se terminent tout juste, alors que dans le quartier Crétois, c'est la phase de négociation avec les habitants concernés par les aménagements, qui s'achève.

Dans les deux quartiers, les aménagements ont principalement consisté en l'endiguement de la Sarthe et de l'Huisne, avec l'objectif de se protéger des crues jusqu'à des niveaux d'eau comparables à ceux de 1995.

Ce qui nous intéresse ici, ce sont les modalités de la concertation qui ont accompagné la conduite de ces projets. Dans les deux quartiers, les habitants ont été consultés, leurs avis ont été pris en considération et des négociations ont pu être menées, notamment pour le cas du quartier Crétois.

Malgré l'importance des aménagements de protections locales réalisés au Mans, les élus restent conscients des limites de la protection contre les inondations. La prévention, l'information et le développement de la mémoire du risque ne sont pas laissés de côté par les élus manceaux :

« Un jour, il y aura une crue qui sera forcément supérieure au dimensionnement de l'ouvrage. Donc on a aussi pris en compte cet élément là en disant : « les gens, on les prépare aussi à une crue supérieure. » » (Elu du Mans, président de la CLE du SAGE Sarthe amont)

3.1 Le quartier Australie-Heuzé : la Sarthe entre domaine public et terrains privés



Figure 21 - Vue des travaux en voie de finalisation dans le quartier Australie-Heuzé.



Figure 22 – Palplanches mises en place dans le quartier Australie-Heuzé.

Dans le quartier Australie-Heuzé, les travaux sont finis au moment de l'enquête (fig.21 et 22). De ce fait, on constate une parole libérée des élus du Mans. Le sentiment de satisfaction est net dans les discours recueillis, les vertus de la « concertation » sont louées comme la

garantie d'une bonne mise en œuvre des aménagements. Leur acceptation en est ainsi facilitée. Cependant, on peut remarquer que le contexte était favorable d'emblée à ce que tout se passe bien. En effet, au regard des enjeux économiques et sociaux que le risque mobilise, les aménagements initiés par les élus étaient également demandés et soutenus par l'ADSPQI.

« Notamment par rapport à l'aspect concertation, c'est-à-dire que partant du principe qu'un projet quel qu'il soit, forcément, il impacte, bon déjà les habitants qui sont directement concernés, il impacte les gens qui attendent de cet ouvrage là qu'on les protège et puis, à partir de, j'allais dire des choix de vie en fait. On s'en est aperçu quand on a été sur les secteurs Australie-Heuzé, quand on a travaillé sur l'endroit où on allait implanter la digue et sur la manière dont on allait l'implanter. On n'y est pas allé en disant "voilà, ça va être comme ci, comme ça"... » (Elu du Mans, président de la CLE du SAGE Sarthe amont)

Les propos précédents illustrent le souci de la part des élus manceaux de la nécessité d'une démarche de concertation auprès des habitants concernés par les aménagements.

Dans le cas du quartier Australie-Heuzé, les secteurs aménagés des berges de la Sarthe relèvent pour certains du domaine public, et pour d'autres du domaine privé. Ainsi, malgré ces deux configurations, les maîtres d'ouvrages ont tenu à procéder en informant les populations concernés :

« [...] là on était dans le domaine public donc là, on a fait un travail de concertation mais on n'avait pas à convaincre des gens pour leur dire... » (Elu du Mans, président de la CLE du SAGE Sarthe amont)

Dans les zones où les terrains sont privés, au-delà de l'information, les riverains ont été associés à la démarche. Les maîtres d'ouvrage ont procédé à un travail d'enquête concernant le lien des habitants avec la rivière. La prise en considération des résultats de ce travail de consultation a permis d'adapter les réalisations de protections locales :

« Là où il y a des palplanches au fond du jardin par contre on est sur des propriétés privées donc il fallait qu'on se porte acquéreur d'une bande de terrain. Et on n'a pas fait que ça en fait, on a essayé de comprendre pourquoi aussi pourquoi les gens étaient installés ici. Est-ce qu'ils étaient venus sur ce terrain là parce qu'ils avaient un lien avec la rivière? On a le même cas d'ailleurs avec le secteur Crétois. Est-ce que...qu'est-ce qu'ils préféreraient, puisqu'on avait aussi cette question là, est-ce qu'ils préféreraient qu'on soit acquéreur d'une bande de terrain, de 8-10 mètres, même si derrière il y avait l'Utilité Publique. Est-ce qu'ils préféreraient ne rien laisser et faire le choix plutôt de vendre la parcelle, il y a des gens qui ont fait ce choix là, qui ont dit « nous on ne veut pas d'une digue au bout de la parcelle, on a fait le choix de la parcelle parce qu'il y avait la rivière, maintenant si il y a une digue au bout, le terrain ne nous intéresse pas.

- Ce n'est pas l'inondation qui a fait fuir, c'est l'aménagement lié à l'inondation.

Oui, voilà, pour certains, c'était ça. De dire « nous on a choisi ce terrain là mais avec la connaissance du risque. Maintenant si vous nous dites que vous faites une digue et que vous fermez le bout du terrain et l'accès à la rivière, nous ça nous intéresse absolument pas de rester ici donc on préfère s'en aller. Donc il y a trois, quatre personnes qui ont fait ce choix. Donc on a tout pris en compte. » (Elu du Mans, président de la CLE du SAGE Sarthe amont)

3.2. Le quartier Crétois : l’Huisne, rivière privée

L’Huisne est une rivière privée, plus précisément non-domaniale⁵¹, par opposition au cours d’eau domaniaux.⁵² Cela signifie notamment que les personnes propriétaires, riverains des cours d’eau, sont aussi les propriétaires des berges et du lit de la rivière, jusqu’à sa moitié, au droit de leur parcelle.

De ce point de vue, le cas des aménagements dans le quartier Crétois est intéressant en lien avec le jeu des acteurs qui s’est déployé. L’enjeu pour le Mans Métropole était de pouvoir mettre en place un projet d’aménagement de protection locale dans des secteurs privés. Pour les habitants de ce quartier, riverains de l’Huisne, l’enjeu était de savoir dans quelles mesures et comment, ils pourraient conserver un accès privatif à la rivière.

Pour traiter cet exemple, la revue de presse est de nouveau utile. L’illustration suivante (fig.23) présente un article du magazine d’information de la communauté urbaine du Mans, qui signale l’achèvement des travaux en mai 2014. Si l’article relève de l’exercice de communication autour de l’action politique locale, il est aussi une source d’informations. Les travaux ont consisté en la pose de 650 mètres de palplanches, sur la rive droite de l’Huisne, dans le quartier Crétois. Au total, l’aménagement concerne 27 propriétés privées en bordure de l’Huisne.

⁵¹ « Cours d'eau non classé comme appartenant au domaine public fluvial * (DPF). Les propriétaires riverains, propriétaires de la moitié du lit, doivent en assurer l'entretien régulier. Source: d'après l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse » (<http://www.glossaire.eaufrance.fr/concept/cours-d%27eau-non-domanial>)

⁵² Les cours d’eau domaniaux : « Cours d'eau faisant partie, avec les lacs domaniaux, du Domaine Public Fluvial (DPF). On distingue : les cours d'eau domaniaux inscrits à la nomenclature des voies navigables (gestion de la compétence du Ministre chargé des transports ; l'État est tenu d'assurer l'entretien de ces cours d'eau et des ouvrages de navigation pour permettre la navigation), les cours d'eau domaniaux rayés de la nomenclature des voies navigables, mais maintenus dans le DPF (gestion de la compétence du Ministère chargé de l'Environnement ; l'État est tenu de faire les travaux nécessaires au seul maintien de la capacité naturelle d'écoulement de ces cours d'eau), les cours d'eaux domaniaux concédés par l'Etat pour leurs entretiens et usages à des collectivités locales. Source: d'après le Ministère chargé de l'environnement et Onema » (source : <http://www.glossaire.eaufrance.fr/concept/cours-d%27eau-domanial>)



Figure 23 - La fin des travaux de protection locale contre les inondations dans le quartier Crétois au Mans (Le Mans notre ville métropole, N° 251, mai 2014).

Lors de la réalisation des entretiens, les travaux n’avaient pas débuté et la concertation autour du projet était tout juste achevée. Le projet initialement envisagé par le Mans Métropole était de racheter le fond des parcelles, proche de la rivière, afin d’y installer les palplanches. Derrière celles-ci, et au bord de l’Huisne, il était imaginé la création d’un cheminement public, accessible aux promeneurs, le long de la rivière.

Le processus de concertation mis en place par les maîtres d’ouvrages a mis en évidence le refus des propriétaires de céder un morceau de leur terrain. Ces riverains de l’Huisne, propriétaires des berges, se sont alors regroupés en une association, l’association des riverains de l’Huisne. Créée à l’initiative du fondateur de l’ADSPQI, les rapports de l’association des riverains de l’Huisne avec l’ADSPQI ont pu rester cordiaux et limiter les tensions. L’enjeu pour les riverains de l’Huisne, dans le quartier Crétois, était de parvenir à leurs fins, sans

froisser l'ADSPQI. Leurs demandes, qui ont été obtenues, étaient d'accepter l'installation des palplanches dans leurs parcelles, tout en conservant un accès privatif à la rivière.

Chapitre 6. Le cas du projet de retenue sèche au Gué-Ory dans les Alpes-Mancelles

Parmi les réflexions et les solutions envisagées pour réduire le risque d'inondation au Mans, des solutions de protections dites « éloignées » ont été mises à l'étude. Rapidement, le projet d'une retenue sèche au lieu-dit du Gué-Ory, dans les Alpes-Mancelles, est celui qui a été le plus exploré sur le plan technique et le seul projet qui fut envisagé de manière concrète. Dans ce chapitre l'analyse s'intéresse au secteur d'étude S2 (cf. carte 17, page suivante).

La manière dont nous relatons l'émergence de ce projet et la situation de conflit à laquelle il a donné lieu, s'appuie sur des entretiens réalisés avec les acteurs des territoires concernés, le Mans et les Alpes Mancelles, et sur certaines études qui mentionnent ou concernent directement le projet.

L'objectif de ce chapitre est de revenir sur le déroulement du projet d'une retenue sèche au Gué-Ory et de comprendre pourquoi et comment ce dernier a pris la tournure d'un conflit entre les divers acteurs concernés. Comment en est-on arrivé à l'abandon du projet ? En s'attardant d'abord sur la nature du projet et son intégration dans une politique de gestion du risque d'inondation sur le bassin de la Sarthe, il s'agit de se demander en quoi la situation qui en a découlé peut être révélatrice de la sensibilité socio-spatiale, de son émergence, de son expression et de sa cristallisation en une situation conflictuelle. En définitive, nous montrons du point de vue sociologique que cette situation permet d'identifier la sensibilité et ses évolutions dans le temps et l'espace.



Carte 17 - Les secteurs d'études dans la vallée de la Sarthe.

1. Le projet d'une retenue sèche au lieu-dit du Gué-Ory

Les inondations de 1995 ont marqué la prise de conscience du risque sur le territoire de l'agglomération mancelle et la nécessité de leur gestion. Pour cela, les actions envisagées se déclinent sur trois plans de réflexion : la prévision, la prévention et la protection.

Ces actions sont définies dans l'étude des *Crises Hydrologiques du bassin versant de la Maine*, dite étude 3P⁵³, conduite par CNR Projets pour le compte de l'Etablissement Public Loire, en 1999. Les objectifs principaux de cette étude étaient de faire le point sur les connaissances concernant les crises hydrologique dans le bassin versant de la Maine, les systèmes de prévision du risque d'inondation existant sur le bassin, et les recommandations en matière de Prévisions, de Prévention et de Protections à l'échelle du bassin. Pour cela, le bassin de la Maine a été étudié en détaillant huit sous-bassins : le bassin de la Mayenne (hors Oudon), le bassin de l'Oudon, le bassin de la Sarthe en amont de l'agglomération mancelle, le bassin de l'Huisne en amont de l'agglomération mancelle, la confluence Sarthe-Huisne au droit de l'agglomération mancelle, le bassin de la Sarthe en aval du Mans, le bassin du Loir, et la Maine aval, l'agglomération d'Angers.

Pour le volet qui concerne les recommandations en termes de Protections, l'étude 3P distingue trois types d'aménagements des protections. Ils concernent les protections locales, les protections intermédiaires et les protections éloignées, parmi lesquelles on trouve les retenues d'écrêtement des crues. Dans ce paragraphe, ce sont les protections éloignées qui sont étudiées dans le détail, spécifiquement les protections éloignées concernant le bassin de la Sarthe à l'amont du Mans.

Le volet concernant les Protections étudiées dans l'étude 3P présente ainsi l'idée d'une retenue sèche dans les Alpes Mancelles :

« A l'aval, la Sarthe traverse les Alpes Mancelles dans une vallée très étroite (largeur du champ d'inondation inférieure à 200 m) ne présentant pas de site intéressant, a part le site du Gué Ory.

A la sortie des Alpes Mancelles, la Sarthe coule dans une plaine assez large comprenant de nombreuses agglomérations. » (Etude 3P Maine –TOME 2 Protection, 1999 : 47)

⁵³ 3P pour Prévisions, Prévention et Protections.



Figure 24 - le site du Gué-Ory (source : étude de faisabilité d'une retenue sèche au Gué-Ory).

La photo ci-dessus (fig.24) est extraite de l'étude de faisabilité du projet réalisée entre les années 2004 et 2005, par le bureau d'étude BCEOM. Y sont étudiés et présentés les principaux scénarii envisagés, sur le plan technique, afin de réaliser l'aménagement. Comme nous allons le voir dans la suite de ce chapitre, la présentation publique des résultats de cette étude a été le point de cristallisation d'un conflit entre les promoteurs et les opposants, principalement locaux, au projet.

Les illustrations de la figure 25, extraite d'une plaquette d'information diffusée par le Conseil Général de la Sarthe en 2005 (annexe 16), montrent le paysage où il est envisagé de construire la retenue. Une première photo présente la vallée de la Sarthe telle qu'il est possible de la voir aujourd'hui, sans retenue. Une seconde photo montre le même paysage auquel a été ajouté une modélisation de la retenue sèche. Précisons que dans la plaquette, cette illustration est titrée comme l'un des résultats de l'étude : « *L'intégration paysagère de l'ouvrage : un élément important.* ». Ainsi, l'illustration permet de prendre la mesure de l'aménagement projeté.

**"L'intégration paysagère de l'ouvrage :
un élément important"**

ETAT ACTUEL



SITUATION ENVISAGEE



Figure 25 - Photomontage extrait d'une plaquette informative sur le projet d'une retenue sèche au Gué-Ory (2005).

Par ailleurs, cette retenue qui permettrait que se constitue un plan d'eau en période de forte crue, entraînerait la submersion de terrains agricoles situés en amont, sur une surface de 39 à 59 hectares selon les dimensions de la retenue. La durée probable de la submersion n'a pas été évaluée. Ainsi, la fonction essentielle de la retenue serait de permettre un ralentissement dynamique des crues.

1.1. Le ralentissement dynamique des crues : principes et problèmes

Le ralentissement dynamique des crues est un concept forgé au début des années 1990, par le CEMAGREF⁵⁴, dans le but de proposer des solutions de gestion intégrée du risque d'inondation à l'échelle du bassin versant. Le principe repose essentiellement sur l'écroulement des crues, autrement dit, il s'agit de ralentir les écoulements et de retenir l'eau de façon temporaire dans les espaces propices et moins vulnérables du bassin versant. Les retenues à pertuis ouvert ou encore les levées transversales, sont les principaux types d'ouvrages considérés comme œuvrant en ce sens.

⁵⁴ Institut public de recherche finalisée créé en 1981, le Centre national du Machinisme Agricole du Génie Rural, des Eaux et des Forêts est devenu en 2012 l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'agriculture et l'environnement (Irstea).

Par la mise en place de « protections éloignées », il s'agit de protéger de la montée des eaux, des zones vulnérables situées en aval. Le plus souvent ce sont les villes où les crues peuvent faire d'importants dégâts. Cette protection sous-entend la submersion des secteurs, zones rurales peu urbanisées, situés en amont de la retenue. L'aménagement de ces ouvrages pose un certain nombre de difficultés. La mise en œuvre des projets de ralentissement dynamique des crues pose des problèmes en termes d'acceptabilité dans les territoires mis à contribution. Cela est souvent renforcé par l'incertitude technique qui est associée à ces aménagements. Sur le plan technique, la modélisation des effets hydrologiques des retenues croisées avec des indicateurs économiques se révèle souvent très ardue et incertaine. Ainsi, les effets du ralentissement dynamique à l'échelle d'un bassin versant sont difficiles à évaluer, et à présenter de façon claire et synthétique aux divers acteurs concernés par ces projets, au moment de la prise de décision (Poulard et al., 2009).

Dans l'extrait qui suit, le responsable du service hydraulique du Conseil Général de la Sarthe nous rappelle le principe de ces « protections éloignées » et introduit l'idée, qu'il soulignera à nouveau au cours de l'entretien, de « modes » dans les méthodes de gestion du risque inondation prescrites par les services de l'Etat. Ainsi, des projets comme la retenue sèche du Gué-Ory, ou la retenue sèche de Margon et les levées transversales sur l'Huisne, envisagés un moment, relèvent du « ralentissement dynamique des crues ».

« Voilà, c'est ça. Parce que c'était un peu la mode, il y a de ça plusieurs décennies de se dire : « bah voilà, il y a l'eau qui arrive, qu'est-ce qu'on va faire ? On va essayer de faire chasse d'eau et d'évacuer le plus vite possible. » Donc la mode, c'est plutôt de faire du ralentissement dynamique des crues. C'est-à-dire d'essayer de ralentir avant la zone à enjeux. Inonder des champs, en schématisant hein, inonder des champs pour sauver des villes, enfin c'est très (il rit) mais bon. Mais c'est le principe, pour comprendre qu'il y a des zones où il n'y a pas forcément... » (Gestionnaire, chef du service hydraulique du CG 72)

Pour approfondir cette idée de mode dans les méthodes de gestion du risque inondation, nous pouvons apporter quelques précisions. En effet, dans l'extrait suivant, selon l'interviewé, le « ralentissement dynamique des crues » commence à s'éloigner des tendances prescrites par l'Etat qui promeut plutôt la « réduction » des vulnérabilités. Autrement dit, les projets relatifs aux protections éloignées sont moins subventionnés que les démarches relevant des protections locales.

« Donc, à l'époque où le SMPEF⁵⁵ a été créé, c'était en 2002. C'était la mode du ralentissement dynamique des crues. Maintenant, quand on regarde le site de l'Etat, enfin de l'écologie, je ne sais même pas comment il s'appelle, il change de nom tellement souvent... ils reviennent un peu sur ce ralentissement dynamique des crues, dans le sens c'est plus trop à la mode, il axe plus sur la réduction de la vulnérabilité. » (Gestionnaire, chef du service hydraulique du CG 72)

Cette citation permet d'introduire plusieurs idées qui structurent le discours de l'interviewé. D'abord, pour poursuivre sur l'idée de mode dans les méthodes de gestion du risque inondation, nous voyons que c'est le « rapport coût-efficacité » qui conditionne les accords de

⁵⁵ Syndicat Mixte des Protections Éloignées contre les Inondations.

subvention par l'Etat autour des projets d'aménagement ayant trait à la gestion des crues. Par ailleurs, ces aménagements vont à l'encontre des actions menées en faveur de la renaturation des cours d'eau et de la nécessité de rétablir les continuités écologiques et sédimentaires (DCE 2000, SAGE Sarthe amont).

« Quand il y a un projet de retenue, retenue sèche ou levées transversales, ils [l'Etat] cherchent à avoir un maximum d'efficacité, ce qui limite vachement les projets. Le rapport coût-efficacité est un rapport majeur pour les subventions d'Etat, donc il y a ça, il y a ce point de vue là. Il y a le que tout le... comment dire, les mesures compensatoires, les études d'environnement doivent être poussées au maximum, pour que ça ne dégrade pas l'environnement naturel. C'est un petit peu dans le même esprit que la continuité écologique, on sent qu'il y a quand même une forte touche, c'est dans l'air du temps...

-Ce qui paraît logique, même quand on n'y connaît pas grand-chose, parce que d'un côté il faudrait enlever les barrages, restituer la continuité écologique, d'un autre côté il faudrait remettre des...

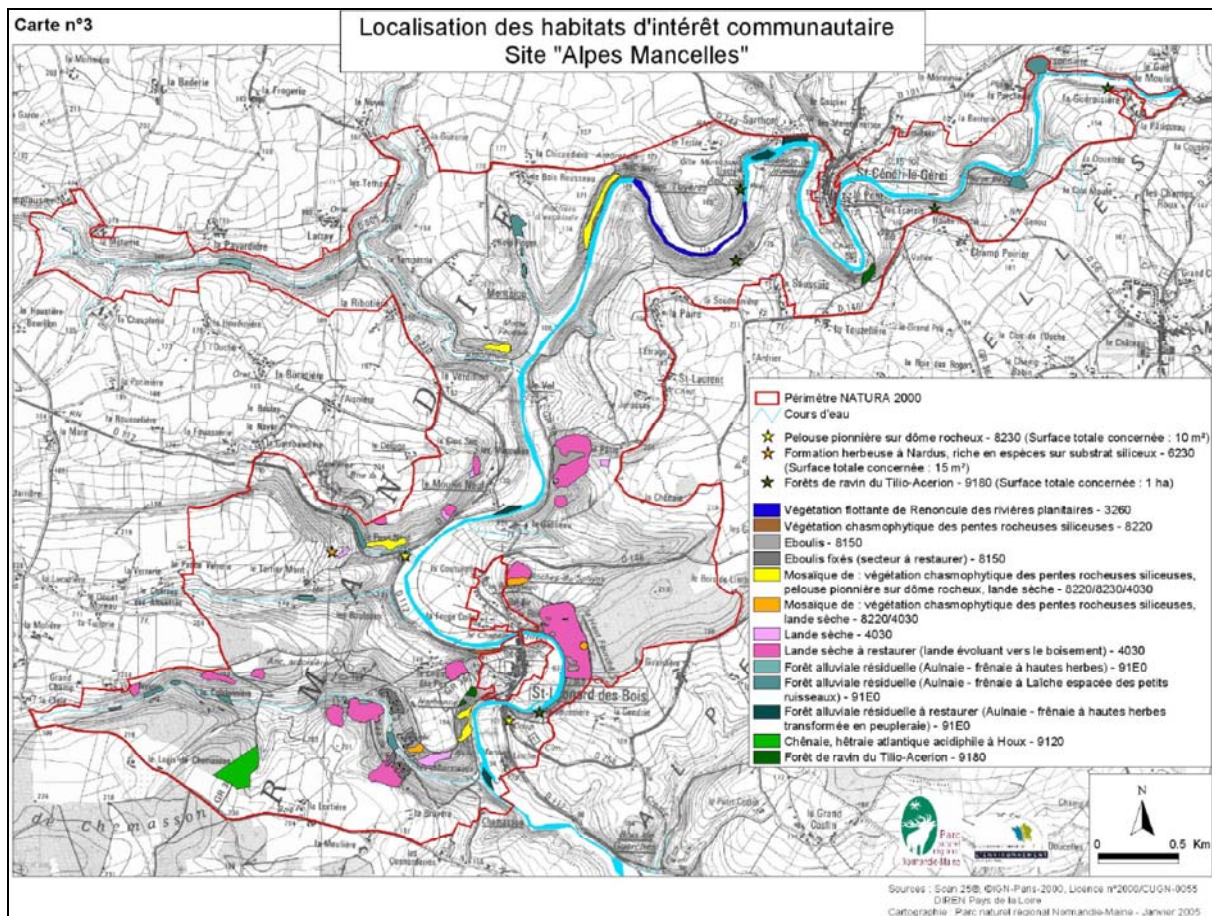
On en crée d'autre. Ouais, ouais, exactement, il faut qu'il y ait une certaine logique, il faut que l'Etat soit en concordance avec lui-même quoi. Donc il y a ça, qui fait qu'on n'est plus franchement dans cette optique là. » (Gestionnaire, chef du service hydraulique du CG 72)

Ainsi, on le voit, les modes dans les méthodes de gestion du risque ont changé, les projets de ralentissement dynamique des crues ne sont plus prescrits ni soutenus par les services de l'État comme dans les années 1990. D'autant plus qu'ils s'opposent, désormais, aux prescriptions en matière de gestion globale et intégrée des cours d'eau, qui mettent l'accent sur la renaturation des cours d'eau et le rétablissement des continuités écologiques et sédimentaires.

1.2. Le territoire des Alpes Mancelles

Le projet de retenue d'écrêtement des crues contient en lui-même un certain nombre d'incertitudes techniques qui favorisent le déploiement de controverses et/ou de débats, notamment dans les territoires concernés par l'implantation de ces ouvrages. Pour le projet de retenue sèche au Gué-Ory les paragraphes suivants argumentent la question du territoire et des spécificités comme « terrain » propice ou favorable à l'émergence de la sensibilité.

Le Gué-Ory est un lieu-dit du Nord de la Sarthe, situé sur la Commune de Sougé-le-Ganelon au sein des Alpes Mancelles. Le toponyme de ce territoire évoque les traits caractéristiques de ce paysage de vallée en gorge. L'ensemble de reliefs escarpés constituant les derniers contreforts du massif armoricain, traversés par la Sarthe, participe à la formation d'un paysage remarquable. Le secteur des Alpes Mancelles est l'un des fondements de la vie économique locale qui revendique une attractivité touristique.



Carte 18 - Le site Natura 2000 des Alpes Mancelles
 (Source : PNR Normandie-Maine, DOCOB⁵⁶, 2005 : 17)

Le site Natura 2000 des Alpes Mancelles (carte 18) est géré par le Parc Naturel Régional Normandie Maine. Il s'étend sur 1197 hectares depuis la commune de St Léonard-des-Bois, en Sarthe, jusqu'à St Céneri-le-Gérei vers l'est, dans le département de l'Orne. Majoritairement situé en Sarthe (75%), le site Natura 2000 des Alpes-Mancelles se déploie aussi sur les départements de la Mayenne (20%) et de l'Orne (5%)⁵⁷.

Du point de vue Natura 2000, le site est remarquable au titre des habitats spécifiques qu'il contient, des caractéristiques paysagères de la vallée de la Sarthe, et d'un petit affluent, l'Ornette, dans ce secteur. Décrit comme « *une entité naturelle pittoresque au relief particulièrement accidenté* » (DOCOB du site Natura 2000 des Alpes Mancelles, 2004 :6), les affleurements rocheux et les spécificités géologiques du site représentent son principal attrait sur le plan écologique. Quatre Zones d'Intérêts Ecologique Faunistique et Floristique (Znieff) de type I, comprises dans une Znieff de type II, marquent l'importance écologique du site. Les milieux prioritairement concernés par la gestion du site sont déterminés par la présence

⁵⁶ DOCUMENT D'Objectifs.

⁵⁷ Sources : http://pnr-normandie-maine.n2000.fr/pnrmm/alpes_mancelles

d'habitats remarquables : la forêt de ravin du *Tilio-Acerion*, la forêt alluviale résiduelle et les formations herbeuses à *Nardus*.

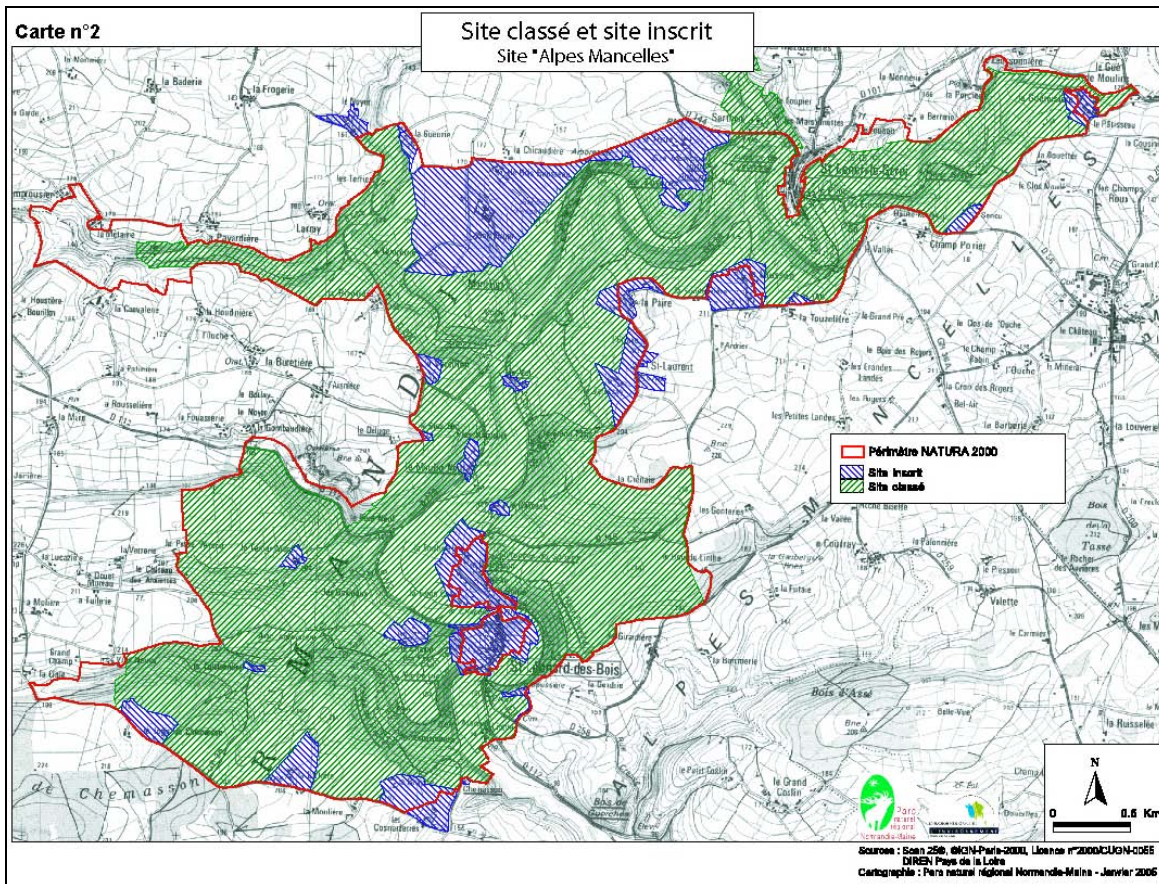
Les enjeux mis en avant dans le DOCOB se réfèrent aux usages observés sur le site : le tourisme par le biais des activités de randonnées, de vélo, d'équitation, de kayak et d'escalade. L'activité agricole occupe quant à elle l'essentiel du territoire, ainsi la conduite de pratiques agricoles en adéquation avec les enjeux de protection et de préservation du site sont importants.

Les Alpes Mancelles sont aussi un site inscrit⁵⁸ et un site classé⁵⁹. Les communes plus précisément concernées par ces classements, au titre de grand paysage⁶⁰, sont St-Léonard-des-Bois et Moulins-le-Charbonnel (Sarthe), St Céneri-le-Gérei (Orne) et St Pierre-des-Nids (Mayenne). La carte (19), ci-dessous montre les périmètres du site des Alpes Mancelles en tant que site inscrit et site classé.

⁵⁸ « L'inscription est la reconnaissance de l'intérêt d'un site dont l'évolution demande une vigilance toute particulière. C'est un premier niveau de protection pouvant conduire à un classement. » « Le classement est une protection très forte destinée à conserver les sites d'une valeur patrimoniale exceptionnelle ou remarquable. »
Source : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/qu-est-ce-qu-un-site-classe-ou-a633.html>

⁵⁹ « C'est un lieu dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national. L'objectif est de conserver les caractéristiques du site en le préservant de toute atteinte à l'esprit des lieux. Au début, étaient classés des éléments remarquables, isolés et menacés de dégradation (rochers, cascades, fontaines, sources, grottes, arbres...), des châteaux et leurs parcs. Ensuite, les protections ont progressivement porté sur de plus vastes étendues : massifs, forêts, îles... par exemple, les Gorges du Tarn, le massif du Mont-Blanc ou l'île de Ré. Les lieux de mémoire, comme le champ de bataille de Verdun, font aussi l'objet d'une protection au titre de l'Histoire. » Sources : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Etapes-du-classement-d-un-site.html>

⁶⁰ Depuis le 10/01/1995, source : http://www.sarthe.gouv.fr/IMG/pdf/sitesclasses2006_cle1dfdf3.pdf



Carte 19 - Le site classé et le site inscrit des Alpes Mancelles
(Source : PNR Normandie-Maine, DOCOB, 2005 : 10)

Sur les plans politique et administratif, les Alpes Mancelles sont aussi le nom d'une communauté de communes. Celle-ci regroupe 13 communes et compte à peine 9000 habitants. Depuis sa création, en 1995, la communauté de commune dispose d'une relative aisance financière, liée à l'adoption de la Taxe Professionnelle Unique (TPU).

A l'initiative de ce regroupement intercommunale, six communes s'accordent sur le partage de la compétence de gestion des ordures ménagères. La communauté de commune s'engage par ailleurs dans la création d'une déchetterie.

En 1997, l'achat du domaine du Gasseau par la communauté de communes signe les débuts d'une volonté de développer les potentialités touristiques du territoire. Cependant, sur ce site de 25 hectares où se trouve une bâtisse médiévale, aucun projet n'est envisagé à l'époque.

En 2001, le « village entreprise du Gué-Ory » voit le jour et accueille trois entreprises. Il est situé à côté de l'entreprise HUTCHINSON, principale entreprise locale. Le caractère « industriel » du site du Gué-Ory est attesté depuis le XVIème siècle. Ainsi, le site du Gué-Ory en particulier, représente une zone d'activité économique importante pour les Alpes-Mancelles.

En 2001, suite à un changement d'élus à la tête de la collectivité, l'aménagement et le développement du site Gasseau est décidé. Situé sur la commune de St Léonard-des-Bois, le domaine du Gasseau (annexe 18) constitue un peu plus d'une trentaine d'hectares, dans le fond de la vallée de la Sarthe. Le domaine, au cœur du site inscrit et classé des Alpes Mancelles, propose des activités de loisirs en plein air diverses, telles que VTT et promenades équestres (ferme équestre), mais aussi un parc aventure. Le site dispose également d'une capacité d'hébergement et de restauration. Labellisé Pôle d'excellence rurale en 2007, le développement du domaine a pu s'appuyer sur des financements européens.

Ainsi, le territoire des Alpes Mancelles constitue un site paysager et naturel remarquable, mis au rang de patrimoine à préserver, comme en atteste le site Natura 2000 et les sites inscrits et classés des Alpes Mancelles, qui recouvrent des périmètres très proches. De plus, le développement local du territoire montre un certain dynamisme, notamment économique, qui se déploie selon deux dimensions : la consolidation et le renforcement d'un tissu économique local industriel, d'artisanat et de service ; et le développement de l'activité touristique, en s'appuyant sur les potentialités du paysage et du patrimoine local.

2. Les acteurs de la situation

Les acteurs de la situation analysée se répartissent entre promoteurs et opposants au projet. Le SMPEI est le maître d'ouvrage du projet de retenue et son principal promoteur. L'Association Alpes Mancelles Sans Barrage (AAMSB) créée en 2004, s'oppose au projet. Le troisième acteur, déjà présenté dans le chapitre précédent, est l'ADSPQI. L'association représente depuis plus de trente ans, les habitants des quartiers inondables du Mans. Elle a défendu ardemment le projet d'une retenue au Gué-Ory, et considère que les solutions de protections éloignées contre les inondations sont indispensables, afin de réduire les niveaux d'eau au Mans en cas d'inondation.

2.1. Le Syndicat Mixte des Protections Eloignées contre les Inondations (SMPEI)

Maître d'ouvrage du projet du Gué-Ory, le SMPEI est créé en 2002, dans le sillage des inondations de 1995 et sous une impulsion politique ; le but est d'étudier et de porter des projets de protections éloignées contre les inondations en Sarthe. Outre le projet d'une retenue au Gué-Ory, le SMPEI a aussi porté un projet de levées transversales sur l'Huisne, abandonné pour le moment.

La création du SPMPEI est née du constat fait par les élus du Mans, mais aussi ceux du département de la Sarthe, qu'il était nécessaire d'avoir une structure capable de porter les projets de protections éloignées contre les inondations :

« Donc il n'était pas possible pour le Mans Métropole d'assurer la maîtrise d'ouvrage et donc l'idée de créer le Syndicat Mixte c'était de dire : On crée une maîtrise d'ouvrage, sous la forme d'un syndicat mixte, justement dans lequel il y a huit communes, enfin il y a le Conseil Général, le Mans Métropole et puis cinq communes, [...], et qui sont compétentes pour porter des investissements sur le Département dans des zones un peu éloignées des zones à risque. » (Elu Manceau, président de la CLE du SAGE Sarthe amont)

Le SMPEI regroupe donc le Conseil Général de la Sarthe, le Mans Métropole ainsi que les communes de la Ferte-Bernard à l'amont du Mans, la Suze, Sablé-sur-Sarthe, la Flèche et Le Lude à l'aval. Le syndicat mixte fonctionne grâce à des financements partagés entre ses différents membres, selon leur « poids ». Le Mans Métropole et le Conseil Général de la Sarthe en sont les plus importants, en apports financiers mais aussi en "pouvoir" de gestion et de décision comme le montre l'extrait ci-dessous :

« Donc c'est équilibré 40%, le financement c'est en gros 40% le Conseil Général et 40% Le Mans Métropole et les 20% restants sont partagés entre les communes qui ont bien voulu être adhérentes. Sablé, la Suze, il doit y avoir le Lude, la Flèche et j'oublie, j'oublie, j'oublie... la Ferté, voilà. » (Elu Manceau, président de la CLE du SAGE Sarthe amont)

La répartition « équilibrée » entre Le Mans Métropole et le Conseil Général de la Sarthe contribue sans doute, au moins pour ce qui concerne la période plus précisément analysée

(2002-2012), à freiner les initiatives de Le Mans Métropole au sein du SMPEI. Le territoire d'intervention du syndicat repose sur le territoire administratif du Département de la Sarthe :

« Donc ça reste un territoire de compétences, je dirais administratives, quoi. Ce n'est pas une logique bassin versant ou quoi que ce soit. C'est vraiment une logique administrative, parce qu'il y avait eu vraiment des gros dégâts pendant la crue de 1995. » (Responsable du service hydraulique CG 72, SMPEI)

Au-delà de la logique d'un territoire d'intervention administratif, la composition du SMPEI affiche une dimension politique. Les communes et collectivités regroupées en son sein ont été marquées par les dégâts des inondations de 1995 et de celles des années qui ont suivies, en 1999 et en 2001. Ce n'est pas une couleur politique qui fonde ce regroupement mais le vécu d'un événement catastrophique et la « nécessité-volonté » d'une gestion d'un aléa, l'inondation, afin d'en réduire le risque. De la même façon, toutes les communes en bord de rivière, de la Sarthe ou de l'Huisne, concernées par le risque inondation, ne sont pas représentées au sein du SMPEI.

Malgré tout, le SMPEI semble lui-même traversé par des enjeux de politique locale. Entre le Conseil Général et le Mans Métropole notamment les élus locaux se renvoient la balle de la responsabilité dans l'avancée ou non des projets de protections éloignées, selon notre interlocuteur :

« -Du coup, la ville du Mans est clairement du côté des inondés, dans l'idée des protections éloignées ?

Oui. [...], après c'est un jeu politique mais je ne comprends pas la position de Boulard (le maire du Mans), qui lui, essaie toujours de tirer la couverture vers lui. Enfin, c'est comme tous les élus d'ailleurs, c'est normal, en disant : « nous on a fait des protections dans le Mans, vous verrez les protections en amont se feront jamais. » Sous-entendu, ce n'est pas de ma faute c'est de la faute des autres. Le problème c'est que, c'est très bien ce qu'il dit, sauf que le SMPEI qui a été instauré en 2002, a un principe, dans les statuts, de présidence tournante. C'est-à-dire que c'est trois ans le conseil général, trois ans le Mans métropole. Et là, au mois de juin il y a changement de présidence, ce n'est plus le conseil général, c'est le Mans Métropole qui va reprendre le flambeau. Donc est-ce qu'il pourra encore dire : « les protections amont ne se font pas. » D'accord mais alors il est responsable. » (Responsable du service hydraulique CG 72, SMPEI)

Le Conseil Général en tant qu'institution est composé d'élus représentants les divers cantons du Département. De ce fait, il n'a pas une position aussi clairement en faveur des aménagements de protections éloignées que celle du Mans Métropole. Les conseillers généraux des cantons situés à l'amont des zones vulnérables ne sont pas nécessairement favorables aux projets de protections éloignées qui mettent à contribution des territoires où le risque n'existe pas toujours et n'est pas vécu comme tel. Dans les propos concernant le maire du Mans, nous voyons bien comment le chef du service hydraulique du CG 72 revient à « sa position de fonctionnaire du Conseil Général ».

Le SMPEI est l'acteur politique majeur de la situation étudiée, du côté des promoteurs de l'aménagement. C'est lui qui est à l'initiative du projet d'une retenue sèche au Gué-Ory, en

tant que maître d'ouvrage. Syndicat mixte, il regroupe divers collectivités et élus. Sa composition, dominée par les participations du Conseil Général de la Sarthe et celle de Le Mans Métropole, révèle cependant une tension politique entre des initiatives et des revendications émanant de territoires politiques et administratifs distincts. De cette manière, le volontarisme du Mans Métropole, principal bénéficiaire des protections éloignées (réclamées par l'ADSPQI), est tempéré par le conseil général de la Sarthe, qui doit composer avec les élus issus de la diversité de ses cantons.

2.2. L'Association Alpes Mancelles Sans Barrage (AAMSB)

La création de cette association et ses actions ultérieures sont importantes pour notre démonstration. Au cours du mois de juin 2004⁶¹, l'association AAMSB est créée sous l'impulsion d'élus locaux et d'habitants de la communauté de communes des Alpes Mancelles. C'est un nouvel acteur collectif qui apparaît, en cours de route, dans la conduite du projet de retenue sèche au Gué-Ory. La presse locale⁶² relate une réunion du 16 juin 2004 qui officialise et rend publique la création de l'association Alpes Mancelles Sans Barrage. Les trois articles reprennent tous la même structure, ils notent la présence de la Conseillère Générale du Canton et relaient la raison sociale de l'association :

« Cette association a pour but de s'opposer à toute nouvelle construction d'un barrage, de protéger les intérêts d'ordres économiques, touristiques, agricoles et environnementaux, de protéger le patrimoine classé ou non, public ou privé. » (Extrait du Maine Libre du 19 juin 2004, article relayant la création de l'AAMSB)

La position de l'association est claire : elle s'oppose à la réalisation de l'ouvrage. Le territoire des Alpes Mancelles et l'ensemble des enjeux rattachés à cette vallée rurale sont repérés comme « intérêts » à défendre. La retenue sèche est associée à un barrage qui peut mettre en péril l'ensemble du développement des Alpes Mancelles. Ainsi, ce n'est pas seulement l'opposition à un projet d'aménagement localisé qui est mise en avant, mais la défense d'un territoire potentiellement en péril.

Les entretiens menés avec les élus locaux et les membres de l'association précisent les conditions et l'intention qui ont présidé à la structuration collective :

« Et puis on en parlait, moi je sais qu'avant que l'association soit créée, c'est des choses dont on parlait entre agriculteurs, qu'on évoquait à certains moments parce que ça se disait, ça se lisait, et puis finalement il y a eu la volonté de plusieurs personnes, élues, non élues, de se dire « bah il faut peut être qu'on réagisse, on ne sait pas trop ce qui nous attend, on ne sait pas trop ce qu'il va se passer. » Donc l'idée de faire l'association pour essayer d'être nous aussi l'interlocuteur de ces histoires de barrages, et que les choses passent aussi par nous, et que notre voix soit entendue, nous. Parce que finalement on était les premiers touchés et finalement personne ne nous demandait notre avis quoi. » (Maire de St Paul-le-Gaultier, secrétaire de l'AAMSB)

⁶² Un article d'Ouest-France daté du 18 juin 2004, un article du Maine Libre du 19 juin et un article de l'Orne Hebdo du 22 juin annoncent la même information.

C'est l'incertitude et le développement de la rumeur autour d'un projet d'aménagement de « barrage » dans les Alpes Mancelles qui déclenchent la volonté de se regrouper en association. Il s'agit de se constituer en tant qu'« interlocuteur » vis-à-vis des porteurs du projet.

Des éléments plus concrets, notamment du point de vue du développement économique de la communauté de commune des Alpes Mancelles, éclairent aussi l'inquiétude des élus locaux :

« Sachant qu'en plus la communauté de commune elle a gros investissement sur St Léonard-des-Bois au niveau du lieu-dit le « Gasseau », [...] qui contribue au développement touristique des Alpes Mancelles. [...] Et tout ça, ça se faisait en même temps. » (AAMSB, président)

De même, le président de l'AAMSB insiste et revendique la dimension locale de l'origine de la mobilisation :

« Donc ce n'est pas des écolos qui sont arrivés pour défendre les Alpes Mancelles. C'est des gens qui sont nés dans les Alpes Mancelles, qui sont investis dans les Alpes Mancelles et qui défendent les Alpes Mancelles. » (AAMSB, président)

La construction de la mobilisation et de l'action de l'association se met en place au cours du mois de juillet 2004. Des panneaux matérialisant les hauteurs de la montée des eaux en cas de sur-inondation, sont installés sur les lieux concernés⁶³, la Communauté de Communes des Alpes Mancelles vote une motion pour s'opposer au projet, et une pétition est mise en place pour soutenir l'opposition. Cette première période de construction de l'opposition se déroule sur près d'une année.

En mars 2005, une réunion publique d'information et de présentation du projet d'aménagement du Gué-Ory est organisée à Sougé-le-Ganelon. Cette réunion publique est l'occasion et le lieu pour l'AAMSB de se faire connaître et de faire entendre sa voix.

Notre analyse des divers articles de journaux issus de la revue de presse⁶⁴(annexe 19), mais aussi celle du contenu des entretiens, a permis de distinguer plusieurs phases dans le déploiement du conflit autour du projet de la retenue au Gué-Ory :

- la création de l'AAMSB et l'affirmation de l'opposition locale au projet ;
- la réunion publique de présentation du projet qui réunit le 4 mars 2005 tous les acteurs opposants et promoteurs ;
- une phase de concertation à rebours avec la mise en place de tables rondes inondations en Sarthe ;
- enfin, l'abandon et la mise en sommeil du projet en janvier 2009.

⁶³ Le pont de la Folie, le moulin de l'Inthe, la station d'épuration de St Léonard-des-Bois et le quartier de la poste de cette même commune.

⁶⁴ La revue de presse a notamment permis d'avoir un point de vue plus sûr concernant les dates des événements principaux.

3. La contestation du projet par l'Association Alpes Mancelles Sans Barrage

La contestation du projet par l'Association Alpes Mancelles Sans Barrage procède d'une mise à l'épreuve de la promotion du projet de retenue sèche à partir de trois registres mobilisés en fonction des arguments proposés par les porteurs du projet. Ces mises à l'épreuve viennent solliciter des valeurs renvoyant à plusieurs mondes, tels qu'ils sont présentés dans *La Justification* (Boltanski et Thevenot, 1991), mais aussi dans l'article de C. Lafaye et L. Thevenot (1993) interrogeant la possibilité d'une justification écologique autonome.

Un des arguments avancés par les promoteurs de la retenue, s'appuyait sur la mise en avant de la solidarité amont-aval comme une valeur incontournable de la gestion du risque inondation (figure 2 de l'introduction de la Partie 2). Pour l'AAMSB, les conditions de cette solidarité amont-aval ne paraissent pas équitables et sont dénoncées. Comme le montrent les propos qui suivent, les élus des Alpes Mancelles insistent sur l'idée selon laquelle l'ampleur des inondations au Mans est en partie imputable à l'aménagement de constructions sur des zones inondables dont la ville est responsable.

« Le problème c'est que les inondations du Mans, elles sont liées bien entendu à la rivière Sarthe mais aussi, [...], elles sont liées aussi aux aménagements qui ont été faits à une époque sur le Mans. Donc les erreurs sont en partie du fait aussi de ce qui s'est passé sur le Mans. » (Elus des Alpes Mancelles, adhérents de l'AAMSB)

Ainsi, le développement de l'agglomération mancelle et l'urbanisation de zones inondables de la Sarthe aux abords du Mans, sont dénoncés par les élus des Alpes Mancelles ; certains tiennent des discours plus fermes et plus précis.

« Mais ce qu'il leur a été ramené aussi aux gars du Mans, c'est que moi quand j'étais étudiants en 70, on arrivait au Mans au niveau de la ligne de chemin de fer. Derrière, c'était des terrains inondables ; la ville du Mans a eu des terrains inondables à son entrée et ils ont fait la cité Auchan dessus, sans permis de construire à l'époque. Donc, ils ont eu les plaines pour mettre la flotte, mais ils ont tout fait sauf ça. C'est-à-dire qu'en fin de compte on nous demandait à nous de résoudre leur problème à eux, que eux-mêmes avaient évacué à l'époque où ils avaient les moyens. » (Président de la communauté de communes des Alpes Mancelles, adhérent de l'AAMSB)

La solidarité amont/aval présentée initialement comme argument « moral » afin de défendre le projet se retourne contre ses promoteurs. Les raisons en sont diverses, les principales tiennent selon nous à deux aspects primordiaux. D'abord, comme nous l'avons déjà vu, le projet maladroitement présenté était d'avance « condamné » par les « élus-habitants » des Alpes-Mancelles. Ensuite, comme de nombreux discours en témoignent, l'AAMSB a traduit la relation amont/aval comme en termes d'opposition rural/urbain.

Finally, the argument « moral » of solidarity upstream/downstream has been taken very seriously by the actors of the territory of Alpes-Mancelles who proceeded to its deconstruction, in various ways:

« Alors, attendez, il faut arrêter ça. Les mecs en 74 ils avaient les terrains inondables, entre la route d'Alençon, moi je l'ai vu plein de flotte. Il y avait 20 cm d'eau parce que la Sarthe elle débordait. » (Président de la communauté de commune des Alpes Mancelles, adhérent de l'AAMSB)

Remis à plat dans le temps et dans l'espace, le problème est reformulé. Les pratiques d'urbanisation de l'agglomération mancelle, au cours des années 70 et jusque dans les années 90, sont critiquées. De cette façon, la responsabilité de l'ampleur des inondations est renvoyée aux manceaux eux-mêmes, notamment aux élus.

« Mais c'est-à-dire qu'en fin de compte, ils font des trucs, ils ont travaillé que pour eux. Et alors là ils ont pas dit « c'est pas grave ce sera moins cher pour vous les produits ». Pas de solidarité, attendez il faut arrêter. » (Président de la communauté de commune des Alpes Mancelles, adhérent de l'AAMSB)

The questioning of the idea of upstream-downstream solidarity is also questioned from the side of Alpes Mancelles, through the consequences, and especially the uncertainties, vis-à-vis the impacts of such an arrangement. The sur-flooding is assimilated by the AAMSB to the importation of problems that were previously nonexistent on the territory. The contribution of Nord Sarthe to the protection of the Mancelle agglomeration is presented as an unbalanced relationship. The dam changes the landscape: the tourism economy of the territory is then put at risk. The consequences of the sur-flooding are multiple and little known: the local industrial economy is it put at risk? Some built zones, sometimes classified, would be in the water; what is planned to compensate farmers? Faced with these questions, few answers are provided by the project managers. The prospectus presented below (fig. 26), and distributed by the AAMSB, synthesizes the arguments of the opponents to the dam project.



Figure 26 - Prospectus diffusé par l'Association Alpes Mancelles Sans Barrage.

C'est aussi la valeur d'efficacité associée à l'objet technique représenté par la retenue qui est au cœur des débats pour les acteurs associatifs. L'efficacité de l'ouvrage a été discutée et mise en débat à partir de la réunion publique de Sougé-le-Ganelon et perdue jusqu'à maintenant, aussi bien dans l'esprit des membres de l'AAMSB, que pour ceux de l'ADSPQI. Pour les uns, l'ouvrage est définitivement inefficace : « *on a refait les calculs et les études le montrent* », pour les autres, l'efficacité de l'ouvrage a été démontrée et c'est une évidence : « *on a refait les calculs et les études le montrent* ». Au-delà de la boutade, il s'agit d'insister ici sur la véritable focalisation technicienne de la part des acteurs associatifs opposés. Chacun est convaincu de sa légitimité et de ses compétences dans l'évaluation de l'efficacité de l'ouvrage.

La montée en généralité, autrement dit la mobilisation d'arguments et de discours portant sur l'intérêt collectif, passe par deux positions dans l'opposition au projet de retenue sèche : la mise en question de la solidarité amont-aval qui renvoie au monde civique et entraîne le conflit vers une opposition de territoires, au sens d'espaces vécus entre territoire rural et territoire urbain ; la mise en question de l'efficacité de l'ouvrage qui renvoie au monde

industriel et tire le conflit vers la controverse sociotechnique (Callon et al., 2001 ; Lascoumes, 2002).

« Donc pour nous c'était des menaces, le budget du futur barrage on l'aurait bien pris pour faire d'autres choses au niveau économique quoi. [...] Donc disons, voilà on a réussi à obtenir satisfaction on est très content. » (AAMSB, président)

3.1. Un récit commun qui met en cause la conduite du projet : la non concertation

L'analyse des entretiens révèle un accord, entre tous les acteurs de la situation, concernant le « défaut de concertation » de la conduite du projet dès son origine. Cela a, pour les promoteurs du projet, amputé ce dernier d'une partie de ses chances de réussite. Alors que pour les opposants à l'aménagement, cela a permis de légitimer la contestation et fourni un argument à la dénonciation de la démarche.

Pour quelles raisons la concertation, au sens le plus large que l'on puisse donner au terme (Mermet, 2006)⁶⁵, n'a-t-elle pas eu lieu ou n'a-t-elle pas été tentée ? Toutes les personnes rencontrées aux cours des entretiens, et notamment les membres du SMPEI, reconnaissent ce fait. Certains affirment même en avoir été surpris, voire choqués, à l'époque. On peut alors se demander pourquoi ces personnes n'ont pas tenté d'émettre l'idée qu'une démarche concertée, avec les acteurs des Alpes Mancelles, serait plus convenable à la poursuite du projet et plus favorable à sa réussite ? Les réponses apportées restent évasives et viennent renforcer l'hypothèse de tensions politiques internes entre les membres du SMPEI, le Conseil Général et le Mans Métropole principalement. A ce moment là, le Conseil Général de la Sarthe préside le SMPEI qui est en charge de la maîtrise d'ouvrage de l'étude de faisabilité d'une retenue sèche au Gué-Ory. Cette étude sera réalisée par le bureau d'étude BCEOM⁶⁶.

Les propos suivants reviennent sur le manque de concertation qui a donc caractérisé la conduite du projet du Gué-Ory. Le discours tenu est une bonne illustration de celui recueilli auprès de l'ensemble des acteurs de la situation :

« En fait, ce qu'il s'est passé par rapport aux levées transversales comme par rapport au Gué-Ory, de mon point de vue hein, c'est qu'il y a eu une démarche très, très maladroite à l'origine, qui a conduit à ce que la phase concertation, avec les maires, avec les riverains, a totalement été squeezée, et à partir de là c'est fini. Bon, c'est fini on ne va pas dire que c'est fini, mais ça démarre pas bien, quoi. Arriver avec des gens qui commencent à prendre de mesures sur les champs, sur les terrains, sans avoir prévenu les propriétaires c'est quelque chose que, enfin moi j'ai jamais fait. Donc voilà, une démarche premièrement très maladroite. » (Elu Manceau, président de la CLE du SAGE Sarthe amont)

Du côté des promoteurs du projet, les personnes interrogées parlent de « *maladresse* », comme nous l'avons vu précédemment lors de l'assemblée générale de l'ADPSQI. Plusieurs

⁶⁵ L'auteur revient sur la définition et l'emploi du terme de « concertation », en argumentant en faveur du flou qui peut entourer le terme, suite à une mise au point théorique proposée par Hubert Touzard concernant une précédente publication.

⁶⁶ Bureau Central d'Études pour les Équipements d'Outre Mer (BCEOM), devenu Egis'Eau en 2007.

intervenants, le président de l'association, les élus manceaux évoquent les « *errements du passé* ». Lors des entretiens, le discours est sensiblement le même et malgré nos relances, notamment auprès des élus manceaux, les réponses sont éludées :

« -Et comment ça se fait qu'il n'y ait pas eu de concertation à l'époque ?

Bah c'est une maladresse, je pense, une maladresse...

-Collective ou...

Collective oui, du porteur de projet, du syndicat mixte, mais le Mans Métropole étant dedans, même si on n'a pas la responsabilité du fonctionnement... J'ai assisté à ces réunions là, la première réunion j'étais effaré de voir les cabinets d'études, enfin de les voir présenter le dossier de la manière dont ils le présentaient, ça me rendait un peu fou.

-Mais il n'y a pas eu la possibilité de recadrer les choses avant la fameuse réunion ?

Non mais c'est trop tard, on est allé après...bon il y a eu la fameuse réunion publique où il y avait du monde plein le gymnase et puis il y a eu des réunions avec les maires mais c'est trop tard, c'est trop tard.» (Elu manceau, président de la CLE du SAGE Sarthe amont)

L'explication reste un peu courte. Les porteurs du projet, les membres du SMPEI, ne savent pas expliquer pourquoi le projet a été mené sans concertation avec les élus et les habitants du territoire des Alpes Mancelles concernés par l'ouvrage.

La discussion avec le chef de projet, ingénieur, en charge de l'étude de faisabilité de la retenue (bureau d'étude BCEOM) apporte quelques éclairages : la mise en place d'un projet non-concerté est liée à une demande du « client »⁶⁷, le SMPEI.

« Moi je trouve que cette affaire là avait mal commencé dès le départ puisque le client, [...], ne voulait pas qu'on aille voir les maires. D'emblée. On avait l'instruction de ne pas aller voir les maires. Donc déjà ça commençait mal au niveau de la concertation. » (Chef de projet de l'Etude de faisabilité, Egis'Eau anciennement BCEOM)

Conscient de la difficulté de mener à son terme un tel projet non soumis au débat avec les acteurs locaux, le chef de projet se trouve dans une position ambiguë, à laquelle s'ajoute des difficultés internes au bureau d'étude ne lui permettant pas d'être en relation directe avec le « client »⁶⁸. Il insiste ainsi sur le fait que la consigne donnée par le « client » était celle de ne pas aller voir les maires des communes concernées et parle de la réalisation d'une étude « hors-sol » :

⁶⁷ Plus précisément, le chef du service hydraulique du conseil général de la Sarthe. Nous n'avons pu rencontrer que le successeur de cette personne, qui est arrivée à ce poste à la fin de l'étude de faisabilité.

⁶⁸ Le chef de projet, qui réalise, coordonne et mène concrètement l'étude, est sous la tutelle d'un directeur de projet. Dans ce cas précis, la logique commerciale et celle de concurrence entre les personnels du bureau d'étude, semblent avoir conduit à ce que le chef de projet voit sa fonction réduite à celle de simple exécutant du responsable de projet : « *le chef du service hydraulique ici, qui était le directeur de, on appelle ça chez nous "le directeur de projet", pour un projet il y a un directeur de projet et un chef de projet. Le directeur de projet il regarde ça de haut mais le chef de projet c'est lui qui planche, quoi. Et en l'occurrence lui, comme c'était un bon client à lui, il gardait tous les contacts avec son client, et moi, en tant que chef de projet, je n'avais pas de contacts direct avec le client, direct.* » (Chef de projet de l'Etude de faisabilité, Egis'Eau anciennement BCEOM).

« Parce que c'était un sujet très sensible donc surtout ne pas aller faire de vagues, il ne fallait pas se montrer, on faisait notre étude hors-sol quoi. [...] On a été sur le terrain bien-sûr mais en évitant d'aller voir les élus, les gens... [...] Donc incognito. Donc d'emblée ce n'était pas très bien parti, parce qu'un projet de nos jours, sans concertation... très en amont, ... c'est voué à l'échec. » (Chef de projet de l'Etude de faisabilité, Egis'Eau anciennement BCEOM)

Le paroxysme de la situation est atteint lors de la réunion publique de présentation du projet dans le territoire des Alpes Mancelles :

« Il me semblait bien que ça allait forcément se payer à un moment donné et puis effectivement c'est ce qui est arrivé. On nous a demandé à la fin d'aller faire, alors ils nous ont fait faire une « grand messe », avec le préfet et tout. On a jamais été voir les maires et puis ... c'est moi qui présentait les trucs. Donc on n'avait jamais vu les maires, jamais vu la population et puis on nous demande de faire un exposé ex-cathedra, tac. Bon très bien. Alors on s'est planté lamentablement. C'était obligé. Alors bon, après, bien évidemment, on m'a tout mis sur le dos mais ... il faut des coupables.» (Chef de projet de l'Etude de faisabilité, Egis'Eau anciennement BCEOM)

De cette manière, les conclusions de l'étude de faisabilité d'une retenue sèche au Gué-Ory sont présentées lors d'une réunion publique dans la commune de Sougé-le-Ganelon, où se trouve le site du Gué-Ory. Les propos du chef de projet du bureau d'étude affichent une lecture lucide de la situation, et précisent la position « ambiguë » dans laquelle il se trouve, à l'époque, vis-à-vis du projet. Il va présenter les résultats d'une étude qu'il a conduit dans des conditions qui, semble-t-il, ne le satisfaisaient pas. Les résultats présentés décrivent alors un projet d'aménagement qui a été mené sans avoir informé, et encore moins consulté, la population locale et ses élus.

La réunion publique de Sougé-le-Ganelon

Un des moments clés évoqués systématiquement par les acteurs rencontrés, concerne cette réunion publique, mise en place afin de présenter les résultats de l'étude de faisabilité à la « population locale », qui s'est déroulée le 4 mars 2005 dans la commune de Sougé-le-Ganelon. C'est la première fois que l'ensemble des acteurs concernés et mobilisés autour du projet se rencontrent. Le bureau d'étude BCEOM est chargé de la présentation, le SMPEI, le préfet de la Sarthe, le bureau de l'ADSPQI sont présents, ainsi que les membres de l'AAMSB et des habitants des Alpes Mancelles.

Au sein de la revue de presse analysée, trois articles relatent l'événement et la présence de 450 à 500 personnes venues assister à la réunion dans la salle polyvalente de Sougé-le-Ganelon. Les titres insistent sur la « mobilisation » et la « contestation » locale vis-à-vis du projet :

- un article du Maine Libre daté du 5 mars 2005, titré « L'étude sur la retenue sèche du Gué-Ory à Sougé-le-Ganelon ne convainc pas tout le monde » ;

- un article d'Ouest-France du 5 mars 2005 également, est titré « Ils se mobilisent tous contre le barrage » et précédé de l'accroche « Le projet infligeant des contraintes dans le nord pour épargner Le Mans très contesté » ;
- et un second article d'Ouest-France du 7 mars 2005, titré « *Mobilisation de la population à la hauteur du barrage* ».

Au-delà des titres, l'analyse du contenu de ces trois articles permet de repérer les temps forts et les éléments déterminants de la réunion. Parmi les trois journaux, le Maine Libre est celui qui adopte le ton le plus neutre, dans un article plus synthétique que ceux du Ouest-France. Ses articles exposent plutôt le récit de l'événement du point de vue des attentes et des réactions des élus et des habitants des Alpes Mancelles.

Des points communs se dégagent des trois articles de presse et permettent de reconstituer le déroulement de la réunion. Le préfet de la Sarthe a, semble-t-il, introduit les présentations dans un message d'apaisement : « *Nous sommes là pour trouver une solution qui satisfait tout le monde*⁶⁹ ». Puis, a suivi la présentation des résultats de l'étude de faisabilité. Le bureau d'étude a rappelé les éléments techniques du fonctionnement de l'ouvrage (pertuis ouvert, déversoir de sécurité) et présenté les deux scénarii principalement envisagés : dans un cas, un ouvrage de 10,50 mètres de haut générant une retenue d'eau de 8 mètres, pour un résultat jugé peu efficace ; dans un autre cas, un ouvrage de 13 mètres de haut pour une retenue d'eau de 10 mètres, avec une efficacité intéressante mais des « *inconvenients* » plus importants, la commune de St Léonard-de-Bois plus particulièrement impactée : « *dans les deux hypothèses, le pont de la Folie serait sous les eaux, de même que le moulin de l'Inthe, la station d'épuration, la Poste...*⁷⁰ ». Les effets attendus au Mans sont 18 à 34 cm de réduction de la hauteur d'eau. Les trois articles soulignent que les informations concernant les « *inconvenients* » d'un tel aménagement, ont été obtenues suite aux questions du public : « *arracher*⁷¹ », « *au terme d'un débat houleux et passionné*⁷² ». De même, l'intervention inquiète du directeur de l'entreprise Hutchinson a mis en évidence les enjeux économiques locaux, qui n'ont pas été pris en considération dans la présentation des résultats de l'étude. Dans les articles du Ouest-France, les réactions des habitants des Alpes Mancelles sont relayées plus précisément ; on note une « *condescendance mal perçue* » concernant la manière de traiter la question de la sur-inondation des terres agricoles. De la même façon, on s'interroge sur le peu de soucis vis-à-vis du site classé et Natura2000 des Alpes Mancelles à St Léonard-des-Bois. Ensuite, c'est le maire du Mans qui s'est exprimé : il demande aux Alpes Mancelles leur soutien et leur solidarité vis-à-vis des inondés du Mans. Visiblement, ses propos ne font pas l'unanimité. Enfin, le vice-président a conclu la réunion en ouvrant la discussion sur l'engagement d'une SMPEI de « *chercher des solutions alternatives dans chaque commune entre Le Mans et Alençon [...]*⁷³ ».

⁶⁹ Extrait du Le Maine Libre du 5 mars 2005.

⁷⁰ Ibid.

⁷¹ Ibid.

⁷² Extrait du Ouest-France du 5 mars 2005.

⁷³ Ibid.

Les propos recueillis au cours des entretiens reprennent, dans les grandes lignes, ces éléments qui ressortent de l'analyse de la presse locale et régionale. Les discours, du fait de la distance avec les événements, sont moins focalisés sur le contenu de la réunion, mais traduisent le souvenir d'un moment « agité », et finalement de la prise de conscience pour les manceaux du basculement de la situation qui se cristallise en conflit :

« Et donc il y a eu là une levée de bouclier de..., à l'occasion de cette réunion à laquelle nous participions, et c'était sur le point d'être acquis, puisque même le préfet était donc à cette grande réunion de Sougé-le-Ganelon, le préfet, le maire du Mans, les représentants du Département, tout le monde était là quoi, pas avec la bannière quoi, mais presque. Donc généralement, quand on déplace tout ce panel politique, c'est que les choses sont presque faites, il n'y a plus que la signature à mettre en bas du dossier. Et là, cette forte réaction qui s'est produite à ce moment là de la part de la population, qui je vous l'ai dit ça leur a été très mal présenté, et ainsi ils ont cru qu'on allait leur faire quelque chose comme Génicia quoi. » (Président de l'ADSPQI du Mans)

Les propos du président de l'ADSPQI montrent qu'à l'époque, pour les inondés du Mans, le projet de retenue sèche au Gué-Ory est quasiment acquis. De ce fait, la surprise est d'autant plus grande lors du constat de l'opposition locale à l'aménagement :

« Je pense aussi que la communication est extrêmement importante, si la communication avait été bien meilleur à la réunion de Sougé-le-Ganelon en mars 2008, si aussi, plutôt que de faire des économie de bout de chandelle on avait intéressé les gens à la sur-inondation, notamment les agriculteurs... » (Vice-président de l'ADSPQI)

Aujourd'hui, les dirigeants de l'ADSPQI interprètent l'échec du projet comme étant le résultat d'une démarche de projet mal conduite. Toujours est-il que la dimension « théâtrale » de la confrontation a marqué les esprits, comme le souligne l'extrait suivant :

« C'était l'année où on a fait la fameuse réunion publique, ...

-Qui a tout déclenché ?

Oui, je crois c'était au gymnase de St Léonard-des-Bois, là c'était une réunion, ça valait son pesant de cacahuètes ! (il rit) Ouais, c'était épique. » (Responsable du service hydraulique CG 72, SMPEI)

La majorité des personnes interrogées ayant participé ou assisté à cette réunion, en garde un souvenir finalement plutôt amusé, à l'image du chef du service hydraulique du Conseil Général de la Sarthe. Les propos qui suivent apportent une synthèse pertinente de la situation qui s'est jouée :

« Et après, on a fait une réunion publique, où là il y a eu une présentation assez technocratique quand même du bureau d'étude. Qui voilà quoi, qui expliquait un petit peu les choses, bon les gens ont eu l'impression qu'on étudiait beaucoup les gains qu'on pouvait avoir au Mans et pas beaucoup les impacts négatifs qu'on pouvait avoir à St Léonard, enfin, ils se sentaient... Ils étaient chez eux et ils sentaient que c'était un projet plus ou moins avancé qu'on leur proposait et qu'ils n'en voulaient pas. Ils n'en voulaient pas, voilà, ils ont réagi collectivement. [...] Les élus locaux, le chef d'entreprise d'Hutchinson, il y avait des gens qui ont des biens, il y avait un moulin,

qui était complètement touché, qui allait être inondé. Et puis des riverains, enfin des habitants. Il y avait du monde quand même. Après c'est des réactions d'applaudissement, soit ils approuvent ou ils désapprouvent celui qui prend la parole quoi. Donc c'est ça, c'était, ça a été perçu comme ça, et depuis... » (Responsable du service hydraulique CG 72, SMPEI)

La réunion publique de Sougé-le-Ganelon a donc été le moment où la situation a basculé dans une configuration conflictuelle, de manière publique. Les membres du SMPEI, maîtres d'ouvrage du projet, les membres de l'ADSPQI du Mans, ardents défenseurs et demandeurs de protections éloignées, doivent faire face à une opposition locale franche et structurée.

3.2. Les tables rondes inondations en Sarthe: une concertation à rebours ?

D'une tentative de concertation à rebours...

Suite au constat et à l'expérience du refus des élus des Alpes Mancelles de voir le projet du Gué-Ory sortir de terre, le SMPEI se charge d'organiser et de mettre en place ce que nous pouvons appeler une « concertation à rebours », sous l'impulsion du préfet de la Sarthe. Ainsi, en septembre 2006, c'est une série de trois « tables rondes inondations en Sarthe » qui s'engagent, mises en place par le SMPEI et conduites par le préfet, dont le but est de remettre à plat les éléments du débat, de lever les doutes de part et d'autre sur les controverses techniques afin d'aboutir à un consensus.

« C'est le SMPEI qui a porté la maîtrise d'ouvrage des tables rondes, mais c'est le préfet qui était l'instigateur, enfin qui était l'organisateur, qui portait la chose devant les, devant tout le monde, devant les acteurs. C'est lui qui invitait les gens, c'est lui qui... »

-Et vous, vous organisiez ? D'un point de vue plus logistique ?

Ouais, oui voilà et je dirais financier parce qu'on avait un bureau de communication. Ça coûte très cher, et puis après le bureau de com. allait voir tous les acteurs. Et il y a eu un gros travail. Parce qu'on s'est rendu compte que les gens, ils se tiraient dans les pattes, avec un certain nombre d'arguments. C'était toujours les mêmes arguments. C'était un peu la guerre de tranchée quoi, les gens restaient sur leur position et en plus, techniquement, souvent ce n'était pas fondé. » (Responsable du service hydraulique CG 72, SMPEI)

...à la précipitation de l'abandon du projet

Au terme des deux premières tables rondes, les acteurs en présence s'accorde sur un objectif commun ; la décision de fixer à 40 cm le gain de réduction de montée des eaux pour une crue de type 1995, comme condition à la réalisation de projets de protections amont. En sous-entendu, le projet du Gué-Ory doit permettre une réduction de 40 cm du niveau d'eau dans le cas d'inondation de même ampleur que celles de 1995.

« Après, les fameuses tables rondes que j'évoquais tout à l'heure ont aussi permis de décliner que le Gué-Ory tout seul ne réglait pas, ne permettait pas d'améliorer, l'objectif c'était 40 cm, ne permettait pas d'atteindre 40 cm. Donc ce qui est aujourd'hui admis c'est qu'il faudrait le Gué-Ory plus autre chose. » (Elu Manceau, président de la CLE du SAGE Sarthe amont)

La troisième et dernière table ronde prend l'allure d'un coup de théâtre. Le chef du service hydraulique du Conseil Général de la Sarthe parle lui de « deux tables rondes et demi » au lieu de trois, pour décrire à la fois la précipitation dans laquelle s'est organisée ce qui fut la troisième table ronde, et l'effet d'accélération ou de précipitation à l'abandon du projet de retenue sèche au Gué-Ory.

Le « coup de théâtre » de cet ultime temps de concertation entre acteurs, réside en deux points principaux. D'abord, le départ du préfet, nommé ailleurs, qui en tant qu'initiateur de la démarche souhaitait pouvoir lui donner une conclusion. Certains y voyant la volonté de ne pas laisser une « patate chaude » à son successeur, d'autres émettant l'hypothèse d'une décision arrêtée dès le début des tables rondes, afin de mettre un coup d'arrêt au projet du Gué-Ory spécifiquement. Toujours est-il qu'au-delà du départ du préfet, un autre point vient alimenter l'issue de cette situation, à savoir les résultats de l'étude de mise en cohérence hydraulique des projets envisagés sur le bassin de la Maine pour lutter contre les inondations. Cela vient semer le plus grand trouble dans les débats. En effet, cette étude dite « Etude cohérence », menée par l'Etablissement Public Loire, met en évidence que le projet du Gué-Ory à lui seul ne permet pas une réduction de 40 cm de la montée des eaux et vient contredire, en termes d'efficacité du projet, les travaux menés par le bureau d'étude qui s'est chargé de l'étude de faisabilité de la retenue sèche. Il est à noter que l'étude de cohérence n'avait pas pour but de tester spécifiquement l'efficacité du projet du Gué-Ory, mais le prenait en compte dans une approche plus large concernant tout le bassin de la Maine.

Fort de ces éléments, le préfet conclut cette troisième table ronde en donnant un avis défavorable au projet du Gué-Ory. L'effet de coup d'arrêt donné par cette position du préfet, entraîne en quelques sortes dans son sillage, l'abandon des autres projets du SMPEI à l'étude, et notamment les levées transversales. La citation qui suit illustre les éléments que nous venons de présenter :

« -Oui. Et alors pourquoi deux et demi et pas trois ?

Alors, pourquoi deux et demi et pas trois, parce que le... (Il rit), le préfet a eu un, il a choisi de partir ou il a été nommé ailleurs, enfin bon, il devait partir un peu dans la précipitation. Il voulait faire une réunion conclusive de ce processus des tables rondes, qui n'était pas franchement une troisième table ronde parce qu'il aurait fallu un petit peu plus de préparation donc ça s'est fait un peu en vitesse. Pour autant, il ne voulait pas laisser, entre guillemets, là c'est à prendre avec des pincettes, une peau de banane à son successeur. Donc il voulait [saborder ?inaudible] la démarche qu'il avait porté. Donc il a fait une conclusion, avec un certain nombre d'éléments nouveaux qui arrivaient. Parce qu'il y avait l'étude de cohérence qui arrivait, qui était portée par l'EPL, l'Etablissement Public Loire, sur tout le bassin de la Maine, qui donnait ses résultats. Il y avait un certain nombre de résultats qui arrivaient. Et surtout le résultat c'était, on n'a pas de scénarios d'aménagements, de combinaisons

d'aménagements qui permettent d'atteindre l'objectif. Alors là, ça a lessivé tous le monde, parce que personne ne s'attendait à ça. Notamment les inondés, parce qu'ils étaient dans l'esprit d'aller toujours plus loin, plus haut, toujours plus ceci, toujours plus cela. Et puis, ils se sont rendus compte que l'objectif des 40 cm finalement ça les a desservi. Parce qu'il n'y a pas d'aménagements possibles, techniquement possibles, dans les comment dire, dans les bassins versants, qui drainent l'agglomération mancelle, il n'y a pas de possibilités quoi. En gros, voilà la conclusion.» (Responsable du service hydraulique CG 72, SMPEI)

Ainsi, les tables rondes inondations s'achèvent dans la précipitation liée au départ du préfet, et concluent à l'abandon quasi-définitif du projet, principalement par la remise en question de l'efficacité d'un tel ouvrage.

3.3. L'étude de cohérence du bassin de la Maine : les effets sociaux d'une étude technique

Le jeu de la politique locale montre et révèle plusieurs éléments que l'on peut associer spécifiquement à la gestion du risque inondation. D'abord, bien qu'il soit possible de réduire les vulnérabilités des zones les plus sensibles et de limiter la montée des eaux, pour certaines crues, le phénomène ne peut être complètement maîtrisé :

« Alors l'état de la réflexion, c'était de dire : « il y a des agglomérations qui sont touchées, le bassin de la Maine est vaste mais Angers fait un petit peu entonnoir. Donc attention, prenons garde à ne pas envoyer trop d'eau, ou des surplus de débits vers cet entonnoir qui pourrait finalement aggraver la situation d'Angers. » » (Responsable du service hydraulique CG 72, SMPEI)

L'étude de cohérence menée sur le bassin de Maine de 2005 à 2008⁷⁴, par l'Etablissement Public Loire (EPL), visait à prendre la mesure de l'adéquation entre « eux » de l'ensemble des aménagements projetés sur le bassin versant de la Maine, afin de réduire les inondations. Ces projets relevaient d'aménagements (prévention, protection, ouvrage hydraulique, curage...) variés dans des espaces divers (urbains, ruraux). L'objectif était de pouvoir vérifier que la combinaison d'aménagements sur les cours d'eau en amont, n'entraînait pas une augmentation, ou une émergence plus précoce, du risque dans les zones aval du bassin. C'est la dimension générale de l'étude qui est son enjeu principal :

« Voilà, étude de cohérence en fait, c'est vérifier la cohérence hydraulique de l'ensemble de ces aménagements. Donc on part du principe que localement, chacun des projets avait démontré son efficacité et la non-aggravation directement en aval, mais on n'avait pas regardé l'ensemble des sous-bassins versants. » (Chargée de mission inondation, EPL)

De façon plus concrète, il s'agissait de disposer d'une modélisation (informatique) hydraulique du bassin versant de la Maine. Celle-ci permettant de simuler les effets cumulés de la réalisation d'une retenue au Gué-Ory, de celle de Margon, des aménagements dans les quartiers inondables du Mans, pour une crue de type 1995. Mais aussi de l'effet de l'ensemble

⁷⁴ Réalisée par le bureau d'étude Hydratec, de 2005 à 2008, cette étude était sous la maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement Public Loire.

des aménagements sur l'Oudon, la Mayenne, la Sarthe, le Loir, ainsi que sur leurs affluents, sur les niveaux d'eau de la Maine à Angers, toujours dans le cas d'une crue de type 1995 :

« Et comme le tout conflue au niveau d'Angers, des basses-vallées, il fallait quand-même vérifier que ça n'allait pas aggraver la situation. Parce que bon, en 95 quand-même, Angers était vraiment sous les eaux, enfin c'est la centennale pour Angers. » (Chargée de mission inondation, EPL)

Sur le plan technique, l'enjeu central de cette étude réside dans la méthodologie employée. Le modèle hydraulique retenu pour modéliser le fonctionnement hydrologique du bassin versant de la Maine, s'appuie sur les hydrogrammes de crues historiques de références, afin de « caler » le modèle. A ce dernier est associée une marge d'erreur dans les résultats obtenus.

L'étude de cohérence a servi de support à une controverse sociotechnique par rapport à l'ouvrage envisagé au Gué-Ory. Les résultats livrés par l'étude de cohérence divergent de ceux de l'étude de faisabilité d'une retenue sèche au Gué-Ory. L'étude de cohérence constate une moindre efficacité de la retenue que l'étude de faisabilité. Ces résultats divergents s'expliquent sur le plan technique en raison des méthodologies employées, qui ne sont pas les mêmes dans les deux cas. Les hydrogrammes utilisés dans l'étude de faisabilité sont des hydrogrammes théoriques.

« Donc on repart des hypothèses de tout ce qui avait été fait auparavant. Donc en fait, la polémique qui est arrivée avec le Gué-Ory, en théorie elle n'aurait pas dû naître. Parce qu'en théorie, on aurait dû retrouver les mêmes gains. Enfin, cette étude ne venait pas critiquer le projet... » (Chargée de mission inondation, EPL)

D'un point de vue général, les résultats de l'étude de cohérence sur le bassin de la Maine démontrent que l'ensemble des aménagements projetés sur le bassin versant n'ont pas d'effet contribuant à une augmentation des niveaux d'eau dans les basses vallées angevines, en cas d'inondation.

« Donc finalement, l'étude de cohérence a démontré que ... en fait l'ensemble était hydrauliquement cohérent. On peut tout réaliser sans aggravation au niveau des basses vallées angevines. » (Chargée de mission inondation, EPL)

Cependant, l'étude de cohérence met en évidence une efficacité moindre pour la retenue projetée au Gué-Ory que celle présentée dans l'étude de faisabilité. Cette différence s'explique notamment en raison des modèles hydrauliques différents retenus dans les deux études. L'étude de faisabilité s'appuyait sur des crues « théoriques », tandis que l'étude de cohérence a retenu des crues « historiques ». De cette façon, pour une crue de type 1995, le modèle des crues théoriques ne prenait pas en compte la même durée pendant laquelle le débit de point était observé au Mans. Ainsi, comme l'explique l'extrait d'entretien suivant, l'étude de faisabilité n'avait pas pris en considération le « volume » d'eau généré par la crue de 1995 :

« Donc, avec une crue théorique et le dimensionnement, on avait des bons gains au niveau de l'agglomération, avec la crue réelle de 95, plus volumineuse, on a des gains pas du tout significatifs, moins de 10 cm au niveau du Mans. » (Chargée de mission inondation, EPL)

Dès lors, dans le modèle de l'étude de cohérence, la retenue projetée au Gué-Ory n'a plus la même efficacité pour une crue « historique » de type 1995. Le temps de crue conduit l'eau à déborder, les limites de l'effet « retenue » de l'ouvrage sont atteintes, et le déversoir de sécurité laisse alors l'eau continuer son écoulement vers l'aval de la vallée.

« Et c'est là que se pose la question : 10cm ça fait combien de centimètres en moins dans les maisons du Mans, combien de maisons sorties de l'eau, pour un coût de la retenue qui avait été évalué à 6 millions d'euros. Donc voilà, c'est un investissement qui quelque part, ne se justifiait plus autant que si on avait 40 cm d'eau en moins. Donc ça a remis un peu d'huile sur le feu et que ça ralentit un peu... il n'y avait pas déjà l'acceptation locale au départ quand on avait les 40 cm, c'est vrai qu'une fois que l'étude de cohérence est arrivée et qu'on montrait des gains de moins de 10 cm, bah l'acceptation locale, elle était encore moindre. » (Chargée de mission inondation, EPL)

Les discours recueillis au cours des entretiens montrent comment l'étude de cohérence sert de point de référence, tant pour les opposants que pour les défenseurs, du projet de retenue sèche au Gué-Ory. Pour les uns, elle fait la démonstration de l'inefficacité de l'ouvrage, tandis que pour les autres, l'étude est « politique », dans le sens où elle inscrit un point de vue « politique » sous des « habits » techniques, afin d'orienter les décideurs vers un abandon du projet. Le « timing » de la présentation des résultats vient justifier pour les défenseurs du projet ce point de vue :

« Alors après il y a eu, je ne vais pas rentrer dans le détail. Il y a eu une étude de cohérence qui a été faite par la Région, par l'Etat et la Région, pilotée par l'EP Loire, qui a apporté un peu des doutes sur l'efficacité. Il y a eu des études complémentaires qui ont été réalisées après, pour confronter les résultats de deux cabinets d'études. Et puis aujourd'hui, il y a une recherche de sites complémentaires éventuellement, qui permettraient de compléter le Gué-Ory.

- D'accord, c'est des sites complémentaires et pas... c'est ce qui est fait par le SMPEI sur des communes plus proches du Mans?

Voilà, c'est la recherche de sites complémentaires.

- Qui seraient en complément du Gué-Ory?

Qui pourraient être en complément du Gué-Ory.

- Ou qui pourraient s'envisager sans le Gué-Ory?

Aussi oui, là on regarde toutes les hypothèses, avec, sans le Gué-Ory. Une opération, deux opérations, trois opérations, trois opérations plus le Gué-Ory. Sauf qu'aujourd'hui on est en recherche de sites, et que pour l'instant ce n'est pas très intéressant quoi. On n'est pas sur des résultats très probants. » (Elu manceau, président de la CLE du SAGE Sarthe amont)

Le point de vue des inondés du Mans est marqué par le sentiment que l'étude de cohérence a servi d'argument « politique » afin de mettre un coup d'arrêt au projet de retenue sèche au Gué-Ory :

« Alors que l'on sait très bien que les études sont à peu près convergentes, sauf l'étude politique de l'étude de cohérence, où il a fallu d'ailleurs que nous... que nous disions

de façon comminatoire, en assemblée générale, à la responsable de l'étude de cohérence, qu'elle nous racontait des histoires.

-Dans quel sens vous dites « politique » ?

Elle racontait des histoires en disant qu'il y avait deux cabinets qui donnaient des résultats qui étaient divergents. Or, le président Rioux a assisté à la confrontation des deux cabinets et manifestement, quand ils ont écrit leur lettre, les résultats étaient convergents. Donc nous avons eu, nous, des problèmes avec madame Gaspari, très clairs. C'est-à-dire qu'on sent bien cette volonté, donc à la fois de la déesse nature qui devient quelque chose de religieux, à mon sens hein, ça n'engage que moi. » (Vice-président de l'ADSPQI)

Ici, les membres dirigeants de l'ADSPQI se positionnent en tant qu'experts, sur le plan technique, et dénoncent la modélisation de l'étude de cohérence comme relevant de ce qu'on peut appeler une « science réglementaire » (Jasanoff, 1990 in Barbier et al., 2010), dans un contexte de démocratie technique (Callon et al., 2001).

Ainsi, pour l'ADSPQI, l'étude de cohérence a permis au préfet de la Sarthe d'argumenter sa recommandation d'abandonner le projet :

« Au moins, le préfet Camus, même si je conteste formellement sa décision, a eu au moins le courage de dire « j'en ai marre », de banquer, enfin de banquer. Ou que les gens banquent dans des études qui coûtent les yeux de la tête. » (Vice-président de l'ADSPQI)

De cette manière, par la remise en question de l'efficacité de la retenue projetée au Gué-Ory, l'étude de cohérence a eu pour effet de constituer un argument technique en faveur de l'arrêt du projet. Cette étude a donc eu pour effet « social » de mettre un terme aux débats en cours, au sein des tables rondes inondations en Sarthe. La poursuite du projet, conditionnée à la démonstration de l'efficacité de l'aménagement, pour un gain de 40 centimètres des niveaux d'eau au Mans en cas de crue du type 1995, est alors mise en suspens.

4. Trajectoire des événements socio-environnementaux :

La chronologie générale que nous retenons concernant le projet du Gué-Ory, s'articule autour de trois dates clés. D'abord, les inondations de 1995 qui déterminent l'émergence et la formulation du besoin de projet de protection, en vue de gérer le risque d'inondation. Ensuite, la réunion publique de Sougé-le-Ganelon qui s'est tenue en mars 2005. Elle marque le moment où le projet d'une retenue sèche au Gué-Ory est rendu public à tous les acteurs concernés par le projet. C'est aussi lors de cette réunion que les tensions autour du projet sont révélées, et que la situation se cristallise en conflit. Enfin, en décembre 2008, le préfet de la Sarthe rend un avis défavorable à la poursuite du projet. Ce moment rend compte de l'abandon du projet jusqu'à aujourd'hui.

Entre ces dates clés, un certain nombre d'événements ont eu lieu. Ils apportent et définissent une chronologie plus précise du déploiement de la situation dans le temps. La frise représentant la trajectoire des événements socio-environnementaux précise cette chronologie.

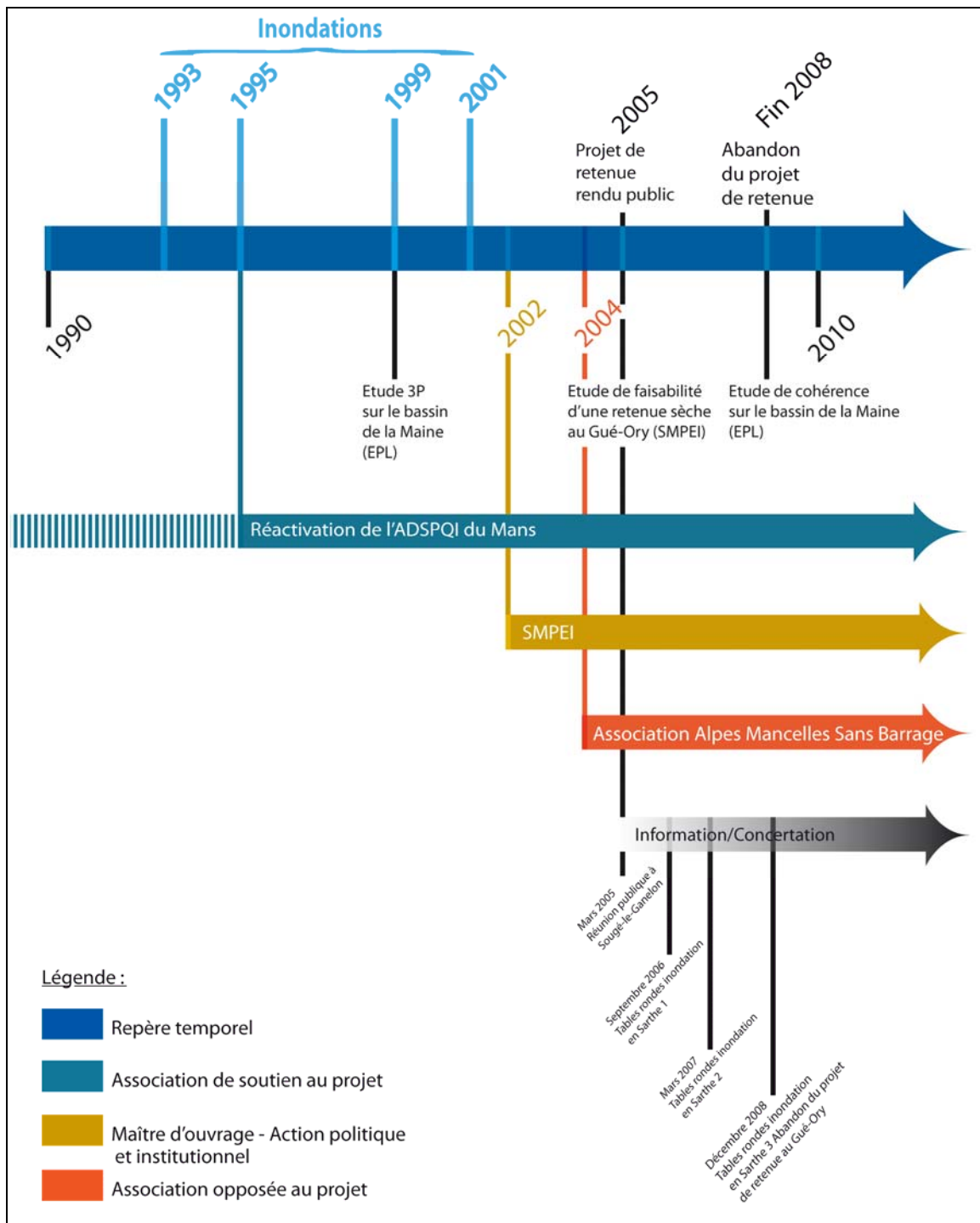


Figure 27 - Le Gué-Ory : trajectoire des événements socio-environnementaux.

La frise ci-dessus (fig. 27) présente la trajectoire des événements socio-environnementaux analysés pour la situation du projet de retenue sèche dans les Alpes Mancelles. On constate qu'une dizaine d'années se sont écoulées entre les inondations de 1995, et l'émergence du projet. En trois ans, la contestation et l'opposition à l'aménagement s'est organisée, et a finalement obtenu gain de cause.

Un certain nombre d'arguments ont été débattus par les acteurs engagés dans la situation du projet de retenue sèche dans les Alpes Mancelles. Ces divers arguments s'appuient sur des thématiques qui traduisent dans chaque cas une montée en généralité plus ou moins nette des positions défendues par les acteurs opposants ou promoteurs du projet. Ces arguments rendent aussi compte d'une certaine « grammaire de la vie publique » et il est alors possible de les rattacher, selon leurs contenus, aux différents mondes définis par L. Boltanski et L. Thévenot (1991) dans « De la Justification ». Dans les discours recueillis, il ressort que les arguments échangés, tant au cours des entretiens que dans les moments d'épreuves auxquels la situation a été soumise, se réfèrent principalement au monde civique, au monde industriel et au monde domestique. Ces trois mondes cohabitent dans l'engagement justifié dans lequel les acteurs de la situation se sont trouvés.

5. Eléments de discussion :

L'exemple présenté illustre une situation qui met en jeu divers acteurs autour de l'enjeu inondation. Les territoires urbains et vulnérables à l'inondation de l'agglomération mancelle font l'objet d'une demande de protection contre le risque d'inondation de la part des habitants regroupés en association (ADSPQI). Cette demande est appuyée et prise en charge par les élus du Mans et les maîtres d'ouvrage de projets visant à la régulation dynamique des crues (SMPEI). Le projet de retenue sèche au Gué-Ory qui a émergé en réponse à cette demande de protection, permet d'identifier une sensibilité à l'inondation des habitants des quartiers submersibles du Mans.

Dans ce cadre, le projet de retenue sèche au Gué-Ory procède d'une mise à contribution des territoires de l'amont dans la gestion du risque inondation. Les caractéristiques des vallées de la Sarthe dans les Alpes Mancelles présentent des atouts sur le plan morphologique pour la réalisation d'un ouvrage de régulation dynamique des crues de la Sarthe à l'amont du Mans. L'encaissement de la vallée offre des possibilités de sur-inondation intéressantes, qui plaident en faveur d'une certaine efficacité de l'ouvrage. Sur le plan social, l'argumentation soutenant la justification d'un tel ouvrage, s'appuie sur l'idée de solidarité « amont-aval » dans les fonds de vallées. Les secteurs non vulnérables situés à l'amont des secteurs soumis au risque d'inondation, ont un devoir de « solidarité » vis-à-vis des personnes soumises au risque. Ainsi, les Alpes Mancelles constituent un territoire « convoqué » dans le cadre de la gestion du risque d'inondation au Mans, et « convoité » par les maîtres d'ouvrages d'un projet de retenue sèche pour l'écrêtement des crues de la Sarthe.

Cependant, localement, élus et habitants des Alpes Mancelles s'opposent à la réalisation d'un tel aménagement, la contribution du territoire à la réduction du risque d'inondation en faveur de l'agglomération Mancelle n'étant pas comprise. A la solidarité amont-aval avancée par les promoteurs du projet, ses opposants renvoient la mise en péril d'un paysage emblématique, mais aussi la responsabilité d'une urbanisation mal maîtrisée au Mans. Le partage du risque n'a pas de sens pour les acteurs des Alpes Mancelles, puisqu'il revient à prendre la charge des « inconvénients » de l'inondation rencontrés dans les quartiers inondables du Mans, sans contreparties jugées « justes ». Les acteurs des Alpes Mancelles se sont donc regroupés en association pour faire valoir leur position, et s'engager dans une opposition à la réalisation de l'ouvrage. Cela reflète une sensibilité des acteurs des Alpes Mancelles, qui se traduit par la réaction face à un projet d'aménagement qui aurait pour effet d'entraîner une transformation de leur territoire.

L'analyse de la problématique des inondations montre donc que les fonds de vallées sont des territoires sensibles à l'action des acteurs qui envisagent d'y apporter des modifications. Cette sensibilité est ainsi avant tout sociale. Elle est identifiée ici par la mobilisation d'acteurs et leur regroupement en associations (ADSPQI, AAMSB).

Les spécificités des territoires en question ont un rôle déterminant dans l'émergence de la sensibilité. Dans le cas des vallées, les usages et fonctions multiples de ces espaces (résidentiels, agricoles, industriels, touristiques...) déterminent des enjeux forts, dont la prise

en considération est hiérarchisée différemment selon les acteurs et les secteurs de la vallée. Pour les habitants des quartiers inondables, la demande de protection face aux inondations est prioritaire par rapport à la protection des milieux aquatiques par exemple. Pour les habitants des Alpes Mancelles, la préservation des paysages prend le pas sur la contribution à la régulation dynamique des crues.

En ce sens, la sensibilité sociale contient une composante territoriale forte, qui est définie par les spécificités d'un territoire. Dans le cas de la vallée de la Sarthe, les territoires vulnérables au risque d'inondation, se caractérisent par une urbanisation forte. La protection des biens et des personnes exposés au risque dans l'agglomération mancelle constitue l'enjeu principal. Dans les Alpes Mancelles, les enjeux sont plus variés et l'inondation ne constitue pas un risque. Le paysage est mis en valeur, l'activité agricole et la production industrielle sont présentes, le tourisme est un support de développement local.

L'émergence de la sensibilité sociale résulte d'événements qui modifient ou perturbent le territoire : l'inondation comme événement socio-naturel d'un côté, et le projet d'aménagement de l'autre.

Ainsi, il est possible de dégager trois ingrédients qui participent au processus de sensibilité sociale : les caractéristiques du territoire, les événements qui modifient/perturbent ce territoire et la réaction d'acteurs en lien avec ces événements. L'ingrédient « réaction d'acteurs » développé plus largement dans ce texte, repose sur une dimension sociologique forte.

Enfin, la position de la commune de Beaumont-sur-Sarthe, interrogée dans le cadre de cette situation. Elle correspond au secteur S2 (fig. 2 et 3 dans l'introduction de la Partie 2), qui n'a pu être traité. Sur le plan spatial, la commune est sujette aux inondations. Pour autant, la commune ne s'est pas prononcée en faveur ni en opposition au projet de retenue sèche au Gué-Ory. Sa situation géographique par rapport aux Alpes Mancelles est tout à fait singulière. Il s'agit d'une « neutralité », ce que souligne perplexe l'un des membres de l'ADSPQI rencontré. Malgré une demande de rendez-vous, insistante et répétée, avec le maire de la commune, nous n'avons pu pas le rencontrer.

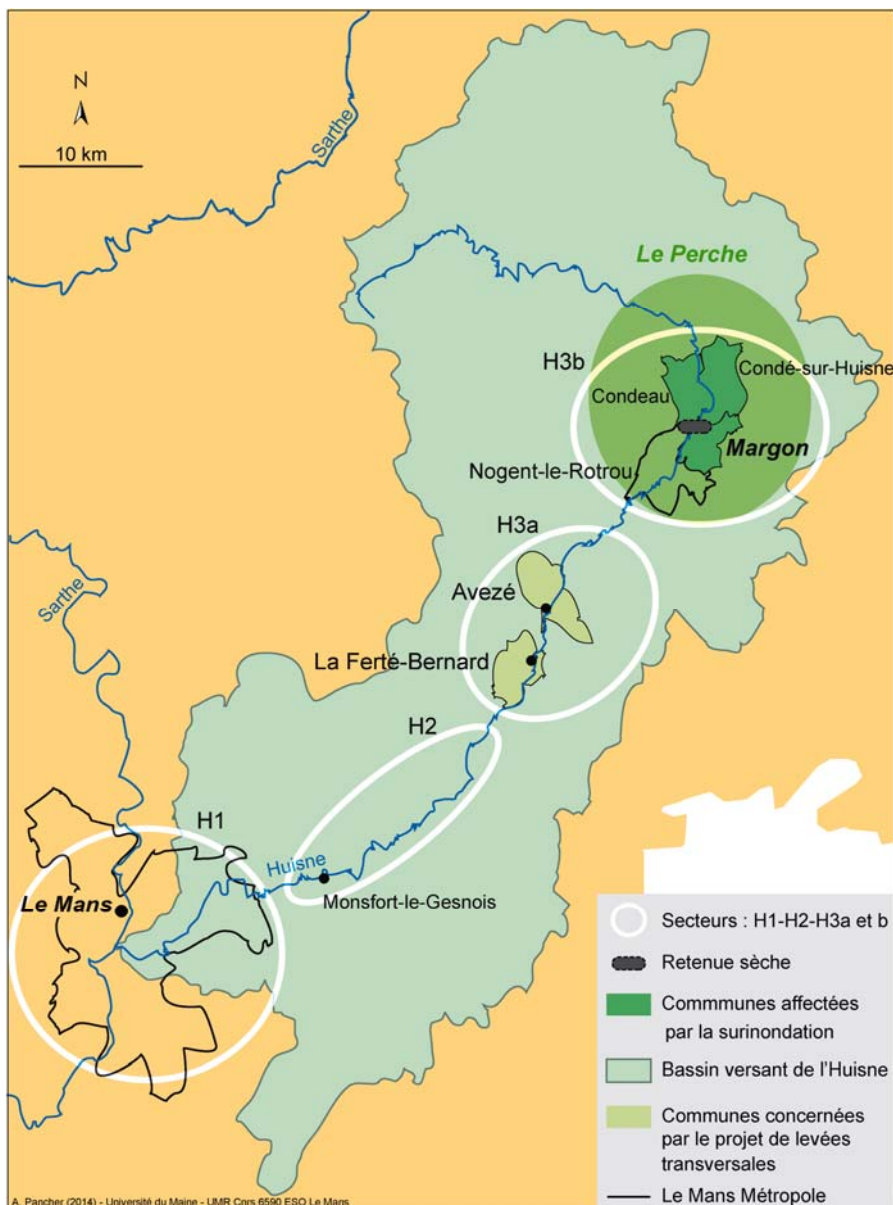
Chapitre 7. Dans la vallée de l’Huisne

Dans ce chapitre portant sur la vallée de l’Huisne, l’analyse concerne principalement le secteur H3b (carte 20 et tableau 16 dans l’introduction de la Partie 2). Il correspond à la retenue sèche de Margon située juste en amont de Nogent-le-Rotrou. Dans cette zone amont de la vallée de l’Huisne, la situation est « déconnectée » de celle du Mans située à environ 80 km au Sud Ouest.

Cette retenue, dont les caractéristiques techniques sont similaires à celles du barrage du Gué-Ory, n’a pas d’impact sur les niveaux d’eau dans l’agglomération du Mans. Sa fonction principale est de protéger Nogent-le-Rotrou des inondations, par une protection locale située à quelques kilomètres en amont, à Margon.

L’intérêt principal de cette étude de cas est d’analyser un projet qui a été mené à son terme : la retenue de Margon fut mise en service en 2006. Cependant, comme nous le montrerons, le projet a rencontré des difficultés du fait de la constitution d’une opposition locale, de la part des communes situées immédiatement en amont de l’ouvrage. Cette opposition à l’aménagement s’est traduite dans un argumentaire qui a insisté sur une relation entre territoires urbains et territoires ruraux. La contestation a aussi pris une forme plus réglementaire et procédurale à travers une action en justice ayant abouti à la saisie du Conseil d’Etat, et à la suspension des travaux de construction de la retenue pendant une année. De plus, dans ce secteur, l’Huisne marque la limite administrative entre le département de l’Eure-et-Loir et celui de l’Orne. La mise en œuvre du projet était donc complexe « d’emblée », sur le plan politico-administratif.

Le secteur H3a sera aussi abordé mais de façon moins détaillée. En effet, le projet de levées transversales dans le lit majeur de l’Huisne, a rapidement connu des difficultés de mise œuvre. Mais l’intérêt de l’analyse réside dans le fait que le projet relève des solutions de protections éloignées pour l’agglomération Mancelle. Dans ce secteur qui s’étend autour des communes de la Ferte-Bernard et d’Avezé, en Sarthe, le projet de construction de trois levées expérimentales a été contesté, et aujourd’hui, il est abandonné.



Carte 20 - Les secteurs d'études dans la vallée de l'Huisne.

1. Une retenue à Margon pour protéger Nogent-le-Rotrou

Dans la vallée de l'Huisne, à l'amont, la ville de Nogent-le-Rotrou constitue le secteur le plus vulnérable au risque d'inondation. Les derniers événements marquants sont ceux de 1993 (temps de retour estimé à 30 ans) et 1995 (temps de retour estimé entre 50 et 80 ans) et de 2001 (temps de retour estimé de 5 à 10 ans).

La réalisation de la retenue de Margon s'inscrit dans les actions de lutte contre les inondations, en particulier celle de 1993 et celle de 1995, qui ont occasionné de nombreux dommages dans la commune de Nogent-le-Rotrou. Sa construction fut un des éléments moteurs de l'élaboration du SAGE Huisne à partir de la fin des années 90, comme le rappellent les propos de l'animateur de la Commission Locale de l'Eau (CLE) :

« Alors pourquoi ça c'est initié [le SAGE], c'est que c'est seulement une obligation réglementaire en fait. Le SDAGE de 96 disait que voilà, s'il y avait un projet d'une telle ampleur il fallait qu'un SAGE soit mis à l'étude. Ça ne signifie pas ensuite que se soit le SAGE ou LA CLE qui ait ensuite mis en place tel ou tel barrage. » (Animateur de la CLE du SAGE Huisne)

Désormais inscrite dans le paysage, la retenue de Margon est une digue de terre végétalisée (fig.28), de 700 mètres de longueur, qui traverse le lit majeur de l'Huisne d'un versant à l'autre. Elle est large d'une quarantaine de mètre à sa base, et haute de 6 mètres. L'efficacité estimée de la retenue est considérée comme maximale pour les crues de retour comprises entre 12 et 40 ans.



Figure 28 - La retenue de Margon : digue végétalisée (Cliché, A. Pancher).

Les vues aériennes du secteur analysé (fig.29 et 30) présentent respectivement : une vue générale de la situation de la retenue par rapport à la commune de Nogent-le-Rotrou ; une vue détaillée, à l'endroit de la retenue.



Figure 29 - Vue aérienne du secteur de Nogent-le-Rotrou/Margon.

L'ouvrage, à 3.5 kilomètres de la commune de Nogent-le-Rotrou (fig. 3), se présente comme une protection locale face au risque d'inondation. La zone urbaine de Nogent ressort nettement à partir de la vue aérienne. On note aussi, la présence de plusieurs plans d'eau. Ils correspondent au plan d'eau associé à la base de loisirs de « La Borde » (signalée 1 en fig. 3).

Sur la figure 4, nous avons schématisé la retenue afin de mettre en évidence les 4 éléments qui composent l'ouvrage : la digue de terre, le déversoir, le pertuis ouvert et le pertuis vanné.

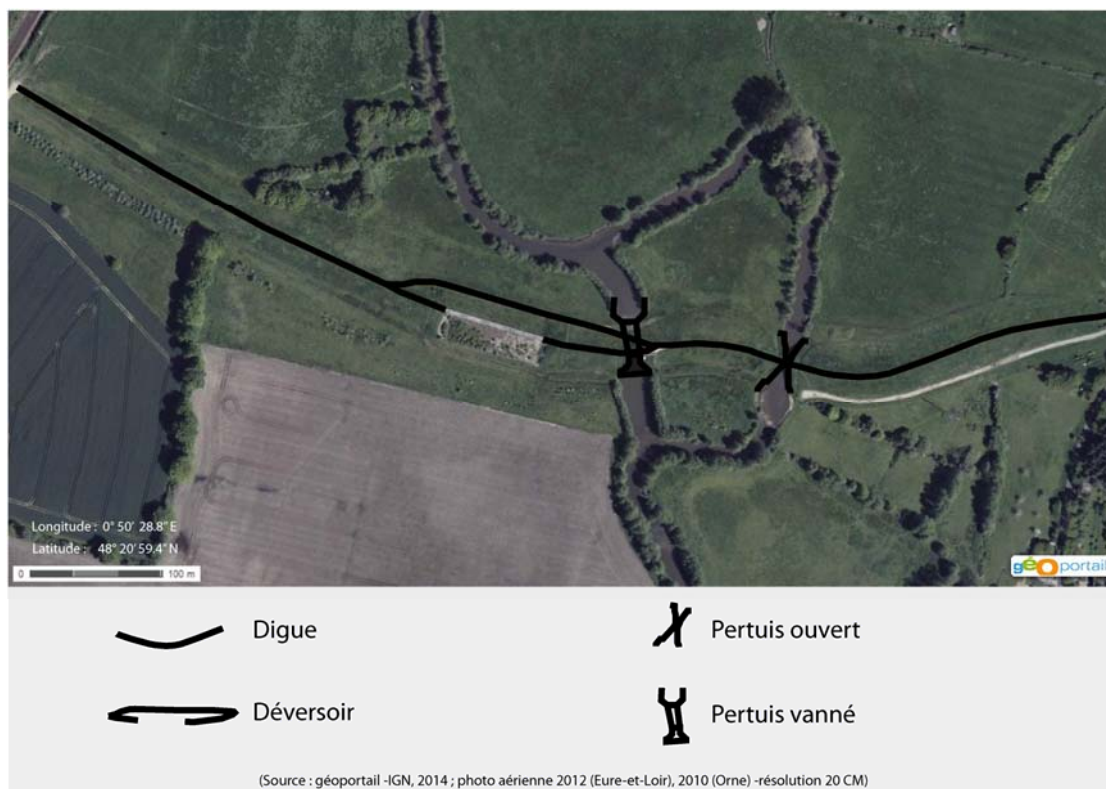


Figure 30 - Vue aérienne de la retenue de Margon.

La retenue de Margon a nécessité l'implication de deux départements, l'Eure-et-Loir et l'Orne, et de deux régions, la Région Centre et la Région Basse-Normandie ; elle fut mise en service en 2006.



Figure 31 - Panneau informatif aux abords de la retenue de Margon (cliché : A. Pancher).

1.1. Nogent-le-Rotrou, vulnérable au risque d'inondation

A Nogent-le-Rotrou, les débordements de l'Huisne en 1993 puis en 1995, constituent les épisodes récents majeurs d'inondation. Les dommages sont importants sur le plan matériel ; en 1995, 450 habitations sont touchées, et l'impact auprès des habitants inondés marque durablement les esprits :

« La première année, à l'époque on habitait encore Paris, la maison nous servait de résidence secondaire en fait. Ma belle-mère y habitait. On a été prévenu à trois heures du matin que ça inondait. On est arrivé et il y avait de l'eau à la poste. [...] Et on est venu en barque, c'est les pompiers qui nous ont amenés en barque et on avait trois marche d'escalier là, [dans la maison] donc ça correspondait à 55, 60 cm. La deuxième fois elle avait 70-75 cm. » (Président de l'association des riverains de l'Huisne de Nogent-le-Rotrou)

Comme en témoignent ces propos, les hauteurs d'eau dans les habitations sont importantes. Au cours de l'entretien, le président de l'association des riverains de l'Huisne de Nogent-le-Rotrou, insiste aussi sur la vitesse de la montée de l'eau « [...] quasiment visible à l'œil nu [...] », et le sentiment d'être pris au piège à l'observation de l'eau montant dans les escaliers de son logement. A cela s'ajoute le choc de voir, non seulement le quartier inondé, mais la vitesse du courant de l'Huisne qui a pris place dans la rue. Le vécu de la catastrophe est un véritable traumatisme pour certains inondés. C'est le cas pour le président de l'association des riverains de l'Huisne de Nogent-le-Rotrou :

« N'empêche que... là ça va on a du beau temps, mais il suffit qu'il y ait deux ou trois orages et ça vous prend... [...] on a toujours le souvenir qui revient et vous êtes toujours en train de vous dire « est-ce que leur truc ça va fonctionner ? ». » (Président de l'association des riverains de l'Huisne de Nogent-le-Rotrou)

Malgré l'aménagement de la retenue, la prochaine crue importante de l'Huisne est redoutée et source de préoccupations :

« Surtout que, comme vous disiez tout à l'heure, on n'a pas eu l'occasion de voir que ça fonctionnait vraiment. En théorie ça fonctionne. En pratique aussi, puisque les vannages sont contrôlés régulièrement. [...] Mais vraiment ...en cas de crue on ne sait pas. [...] Il n'y a pas de raisons que ça ne marche pas.

-Après tout dépendra du niveau de la crue aussi...

Si c'est ce qu'on appelle la crue centennale, on sait qu'on sera inondé. » (Président de l'association des riverains de l'Huisne de Nogent-le-Rotrou)

Toutefois, on le note d'après les propos précédents, le président de l'association des inondés de Nogent reste conscient que le risque d'inondation demeure pour des crues « exceptionnelles », de l'ordre de la crue centennale.

Le maire de Margon est le seul élu rencontré qui a aussi vécu les inondations. Ainsi, dans ces propos ressortent à la fois le récit d'une expérience intime, et un regard « pragmatique » sur les événements. L'extrait suivant met en évidence une bonne connaissance générale des événements d'inondations, depuis les années 1960 qui correspondent à celles de son enfance. On note également le souci de constater que les débordements de l'Huisne génèrent aussi une

paralysie de l'économie locale. Environ sept entreprises sont sinistrées au cours de l'hiver 1995. Une usine Valeo, maintenant disparue, située sur la commune de Nogent-le-Rotrou est complètement mise à l'arrêt pendant plusieurs jours, et une zone commerciale située à la jonction entre les communes de Nogent-le-Rotrou et Margon est elle aussi touchée :

« Oui, mais quand on a connu les inondations de 93 puis de 95, c'est une psychose réelle. Les gens en 93... Les inondations importantes sur Nogent-le-Rotrou, c'était 66, deux fois, enfin 66 et 70, je ne sais plus trop les dates mais je me souviens de les avoir vues. Et ça n'avait été pas trop mal vécu à l'époque. Entre 70 et 93, ça avait été oublié, et puis 93 : psychose. 95, alors là, complètement affolant, d'où la décision de faire tous les ouvrages pour remédier à ça et puis l'outil économique qui s'était complètement arrêté sur Nogent-le-Rotrou puisque toute la vieille ville, les commerces etc... » (Maire de Margon, président du SMBRM, conseiller général d'Eure-et-Loir)

Dans les propos suivants, il revient davantage sur son expérience personnelle des inondations. Ses attachements familiaux au secteur de Nogent-le-Rotrou/Margon sont importants :

« De la flotte, il y a en a eu et puis moi le premier, je me suis fait baiser. J'ai habité pendant X années près du pont de bois sur l'Huisne et j'étais à la pêche tous les jours quand j'étais gamin. J'ai vu l'inondation de 66... on marchait sur des caisses... pour aller à l'autre bout de Nogent. 93, il y a eu les inondations, ma grand-mère habitait dans la maison qu'on habitait à cette époque là, je lui dis « écoute, ça va monter comme d'habitude, mais il va manquer 15 cm pour que la maison soit inondée. » A 11h du soir, je récupérais la grand-mère à l'étage et je la descendais sur dos parce qu'il y avait 30 cm d'eau dans la maison en bas. » (Maire de Margon, président du SMBRM, conseiller général d'Eure-et-Loir)

Le maire de Margon décrit avec des termes forts l'impact psycho-social des inondations successives qui ont touché Nogent-le-Rotrou à partir de 1993.

« -Mais c'est une période où il y a eu aussi beaucoup d'épisodes d'inondation, finalement, qui se sont succédés ?

Oui, 93, sur Nogent-le-Rotrou, il y avait déjà eu je ne sais pas 100-150 maisons de sinistrés et puis 95, c'est 450 ou un truc comme ça. Et puis après, il y a eu des petites inondations et alors là il y a eu la psychose contre tout ça. » (Maire de Margon, président du SMBRM, conseiller général d'Eure-et-Loir)

Cette idée de « psychose » est aussi soulignée par le gestionnaire chargé de suivre la problématique du risque d'inondation au conseil général d'Eure-et-Loir. Il évoque le terme de « traumatisme » :

« Parce qu'ils ont été traumatisés, sachant que la crue était moins importante en 93 qu'en 95. On parle d'un retour 30 ans à peu près, alors qu'en 95 on était sur un retour entre 80 et 100 ans. Donc quasiment la crue centennale. Donc, c'est cette deuxième crue qui a eu tendance à traumatiser les gens, parce qu'ils ont pris conscience que d'un phénomène exceptionnel, bah c'était plus exceptionnel, deux ans d'écart. » (Gestionnaire, C.G. Eure-et-Loir)

C'est donc les crues de l'Huisne, en 1993 puis 1995, qui ont conduit à la mise en route d'une étude de faisabilité d'aménagement de retenue sur l'Huisne à l'amont de Nogent-le-Rotrou :

« Sur le secteur Nogent-le-Rotrou/Margon, il y a eu des inondations 93-95 énormes. Ce qui a déclenché en 1995 l'étude de faisabilité d'un bassin, d'un certain nombre de bassins de rétention. Le bassin de rétention à pertuis ouvert, à Margon là, lui il existe, après il y avait un projet un peu similaire à l'amont de Rémalard-sur-Huisne, plus à l'amont. Là, l'Orne n'a pas fait suivre. » (Maire de Margon, président du SMBRM, conseiller général d'Eure-et-Loir)

Les épisodes d'inondation à Nogent-le-Rotrou au cours des années 1990, diffèrent légèrement de ceux de l'histoire mancelle. 1995 n'est pas la seule date qui fait « référence ». Deux ans auparavant, en 1993, l'Huisne avait déjà débordé dans les quartiers inondables de Nogent-le-Rotrou et marqué fortement les esprits.

1.2. Justification de la retenue de Margon

Le projet d'une retenue à Margon est donc projeté dans le but de protéger la commune de Nogent-le-Rotrou, seule commune dans le secteur véritablement soumise au risque d'inondation. Les enjeux de protection concernent principalement la limitation de la vulnérabilité d'un point de vue économique et motivent la décision du point de vue politique :

« -C'est plus Nogent-le-Rotrou qui est touchée que Margon ?

Oui, nous on n'est pas touché. On a été solidaire, néanmoins, pour deux raisons, parce que la construction va se faire sur Margon, s'est faite sur Margon. On a quand-même sur Margon, on avait, on l'a toujours mais elle est beaucoup moins, l'usine Valeo, il y a une usine Valeo sur Nogent-Margon. Il y a dix ans, c'était 1300 employés. 1300 employés qui ne bossent pas pendant deux-trois jours, plus, etc. c'est un sinistre en millions d'euros aussi. Donc quand on met ça dans la balance, ça emmène la décision. Donc nous, on était solidaire. L'usine Valeo est sur Nogent-Margon, c'est un ancien méandre de rivière qui a été comblé, et donc le bâtiment c'est bien-sûr des cubes, et en dessous il y a une limite de commune qui n'est connue que de ceux qui la connaissent. Mais ce qui fait que ça génère aussi de la taxe professionnelle pour Margon, ce qui fait qu'on a une aisance financière supérieure à ce qu'il y a sur les communes limitrophes autour. C'est inférieur à, on n'est pas parmi les communes les plus riches de France on en est loin, mais par rapport aux communes rurales autour, on est mieux loti. » (Maire de Margon, président du SMBRM, conseiller général d'Eure-et-Loir)

La solidarité de la commune de Margon vis-à-vis des inondations, dommageables à la commune de Nogent-le-Rotrou, est argumentée par le maire de la commune de Margon à travers un argument économique.

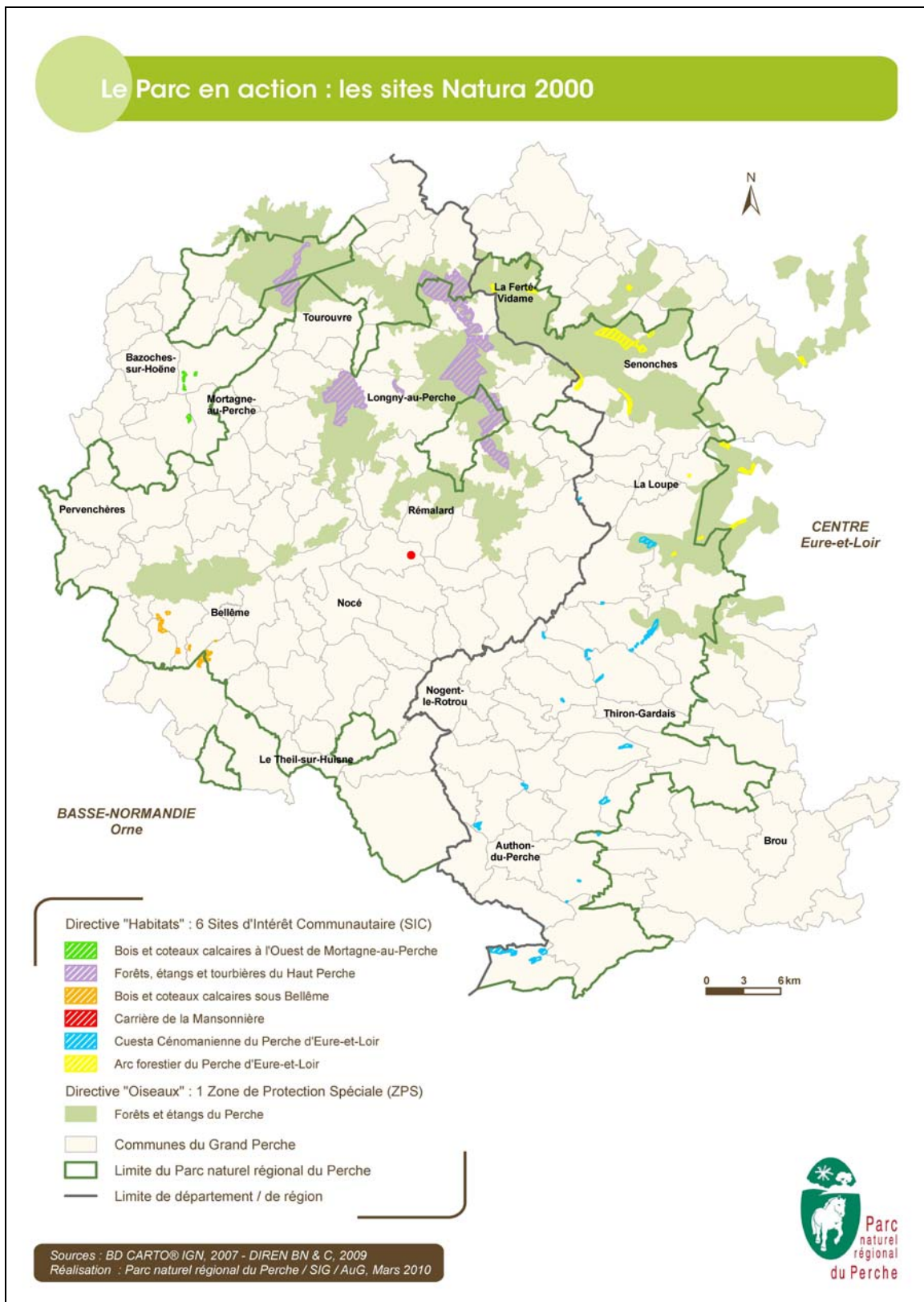
De cette manière, le projet de l'aménagement d'une retenue à Margon, accolée immédiatement en amont de Nogent-le-Rotrou, est donc mis à l'étude. Ce projet doit tenir compte des contraintes du au sein duquel il se met en place : le Perche.

« Et il a été décidé de lancer un concours d'ingénierie pour dire « voilà, nous on veut un ouvrage qui ait telles et telles fonctions, qui s'intègre dans la vallée parce qu'on est dans le parc naturel régional du Perche », on avait mis tout un tas de contraintes, tout un tas de conditions, [...] » (Gestionnaire, CG Eure-et-Loir)

On note, dans les propos précédents, que les maîtres d'ouvrage ont conscience, au moment de l'élaboration du projet, des contraintes potentielles que peuvent générer la création d'un tel aménagement dans le Parc Naturel Régional du Perche.

Cependant, un regard plus fin sur la situation du secteur de Nogent-Margon montre que ces contraintes, en termes paysagers et écologiques, sont finalement assez limitées. Les zones protégées dans le Parc Naturel Régional du Perche, du point de vue réglementaire, telles que les zones Natura 2000 par exemple, sont assez éloignées du lieu d'implantation prévu de la retenue (carte 21). Cette situation se différencie nettement de celle du Gué-Ory, exposée dans le chapitre précédent, où le projet de retenue était prévu à l'intérieur même du site Natura 2000, inscrit et classé des Alpes Mancelles.

Le Parc en action : les sites Natura 2000



Carte 21 - Périmètre du Parc naturel régional du Perche⁷⁵.

⁷⁵ http://www.parc-naturel-perche.fr/iso_album/2010_sites_natura2000.pdf

1.3. Les acteurs de la situation

Le syndicat mixte du bassin de rétention de Margon

Créé en 1998, il regroupe alors les communes de Margon, Nogent-le-Rotrou, Condé-sur-Huisne, Condeau, ainsi que le Conseil Général de l'Eure-et-Loir. C'est le maître d'ouvrage de la retenue de Margon. Sa création répond à la nécessité d'avoir une structure capable de porter et de financer le projet. A ce titre, il faut noter que le Département de l'Eure-et-Loir est le financeur majoritaire à hauteur de 85%, puis la commune de Nogent-le-Rotrou à hauteur de 12 % et enfin la commune de Margon pour les 3 % restants.

« Donc une fois que tout ça a été fait, l'étude a été rendue donc il a été décidé que ce serait Nogent-le-Rotrou qui s'occuperait des travaux dans Nogent-le-Rotrou, et que pour les travaux du bassin de rétention, il serait créé un syndicat mixte, composé du conseil général, des villes de Nogent-Margon, et des deux communes immédiatement situées en amont, Condé-sur-Huisne et Condeau, qui sont impactées par l'ouvrage. » D'ailleurs la digue de Margon est située pour quasiment ses deux tiers sur la commune de Condeau. La rétention se faisant en grande partie sur la commune de Condé-sur Huisne, donc on a associé en se disant on va jouer le maximum de transparence, parce qu'on se doutait bien qu'elles n'allaient pas accueillir ce projet en sautant de joie. Donc on a dit, « le mieux, pour les associer au maximum, c'est qu'elles soient membre du syndicat mais sans avoir rien à payer. » C'est-à-dire qu'elles auraient le même droit, le même droit de vote, le même pouvoir de décision, sauf qu'elles ne paieraient rien puisqu'effectivement, l'ouvrage n'était pas destiné à les protéger elles. » (Gestionnaire, CG 28)

Dès lors que le projet de retenue à Margon a pris une forme plus concrète et qu'il est devenu évident que le projet d'aménagement serait mis en œuvre, les relations avec les communes situées en amont de l'ouvrage sont devenues plus compliquées. Les mairies de Condeau et de Condé-sur-Huisne, alors membres du syndicat mixte, le quittent en 2000.

« Donc ça, ça n'a pas toujours été simple à gérer. Même à un moment donné, donc il s'est créé une association d'opposants, à un moment donné, ils venaient au comité syndical en temps que membres, prendre des informations pour s'en servir après. Donc il y a eu un moment où ce n'est même pas nous qui les avons viré, c'est eux qui ont dit « on ne peut plus être dans le syndicat ». Donc ça, ça nous a soulagé, ils se sont retirés du syndicat, les trois autres membres ont dit « ok, partez, il n'y a pas de soucis », donc ça devait être en 2000 ça, 2002. Avant que les travaux commencent. Donc contestation très dure. » (Gestionnaire, CG 28)

L'association des riverains de l'Huisne de Nogent-le-Rotrou

L'association des riverains de l'Huisne de Nogent-le-Rotrou est créée en 1999, à l'initiative d'habitants sinistrés lors des crues consécutives de 1993, 1995 et 2001. Au départ, un petit groupe d'habitants du quartier inondable de Nogent-le-Rotrou, se réunit de manière informelle afin de discuter et de réfléchir à la manière dont il serait possible de limiter les niveaux d'eau dans la commune.

En 1999, la mairie de Nogent-le-Rotrou organise une réunion publique sur la thématique de la gestion du risque d'inondation et des solutions de protections face au risque. Consécutivement

à cette réunion publique, l'intention de création de l'association se formalise. Le but de l'association est de permettre un relais entre les habitants concernés par le risque, et la mairie de la commune. Il s'agit donc pour la mairie de disposer d'un interlocuteur afin de relayer l'information, concernant les aménagements de protections locales sur l'Huisne, dans la traversée de Nogent-le-Rotrou. Certaines réalisations seront d'ailleurs menées à bien : le curage de la rivière, ainsi que l'abaissement des berges de 75 centimètres, l'aménagement de « banquettes », sur une largeur de quelques mètres, dans les secteurs où cela est possible.

Ainsi, selon les propos du président et fondateur de l'association des riverains de l'Huisne à Nogent-le-Rotrou, le rôle de l'association est de :

« [...] servir de relais pour les habitants sinistrés et de travailler en lien avec la mairie, en véritable accord avec la mairie, afin de relayer les demandes des habitants et de savoir ce qui se ferait en termes d'aménagement. » (Président de l'association des riverains de l'Huisne de Nogent-le-Rotrou)

L'association a donc travaillé en partenariat avec la mairie de Nogent-le-Rotrou, mais aussi avec le maire de Margon, lorsqu'il s'est agit de défendre et de présenter le projet de la retenue de Margon lors des réunions publiques.

L'association des riverains inondés de l'Huisne a eu des contacts avec l'association des inondés du Mans, l'ADSPQI, qui a invité les sinistrés de Nogent-le-Rotrou à certaines des Assemblées Générales de l'ADSPQI.

Depuis 2009, date de la dernière convocation de l'Assemblée Générale, l'association a été mise en sommeil.

Le Comité de protection du bassin de l'Huisne et de ses affluents

Créé en 2000, ses membres faisaient initialement partie du Syndicat mixte du bassin de rétention de Margon (SMBRM). Alors que le projet de retenue de Margon prend forme de façon plus concrète, les élus des communes de Condeau et Condé-sur-Huisne se structurent en association pour s'opposer au projet ; ils quittent ainsi le SMBRM en raison de leur position en opposition avec les objectifs du Syndicat.

2. L'opposition à la retenue de Margon

L'opposition au projet de la retenue de Margon s'est structurée à partir d'une association d'élus représentant les communes de Condeau et Condé-sur-Huisne principalement, ainsi que quelques communes à l'amont du projet. Les principaux représentants du Comité de protection et de défense du bassin de l'Huisne et de ses affluents, les élus des communes précédemment citées, ont la particularité d'avoir été présents au départ de la réflexion autour du projet membre du SMBRM.

L'argumentaire de l'opposition s'est développé dans un registre légal et administratif, qui s'est formalisé dans un recours au Conseil d'Etat. Jugé recevable, ce recours a conduit à la suspension des travaux, déjà amorcés, de la retenue.

Au cours des entretiens, les raisons et les explications justifiant cette opposition retiennent trois arguments principaux : la non-concertation dans la conduite du projet ; la mise en exergue d'une opposition entre territoires urbains et ruraux ; et enfin une suspicion d'influence politique quant à l'avancement du projet.

L'argument du manque de concertation est ambigu, puisque comme cela a été expliqué précédemment, le Comité de Protection du Bassin de l'Huisne et de ses Affluents (CPBHA), s'est constitué à l'initiative d'élus appartenant au SMBRM lors de sa création ; ces élus ont donc assisté aux réflexions autour de l'émergence du projet.

« Alors ça été mal perçu pour diverses raisons. La première raison si vous voulez ça été un petit peu, ça n'a pas été engagé d'une façon ... très diplomatique. Il n'y a pas eu de concertation, pratiquement, dans le projet au départ, entre l'amont et l'aval de l'ouvrage, c'est-à-dire les villes de Nogent et de Margon. Ça a été un projet qui a été lancé par l'Eure-et-Loir, par le département de l'Eure-et-Loir et je le répète sans concertation avec l'amont. Et c'est sans doute ça qui a été le côté déclenchant du problème. » (Maire de Condé-sur-Huisne, président du PNR du Perche, membre du CPBHA)

Les explications fournies par le maire de Condé-sur-Huisne n'expliquent pas précisément en quoi il n'y a pas eu de concertation.

Un second argument de dénonciation de la pertinence du projet de retenue était de souligner la responsabilité de Nogent-le-Rotrou dans le développement de la vulnérabilité au risque d'inondation sur son territoire. En effet, l'urbanisation récente de zones soumises aux débordements de l'Huisne, pour la construction de logements et d'une zone d'activité économique, est critiquée :

« Nogent-le-Rotrou inondée, mais inondée dans des quartiers récents. Donc dans des zones qui étaient inondables et que l'on a néanmoins construites. De plus, une partie de la zone industrielle qui existe là est également construite en zone inondable et/ou en zone remblayée. A l'origine inondable et remblayée. Et trois, il y avait en même temps une demande d'extension d'une carrière, qui existe, que vous avez vue à l'entrée, qui est une carrière de sable et de tout-venant et c'était déjà une exploitation qui a entraîné une surface en eau très, très importante. Et donc en même temps, la société, qui était la société STAR, a demandé une extension d'exploitation jusqu'au futur ouvrage pratiquement. » (Maire de Condé-sur-Huisne, président du PNR du Perche, membre du CPBHA)

A cela s'ajoute la demande d'extension de la zone d'exploitation d'une carrière d'extraction de graviers aux abords de l'Huisne, qui laisse penser aux opposants du projet, que celui-ci favorise et sécurise, le développement économique la zone urbaine de Nogent-Margon.

« Ils créent de la richesse et ils se protègent à notre détriment. C'est comme ça que ça a été perçu. » (Maire de Condé-sur-Huisne, président du PNR du Perche, membre du CPBHA)

Ainsi, l'opposition a structuré son discours autour de l'argument d'une relation déséquilibrée entre territoires urbains et ruraux. Les zones urbaines favorisant leur développement au détriment des zones rurales.

Finalement, la retenue construite, l'apaisement est venu grâce à la mise en place d'une commission de « concertation », qui permet de réunir tous les acteurs ; tous sont d'accord sur l'idée de protéger Nogent-le-Rotrou, mais aussi de permettre aux communes situées en amont, de participer à la gestion de la retenue (décision de l'ouverture ou non des vannes du pertuis pour un débit donné), en concertation avec les communes situées en aval.

2.1. Les réunions publiques, lieux d'expression de la sensibilité

Pour le maire de Margon, qui a incarné personnellement la maîtrise d'ouvrage du projet, le souvenir des réunions publiques visant à présenter et défendre le projet de retenue sont des moments mémorables. Il décrit avec distance et engagement ces temps de débats publics et collectifs :

« Alors les réunions publiques, d'essayer d'expliquer ça été, alors moi j'ai assisté, j'y suis allé une fois ou deux, c'était chaud. Quand vous allez à Condé et que vous avez une salle avec 250 personnes qui sont agressives c'est... c'est marrant. Après, il y avait une association des inondés de Nogent-le-Rotrou qui existe, une association des « non à la digue » de l'amont et les mecs de Nogent-le-Rotrou qui allaient aux assemblées, là-bas, avec des T-shirts « oui à la digue » dans les réunions. Moi j'ai des souvenirs extraordinaires là-dessus, c'était marrant, épuisant. Deux heures avec 95% d'une salle qui est hostile, c'est une épreuve qui, quand on la subit deux, trois fois, on en sourit, sur le coup wou ! » (Maire de Margon, président du SMBRM, conseiller général d'Eure-et-Loir)

Le terme d'épreuve est employé par le maire de la commune de Margon, afin de qualifier l'expérience des réunions publiques au cours desquelles se sont exprimées les oppositions concernant la réalisation de la retenue de Margon.

Pour la retenue de Margon, c'est non seulement le projet qui a été débattu, mais aussi sa réalisation, tous deux ont connu des tensions.

L'émergence de la contestation du projet est apparue « en cours de route », alors que les travaux d'aménagement avaient débuté. La création du Comité de Protection du Bassin de l'Huisne et de ses affluents s'est organisée à l'initiative des élus des communes de Condeau et de Condé-sur-Huisne, qui étaient initialement membres du SMBRM.

« Parce que rapidement, on a senti qu'avec les élections de 2001 que les membres du syndicat qui étaient Condé et Condeau-sur-Huisne commençaient à monter au créneau, à ne pas être d'accord, on a organisé des réunions publiques, ça ne changeait rien. De toutes façons, quand on est face à un syndrome, à un NYMBY, de toutes façons, quoi qu'on fasse, les raisonnements ne sont plus rationnels. En tant que sociologue, vous devez en savoir un peu plus que moi là-dessus, on passe dans l'irrationnel, les gens sont opposés et ne feront jamais marche arrière. On l'a vraiment vécu comme ça, en plus avec des mots comme « barrage », ils imaginaient vraiment un truc énorme enfin. Là-dessus, enfin tout ça sur fond de « ouais, on inonde la campagne pour protéger la ville », « on inonde l'Orne pour protéger l'Eure-et-Loir, d'ailleurs à Nogent-le-Rotrou ils n'ont pas de Plan d'Occupation des Sols alors que nous à Condé-sur-Huisne on a un Plan d'Occupation des Sols »... » (Gestionnaire, CG Eure-et-Loir)

2.2. La voie réglementaire

Malgré la contestation locale envers le projet, celui-ci a pris forme et avancé, si bien qu'au printemps 2003, les travaux de construction de l'ouvrage ont débuté. Pour autant, l'opposition n'abandonne pas sa position et attaque le projet en justice. Les spécificités du projet, à cheval sur deux départements conduisent à la saisie du Conseil d'Etat. Cela n'étant pas suspensif vis-à-vis de l'avancement des travaux, les maîtres d'ouvrage décident de les poursuivre.

Cependant, dans l'analyse du dossier, le juge en charge du dossier rend compte d'un vice de forme procédural, qui entraîne un avis d'annulation administrative du projet :

« Donc il y a une réunion hyper importante qui était prévue à un certain moment qu'on n'a pas fait à ce moment là, le juge du Conseil d'Etat dès qu'il est tombé là-dessus... je crois que l'avocat de la partie adverse l'avait même pas vue, je ne suis même pas sûr qu'il l'avait vue. » (Gestionnaire, CG 28)

C'est alors que les travaux de construction sont suspendus :

« Fin 2003 on en avait fait la moitié, puisque les travaux ont été lancés en 2003. On avait fait la moitié et on s'appretait à reprendre les travaux en avril 2004 pour la dernière partie. Le Conseil d'Etat a pris sa décision début 2004, mars, et a trouvé un vice de forme et a tout annulé. » (Gestionnaire, CG 28)

Par la suite, après des négociations entre promoteurs et opposants, le projet est reformulé en bonne et due forme, et les travaux de construction reprennent, en 2005. Auparavant les opposants s'étaient engagés à ne plus poursuivre d'actions en justice.

2.3. Une configuration locale facilitatrice du projet mais propice au soupçon politique

Les entretiens menés avec les acteurs de la situation dans le Perche montrent aussi comment la configuration locale du territoire a été propice et facilitatrice pour la réalisation concrète de l'aménagement. Cela s'observe sur le plan du territoire et de l'économie locale, mais aussi à travers une conjoncture politique « favorable » au moment de l'élaboration du projet et de la réalisation de l'ouvrage.

Sur le plan du territoire et de l'économie locale, les gravières de l'Huisne, exploitées sur la commune de Margon, ont permis de faciliter la réalisation des travaux et d'alléger leur coût de réalisation. En effet, les matériaux nécessaires à la construction de la retenue ont pu être prélevés sur place, avec une distance de transport considérablement réduite. Pour les travaux, un cheminement direct, pour les engins, a été réalisé le long du cours d'eau, relayant directement le site d'exploitation des gravières à celui de la retenue en chantier. Pour l'entreprise exploitant les gravières, l'opération représentait une opportunité intéressante.

Sur le plan politique, la commune de Nogent-le-Rotrou et ses élus sont restés relativement en retrait dans la conduite du projet de retenue à Margon. Pourtant, la commune en est la principale et quasi-seule bénéficiaire. Ce positionnement a permis d'éviter, en partie, la critique directe à l'encontre de la commune de Nogent-le-Rotrou. C'est Margon, via son maire, qui représentait le projet de retenue aux yeux de ces opposants. Ainsi, la critique n'était pas adressée à l'encontre des personnes élues de la commune de Nogent. Cependant, le contexte politique local de la commune de Nogent n'était pas neutre aux yeux des opposants au projet : le maire de la commune était secrétaire d'Etat⁷⁶ dans le gouvernement de L. Jospin, en date en 1999. Ainsi, le soupçon de « favoritisme » est revenu de manière récurrente au cours des entretiens, de façon explicite ou non, selon les personnes interrogées.

« [...] en plus, psychologiquement, le maire de Nogent-le-Rotrou était à l'époque ministre [...] ou secrétaire d'état au commerce extérieur. [...] il est toujours maire mais il n'est plus ministre, c'est M. Huwart. Et donc la population d'ici, amont, a considéré que la ville, entre guillemets, avec son maire, ministre, était en train de, sans concertation avec la population amont, de vouloir réaliser un ouvrage qui favorisait sa ville, tant au niveau de ses zones constructibles, soit d'habitations soit industrielles. Et de favoriser dans le même temps l'agrandissement de la carrière. »
(Maire de Condé-sur-Huisne, président du PNR du Perche, membre du CPBHA)

Les propos du maire de Condé-sur-Huisne restent allusifs tout en montrant comment ce soupçon de relais politique au niveau national, a des effets disqualifiant sur la pertinence et la justification du projet.

⁷⁶ Secrétaire d'Etat au commerce extérieur, de 1999 à 2002.

Du côté du gestionnaire en charge du risque d'inondation pour le Conseil Général de l'Eure-et-Loir, le discours est plus explicite :

« [...] bon il y a une chose que je peux quand même vous dire, ça a joué quand même, jusqu'en 2002, dans le gouvernement Jospin, le maire de Nogent-le-Rotrou était rentré au gouvernement de Jospin, donc ça a facilité, on ne va pas dire qu'il en a abusé, mais ça a certainement été facilitateur, peut-être par rapport aux financements mais également par rapport à l'instruction de l'Etat. Là, on sentait que les services préfectoraux nous ont très fortement épaulés, même s'ils nous ont finalement induits en erreur, c'est de leur faute mais, ils nous ont quand très fortement épaulés dans toutes les procédures administratives sauf qu'en 2002, changement de président et autre. » (Gestionnaire, CG 28)

Malgré ces divers événements, le projet de retenue de Margon a pu suivre son cours et a finalement abouti.

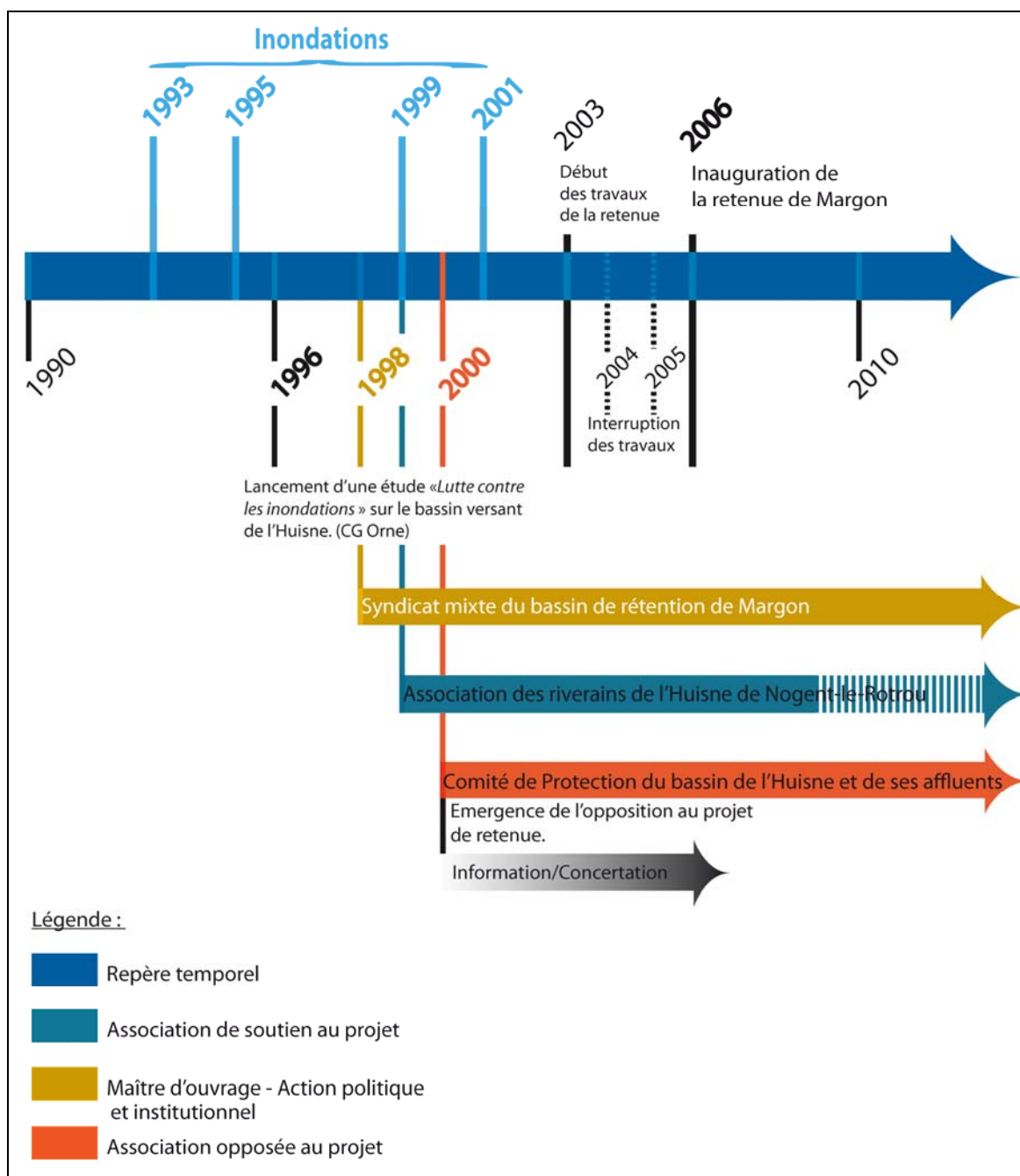


Figure 32- Margon ; trajectoire des événements socio-environnementaux.

Ainsi, pour le cas de Margon, la trajectoire des événements socio-environnementaux (fig.32) se déploie sur une dizaine d'années. A la différence du Gué-Ory, c'est un projet de protection locale. La distance entre la zone à protéger et la zone mise à contribution pour cette protection, est plus rapprochée. De cette manière, les deux zones sont situées au sein du même secteur de la vallée de l'Huisne, à l'amont.

L'analyse de la situation met en évidence, comme dans les cas du Mans et des Alpes Mancelles, la constitution d'acteurs collectifs qui s'engagent afin de faire entendre leurs demandes : protection face au risque pour les inondés, défense de leur territoire pour les

opposants. Malgré tout, dans le cas de Margon, la sensibilité a émergé de façon moins exacerbée que dans le cas du Gué-Ory. La conduite du projet, elle aussi critiquée, a pu suivre son cours et est arrivée à son terme. Parmi les arguments débattus, l'efficacité de la retenue, par exemple, a moins été remise en question que dans le cas du Gué-Ory. Les débats se sont moins concentrés sur les questions techniques associées à l'ouvrage, mais plus sur une relation déséquilibrée entre territoires urbains et territoires ruraux.

3. Le projet de levées transversales dans le lit majeur de l'Huisne

A l'origine, un projet expérimental et ambitieux de 25 levées transversales entre Montfort-le-Gesnois et Nogent-le-Rotrou (secteurs H2 et H3a) est préconisé au sein de l'étude 3P, réalisée en 1998 et déjà évoquée précédemment (Chapitre 6). L'originalité du projet est de l'ordre technique : le principe des levées transversales, relevant des solutions de ralentissement dynamique des crues, n'est pas éprouvé. L'originalité l'est aussi du point de vue du territoire d'intervention : le projet initial s'étend sur deux départements (la Sarthe et l'Eure-et-Loir) et deux Régions (les Pays-de-la-Loire et la Basse Normandie). Cela pose très vite un problème de compétence pour la maîtrise d'ouvrage du projet. Le volontarisme du SMPEI – et notamment celui de le Mans Métropole, poussé par la mobilisation de l'ADSPQI du Mans – doit donc faire face aux limites de son périmètre d'action, le département de la Sarthe. Au niveau de l'Eure-et-Loir, comme au niveau des deux Régions concernées, le projet n'apparaît pas comme une priorité. Ainsi, le caractère expérimental des ouvrages sur le plan technique et les limites rencontrées du point de vue de la maîtrise d'ouvrage du projet, ont entraîné une transformation du projet. En conséquence, il est décidé de poursuivre la réflexion sur le plan technique – de réaliser des études plus poussées – à partir d'un projet de trois levées expérimentales en Sarthe, territoire d'intervention pour lequel le SMPEI est compétent.

Dans la presse locale, en 2005, on constate le scepticisme, concernant la pertinence de la démarche, de la part même du président du Conseil Général de la Sarthe : « *Au lieu de s'amuser à faire trois levées pour 5.7 millions d'euros, mieux vaut pousser la modélisation plus loin et nous apporter des preuves que cela fonctionnera réellement.* ⁷⁷ » De même, les élus de la Ferte-Bernard sont inquiets ; s'il s'avère que les levées n'ont pas l'efficacité souhaitée, qu'advient-il des deux levées expérimentales prévues sur la commune ⁷⁸ ?

Les difficultés associées au projet sont à la fois techniques et liées à sa gouvernance. Les acteurs politiques impliqués semblent eux-mêmes peu convaincus de leurs compétences à pouvoir porter un projet d'une telle envergure :

⁷⁷ Article du Ouest-France du 1^{er} mars 2005, titré « *Lutte contre les inondations : des tests* », précédé de l'accroche « *Le dossier des levées transversales sur l'Huisne expliqué en réunion publique* », et suivi d'un sous-article titré « *Une expérimentation contestée* ».

⁷⁸ Article du Ouest-France du 1^{er} mars 2005, titré « *Lutte contre les inondations : des tests* », précédé de l'accroche « *Le dossier des levées transversales sur l'Huisne expliqué en réunion publique* », et suivi d'un sous-article titré « *Une expérimentation contestée* ».

« - Et les levées transversales, ça en est où?

- Alors là! Moi je le dis franchement, les levées transversales j'ai renvoyé ça vers le préfet. Un, c'est une technique qui est peu éprouvée, on est dans le domaine de l'expérimental. Y compris le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau souhaitait qu'il y ait deux levées transversales de faites, expérimentales. Heu... on est sur quelque chose là effectivement qui sort du périmètre de la Sarthe, donc du coup, est-ce que le maître d'ouvrage syndicat mixte est compétent pour aller travailler sur l'Eure-et-Loir ou sur l'Orne? Là, c'est un réel souci, donc là on est en blocage, franchement on est en blocage et moi je pense que tant que l'Etat... » (Elu Manceau, président de la CLE du SAGE Sarthe amont)

Dans les propos qui suivent, l'enjeu que constitue l'agriculture dans les fonds de vallées, en regard de la gestion du risque inondation et des projets d'aménagements qu'elle peut générer est soulevé. La question peut se poser en des termes variés : quelle conciliation des usages de fonds de vallées, que proposent-on ou construit-on en commun ?

« [...] enfin pour moi c'est la technique la plus aboutie. C'est la technique la moins pénalisante en termes de biodiversité, la moins pénalisante en termes de fonctionnement hydraulique et y compris la moins pénalisante en termes d'utilisation des fonds de vallée, quoi. Puisque là..., même de l'aspect agriculture, avoir une terre qui se retrouve recouverte d'eau pendant quelques périodes, ça n'a jamais été trop négatif, quoi. Après, c'est une question d'appréciation sur qu'est-ce qu'on fait de la terre, finalement. Si c'est des prairies ou si c'est des terres à usage de culture. Mais il y a des systèmes de compensation qui existent, sur l'Oudon ça se fait et ils ont un mode de compensation qui est calculé et éprouvé, qui marche bien. » (Elu Manceau, président de la CLE du SAGE Sarthe amont)

Le projet de levées transversales est défendu sur le plan technique comme le plus « pertinent » en dehors des problèmes de « gouvernance » qu'il pose.

Conclusion de la Partie 2

Les inondations sont favorables au déclenchement d'une sensibilité dans les quartiers vulnérables aux débordements de la Sarthe et de l'Huisne (Chapitre 5). L'action collective menée par l'ADSPQI du Mans est décrite comme la traduction sociale de cette sensibilité. Elle émerge en réaction à une série d'événements socio-naturels et permet l'expression collective d'une demande de protection face au risque.

L'étude de cas de la situation générée par le projet de retenue sèche au Gué-Ory apporte un point de vue élargi dans le temps et l'espace, du déploiement de la sensibilité socio-spatiale (Chapitre 6). Deux territoires distincts et distants d'une quarantaine de kilomètres, l'agglomération du Mans et les Alpes Mancelles, ont en commun une exposition aux inondations. Le risque de submersion, « subi » au Mans, est quant à lui « convoqué » ou « convoité » dans les Alpes Mancelles. En conséquence, on a pu montrer l'expression d'une sensibilité décalée dans le temps. Elle est directement consécutive aux événements hydrologiques au Mans, mais se manifeste progressivement dans les Alpes Mancelles à l'issue d'une mobilisation des acteurs locaux, à partir des années 2000. Contesté localement, le projet de retenue génère des revendications antagonistes quant aux usages et au devenir des territoires, celui des Alpes Mancelles en particulier. La vallée de l'Huisne, aux abords de la retenue de Margon, présente une situation comparable à celle du Gué-Ory concernant l'ouvrage de protection (Chapitre 7). Cependant, le territoire, situé dans le Perche, la localisation de l'aménagement vis-à-vis de la zone vulnérable de Nogent-le-Rotrou, la conduite et l'opposition locale au projet, ont déterminé des configurations différentes que celles analysées pour le Gué-Ory. Elles sont principalement liées à des enjeux différents puisque dans le Perche, la vallée de l'Huisne apparaît comme un paysage de vallée plutôt ordinaire et banal (Germaine, 2009). Pourtant inclus dans le PNR du Perche, ce secteur ne dispose pas d'atouts paysagers et culturels particuliers.

1. Critique et discussion des résultats présentés

Plus en détail, les deux exemples traités permettent de réexaminer les données rassemblées et interprétées :

1.1. Points communs et différences entre les situations étudiées

Nous avons ainsi pu montrer que, dans les deux sites, des arguments communs pour s'opposer aux projets sont assez nombreux mais que les sites ont des configurations territoriales différentes.

Les sites ont en commun :

- la configuration locale des lieux exposés aux inondations. L'urbanisation « absurde » des zones inondables du Mans et de Nogent-le-Rotrou est mise en cause. Ces constructions qui n'ont pas pris en compte le risque, sont considérées comme relevant

de la responsabilité des communes. Autrement dit, il s'agit de dire « *aux responsables d'assumer leurs erreurs* » ;

- l'opposition ville/campagne : elle se manifeste par ce qui est considéré comme une prise en otage des espaces ruraux pour la protection des secteurs urbanisés. Elle s'exprime également par une faible solidarité amont/aval des vallées. L'inondation plus forte en aval est induite par les conditions naturelles qui déterminent dans tous les cas une amplification des débits, liée à l'augmentation des superficies des bassins versants.
- Les conditions de la gestion des projets et le choix des aménagements constituent également de bonnes raisons pour s'opposer aux projets : absence ou manque de concertation, efficacité des ouvrages mise en débat.

D'autres éléments différencient très nettement les deux sites et les situations qu'ils ont fait naître :

- Les éléments de nature factuelle : Le Mans et Nogent-le-Rotrou sont deux agglomérations de taille différente (grand pôle urbain et pôle moyen⁷⁹) ; le nombre d'habitations touchées par les inondations n'est pas le même. Cependant, dans les deux cas, les perturbations importantes de l'activité économique sont un point conséquent ;
- Les objectifs des aménagements : dans le cas du Gué-Ory, c'est la régulation dynamique des crues par une protection éloignée qui est recherchée ; dans le cas de Margon, le but est de protéger localement la commune de Nogent-le-Rotrou ;
- La conduite des projets a été menée de manière différente dans les deux cas : au Gué-Ory, les acteurs locaux n'ont pas été intégrés à la démarche ; à Margon, les élus des communes situées en amont de la retenue étaient membres du syndicat mixte maître d'ouvrage du projet, dès l'origine de la démarche. Ces conditions, prises en considération, éclairent de manière plus fine la compréhension et l'analyse de la structuration, selon des manières variées, d'une opposition locale aux projets.

1.2. Variabilités des échelles d'observation et d'analyse

Bassins versants, vallées et sites, sont des territoires dont les configurations répondent à des logiques de nature variée, qui cohabitent ou se concurrencent, et qui sont reliés par des niveaux hiérarchiques de pouvoirs et de compétences d'intervention.

Les limites de territoire imposent par ailleurs des contraintes dans l'analyse et l'observation des faits recherchés et des données qui permettent de les étudier. En s'appuyant sur les vallées, le cours d'eau et le cours de l'eau sont pris en compte. Mais cela ne tient pas assez bien compte des découpages territoriaux produits par les sociétés qui occupent ces couloirs naturels de peuplement et de déploiement des activités humaines.

⁷⁹ Selon le zonage en aires urbaines de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) de 2010. (http://www.insee.fr/fr/methodes/zonages/Fr_carteZAUER_IP2.pdf)

2. Les transformations des territoires des vallées de la Sarthe amont

Dans le cadrage préalable du processus de sensibilité que nous avons proposé dans la partie 1, trois ingrédients participant et constituant de la sensibilité ont été mis en évidence :

- Ingrédient 1 - Un territoire et ses spécificités : fonctions et usages des fonds de vallée ;
- Ingrédient 2 - Des événements qui modifient et perturbent ce territoire : processus d'information et de débat public (instrumentalisation ou non de l'information) dans le cadre de ces événements.
- Ingrédient 3 - Réactions des acteurs identifiant la sensibilité sociale : la constitution et l'activation de collectifs pour peser dans les débats, faire valoir des revendications.

L'ingrédient 2 retrace les transformations ou perturbations qui affectent les territoires de vallée. Ces transformations participent et conduisent à l'engagement et à la mobilisation d'acteurs collectifs pour la revendication d'enjeux socio-spatiaux. Ces engagements constituent l'ingrédient 3 du processus de sensibilité.

Le travail d'enquête sur les vallées de la Sarthe amont a permis d'identifier deux types de transformations ou de perturbations qui affectent ces territoires. Les différences sont liées à leur origine, leur emprise spatiale et leur temporalité. Les tableaux 1 et 2, ci-dessous, récapitulent ces différentes transformations des territoires de fond de vallée :

Excès d'eau : inondations		
Origine	Emprise spatiale	Emprise temporelle
- naturelle, - et socio-naturelle.	- lit majeur où la submersion est d'extension variable selon le type de crue, - et selon les caractéristiques morphologiques, naturelles ou anthropiques (liées aux aménagements en lien avec l'occupation du sol).	- crue de courte durée (de quelques jours à quelques semaines), - temps court rapporté au temps de l'hydrosystème, - et au temps du vécu de l'inondation.

Tableau 17 – Aspects spatio-temporels des Transformations/Perturbations liées aux événements socio-naturels d'inondation, dans les fonds de vallée.

Aménagement des fonds de vallée pour la gestion des inondations		
Origine	Emprise spatiale	Emprise temporelle
- anthropique, sociale	<ul style="list-style-type: none"> - localisé - +/- répété ou récurrent - variable selon les secteurs : urbanisés ou à dominante rurale 	<ul style="list-style-type: none"> - élaboration des projets (plusieurs années) - réalisation des projets (plusieurs mois) - temps plus long de la réaction des acteurs (autour de 5 à 15 ans)

Tableau 18- Aspects spatio-temporels des Transformations/Perturbations consécutives au déploiement de la gestion du risque d'inondation, dans les fonds de vallée.

La construction et la description des éléments constituant l'ingrédient 2 permet la mise en relation de phénomènes contrastés dans leur nature et dans leur dynamique.

C'est justement le lien entre le naturel et l'aménagement qu'il semble pertinent d'interroger. La dimension sociale de ces transformations est la composante qui les fait tenir ensemble. Les inondations génèrent un risque, la société cherche à s'en protéger, à gérer, contenir et circonscrire le risque. Cependant, les aménagements variés, associés à l'urbanisation des fonds de vallée, marquent l'occupation du sol en des secteurs spécifiques de la vallée. Il en résulte que l'inondation, au-delà de son origine naturelle, est un événement socio-naturel, dont les conditions d'expression sont aussi déterminées par les conditions d'anthropisation des vallées. Ainsi, les événements socio-naturels d'inondation des secteurs vulnérables du fond de vallée constituent des événements déclencheurs du déploiement d'une gestion du risque, et de l'engagement d'acteurs sociaux riverains des cours d'eau et habitants des fonds de vallée.

La mise en relation de ces divers phénomènes permet de mettre en évidence la construction de vallées ordinaires comme des territoires sensibles à des enjeux. Les dimensions spatiale et temporelle de ces événements jouent un rôle déterminant, à la fois pour caractériser ces événements, pour eux-mêmes, mais également pour dépeindre le processus de construction de la sensibilité.

Conclusion Générale

Au terme de ce travail, nous formulons une définition de la sensibilité socio-spatiale.

Il s'agit d'un processus qui révèle les jeux d'acteurs en lien avec les transformations des territoires de l'eau. La sensibilité socio-spatiale s'élabore dans le temps et dans l'espace. Dès lors, il est possible de caractériser les trajectoires des événements socio-environnementaux et sociaux, qui déterminent l'émergence et le déploiement de la sensibilité. Dans le cadre du risque inondation et de sa gestion, la notion de sensibilité propose une manière d'envisager et d'aborder la gestion du risque, en insistant sur la dimension socio-spatiale des événements qui affectent les territoires de l'eau. La prise en considération de cette sensibilité argumente en faveur d'une mise en débat et d'une information plus juste autour des enjeux de la gestion du risque, mais aussi, et plus généralement, de l'eau. Ces enjeux sont présentés, le plus souvent, dans leurs dimensions réglementaires, techniques et scientifiques. Leur formulation, dans des termes plus sociaux, c'est-à-dire politiques, pose la question du partage de ces territoires et des modalités de ce partage, entre les divers secteurs, et entre différents acteurs au sein de ces territoires. Ainsi formulée, la problématique du partage des territoires de l'eau, est rarement explicitée et n'est pas, ou peu débattue.

Ainsi, dans ce travail, la mise en évidence et l'analyse du processus de sensibilité, et des ingrédients qui y participent, s'est faite a posteriori des événements qui déterminent le processus. Il est possible de prendre en considération cette sensibilité en amont du processus.

L'approche des territoires de l'eau en tant qu'hydrosystèmes anthropisés nécessite de mettre en œuvre une réflexion collective autour des questions de la mise en commun et du partage de ces territoires. Par les dispositifs de gestion du risque, mais aussi par ceux de la gestion de l'eau, cette réflexion collective est menée de fait. Néanmoins, les enjeux « techniques » et « environnementaux » de la gestion de l'hydrosystème et des risques associés ne sont pas toujours explicités et sont peu débattus. L'effet d'imposition qui en ressort conduit à des situations de tensions entre les acteurs concernés. Le contexte général de la gestion de l'eau et du risque, se caractérise par la montée en puissance, depuis les années 1990, d'une gestion « intégrée et globale » de la ressource (Chapitre 3), du point de vue des normes de l'action publique. Toutefois, sa mise en œuvre concrète date des années 2000 pour le cas de la Sarthe amont. L'étude du risque d'inondation et de sa gestion permet, justement, d'en observer les limites et les difficultés. A ce titre, l'intégration du risque n'apparaît que partielle au sein du SAGE de la Sarthe amont et de l'Huisne.

Dans les cas analysés, les enjeux se concentrent sur la gestion du risque d'inondation qui vient en partie butter contre les enjeux de gestion écologique des cours d'eau. En somme, les conceptions diverses de l'environnement qui s'affrontent ici, sont celles de l'environnement en tant que ressource, celles de l'environnement en tant que contrainte, et celles d'un environnement « bio centré » (Theys, 1993). L'environnement « ressource » prend des formes diverses. Le cas des Alpes Mancelles montre bien comment le patrimoine naturel est aussi

perçu et « utilisé » en tant que ressource ; ressource économique, pour le développement économique local, par exemple.

Plutôt que de parler d'instrumentalisation de l'environnement, dans les situations étudiées, il sera plus juste et plus judicieux de dire qu'il y a des interprétations diverses de la problématique environnementale. Ces interprétations sont à l'origine de perceptions et de représentations sociales divergentes entre les divers groupes d'acteurs concernés par ces projets et s'y intéressant. Les modalités de la mise en débat et de la prise de décision concernant ces divers aménagements sont elles aussi contestées, et mettent en évidence les difficultés et les tensions qui interagissent dans la mise en œuvre concrète d'une démocratie environnementale (Barbier et Larrue, 2011). En effet, la démocratie environnementale se discute terme à terme. D'une part, selon les différentes acceptions de la démocratie par les acteurs concernés (élus locaux, nationaux ; acteurs associatifs et acteurs de la société civile). D'autre part, selon les diverses conceptions de l'environnement, inhérentes à un terme relativement flou (chapitre 2), qui sont elles aussi sources de représentations divergentes.

La construction d'un espace commun, que nous avons définie et traduite par la nécessité d'une mise en partage des territoires de l'eau, rencontre alors des problèmes. Le cas de la gestion du risque dans le bassin de la Sarthe amont met en évidence les difficultés du partage des territoires de fonds de vallée :

- une inégalité face au risque d'inondation ;
- des ingrédients de la sensibilité qui prennent des formes contrastées de l'amont à l'aval du cours d'eau.

Les études de cas mettent en évidence une perception des territoires urbanisés différente de celle des territoires ruraux. La mise en opposition entre ces territoires urbains et ruraux, à travers les argumentaires des acteurs collectifs, se dégage clairement. Il en reste l'idée d'une « idéologie urbaine », et des rapports de pouvoir qu'elle introduit dans des territoires où l'urbain et le rural se côtoient. Ce phénomène n'est pas nouveau et renvoie à la problématique de la dynamique de recomposition des territoires. Cette idée est étudiée et analysée, par exemple, par C. Gagnon (1994) pour le cas du Québec. Elle insiste sur l'importance des ancrages locaux et d'une construction locale du territoire, afin d'envisager un développement local « viable » :

« La multiplication des problèmes socio-environnementaux, au cours des vingt dernières années, témoigne de cette perte de maîtrise des individus et des collectivités concernant leurs lieux, leurs conditions de vie et de travail. » (Gagnon, 1994 : 32)⁸⁰

⁸⁰ Il faut souligner que les questions posées par l'ouvrage, en 1994, résonnent de façon étonnamment actuelle. Cependant, il est nécessaire d'apporter quelques critiques à la réflexion menée dans le chapitre d'où la citation est extraite. Notamment, la dissociation de l'idée de crise socio-environnementale de la notion de développement qui est balayée sans définition. La suite du texte entretient la confusion, notamment en dénonçant une économie de marché productiviste, accumulatrice de production et consommatrice des ressources naturelles. On est alors en droit de se demander si, justement, la notion de développement n'est pas principalement produite et diffusée par les sociétés caractérisées par une économie de marché productiviste.

L'idée d'une tension entre maîtrise et non-maîtrise sociale du territoire (Gagnon, 1994) apporte une lecture intéressante concernant les transformations des territoires et les réactions sociales qui en découlent.

*« [...] l'action et les pratiques de la base sociale, des associations, bref de la société civile, s'avèrent centrales dans le façonnement et la recomposition des territoires. »
(Gagnon, 1994 : 34)*

La notion de sensibilité socio-spatiale exprime cette tension entre maîtrise et non-maîtrise sociale du territoire, tout comme elle en est l'expression.

Dans la première partie, la problématisation et l'explicitation de la démarche ont permis de proposer la définition d'une sensibilité socio-spatiale constituée d'ingrédients qui servent aussi d'indicateurs, et pour laquelle il est possible de repérer un identifiant principal.

La seconde partie présente l'analyse des données recueillies et l'interprétation que l'on en tire. Les ingrédients de la sensibilité sont validés et discutés :

- Ingrédient 1 - Un territoire et ses spécificités : déterminé par les fonctions et les usages des fonds de vallée ;
- Ingrédient 2 - Des événements qui modifient et perturbent ce territoire. Des processus d'information et de débat public (instrumentalisation ou non de l'information) se déploient dans le cadre de ces événements ;
- Ingrédient 3 – Les réactions des acteurs identifiant la sensibilité sociale : s'exprime par la constitution et l'activation de collectifs pour peser dans les débats et faire valoir des revendications.

L'approche sociologique permet une étude fine des ingrédients 2 et 3. Le positionnement de la réflexion au niveau de la vallée enrichit l'analyse en lui fournissant un ancrage dans les territoires de l'eau, et prend ainsi la mesure des enjeux déterminés par le fonctionnement de l'hydrosystème et des contraintes du cadre physique des faits sociaux étudiés.

Le cadre théorique de l'analyse sociologique a permis de se concentrer sur les discours et leur contexte de production. De cette manière, l'interprétation se focalise sur les arguments échangés et mis en débat. Si les itinéraires de la constitution des acteurs collectifs (associations) ont ainsi pu être reconstitués, ceux des individus sont peu mis en avant dans la démonstration. Cependant, le matériau recueilli au cours des entretiens regorge d'informations concernant les personnes, qui soulignent l'importance de l'engagement familial d'une part, et du poids des trajectoires individuelles d'autre part.

Le cadre d'analyse des régimes d'engagement et l'articulation de divers registres de discours et de pratiques, apportent un regard pertinent sur les situations étudiées, et plus généralement sur l'idée d'une action au pluriel. Le matériau sociologique recueilli et exploité dans l'analyse montre que l'engagement est toujours pluriel et rarement univoque. A ce titre, la méthodologie de l'enquête mise en œuvre a été le support d'un croisement entre des données discursives produites dans des contextes variés : paroles publiques, individuelles ou collectives. L'exploitation de la revue de presse, des comptes-rendus et de l'observation de

réunions ou d'assemblées générales, constitue le matériau privilégié de l'analyse d'un engagement justifié et en plan. Les discours recueillis au cours des entretiens permettent quant à eux, une articulation entre les trois régimes d'engagements. Les éléments « biographiques » qui décrivent les parcours des personnes interrogées n'ont pas été exploités dans la présentation des résultats et de l'analyse (Partie 2). Ces éléments sont, selon nous, les plus à mêmes de pouvoir explorer en détail un régime d'engagement familial. Par exemple, le président et le vice-président de l'ADSPQI incarnent, par le croisement de leurs itinéraires professionnels et de leurs expériences d'habitants de zones soumises au risque d'inondation, l'articulation d'un engagement qui puise dans les trois régimes, familial, justifié et en plan.

Les définitions sociologiques de l'environnement explicitées dans la partie 1, en particulier celle de Thévenot (2001) concernant l'articulation en tension entre l'attachement et le détachement entre des régimes du proche, de l'intime, et le « *détachement et la distance critique requis pour la chose publique* » (Thévenot, 2001 : 2003), fournit un cadre « juste » pour rendre compte des tensions et de « ce qui fait problème », dans les problèmes d'environnement.

La sociologie des régimes d'engagement est efficace et pertinente pour mettre en évidence une sensibilité socio-spatiale qui rend compte du passage à l'action des acteurs, dans des situations de transformation des territoires. Les situations étudiées mettent en évidence la « pluralité des façons de généraliser » (Thévenot, 2006 : 195). Celle-ci résulte de l'embrayage entre une « *connaissance nécessaire* » et un impératif de « *faire valoir l'enjeu public d'une question* ». Cependant, la sociologie des régimes d'engagement laisse de côté la sociogenèse des compétences des acteurs et se focalise sur les contextes de l'action. Il s'agit là de l'une des critiques que l'on peut adresser à ce cadre interprétatif :

« Toutefois, malgré l'évidence dispositionnaliste, certaines théories de l'action font comme si les acteurs étaient « sans passé », totalement amnésiques et entièrement malléables sous l'effet des contraintes qui pèsent sur les différents contextes d'action. Ces théories s'intéressent moins aux acteurs agissants qu'à l'action en tant que telle, quelle que soit l'histoire des acteurs. » (Lahire, 2012 : 34)

Ainsi, un pan de l'explication sociologique des faits sociaux étudiés n'est pas abordé. A ce propos, la formule « Passé incorporé+contexte présent = pratique », proposée par B. Lahire dans *Monde pluriel* (2012) afin de caractériser sa théorie de l'action, a le mérite d'être explicite et de permettre la comparaison entre les divers grands courants et les traditions de la pensée sociologique, afin d'en discuter les termes. En ce sens, la sociologie des régimes d'engagement (Thévenot, 2006) insisterait sur le « contexte présent » et laisserait dans l'ombre le « passé incorporé ».

Finalement, la thèse contribue à l'étude du risque en interrogeant les effets sociaux du déploiement de sa gestion notamment. Récemment, les approches du risque ont évolué vers une prise en considération de la vulnérabilité et des actions qui cherchent à la réduire. Le déploiement de cette gestion, observé à l'échelle de la vallée, a des effets que la notion de vulnérabilité ne permet pas de prendre en compte. La notion de sensibilité permet de se décentrer d'une approche « risquée » et, ainsi, de repenser les enjeux en termes de partage et

de mise en commun des territoires de l'eau. La question du risque est importante pour la réflexion. La définition retenue du risque d'inondation comme événement socio-naturel, permet de situer la démarche au niveau des relations entre société et environnement. Les études de cas traitées et les résultats produits, à propos du processus de sensibilité socio-spatiale, contribuent à la connaissance sur les réactions sociales, sur les processus sociaux à l'œuvre dans le domaine du risque d'inondation, et plus généralement, sur les problèmes qui engagent des collectifs dans les interactions société/environnement.

Bibliographie

Géographie des conflits (environnementaux, d'usage et d'aménagement)

BARBIER, Rémi, et LARRUE Corinne 2011. « Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape ». *Participations* N° 1 (1): 67-104. doi:10.3917/parti.001.0067.

CARON, Armelle, et TORRE André. 2006. « Vers une analyse des dimensions négatives de la proximité ». *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, mai. <http://developpementdurable.revues.org/2641>.

CHARLIER, Bruno. 1999. « La défense de l'environnement: entre espace et territoire ». Thèse de doctorat, France

DARLY, Ségolène. 2008. « La spatialité des conflits d'usage au sein des zones périurbaines en Île-de-France : analyse empirique d'une modalité peu connue de la gouvernance des territoires ». Édité par Sylvie LARDON, Eduardo CHIA, et Hélène REY-VALETTE. *Norois. Environnement, aménagement, société*, n° 209 (décembre): 127-46. doi:10.4000/noroi.2691.

DARLY, Ségolène, et André Torre. 2009. « Conflits liés aux espaces agricoles et périmètres de gouvernance en Ile-de-France ». Édité par Emmanuelle Bonerandi et Olivier Deslondes. *Géocarrefour* 83 (4): 307-19. <http://geocarrefour.revues.org/7065>.

DZIEDZICKI, Jean-Marc. 2001. « Gestion des conflits d'aménagement de l'espace: quelle place pour les processus de médiation? ». Thèse de doctorat, Tours, France: Ecole doctorale Sciences de l'Homme et de la Société.

DZIEDZICKI, Jean-Marc. 2003. « II. La gestion des conflits d'aménagement entre participation du public et médiation ». *Annuaire des collectivités locales* 23 (1): 635-46. doi:10.3406/coloc.2003.1662.

DZIEDZICKI, Jean-Marc. 2004. « Au-delà du Nimby : le conflit d'aménagement, expression de multiples revendications ». BookSection. <http://books.openedition.org/pufr/1829>.

DZIEDZICKI, Jean-Marc. 2006. « La médiation : un nécessaire mais insuffisant instrument de gestion des conflits d'aménagement ». In *Le débat public en apprentissage : aménagement et environnement- Regards croisés sur les expériences françaises et québécoise*, L'Harmattan, 183-97.

DZIEDZICKI, Jean-Marc. 2007. « Quand le débat ne fait plus débat : point de vue d'un maître d'ouvrage ». *Recherches*, janvier, 286-96. http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=DEC_BLOND_2007_01_0286.

KIRAT, Thierry, et TORRE André. 2004. Modalités d'émergence et procédures de résolution des conflits d'usage autour de l'espace et des ressources naturelles. Analyse dans les espaces ruraux. <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00004202>.

KIRAT, Thierry. 2008. *Territoires de conflits-Analyses des mutations de l'occupation de l'espace*. 1 vol. Paris: l'Harmattan. <http://www.sudoc.fr/129400157>.

LABORATOIRE EDYTEM, éd. 2010. *Espaces protégés, acceptation sociale et conflits environnementaux*. 1 vol. Chambéry: Laboratoire EDYTEM, Université de Savoie. <http://www.sudoc.fr/145792315>.

LASLAZ, Lionel. 2004. « L'action publique et les Parcs Nationaux français : discours d'acteurs et instrumentalisation politique des conflits en zone centrale du Parc National de la Vanoise (Savoie) ». In *Espaces en transaction*, 3:227-38. <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00130565>.

LASLAZ, Lionel. 2005a. « Les zones centrales des Parcs Nationaux alpins français (Vanoise, Ecrins, Mercantour) : des conflits au consensus social ? : contribution critique à l'analyse des processus territoriaux d'admission des espaces protégés et des rapports entre sociétés et politiques d'aménagements en milieux montagnards ». Thèse doctorat, [S.l.]: [s.n.]. <http://www.sudoc.fr/110683978>.

LASLAZ, Lionel. 2005b. « Les zones centrales des Parcs nationaux alpins français (Vanoise, Écrins, Mercantour), des conflits au consensus social ? Contribution critique à l'analyse des processus territoriaux d'admission des espaces protégés et des rapports entre sociétés et politiques d'aménagement en milieux montagnards. » *Ruralia. Sciences sociales et mondes ruraux contemporains*, n° 16/17 (janvier). <http://ruralia.revues.org/1094>.

LE CARO, Yvon, et VAN TILBEURGH Véronique. 2010. « Séparer et coordonner : le marquage des espaces ordinaires et remarquables. Le cas des espaces agricoles et des réserves naturelles ». *ESO Travaux et Documents*, n° 30 (décembre): 91-104. http://eso.cnrs.fr/TELECHARGEMENTS/revue/ESO_30/11le%20caro-van%20tilbeurgh.pdf.

LECOURT, Arnaud, et FABUREL G. 2005. « «Comprendre la place des territoires dans les conflits d'aménagement. Une application aux espaces ruraux» ». *Revue ESO Travaux et Documents*, n° 23: 77-91. http://assos.univ-lemans.fr/LABO/eso/TELECHARGEMENTS/revue/ESO_23/lecourt_faburel.pdf.

LECOURT, Arnaud. 2003. « Les conflits d'aménagement : analyse théorique et pratique à partir du cas breton ». Thèse doctorat, [S.l.]: [s.n.]. <http://www.sudoc.fr/07636738X>.

LECOURT, Arnaud. 2004. « ESO T&D-Les conflits d'aménagement : analyse théorique et pratique à partir du cas breton ». *ESO Travaux et Documents* N° 21.

LECOURT, Arnaud, et FABUREL Guillaume. 2008. « Comprendre la place des territoires et de leur vécu dans les conflits d'aménagement. Proposition d'un modèle d'analyse pour les grands équipements. » In *Territoires de conflits. Analyses des mutations de l'occupation de l'espace*, L'Harmattan, 21-43. Paris.

LOLIVE, Jacques. 2004. « Des territoires de mobilisation à l'écorégion : quelques justifications territoriales utilisées par les associations de défense de l'environnement ». BookSection. <http://books.openedition.org/pufr/1836>.

MELÉ, Patrice. 2004. « Introduction : Conflits, territoires et action publique ». BookSection. <http://books.openedition.org/pufr/1827>.

MELÉ, Patrice, LARRUE Corinne, et ROSEMBERG Muriel. 2004. *Conflits et territoires*. Presses universitaires François-Rabelais. <http://books.openedition.org/pufr/1823>.

METTOUX-PETCHIMOUTOU, Anne-Paule. 2008. « Conflits d'usage autour de la question de l'eau et évolution des logiques d'acteurs. Le cas de l'association eau et rivières de Bretagne ». In *Territoire de conflits- Analyses des mutations de l'occupation de l'espace*, L'Harmattan, 125-39. Paris.

PHAM, Hai-vu, et KIRAT Thierry. 2008. « Les conflits d'usage des espaces périurbains et le contentieux administratif. Le cas de la région Ile-de-France ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* décembre (5): 671. doi:10.3917/reru.085.0671.

PISTRE, Pierre. 2011. « Mobilisation dans les campagnes toulousaines : conflit d'aménagement et tensions locales ». *Espaces et sociétés* n° 143 (3): 151-69. doi:10.3917/esp.143.0151.

RENARD, Jean, et RIALLAND-JUIN Cécile. 2013. « Le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes : les rebonds d'un aménagement conflictuel ». *Géoconfluences*. <http://hal.univ-nantes.fr/hal-00935347/>.

RIALLAND-JUIN, Cécile. 2012. « Usages récréatifs et agriculture en espace périurbain au nord de Nantes », juillet. http://www.projetsdepaysage.fr/fr/usages_recreatifs_et_agriculture_en_espace_periurbain_au_nord_de_nantes.

SAUVEÉ, Stéphanie. 2005. « La mobilisation riveraine contre le projet de TGV-Ouest ». *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales*, n° 11 (janvier). <http://strates.revues.org/414>.

SIMARD, Louis, LEPAGE Laurent, FOURNIAU Jean-Michel, GARIÉPY Michel, et GAUTHIER Mario. 2006. *Le débat public en apprentissage: aménagement et environnement- Regards croisés sur les expériences françaises et québécoises*. L'Harmattan. 1 vol. Villes et entreprises. Paris, France.

Géographie des risques naturels

DESSAILLY Antoine, Jean-Marc, Bertrand, et PELTIER Anne. 2010. « Sources historiques et problématiques de recherche en géographie des risques naturels ». *Géocarrefour* Vol. 84 (4): 229-39. http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=GEOC_844_0229.

BOUDIÈRES, Vincent. 2008. « De la gestion des risques aux risques de leur gestion dans les territoires touristiques de montagne, Modalités de gestion du risque d'avalanche dans les Alpes françaises et facteurs de vulnérabilité associés. » Université Joseph-Fourier - Grenoble I. <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00370162>.

D'ERCOLE, Robert. 1994. « Les vulnérabilités des sociétés et des espaces urbanisés : concepts, typologie, modes d'analyse ». *Revue de géographie alpine* 82 (4): 87-96. doi:10.3406/rga.1994.3776.

D'ERCOLE, Robert, HARDY Sébastien, METZGER Pascale, ROBERT Jérémy, et GLUSKI Pauline. 2012. « Les dimensions spatiales et territoriales de la gestion de crise à Lima ». *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Volume 12 Numéro 1 (mai). <http://vertigo.revues.org/12009>.

D'ERCOLE, Robert, et METZGER Pascale. 2009. « La vulnérabilité territoriale : une nouvelle approche des risques en milieu urbain ». *Cybergeo : European Journal of Geography*, mars. doi:10.4000/cybergeo.22022.

LÉONE, Frédéric, MESCHINET DE RICHEMOND Nancy, et VINET Freddy. 2010. *Aléas naturels et gestion des risques*. 1 vol. Licence, ISSN 1967-3329. Paris, France: Presses universitaires de France.

LÉONE, Frédéric, et VINET Freddy. 2006. *La vulnérabilité des sociétés et des territoires face aux menaces naturelles: analyses géographiques*. 1 vol. Géorisques, ISSN 1956-4252 1. Montpellier, France: Publications de Montpellier III.

PIGEON, Patrick. 2005. *Géographie critique des risques*. 1 vol. Géographie (Paris. 1990), ISSN 1151-7832. Paris, France: Économica : Anthropos.

REGHEZZA, Magali. 2006. « La vulnérabilité : un concept problématique ». In *La vulnérabilité des sociétés et des territoires face aux menaces naturelles. Analyses géographiques*, Presses Universitaires de la Méditerranée, 35-39. Géorisques 1.

THOURET, Jean-Claude, et D'ERCOLE Robert. 1996. « Vulnérabilité aux risques naturels en milieu urbain: effets, facteurs et réponses sociales ». *Cahiers des sciences humaines* 32 (2): 407-22.
<http://jeaneudeslaurent.free.fr/New/GEO/L1/Documentation/vulnerability%20of%20the%20actual%20risk.pdf>.

VEYRET, Yvette, et REGHEZZA Magali. 2006. « Vulnérabilité et risques. L'approche récente de la vulnérabilité ». *Annales de Mines - Responsabilité et Environnement*, n° 43 (juillet).

Géographie et gestion du risque d'inondation

AFFELTRANGER, Bastien, et MESCHINET DE RICHEMOND Nancy. 2003. « Gestion de l'alerte et de l'information lors des crues : conditions et limites d'une démarche participative locale. L'exemple des Deux-Sèvres ». *Flux* n° 51 (1): 16-27.
http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=FLUX_051_0016.

ALLINNE, Cécile. 2007. « Les villes romaines face aux inondations. La place des données archéologiques dans l'étude des risques fluviaux ». *Géomorphologie : relief, processus, environnement*, n° 1/2007 (avril). <http://geomorphologie.revues.org/674>.

ANDRES, Lauren, et TRAPPAZZON Géraldine. 2007. « Gestion des risques naturels et prise en compte du développement durable : un lien équivoque. Le cas du sud grenoblois ». *Revue de géographie alpine/Journal of Alpine Research*, n° 95-2 (juin): 29-39. doi:10.4000/rga.133.

- BALLAIS, Jean-Louis, CHAVE Sylvain, DUPONT Nadia, MASSON Éric, et PENVEN Marie-Josée. 2011. « La méthode hydrogéomorphologique de détermination des zones inondables ». *Physio-Géo. Géographie, physique, et environnement*, n° Volume 5 (mars). <http://physio-geo.revues.org/3307>.
- BEAURAIN, Christophe, et LONGUÉPÉE Jérôme. 2006. « Dynamiques Territoriales et Proximité Environnementale : le cas du Risque d'Inondation ». *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, n° Dossier 7 (mai). doi:10.4000/developpementdurable.2612.
- BEUCHER, Stéphanie. 2008. « Risque d'inondation et dynamiques territoriales des espaces de renouvellement urbain : les cas de Seine-Amont et de l'Est londonien ». Université de Nanterre - Paris X. <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00336726>.
- BEUCHER, Stéphanie, et RODE Sylvain. 2012. « L'aménagement des territoires face au risque d'inondation : regards croisés sur la Loire moyenne et le Val-de-Marne ». *mappemonde*. Consulté le juin 28. <http://mappemonde.mgm.fr/num22/articles/art09202.pdf>.
- BOUBEE, Yvain. 2006. « Ralentissement dynamique des crues ». *CEMAGREF-Le Thonelet*. <https://www.agroparistech.fr/IMG/pdf/Boubee.pdf>.
- BRAVARD, Jean-Paul. 2000. *Les régions françaises face aux extrêmes hydrologiques : gestion des excès et de la pénurie*. 1 vol. Mobilité spatiale (Paris), ISSN 1248-7244. Paris: SEDES. <http://www.sudoc.fr/054246202>.
- COMBE, Claire. 2004. « Le risque d'inondation à l'amont de Lyon : héritages et réalités contemporaines ». *Géocarrefour* 79 (2): 63-73. <http://geocarrefour.revues.org/555>.
- COMBY, Emeline, et LE LAY Yves-François. 2011. « Raconter la crise : les extrêmes hydrologiques au prisme de la presse locale (Drôme) ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Hors-série 10 (novembre). doi:10.4000/vertigo.11359.
- DEFOSSEZ, Stéphanie. 2009. « Évaluation des mesures de gestion du risque inondation. Application au cas des basses plaines de l'Aude » Université Paul Valéry - Montpellier III. <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00542397>.
- DEFOSSEZ. 2012. « Réglementation vs conscience du risque dans le processus de gestion individuelle du risque inondation ». *Géocarrefour* Vol. 86 (3): 281-90. http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=GEOC_863_0281.
- DOUSSIN, Nicolas. 2009. « Mise en œuvre locale d'une stratégie globale de prévention du risque d'inondation : le cas de la Loire moyenne ». Université de Cergy Pontoise. <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00462076>.
- DOUVINET, Johnny. 2006. « Intérêts et limites des données « CatNat » pour un inventaire des inondations. L'exemple des « crues rapides » liées à de violents orages (Bassin parisien, Nord de la France) ». *Norois*, n° 201 (décembre): 17-30. doi:10.4000/norois.1733.
- DUPONT, Nadia, GRELOT Frédérique, VAN TILBEURGH Véronique, et VALY Janique. 2012. *Quand les cours d'eau débordent : les inondations de la Vilaine du XVIIIe siècle à nos*

jours. 1 vol. Espace et territoires, ISSN 1281-6116. Rennes: Presses universitaires de Rennes. <http://www.sudoc.fr/159537134>.

ELEUTÉRIO, Julian. 2012. « Analyse du risque inondation : l'impact d'incertitude dans les modélisations de l'aléa et de la vulnérabilité des enjeux sur les estimations de dommages ». Université de Strasbourg. <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00821011>.

FELTS, Didier, DÉGARDIN Francis, et VIGNERON Sylvie. 2002. « Vulnérabilité des réseaux urbains et gestion de crise: exemple de l'inondation de mars 2001 à Lyon et Mâcon ». <http://lara.inist.fr/handle/2332/1060>.

FOURNIER, Marie. 2010. « Le riverain introuvable! La gestion du risque d'inondation au défi d'une mise en perspective diachronique. Une analyse menée à partir de l'exemple de la Loire. » Tours: Université François Rabelais - Tours. http://www.applis.univ-tours.fr/theses/2010/marie.fournier_3035.pdf.

GENTRIC, J., et LANGUMIER J. 2009. « Inondations des villes, inondations des champs ». *Natures Sciences Sociétés* 17 (3): 257-65. http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=NSS_173_0257.

GLEYZE, Jean-François, et REGHEZZA Magali. 2007. « La vulnérabilité structurelle comme outil de compréhension des mécanismes d'endommagement ». *Géocarrefour* 82 (1-2). doi:10.4000/geocarrefour.1411.

GRELOT, Frédéric. 2004. « Gestion collective des inondations. Peut-on tenir compte de l'avis de la population dans la phase d'évaluation économique a priori ? ». Ecole nationale supérieure d'arts et métiers - ENSAM. <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00420388>.

LAGANIER, Richard. 2006. *Territoires, inondation et figures du risque: la prévention au prisme de l'évaluation*. 1 vol. Itinéraires géographiques, ISSN 1951-2996. Paris, France.

LAGANIER, Richard, et Gilles Arnaud-Fassetta, éd. 2010. *Les géographies de l'eau : processus, dynamique et gestion de l'hydrosystème*. 1 vol. Itinéraires géographiques, ISSN 1951-2996. Paris: L'Harmattan, impr. 2010. <http://www.sudoc.fr/139205802>.

LAGANIER, Richard, PIQUET Patrick, SALVADOR Pierre-Gil, et SCARWELL Helga-Jane. 2000. « Inondation, territoire et aménagement : révolution de la prise en compte du risque inondation dans la vallée de la Canche (Pas-de-Calais, France). » *Géocarrefour* 75 (4): 375-82. doi:10.3406/geoca.2000.2488.

MESCHINET DE RICHEMOND, Nancy., et REGHEZZA Magali. 2010. « La gestion du risque en France : contre ou avec le territoire ? ». *Annales de géographie* n° 673 (3): 248-67. doi:10.3917/ag.673.0248.

PIGEON, Patrick. 2002. « Réflexions sur les notions et les méthodes en géographie des risques dits naturels ». *Annales de Géographie* 111 (627): 452-70. doi:10.3406/geo.2002.21624.

- POULARD, Christine, CHASTAN Bernard, ROYET Paul, DEGOUTTE Gerard, GRELOT Frédéric, ERDLLENBRUCH Katrin, et NÉDÉLEC Yves. 2009. « Prévention des inondations par ralentissement dynamique ». *Ingénierie*, n° numéro spécial: 5-25.
- REGHEZZA, Magali, RUFAT Samuel, DJAMENT-TRAN Géraldine, LE BLANC, et LHOMME Serge. 2012. « What Resilience Is Not: Uses and Abuses ». *Cybergeogeo : European Journal of Geography*, octobre. doi:10.4000/cybergeogeo.25554.
- RODE, Sylvain. 2001. Des inondations et des hommes : représentation et gestion territoriale du risque d'inondation dans trois communes du val de Loire : Saint-Pierre-des-Corps, La Riche, Bréhémont. 1 vol. Grafigéo (Paris), ISSN 1281-6477 ; 14. Paris: Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique. <http://www.sudoc.fr/060164549>.
- RODE, Sylvain. 2009. « Au risque du fleuve. La territorialisation de la politique de prévention du risque d'inondation en Loire moyenne ». Université de Nanterre - Paris X. <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00444166>.
- RODE, Sylvain. 2012. « Le chêne ou le roseau : quelles stratégies de gestion du risque d'inondation en France ? ». *Cybergeogeo : European Journal of Geography*, avril. doi:10.4000/cybergeogeo.25299.
- SAJALOLI, Bertrand, SERVAIN-COURANT Sylvie, DOURNEL Sylvain, et ANDRIEU Dominique. 2012. « L'inscription paysagère du risque d'inondation dans les politiques urbaines des agglomérations ligériennes, proposition d'un marqueur de résilience spatiale ». *Revue Géographique de l'Est* 51 (3-4). <http://rge.revues.org/3439>.
- SALIT, Florence. 2013. « De l'eau, des digues et des hommes. Approche géographique du risque inondation sur le Siret inférieur (Roumanie) ». Université Paris-Diderot - Paris VII, Université de Bucarest - Faculté de Géographie. <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00923009>.
- SCARWELL, Helga-Jane, et LAGANIER Richard. 2004. *Risque d'inondation et aménagement durable des territoires*. 1 vol. Environnement et société (Villeneuve-d'Ascq), ISSN 1771-6152. Villeneuve d'Ascq: Presses universitaires du Septentrion. <http://www.sudoc.fr/082331774>.
- VIGNERON, Sylvie. 2005. « Réduire la vulnérabilité des réseaux urbains aux inondations », 116. <http://documents.irevues.inist.fr/handle/2042/25981>.
- VINET, Freddy. 2007a. « Approches nationales de la prévention des risques et besoins locaux : le cas de la prévision et de l'alerte aux crues dans le Midi méditerranéen ». *Géocarrefour* 82 (1-2): 35-42. doi:10.4000/geocarrefour.1438.
- VINET, Freddy. 2007b. « Approche institutionnelle et contraintes locales de la gestion du risque Recherches sur le risque inondation en Languedoc-Roussillon ». Université Paul Valéry - Montpellier III. <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00288137>.
- VINET, Freddy. 2008. « Geographical analysis of damage due to flash floods in southern France: The cases of 12–13 November 1999 and 8–9 September 2002 ». *Applied Geography* 28 (4): 323-36. doi:10.1016/j.apgeog.2008.02.007.

VINET, Freddy, DEFOSSEZ Stéphanie, REY Tony, et BOISSIER Laurent. 2012. « Le processus de production du risque « submersion marine » en zone littorale : l'exemple des territoires « Xynthia » ». *Norois* 222 (1): 11-26.
http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=NOR_222_0011.

Géographie générale

BAILLY, Antoine S., FERRAS Robert, et PUMAIN Denise, éd. 1992. *Encyclopédie de géographie*. Paris, France: Economica, DL 1992.

CARRARD, Michel. 2009. « L'impact de l'aéroport Notre-Dame-Des-Landes sur le devenir des relations entre Nantes et Rennes: étude prospective à l'aide de la théorie des jeux ». Université Rennes 2. <http://hal.archives-ouvertes.fr/tel-00459176/>.

DATAR - Observatoire des territoires. 2011. « Les aires d'influence des villes - Le zonage en aires urbaines 2010. » http://www.insee.fr/fr/methodes/zonages/Fr_carteZAUER_IP2.pdf.

DEBARBIEUX, B. 1998. « Une stimulante sociologie du territoire ». *Espace géographique* 27 (4): 374-76. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/spgeo_0046-2497_1998_num_27_4_1204.

DI MÉO, Guy. 2008. « Une géographie sociale entre représentation et action ». *Montagnes méditerranéennes et développement territorial*, n° 23 (Numéro Spécial Représentation, Action, Territoire): 13-21. <http://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00281573/>.

DI MÉO Guy. 2000. *Les territoires du quotidien*. L'Harmattan.

DUMOND, Fernand, et MARTIN Yves. 1961. « Aménagement du territoire et sociologie ». *Cahiers de géographie du Québec* 5 (10): 257. doi:10.7202/020313ar.

DUVOUX, Nicolas. 1970. « Territoire ». *Sociologie*, janvier. <http://sociologie.revues.org/1077>.

ELISSALDE, Bernard. 2002. « Une géographie des territoires ». *L'information géographique* 66 (3): 193-205. doi:10.3406/ingeo.2002.2810.

ESO, CARTA-UMR. 2013. « Pour une approche dimensionnelle de l'espace ». Consulté le juin 14. <http://eso.cnrs.fr/IMG/pdf/vv.pdf>.

FOURNIS, Yann. 2012. « Le développement territorial entre sociologie des territoires et science régionale : la voix du GRIDEQ ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* octobre (4): 533-54. doi:10.3917/reru.124.0533.

GEORGE, Pierre, et VERGER Fernand. 2006. *Dictionnaire de la géographie*. 1 vol. Quadrigé. Dicos poche, ISSN 1762-7370. Paris, France: Presses universitaires de France.

GODET, Laurent. 2010. « La « nature ordinaire » dans le monde occidental ». *L'Espace géographique* Tome 39 (4): 295-308.

http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=EG_394_0295.

GUMUCHIAN, Hervé. 1991. *Représentations et aménagement du territoire*. 1 vol. Géographie (Paris. 1990), ISSN 1151-7832. Paris, France: Anthropos : Economica.

HOYAUX, André-Frédéric, LAJARGE Romain, GAUDIN Solène, GUIBERT Christophe, GUYOT Sylvain, KEERLE Régis, KOUMBA Jean-Pamphile, LEORGNE Yann, LE CARO Yvon, et LENOIR Caroline. 2014. « Atelier «Acteurs» Peut-on parler d'un tournant actoriel? Synthèse collective ». Consulté le mars 18.

http://eegeosociale.free.fr/IMG/pdf/Synthese_acteurs.pdf.

LASSERRE, Frédéric, LECHAUME Aline, et BUREAU Luc. 2011. *Le territoire pensé : géographie des représentations territoriales*. Sainte-Foy (Québec): Presses de l'Université du Québec. <http://www.sudoc.fr/157135128>.

LE BERRE, Maryvonne. 1992. « Territoires ». In *Encyclopédie de géographie*, Antoine Bailly, Robert Ferras, et Denise Pumain, Economica, 601-22.

LÉVY, Jacques, et LUSSAULT Michel. 2003. *Dictionnaire de la géographie*. 1 vol. Paris, France: Belin.

MORHANGE, Christophe, et PROVANSAL Mireille. 2007. « Géoarchéologie ». *Géomorphologie : relief, processus, environnement*, n° 1/2007 (avril).

<http://geomorphologie.revues.org/633>.

NEBOIT-GUILHOT, René, DAVY Lucette, et Comité national français de géographie, éd. 1996. *Les Français dans leur environnement*. 1 vol. Comité national français de géographie. Paris, France: Nathan.

POCHE, Bernard. 1996. *L'espace fragmenté: éléments pour une analyse sociologique de la territorialité*. Paris, France.

RIALLAND-JUIN, Cécile. 2012. « Usages récréatifs et agriculture en espace périurbain au nord de Nantes », juillet.

http://www.projetsdepaysage.fr/fr/usages_recreatifs_et_agriculture_en_espace_periurbain_au_nord_de_nantes.

RIOU, Yolande. 2011. « Représentation, participation, ancrage, identité : quatre piliers pour penser l'inscription territoriale. Le cas du Berry. » Université d'Orléans. <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00730366>.

SÉCHET, Raymonde, et VESCHAMBRE Vincent. 2006. *Penser et faire la géographie sociale : contributions à une épistémologie de la géographie sociale*. 1 vol. Collection Géographie sociale, ISSN 1761-4457. Rennes, France: Presses universitaires de Rennes.

VESCHAMBRE, Vincent. 2013. « Penser l'espace comme dimension de la société ». BookSection. Consulté le juin 10. <http://books.openedition.org/pur/381>.

Gestion de l'eau

BARBIER, Rémi, RIAUX Jeanne, et BARRETEAU Olivier. 2010. « Science réglementaire et démocratie technique ». *Natures Sciences Sociétés* 18 (1): 14-23. doi:10.1051/nss/2010004.

BARONE, Sylvain. 2012. « SCoT est-il plus SAGE ? ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Volume 12 Numéro 2 (septembre).
<http://vertigo.revues.org/12460>.

BAROUCH, Gilles. 1987. « La décision au fil de l'eau : systèmes de pensée et d'action à l'œuvre dans la gestion des milieux naturels en France ». Thèse doctorat, [s. l.]: [s. n.].
<http://www.sudoc.fr/041297830>.

BLOT, Frédérique. 2005. « Discours et pratiques autour du "développement durable" et des "ressources en eau" : une "approche relationnelle" appliquée aux bassins d'Adour-Garonne et du Segura ». Thèse doctorat, France: Université de Toulouse-Le Mirail.

BODIGUEL, Maryvonne. 2007. *Gouvernance et partage de l'eau: le bassin versant de Grand-Lieu*. 1 vol. Espace et territoires, ISSN 1281-6116. Rennes, France: Presses universitaires de Rennes.

BOSC, Christel, et DOUSSAN Isabelle. 2009. « La gestion contractuelle de l'eau avec les agriculteurs est-elle durable ? Approche politique et juridique ». *Économie rurale* n° 309 (1): 65-80. http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=ECRU_309_0065.

BOULEAU, Gabrielle. 2007. « La gestion française des rivières et ses indicateurs à l'épreuve de la directive cadre ». *AgroParisTech*. <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00161257>.

BOULEAU, Gabrielle. 2009. « La contribution des pêcheurs à la loi sur l'eau de 1964 ». *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n° 309 (février): 9-21.
<http://economierurale.revues.org/261>.

BRUN, Alexandre. 2009. « Gestion de l'eau en France ». *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n° 309 (février): 4-8. <http://economierurale.revues.org/259>.

CLARIMONT, Sylvie. 2009. « L'évolution des politiques française et espagnole de l'eau. Entre directives communautaires et décentralisation administrative ». *Économie rurale* n° 309 (1): 34-49. http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=ECRU_309_0034.

DERVIEUX, Alain. 2005. « La difficile gestion globale de l'eau en Camargue (France) : le Contrat de delta ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Volume 6 Numéro 3 (décembre). doi:10.4000/vertigo.2411.

DOUGUET, Jean-Marc, LONGUÉPÉE Jérôme, et PETIT Olivier. 2006. « Editorial du dossier 6 « Les territoires de l'eau » ». *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, n° Dossier 6 (février).
<http://developpementdurable.revues.org/3320>.

FÉMÉNIAS, Damien, et SIROST Olivier. 2011. « Fleuves, estuaires, cours d'eau : représentations et pratiques ». *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Hors-série 10 (novembre). <http://vertigo.revues.org/12079>.

GARIN, Patrice, et RICHARD-FERROUDJI Audrey. 2008. « Les conflits de légitimité sous-jacents aux conflits d'usage ». *La Houille Blanche*, n° 4 (septembre): 40-46. doi:10.1051/lhb:2008038.

GERMAINE, Marie-Anne. 2011. « Dépasser l'enjeu piscicole, vers la définition d'une gestion concertée du cours d'eau et de ses berges ». *Géocarrefour*, n° Vol. 86/3-4 (décembre): 245-59. <http://geocarrefour.revues.org/8483>.

GHIOTTI, Stéphane. 2005. « Jean-Baptiste Narcy, 2004, Pour une gestion spatiale de l'eau. Comment sortir du tuyau ?, Bruxelles, p.i.e – Peter Lang, Collection, Ecoplis n° 4, 342 p. » *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, septembre. <http://developpementdurable.revues.org/1532>.

GHIOTTI, Stéphane. 2006. « Les Territoires de l'eau et la décentralisation. La gouvernance de bassin versant ou les limites d'une évidence ». *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, février. <http://developpementdurable.revues.org/1742>.

GHIOTTI, Stéphane. 2007. *Les territoires de l'eau: gestion et développement en France*. 1 vol. Espaces et milieux, ISSN 1269-701X. Paris, France: CNRS éd.

GIRARD, Sabine. 2012. « La territorialisation de la politique de l'eau est-elle gage d'efficacité environnementale? : Analyse diachronique de dispositifs de gestion des eaux dans la vallée de la Drôme (1970-2011) ». Ecole normale supérieure de Lyon-ENS LYON. <http://halshs.archives-ouvertes.fr/tel-00737165/>.

GRANDGIRARD, Agnès, BARBIER Rémi, et TSANGA TABI Marie. 2009. « Le Département, un acteur clef de la politique de l'eau ». *Économie rurale* n° 309 (1): 22-33. http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=ECRU_309_0022.

HAGEL, Zoé. 2011. « La gestion quantitative de l'eau : une question implicite entre villes, espaces agricoles et milieux aquatiques ». *Géocarrefour*, n° Vol. 86/3-4 (décembre): 261-69. <http://geocarrefour.revues.org/8487>.

HELLIER, Emmanuelle, CARRÉ Catherine, DUPONT Nadia, LARENT François, et VAUCELLE Sandrine. 2009. *La France, la ressource en eau: usages, gestions et enjeux territoriaux*. 1 vol. U. Série Géographie, ISSN 0768-2875. Paris, France: A. Colin.

HELLIER, Emmanuelle. 2011. « Collectivités urbaines et gouvernance de l'eau. Retour sur une expérience intellectuelle singulière ». *ESO Travaux et Documents*, n° 32 (décembre): 35-41. http://eso.cnrs.fr/TELECHARGEMENTS/revue/ESO_32/Hellier.pdf.

LAGANIER, Richard, et ARNAUD-FASSETTA Gilles, éd. 2010. *Les géographies de l'eau : processus, dynamique et gestion de l'hydrosystème*. 1 vol. Itinéraires géographiques, ISSN 1951-2996. Paris: L'Harmattan, impr. 2010. <http://www.sudoc.fr/139205802>.

- LE LAY, Yves-François. 2007. « Stéphane Ghiotti, Les territoires de l'eau ». *Géocarrefour* 82 (4): 264. <http://geocarrefour.revues.org/2258>.
- LÉVÊQUE, Christian. 2011. « Des fleuves et des estuaires : Pour qui ? Pour quoi ? L'émergence de l'interdisciplinarité dans l'étude des hydrosystèmes ». *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Hors-série 10 (novembre). <http://vertigo.revues.org/11389>.
- LEVET-LABRY, Eric. 2012. « Aménager les rivières et réduire les risques pour développer le tourisme nautique en France (1904-1924) ». *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Hors-série 10 (juin). <http://vertigo.revues.org/11396>.
- LEWIS, Nathalie. 2001. « La gestion intégrée de l'eau en France : critique sociologique à partir d'une étude de terrain, bassin Loire-Bretagne ». Thèse de doctorat, [S.l.]: [s.n.]. <http://www.sudoc.fr/061412007>.
- NARCY, Jean-Baptiste. 2004. *Pour une gestion spatiale de l'eau: comment sortir du tuyau ?*. 1 vol. EcoPolis (Bruxelles), ISSN 1377-7238 4. Bruxelles, Belgique.
- PARAGE, Jane. 2009. « Gouvernance Locale de l'Eau et information géographique. Etude du Sage du bassin versant de la Mayenne -France. » Le Mans: Université du Maine. http://cyberdoc.univ-lemans.fr/theses/2009/2009LEMA3004_1.pdf.
- PERMINGEAT, Frédérique, et LE LAY Yves-François. 2008. « Spécificité territoriale et petits arrangements avec la loi : la place des usages locaux dans l'entretien de la rivière (XIXe-XXe siècles) ». *Géocarrefour* 83 (1): 45-55. <http://geocarrefour.revues.org/4522>.
- PETIT, Olivier. 2009. « La politique de gestion des eaux souterraines en France ». *Économie rurale* n° 309 (1): 50-64. http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=ECRU_309_0050.
- PIQUETTE, Elodie, et WINTZ Maurice. 2009. « L'eau : ressource unique et gestion éclatée ». *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n° 310 (avril): 74-91. <http://economierurale.revues.org/2158>.
- RICHARD-FERROUDJI, Audrey. 2008. « L'appropriation des dispositifs de gestion locale et participative de l'eau - Composer avec une pluralité de valeurs, d'objectifs et d'attachements ». Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS). <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00420595>.
- RICHARD, Sophie, et RIEU Thierry. 2009. « Vers une gouvernance locale de l'eau en France : analyse d'une recomposition de l'action publique à partir de l'expérience du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de la rivière Drôme en France. » *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Volume 9 Numéro 1 (mai). doi:10.4000/vertigo.8306.
- RIVIÈRE-HONEGGER, Anne, et BRAVARD Jean-Paul. 2005. « La pénurie d'eau, donnée naturelle ou question sociale ? ». *Géocarrefour* 80 (4): 257-60. <http://geocarrefour.revues.org/1234>

RIVIÈRE-HONEGGER, Anne. 2010. « Les géographes et l'eau ». *Géocarrefour* 85 (3): 261-62. <http://geocarrefour.revues.org/7931>.

RODE, Sylvain. 2010. « De l'aménagement au ménagement des cours d'eau : le bassin de la Loire, miroir de l'évolution des rapports entre aménagement fluvial et environnement ». *Cybergeo : European Journal of Geography*, septembre. <http://cybergeo.revues.org/23253>.

RODE, Sylvain. 2011. « Reconquête urbaine de la Loire et risque d'inondation : des représentations aux aménagements urbains ». *Géocarrefour* Vol. 85 (3): 221-28. http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=GEOC_853_0221.

ROLLIN, Jérôme. 2011. « La protection des petites rivières périurbaines dans les Bouches-du-Rhône depuis les années 1960 : une analyse de la construction locale de la norme environnementale ». *Géocarrefour* Vol. 85 (3): 229-40. http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=GEOC_853_0229.

SIROST, Olivier. 2012. « Fleuves, estuaires et cours : essai de généalogie scientifique d'un objet à la marge des sciences humaines et sociales ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Hors-série 10 (juin). <http://vertigo.revues.org/12065>.

Gestion des espaces naturels

BALLAND, Pierre, LEGRAIN Dominique, DUCHAMP Jacques, LAURAIN Claude, et PRATS Michèle. 2003. « La contribution des départements à la politique de protection des espaces naturels ». Rapport public. mars 2005. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/034000671/index.shtml>.

BARTHON, Céline, CHADENAS Céline, DE LEJARTRE Arnaud, et PANCHER Antoine. 2013. « Valeur, fonction et médiation dans les espaces naturels sensibles : une patrimonialisation inachevée de la nature. Exemples dans les Pays de la Loire ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Hors-série 16 (mai). doi:10.4000/vertigo.13621.

BECERRA, Sylvia. 2003. « Protéger la nature: politiques publiques et régulations locales en Espagne et en France. » Université Toulouse le Mirail - Toulouse II. <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00133021>.

BONNEFOND, Mathieu. 2009. « Les modes de régulation des usages des espaces naturels en France et au Mexique Analyse des cas de la Brenne et du bassin du Tepalcatepec ». Université François Rabelais - Tours. <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00465895>.

DEPRAZ, Samuel. 2008. *Géographie des espaces naturels protégés : genèse, principes et enjeux territoriaux*. 1 vol. U. Série Géographie, ISSN 0768-2875. Paris: A. Colin. <http://www.sudoc.fr/128142251>.

GUNNELL, Yanni. 2009. *Écologie et société: repères pour comprendre les questions d'environnement*. 1 vol. Collection U. Sciences humaines et sociales, ISSN 2101-7166. Paris, France: A. Colin.

LASLAZ, Lionel. 2004. « L'action publique et les Parcs Nationaux français : discours d'acteurs et instrumentalisation politique des conflits en zone centrale du Parc National de la Vanoise (Savoie) ». In *Espaces en transaction*, 3:227-38. <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00130565>.

SANSÉVÉRINO-GODFRIN, Valérie. 2008. *Le cadre juridique de la gestion des risques naturels*. Paris, France: Éd. Tec & doc - Lavoisier.

Hydrosystèmes Fluviaux

AMOROS, Claude, et PETTS Geoffrey E. 1993. *Hydrosystèmes fluviaux*. 1 vol. Collection d'écologie (Paris), ISSN 0335-7473 ; 24. Paris ; Milan ; Barcelone: Masson. <http://www.sudoc.fr/002960338>.

BETHEMONT, Jacques. 1999. *Les grands fleuves: entre nature et société*. 1 vol. U. Série Géographie, ISSN 0768-2875 1999. Paris, France: A. Colin.

BRAVARD, Jean-Paul, et PIÉGAY Hervé. 2000. « L'interface Nature - Sociétés dans les hydrosystèmes fluviaux ». *Géocarrefour* 75 (4): 273-74.

CNFG Comité national français de géographie. Commission de géographie des hydrosystèmes continentaux. 1994. *Cours d'eau aménagés, cours d'eau perturbés ? : impacts des actions humaines sur les systèmes et les paysages fluviaux*. 1 vol. Grenoble: Institut de géographie alpine. <http://www.sudoc.fr/013435604>.

DELUS, Claire Lang. 2012. « Hydrosystèmes et enjeux de gestion ». *Revue Géographique de l'Est* 51 (3-4). <http://rge.revues.org/3487>.

DUPONT, Jean-Paul. 2012. « Fonctionnement hydrologique et enjeux de société : exemples de l'aquifère crayeux de l'Ouest du Bassin de Paris ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Hors-série 10 (juin). <http://vertigo.revues.org/12055>.

EDELBLUTTE, Simon. 2000. « "Logique d'exploitation" ou "logique de protection" dans la vallée de la moyenne Moselle. Le paysage révélateur des conflits spatiaux liés à l'extraction des alluvions » *Géocarrefour* 75 (4): 293-304. doi:10.3406/geoca.2000.2481.

FUSTEC, Éliane, LEFEUVRE Jean-Claude, et BARNAUD Geneviève. 2000. *Fonctions et valeurs des zones humides*. 1 vol. Technique et ingénierie. Série Environnement, ISSN 1624-1843. Paris: Dunod. <http://www.sudoc.fr/054147190>.

PAQUIER, A., VIVIAN Huguette, et CORBONNOIS Jeannine. 1996. *Eau des villes et eau des champs, mieux connaître pour mieux gérer : Conflits d'usage ; gestion des risques ; impact des aménagements ; l'eau et la ville*. Édité par Isabelle Roussel. Lille: Société de géographie de Lille. <http://www.sudoc.fr/082557527>.

SCARWELL, Helga, et FRANCHOMME Magalie. 2005. « Autour des zones humides : espaces productifs d'hier et conflits d'aujourd'hui ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Volume 6 Numéro 1 (mai). <http://vertigo.revues.org/2977>.

VITALI, Delphine. 2000. « La question de la transversalité dans la gestion des hydrosystèmes fluviaux. Analyse des bassins versants de l'Étang de Berre et de l'Ouvèze ». Thèse de doctorat, [S.l]: [s.n]. <http://www.sudoc.fr/058602100>.

Méthodologie et interdisciplinarité

BILLAUD, Jean-Paul. 1992. « La sociologie, entre critique et ingénierie sociales ». In *Sciences de la nature Sciences de la société Les passeurs de frontière*, 167-93. <http://books.openedition.org/editions-cnrs/4178>.

BÜHLERA, Ève Anne. 2006. « Le jeune chercheur et l'interdisciplinarité en sciences sociales ». *Natures Sciences Sociétés* Vol. 14 (4): 392-98. http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=NSS_144_0392.

CHARAUDEAU, Patrick. 2010. « Pour une interdisciplinarité « focalisée » dans les sciences humaines et sociales ». *Questions de communication*, n° 17 (juillet): 195-222. <http://questionsdecommunication.revues.org/385>.

COENEN-HUTHER, Jacques. 2000. « La sociologie et la géographie : concepts, analogies, métaphores ». *Revue européenne des sciences sociales. European Journal of Social Sciences*, n° XXXVIII-117 (février): 141-58. <http://ress.revues.org/718>.

HAMEL, Jacques. 2005. « Sociologie et interdisciplinarité, un mariage de raison ? ». *A contrario* Vol. 3 (1): 107-15. http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=ACO_031_0107.

HUYBENS, Nicole. 2011. « Comprendre les aspects éthiques et symboliques de la controverse socio-environnementale sur la forêt boréale du Québec ». *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Volume 11 Numéro 2 (septembre). doi:10.4000/vertigo.11119.

JOLLIVET, Marcel. 1997. « La « vocation actuelle » de la sociologie rurale ». *Ruralia. Sciences sociales et mondes ruraux contemporains*, n° 01 (janvier). <http://ruralia.revues.org/6>.

KESTEMAN, Jean-Pierre. 2004. « L'Un, le Multiple et le Complexe. L'Université et la transdisciplinarité ». *A contrario* Vol. 2 (1): 89-108. http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=ACO_021_108.

LÉTOURNEAU, Alain. 2010. « La transdisciplinarité considérée en général et en sciences de l'environnement ». *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Volume 8 Numéro 2 (janvier). doi:10.4000/vertigo.5253.

MATHIEU, Nicole. 2012. « L'interdisciplinarité entre natures et sociétés, vingt ans après : le point de vue d'une géographe engagée ». *Ecologie & politique* 45 (2): 71. doi:10.3917/ecopo.045.0071.

RAYMOND, Richard, GARDIN Jean, et METTOUX Anne-Paule. 2004. « Quelle sociologie pour les géographes, quelle géographie pour les sociologues ? ». *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales*, n° 11 (janvier). <http://strates.revues.org/417>.

RESWEBER, Jean-Paul. 2011. « Les enjeux de l'interdisciplinarité ». *Questions de communication*, n° 19 (juillet): 171-200. <http://questionsdecommunication.revues.org/2661>.

TEIXEIRA, Olívio Alberto. 2004. « Pour une sociologie de l'interdisciplinarité. L'expérience des programmes « Causse-Cévennes » et « Agriculture-Environnement-Vittel » ». *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales*, n° 11 (janvier). <http://strates.revues.org/402>.

BACHIR, Myriam, et BUSSAT Virginie. 2000. « L'ENTRETIEN EN ACTES I ». https://www.u-picardie.fr/labo/curapp/revues/root/44/myriam_bachir2_al.pdf_4a0bdf415b548/myriam_bachir2_al.pdf.

BERTAND, Magali, BLOT Frédérique, DASCONE Juhane, GAMBINO Mélanie, MILIAN Johan, MOLINA Géraldine, et others. 2007. « Géographie et représentations : de la nécessité des méthodes qualitatives ». *Recherches qualitatives*, 316-34. http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/hors_serie/hors_serie_v3/Bertrand_et_al-FINAL2.pdf.

BIGO, Mathilde, PANCHER Antoine, et SCHNEIDER Elisabeth. 2013. « Introduction - Dossier thématique : la méthodologie de l'entretien ». *ESO Travaux et Documents*, n° 36 (décembre): 107-8.

BLANCHET, Alain, et GOTMAN Anne. 1992. *L'entretien*. Paris: Nathan.

BLANCHET, Alain, et GOTMAN Anne. 2010. *L'enquête et ses méthodes*. Paris: Armand Colin.

BONGRAND, Philippe, et LABORIER Pascale. 2005. « L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ? ». *Revue française de science politique*, 55 (1): 73. doi:10.3917/rfsp.551.0073.

BUSINO, Giovanni. 2003. « La preuve dans les sciences sociales ». *Revue européenne des sciences sociales. European Journal of Social Sciences*, n° XLI-128 (décembre): 11-61. doi:10.4000/ress.377.

COENEN-HUTHER, Jacques. 2003. « Le problème de la preuve en recherche sociologique qualitative ». *Revue européenne des sciences sociales. European Journal of Social Sciences*, n° XLI-128 (décembre): 63-74. doi:10.4000/ress.380.

DENIS, Jérôme, et David Pontille. 2002. « L'écriture comme dispositif d'articulation entre terrain et recherche ». *Alinéa. Sciences sociales et humaines*, n° 12: 93-106. http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/26/17/60/PDF/Denis_Pontille_Alinea_2002.pdf.

DESCAMPS, Florence. 2005. « La préparation et la conduite de l'entretien ». In *Les livres en ligne de l'Institut de la gestion publique et du développement économique. Histoire économique et Gestion publique*, 335-66. Institut de la gestion publique et du développement économique. <http://igpde.revues.org/563>.

DUBOIS, Vincent. 2005. « L'écriture en sociologie : une question de méthode négligée ». *Transversale 1*. <http://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00497714/>.

« ESO Travaux et Documents. Dossier : la méthodologie de l'entretien ». 2013, n° 36 (décembre).

GUÉRANGER, David. 2013. « L'écriture sociologique en tensions. La réécriture d'un entretien par Pierre Bourdieu ». Consulté le septembre 19. http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/40/93/92/PDF/Article_ecriture_dg_.pdf.

GUYOT, Sylvain. 2008. « Une méthodologie de terrain 'avec de vrais bricolages et plein de petits arrangements'... » In *À travers l'espace de la méthode : les dimensions du terrain en géographie*. Arras, France. <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00422362>.

JAY, Monique. 1998. « Sur l'écriture en sciences humaines ». *Journal des anthropologues. Association française des anthropologues*, n° 75 (décembre): 109-28. <http://jda.revues.org/2642>.

KAUFMANN, Jean-Claude. 2011. *L'entretien compréhensif*. Paris: A. Colin.

LIVET, Pierre. 2003. « Preuve et épreuves en sciences sociales : pour une sociologie négative ». *Revue européenne des sciences sociales. European Journal of Social Sciences*, n° XLI-128 (décembre): 75-92. doi:10.4000/ress.382.

MARTIN, Jean-Yves. 2006. « Une géographie critique de l'espace du quotidien. L'actualité mondialisée de la pensée spatiale d'Henri Lefebvre ». *Articulo - Journal of Urban Research*, n° 2 (juillet). doi:10.4000/articulo.897.

MATHIEU-FRITZ, A., et QUEMIN A. 2007. « Publier pendant et après la thèse. Quelques conseils à l'attention des jeunes sociologues ». *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, n° 2. <http://socio-logos.revues.org/107>.

MATTHEY, Laurent. 2005. « Éthique, politique et esthétique du terrain : cinq figures de l'entretien compréhensif ». *Cybergeog : European Journal of Geography*, mai. doi:10.4000/cybergeog.3426.

MESSU, Michel. 2008. « La rentabilité heuristique des méthodes ». *SociologieS*, avril. <http://sociologies.revues.org/1803>.

OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre. 1995. « La politique du terrain ». *Enquête. Archives de la revue Enquête*, n° 1: 71-109. doi:10.4000/enquete.263.

OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre. 2008. *La rigueur du qualitatif : les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. Louvain-La-Neuve, Belgique: Academia-Bruylant.

PIERRET, Janine. 2004. « Place et usage de l'entretien en profondeur en sociologie ». In *Sociologie pénale : système et expérience pour Claude Faugeron*, 199-213 + biblio. Trajets. ERES. <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00368370>.

SCHNAPPER, Dominique. 1999. *La compréhension sociologique: démarche de l'analyse typologique*. Paris, France: Presses universitaires de France, impr. 1999.

SOUDIÈRE (de la), Martin, et PERROT Martyne. 1994. « L'écriture des sciences de l'homme : enjeux ». *Communications* 58 (1): 5-21. doi:10.3406/comm.1994.1875.

STEINER, Philippe. 2003. « Le problème de la preuve et ses effets sur la constitution de la sociologie ». *Revue européenne des sciences sociales. European Journal of Social Sciences*, n° XLI-128 (décembre): 93-106. doi:10.4000/ress.384.

Vallées et paysage

ALHASKEER, Ziad. 2012. « Analyse cartographique de la structure des paysages de vallées : évaluation de la dynamique des paysages de vallées du bassin versant de la Maine à partir de la télédétection et de SIG ». Université du Maine. <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00793094>.

BARRAUD, Régis. 2007. « Vers un "tiers-paysage" ? Géographie paysagère des fonds de vallées sud-armoricaines. Héritage, évolution, adaptation ». Université de Nantes. <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00202359>.

BARRAUD, Régis. 2011. « Rivières du futur, wild rivers ? ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Hors-série 10 (novembre). doi:10.4000/vertigo.11411.

BARRAUD, Régis, CARCAUD Nathalie, DAVODEAU Hervé, MONTEMBault David, et PORDOY Claire. 2013. « Les épis de la Loire armoricaine, un héritage à la patrimonialité incertaine ». *Norois. Environnement, aménagement, société*, n° 228 (septembre). <http://norois.revues.org/4729>.

BARRAUD, Régis, et PORTAL Claire. 2013. « Les petites vallées des Pays-de-la-Loire. Du paysage pittoresque aux nouvelles interprétations patrimoniales : permanences et tensions contemporaines ». *Norois. Environnement, aménagement, société*, n° 228 (septembre). <http://norois.revues.org/4717>.

BERQUE, Augustin, CONAN Michel, et DONADIEU Pierre. 1994. *Cinq propositions pour une théorie du paysage*. 1 vol. Pays-paysages (Seyssel), ISSN 1263-9303. Seyssel, France: Champ Vallon.

BIGANDO, Eva. 2006. « La sensibilité au paysage ordinaire des habitants de la grande périphérie bordelaise (communes du Médoc et de la basse vallée de l'Isle) ». Université Michel de Montaigne - Bordeaux III. <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00148440>.

BIGANDO, Eva. 2013. « De l'usage de la photo élicitation interview pour appréhender les paysages du quotidien : retour sur une méthode productrice d'une réflexivité habitante ». *Cybergeog : European Journal of Geography*, mai. <http://cybergeog.revues.org/25919>.

BRUNET, Roger. 1974. « Analyse des paysages et sémiologie. Éléments pour un débat ». *Espace géographique* 3 (2): 120-26. doi:10.3406/spgeo.1974.1460.

COEFFÉ, Vincent, et MORICE Jean-René. 2013. « Patrimoine et création dans la fabrique territoriale : l'estuaire ligérien ou la construction d'un territoire métropolitain. » *Norois. Environnement, aménagement, société*, n° 228 (septembre). <http://norois.revues.org/4746>.

COLIN, Clément, BARON-YELLES Nacima, et KEROUANTON Jean-Louis. 2013. « Les ambiguïtés et les limites de la construction patrimoniale d'une industrie en activité. Le cas de la Centrale thermique de Cordemais ». *Norois. Environnement, aménagement, société*, n° 228 (septembre). <http://norois.revues.org/4736>.

CORBONNOIS, Jeannine, et TCHÉKPO Wilfrid. 2013. « Quel devenir pour les ouvrages hydrauliques installés sur les cours d'eau du bassin de la Maine ? ». *Norois. Environnement, aménagement, société*, n° 228 (septembre). <http://norois.revues.org/4721>.

DAVODEAU, Hervé. 2003. « La sensibilité paysagère à l'épreuve de la gestion territoriale, Paysages et politiques publiques de l'aménagement en Pays-de-la-Loire. » Université d'Angers. <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00492307>.

DAVODEAU, Hervé. 2004. « La patrimonialisation : un vecteur d'appropriation des vallées ligériennes ? ». *Norois. Environnement, aménagement, société*, n° 192 (septembre): 63-69. doi:10.4000/norois.891.

DONADIEU, Pierre. 2007. « Le paysage ». *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n° 297-298 (mai): 5-9. <http://economierurale.revues.org/1916>.

DUFAURE, Jean-Jacques. 2007. « Éric FOUACHE, 10 000 ans d'évolution des paysages en Adriatique et en Méditerranée orientale (Géomorphologie, Paléoenvironnements, Histoire) ». *Géomorphologie : relief, processus, environnement*, n° 1/2007 (avril). <http://geomorphologie.revues.org/693>.

ETCHEVERRIA, Olivier. 1997. « Le chemin rural, nouvelle vitrine des campagnes ? ». *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales*, n° 9 (septembre). <http://strates.revues.org/627>.

GATIEN, Amandine. 2013. « Spécificités de l'agriculture dans les vallées principales du bassin versant de la Maine ». Université du Maine. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00949507>.

GATIEN, Amandine, CORBONNOIS Jeannine, et LAURENT François. 2009. « Une analyse de paysage comme préalable à l'étude des systèmes agraires : application à la vallée du Loir ». *Norois. Environnement, aménagement, société*, n° 213 (décembre): 89-101. <http://norois.revues.org/3059>.

GATIEN, Amandine, LAURENT François, et CORBONNOIS Jeannine. 2011. « Pratiques agricoles et ressources en eau des vallées principales du bassin versant de la Maine : quelles représentations ? ». *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Hors-série 10 (novembre). <http://vertigo.revues.org/11382>.

GEFFRAY, Olivier, et MÉNANTEAU Loïc. 2004. « Géographie de l'inondation des marais de la basse-Loire : l'exemple de la crue de l'hiver 2000-2001 ». *Norois. Environnement, aménagement, société*, n° 192 (septembre): 11-28. doi:10.4000/norois.852.

GERMAINE, Marie-Anne. 2008. « Évaluer la diversité des paysages de vallées. Réalisation d'une typologie en Basse-Normandie ». *Norois. Environnement, aménagement, société*, n° 207 (juin): 7-19. doi:10.4000/norois.2253.

GERMAINE, Marie-Anne. 2009. « De la caractérisation à la gestion des paysages ordinaires des vallées du nord-ouest de la France. Représentations, enjeux d'environnement et politiques publiques en Basse-Normandie ». Université de Caen. <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00440948>.

GERMAINE, Marie-Anne. 2011. « Dépasser l'enjeu piscicole, vers la définition d'une gestion concertée du cours d'eau et de ses berges ». *Géocarrefour*, n° Vol. 86/3-4 (décembre): 245-59. <http://geocarrefour.revues.org/8483>.

GERMAINE, Marie-Anne, et BARRAUD Régis. 2013. « Restauration écologique et processus de patrimonialisation des rivières dans l'Ouest de la France ». *Vertigo*, n° Hors-série 16 (mai). doi:10.4000/vertigo.13583.

GERMAINE, Marie-Anne. 2014. « Les rivières de l'ouest de la France sont-elles seulement des infrastructures naturelles ? Les modèles de gestion à l'épreuve de la directive-cadre sur l'eau ». *Natures Sciences Sociétés*, février. doi:10.1051/nss/2014003.

GERMAINE, Marie-Anne, et PUISSANT Anne. 2008. « Extraction d'indices paysagers et analyse quantitative des paysages de « vallées ordinaires » à partir de données images : L'exemple de la Seulles (Calvados, France) ». *Cybergeo : European Journal of Geography*, juin. doi:10.4000/cybergeo.19123.

GUIBERT, Christophe, et PAUL Anaëlle. 2013. « Usages et intérêts différenciés des espaces maritimes et fluviaux patrimonialisés. Les cas de Saint-Gilles-Croix-de-Vie en Vendée et du canal de Nantes à Brest ». *Norois. Environnement, aménagement, société*, n° 228 (septembre). <http://norois.revues.org/4755>.

JACOB-ROUSSEAU, Nicolas. 1970. « Laurent Lespez (éd.), Paysages et gestion de l'eau. Sept millénaires d'histoire de vallées et de plaines littorales en Basse-Normandie ». *Géocarrefour*, janvier. <http://geocarrefour.revues.org/8950>.

JOLIET, Fabienne, BEAUJOUAN Véronique, et JACOB Marta. 2004. « Quelle naturalité du paysage ligérien ? ». *Norois. Environnement, aménagement, société*, n° 192 (septembre): 85-94. doi:10.4000/norois.921.

JOLIVEAU, Thierry. 1994. « La gestion paysagère des espaces ruraux : questions, concepts, méthodes et outils / ~Landscape management of rural space : questions, concepts, methods and tools~ ». *Revue de géographie de Lyon* 69 (4): 325-34. doi:10.3406/geoca.1994.4274.

JOUSSEAUME, Valérie. 2004. « Éditorial ». *Norois. Environnement, aménagement, société*, n° 192 (septembre): 7-9. <http://norois.revues.org/839>.

JOUSSEAUME, Valérie, LANDREIN Julie, et MERCIER Denis. 2004. « La vulnérabilité des hommes et des habitations face au risque d'inondation dans le Val nantais (1841-2003) ». *Norois. Environnement, aménagement, société*, n° 192 (septembre): 29-45. doi:10.4000/norois.866.

LESPEZ, Laurent Éditeur scientifique. 2012. *Paysages et gestion de l'eau - Sept millénaires d'histoire de vallées et de plaines littorales en Basse-Normandie*. Édité par Pôle

pluridisciplinaire Sociétés et espaces ruraux. Presses universitaires de Caen -MRSH. 1 vol. Bibliothèque du pôle rural, ISSN 1760-6896 3. Caen, France

LUGINBÜHL, Yves. 1997. « Editorial ». *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales*, n° 9 (septembre). <http://strates.revues.org/655>.

LUGINBÜHL, Yves. 2001. « La demande sociale de paysage ». Rapport au Conseil National du Paysage, France, Séance inaugurale du 28.

LUGINBÜHL, Yves. 2007. « Pour un paysage du paysage ». *Économie rurale*, n° 1: 23-37. http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=ECRU_297_0023.

MONTALIEU, Jean-Pierre. 1997. « Chemins de ville et de campagne : quel patrimoine ? ». *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales*, n° 9 (septembre). <http://strates.revues.org/630>.

MONTEBAULT, David. 2002. « Les vallées face à l'appropriation urbaine: des mutations de l'occupation du sol dans les grandes vallées proches d'Angers aux nouveaux paysages ». Thèse doctorat, CARTA, France: Université d'Angers. Département de géographie.

MONTEBAULT, David. 2004. « L'histoire comparée du Val d'Authion et de la Loire armoricaine en Anjou ». *Norois. Environnement, aménagement, société*, n° 192: 47-62. doi:10.4000/noroi.880.

PAQUETTE, Sylvain. 2007. « Les enjeux de paysage au Québec entre logiques de préservation et de développement ». *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, n° 297-298 (mai): 41-54. <http://economierurale.revues.org/1972>.

PIN, Benoît, RIGOT Jean-Baptiste, et SERVAIN Sylvie. 2013. « Aménagements portuaires et batellerie traditionnelle, composantes de ressources territoriales en Val de Loire ». *Noroi. Environnement, aménagement, société*, n° 228 (septembre). <http://noroi.revues.org/4771>.

PIN, Benoit, RODE Sylvain, et SERVAIN Sylvie. 2013. « Processus de construction d'une ressource territoriale valorisant le patrimoine naturel et culturel en Loire tourangelle ». *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Hors-série 16 (mai). doi:10.4000/vertigo.13713.

PORTAL, Claire, BARRAUD Régis, et DAVODEAU Hervé. 2013. « Introduction. La patrimonialisation des paysages de l'eau dans l'ouest de la France ». *Noroi. Environnement, aménagement, société*, n° 228 (septembre). <http://noroi.revues.org/4714>.

SAJALOLI, Bertrand, SERVAIN-COURANT Sylvie, DOURNEL Sylvain, et ANDRIEU Dominique. 2012. « L'inscription paysagère du risque d'inondation dans les politiques urbaines des agglomérations ligériennes, proposition d'un marqueur de résilience spatiale ». *Revue Géographique de l'Est* 51 (3-4). <http://rge.revues.org/3439>.

SCHULÉ, Charles Alain. 1984. « La Maine: contribution à la connaissance d'un hydrosystème ». Doctorat d'état, France: Université de Nancy II.

Sociologie de l'environnement

ALLARD, Paul, FOX Dennis, et PICON Bernard. 2008. *Incertitude et environnement: la fin des certitudes scientifiques*. Édité par Société d'écologie humaine, Université d'Aix-Marseille II, et Centre national de la recherche scientifique . Équipe de Nice. 1 vol. Écologie humaine (Aix-en-Provence), ISSN 1776-4386. Aix-en-Provence, France: Édisud.

ASPE, Chantal, et JACQUÉ Marie. 2012. *Environnement et société -Une analyse sociologique de la question environnementale*. Editions Quae.

AUDET, René. 2008. « L'horizon interdisciplinaire de la sociologie de l'environnement sur le terrain de l'agriculture alternative ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Volume 8 Numéro 2 (octobre). doi:10.4000/vertigo.5534.

BACKER (de), Bernard. 2010. « La nature à l'épreuve de l'anthropologie ». *Revue Etopia*, n° 7. <http://www.etopia.be/spip.php?article1550>

BARBIER, Rémi. 2005. « Quand le public prend ses distances avec la participation ». *Natures Sciences Sociétés* 13 (3): 258-65.
http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=NSS_133_0258.

BARBIER, Rémi, BOUDES Philippe, BOZONNET Jean-Paul, CANDAU Jacqueline, DOBRÉ Michelle, LEWIS Nathalie, et RUDOLF Florence. 2012. *Manuel de sociologie de l'environnement*. 1 vol. [Québec]: Presses de l'Université Laval.
<http://www.sudoc.fr/16351786X>.

BARBIER, Rémi, et TREPOS Jean-Yves. 2007. « Humains et non-humains : un bilan d'étape de la sociologie des collectifs ». *Revue d'anthropologie des connaissances* 1, 1 (1): 35. doi:10.3917/rac.001.0035.

BARRAQUÉ, Bernard. 2003. « Politiques publiques et gouvernance ». In *Quelles natures voulons-nous? Pour une approche socio-écologique du champ de l'environnement*, Elsevier, 253-67.

BARRAQUÉ, Bernard, et Kalaora Bernard. 1994. « Introduction, Le risque environnemental et son vécu ». *Espaces et sociétés* n°77 (3): 3-8.
http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=ESP_1994_77_0003.

BECK, Corinne, LUGINBÜHL Yves, et MAXART Tatiana, éd. 200X. *Temps et espaces des crises de l'environnement*. [S.l.]: [s.n.]. <http://www.sudoc.fr/134665120>.

BESSE, Jean-Marc, et Isabelle Roussel, éd. 1997. *Environnement : représentations et concepts de la nature*. 1 vol. Les Rendez-vous d'Archimède, ISSN 1272-3290. Paris, France.

BILLAUD, Jean-Paul. 1992. « La sociologie, entre critique et ingénierie sociales ». In *Sciences de la nature Sciences de la société. Les passeurs de frontière*, 167-93.
<http://books.openedition.org/editions-cnrs/4178>.

BLANDIN, Patrick. 1992. « De l'écosystème à l'éco-complexe ». BookSection.
<http://books.openedition.org/editions-cnrs/4190>.

BOUDES, P. 2009. *Simmel et l'approche sociologique de l'environnement*. Émulations. <http://www.revue-emulations.net/archives/n-5---georg-simmel--environnement-conflit-mondialisation/georg-simmel-et-lapproche-sociologique-de-lenvironnement-philippe-boudes>.

BOUDES, Philippe. 2006. « Les démarches des sociologies francophones de l'environnement : comment faire science avec la problématique environnementale ? ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Volume 7 Numéro 2 (septembre). doi:10.4000/vertigo.2269.

BOUDES, Philippe. 2008a. « L'environnement, domaine sociologique : la sociologie française au risque de l'environnement ». Thèse de doctorat, Bordeaux: Bordeaux II. <http://www.sudoc.fr/130328197>.

BOUDES, Philippe. 2008b. « Sociologie de l'environnement, globalisation et traditions nationales: Une étude des cas français et québécois ». *Canadian Journal of Sociology* 33 (3). <http://ejournals.library.ualberta.ca/index.php/CJS/article/viewArticle/4158>.

BOULEAU, Gabrielle. 2007. « La gestion française des rivières et ses indicateurs à l'épreuve de la directive cadre ». AgroparisTech. <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00161257>.

BOURHIS (le), Jean-Pierre. 2004. « La publicisation des eaux. Rationalité et politique dans la gestion de l'eau en France (1964-2003) ». Université Panthéon-Sorbonne - Paris I. <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00352536>.

BOURHIS (le) , Jean-Pierre. 2012. « Le gouvernement territorial de l'environnement ». In *Manuel de sociologie de l'environnement*, 215-23. Presses de l'Université Laval.

BOZONNET, Jean-Paul. 2012. « La sensibilité écologique ». In *Manuel de sociologie de l'environnement*, Les presses de l'Université de Laval, 147-62.

BRANCHE (La), Stéphane. 2009. « L'insoutenable légèreté environnementale de la participation : une problématisation ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Volume 9 Numéro 1 (mai). doi:10.4000/vertigo.8346.

BRÉDIF, Hervé, et CHRISTIN Didier. 2009. « La construction du commun dans la prise en charge des problèmes environnementaux : menace ou opportunité pour la démocratie ? ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Volume 9 Numéro 1 (juin). doi:10.4000/vertigo.8489.

CADORET, Anne. 1985. *Protection de la nature: histoire et idéologie*. 1 vol. Collection Alternatives paysannes, ISSN 0757-8091. Paris, France: l'Harmattan.

CALLENS, Stéphane. 2006. « Philippe Descola, Par-delà nature et culture, Paris, Gallimard, 2006, 618 p. » *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, septembre. <http://developpementdurable.revues.org/2954>.

CEFAÏ, Daniel. 1996. « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques ». *Réseaux* 14 (75): 43-66. doi:10.3406/reso.1996.3684.

CHARLES, Lionel. 2001. « Du milieu à l'environnement ». In *L'environnement, question sociale. Dix ans de recherche pour le ministère de l'Environnement.*, Odile Jacob, 21-28. Paris.

CHARLES, Lionel, et KALAORA Bernard. 2001. « La nature administrée ». *Le Débat* n° 116 (4): 47-63. doi:10.3917/deba.116.0047.

CHARLES, Lionel, et KALAORA Bernard. 2003. « Sociologie et environnement en France ». *Ecologie & politique* 27 (1): 31. doi:10.3917/ecopo.027.0031.

CHARLES, Lionel, et KALAORA Bernard. 2007. « De la protection de la nature au développement durable : vers un nouveau cadre de savoir et d'action ? ». *Espaces et sociétés* n° 130 (3): 121-33. doi:10.3917/esp.130.0121.

CHARLES, Lionel, et KALAORA Bernard. 2008. « Pensée, sensibilité et action dans la société française autour de la question de la nature ». *Annales de géographie* 663 (5): 3. doi:10.3917/ag.663.0003.

CHARVOLIN, Florian. 1997. « L'invention du domaine de l'environnement ». *Strates. Matériaux pour la recherche en sciences sociales*, n° 9 (septembre). <http://strates.revues.org/636>.

CHARVOLIN, Florian. 2003. *L'invention de l'environnement en France: chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation*. 1 vol. Textes à l'appui. Anthropologie des sciences et des techniques, ISSN 0993-7226. Paris, France: La Découverte.

CLAEYS-MEKDADE, Cécilia. 2006. « La participation environnementale à la française : le citoyen, l'État... et le sociologue ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Volume 7 Numéro 3 (décembre). doi:10.4000/vertigo.8446.

CLAEYS-MEKDADE, Cécilia, et PIVOT Agnès. 2005. « Cécilia Claeys-Mekdade, une sociologue face à l'interdisciplinarité : éloge du doute méthodologique ». *Natures Sciences Sociétés* 13 (2): 189-93. doi:10.1051/nss:2005031.

CREDOC, (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie). 2001. *L'environnement, question sociale: dix ans de recherches pour le ministère de l'environnement*. 1 vol. Paris, France: O. Jacob.

DELMAS, Corinne. 2012. « Chantal Aspe, Marie Jacqué, Environnement et société. Une analyse sociologique de la question environnementale ». *Lectures*, juillet. <http://lectures.revues.org/8825>.

DEREX, Jean-Michel. 2001. « Pour une histoire des zones humides en France (xvii^e-xix^e siècle) ». *Histoire & Sociétés Rurales* 15 (1): 11-36. http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=HSR_015_36.

DESCOLA, Philippe. 2002. « L'anthropologie de la nature ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 57^e année (1): 9-25. http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=ANNA_571_0009.

- DESCOLA, Philippe. 2005. *Par-delà nature et culture*. 1 vol. Bibliothèque des sciences humaines, ISSN 0768-0570. [Paris], France: Gallimard.
- DESCOLA, Philippe. 2007. « À propos de Par-delà nature et culture ». *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 12 (mai): 231-52. doi:10.4000/traces.229.
- DESCOLA, Philippe. 2009. « L'Envers du visible : ontologie et iconologie ». In *Les actes de colloques en ligne du musée du quai Branly*. Musée du quai Branly (département de la recherche et de l'enseignement). <http://actesbranly.revues.org/181>.
- DESCOLA, Philippe. 2010. *Diversité des natures, diversité des cultures*. 1 vol. Les Petites conférences, ISSN 1769-616X. Montrouge, France: Bayard.
- DESCOLA, Philippe, LARRÈRE Gérard Raphaël, et Groupe Sciences en questions. 2011. *L'écologie des autres : l'anthropologie et la question de la nature ; conférences-débats organisées par le groupe Sciences en questions, Paris et Dijon, Inra, respectivement les 29 novembre 2007 et 31 janvier 2008*. 1 vol. Sciences en questions (Paris), ISSN 1269-8490. Versailles, France: Éd. Quae.
- DEVERRE, Christian. 1998. « La place des sciences sociales dans la problématique environnementale ». *Les Dossiers de l'environnement*, n° 17. <http://www.inra.fr/dpenv/deverd17.htm>.
- DOBRÉ, Michelle. 2012. « Introduction Générale ». In *Manuel de sociologie de l'environnement*, Les Presses de l'Université de Laval, 13-16.
- DOIDY, Eric, et GRAMAGLIA Christelle. 2012. « Pragmatiques et politiques de la nature ». In *Manuel de sociologie de l'environnement*, Les Presses de l'Université de Laval.
- DUMAS, Brigitte, RAYMOND Camille, et VAILLANCOURT Jean-Guy, éd. 1999. *Les sciences sociales de l'environnement : analyses et pratiques*. 1 vol. Montréal, Canada: Presses de l'Université de Montréal.
- DUPONT, Nadia, GRELOT Frédérique, VAN TILBEURGH Véronique, et VALY Janique. 2012. *Quand les cours d'eau débordent : les inondations de la Vilaine du XVIIIe siècle à nos jours*. 1 vol. Espace et territoires, ISSN 1281-6116. Rennes: Presses universitaires de Rennes. <http://www.sudoc.fr/159537134>.
- FRIEDBERG, Claudine. 1992. « Représentation, classification : comment l'homme pense ses rapports au milieu naturel ». BookSection. <http://books.openedition.org/editionscnrs/4204#book-presentation>.
- GAULÉJAC (de), Marie-Claire de, et JOLLIVET Marcel. 1965. « Pour un vocabulaire de sociologie rurale ». *Revue française de sociologie* 6 (1): 116-26. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc_0035-2969_1965_hos_6_1_1828.
- GAUTIER, Denis, et BENJAMINSEN Tor Arve. 2012. *Environnement, discours et pouvoir: l'approche Political ecology*. 1 vol. Update sciences & technologies, ISSN 1773-7923. Versailles, France: Editions Quae, impr. 2012.

GODARD, Olivier. 1992. « L'environnement, une polysémie sous-exploitée ». BookSection. <http://books.openedition.org/editions-cnrs/4203>.

HANNINGAN, John A. 2006. *Environmental sociology*. London ; New York: Routledge. <http://www.sudoc.fr/158324536>.

JOLLIVET, Marcel. 2001. « Un exemple d'interdisciplinarité au CNRS : le PIREN (1979-1989) ». *La revue pour l'histoire du CNRS*, n° 4 (mai). doi:10.4000/histoire-cnrs.3092.

JOLLIVET, Marcel. 1965. « D'une méthode typologique pour l'étude des sociétés rurales ». *Revue française de sociologie* 6 (1): 33-54. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc_0035-2969_1965_hos_6_1_1823.

JOLLIVET, Marcel. 1992a. « Agriculture et environnement : réflexions sociologiques ». *Économie rurale* 208 (1): 5-10. doi:10.3406/ecoru.1992.4438.

JOLLIVET, Marcel. 1992b. *Sciences de la nature, sciences de la société : les passeurs de frontières*. 1 vol. Paris, France: CNRS éd.

JOLLIVET, Marcel. 2012. « Objets naturels et objets techniques : la place de la sociologie et l'ambition de l'interdisciplinarité ». In *Manuel de sociologie de l'environnement*, Presses de l'Université de Laval, 33-51.

JOLLIVET, Marcel, et LEGAY Jean-Marie. 2005. « Dossier Interdisciplinarité Canevas pour une réflexion sur une interdisciplinarité entre sciences de la nature et sciences sociales ». *Natures Sciences Sociétés* 13 (2): 184-88. doi:10.1051/nss:2005030.

KALAORA, Bernard. 1998. *Au-delà de la nature, l'environnement : l'observation sociale de l'environnement*. 1 vol. Paris ; Montréal, France, Canada: l'Harmattan.

KALAORA, Bernard. 2001. « À la conquête de la pleine nature ». *Ethnologie française* Vol. 31 (4): 591-97. doi:10.3917/ethn.014.0591.

KALAORA, Bernard. 2007. « La question paysagère ». *Espaces et sociétés* n° 127 (4): 165-74. doi:10.3917/esp.127.0165.

LAGADEC, Yvan, et CHENORKIAN Robert. 2009. « Les systèmes socio-écologiques : vers une approche spatiale et temporelle ». *Natures Sciences Sociétés* Vol. 17 (2): 194-96. http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=NSS_172_0194.

LARRÈRE, Catherine, et LARRÈRE Raphaël. 1997. *Du bon usage de la nature : pour une philosophie de l'environnement*. 1 vol. Alto (Paris), ISSN 1264-4838. Paris, France: Aubier.

LARRÈRE, Raphaël. 2005. « Quelle(s) éthique(s) pour la nature ? ». *Natures Sciences Sociétés* 13 (2): 194-97. doi:10.1051/nss:2005032.

LASCOUMES, Pierre. 1994. *L'éco-pouvoir : environnements et politiques*. 1 vol. Textes à l'appui. Série Écologie et société, ISSN 1255-0299. Paris: Éd. la Découverte.
<http://www.sudoc.fr/003257622>.

LASCOUMES, Pierre. 2012. *Action publique et environnement*. 1 vol. Que sais-je ?, ISSN 0768-0066 3968. Paris, France: Presses universitaires de France, impr. 2012.

LASCOUMES, Pierre, et LE BOURHIS Jean-Pierre. 1997. *L'environnement ou l'administration des possibles : la création des directions régionales de l'environnement*. 1 vol. Logiques politiques, ISSN 1159-6589. Paris ; Montréal: l'Harmattan.
<http://www.sudoc.fr/004218442>.

LASCOUMES, Pierre. 1998. *Les politiques de l'eau : enjeux et problématiques*. Paris: La Documentation française. <http://www.sudoc.fr/047519088>.

LASCOUMES, Pierre, et LE GALÈS Patrick. 2004. *Gouverner par les instruments*. 1 vol. Collection académique (Paris), ISSN 1771-673X. [Paris]: les Presses Science Po.
<http://www.sudoc.fr/083635157>.

LASCOUMES, Pierre, LE GALÈS Patrick, et DE SINGLY François. 2012. *Sociologie de l'action publique*. 1 vol. 128. Sociologie, ISSN 1637-6897 Série Domaines et approches, ISSN 2103-5040. Paris: A. Colin. <http://www.sudoc.fr/161527248>.

LEROY, Pieter. 2004. « Sciences environnementales et interdisciplinarité : une réflexion partant des débats aux Pays-Bas ». *Natures Sciences Sociétés* Vol. 12 (3): 274-84.
http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=NSS_123_0274.

LEROY, Pieter. 2005. « De la sociologie rurale à la sociologie de l'environnement : Fred Buttel, un trajet exemplaire ». *Natures Sciences Sociétés* Vol. 13 (3): 327-31.
http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=NSS_133_0327.

LÉVÊQUE, Christian. 2003. « Vous avez dit nature... Quelle place pour l'homme dans les sciences écologiques? ». In *Quelles natures voulons-nous? Pour une approche socio-écologique du champ de l'environnement*, Elsevier, 23-43.

LÉVÊQUE, Christian, MUXART Tatiana, ABBADIE Luc, WEILL Alain et VAN DER LEEUW Sander. 2003. « L'anthroposystème : entité structurelle et fonctionnelle des interactions sociétés-milieus ». In *Quelles natures voulons-nous? Pour une approche socio-écologique du champ de l'environnement*, Elsevier, 110-29.

LÉVÊQUE, Christian, MUXART Tatiana, VAN DER LEEUW Sander, WEILL Alain, et Luc ABBADIE Luc. 2008. *L'anthroposystème et la zone atelier : nouveaux concepts territorialisés de l'étude des interactions société/milieu*. Presses universitaires François-Rabelais. <http://books.openedition.org/pufr/2383>.

LÉVÊQUE, Christian, et VAN DER LEEUW Sander. 2003. *Quelles natures voulons-nous ? : pour une approche socio-écologique du champ de l'environnement*. 1 vol. Collection Environnement, ISSN 1624-026X. Paris, France: Elsevier.

- LIEVENS, Laurent. 2012. « Aspe Chantal, Jacqué Marie, Environnement et société. Une analyse sociologique de la question environnementale ». *Recherches sociologiques et anthropologiques*, n° 43-2 (décembre): 158-60. <http://rsa.revues.org/818>.
- MATHIEU, Nicole, et JOLLIVET Marcel. 1989. *Du rural à l'environnement : la question de la nature aujourd'hui*. Édité par Association des ruralistes français. 1 vol. Bibliothèque des ruralistes, ISSN 0293-2679. Paris : ARF éd., France: l'Harmattan.
- MERMET, Laurent. 2006. « La « concertation » : un terme flottant pour un domaine mouvant ? ». *Négociations* n° 5 (1): 75-79. doi:10.3917/neg.005.0075.
- MERMET, Laurent, BILLÉ Raphaël, et LEROY Maya. 2005. « L'analyse stratégique de la gestion environnementale : un cadre théorique pour penser l'efficacité en matière d'environnement ». *Natures Sciences Sociétés* Vol. 13 (2): 127-37. http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=NSS_132_0127.
- MERMET, Laurent, et TREYER Sébastien. 2001. « Quelle unité territoriale pour la gestion durable de la ressource en eau ? ». *Responsabilité et Environnement* 22: 67-79. <http://www.anales.org/re/2001/re04-2001/mermet67-79.pdf>.
- METTOUX, Anne-Paule. 2002. « Associations et changement social : le cas d'Eau et Rivières de Bretagne, association de défense de l'environnement ». Thèse de doctorat de Sociologie, Paris: Paris X - Nanterre. <http://www.sudoc.fr/069121206>.
- MICHEL, Charlotte. 2003. « L'accès du public aux espaces naturels, agricoles et forestiers et l'exercice du droit de propriété : des équilibres à gérer ». ENGREF (AgroParisTech). <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00007570>.
- MORIN, Olivier. 2012. « Qu'est-ce que le naturalisme ? ». *SociologieS*, janvier. <http://sociologies.revues.org/3809>.
- MOUNET, Coralie. 2007. « Les territoires de l'imprévisible. Conflits, controverses et "vivre ensemble" autour de la gestion de la faune sauvage. Le cas du loup et du sanglier dans les Alpes françaises. » Université Joseph-Fourier - Grenoble I. <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00207766>.
- MULLER, Pierre. 1995. « Pierre Lascoumes, ~L'éco-pouvoir~ ». *Revue française de science politique* 45 (3): 491-93.
- NARCY, Jean-Baptiste. 2003. « La politique de l'eau face à la gestion des espaces: les Agences de l'Eau aux limites de la modernité ». *Espaces et sociétés* n° 115 (4): 179-96. http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=ESP_G2003_115_0179.
- NARCY, Jean-Baptiste, et MERMET Laurent. 2003. « Nouvelles justifications pour une gestion spatiale de l'eau ». *Nature Sciences Sociétés* 11 (2): 135-45. doi:10.1016/S1240-1307(03)00043-8.
- PAQUOTTE, Phillippe. 1995. « Véronique Van Tilbeurgh - L'huitre, le biologiste et l'ostréiculteur, lectures entrecroisées d'un milieu naturel- ». *Économie rurale* 225 (1): 45.

- PERETTI-WATEL, Patrick. 2003. « Risque et innovation : un point de vue sociologique ». *Innovations* 18 (2): 59. doi:10.3917/inno.018.0059.
- PICON, Bernard. 1978. *L'espace et le temps en Camargue: essai d'écologie sociale*. 1 vol. Le Paradou (13125), France: Actes Sud.
- PICON, Bernard. 1992. « De la double nature de l'interface ». BookSection. <http://books.openedition.org/editionscnrs/4192>.
- PICON, Bernard. 2003. « Problématique environnementale et représentations de la nature. Pour une construction de l'environnement comme objet scientifique. » In *Quelles natures voulons-nous? Pour une approche socio-écologique du champ de l'environnement*, Elsevier, 76-85. 2003.
- PICON, Bernard. 2012. « La sociologie de l'environnement, l'héritage d'un questionnement sur les rapports nature-société ». In *Manuel de sociologie de l'environnement*.
- POLAC, C. 1995. « P. Lascoumes, ~L'éco-pouvoir. Environnements et politiques~ ». *Politix* 8 (29): 226-29. doi:10.3406/polix.1995.1910.
- RHEIN, Catherine. 2003. « L'espace, les sociologues et les géographes, déconstruire et reconstruire les «disciplines»: les jeux de l'interdisciplinarité ». *Sociétés contemporaines*, n° 1: 3-12. http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=SOCO_049_0003.
- RICHARD- FERROUDJI, A. 2011. « Des précautions dans l'ouverture à la pluralité ». *Journées d'étude du GIS Participation : les effets de la participation*. <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00647102/>.
- ROLLIN, Jérôme. 2011. « La protection des petites rivières périurbaines dans les Bouches-du-Rhône depuis les années 1960 : une analyse de la construction locale de la norme environnementale ». *Géocarrefour* Vol. 85 (3): 229-40. http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=GEOC_853_0229.
- ROQUES, Jean-Luc. 2013. « Une approche sociologique des problèmes environnementaux : deux hypothèses explicatives ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, février. doi:10.4000/vertigo.13225.
- THÉVENOT, Laurent. 2001. « Constituer l'environnement en chose publique. Une comparaison franco-américaine ». *Blais JP, Gilio C, Ion J (eds): Cadre de vie, environnement et dynamiques associatives, Edition Paris: PUCA*, 203-19. <http://gspm.ehess.fr/docannexe.php?id=541>.
- THEYS, Jacques, et KALAORA Bernard. 1992. *La terre outragée : les experts sont formels !*. 1 vol. Autrement. Série Mutations. Sciences en société, ISSN 1163-7765 ; 1. Paris, France: Ed. Autrement.
- VAN TILBEURGH, Véronique. 1993. « Natures cultivées et cultures naturelles, l'huître des uns et des autres ». Thèse de doctorat, [S.l.]: [s.n.]. <http://www.sudoc.fr/011824026>.

VAN TILBEURGH, Véronique. 1994. *L'huître, le biologiste et l'ostréiculteur : lectures entrecroisées d'un milieu naturel*. 1 vol. Logiques sociales, ISSN 0295-7736 ; 1994. Paris: l'Harmattan. <http://www.sudoc.fr/003410005>.

VAN TILBEURGH, Véronique. 2006. « Quand la gestion intégrée redessine les contours d'une aire protégée : le cas du parc marin en mer d'Iroise ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Volume 7 Numéro 3 (décembre). doi:10.4000/vertigo.170.

VAN TILBEURGH, Véronique. 2014. *Négocier la nature - Les dispositifs environnementaux comme situations dialogiques de négociation*. Rennes.

VAN TILBEURGH, Véronique, et CHARLIER-KERBIGUET Muriel. 2007. *La mer d'Iroise : négociations sur le principe de protection*. 1 vol. Des Sociétés (Rennes), ISSN 1242-8523. Rennes: Presses universitaires de Rennes. <http://www.sudoc.fr/116432055>.

VIGNAL, Bénédicte. 1999. « La sensibilité écologique et les usages sociaux de la nature dans les pratiques de plein air : le cas de la baignade en eau douce ». Thèse doctorat, [S.l.]: [s.n.]. <http://www.sudoc.fr/076549232>.

WEISS, Karine, et MARCHAND Dorothée, éd. 2006. *Psychologie sociale de l'environnement*. 1 vol. Collection Didact. Psychologie sociale, ISSN 1275-7004. Rennes, France: Presses universitaires de Rennes.

Sociologie des controverses environnementales

BARBIER, Rémi, et RÉMY Elisabeth. 2012. « Les controverses environnementales publiques ». In *Manuel de sociologie de l'environnement*, Les Presses de l'Université de Laval, 187-201.

BÉRARD, Yann. 2007. « Et au milieu coule une rivière ». *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, n° 2 (novembre). <http://socio-logos.revues.org/1042>.

GRISONI, Anahita, et NÉMOZ Sophie. 2013. « La sociologie, discipline experte des controverses environnementales ? ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Volume 13 Numéro 2 (octobre). doi:10.4000/vertigo.14157.

KALAORA, Bernard. 2001. « À la conquête de la pleine nature ». *Ethnologie française* Vol. 31 (4): 591-97. doi:10.3917/ethn.014.0591.

LEMIEUX, Cyril. 2007. « À quoi sert l'analyse des controverses ? ». *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle* n° 25 (1): 191-212. http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=MNC_025_0191.

LOLIVE, Jacques. 2013. « Des territoires de mobilisation à l'écorégion : quelques justifications territoriales utilisées par les associations de défense de l'environnement ». In *Conflits et territoires*, édité par Corinne Larrue, Patrice Melé, et Muriel Rosemberg, 145-64. Perspectives Villes et Territoires. Tours: Presses universitaires François-Rabelais. <http://books.openedition.org/pufr/1836>.

MORMONT, Marc. 2006. « Conflit et territorialisation ». *Géographie, économie, société* Vol. 8 (3): 299-318. doi:10.3166/ges.8.299-318.

MYTTENAEREL (de), Bernard, et D'IETEREN Emmanuel. 2009. « Le kayak en Wallonie : à la croisée des enjeux du développement touristique et de la protection de l'environnement ». *Téoros. Revue de recherche en tourisme* 28 (2): 9-20. <http://teoros.revues.org/441>.

NOVEMBER, Valérie, D'ALESSANDRO-SCARPARI Cristina, et RÉMY Élisabeth. 2004. « Un lieu en controverse : une controverse qui fait lieu(x) ». *Norois. Environnement, aménagement, société*, n° 193 (décembre): 91-102. doi:10.4000/norois.799.

PICON, Bernard. 1987. « Les conflits d'usage sur le littoral camarguais : protection de la nature et pratiques sociales ». *Norois* 133 (1): 73-80. doi:10.3406/noroi.1987.7404.

SÉNÉCAL, Gilles. 2002. « Controverses en environnement et développement durable urbain : la formation d'un nouvel espace public ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Volume 3 Numéro 2 (octobre). doi:10.4000/vertigo.3762.

TROM, Danny. 1999. « De la réfutation de l'effet ~NIMBY~ considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative ». *Revue française de science politique* 49 (1): 31-50. doi:10.3406/rfsp.1999.395353.

VANDEVELDE, Jean-Christophe. 2013. « L'outarde et le TGV : une controverse sur les compensations pour atteintes à la biodiversité ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Volume 13 Numéro 2 (octobre). doi:10.4000/vertigo.14040.

WHITE, Robert Douglas, éd. 2004. *Controversies in environmental sociology*. Cambridge ; New York ; Melbourne [etc]: Cambridge university press. <http://www.sudoc.fr/158238605>.

Sociologie des régimes d'engagement

GARDELLA, Edouard. 2006. « Le jugement sur l'action. Note critique de L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement de L. Thévenot ». Édité par Édouard Gardella et Éric Monnet. *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 11 (octobre). doi:10.4000/traces.252.

GENARD, Jean-Louis. 2011. « Investiguer le pluralisme de l'agir ». *SociologieS*, juillet. <http://sociologies.revues.org/3574>.

GROSSETTI, Michel. 2011. « Les ressources de l'activité sociale ». *SociologieS*, juillet. <http://sociologies.revues.org/3575>.

PHARO, Patrick, et QUÉRÉ Louis. 1990. *Les formes de l'action*. 1 vol. Paris, France: Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.

RIMBERT, Gérard. 2006. « La sociologie au fond du tiroir. Laurent Thévenot, L'action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement, Paris, La Découverte, 2006. » Text. <http://www.espacestemps.net/>. juin 16. <http://www.espacestemps.net/document2039.html>.

THÉVENOT, Laurent. 1990. « L'action qui convient ». In *Les formes de l'action. Sémantique et sociologie*, Patrick Pharo et Louis Quéré, 39-69.

THÉVENOT, Laurent. 2006. *L'action au pluriel : sociologie des régimes d'engagement*. 1 vol. Textes à l'appui. Série Politique et sociétés, ISSN 1630-0564. Paris: Éditions la Découverte. <http://www.sudoc.fr/096365951>.

THÉVENOT, Laurent. 2011. « Grand résumé de L'Action au pluriel. Sociologie des régimes d'engagement, Paris, Éditions La Découverte, 2006 ». *SociologieS*, juillet. <http://sociologies.revues.org/3572>.

Sociologie du risque

BARTHE, Yannick, et LEMIEUX Cyril. 1998. « Les risques collectifs sous le regard des sciences du politique. Nouveaux chantiers, vieilles questions ». *Politix* 11 (44): 7-28. doi:10.3406/polix.1998.1758.

BECERRA, Sylvia. 2012. « Vulnérabilité, risques et environnement : l'itinéraire chaotique d'un paradigme sociologique contemporain ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Volume 12 Numéro 1 (mai). doi:10.4000/vertigo.11988.

BECERRA, Sylvia, et PELTIER Anne. 2012. « De la crise environnementale à l'affirmation du concept de vulnérabilité : la construction progressive d'un champ disciplinaire scientifique interdisciplinaire ». In *Manuel de sociologie de l'environnement*, les Presses de l'Université de Laval. Laval, Québec.

BECERRA, Sylvia, et PELTIER Anne, Laboratoire des mécanismes et transferts en géologie, Laboratoire GEODE Géographie de l'environnement, et Organisation Centre d'étude et de recherche Travail. 2009. *Risques et environnement: recherches interdisciplinaires sur la vulnérabilité des sociétés*. 1 vol. Sociologies et environnement, ISSN 1627-7406. Paris, France: L'Harmattan.

BECK, Ulrich. 2001. *La société du risque: sur la voie d'une autre modernité*. Traduit par Laure Bernardi. 1 vol. Alto (Paris), ISSN 1264-4838. Paris, France: Aubier.

BECK, Ulrich. 2009. *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*. Traduit par Aurélie Duthoo. 1 vol. Champs. Essais, ISSN 1958-0630 593. Paris, France: Flammarion, DL 2009.

CARTIER, Stéphane. 2005. « Les sciences sociales et les risques naturels : approches récentes ». *Natures Sciences Sociétés* Vol. 13 (4): 454-57.

http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=NSS_134_0454.

DELANNOI, Gil. 1995. « Anthony Giddens, ~Les conséquences de la modernité~ ». *Revue française de science politique* 45 (5): 882-85.

FABIANI, Jean-Louis, et THEYS Jacques. 1987. *La société vulnérable : évaluer et maîtriser les risques*. 1 vol. Paris, France: Presses de l'École normale supérieure.

GIDDENS, Anthony. 1994. *Les conséquences de la modernité*. Traduit par Olivier Meyer. 1 vol. Théorie sociale contemporaine, ISSN 1255-2046. Paris, France: L'Harmattan.

HÉRIARD-DUBREUIL, Bertrand. 2006. « Risques et inégalités sociales ». *Projet* n° 293 (4): 9-16. doi:10.3917/pro.293.0009.

HÉRIARD-DUBREUIL, Bertrand. 2013. « Risques et inégalités sociales ». Text. <http://www.ceras-projet.org>. Consulté le mai 23. <http://www.ceras-projet.org/index.php?id=1013>.

NGETI, David, et PETITCLERC Martin. 2012. *Pour une histoire du risque*.

PERETTI-WATEL, Patrick. 2003. « Risque et innovation : un point de vue sociologique ». *Innovations* 18 (2): 59. doi:10.3917/inno.018.0059.

PERETTI-WATEL, Patrick. 2005. « La culture du risque, ses marqueurs sociaux et ses paradoxes ». *Revue économique* Vol. 56 (2): 371-92. doi:10.3917/reco.562.0371.

PERETTI-WATEL, Patrick. 2010. *La société du risque*. 1 vol. Repères, Série sociologie [Texte imprimé]. - Paris : La Découverte, 1999 -. - (@Repères)Repères (Maspero), ISSN 0993-7625 321. Paris, France: la Découverte.

Sociologie du risque d'inondation

BAYET, Cyril. 2005. Riverains inondables et défenseurs de l'environnement : mobilisations et contestations associatives dans le domaine de la prévention des inondations. Rapport pour le programme RI, CNRS-MEDD. Paris. http://www.fne-asso.org/documents/PDF/eau/bayet_riverainsinondablesdefenseursenvironnement.pdf.

BOURHIS (le), Jean-Pierre. 2007. « Du savoir cartographique au pouvoir bureaucratique. Les cartes des zones inondables dans la politique des risques (1970-2000) ». *Genèses* n° 68 (3): 75-96. http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=GEN_068_0075.

CHALVET, Martine, et CLAEYS Cécilia. 2011. « Marseille, une ville méditerranéenne entre pénurie et inondation ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Hors-série 10 (novembre). <http://vertigo.revues.org/12083>.

DOURLENS, Christine. 2003. *La question des inondations - Le prisme des sciences sociales*. Ministère de l'équipement, des transports et du logement DRAST. <http://urbamet.documentation.equipement.gouv.fr/documents/CETTEXST005449/CETTEXST005449.pdf>.

LABEUR, Christine. 2013. « Raconter l'inondation : quand les récits de catastrophes se font mémoire du risque ». *Géocarrefour* 88 (1): 45-54. http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=GEOC_881_0045.

LANGUMIER, Julien. 2008. « Appropriations locales de la tragédie collective. Approche ethnologique des inondations de novembre 1999 à Cuxac d'Aude ». *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, novembre. <http://developpementdurable.revues.org/6892>.

NARCY, Jean-Baptiste. 2002. « Les registres de justification dans l'instruction des plans de prévention des risques inondation ». *Annales des Mines*, n° 26 (avril): 51-65.
<http://www.anales.org/re/2002/re26/narcy51-65.pdf>.

RIVIÈRE-HONEGGER, Anne. 2007. « Picon B., Allard P., Claeys-Mekdade C., Killian S., (2006), Gestion du risque inondation et changement social dans le delta du Rhône. Les catastrophes de 1856 et 1993-1994, Cemagref, éd. Quae, 122 p. » *Géocarrefour* 82 (1-2): 94.
<http://geocarrefour.revues.org/1505>.

Sociologie des sciences et des techniques

BARBIER, Rémi, RIAUX Jeanne, et BARRETEAU Olivier. 2010. « Science réglementaire et démocratie technique ». *Natures Sciences Sociétés* 18 (1): 14-23. doi:10.1051/nss/2010004.
CALLON, Michel, et BARTHE Yannick. 2005. « Décider sans trancher ». *Négociations* 4 (2): 115. doi:10.3917/neg.004.115.

CALLON, Michel, LASCOUMES Pierre, et BARTHE Yannick. 2001. *Agir dans un monde incertain - Essai sur la démocratie technique*. Seuil.

GRANDJOU, Céline, et MAUZ Isabelle. 2007. « Un « impératif scientifique » pour l'action publique ? Analyse d'une compétition pour l'expertise environnementale. » *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, n° 2 (octobre). <http://socio-logos.revues.org/893>.

GRANDJOU, Céline. 2003. « L'expertise scientifique à destination politique ». *Cahiers internationaux de sociologie* 114 (1): 175. doi:10.3917/cis.114.0175.

LASCOUMES, Pierre. 2002. « De l'utilité des controverses socio-techniques ». *Journal International de Bioéthique* Vol. 13 (2): 68-79. doi:10.3917/jib.132.0068.

LATOURE, Bruno. 1997. *Nous n'avons jamais été modernes: essai d'anthropologie symétrique*. 1 vol. La Découverte-poche. Sciences humaines et sociales, ISSN 1272-1522 26. Paris, France: la Découverte.

LATOURE, Bruno. 1999. *Politiques de la nature: comment faire entrer les sciences en démocratie*. 1 vol. Armillaire, ISSN 0756-2713. Paris, France: Éd. la Découverte.

MENOZZI, Marie-Jo. 2007. « « Mauvaises herbes », qualité de l'eau et entretien des espaces ». *Natures Sciences Sociétés* Vol. 15 (2): 144-53.
http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=NSS_152_0144.

Sociologie Générale

ABDELMALEK, A. 2010. « Contre l'évolutionnisme social. Contribution à partir d'un ouvrage de Salvador Juan ». *Économie rurale*, n° 2: 62-68.
http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=ECRU_316_0062.

BEAUD, Stéphane, et WEBER Florence. 2010. *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques*. 1 vol. Grands Repères. Guides, ISSN 1778-6290. Paris, France: La Découverte, impr. 2010.

BECKER, Howard Saul Auteur. 2002. *Les ficelles du métier : comment conduire sa recherche en sciences sociales*. Traduit par Henri Préface Peretz et Jacques Mailhos. 1 vol. Guides Repères (Paris), ISSN 1251-6414. Paris, France: La Découverte.

BERTAUX, D. 1980. « L'approche biographique: sa validité méthodologique, ses potentialités ». *Cahiers internationaux de sociologie*, 197-225.
<http://www.jstor.org/stable/10.2307/40689912>.

CASTELBAJAC (de), Matthieu. 2013. « Monde flou ? ». *SociologieS*, février.
<http://sociologies.revues.org/4304?lang=en>.

CASTEL, Robert. 1991. « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation ». In *Face à l'exclusion, le modèle français*, Editions Esprit, 137-68. Paris.

CASTEL, Robert. 1994. « La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation ». *Cahiers de recherche sociologique*, n° 22: 11.
doi:10.7202/1002206ar.

CASTEL, Robert. 1995. « Les pièges de l'exclusion ». *Lien social et Politiques*, n° 34: 13.
doi:10.7202/005065ar.

CASTEL, Robert. 1999. *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*. 1 vol. Folio. Essais, ISSN 0769-6418 349. Paris, France: Gallimard, impr. 1999.

CASTEL, Robert. 2013. *La montée des incertitudes : travail, protections, statut de l'individu*. 1 vol. Points. Série Essais, ISSN 1264-5524 714. Paris, France: Éd. du Seuil, DL 2013.

DARÉ, William's, FOURAGE Christine, et DIOP GAYE Ibrahima. 2007. « Positionnement des sociologues dans la démarche de modélisation Domino ». *Nouvelles perspectives en sciences sociales* 2 (2): 103-26.

DESROSIÈRES, Alain, et THÉVENOT Laurent. 1992. *Les catégories socioprofessionnelles*. La Découverte. http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/cs125c.pdf.

DUBAR, Claude. 2006. « Le pluralisme en sociologie : fondements, limites, enjeux ». *Sociologos. Revue de l'association française de sociologie*, n° 1 (mars). <http://sociologos.revues.org/20>.

DUVOUX, Nicolas. 1970. « Territoire ». *Sociologie*, janvier.
<http://sociologie.revues.org/1077>.

Gendron, Corinne. 2008. « La responsabilité sociale comme concept et comme objet : quelles pistes de renouvellement pour la gestion stratégique des ressources humaines ? ». *Revue internationale de Psychosociologie* XIV (2): 65. doi:10.3917/rips.033.0065.

HERPIN, Nicolas. 1990. « Singly François de, Thélot Claude, ~Gens du privé, gens du public : la grande différence.~ ». *Revue française de sociologie* 31 (2): 331-34.

- JOUNIN, Nicolas. 2009. *Chantier interdit au public : enquête parmi les travailleurs du bâtiment*. 1 vol. La Découverte-poche. Sciences humaines et sociales, ISSN 1272-1522 307. Paris, France: la Découverte, impr. 2009.
- KOEBEL, Michel. 2014. « Le profil social des maires de France ». *Pouvoirs* 148 (1): 123-38. doi:10.3917/pouv.148.0123.
- KOEBEL, Michel. 2014. « Les élus municipaux représentent-ils le peuple ? Portrait sociologique - Métropolitiques ». Consulté le 22août. <http://www.metropolitiques.eu/Les-elus-municipaux-representent.html>.
- LAHIRE, Bernard. 1996. « La variation des contextes dans les sciences sociales. Remarques épistémologiques ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 51 (2): 381-407. doi:10.3406/ahess.1996.410853.
- LAHIRE, Bernard. 2011. *L'homme pluriel : les ressorts de l'action*. Paris, France: Pluriel, impr. 2011.
- LAHIRE, Bernard. 2012. *Monde pluriel : penser l'unité des sciences sociales*. Paris, France: Éd. du Seuil, DL 2012.
- LAHIRE, Bernard. 2013. « Grand résumé de Monde pluriel. Penser l'unité des sciences sociales, Paris, Éditions du Seuil, 2012 ». *SociologieS*, février. <http://sociologies.revues.org/4303>.
- LIVIAN, Yves Frédéric. 2010. « De nouveaux cadres théoriques pour de nouveaux comportements : la sociologie pragmatique peut-elle nous aider à penser le salarié d'aujourd'hui? ». <http://www.reims-ms.fr/agrh/docs/actes-agrh/pdf-des-actes/2010livian.pdf>.
- MARTIN, Claude. 1970. « Désaffiliation ». *Sociologie*, janvier. <http://sociologie.revues.org/1606>.
- MCDONALD, James. 2007. « Les controverses socio-techniques et les conflits environnementaux intractables : deux littératures complémentaires ». *Composite* 10 (1): 130-50. <http://www.composite.org/index.php/revue/article/viewArticle/90>.
- RAYNAUD, Dominique. 2010. « Note de lecture ». *L'Année sociologique* Vol. 60 (1): 189-207. doi:10.3917/anso.101.0189.
- STANGHERLIN, Gregor. 2006. « L'approche biographique de l'engagement public dans la modernité avancée ». *Recherches sociologiques et anthropologiques*, n° 37-1 (janvier): 143-58. doi:10.4000/rsa.616.
- THAREAU, Bertille. 2006. « L'agriculture dans une dynamique urbaine »: *Géographie, économie, société* Vol. 8 (3): 351-68. doi:10.3166/ges.8.351-368.
- ZAKI, Lamia. 2006. « L'écriture d'une thèse en sciences sociales : entre contingences et nécessités ». *Genèses* n° 65 (4): 112-25. http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=GEN_065_0112.

Territoire, aménagement et gouvernance

BARBIER, Rémi, et LARRUE Corinne. 2011. « Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape ». *Participations* N° 1 (1): 67-104. doi:10.3917/parti.001.0067.

BEAURAIN, Christophe, et LONGUÉPÉE Jérôme. 2006. « Dynamiques Territoriales et Proximité Environnementale : le cas du Risque d'Inondation ». *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, n° Dossier 7 (mai). doi:10.4000/developpement durable.2612.

BÉDU, Clémence 2010. « Quand une citadelle technique se (sou)met à l'épreuve de l'impératif délibératif. Récit et analyse pragmatique d'une procédure de type « mini public » dans le domaine de l'eau potable. » UNISTRA. <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00593368>.

DESPOINTES, Franck Huyghues. 2009. « La Loire, espace d'une gouvernance environnementale ? ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Hors série 6 (décembre). <http://vertigo.revues.org/9160>.

DESSUS, M. G. 1953. « Les origines de l'aménagement du territoire ». *Économie rurale* 16 (1): 3-8. doi:10.3406/ecoru.1953.1306.

DEVERRE, Christian. 2004. « Les nouveaux liens sociaux au territoire ». *Natures Sciences Sociétés* Vol. 12 (2): 172-78. http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=NSS_122_0172.

GAGNON, Christine. 1994. La recomposition des territoires. Développement local viable : récit et pratiques d'acteurs sociaux dans une région Québécoises. Logiques sociales. L'Harmattan. http://classiques.uqac.ca/contemporains/gagnon_christiane/recomposition_territoires/recomposition_des_territoires.pdf.

GLON, Eric, et Bernard Pecqueur. 2006. « Développement et territoires : une question d'environnement et de ressources territoriales ? ». *Territoire en mouvement. Revue de géographie et d'aménagement*, n° 1 (décembre): 13-22. <http://tem.revues.org/84>.

GUMUCHIAN, Hervé, GRASSET Eric, LAJARGE Romain, et ROUX Emmanuel. 2003. *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. 1 vol. Géographie (Paris. 1990), ISSN 1151-7832. Paris, France: Anthropos : Economica (diff.).

LAGANIER, Richard, VILLALBA Bruno, et ZUINDEAU Bertrand. 2002. « Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire ». *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, septembre. <http://developpementdurable.revues.org/774>.

LÉTOURNEAU, Alain. 2009. « Les théories de la gouvernance. Pluralité de discours et enjeux éthiques ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Hors série 6 (novembre). doi:10.4000/vertigo.8891.

MARIÉ, Michel. 2005. « L'anthropologue et ses territoires ». *Espaces et sociétés* n° 119 (1): 177-98. doi:10.3917/esp.119.0177.

MASSARDIER, Gilles. 2009. « La gouvernance de l'eau : entre procédure de concertation et régulation « adhocratique ». Le cas de la gestion de la rivière Verdon en France ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Hors série 6 (novembre). doi:10.4000/vertigo.8993.

MOINE, Alexandre. 2006. « Le territoire comme un système complexe. Des outils pour l'aménagement et la géographie ». *Actes des Septièmes Rencontres de Théo Quant*. <http://halshs.archives-ouvertes.fr/hal-00867363/>.

ALEXANDRE-BOURHIS, Nathalie, ROUVRAIS-CHARRON Chantal, et PERDRIEU-MAUDIERE Françoise. 2009. « La valorisation des cours d'eau en Normandie : un exemple de gouvernance locale ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Hors série 6 (novembre). doi:10.4000/vertigo.8969.

PRÉVIL, Carlo. 2009. « Participation du public dans la gouvernance de l'environnement et du territoire : pour améliorer l'instrumentation ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Volume 9 Numéro 1 (mai). doi:10.4000/vertigo.8580.

RHEIN, Catherine. 2003. « L'espace, les sociologues et les géographes, déconstruire et reconstruire les « disciplines » : les jeux de l'interdisciplinarité ». *Sociétés contemporaines* n° 49-50 (1): 3-12. doi:10.3917/soco.049.0003.

RICHARD, Sophie, et RIEU Thierry. 2008. « Une approche historique de la gouvernance pour éclairer la gestion concertée de l'eau en France ». *Communication au XXIIIème Congrès mondial de l'eau de l'IWRA, Montpellier du 1er au 4*. http://www.iwra.org/congress/2008/resource/authors/abs863_article.pdf.

SALLES, Denis. 2009. « Environnement : la gouvernance par la responsabilité ? ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Hors série 6 (décembre). doi:10.4000/vertigo.9179.

SIERRA, Aurélie, et LEWIS Nathalie. 2009. « Gouvernance sur le territoire. un regard attentif à la configuration du pouvoir. » *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Hors série 6 (décembre). doi:10.4000/vertigo.9328.

THEYS, Jacques. 2002. « L'approche territoriale du “ développement durable ”, condition d'une prise en compte de sa dimension sociale ». *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, septembre. <http://developpementdurable.revues.org/1475>.

THEYS, Jacques. 2003. « La Gouvernance, entre innovation et impuissance ». *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, n° Dossier 2 (novembre). doi:10.4000/developpementdurable.1523.

THORION, Ghyslaine. 2007. « La médiation, moyen de prévenir la crise urbaine en France ? ». *Communication et organisation*, n° 32 (décembre): 80-92. <http://communicationorganisation.revues.org/318>.

TILBEURGH (van), Véronique, et LE DÛ-BLAYO Laurence. 2009. « Le rôle des collectivités territoriales dans l'adaptation des enjeux environnementaux globaux à l'échelle locale ». *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, n° Hors série 6 (novembre). doi:10.4000/vertigo.8977.

TRICOT, Anne. 1993. « La prise en compte de la controverse dans l'aménagement du territoire : peut-on négocier le futur? ». *Espaces et sociétés* n°71 (1): 69-98.
http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=ESP_1992_71_0069.

ZUINDEAU, Bertrand, éd. 2010. *Développement durable et territoire*. 1 vol. Environnement et société (Villeneuve-d'Ascq), ISSN 1771-6152. Villeneuve d'Ascq, France: Presses universitaires du Septentrion.

Etudes et rapports

BACHELOT-NARQUIN, Roseline. Circulaire du 1 octobre 2002 relative au plan de prévention et des inondations et à l'appel à projets.

CEPRI. 2013. « Sensibiliser les populations exposées au risque inondation. Comprendre les mécanismes du changement de la perception et du comportement. »

DAVODEAU, Hervé, Régis BARRAUD, Jeannine CORBONNOIS, Sylvie SERVAIN, Bertrand SAJOLI, Stéphane GRIVEL, et Hervé CUBIZOLLE. 2013. « PATRA Patrimoines et trajectoires paysagères des vallées ligériennes ». <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00788750/>.

DREAL de Bassin Loire Bretagne. 2012. « Carte des Territoires à Risque Important du Bassin Loire-Bretagne définis lors de la mise en œuvre de la Directive Cadre Inondation de 2007. »
http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/TRI_lb_cle1ba6d4.pdf.

DREAL Pays de la Loire, et DDT Sarthe. 2014. *Rapport de présentation de la cartographie du risque d'inondation sur le TRI du Mans*. http://www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/risques/directive_inondation/rapport_Le_Mans.pdf.

EPALA, DIREN Centre, et BCEOM. 1999. Protection contre les inondations sur le bassin de la Sarthe. Rapport d'étude.

EPL (Etablissement Public Loire). Prévention des inondations sur le bassin de la Maine. Mission de coordination technique générale sur le bassin de la Maine pour la mise en œuvre du PAPI dans le cadre du Plan Loire. Présentation des actions menées de 2003 à 2010.

GAGNON, Christiane. 2013. *Inventaire territorial des régions Québécoises ayant un potentiel d'exploitation de gaz de schiste*. Rapport de synthèse. Université du Québec à Chicoutimi. http://ees-gazdeschiste.gouv.qc.ca/wordpress/wp-content/uploads/2013/03/Rapport-etude-S2-4_UQAC.pdf.

HYDRATEC, et Etablissement Public Loire. 2008. *Etude de cohérence du Bassin de la Maine (synthèse)*. Rapport synthèse 21174. http://www.eptb-loire.fr/upload/etudes/coherence_Maine_Synthese.pdf.

IIBSA Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe Amont, ASCONIT Consultants, et HYDRATEC. 2007. Etude des zones d'expansion de crues sur les affluents de la Sarthe en amont du Mans et analyse des potentialités de préservation et de gestion. Rapport final. http://www.sage-sartheamont.org/IMG/pdf/Rapport_ZEC-2.pdf.

MARDHEL, V., J.L. PINAULT, P. STOLLSTEINER, et D. ALLIER 2007. *Etude des risques d'inondation par remontée de nappes sur le bassin de la Maine. Rapport final*. Rapport final Rapport BRGM RP-55562-FR.

MEDDTL. 2011. Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) - De la stratégie au programme d'action - Cahier des charges. http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/110215_PAPI_vdef.pdf.

MEDE. 2012. « Politique de gestion des risques d'inondation ».

« Plan de prévention du risque naturel d'inondation par les rivières "la Sarthe" et "l'Huisne"-III- Règlement ». 2000.

Service de prévision des crues Maine Loire aval. 2006. *Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues (RIC)*. http://www.maine-et-loire.equipement.gouv.fr/spc/ric_reg.pdf.

SMPEI. 2005. Etude de faisabilité d'une retenue à sec sur la Sarthe au Gué-Ory (plaquette).

SMPEI, et Cabinet TASSILI. 2006. Table ronde sur les inondations en Sarthe - Synthèse des études existantes.

SOGREAH CONSULTANTS, (Agence de Tours 43), et DDE Sarthe. 2006. *Etude des crues historiques dans les bassin de la Sarthe*. Rapport d'étude (version provisoire).

Syndicat Mixte du Pays du Mans. 2013. « Scot du Pays du Mans- Etat initial de l'environnement ». http://www.paysdumans.fr/depot_fichiers/redaclemans/UserFiles/File/1_P4_EIE_PARTIE_1_090413.pdf.

Zones Urbaines Sensibles

AVENEL, Cyprien. 2010. *Sociologie des « quartiers sensibles »*. Paris, France: A. Colin.

CHAMPION, Jean-Bernard, CHOFFEL Philippe, DALBERGUE Paulin, DUPONT Emmanuel, JAZOULI Adil, JOYEUX Patrick, MÉNARD François, NIVIÈRE Delphine, et ZUCKER Elisabeth. 2005. « Synthèse du rapport 2005 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles ». http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/observatoire-ZUS-rapport-2005-synthese_cle543f98.pdf.

CHAMPION, Jean-Bernard, CHOFFEL Philippe, DALBERGUE Paulin, DUPONT Emmanuel, JAZOULI Adil, JOYEUX Patrick, MÉNARD François, NIVIÈRE Delphine, et ZUCKER Elisabeth. 2005. *Rapport 2005 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles*.

DEBOUDT, Philippe, DELDRÈVE Valérie, HOUILLON Vincent, et PARIS Didier. 2008. « Inégalités écologiques, inégalités sociales et territoires littoraux : L'exemple du quartier du Chemin Vert à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais, France) ». *Espace populations sociétés*. *Space populations societies*, n° 2008/1 (juin): 173-90. <http://eps.revues.org/3307>.

FOL, Sylvie. 2013. « La politique de la ville, un outil pour lutter contre la ségrégation ? ». *L'Information géographique* Vol. 77 (3): 6-28. doi:10.3917/lig.773.0006.

LEHMAN-FRISCH, Sonia. 2009. « La ségrégation : une injustice spatiale ? Questions de recherche ». *Annales de géographie* n° 665-666 (1): 94-115. doi:10.3917/ag.665.0094.

MUCCHIELLI, Laurent. 2007. « Entre politique sécuritaire et délinquance d'exclusion : le malaise de la prévention spécialisée ». *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, n° 2 (mars). <http://socio-logos.revues.org/79>.

TISSOT, Sylvie. 2005. « Les sociologues et la banlieue : construction savante du problème des « quartiers sensibles » ». *Genèses* n° 60 (3): 57-75. http://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=GEN_060_0057.

TISSOT, Sylvie, et POUPEAU Franck. 2005. « La spatialisation des problèmes sociaux ». *Actes de la recherche en sciences sociales* n° 159 (4): 4-9. doi:10.3917/arss.159.0004.

Annexes Partie 1

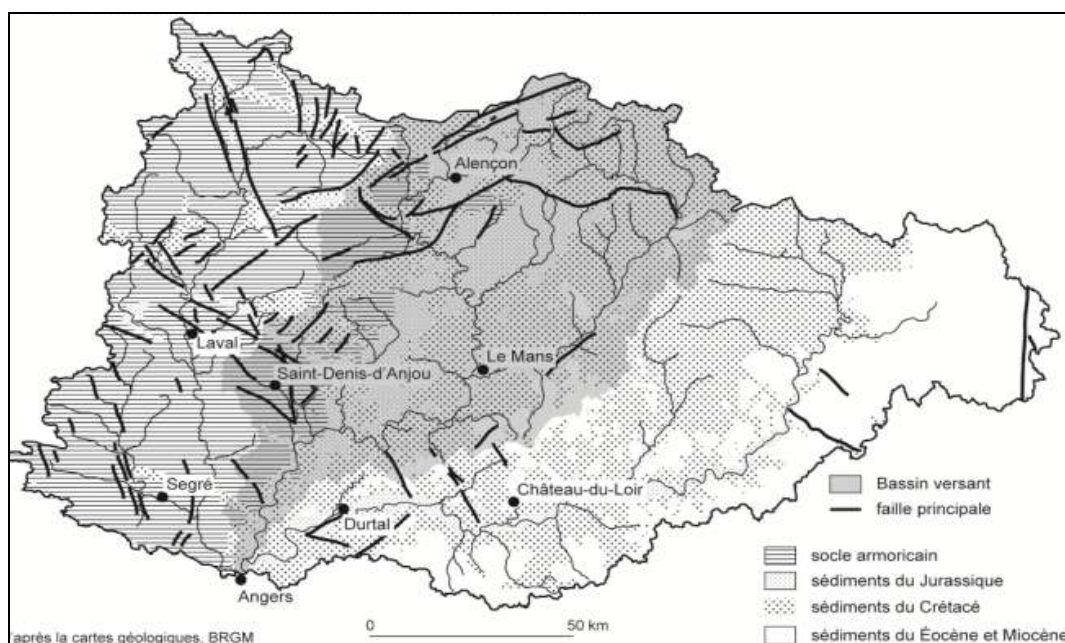
Annexes Chapitre 3

Les données issues du MNT (à 50m) disponibles à l'IGN sont traitées sous Arcgis, afin de repérer les vallées, de les découper en tronçons, de définir la caractéristique des tronçons, puis des types (Alhakeer, 2012). Les traitements comprennent une analyse en composante principale, effectuée à partir de 15 variables (les principales sont la pente, la largeur et l'inclinaison des versants et des fonds de vallée), puis une classification ascendante hiérarchique. Ce traitement a permis de définir 3 principales classes de vallée : classe A, gorges et vallées très encaissées ; classes B et C, vallées intermédiaires ; classe E, basses vallées. Ces premiers résultats sont améliorés par un second traitement, portant sur les tronçons de chacune de ces trois classes, afin de mettre particulièrement en évidence les secteurs aval des rivières principales créant une classe supplémentaire F. Le tableau (figure 4) présente les critères principaux de la définition de chacun des sous-types ainsi obtenus.

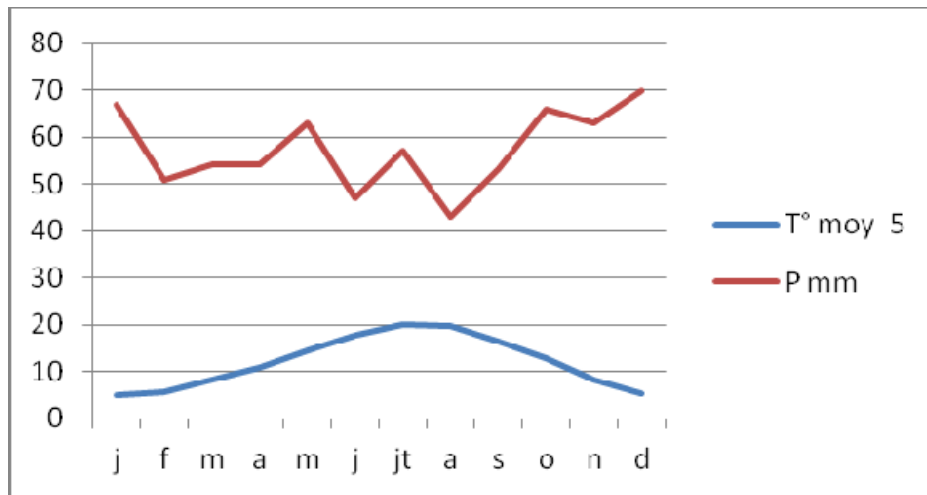
De cette façon, 548 tronçons, d'une longueur moyenne de 10 km, sont délimités le long des vallées du bassin versant de la Maine.

(J. Corbonnois)

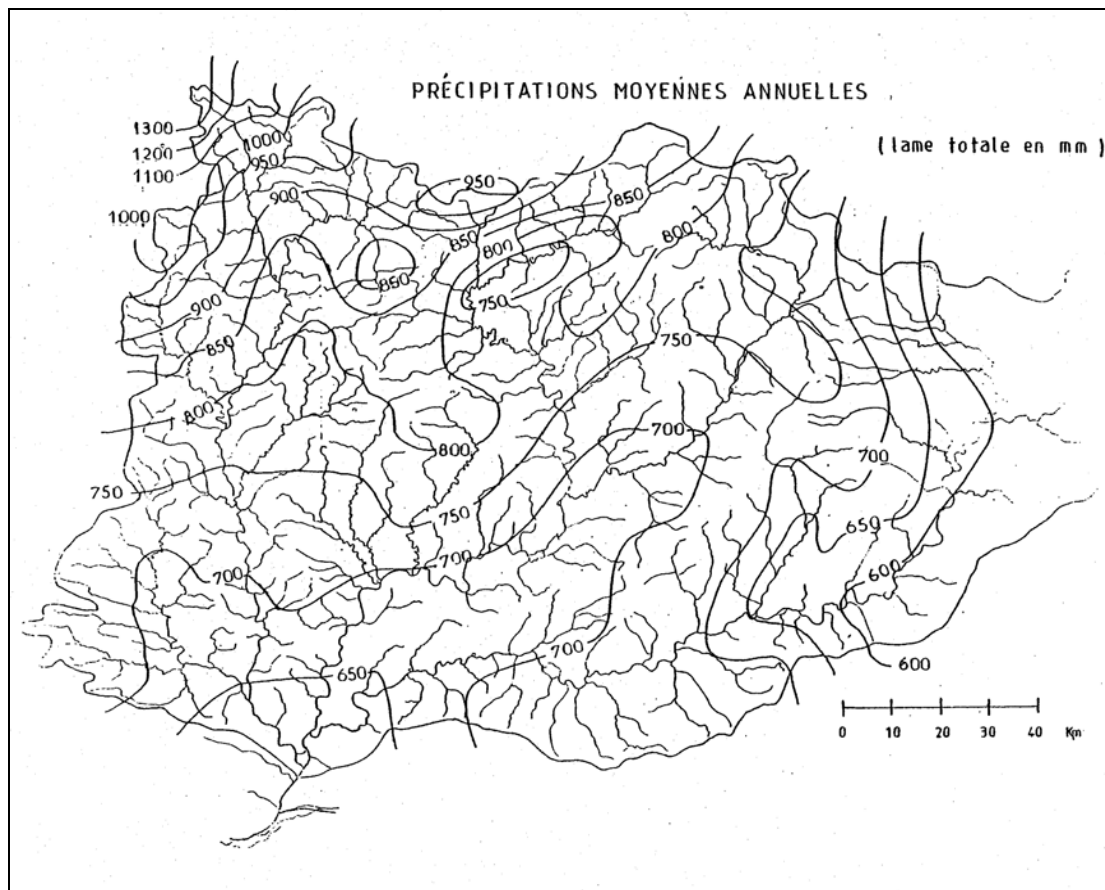
Annexe 1- La méthode mise en œuvre pour la caractérisation des morphologies des vallées du bassin versant de la Maine (J. Corbonnois d'après Alhaskeer, 2012)



Annexe 2- Caractéristiques géologiques du bassin versant de la Maine (source : BRGM).



Annexe 3- Températures moyennes et précipitations à la station du Mans (Source : Données Météonationales)



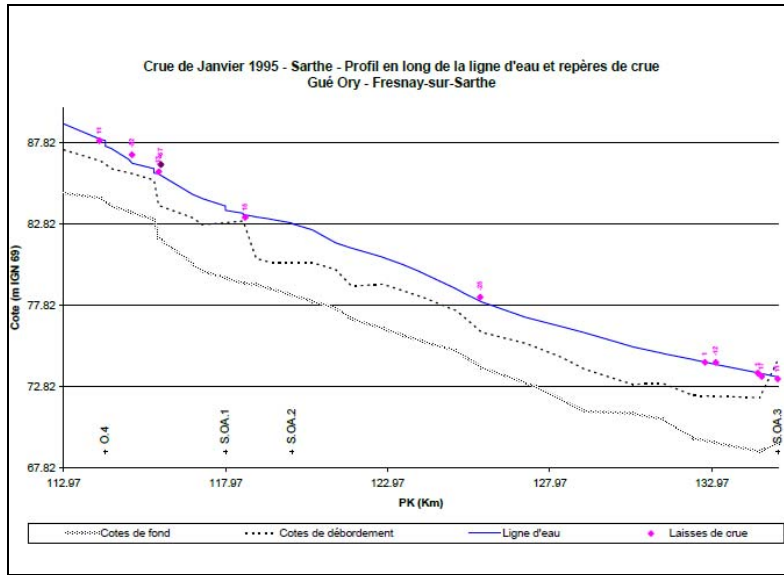
Annexe 4- Carte des précipitations moyennes annuelles sur le bassin versant de la Maine (Schulé, 1984)

Niveaux maximaux observés en m NGF - IGN 69											
Alençon		Beaumont		Le Mans, les Planches		La Suze		Sablé / Sarthe		Beffes	
Crue	Cote	Crue	Cote	Crue	Cote	Crue	Cote	Crue	Cote	Crue	Cote
1995	132.88	1930	61.28	1995	45.7	1881	37.54	1995	25.72	1995	23.7
nov 1966	132.63	nov 1966	61.17	1846	45,70 *	1846	37.51	1930	25.52	1881	23.6
1999	132.46	1995	61.00	1930	45.69	1930	37.43	1881	25.42	1999	23.29
2001	132.28	2001	61.00	nov 1966	45.61	1995	37.35	1999	25.26	2001	23.11
1930	132.08	1999	60.92	1881	45,59 *	nov 1966	37.07	1931	25.14		
1936	132.04	1936	60.72	1999	45.56	1999	36.94	nov 1966	25.12		
1961	131.6	1910	60.62	2001	45.49	2001	36.89	jan 1966	25.12		
		1961	60.32	jan 1966	45.45	1931	36.88	2001	25.05		
				1936	45.27	1910	36.67	1910	25.00		
				1910	45.19	1961	36.49	1961	24.88		
				1931	45.16	1936	36.39	1936	24.84		
				1961	45.07						

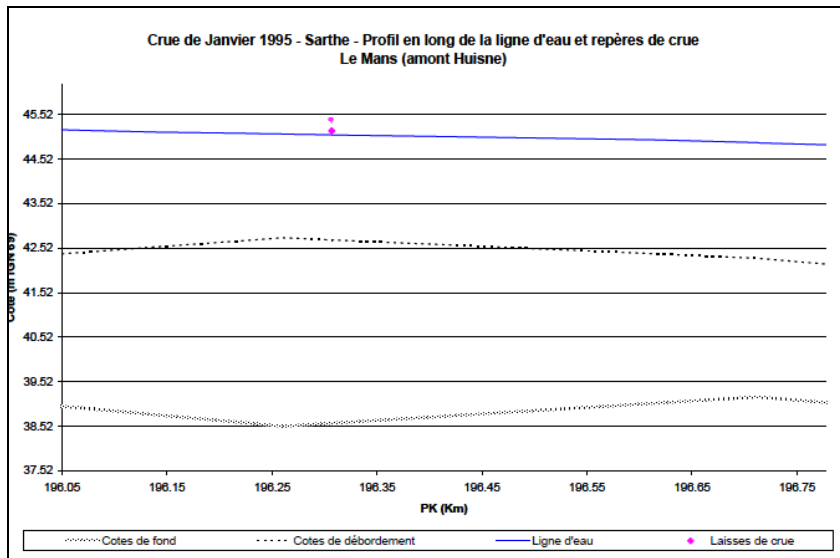
Annexe 5- Comparaison sur la Sarthe avec les crues récentes

Niveaux maximaux observés en m NGF - IGN 69							
La Ferté Bernard		Conneré		Usine des eaux du Mans		Le Mans - Pontlieue	
1889	84.98	1930	65.44	1930	47.93	1889	46.68
oct 1966	84.71	1995	65.04	1910	47.47	1930	46.68
1930	84.66	jan 1966	65	1931	47.46	jan 1966	46.58
1995	84.58	1910	64.9	1995	47.42	1995	46.23
jan 1966	84.48	1961	64.7	1936	47.25	1910	46.08
1910	84.08	1936	64.58			1961	45.86
1936	83.93	1999	64.58			1931	45.68
2001	83.86	2001	64.38			1999	45.6
1999	83.69					1936	45.46
						2001	45.38

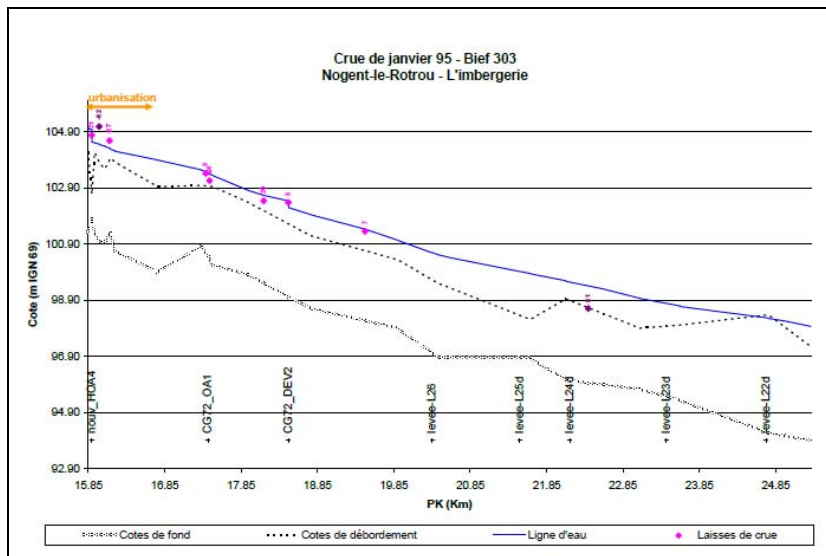
Annexe 6- Comparaison sur l'Huisne avec les crues récentes.



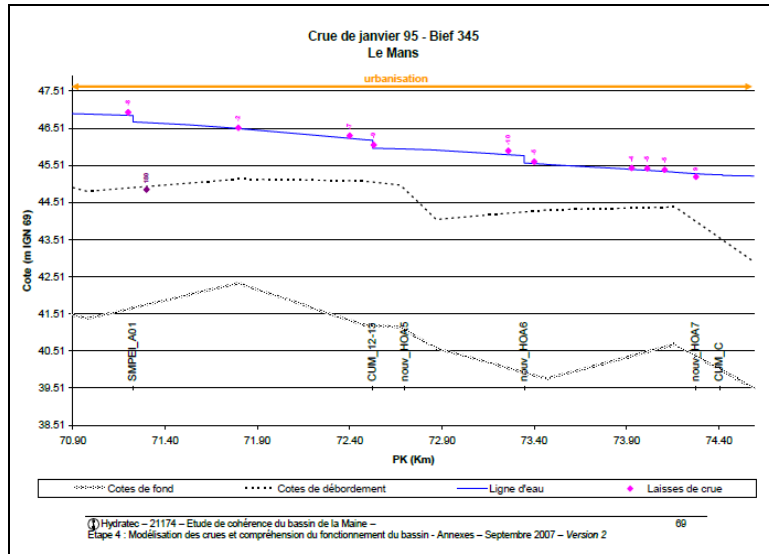
Annexe 7-



Annexe 8-



Annexe 9-



Annexe 10-

Annexes Chapitre 4

Annexe 11 - Tableau des personnes interrogées et du contexte de réalisation des entretiens

STATUT	DATE, DUREE, LIEU	IDENTIFIANTS SOCIAUX	PERTINENCE ET JUSTIFICATION DE L'ENTRETIEN
Président de l'association «Alpes Mancelles sans barrage», adjoint au maire de Sougé-le-Ganelon	Printemps 2010, 1h04, Sougé-le-Ganelon (salle du conseil municipal)	58 ans, professeur de SVT au Lycée de Montrueil-sur-Sarthe, célibataire, mère originaire de Sougé, père originaire de St Léonard, tous deux travaillaient à Hutchinson	-Comprendre le refus du projet du Gué-Ory, c'est-à-dire la réception dont a fait part le projet au sein de l'espace qu'il concernait ; -Comprendre l'opposition au projet, quels étaient les revendications et les arguments sur lesquels se fondait le refus de voir ce projet se réaliser.
Président de l'ADSPQI du Mans	Hiver 2010, 2h20, Maison de quartier Pierre Guédou au Mans (siège sociale de l'association)	75 ans, marié, deux enfants, ingénieur retraité de la Sncf depuis 1991, habite au Mans depuis l'âge de 5 ans	-Connaître l'histoire et l'émergence de l'association, mais aussi comprendre ses logiques d'action, ses revendications et la manière d'envisager son travail dans les années à venir ; -Connaître le président de l'association en tant qu'individu social, autrement dit saisir les éléments contribuant à l'implication dans une telle association.
Animateur du SAGE de la Sarthe amont	Hiver 2010, 2h, Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe, Alençon, les deux l'un à la suite de l'autre	entre 30 et 35 ans, formation de géographie au Mans puis à Grenoble, premier poste depuis 2001	-Histoire de la démarche SAGE sur le bassin versant de la Sarthe amont ; -Principaux enjeux du bassin versant ; -Prise en compte de la problématique des inondations ; -Incidences et prise en compte du projet de retenue au Gué-Ory, ainsi que des levées transversales.
Animateur du SAGE de l'Huisne	Hiver 2010, 2h, Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe, Alençon, les deux l'un à la suite de l'autre	entre 30 et 35 ans, cursus en biologie des écosystèmes et des milieux aquatiques, premier poste depuis 2004	-Histoire de la démarche SAGE sur le bassin versant de l'Huisne ; -Principaux enjeux du bassin versant ; -Prise en compte de la problématique des inondations ; -Incidences et prise en compte de la retenue de Margon et des levées transversales.

STATUT	DATE, DUREE, LIEU	IDENTIFIANTS SOCIAUX	PERTINENCE ET JUSTIFICATION DE L'ENTRETIEN
Maire de la commune de Fresnay sur Sarthe, depuis 2001, élus au conseil municipal depuis 1988	Printemps 2011, 40 min, Bureau du maire de la mairie de Fresnay	55 ans, marié, trois enfants, courtier en assurance, originaire d'une commune voisine de Fresnay	-Connaître les enjeux principaux de la commune; -Le risque inondation la commune; -Connaissances du projet de retenue sèche au Gué-Ory; position adoptée à l'époque; -Implication dans l'association «Alpes Mancelles sans barrage»;
Responsable du service risques, rivières et espaces peri-urbains, le Mans Métropole	Printemps 2011, 2h30-3h, en plusieurs séquence d'abords dans son bureau dans les locaux de le Mans Métropole, puis visite des travaux en cours dans le quartier Australie-Heuzé	La soixantaine, Ingénieur CAP opérateur-géomètre puis dessin béton armée, puis dessin bâtiment, puis concours de la fonction publique, originaire du Mans	-Rôles, fonctions et missions au sein de Le Mans Métropole; -L risque inondations sur l'agglomérations mancelles -Les travaux d'aménagement du quartier Australie-Heuzé, du quartier Crétois; -Le projet du Gué-Ory, le projet des levées transversales; -La retenue de Margon.

STATUT	DATE, DUREE, LIEU	IDENTIFIANTS SOCIAUX	PERTINENCE ET JUSTIFICATION DE L'ENTRETIEN
Maire de la commune de Margon (Eure-et-Loire)	Printemps 2011, 1h30, à la mairie de Margon, dans une grande salle	63 ans, professeur de SVT en lycée depuis 2008, maire de puis 1995, adjoint au maire en 1989, conseiller général depuis 1998, marié deux filles (trentenaires), femme commerçante à Nogent	-Connaître les enjeux principaux de la commune. -Le risque inondation; -Le déroulement du projet puis la réalisation de la retenue sèche de Margon; -Loppositions au projet; -Connaître la nature de relations entre Margon et Nogent-le-Rotrou; -Le projet des levées transversales sur l'Huisne; -Les relations avec le département de la Sarthe; -Rôle de vice président de la CLE du SAGE de l'Huisne.

STATUT	DATE, DUREE, LIEU	IDENTIFIANTS SOCIAUX	PERTINENCE ET JUSTIFICATION DE L'ENTRETIEN
<p>Adjointe au maire de la Ferté-Bernard depuis 2008 (avant 1 mandat de conseillère municipale), chargée de l'environnement, du cadre de vie et des espaces verts. Membre de la CLE du SAGE de l'Huisne</p>	<p>Printemps 2011, 1h12, dans son bureau à la mairie de la Ferté-Bernard</p>	<p>La cinquantaine, paysagiste de formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Connaître les enjeux principaux de la commune; -Le risque inondation; -Positions par rapport au projet de levées transversales sur l'Huisne; -Le projet de retenue au Gué-Ory; -Le projet de retenue de Margon.
<p>Responsable du service Hydraulique du CG72- Travaille aussi pour le Syndicat Mixte des Protections Eloignées contre les Inondations</p>	<p>Printemps 2011, 2h10, dans son bureau au service hydraulique du CG72</p>	<p>33 ans, marié, trois enfants en bas âge, originaire de Grenoble, ingénieur hydraulicien puis ingénieur territorial, femme au foyer qui fut téléopératrice</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Connaître les missions et les actions du service Hydraulique du CG72 ; -Connaître la politique menée par le CG72 en matière de lutte contre les inondations ; -Connaître l'origine et les actions menées par le Syndicat Mixte des Protections Eloignées contre les Inondations ; -Préciser la relation du SMPEI avec l'association des inondés du Mans ; -Préciser le rôle tenu par le SMPEI dans le projet de retenue au Gué-Ory, et dans celui des levées transversales sur l'Huisne. Le CG72 a-t-il suivi la réalisation de la retenue de Margon? -Savoir comment est envisagée la lutte contre les inondations après l'abandon du projet du Gué-Ory.
<p>Président de l'association propriétaires riverains de l'Huisne, ancien président de l'ADSPQI, ancien président de feu l'association «rivière vivante»</p>	<p>Printemps 2011, 3h, chez lui au Mans, entrecoupé de plusieurs séquences, une autre personne présente au début</p>	<p>78 ans, marié, deux filles : l'une décédée, l'autre de 47 ans, architecte ; trois petits enfants. Lui: CAP d'ajusteur, retraité du comité d'entreprise de chez Renault au Mans, factum, puis s'occupe des séjours de colonies de vacances pour finir «aménageur d'une base de loisirs de plein air, militant CGT. Sa femme: mécanicienne (préposée sur machine à coudre), puis ouvrière en usine textile (tente), puis secrétaire de direction pour un syndicat enseignant</p>	<ul style="list-style-type: none"> -En tant qu'habitant d'un quartier inondable du Mans, quel vécu des inondations ; -Origine, fonctions et missions de l'association des propriétaires riverains de l'Huisne ; -Liens avec l'association des inondés du Mans ; -Connaissance des projets de lutte contre les inondations (au Mans, aménagements des quartiers inondables, le Gué-Ory, les levées transversales, ...)

STATUT	DATE, DUREE, LIEU	IDENTIFIANTS SOCIAUX	PERTINENCE ET JUSTIFICATION DE L'ENTRETIEN
Chargée de mission au service Prévention des inondations, Etablissement Public Loire	Eté 2011, 1h30 environ, à Angers dans les locaux où elle travaille, dans une grande salle de réunion	trentenaire, originaire de Marseille, ingénieure hydraulicienne	<ul style="list-style-type: none"> -Présentation de l'Etablissement Public Loire et de ses missions ; -Les missions du service prévention des inondations ; -La prévention des inondations sur le bassin de la Maine : contexte, missions et projets ; -Retour sur la période du projet de retenue sèche au Gué-Ory : connaissances et implications dans le projet ; -L'événement «étude de cohérence»; -Les autres projets (levées transversales, Margon,...), les projets à l'étude aujourd'hui, l'état des lieux actuel.
Président de la Communauté de Communes des Alpes Mancelles, maire de la commune de St Ouen-de-Mimbré	Eté 2011, 1h, dans la salle principale des locaux de la CCAM à Fresnay, deuxième rencontre, 15 jours plus tard, d'1h environ au même lieu	60 ans, tout juste retraité, enseignant en biologie, étude de géologie (maîtrise), marié (femme 52 ans, ancienne salariée chez Moulinex à Fresnay), 3 enfants (1 fille de 35 ans, 2 fils de 33 et 27 ans), père cantonnier	<ul style="list-style-type: none"> -Connaître l'histoire et les enjeux principaux de la CCAM ; -Revenir sur la période du projet de retenue sèche au Gué-Ory : quelle position de la CCAM? Opposition sur quels arguments? Quelles relations avec l'association «Alpes Mancelles sans barrage»? Quelles relations avec les inondés du Mans?
Ancien président de l'association de Sauvegarde de la vallée de l'Huisne, président de la société de pêche «l'épinoche Yvré-Changé» (AAPMA), Yvré-Lévêque	Eté 2011, 40 min environ, au bord de l'Huisne et dans sa voiture, sur le parcours de pêche portant son nom à Yvré-Lévêque sur la route de Changé près du lieu-dit la «Maison bleu»	81 ans, retraité, ancien plâtrier, marié, deux enfants	<ul style="list-style-type: none"> -Connaître l'histoire et l'état actuel de l'association de Sauvegarde de la vallée de l'Huisne ; -Connaissance et éventuelle implication des pêcheurs par rapport au projet de lutte et de protection contre les inondations.
Maire de St Léonard-des-Bois, 2ème mandat, conseiller municipal depuis 1973	Début septembre 2011, 40 min environ, à la mairie de St Léonard-des-Bois, dans la salle principale de la mairie	58 ans, fils d'agriculteurs, marié, conjointe collaboratrice, 1 fils de 24 ans en GAEC avec lui, proche de la retraite, remplaçant trouvé	<ul style="list-style-type: none"> -Connaître les enjeux principaux de la commune : le risque inondation est-il présent sur la commune? Comment se manifeste-t-il? Quelles position et réaction au moment du projet de retenue au Gué-ory? Opposition fondée sur quels arguments?

STATUT	DATE, DUREE, LIEU	IDENTIFIANTS SOCIAUX	PERTINENCE ET JUSTIFICATION DE L'ENTRETIEN
Maire de St Paul-le-Gauthier depuis 2008, succéda à son compagnon, secrétaire de l'association «Alpes Mancelles sans barrage»	Mi octobre 2011, 1h, à la mairie de St Paul-le-Gauthier	47 ans, originaire de St Léonard-des-bois, 3 enfants (11, 17, 21 ans), vie maritale, compagnon agriculteur, est conseillère Pôle Emploi anciennement ANPE	-Connaître les enjeux principaux de la commune : le risque inondation est-il présent sur la commune? Comment se manifeste-t-il? Quelles position et réaction au moment du projet de retenue au Gué-ory? Opposition fondée sur quels arguments?
Services techniques de la mairie de Nogent-le-Rotrou	fin octobre 2011, environ 1h, dans les locaux des services techniques de la ville de Nogent, dans son bureau partagé avec un collègue	58 ans, technicien en étude de prix, travaillant chez son père, bac +2, mètreur, rentré à la ville de Nogent-le Rotrou en tant que «dessinateur-projeteur» en 1981, puis, à la suite des concours, il est maintenant technicien première classe et directeur des services techniques de la ville. Retraité dans 3 ans. Marié, femme retraitée de la fonction publique hospitalière (auxiliaire de puériculture), 4 filles de 35 à 24 ans, professeure des écoles, juriste, conseillère économie sociale et familiale, recherche de thèse en biologie ; 7 petits enfants	Dirigé par le secrétariat de la mairie vers les services techniques, l'entretien avait pour but de: -mieux connaître l'historique de la réalisation de la retenue de Margon ; -son fonctionnement, plutôt en terme de prise de décision que sur les aspects technique ; -connaître l'arrière politique et les jeux d'acteurs à l'oeuvre depuis l'émergence du projet jusqu'à sa réalisation. Affirmant en début d'entretien n'être que peu au fait des aspects sociaux et politiques associés à la retenue de Margon, l'entretien se révéla plutôt riche sur ces aspects, avec le recueil de nouvelles personnes à interroger, d'éléments importants sur les crues à Nogent-le-Rotrou et leurs enjeux.
Maire de Vivoin	fin octobre 2011, environ 1h, dans son bureau à la Mairie de Vivoin	45 ans, parcours politique, habitant de Beaumont pendant plusieurs années, connaissait des gens de l'ancienne mandature sur Vivoin et implication forte dans la vie associative sportive (judo) de Beaumont. Parcours personnel : originaire du nord, Boulogne-sur-mer, CAP et BEP mécanique automobile, a travaillé pendant 7 ans à Paris, puis est arrivé en sarthe comme responsable du service Facom au Mans, marié, 4 enfants de 22 à 13 ans, sa femme est responsable réglementation dans une entreprise de papeterie technique, ITR industrie.	-Mieux connaître et pouvoir caractériser le risque inondation sur la commune de Vivoin ; -En apprendre peut-être plus sur la commune voisine de Beaumont, ce qui ne fut pas vraiment le cas ; -Connaître les échos du projet de retenue sèche au Gué-Ory au niveau des communes de Beaumont et Vivoin ; y a t-il eu un positionnement de la commune par rapport au projet?

STATUT	DATE, DUREE, LIEU	IDENTIFIANTS SOCIAUX	PERTINENCE ET JUSTIFICATION DE L'ENTRETIEN
Association de Protection de la vallée de l'Huisne	fin octobre 2011, environ 1h45, chez lui à Avezé, maison en rase campagne, vieille ferme, en plein dans le fond de vallée de l'Huisne	Arrivé de Paris en Sarthe dans les années 2000 au moment de sa retraite, femme originaire d'Avezé, ils y avaient gardé une maison. Ingénieur/Docteur spécialisé dans le traitement des déchets nucléaires pour le CEA, il a participé à l'étude du procédé de fonctionnement de la dernière usine de la Hague. Il a fait Centrale à Paris, a fait une thèse à la CEA. Sa femme a fait Math-éleme comme lui, puis a été professeure quelques années. 3 enfants, un centrale, un médecin, un école de commerce. Il est originaire de Poitiers, a fait ses études à Tours puis à Paris. Son père était ingénieur des Eaux et Forêts. Joue du piano et de l'orgue. conseiller municipale à Avezé.	<ul style="list-style-type: none"> -Connaître les raisons et le contexte de création de l'association, sachant qu'il s'agit d'une association créée en opposition aux projets de levées transversales dans la vallée de l'Huisne, entre Monsfort-le-Gesnois et Nogent-le-Rotrou ; -Savoir sur quels arguments et revendications se fonde cette opposition? Qui sont les personnes qui portent cette association? Où en est-on d'après eux concernant ce projet? Où en sont ils de leur mobilisation?
Maire de Condé-sur-Huisne, président de la CLE du SAGE de l'Huisne, président du PNR du Perche	fin octobre 2011, un peu plus d'1h, à la mairie de Condé-sur-Huisne, dans son bureau	69 ans, dernier mandat, maire de Condé depuis 28 ans, d'abord conseiller municipal à Villiers-Combré-sur-le-Loir, son lieu d'origine, puis s'est installé comme notaire à Condé-sur-Huisne et fut élu conseiller municipal et adjoint au maire dans l'année qui a suivi, puis maire 6 ans après, en 1984. 3ème mandat de CG de l'Orne, tourisme-culture. Retraité depuis 3 ans, marié sans enfants, femme pépiniériste sur la commune de Condé. Président du PNR du Perche, opposé à la réforme territoriale	<ul style="list-style-type: none"> -Commune située en amont de Nogent-le-Rotrou, le long de l'Huisne et surtout de la Corbionne, la commune est concernée par la retenue sèche de Margon. -Revenir sur la période de réflexion et de construction de la retenue, sachant qu'il s'était opposé au projet, et présidait l'association d'opposition ; -Savoir sur quels arguments et revendications se fondait cette opposition ; -La retenue maintenant construite, qu'en est-il? -Quelle participation du syndicat mixte à la retenue? -Discussion autour du SAGE de l'Huisne puisqu'il est le président de la CLE, mais aussi président du PNR du Perche.

STATUT	DATE, DUREE, LIEU	IDENTIFIANTS SOCIAUX	PERTINENCE ET JUSTIFICATION DE L'ENTRETIEN
Vice-président de l'ADSPQI	début novembre 2011, environ 1h, chez lui à St Pavace en périphérie du Mans le long de la Sarthe, dans son bureau	68 ans, retraité depuis 2003, après une maîtrise de physique il entre à centrale Lille, diplômé de la chambre de commerce franco-britannique, certificat de Cambridge en anglais (brevet de traducteur, affection particulière pour l'Angleterre, Écosse, Pays de Galles), associé en risque aménagement = diplôme américain ARM, management du risque, dans les années 2000 lorsqu'il est directeur de la gestion des risques à EDF. Service militaire en Allemagne, entre à EDF en janvier 71 en tant que cadre, plusieurs postes (chef de section clientèle), puis poste marquant : responsable des travaux sous haute tension pour le Nord-Pas-de-Calais, technique nouvelle à l'époque, plusieurs postes dans le nord et l'Est, adjoint de service technique, puis chef de service technique en Sarthe, puis Paris la Défense chef de la division exploitation et distribution de l'électricité, puis directeur départemental de l'électricité et du gaz en Essonne, puis à l'Est de Paris, puis patron de la délégation gestion et suivi des risques, fini directeur du projet «délégation de pouvoirs du groupe EDF». Marié, 1 fils (vit au Canada enseignant, femme traductrice). Mère institutrice, grandit en banlieue parisienne, père à la SnCF «carrière magnifique», il a tout fait.	<ul style="list-style-type: none"> -Contact donné par le président de l'ADSPQI ; -Approfondir la connaissance de l'association des inondés du Mans, en ayant un discours autre que celui du seul président de l'association ; -Recueillir le discours de personnes inondées au Mans et dans la communauté urbaine du Mans ; -Revenir sur le vécu des inondations de 1995, sur l'engagement dans l'association des inondés du Mans, sur le rôle du président de l'association, sur le poids des controverses scientifiques associées au projet du Gué-Ory et des levées transversales, sur le travail des inondés au sein des SAGE Huisne et Sarthe amont.

STATUT	DATE, DUREE, LIEU	IDENTIFIANTS SOCIAUX	PERTINENCE ET JUSTIFICATION DE L'ENTRETIEN
Elu de la ville du Mans et le Mans Métropole	début novembre 2011, environ 1h, dans son bureau, dans les locaux de Le Mans Métropole ; prise de rendez-vous via le secrétariat des élus communistes ; cherche des documents à me donner, demandeur de retours, curieux de la démarche dans les apports que cela peut apporter à la commune ou là a communauté de communes	55 ans, élu au Mans depuis 2001 à la mairie et à l'agglomération, chargé d'abord des risques naturels, puis, en 2008, devient adjoint à la «nature dans la ville». De 2002 à 2010, Conseiller Régional, s'occupe notamment du Plan Loire grandeur nature. Originaire de Mayenne, parents agriculteurs, vit au Mans depuis 89. Marié, 2 enfants (une éducatrice spécialisée et un en 1ère année d'école d'ingénieur), il a un CAP et un BEP électro-technicien, il a travaillé chez Renault à Paris de 74 à 78, puis commence à travailler chez EDF en Mayenne, puis en Sarthe	<ul style="list-style-type: none"> -Mieux comprendre la position de la mairie du Mans et de Le Mans métropole quant à l'enjeu des inondations ; -Mieux comprendre le rôle et le fonctionnement du SMPEI, les diverses relations avec les inondés du Mans ; -Aborder Le SAGE Sarthe amont, puisqu'il en est le président de la CLE.
ADSPQI, Coulaines, conseiller municipal	début novembre 2011, environ 1h, chez lui à Coulaines (le long de la Sarthe), dans la cuisine, femme et enfants dans le salon, conseiller municipal de la commune en charge de la question des inondations	54 ans, conseiller municipal de Coulaines depuis 2001, chargé de la prévention des inondations, agent de la collectivité du Mans depuis 1980, technicien territorial, électro-technicien de formation (CAP BEP), il a travaillé dans la téléphonie (Erikson, Thomson) à Paris, originaire de la Flèche, recruté dès la sortie de l'école. Divorcé, 2 enfants de 28 et 23 ans (conseillère ANPE et agent SNCF), a refait sa vie, sa compagne a deux enfants de moins de dix ans, et est secrétaire de mairie à Coulaines	<ul style="list-style-type: none"> -C'est le président de l'ADSPQI qui m'a orienté vers lui ; -Mieux connaître l'association des inondés du Mans ; -Connaître les ressorts de son implication dans l'association des inondés ; -Connaître les manifestations des inondations sur la communes de Coulaines ; -Revenir sur les aménagements de protection réalisés au Mans, et sur les projets de protections éloignées.

STATUT	DATE, DUREE, LIEU	IDENTIFIANTS SOCIAUX	PERTINENCE ET JUSTIFICATION DE L'ENTRETIEN
Directeur Général des services de la commune de Nogent-le-Rotrou	mi-novembre, environ 1h30, dans son bureau à la mairie de Nogent, demande de retour, curieux du parcours de thèse	66 ans, marié, 2 enfants qui ont la 30-aine, femme comptable, père était pharmacien, originaire de Lyon, a fait ses études à Paris. Au départ, est journaliste à Paris pour un groupe de presse spécialisé dans la construction et l'aménagement des lieux de travail (environ 10 ans), puis prend des fonctions dans les services publics, se prend de passion pour le développement économique suite à son expérience de chargé de développement économique pour la ville de Luxeuil-les-bains, point d'ancrage dans la vie locale et communale. 1984, secrétaire général adjoint à la mairie de Luxeuil, 1987 secrétaire général, 1989 élection et ne souhaite pas poursuivre avec le nouveau maire. Choix de la ville de Nogent... Licence, diplômé en communication, concours d'attaché territorial.	-Mieux connaître les dimensions socio-politique des conditions d'émergence puis de réalisation de la retenue de Margon, après avoir rencontré le chef des services techniques de la ville.
Président de l'association des riverains de l'Huisne de Nogent-le-Rotrou	mi-novembre 2011, environ 1h, chez lui à Nogent, dans une pièce que l'on peut définir comme un bureau, résident dans «le» quartier inondable de Nogent	80 ans, retraité depuis 1991, cameraman et photographe industriel chez «Air Liquide, gaz industriel». D'origine belge, arrivé à Paris à l'âge de 9 ans, son père était ouvrier métallurgiste. Divorcé, remarié, 2 enfants qui ont la 50aine, secrétaire de mairie et gendarme (motard).	-Contact donné par M. Poirier des services techniques de la mairie de Nogent (il m'a appris l'existence de l'association des riverains de l'Huisne de Nogent-le-Rotrou, association qui peut être assimilée à une association des inondés de Nogent mais qui se distingue très nettement de l'ADSPQI du Mans) ; -Connaître les raisons de la création de l'association, les personnes en faisant partie, son fonctionnement, son état actuel, sa participation au projet et au fonctionnement de la retenue de Margon, sa connaissance éventuelle des projets de levées transversales sur l'Huisne, du projet du Gué-Ory, des relations éventuelles avec l'ADSPQI du Mans.

STATUT	DATE, DUREE, LIEU	IDENTIFIANTS SOCIAUX	PERTINENCE ET JUSTIFICATION DE L'ENTRETIEN
CG28, chef du service Agriculture Durable et Energie	fin novembre, environ 1h30, dans son bureau au sein des locaux des services administratifs du CG28, récit quasi chronologique de l'histoire de la retenue de Margon, depuis l'émergence du projet à sa livraison (sans documents, très bonne mémoire ou révision)	46 ans, marié, 2 enfants de 14 et 16 ans, femme assistante d'architecte. Ses parents travaillaient dans l'éducation nationale comme enseignant et infirmière scolaire. Au départ, a un DESS «eaux continentales» issu d'un DEUG de Bio puis d'une maîtrise sciences et techniques de l'environnement. Depuis 20 ans, travaille au CG28, a travaillé avant pour la Diren puis Dreal de Haute-Normandie, puis pour la fédération de pêche de l'Eure-et-Loir. Au départ, recruté comme contratuel au CG, puis VAE	-Contact donné par le chef des services techniques de la ville de Nogent qui avait suivi le projet de la retenue de Margon à l'époque pour le CG28 ; -Connaître le rôle du CG28 dans ce projet et sa réalisation ; -Connaître la perception et le point de vue du CG par rapport à ce projet et son déroulement.
Egis'Eau, Nantes, ancien BCEOM, bureau d'étude qui a réalisé l'étude de faisabilité d'une retenue sèche au Gué-Ory	fin novembre, environ 1h30, dans son bureau au sein des locaux de Egis'Eau à Nantes. Situation particulière : il quittait son poste deux jours plus tard pour aller «chez la concurrence», ce moment spécifique de son parcours professionnel prendra de la place au cours de l'entretien	55 ans, marié, femme auxiliaire de vie sociale, 3 enfants de 32 à 17 ans, un électricien, une technicienne dans l'industrie pétrolière et le dernier en BAC technique génie civile. Il a fait une école d'agronomie à Rennes, l'ENSA, puis a d'abord travaillé chez un géomètre sur la question du remembrement. En 1989, arrive à BCEOM et travaille sur les projets routiers, puis privatisation de BCEOM entre 98 et 2002. Plusieurs expériences dans d'autres entreprises sur les mêmes postes, retour à Egis'Eau, puis actuellement sur le départ	-Rencontrer le chef de projet du bureau d'étude chargé de l'étude de faisabilité d'une retenue sèche au Gué-Ory n'était pas prévu au départ. L'idée et le besoin sont ressortis lors de la retranscription de l'entretien mené avec la chargée de mission inondation à l'Etablissement Public Loire, lorsqu'elle évoquait la confrontation, demandée par les inondés et relayée par le préfet de la Sarthe, entre les données hydrauliques du bureau d'étude BCEOM (changement de nom suite à la privatisation fin des années 90) et l'EPLoire concernant les gains obtenus au Mans par une retenue sèche au Gué-Ory ; -Revenir sur les conditions et le cahier des charges de l'étude de faisabilité : comment s'est déroulée l'enquête en tant que telle? Comment fut vécue la restitution publique de cette étude? Comment s'est déroulée la suite, une fois le projet rendu public et l'opposition des Alpes Mancelles déclarée?

Annexe 11 - Tableau des personnes interrogées et du contexte de réalisation des entretiens

Annexe 12 - Recensement de l'ensemble des documents recueillis au cours des entretiens

Président de l'ADSPQI

- carte de visite, en tant que président de l'association ;
 - statuts de l'association, 2 pages ;
 - rapport de l'assemblée générale de l'association de janvier 2010. 16 pages ;
 - les N°22, 23, 24 du « Flash info », magazine annuel de l'association à destination des adhérents et des habitants des quartiers inondables du Mans ;
 - un dépliant « Protéger les inondables et valoriser l'environnement » ;
 - un dépliant d'information et de prévention pour les habitants des quartiers inondables ;
 - une fiche « Annonce de crues » ;
 - une fiche « Circuit d'information sur les crues » ;
 - une fiche « Plan infocrues » ;
 - une fiche « Levées transversales » ;
 - une fiche « Etude de faisabilité d'une retenue à sec sur la Sarthe au Gué-Ory », 2 pages ;
 - une fiche « Evolutions du programme des « protections éloignées » », Huisne ;
 - une fiche « Evolutions du programme des « protections éloignées » », Sarthe ;
 - une fiche « Schéma de principe d'une retenue » ;
 - un imprimé de 4 pages couleurs « Réduction des inondations en Sarthe - enjeux et limites des solutions » ;
 - un imprimé de 4 pages couleurs de la DDE Sarthe « Les crues de la Sarthe, de l'Huisne et du Loir, dans les départements de la Sarthe » ;
 - rapport le Mans métropole « Interventions en matière de lutte contre les inondations » de décembre 2008 ;
- ⇒ Soit 17 documents.
- ⇒ Tous donnés sans que cela soit demandé.

La maire de St Paul-le-Gauthier, secrétaire de l'AAMSB

En tant que secrétaire de l'Association Alpes Mancelles Sans Barrage, Mme la maire de St Paul-le-Gauthier a réalisé une revue de presse s'étalant de juin 2004 à mars 2007. Elle a accepté de me prêter l'ensemble des coupures de presse afin qu'en j'en fasse une copie.

Il s'agit d'un corpus de 35 articles issus de l'édition Sarthoise du quotidien Ouest-France pour une grande majorité des articles, 22 sur 35. Des extraits du Maine Libre sont aussi présents, ainsi qu'un article recueilli dans l'Orne Hebdo et la rubrique d'un compte-rendu du conseil communautaire de la Communauté Urbaine du Mans.

Les thèmes de ces coupures de presse concernent : l'AAMSB et ses actions/revendications, le projet de retenue sèche au Gué-Ory, les inondations et leur gestion en Sarthe et au Mans plus spécifiquement, le projet de levées transversales, la gestion de l'eau.

Le maire de Condeau sur Huisne

- Un compte-rendu de l'Assemblée Générale ordinaire du 20 mai 2011 du Comité de Protection du bassin de l'Huisne et de ses Affluents, l'association qui s'était créée en opposition à la construction de la retenue de Margon.

Le secrétaire de l'Association de Protection de la vallée de l'Huisne

3 documents, transmis de façon spontanée pour l'un d'entre eux, et à ma demande pour les deux autres.

- un prospectus de présentation de l'association : imprimé noir sur papier jaune au format A5 ;
- comptes-rendus de deux Assemblées Générales de l'association, celles de février 2009 et de mars 2010, ayant eu lieu à la salle polyvalente de la commune d'Avézé.

Le chef de projet de l'étude de faisabilité d'une retenue sèche au Gué-Ory menée par BCEOM, devenue Egis'Eau

- une plaquette de présentation de la notion de gestion environnementale d'un projet.

L'adjoint au Maire du Mans, délégué à la gestion des rivières et des milieux aquatiques, président de la CLE du SAGE Sarthe amont

- une plaquette dépliant au format A5 « Inondations. Comment réagir ? » ;
- une plaquette dépliant au format A4, Le Mans Métropole, présentant l' « Etude de protection locale contre les inondations - Quartier Crétois-Réunions publique du 20 janvier 2006 » ;
- un dossier présentant l'ensemble des actions menées par le Mans Métropole concernant les protections contre les inondations, intitulé « Prévention des inondations : Interventions communautaires 2001-2010 ».

Le chef du service technique de la commune de Nogent-le-Rotrou

Suite à l'entretien, l'interviewé m'a laissé pendant une dizaine de jours le PPRI des communes de Nogent-le-Rotrou et Margon, et le règlement d'eau de la retenue de Margon, document qui présente le fonctionnement de la retenue en cas de mise en charge et en période de non crue.

- un article de presse (journal non identifié) à propos d'une étude sur les zones inondables de la commune, trouvé dans la chemise contenant l'ensemble des documents relatif au PPRI ;
- photocopie des articles de lois relatifs au Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles ;
- photocopie d'une vingtaine de pages extraites de la note de présentation du PPRI Nogent-le-Rotrou/Margon.

Chargée de mission inondation sur le bassin de la Maine à l'Etablissement Public Loire

Documents transmis en cours d'entretien de manière spontanée par l'interviewée :

- une plaquette dépliant (8 pages) au format A4, présentant « L'étude de cohérence du bassin de la Maine » ;
- une plaquette dépliant (6 pages) au format A4, présentant « L'étude des crues dans les Basses Vallées Angevines » ;
- une plaquette dépliant (6 pages) au format A4, présentant « L'étude du risque inondation par remontées de nappes sur le bassin de la Maine » ;
- une plaquette dépliant (8 pages) au format A4, présentant le barrage de « Villerest - un ouvrage de bassin au service des ligériens » ;
- une plaquette dépliant (8 pages) au format A4, présentant le barrage de « Naussac - un élément clé du soutien des débits de l'Allier et de la Loire » ;
- une plaquette petit format dépliant (10 pages), présentant « L'Etablissement Public Loire – un outil au service du développement durable de la Loire et de ses affluents » ;
- une plaquette petit format (15 pages), présentant le travail de l'EPL en matière de « Prévention et réduction du risque inondation - L'expérience et le savoir-faire de l'Etablissement au service des collectivités territoriales du bassin de la Loire et de ses affluents ».

⇒ Soit 7 documents

Le maire de St Léonard-des-Bois

Deux documents, récoltés à l'accueil de la mairie lorsque je patientais avant le début de l'entretien :

- une plaquette dépliant petit format (8 pages), de présentation du domaine du Gasseau.
- une plaquette dépliant petit format, présentant la « Programmation culturelle 2011 » du domaine du Gasseau.

Annexe 12 - Recensement de l'ensemble des documents recueillis au cours des entretiens.

Annexe 13 - Recensement des études et des documents réglementaires recueillis concernant le territoire d'étude

Sur le bassin versant de la Maine

EPL. 2006. *Etude de cohérence du Bassin de la Maine (Rapport d'étape 3 : recensement des projets)*. http://www.eptb-loire.fr/upload/etudes/Etape3_Rapport.pdf.

EPL. *Prévention des inondations sur le bassin de la Maine. Mission de coordination technique générale sur le bassin de la Maine, pour la mise en œuvre du PAPI dans le cadre du Plan Loire. Présentation des actions menées de 2003 à 2010.*

EPL. 2008. « Etude de cohérence du bassin de la Maine » (plaquette).

HYDRATEC. 2008. *Etude de cohérence du Bassin de la Maine (synthèse)*. Rapport synthèse 21174. http://www.eptb-loire.fr/upload/etudes/coherence_Maine_Synthese.pdf.

Mardhel, V., J.L. Pinault, P. Stollsteiner, et D. Allier. 2007. *Etude des risques d'inondation par remontées de nappes sur le bassin de la Maine. Rapport final*. Rapport final Rapport BRGM RP-55562-FR.

Sur le bassin versant de l'Huisne

BRL Ingénierie, 1996-97 : « Bassin versant de l'Huisne – Lutte contre les inondations – Etudes de 1ère et de 2nde phase – BRLi (1996 – 1997) », financées par CG Sarthe-Orne-Eure-et-Loire et CUM.

- retenue type Margon
- protections locales
- 50 levées transversales sur l'Huisne.

BRL Ingénierie, 1998 : « Bassin versant de l'Huisne – Lutte contre les inondations – Ralentissement dynamique des crues par création de levées transversales dans le lit mineur de l'Huisne – Modélisation simplifiée de la vallée inondable en aval de Nogent-le-Rotrou – (1998) ».

BRL Ingénierie, 2001 : « Ralentissement dynamique des crues par création de levées transversales dans le lit majeur de l'Huisne entre Nogent-le-Rotrou et Montfort-le-Gesnois. »

BCEOM, et SMPEI. 2005. *Etude d'environnement de trois levées transversales expérimentales sur le bassin versant de l'Huisne.*

SAGE Huisne. 2005. « Compte rendu de la réunion du 18 mai 2005 du bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de l'Huisne ».

http://www.sagehuisne.org/IMG/pdf/Bureau_CLE_18-05-2005_pdf?PHPSESSID=9ddc23f4ad81a71f116aab38f53ec3ad.

SAGE Huisne. 2005. « Réunion d'information sur les projets de lutte contre les inondations- Retenue d'écrêtement des crues de Margon- Levées transversales sur l'Huisne-Nogent-le-Rotrou - 27 mai 2005. »

http://www.sagehuisne.org/IMG/pdf/CR_CT_Projets_inondations_27-05-2005_-2.pdf.

Sur le bassin versant de la Sarthe amont

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe Amont, ASCONIT Consultants, et HYDRATEC. 2007. *Etude des zones d'expansion de crues sur les affluents de la Sarthe en amont du Mans, et analyse des potentialités de préservation et de gestion*. Rapport final. http://www.sage-sartheamont.org/IMG/pdf/Rapport_ZEC-2.pdf.

DDE Sarthe. 2007. « Enjeux et vulnérabilité aux Inondations ». (Plaquette) http://www.sarthe.gouv.fr/IMG/Plaquette_enjeux_et_vulnerabilite_cle0df7e9-1.pdf.

DREAL Pays de la Loire, et DDT Sarthe. 2014. *Rapport de présentation de la cartographie du risque d'inondation sur le TRI du Mans*. http://www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/risques/directive_inondation/rapport_Le_Mans.pdf.

DREAL de Bassin Loire Bretagne. 2012. « Carte des Territoires à Risque Important du Bassin Loire-Bretagne. Définis lors de la mise en œuvre de la Directive Cadre Inondation de 2007. » http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/TRI_lb_cle1ba6d4.pdf.

EPALA, DIREN Centre, et BCEOM. 1999. *Protection contre les inondations sur le bassin de la Sarthe*. Rapport d'étude.

« Les crues historiques de la Sarthe, de l'Huisne et du Loir dans le département de la Sarthe. » (Plaquette)

« Plan de prévention du risque naturel d'inondation par les rivières "la Sarthe" et "l'Huisne"- III- Règlement ». 2000.

Service de prévision des crues Maine Loire aval. 2006. *Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues (RIC)*. http://www.maine-et-loire.equipement.gouv.fr/spc/ric_reg.pdf.

SMPEI. 2005. *Etude de faisabilité d'une retenue à sec sur la Sarthe au Gué-Ory (plaquette)*.

SMPEI. 2006. « Plaquette de présentation des résultats de l'étude environnement et dimensionnement des levées transversales expérimentales sur l'Huisne. »

SMPEI, et Cabinet TASSILI. 2006. *Table ronde sur les inondations en Sarthe - Synthèse des études existantes*.

SOGREAH CONSULTANTS, (Agence de Tours 43), et DDE Sarthe. 2006. *Etude des crues historiques dans les bassins de la Sarthe*. Rapport d'étude (version provisoire).

Annexe 13 - Recensement des études et des documents réglementaires recueillis concernant le territoire d'étude.

Annexes Partie 2

Annexes Chapitre 5

Annexe 14 - Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'ADSPQI de janvier 2010.

Ne pas accepter les discours fatalistes



ASSOCIATION de DEFENSE des SINISTRES

et de

PROTECTION des QUARTIERS INONDABLES

SIEGE SOCIAL - Maison de Quartier Pierre Guédou - Impasse Floréal - 72100 Le Mans

Assemblée Générale 2010

25 janvier 2010

Ne pas accepter les discours fatalistes

13 mars 2010

Secrétaire de séance : Jean-Paul TÊTE

Assemblée Générale de l'ADSPQI du 25 janvier 2010

1 INTRODUCTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale débute à 20h50 par l'allocution d'accueil du Président Rioux :

«Bonsoir à toutes et à tous et merci d'être venus massivement participer à la 16eme Assemblée Générale des inondables depuis 1995. C'est un symbole fort de votre fidélité qui montre à quel point les victimes des inondations restent mobilisés et déterminés à obtenir une réelle protection durable. C'est de plus un immense encouragement pour les administrateurs de l'ADSPQI à poursuivre le combat qu'ils mènent depuis si longtemps.

L'usage veut que le mois de Janvier soit celui des vœux. Je ne serai pas le premier, loin de là, mais je tiens néanmoins à vous présenter en direct nos meilleurs vœux, en premier lieu des vœux de bonne santé, base de tous nos autres souhaits. Mais j'ai aussi beaucoup d'autres rêves pour nous tous et en particulier celui de ne pas avoir à subir de nouvelles inondations cet hiver et celui de pouvoir vivre avec plus de sérénité les années suivantes, pour peu que la volonté d'agir subsiste. Quand nous subissons une crise, l'émotion est grande et les gestes de compassion et de générosité ne manquent pas, mais passé le temps du choc, la responsabilité de demeurer concret durablement et solidairement s'estompe. Nous demandons à tous ceux qui peuvent nous aider de ne pas baisser les bras et de ne pas se détourner du sauvetage durable des inondables.

Un grand Merci également à nos invités représentants de l'Etat, élus et fonctionnaires qui consacrent cette soirée à notre Assemblée Générale 2010. Leur présence a également pour nous un sens, celui de l'engagement et de la volonté d'aboutir dans la réduction des conséquences des inondations et dans la protection des inondables. C'est en tous cas notre façon de l'interpréter.

Je salue la présence de Mr Houssin Sous Préfet chargé de nos préoccupations « inondation » représentant lui-même bien sur mais aussi Mr Berthier Préfet de la Sarthe qui m'a demandé personnellement de vous exprimer ses regrets de ne pas être avec nous ce soir, sachant qu'il s'était engagé, lors de notre AG 2009 à venir devant vous en 2010.

Je salue tout particulièrement Mr Boulard, toujours aussi fidèle à nos grands rendez vous. Il n'a jamais manqué une de nos AG, c'est remarquable.

Autres personnes que je tiens à saluer à cette table :

-Mr Lorne Vice Président du Conseil Général et Président actuel du SMPEI. Il représente également Mr du Luart qui, dans un premier temps, avait prévu de participer à nos travaux, mais l'ordre du jour du Sénat le prive d'être parmi nous.

-Mr Breux Vice président de Le Mans Métropole, Conseiller Régional, Président du SAGE Sarthe Amont où il est traité, entre autres, de la protection des inondables.

-Mr Velsch Directeur du Service Environnement de Le Mans Métropole et dans la salle Mr Verite collaborateur de Mr Velsch.

-Mr Devisse Chef du Service Infrastructures et Hydraulique du Conseil Général, successeur de Mr B Veron. Il est chargé de l'instruction et du suivi des aménagements de réduction des inondations au sein du Conseil Général et du SMPEI en collaboration avec son adjoint Mr Mienville.

Toujours à la tribune :

-Mr Graffe Directeur général adjoint des infrastructures au Conseil Général.

-Mr Gérard Veron Vice Président du Conseil Général et nouveau promu à la Présidence de la Commission territoriale Mayenne-Sarthe-Loir.

Mr Paumier que tout le monde connaît bien.

Dans la salle, je reconnais :

-Mme Rivron Conseillère générale et Conseillère municipale du Mans , Mme Pivron et Mr Pigeau
Conseillers municipaux du Mans.
-Mr Lefol Député européen, Vice Président de Le Mans Métropole.
-Mme Lancien Conseillère municipale du Mans.
-Mr Rouillon Maire de Coulaines et Conseiller général.
Mr Langevin Maire d'Arnage et Conseiller général.

-Mmes Heuze Conseillère générale.
-Mme Berger 1^{er} Maire adjoint du Mans et Mr Perdereau Adjoint au Maire du Mans et Vice
Président de Le Mans Métropole.
-Mr Domain Directeur de la DDEAF.
-Mr Martin Directeur du Service hydraulique de la DDEAF.
Mr Durand coordinateur du plan de prévention inondation du bassin de la Maine.
-Mme Gaspari Chargée de mission à l'EPL.
-Bien d'autres Conseillers généraux, maires et Maires adjoints invités dont Mr Poumailloux Maire
de Saint Pavace , Mr Fontaine Maire d'Yvré l'Evêque, Mme Launay Mire de la Chapelle Saint
Aubin..
-Mrs et Mmes les présidents et présidentes de conseil de quartier et leurs collaborateurs.
Merci aussi :
-aux représentants des associations de défense des inondés dont celles de Sable, La Flèche,
Guecelard , Arnage , La Guierche. Je salue en particulier la présence de Mme Angebaut ex-
présidente de l'ATR des BVA et du Président actuel Mr Marchand Conseiller général du Maine et
Loire.
-aux représentants des autres associations partenaires et usagers de l'eau (Pèche - Aviron Mr
Landon- Batellerie Mr Perreau – AVPH Mr Rouyer).
-aux défenseurs de la qualité de l'eau (Rivières Vivantes Mr Bourdoiseau).
-aux représentants des Moulins et barrages, Mrs Poirier, Reboux Sivadier.
-aux représentants des associations culturelles et/ou amies.
Enfin, pour clore ce chapitre des remerciements, je n'oublie pas tous ceux qui nous aident
financièrement –Le Conseil général - La Municipalité du Mans notamment pour la mise à
disposition de cette belle salle P Guedou – Mme Pedoya pour sa dotation cantonale –Les
municipalités de Coulaines, Saint Pavace et Yvré l'Evêque –Nos associations affiliées de Sable,
Guecelard, Arnage, La Guierche – Nos généreux donateurs particuliers que je ne peux tous nommer.
Merci à tous.

Je ne citerai pas toutes celles et tous ceux qui se sont excusés, mais ils figureront sur notre procès
verbal qui sera fait comme chaque année par Mr Jean-Paul TÊTE vice président de l'ADSPQI. De
même figureront toutes les personnes présentes qui se sont manifestées auprès de nos hôtes
d'accueil Mmes Doisneau et Blandin.

Merci enfin à toutes nos administratrices et administrateurs qui s'emploient tout au long de l'année
aux multiples tâches que nous accomplissons notamment en actions relationnelles auprès de nos
adhérents. Je pense en particulier au travail très délicat de nos correspondants qui sollicitent nos
adhérents.

Lors de notre dernière AG, j'avais lancé un appel à toutes les bonnes volontés afin qu'elles
rejoignent notre conseil d'administration (C.A), sachant que depuis le réveil de l'association en
1995, nous avons tous ou presque pris 15 ans de plus, hélas ! Cet appel a été partiellement entendu
et deux personnes –Mr Machpy et Mr Denis ont fait l'effort de proposer leur candidature à notre
conseil d'administration. Je les en remercie très vivement. Je renouvelle cet appel car, au risque de
me répéter, 15 ans de plus cela donne des rides et nous souhaitons vraiment rajeunir notre C.A.
Je profite de ce moment pour remercier tout particulièrement Mme Ginette Brossard qui n'a pas
souhaité prolonger son mandat d'administratrice de l'ADSPQI après avoir, pendant de très
nombreuses années, assuré les postes de trésorière adjointe et de trésorière principale avec beaucoup
de sérieux et de compétence. Nous regrettons sa décision mais nous la comprenons et nous pouvons
tous la remercier et l'applaudir comme elle le mérite. Merci Mme Brossard.

Je propose maintenant que nous poursuivions par la présentation aussi rapide que possible de nos
rapports d'activités et financier 2009 ainsi que notre projet de budget 2010 et nous vous soumettrons
la liste des candidats au Conseil d'administration 2010.

Comme d'habitude, je vous propose également qu'à l'issue de ces présentations nous procédions à
un vote bloqué global.

Ensuite, nous avons prévu à l'ordre du jour :

-1- des informations sur les travaux réalisés en 2009 sur les 5 barrages de la région du Mans et sur
les perspectives de mise en œuvre des surélévations de berges et autres travaux. Ces travaux seront
présentés par Mrs Devisse et Breux.

-2- de faire le point sur les suites données aux aménagements relevant des protections dites
« éloignées ».

-3- Expliquer notre opposition à l'idée que la protection des milieux naturels serait opposable à la
protection des inondables et qu'il conviendrait de privilégier la nature sauvage.

Bien entendu, nous donnerons un temps pour que vous puissiez poser vos questions qui seront les
bienvenues. Je suis persuadé que les représentants de l'Etat, les élus et les fonctionnaires qui
m'entourent ne manqueront pas d'y répondre. Je les remercie par avance de bien vouloir apporter du
concret à nos attentes.

Enfin, comme d'habitude également, nous ne nous quitterons pas sans prendre ensemble le verre de
l'amitié.

Pour tous ceux qui souhaiteraient acquitter leur adhésion 2010 ou verser un don en faveur de notre
association, nos correspondants, installés en bordure de salle, sont à leur disposition toute la soirée.

2 Présentation des rapports d'activité, financier et des candidatures 2010 au Conseil d'administration

Les rapports d'activité et financier (bilan 2009 et prévisionnel 2010) ainsi que les
candidatures 2010 sont approuvés à l'unanimité.

Ces documents sont joints en annexe.

3 Réalisation des travaux locaux de réduction des inondations -Barrages-surélévation de berges-autres perspectives.

3/1-Barrages

Le Président Rioux, se référant au dernier « Flash –Info » de décembre dernier, indique que l'année
2009 a vu se poursuivre de façon très efficace des travaux importants de mise en place de clapets
automatiques à grand gabarit sur les barrages de St Georges, Chaoué et Spay sur la Sarthe ainsi que sur
celui du Gué de Maulny sur l'Huisne. Le tout étant réalisé par le Conseil général de la Sarthe qui est le
maître d'ouvrage avec le soutien de ses partenaires financiers dont Le Mans métropole à part égale
avec le Conseil général.

A ces quatre barrages se sont ajoutés d'importants travaux de consolidation du barrage du Greffier,
victime d'énormes cavités sous l'édifice sur plus de 70% de sa longueur.

Monsieur Devisse présente de façon détaillée tant sur le plan technique que financier la modernisation des barrages évoquée par le président Rioux. Une plaquette du Conseil général de la Sarthe intitulée « Lutte contre les inondations - modernisation des barrages de Prélardon à Spay, Chaoué à Allonnes, Saint -Georges, le Gué de Maulny et le Greffier au Mans » résume l'exposé de Mr Devisse et est distribuée à l'ensemble des participants.

Le Président Rioux après avoir remercié Mr Devisse souligne combien ces travaux sont appréciés. Ils permettent en effet d'améliorer la circulation des eaux de crue au niveau de la région du Mans sans pour autant « impacter » les localités situées en aval. Il rappelle que l'effet n'est pas négligeable quand on sait que chacun de ces aménagements est de nature à réduire de plusieurs centimètres le niveau d'inondation de l'amont sur plusieurs kilomètres tout en s'atténuant avec la distance.

Il rappelle, comme Mr Devisse l'a déjà indiqué, que le montant des dépenses engagées pour équiper les 4 barrages de clapets et consolider le barrage du Greffier est de l'ordre de 13 Millions d'Euro financés par la Région (30%), l'Etat (25%), le Conseil Général (20%), les collectivités locales concernées (20%) [Le Mans ou Sablé ou La Ferté] et des fonds européens (5%). Il exprime ses vifs remerciements à tous ceux qui ont participé à la réalisation compliquée de ces ouvrages.

3.12-Surélévation des berges

Le président Rioux souligne que, toujours dans le cadre de la stratégie « aménagements locaux de réduction de l'impact des crues sur la région mancelle », l'étude menée en 2000/2001 par le BCEOM, devenu EGIS EAU, à la demande de Le Mans Métropole maître d'ouvrage, il avait été démontré que certains quartiers ne pouvaient être protégés efficacement contre les inondations que par surélévation des berges de ces quartiers. C'est le cas des quartiers Australie/Heuze/ Crétois et Val de Sarthe / Matfeux à Amage. Après des recherches approfondies réalisées en 2004 sur le quartier Australie/Heuze et l'exécution de nombreuses procédures interminables, on voit enfin le bout du tunnel.

Le Président Rioux passe alors la Parole à Mr Breux qui présente sur le plan technique et financier la teneur des travaux. Une plaquette éditée par Le Mans Métropole dans laquelle figurent de façon détaillée les travaux réalisés et à venir est remise à chacun des participants. Mr Breux souligne que la participation de la Région est à la hauteur de 30% sur l'ensemble des opérations et que 1,5 Million d'Euro sont proposés à l'inscription d'Australie /Heuzé pour le budget prévisionnel de la Région Pays de Loire.

Le Président Rioux rappelle que la réalisation des travaux devait être entreprise en 2009 mais que cela n'a pas pu se faire pour des raisons qu'il n'évoquera pas ce soir, notamment des retards supplémentaires liés aux procédures.

Il prend acte que le démarrage des travaux est enfin prévu pour Avril 2010 avec comme objectif la protection effective des inondables de ces 2 quartiers pour le prochain hiver 2010/2011. Des travaux de finition et de nature paysagère resteront alors à faire, mais l'objectif opérationnel devrait être atteint.

Il précise que nous attendons ce démarrage des travaux depuis 2005 date de la fin de l'étude de définition et qu'au nom de l'ADSPQI il n'a pas manqué de rappeler nos attentes pendant tout ce temps. Si cette réalisation est enfin en vue aujourd'hui, ses interventions n'y sont sans doute pas étrangères. Il souligne que nous attendons avec impatience que le premier coup de pioche soit donné après 5 années d'attente interminable. Pour autant il précise que nous restons très demandeurs, car nous attendons avec au moins autant d'impatience l'engagement des autres travaux promis à savoir la surélévation des berges pour le quartier Crétois. Cela en vue de la protection des inondables de ce quartier, qui attendent, eux aussi, depuis juin 2006 date de la fin de l'étude de faisabilité. D'autre part la même démarche a été engagée pour la protection des inondables d'Amage. Il reste à définir les modes de protection qui seront adoptés.

3/3Autres perspectives

5

6

Le président Rioux, au-delà de ce qui a déjà été fait, c'est-à-dire les clapets anti retour installés dans 3 quartiers, le déversoir de l'île aux Planches, le retrait des vestiges de l'ancien barrage du Greffier, le traitement des piles du pont des abattoirs, le nettoyage partiel de nos cours d'eau, l'aménagement du bassin de rétention des Lavandières, les travaux sur les barrages que nous avons précédemment évoqués, indique ce qui reste à réaliser :

- l'aménagement de la confluence Huisne/Sarthe.
- le déversoir du canal de la Raterie.
- les compléments à apporter au nettoyage/curage de nos cours d'eau sachant que les CRE ne s'en préoccupent pas.

Des engagements ont été pris, aussi le Président Rioux laisse le soin à Mr Boulard à Mr Breux ou Mr Velsch de donner à l'AG les derniers développements concernant ces aménagements qui ne sont pas négligeables et qui ne doivent pas être négligés.

Intervention de Mr JC Boulard Président de Le Mans Métropole :

Mr Boulard évoque des articles de presse disant qu'aucuns travaux n'avaient été réalisés en vue de protéger les inondables. Il précise qu'il aurait fallu ajouter « qu'aucuns travaux en amont » n'ont été réalisés pour lutter contre les inondations ! Il met en regard les 20 millions d'Euro de travaux réalisés dans sa zone de responsabilité et l'absence de travaux en amont. Il dit qu'il répète cela chaque année... et que l'année prochaine il redira la même chose.

Il précise que les travaux ont une utilité si les inondations ne sont pas trop longues. Mais ce n'est pas pour autant que les ouvrages n'auront servi à rien, sous réserve que, les 30 millions d'Euro de travaux locaux terminés, il y ait des travaux réalisés en amont.

Il tient à rappeler que les délais sont longs en raison du « maquis des procédures ». Il estime qu'il y a une sorte de contradiction entre l'urgence et les procédures. Il ne souhaite pas jouer « au petit jeu des délais ». Il veut que 2010 soit marqué par la réalisation des travaux Australie/Heuze, mais eu égard aux aléas, il ne faudra pas reprocher à Mr Breux les dates qu'il a avancées.

Il va falloir recommencer les démarches sur l'amont. Il y a des études et des discussions sur des territoires sans provoquer de crispations, où le dialogue est accepté par les élus, prudents certes, mais acceptant le dialogue. On a, ici au moins, tiré les conséquences des errements antérieurs.

4 Les aménagements « amont » de régulation des crues : Où en est on ?

Le Président Rioux rappelle, pour être plus clair, que la protection des inondables comporte 2 volets importants :

-1 **Les aménagements locaux** à réaliser au droit des zones urbanisées inondables en vue d'améliorer la circulation des eaux et par conséquent de réduire sensiblement le niveau des eaux de crue ; ou encore, comme nous venons de le voir protéger certains quartiers très sensibles par surélévation des berges.

-2 **Les protections dites « éloignées »** en vue de réduire le niveau des eaux de crue dans les lits mineurs des rivières en **régulant leur débit par surinondation temporaire des champs d'expansion de crue**, là où c'est possible, bien évidemment.

Les effets du 2ème volet sont beaucoup plus importants que ceux du premier sachant que ce 2ème volet peut agir sur des volumes d'eau beaucoup plus importants et qu'il est de nature à protéger l'ensemble des inondables d'un même sous bassin et pas seulement ceux des grandes agglomérations. En 1997/1998 une étude dite 3P faite sur l'ensemble du bassin de la Maine avait démontré que ces deux volets étaient complémentaires et indissociables pour nos sous bassins Sarthe et Huisne et avait défini un certain nombre de solutions susceptibles d'atteindre les objectifs souhaitables.

En ce qui concerne le 2ème volet, des études plus fines d'optimisation et d'évaluation des impacts ont été conduites en 2004. L'efficacité des résultats obtenus a été suffisamment encourageante pour que nos décideurs s'y engagent. Cependant des maladresses ont été commises, il faut bien le reconnaître, vis à vis des populations concernées par l'implantation des ouvrages projetés. Cela eu pour

6

conséquence de susciter des réactions très importantes de la part de ces populations, qui ont pu imaginer, faute d'informations convenables et à défaut d'avoir pris leur avis, que des contraintes très importantes allaient leur être imposées. Le président Rioux déclare ne pas en dire plus, l'heure n'étant pas à la polémique.

De plus, une dernière étude dite de cohérence, ayant comme objectif principal d'évaluer la compatibilité des différents ouvrages de réduction des crues envisagés pour l'ensemble du bassin de la Maine les uns par rapport aux autres, a été menée sous l'égide de l'Etablissement Public Loire (EPL). Cette étude, faite à une échelle plus grossière que celle de l'étude d'optimisation de 2004, a trouvé que l'efficacité de la retenue sèche du Gué Ory serait peut être moindre que celle qui avait été annoncée à l'issue de l'étude d'optimisation. D'autre part, cette étude de cohérence a également émis quelques réserves en ce qui concerne les levées transversales envisagées pour la vallée de l'Huisne, tout en reconnaissant cependant qu'elle ne pouvait pas conclure sachant que des données importantes manquaient à l'appel.

Dernières péripéties de cet imbroglio, Mr le Préfet de l'époque, après avoir organisé et conduit 3 Tables rondes (Diagnostic -état des lieux/objectifs/solutions) avait conclu avant son départ que les ouvrages préconisés n'étaient pas de nature à atteindre les objectifs fixés en Table Ronde, nous laissant ainsi dans l'embarras alors que l'œuvre restait à finaliser -la stratégie d'actions pour les années à venir n'ayant pas été définie.

Le Président Rioux rappelle que face à cette situation et aux doutes que nous avions sur les conclusions de l'étude de cohérence, l'ADSPQI et Le Mans Métropole avaient demandé à Mr le Préfet Berthier de faire procéder à une confrontation effective des experts des deux bureaux d'études en question afin de mettre un terme aux doutes. Cette confrontation a bien eu lieu et a permis de formuler des résultats partagés beaucoup plus nuancés que ceux qui avaient été diffusés sans précaution en semant la confusion dans les esprits.

Suite à l'émotion suscitée par les révélations de la confrontation, le SMPEI a lancé de nouvelles recherches.

Après ces rappels, le Président Rioux propose à Mr Lorne de faire le point sur l'état de ces recherches et à Mr Houssin de nous éclairer sur la nouvelle gouvernance qui doit être engagée par le préfet coordinateur du PPIBM.

Intervention de Mr Lorne

Monsieur Lorne, vice Président du Conseil général et président du SMPEI indique que la présentation de Mr Devisse a été « parlante ». Il témoigne aussi de la « pugnacité courtoise de Mr Rioux ». Il met en exergue ce qui s'est passé au barrage du Greffier: 785000 Euro d'imprévus. Il estime que « on a saisi notre chance en intervenant suffisamment à temps pour sauver le barrage. » Il rappelle la structure financière du SMPEI : Le Mans Métropole (40%), le Conseil Général (40%), les autres communes telles que la ferté Bernard, Sablé, le Lude ... (20%). Il indique que le SMPEI ne peut statuer que sur les 2 levées transversales de l'Huisne qui se trouvent sur le département de la Sarthe, les autres étant à l'extérieur. La modélisation à réaliser ne porterait donc que sur les levées transversales sarthoises. Ces 2 levées transversales expérimentales peuvent avoir un intérêt au-delà des limites du département. C'est pourquoi Mr Lorne pense qu'il faudrait obtenir un financement national voire européen. Il confirme que le SMPEI seul ne pourra pas assurer ces levées transversales.

Une réflexion portant sur la régulation dynamique entre Beaumont et Le Mans est engagée. Une étude « photogrammétrique » va être lancée sur le tronçon concerné de la Sarthe et sur l'Orne Saonoise pour des valeurs respectives de 60000 Euro et 20000 Euro. Les leçons du passé ont été tirées, les Maires ont été consultés par Mrs Breux, Graffe et Devisse pour éviter les errements précédents. Il ressort que les maires ont été attentifs et l'approche a été positive. Un comité de suivi a été mis sur pied pour suivre et interpréter les études. Début 2010, l'étude photogrammétrique, préalable à toute réalisation de travaux, sera lancée.

Mr Lorne souligne la qualité du travail effectué et se félicite de la bonne cohésion avec Mr Breux.

Intervention du président Rioux

Le président indique que le projet des levées transversales doit être relancé sur de nouvelles bases compte tenu de ce qui s'est passé. Pour lui, les levées transversales ont reçu un coup d'arrêt plus par le refus de ces levées dans le cadre de l'étude de cohérence que par le coût de l'opération (50 Millions d'Euro environ). Ce coût était connu ajoute-t-il avant de solliciter l'avis du Président de Le Mans Métropole.

Intervention de Mr Boulard Président de Le Mans Métropole

Mr Boulard estime que le sujet est de savoir au préalable si ces ouvrages seront acceptés par les populations concernées. Pour le Président de Le Mans Métropole, il faut travailler discrètement, bien faire comprendre qu'il ne s'agit pas de barrages mais de quelques centimètres d'eau supplémentaires tous les 30 ans dans des zones déjà inondées. Il faut que les indemnisations soient à la hauteur du risque de surinondation accepté. Il serait bon de dire aux communes qu'il n'est pas anormal d'aider financièrement certains territoires. On pourrait envisager des mécanismes d'indemnisation et le financement de quelques équipements pour « intéresser la partie » et « assurer la solidarité ». Si on tient ce langage, on a une chance d'être entendu, poursuit Mr Boulard. Et d'ajouter que cela peut être gagnant pour tout le monde et que **cela se joue dans les mois qui viennent.**

Intervention de Mr Lorne

Mr Lorne indique que cet aspect des choses a déjà été évoqué au niveau du SMPEI avec Mr Breux. Un certain nombre de propositions ont été faites et ont plutôt été bien reçues, la surinondation arrivant à des moments où le préjudice agricole est le plus faible.

Intervention de Mr Breux

Mr Breux estime qu'il faut prendre une décision concernant les levées transversales sur l'Huisne. Il se demande « qui va avoir l'autorité pour trancher sinon les services de l'Etat ». Il souligne que le blocage restera permanent sur les levées transversales de l'Huisne tant qu'il n'y a pas d'autorité décisionnaire sur les 3 départements.

Mr Breux répond ensuite à une suggestion venant de l'auditoire et posée par Mr Rouiller qui déclare qu'une seule levée longitudinale semblerait avoir autant d'efficacité que 25 levées transversales et ce pour un coût bien inférieur ? Mr Breux répond que les études ont montré que les levées longitudinales sur l'Huisne en amont du Mans auraient des effets bien plus négatifs sur ces territoires notamment sur Champagné.

Intervention de Mr Boulard

Mr Boulard déclare qu'il ne faut jamais oublier de bien discuter avec les communes et territoires afin de mesurer l'acceptabilité. C'est là le point clé. L'Etat **n'impose pas et cela ne changera pas.** Il faut convaincre. Il demande que l'on rende compte dans un an de l'état d'acceptabilité au niveau des propriétaires et des communes.

Intervention de Mr Lorne

Mr Lorne déclare aller dans le sens de Mr Boulard avec les relevés précis dont il parlait précédemment. Avec ces relevés détaillés, on peut montrer que les inconvénients minimes peuvent être compensés et on pourra alors engager les réalisations.

Intervention du Président Rioux

Le Président accepte ces nouvelles démarches, même si elles prennent encore du temps. Il passe la parole à Mr Houssin pour qu'il nous en dise plus sur la « nouvelle gouvernance » annoncée par le Préfet lors de la réunion ayant trait aux catastrophes naturelles.

Intervention de Mr Houssin

Mr le Sous Préfet rappelle que nous connaissons l'attention que porte l'Etat aux préoccupations de notre association et à l'importance de notre action pour la lutte contre les inondations. Il rappelle aussi que suite à certaines divergences apparues lors de l'étude de cohérence, la confrontation des bureaux d'études a eu lieu au cours du 1^{er} semestre 2009 et a fait l'objet d'une note de l'Etablissement Public Loire. Les conclusions ont été rapportées lors de la commission départementale des risques naturels majeurs qui s'est tenue le 3 juillet 2009 et à laquelle l'ADSPQI était représenté. Cette confrontation a permis d'apporter les précisions utiles et a permis de lever les questions et les incompréhensions. L'étude de cohérence constitue une référence consensuelle pour inscrire et étudier les projets.

Mr Houssin souligne également que l'Etat en 2009, dans le cadre du programme régional destiné à améliorer la connaissance de certains cours d'eau sensibles, a mené à terme 4 démarches d'atlas de zones inondables sur les cours d'eau de La Brayre, de l'Orne Saosnoise, du Roule Crottes et de la Vègre. Ces atlas, aujourd'hui diffusés, permettent aux collectivités de disposer de la connaissance nécessaire pour orienter leurs choix de planification et bien prendre en compte le risque inondation. Par ailleurs, Mr Houssin souhaite informer l'ADSPQI que le projet de Plan de Prévention Risque Inondations (PPRI) du Loir réalisé en concertation avec les 25 collectivités concernées est désormais finalisé et fait actuellement l'objet d'une consultation avant mise à l'enquête publique dans une perspective d'approbation fin 2010, début 2011.

Le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI Maine) qui contractualisait les actions sur la période 2004-2006 a pu trouver des prolongements dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature jusqu'en 2009.

Un nouveau dispositif PAPI doit voir le jour en 2010 pour offrir aux acteurs des territoires un support financier permettant de poursuivre la lutte contre les inondations. La logique d'action des nouveaux PAPI va privilégier, à l'échelle des bassins l'émergence de véritables stratégies de gestion globale des inondations qui devront s'attacher à traiter l'ensemble de la problématique eau et combiner tous les moyens d'action. Ces nouveaux PAPI s'inscrivent ainsi en cohérence avec les orientations de mise en œuvre de la directive inondation dont la loi de transposition en droit français est attendue dans le cadre de la Loi « Grenelle 2 ».

En matière de travaux de protection, ce nouveau dispositif mettra l'accent sur le fait que les projets puissent réellement s'appuyer sur des analyses coût/bénéfice approfondies de manière à apprécier le plus en amont possible la faisabilité, ceci pour éviter l'enlèvement et les déceptions.

Enfin, les nouveaux PAPI devront clairement s'articuler avec la ou les politiques d'aménagement menées sur le territoire des bassins. Mr Houssin souhaite relever sur ce point les réflexions menées dans le cadre des démarches de Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Au-delà, la question de la gouvernance globale et de l'animation à concevoir pour un nouveau plan d'action PAPI reste déterminante et devra être posée.

Mr Houssin tient à saluer l'action de tous les acteurs engagés dans la lutte contre les inondations depuis plusieurs années. Il est conscient qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Il souligne les efforts accomplis par les maîtres d'ouvrages. Il reste des projets à réaliser, des études à finaliser, des pistes à explorer qui justifient qu'un nouveau dispositif PAPI puisse trouver sa concrétisation dès que les modalités en seront connues. C'est le vœu que Mr Houssin souhaite formuler ce soir.

Intervention du Président Rioux

Le Président Rioux tient à préciser, suite aux points évoqués que :

-Les PPRI ne sauvent pas les inondables et sont valables pour les nouveaux venus ;

-Les inondables attendent le nouveau PAPI et surtout qu'il se concrétise mieux que le précédent.

-Les 2 SAGE ont défini des champs d'expansion de crue et qu'il faut maintenant s'emparer de ces données en ayant la volonté de « faire ».

-Le SMPEI fait un bon travail mais, ses limites étant celles du département, il y a là un hiatus entre la notion de bassin versant et la limite de département. Il demande donc qu'il y ait une instance de décision et d'arbitrage.

Après l'évocation par Mr Véron des CRE, le président Rioux précise qu'il est favorable à ces contrats. Il note cependant que leur financement est assuré par l'Agence de l'Eau qui ne s'occupe pas de la lutte contre les inondations. Si on ne fait pas cet entretien intelligemment poursuit il, on joue de façon défavorable sur le coefficient de Strickler (coefficient de rugosité des berges). Il s'étonne enfin qu'il n'y ait pas eu d'étude d'impact des CRE sur le niveau des inondations.

(Applaudissements du public).

Conscient qu'il faille relancer les opérations sur de nouvelles bases, le Président Rioux se résigne à cette nouvelle démarche, mais il attend beaucoup de :

-La nouvelle gouvernance du PAPI Maine (anciennement PPIBM), ce qui implique des propositions sarthoises à la hauteur des enjeux.

-Des nouvelles recherches du SMPEI en demandant à son Président Mr Lorne de les étendre dès maintenant à l'ensemble du périmètre sarthois, tant sur la Sarthe que sur l'Huisne.

-la relance du projet « levées transversales » sur l'Huisne par la mise en œuvre, dans l'immédiat des 2 levées transversales expérimentales qui ont déjà fait l'objet d'une modélisation bidimensionnelle.

-L'intervention de l'autorité préfectorale sarthoise auprès de l'Etat en vu d'obtenir son concours financier, voire celui de l'Europe, sachant que le projet « levées transversales » est innovant et applicable à bien d'autres bassins versants du territoire français et au-delà.

Pour expliciter et argumenter ces attentes, le Président Rioux demande que soit donné au plus vite un prolongement à cette Assemblée Générale, sous forme d'une rencontre Préfet/SMPEI/Le Mans Métropole/Adspqi, afin d'affiner l'ensemble de la stratégie sarthoise qui sera ensuite proposée au Préfet Coordonnateur du PAPI Maine, dans le cadre de la nouvelle gouvernance annoncée.

5 L'opposition de l'ADSPQI à l'idée que la protection des milieux naturels est opposable à la protection des inondables

Le Président Rioux fait la déclaration suivante :

« Certains protecteurs des milieux naturels indiquent que les lits des rivières ont été endigués, parfois réduits à un seul chenal, que les activités humaines, notamment l'urbanisation et les remblaiements en tout genre, ont conquis la plaine d'inondation ; que les voies de transport bloquent les crues et que la culture du déni et de l'inconscience fait le reste.

Tout ceci n'est sans doute pas faux. Mais face à ces situations dégradées et probablement irréversibles pour certaines d'entre elles, alors que les inondables ne sont pas les coupables mais plutôt les victimes, il conviendrait, toujours d'après ces protecteurs des milieux naturels, d'abandonner désormais toute tentative de mise en œuvre d'aménagements de réduction des inondations. Il faudrait, selon les mêmes, laisser libre cours aux débordements des rivières, quels que soient les secteurs concernés et quels que soient les enjeux. Pour ne pas contrarier la vie des cours d'eau, la question serait désormais moins de savoir comment faire face au risque inondation que de déterminer comment, dans une situation donnée, il est possible de tenir, de durer, compte tenu des forces et des faiblesses que nous avons.

Autrement dit, comment s'accommoder de l'inondation. Ce qu'il faut comprendre c'est que la mise en avant du rôle des vulnérabilités dans les conséquences des inondations a pour but de faire croire à l'opinion publique que la gestion des crises pourrait se réduire à un combat contre nos faiblesses en abandonnant purement et simplement les actions de défense face à « l'ennemi ».

Cette logique très réductrice de la prévention du risque inondation que certains « visionnaires » tentent d'inoculer dans l'esprit des gens est très malsaine et n'est pas recevable.

La politique de la gestion du risque inondation ne peut souffrir de perpétuels changements de cap. Les règles scientifiques et législatives en vigueur indiquent au contraire qu'il convient de continuer à privilégier les solutions curatives, tant que les facteurs aggravants des crues introduits par les hommes existeront et y ajouter, bien entendu pour l'avenir, une véritable politique de prévention en stoppant les abus et en valorisant le rôle des milieux naturels.

L'inverse conduirait à sacrifier les inondables, ce qui est inacceptable et, nous sommes persuadés, que personne ici ne le souhaite.

Dans le même temps, ces mêmes protecteurs des milieux naturels disent que les crues sont, pour diverses raisons, un phénomène naturel et indispensable à la vie des cours d'eau. Elles enrichissent notamment les plaines alluviales et toute une série de milieux complémentaires. Grâce à la crue, l'eau s'étale dans la plaine alluviale, ralentit son cours vers l'aval, engraisse les prairies, s'infiltre en partie et recharge ainsi les nappes alluviales. Ces nappes à leur tour restitueraient l'eau en été au lit des rivières. « La crue est donc une servitude nécessaire » selon Monique Coulet -CNRS- Université de Lyon 1- L'éveil de la haute Loire publié le 2 mai 1989 et repris par WWF et l'EPL Loire.

Ces mêmes experts disent encore que « les plaines alluviales favorisent le ralentissement naturel des crues, l'amélioration de la qualité de l'eau et apportent une aide à la protection des écosystèmes. » Cette vision des choses est tout à fait légitime et conforme à notre philosophie. Le bon sens commande simplement non pas seulement d'inonder les plaines alluviales mais de les sur inonder là où c'est possible, afin de réguler les débits de crue et du même coup sous inonder le lit majeur des zones urbaines inondables.

Compte tenu des bienfaits reconnus de l'inondation des espaces naturels et des bénéfices en résultant pour les zones urbaines inondables, on peut dire que c'est un choix gagnant/gagnant pour tous qui devrait conduire tout naturellement au consensus que nous souhaitons tous. C'est notre vœu le plus cher.

La protection des milieux naturels n'est donc pas opposable, comme nous venons de le voir, à la protection des inondables. Bien au contraire !

Je tenais à faire avec vous cette mise au point face aux dérives que certaines ONG tentent d'instaurer pour accentuer le trouble dans les esprits, entraîner dans leur sillage des établissements publics, sans qu'aucune étude scientifique indépendante ait été menée. »

6 Conclusion des débats de l'Assemblée générale par le président Rioux :

Le Président conclut l'assemblée générale en ces termes :

« En conclusion, je ne reprendrai pas nos attentes et les propositions que nous faisons pour y parvenir mais nous souhaitons que soit mis fin à l'attente indéfinie de la mise à l'étude et de la mise en œuvre des aménagements de régulation des crues à l'amont.

Rien n'a été fait à ce jour et c'est devenu insupportable pour tous les inondables qui attendent des décideurs les gestes courageux qui s'imposent :

- AGIR en Amont
- AGIR vite
- AGIR maintenant

Je n'imagine pas que nous ne soyons pas entendus.

Mesdames et messieurs les décideurs ne prenez pas la responsabilité d'avoir à faire face à une prochaine inondation pour laquelle rien n'aurait été fait en amont. Vous connaissez les enjeux, vous savez qu'il existe des solutions.

Merci à toutes et à tous pour les soutiens que vous nous apportez. »

La séance est levée à 23h05.

Le secrétaire de séance : Jean-Paul TETE.

Invités présents

Mme Almeida	déléguée du Conseil de quartier Est
Mme Angebault	Ex Présidente de l'AITR
Mme Berger	1 ^{ere} Maire adjointe du Mans
Mr Boulard	Maire du Mans; Président de Le Mans Métropole
Mr Bourdoiseau	Président de l'association Rivières vivantes
Mr Breux	Conseiller régional-Vice président de Le Mans Métropole-Président de la CLE du SAGE Sarthe Amont
Mr & Mme	Chalumeau Administrateurs du CADVIL
Mr & Mme	Crépin Association APEGI et Mme Poirier
Mr Desbordes	Maire de Guecelard
Mr De Maupeou	Secrétaire général du CADVIL
Mr Devisse	Chef des Services réseaux et hydraulique du C.G de la Sarthe
Mr Domain	Directeur de la DDEAF Sarthe
Mr Durand	Coordinateur PAPI Maine-DDE Maine et Loire
Mr Edom	Adjoint au Maire du Mans
Mr Fevrier	Président du Conseil de quartier Est du Mans
Mr Fontaine J.L	Maire d'Yvré l'Evêque
Mr Fresneau	Conseiller Général
Mme Gaspari	Chargée de mission à l'EPL
Mr Guillaumin	Vice Président de l'ADIPS Sablé
Mme Heuze	Conseillère générale de la Sarthe-Conseillère municipale et communautaire 72
Mr Hogu	Président de la COM environnement du Conseil de quartier Est
Mr Houssin	Sous Préfet de La Flèche
Mme Karamanli	Député-Adjointe au Maire du Mans
Mme Lancien	Conseillère déléguée du Mans
Mr Landon	Président de la section aviron de l'USM
Mme Langagne	Conseil de quartier Est
Mr Langevin	Conseiller général-Maire d'Amage
Mme Launay	Maire de La Chapelle Saint Aubin
Mme Lecomué	Secrétaire de l'association ADIPS
Mr Le Foll	Député Européen- Vice président de Le Mans Métropole
Mr Lemarchol	Administrateur du CADVIL
Mr Lome	Vice Président du Conseil Général de la Sarthe-Président du SMPEI
Mme Mamet	Trésorière de l'association ADIPS
Mr Marchand	Président de l'AITR des basses vallées angevines
Mr Martin	Directeur des services hydrauliques DDE 72
Mr Mienville	Adjoint au chef du Service hydraulique du C.G 72
Mr Perdereau	Adjoint au Maire du Mans-Vice Président de Le Mans Métropole
Mme Pivron	Conseillère municipale du Mans
Mr Poirier	Président de l'association des moulins de la Sarthe
Mr Poumailloux	Maire de Saint Pavace
Mr Reboux	Association Moulins de la Sarthe
Mme Rivron	Conseillère générale de la Sarthe, Conseillère municipale du Mans
Mr Rouillon	Conseiller Général-Maire de Coulaines-Vice Président de Le Mans Métropole
Mr Rouyer	Secrétaire de l'APVH
Mr Velsch	Directeur du Service environnement de Le Mans Métropole
Mr Verite	direction du service environnement Le Mans Métropole
Mr Veron G.	Vice Président du Conseil général de la Sarthe et Président de la commission territoriale Mayenne-Sarthe-Loir
Mr Weelane	Administrateur CADVIL

Invités absents excuses

Mr	Auxiette	Président du Conseil Régional des Pays de Loire
Mme	Bayle de Jesse	Conseillère municipale de Mamers
Mr	Berthier	Préfet de la Sarthe
Mr	Biencourt	Vice Président de Le Mans Métropole
Mme	Cantin	Maire de Neuville sur Sarthe
Mr	Chauveau	Sénateur-Conseiller Général de la Sarthe
Mr	Counil	Maire adjoint du Mans-Vice président de Le Mans Métropole-Conseiller Général
Mme	Deve	Chef de l'unité des risques naturels et technologiques DOTS
Mme	Dubois	Adjointe au Maire du Mans
Mr	Du Luart	Président du Conseil Général de la Sarthe
Mr	Fillon	Premier Ministre de la France
Mme	Goiffon	Vice Présidente du CADVIL
Mr	Gouin J.C	Président de l'association ADIPS
Mr	Grellier	Maire de La Ferté Bernard
Mr	Guibert	Conseiller Municipal au Mans
Mr	Hellier	Vice Président du Conseil Général de la Sarthe
Mr	Joulaud	Député-Maire de Sablé
Mme	Labrette -Menager	Députée-Conseillère Générale
Mr	Lemener	Député- Vice Président du Conseil Général de la Sarthe
Mr	Le Proust	Maire d' Allonnes- Vice président de Le Mans Métropole
Mr	Le Scornet	Président de la COM Environnement du Conseil Régional Pays de Loire
Mme	Pedoya	Conseillère Générale -Adjointe au Maire du Mans
Mr	Picault	Conseiller Municipal au Mans
Mr	Pierres	Président de l'association du quartier Gue de Maulny
Mr	Riguidel	Délégué Maine-Anjou de l'Agence de l'eau Loire Bretagne
Mr	Sirof	Animateur de la CLE du SAGE Sarthe Amont
Mr	Somare	Conseiller Général 72-Président du syndicat mixte de l'Huisne
Mr	Toreau	Animateur de la CLE du SAGE Huisne
Mr	Villarme	Conseiller Municipal Le Mans


ACTIVITÉS DE L'ADSPQI en 2009
NOS QUATRE DOMAINES D'ACTIONS

- I. **Poursuivre nos démarches auprès des acteurs de la mise en œuvre des aménagements " amont" de régulation des crues.**
- II. **Interventions auprès des élus et des services en charge de la réalisation des aménagements locaux de réduction des inondations.**
- III. **Actions en vue d'obtenir une meilleure prise en compte de nos attentes dans les pratiques de gestion de l'eau et dans l'application des dispositions réglementaires.**
- IV. **Fonctionnement de l'ADSPQI – Informations des inondables. Partage des expériences – Opérations de communication.**
 1. **Poursuivre nos démarches auprès des acteurs de la mise en œuvre des aménagements " amont " de régulation des crues**
 - ❖ **Participation à la confrontation des experts des deux études dites "d'optimisation" et de "cohérence" faites sur le "Gué Ory" et les levées transversales de l'Huisne.**
 - ❖ **Participation à la conférence départementale des risques naturels majeurs (CDRNM) présidée par Mr. le Préfet de la Sarthe.**
 - ❖ **Participation aux réunions du Syndicat mixte des protections éloignées (SMPEI) sur la base d'une nouvelle stratégie sarthoise de régulation des crues.**
 - ❖ **Rencontre/débat avec Mr. LORNE, Président du SMPEI – sur l'avenir des "Protections éloignées"**
 - ❖ **Entretien avec Mr. DEVISSÉ (responsable du service hydraulique du Conseil Général de la Sarthe) sur le suivi des nouvelles recherches de régulation des crues.**
 - ❖ **Participation à la conférence/débat sur le classement des zones de répartition des eaux à La Flèche.**
 - ❖ **Participation à l'enquête d'évaluation des travaux du contrat restauration et d'entretien (CRE) de l'Huisne.**
 - ❖ **Participation aux réunions du Syndicat mixte de l'Huisne.**

II. Interventions auprès des élus et des services en charge de la réalisation des aménagements locaux de réduction des inondations.

- ❖ Audience du Président de Le Mans métropole sur le rythme de progression des "travaux locaux"
- ❖ Intervention auprès de Mr. VELSCH – Directeur du service Environnement de Le Mans métropole - en vue d'accélérer l'instruction des dossiers "Travaux locaux".
- ❖ Interventions multiples au cours des quatre réunions de la Commission de suivi des aménagements locaux présidée par Mr. BREUX (vice président de Le Mans métropole et conseiller Régional) et rédaction du PV de ces réunions.
- ❖ Participation aux deux réunions de la Commission extra communautaire "Inondations" composée de différents usagers de l'eau et présidée par Mr. Breux.
- ❖ Visite des cinq chantiers de modernisation des barrages de la région mancelle.
- ❖ Rencontre des commissaires chargés de l'enquête publique sur la surélévation des berges Australie/Heuzé et consignation de nos observations sur le registre.

III. Actions en vue d'obtenir une meilleure prise en compte de nos attentes dans les politiques de gestion de l'eau et dans l'application des dispositions réglementaires.

- ❖ Participation et interventions lors du forum du projet amendé du nouveau SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau) du bassin Loire/Bretagne.
- ❖ Participation active aux sept réunions du SAGE Huisne (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) et aux sept réunions du SAGE Sarthe amont – bureau – plénière – thématique – Forum.
- ❖ Participation à l'inauguration de la semaine du développement durable présidée par Mr. BOULARD.
- ❖ Participation au colloque de Lyon sur le thème " Quels défis pour la recherche en appui de l'action publique ".
- ❖ Participation au colloque du MEDATT (Ministère de l'écologie et du développement durable) à Paris sur le thème " Risques et expertise – une question de confiance".
- ❖ Interventions dans le cadre d'une semaine sur le thème "Attente des acteurs face à la vulnérabilité des réseaux " organisé à Paris par l'AFPCN (Association Française de Prévention des Catastrophes Naturelles).
- ❖ Intervention de l'ADSPQI à Paris lors du colloque organisé par le MEDATT et l'AFPCN sur le thème " des catastrophes du passé aux défis du changement climatique".
- ❖ Participation aux travaux de l'Assemblée Générale de l'AFPCN à l'Assemblée Nationale.
- ❖ Interventions auprès de nos députés – Mmes Karamanli et Pavy sur nos interrogations concernant l'application du volet "aménagements de surinondation en amont des zones urbanisées" et de la loi N° 2003-699 du 30/07/2003 et sur le risque de démantèlement du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles.

- ❖ Chasse aux entorses à la réglementation (remblaiements – imperméabilisation des sols – constructions en zones inondables – mauvaises pratiques rurales – etc.
- ❖ Participation aux "Assises rurales du développement durable" présidées par Mr. Le Préfet de la Sarthe.
- ❖ Participation aux débats organisés par le Pays du Mans sur les questions du développement durable.
- ❖ Etude du dossier "modification du Plan de prévention du risque inondation (PPRI) de SPAY et intervention auprès du commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique.
- ❖ Participation à de nombreuses réunions de Conseils de Quartiers.

IV. Fonctionnement de l'ADSPQI – Informations des inondables – Partage des expériences – Actions de communication .

- ❖ Quatre réunions du Conseil d'Administration.
- ❖ Participation aux Assemblées de nos Associations affiliées et des associations soucieuses de la gestion équilibrée des eaux de nos cours d'eau (ADIPS Sablé - APEGI Guécelard – ASDEN Arnage – La Guierche – CADVIL La Flèche – Rivières vivantes – Moulins et rivières de la Sarthe – Section aviron de l'USM – Iles aux Planches.
- ❖ Conférences de presse (Ouest-France – Maine Libre – Le Mans TV Sarthe).
- ❖ Echanges et partage de connaissances à l'occasion des manifestations informelles auxquelles nous sommes invités.
- ❖ Veille médiatique.
- ❖ Important travail relationnel avec nos adhérents (recueil des cotisations-diffusion de nos publications (lettre aux inondables par exemple) – rédaction et diffusion de notre bulletin FLASH-INFO etc.
- ❖ Sollicitations de nos partenaires financiers (Conseil Général – Le Mans – Le Mans métropole, dotations cantonales des conseillers généraux – Coulaines - Saint Pavace – Yvré l'Évêque).
- ❖ Nombreuses tâches de secrétariat et comptables et de mise en œuvre de notre Assemblée Générale (démarches logistiques – invitations – relations avec la presse – sollicitation des inondables etc.).

Annexe 15 - Compte-rendu de l'observation de l'Assemblée Générale de l'ADSPQI de janvier 2012.

Assemblée Générale de l'ADSPQI, 30 janvier 2012, maison de quartier Pierre Guedou, quartier Australie-Heuzé, le Mans.

L'AG est programmée à 20h30 dans une grande salle de la maison de quartier Pierre Guedou au Mans. A l'entrée de la salle, on remarque d'abord l'imposante estrade qui fait office de scène au fond de la salle. Une banderole, imposante elle aussi court le long de l'estrade devant le public ; le nom de l'association y figure en lettres capitales. Il est prévu qu'une dizaine de personnes environ, siègent face au public. Il est affiché qu'il s'agit de la 18^{ème} AG de l'ADSPQI.

La salle est prévue pour accueillir environ une centaine de personnes. Sur l'un des côtés, une série de tables sont alignées, sur lesquelles reposent des documents que chacun est invité à prendre ou consulter. Derrière ces tables, des personnes sont présentes pour recueillir les adhésions. De l'autre côté de la salle, des panneaux rappellent les crues, principalement depuis 1995. Les informations qui y sont affichées consistent en des coupures de presse, la présentation des actions menées par l'association, les solutions de protection et de lutte contre les inondations, ainsi qu'un ensemble d'information plus ou moins technique, visant à renseigner les personnes présentes.

Dans le fond opposé de la salle, derrière et dos aux chaises prévues pour accueillir le public, un bar est installé, visiblement réservé au service du « verre de l'amitié » prévu à la fin de l'AG.

Enfin, à gauche de l'estrade des intervenants, une table positionnée légèrement de biais, faisant tout de même face au « public », est prévue pour accueillir deux personnes, dont le vice-président de l'association, chargées de prendre des notes pour le compte-rendu de l'AG.

Dans l'attente de l'arrivée des élus, des gestionnaires et du « public », de la musique classique est diffusée, donnant à l'ensemble une ambiance étonnante. Cela est renforcé par la mise en scène générale de la salle, dont la tonalité semble à la fois solennelle, détendue et par certains aspects professionnelle, avec malgré tout une ambiance de proximité et de vie associative locale. Les gens discutent entre eux et semblent se connaître. La majorité des personnes présentes sont plutôt d'une génération âgée de plus de 60 ans.

Introduction :

Le président de l'association M. Rioux introduit l'AG et présente ses vœux à l'assemblée ; il sollicite « l'acceptabilité des projets » et passe à la présentation des différents invités qui l'entourent. Puis il fait un point sur les présences « remarquables » dans la salle.

AG en tant que telle :

Très courte.

612 adhésions pour cet exercice.

1430 euros de subvention.

5500 euros de budget de fonctionnement.

Point sur les deux documents remis à l'entrée : le bilan de réalisation de Le Mans Métropole en matière de lutte contre les inondations, et le bulletin de l'association rivière vivante.

Vote du budget et du Conseil d'Administration.

Jusque là, il s'agit d'un AG classique, traditionnelle, qui est « expédiée ».

Thèmes spécifiques :

Dès lors, l'AG n'en est plus une mais devient un mixte entre réunion d'information, réunion d'association de quartier, réunion de présentation par les élus de leurs réalisations et/ou

volontés. Au final, peu de débats, au sens où l'on n'aborde pas de questions fâcheuses, en dehors de celle des ouvrages hydrauliques. On a plutôt affaire à des propos assez sereins de parts et d'autres.

Malgré tout, la discussion et les échanges étaient, il faut le souligner, bien encadrés par un ensemble de présentations qui ont structurées la suite du déroulé de l'AG.

- un point sur la Directive Inondation (M. Rioux, président de l'ADSQPQI) ;
- un point sur les projets de protection sur Le Mans, leur avancement et les aménagements prévus sur le quartier Crétois (M. Breux et M. Vérité, le Mans Métropole) ;
- un point sur les protections amont.

La Directive Inondation :

Au Journal Officiel de juillet 2010.

Au-delà des inondés, c'est une approche plus globale, et une prise en compte plus importante des vulnérabilités.

Divers étapes :

-Etablissement Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI) ; celle-ci est réalisée

-détermination de Territoire à Risque Important (1^{er} semestre 2012) ;

Directive Inondation Européenne (rétention des eaux en « amont »), réduire l'aléa plus que la vulnérabilité ?

Le PAPI : deuxième génération, DREAL Centre, évaluation préliminaire, comité de bassin, directeur de l'Agence de l'eau, « commission inondation plan Loire » ;

Discussion autour des enjeux de la définition en TRI (qui peut être redéfini par rapport au PAPI) ; le président de l'ADSPQI adresse au préfet une demande d'appui afin que le Mans soit bien identifié comme TRI.

Les réalisations :

CG 72 et Le Mans Métropole.

Contrats Territoriaux de milieux aquatiques : financement par l'Agence de l'eau, mais pas d'action sur les questions des inondations. Le président de l'ADSPQI s'interroge à propos des actions de renaturation des cours d'eau et de leurs conséquences concernant le coefficient de rugosité des berges.

⇒ présentation de M. Vérité :

Concernant les travaux d'aménagement des berges de l'Huisne sur le quartier Crétois, réaction de M. Paumier et retour sur les conditions de la négociation pour les travaux (accès à l'eau, DIG, mais pas d'achat des bords de parcelles par Le Mans Métropole).

Les protections éloignées :

Retour sur le projet abandonné de retenue sèche au Gué-Ory : présentation de M. Rioux, qui insiste sur le malentendu entre les « bureaux d'études » (BCEOM et l'Etablissement Public Loire), qui selon lui « n'en était pas un ».

M. Breux revient sur les levées transversales. La confusion entre retenue sèche et barrage est dénoncée. Il évoque les nouveaux projets à l'étude, en restant très vague et très prudent : pas de lieux cités. Il insiste sur la nécessité d'apporter des compensations et d'en parler dans les négociations avec les communes prospectées pour de nouveaux projets.

Reprise de la parole par M. Rioux.

-La parole est donnée au Maire du Mans :

Il met en cause l'amont pour dire que rien n'y a été fait. Il prend à témoin l'assistance en faisant remarquer que selon lui, en cas de nouvelles inondations, le projet du Gué-Ory ou un projet de même type refera surface.

Il insiste sur le besoin de mieux mener le dossier des protections éloignées, de convaincre un territoire pour aller voir les autres ensuite. Il rappelle que le SMPEI maintient ses travaux. Il remet en cause les élus de l'amont par la réaffirmation de l'exemplarité de l'agglomération mancelle.

-La parole est donnée au président du CG72 :

Compte-rendu du travail mené par le SMPEI. Recherche de sites pour la régulation dynamique des crues en amont du Mans, dans des zones pas trop éloignées non plus de l'agglomération. On pourrait parler d'une méthode centripète. Evocation de l'étude photogramétrique mise en œuvre pour appuyer cette recherche de sites.

Intervention de M. Poirier de l'association des « Amis des moulins de la Sarthe ».

Prise de parole d'une habitante qui insiste sur l'aspect esthétique des réalisations sur le quartier Australie-Heuzé ; référence faite à Margon, « aspect environnemental très agréable ».

Intervention d'un habitant de St Pavace, qui rappelle que malgré les bonnes volontés, il reste à convaincre Mme Labrette Ménager.

Réponse du président du CG72.

Prise de parole du Maire du Mans qui rappelle la prudence de la démarche, de la « méthode », et insiste sur le fait de ne mettre en cause personne.

M. Rioux prend la parole, il évoque le Gué-Ory.

La parole est demandée par M. Rouyer (levée longitudinale) ; il insiste sur la nécessité de trouver une solution technique qui pour l'instant n'existe pas vraiment.

M. Brun-Duplessis prend la parole à son tour et souligne le fait que pour Margon, cela fut aussi compliqué.

M. Paumier prend la parole : il évoque la question des niveaux d'eau et s'inquiète des 3 années d'écourue consécutives. Selon lui des fissures apparaissent dans certaines habitations, en raison de la baisse générale des niveaux d'eau. Il dérive ensuite vers les moulins.

La parole est donnée au Préfet de la Sarthe, qui insiste sur la réduction des vulnérabilités, le bilan coût avantage (moteur condition de l'action publique dans ces projets), le Guécélard. Il parle de méthode « approuvée » pour les protections amont, il se prononce en faveur du maintien des barrages et pour l'attention à la question des niveaux d'eau, à ne pas sous-estimer.

Fin de l'AG, invitation de M. Rioux au verre de l'amitié.


On notera l'absence des animateurs des CLE des SAGE Sarthe amont et Huisne, l'absence d'élus ou de représentants du Nord Sarthe.

Annexes Chapitre 6


Les résultats

"L'intégration paysagère de l'ouvrage : un élément important"

ETAT ACTUEL



SITUATION ENVISAGEE



CONCLUSION

Douze scénarii au départ, huit étudiés, quatre approfondis .

Les quatre scénarii approfondis présentent le plus d'efficacité sans être trop pénalisants pour l'environnement.


L'analyse coût/avantage fait ressortir deux scénarii :

- 3C : bonne efficacité hydraulique, plus d'effets négatifs environnementaux
- 2C : moins efficace hydrauliquement, moindres effets environnementaux.

Syndicat Mixte des Protections Eloignées Contre les Inondations

Etude de faisabilité d'une retenue à sec sur la Sarthe au Gué Ory

La problématique




La crue de janvier 1995 a entraîné de forts dégâts sur le bassin versant de la Sarthe .

Les crues sont récurrentes et la demande de protection par les populations devient pressante.

Les solutions envisagées

L'étude 3P (Prévision, Prévention, Protection) réalisée en 1998 a permis, après recherche des alternatives possibles, d'envisager des solutions complémentaires pour réduire le risque d'inondation sur le bassin de la Sarthe :

- des protections locales contre les petites et moyennes crues
 - Sur Le Mans Métropole
 - Sablé-sur-Sarthe
 - La Ferté-Bernard
- des protections éloignées contre les grosses crues
 - Levées transversales sur l'Huisne
 - Retenues d'écrêtement des crues sur la Sarthe au Gué Ory et sur l'Huisne à Margon (28)



Le site du Gué Ory

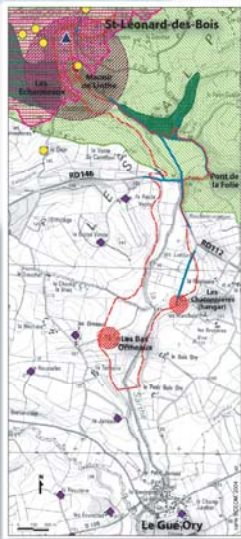
Annexe 16- Plaquette de présentation des résultats de l'étude de faisabilité d'une retenue sèche au Gué-Ory (p. 1 et 4).

L'étude environnementale

Le milieu naturel

- Site classé des Alpes Mancelles
- Parc Naturel Régional Normandie-Maine
- NATURA 2000
- ZNIEFF de type 1 et 2
- Fort potentiel piscicole (truite, brochet)

- LEGENDE CARTE**
- Zone d'étude
 - PATRIMOINE**
 - Sites archéologiques
 - Monument historique et périmètre de protection (500m)
 - URBAINISME**
 - Habitations
 - Routes
 - MILIEU NATUREL**
 - NATURA 2000 (Site classé des Alpes Mancelles)
 - ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique)
 - Type 1
 - Type 2
 - USAGES**
 - Stations de traitement des eaux usées
 - Casterg d'Eau Potable
 - CPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)



Le bâti et les infrastructures

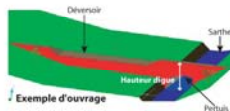
- Les Bas Ormeaux (exploitation)
- Les Echarmeaux (2 habitations)
- Les Chatonnnières (accès, hangar)
- Le Bourg de Saint-Léonard-des-Bois (Poste + 3 habitations)
- Manoir et moulin de Linthe
- Route départementale n°112
- Route départementale n°146 au Pont de la Folie

Les activités socio-économiques

- La pêche
- La randonnée
- L'agriculture (dominée par la prairie et les cultures fourragères)

L'étude hydraulique

Les 8 scénarii étudiés



Scénarii	Caractéristiques	
	Hauteur de digue	Surface pertuis
2a	10,5 m	13 m²
2b	10,5 m	16 m²
2c	10,5 m	19 m²
2d	10,5 m	25 m²
3a	13 m	19 m²
3b	13 m	12 m²
3c	13 m	13 m²
3d	13 m	20 m²

La hauteur définit le volume stocké ; l'ouverture du pertuis définit le temps de stockage et de relargage.

Modélisation hydraulique

" Le logiciel ISIS a permis de déterminer, pour chaque scénario, les effets pour une crue vicennale (20 ans), cinquantennale et centennale."

Efficacité hydraulique selon le scénario

SCENARII	2a	2b	2c	2d	3a	3b	3c	3d
EFFICACITES								
Écrêtement des crues centennales	0 (9 cm)	+	+	+	+	++	++	++
Écrêtement des crues vicennales	0 (12 cm)	+	+	0 (7 cm)	++	++	+	+

- Légende :**
- ++ Effet très favorable (+ 20 cm)
 - + Effet favorable (10 à 20 cm)
 - 0 Effet négligeable (< 10 cm)

Chiffres entre parenthèse = Gain au Mans

Gain en bâti mis hors d'eau à l'aval en Sarthe

SCENARII	2c	2d	3c	3d
Bâti épargné en crue centennale (Q100) (Inondé en l'état actuel)	380 (2850)	400 (2850)	680 (2850)	610 (2850)
Bâti épargné en crue vicennale (Q20) (Inondé en l'état actuel)	70 (910)	50 (910)	130 (910)	70 (910)

- Le bâti à enjeux comprend :**
- Habitations
 - Entreprises
 - Exploitations agricoles
 - Equipements publics

REMARQUE IMPORTANTE : l'ensemble des 2850 ou 910 bâtiments bénéficie d'une moindre hauteur de submersion.

Scénarii approfondis : 2c, 2d, 3c, 3d

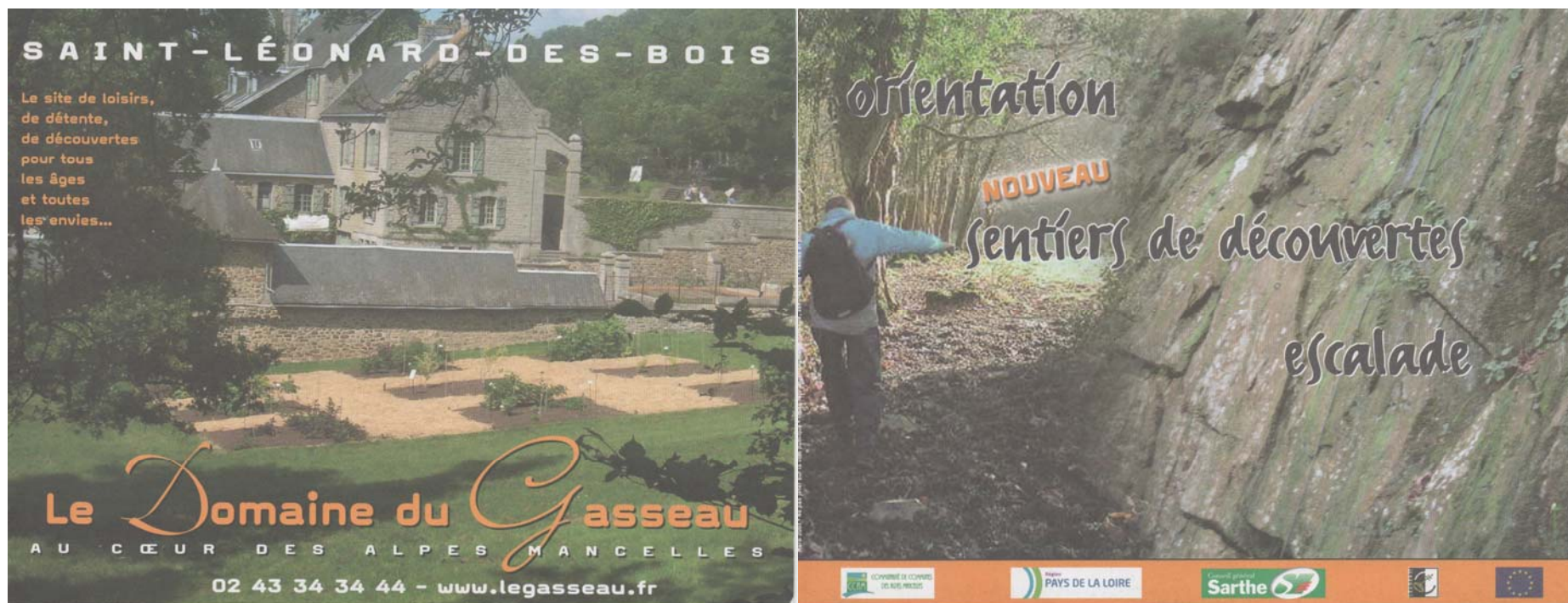
Scénarii retenus	Coût de l'ouvrage	Mesures Environnementales complémentaires	Total	Gains au Mans en cm par type de crue		
				20 ans	50 ans	100 ans
2c	3,3 M€	0,5 M€	3,8 M€	11	16	18
2d	3,3 M€	0 M€	3,3 M€	7	8	19
3c	4 M€	1,3 M€	5,3 M€	18	23	34
3d	4 M€	1,1 M€	5,1 M€	10	13	29

Effets négatifs selon le scénario (surinondation)

2c (10.5m)	2d (10.5m)	3c (13m)	3d (13m)
- Pont de la Folie - chemin rural des Chatonnnières - Fréquence de submersion de la RD112 comprise entre 10 et 20ans	- Pont de la Folie - chemin rural des Chatonnnières - Fréquence de submersion de la RD112 comprise entre 50 et 100ans	- Pont de la Folie - chemin rural des Chatonnnières - exploitation des Bas Ormeaux - 2 habitations à St Léonard-des-Bois - poste de St Léonard-des-Bois - Manoir de Linthe - Fréquence de submersion de la RD112 inférieure à 10ans	- Pont de la Folie - chemin rural des Chatonnnières - exploitation des Bas Ormeaux - 2 habitations à St Léonard-des-Bois - poste de St Léonard-des-Bois - Fréquence de submersion de la RD112 comprise entre 10 et 20ans

Les éléments soulignés sont déjà inondés en situation actuelle

Annexe 17 - Plaquette de présentation des résultats de l'étude de faisabilité d'une retenue sèche au Gué-Ory (p. 2 et 3).



Annexe 18- Dépliant promotionnel du Domaine du Gasseau à St-Léonard-des-Bois (Recto-Verso)

Ouest France
503205
Sarthe 71

Le projet infligeant des contraintes dans le nord pour épargner Le Mans très contesté Ils se mobilisent tous contre le barrage

Vendredi matin, plus de 500 personnes se sont retrouvées dans la salle polyvalente de Sougé-le-Ganelon, pour écouter les conclusions du bureau d'études sur le projet de faisabilité d'une retenue à bac sur la Sarthe au Gué-Ory. La mobilisation est plus que jamais renforcée (lire Ouest-France de vendredi).

La quasi totalité des personnes venues assister à la réunion d'information, en présence de Stéphane Boulouin, préfet de la Sarthe aspirait « de bonnes nouvelles. Nous avons l'impression d'être des laissés-pour-compte, au regard de ce dossier qui nous concerne particulièrement », avait d'emblée déclaré Jean-Claude Latoussé, maire de Sougé-le-Ganelon. A ses côtés, Gérard Brault, de Saint-Léonard-des-Buis et Fernand Barlier, maire de Saint-Paul-le-Gaultier, les trois communes plus particulièrement concernées par ce projet de retenue à bac sur la rivière Sarthe, plus communément appelé « barrage du Gué-Ory », ont les maires des communes de la Parc Normandie-Maine, ni Hutchinson (employeurs de 900 personnes au Gué-Ory), entre autres, n'ont été consultés.

Une condescendance mal perçue

D'entrée, le discours était clair. Le bureau d'études présentait sobriement le dossier. « La crue de janvier 1996 a entraîné de forts dégâts sur le bassin versant de la Sarthe et la demande de protection par les populations devient pressante. » Mais dans le détail, l'étude deman-



Au terme de deux heures et demie de débat, les opposants au barrage restent très mobilisés.

dé par le syndicat mêle des protections éloignées contre les inondations (100 000 € TTC), à suscité pas mal de réactions face aux réflexions associées avec quelques condescendances, votes, aux yeux de

certaines, du mépris. Exemple : la maison de l'Inthe coulée sous huit mètres d'eau, ce n'est rien face aux quelques cm gagnés sur Le Mans... D'autres habitations seront « méchées de quelques centimètres... »

Une paille ! Une présentation pas vraiment appréciée des agriculteurs et du monde rural. Les vaches dans les prairies inondées ? « Ça ne les empêche pas de paître ! ». Les cultures de maïs du bord de la rivière,

qui se retrouveront noyées ? - Les planter là, c'est pas ce qu'ils font de mieux ! -

Aux 500 personnes présentes, après de nombreuses simulations, il a quasiment été demandé de choisir « entre une exploitation, deux habitations, la manoir, la Poste, la station d'épuration, des chemins et routes inondées... Et la protection de 680 maisons en agglomération mancelle ».

L'étude ne parle pas non plus du site classé, Natura 2000 et autres zones naturelles de protection faunistiques et floristiques, où normale ment on ne peut pas faire n'importe quoi. Et dans le cas d'un report devant le conseil d'Etat ou à Bruxelles, le conflit deviendra Etat contre Etat. Qui pourra trancher ?

Au terme d'un débat houleux et passionné, le syndicat mêle décrivait un scénario (hauteur de l'ouvrage : 13 m avec retenue d'eau de 8 m, coût 5 millions d'euros) pour poursuivre les études.

Mais une petite note mettait un peu de baume au cœur des opposants. Jean-Pierre Chaveau, vice-président du conseil général, ne s'est pas engagé, en fin de réunion, à « chercher des solutions alternatives dans chaque commune entre Le Mans et Alençon pour réajuster, dès aujourd'hui, des bassins de rétention pour retenir le maximum de quantité d'eau, pour prévenir la montée des eaux en amont et les risques d'inondations ».

Sougé-le-Ganelon Mobilisation de la population à la hauteur du barrage

Les trois maires des communes concernées par le projet de retenue d'eau au Gué-Ory, des élus de 23 communes les soutenant, 400 adhérents, 8 000 sympathisants... Les 500 personnes présentes dans la salle vendredi à Sougé-le-Ganelon ne relâcheront que les conclusions insuffisantes du cabinet BCEOM et l'intervention contestée de Jean-Claude Boulard.



Les 500 personnes présentes vendredi n'ont pas été convaincues par les arguments du bureau d'études.

10 h, au clocher de l'église de Sougé-le-Ganelon, vendredi. Dans les Alpes Mancelles couvertes d'un manteau de neige, des centaines de personnes se pressaient vers la salle polyvalente, venues dans l'immense manoir, des environs, hormis « ceux du Mans, silencieux et regroupés dans leur coin ». Tout le nord-Sarthe s'était mobilisé, quasi spontanément pour manifester son inquiétude face au projet qu'ils appellent communément « barrage » et qui leur paraît, au vu des explications apportées « encore plus déraisonnable et démesurée ». A la sortie, on a pu entendre « ils nous prennent pour des idiots », ou encore « Ça ne peut pas se réaliser ! ».

Les regrets du patron d'Hutchinson

La présentation du cabinet BCEOM (logis départementale d'Ouest-France samedi) ? En dehors de la surinondation d'une exploitation agricole, deux habitations, la Poste, la route des chemins... et des remous », rien sur les conséquences « sans doute des déplacements », sur l'autre moitié du bourg : le camping, le Touring-hôtel et des maisons. En dehors des appréciations jugées « déplacées » par les agriculteurs, concernant le volet agricole, rien sur le commerce, le tourisme, les activités industrielles, Didier Vianin, directeur d'Hutchinson a pu dire « son regret de n'avoir pas été contacté par les responsables

de l'étude. Ce projet pourrait avoir un impact assez conséquent pour l'emploi des 900 personnes qui travaillent et l'activité qui en découle dans la région, car les fournisseurs sont très vigilants sur toutes les grilles de qualité de notre entreprise ».

Pas plus convaincant, l'intervention de Jean-Claude Boulard, maire du Mans : « Ville-Campagne : il ne s'agit pas de se lancer des responsabilités à la figure. Les parkings des uns valent bien les drainages des autres... La moitié du débit au Mans passe au Gué-Ory. Alors nous avons besoin de votre collaboration : deux maisons et une exploitation valent bien 680 maisons protégées. »

LMA16

ef 07/03/05

Actions : - panneaux pour signaler les hauteurs d'eau
 juillet août
 - mot de la Concom' O.F.
 - pétition
 - pétition
 Beaumont, Montfort, Saint-Paterne, La Fresnaye

Saint-Léonard-des-Bois

« Non au barrage » dans les Alpes mancelles



Le moulin de l'Inthé serait immergé sous 3,5 mètres d'eau, en cas de crues.

Mardi en fin de journée, les responsables de l'association « Alpes mancelles sans barrage » ont posé quatre panneaux de simulation, indiquant la hauteur présumée à laquelle monterait l'eau, si un barrage était construit au site du Gué-Ory au Mans. Les résultats sont éloquentes.

Moins d'un mois après la création de l'association « Alpes mancelles sans barrage » et après la visite peu rassurante du préfet, les responsables : riverains et élus, résident un à treize mètres dans la vallée, 3,5 mètres au pont de la Folie, au moulin de l'Inthé, deux mètres à la station d'épuration et dans le quartier de la Poste à Saint-Léonard-des-Bois. Ils considèrent que non seulement

le site touristique des Alpes mancelles est menacé par la construction d'un tel barrage, mais également les infrastructures, les intérêts économiques (artisanat, industrie, commerce, agriculture, tourisme...), sans compter les risques éventuels et dangers potentiels : « Autant de sacrifices inacceptables pour des gains non mesurés en aval ». Le conseil communautaire, réuni mardi soir sous la présidence de Jean-Louis Clément, a pris une motion pour s'opposer à la retenue sèche avec pertuite ouvert sur le site du Gué-Ory.

Une pétition a été également ouverte dans ce sens. L'association est ouverte à toutes suggestions, remarques, doléances ou propositions envoyées sur papier libre en mairie de Saint-Léonard-des-Bois.

D. Pratiqua. - Pour adhérer à l'association, s'adresser à la mairie (e-mail : mairie@alpesdesbois@free.fr) ou à l'office du tourisme des Alpes mancelles (e-mail : ot.alpes-mancelles@winadoc.fr).

Conseillère générale du canton de Fresnay-sur-Sarthe, Fabienne Labrette-Ménager est aussi à l'hôtel du département présidente de la commission environnement. Cette double casquette ne l'empêche pourtant pas de résumer sa pensée : « A l'heure actuelle, face au projet tel qu'il est présenté, je suis contre car il y a plein d'autres interrogations à résoudre ».

Pour l'axe du nord-Sarthe, ce projet de barrage « n'est qu'un copier-coller. Il a déjà existé en 1930. A

Une association s'oppose à un projet de barrage près de Sougé-le-Ganelon

Des remous dans la vallée de la Sarthe

Dans le nord de la Sarthe, un projet de barrage alimente depuis plusieurs semaines les conversations. Construit immédiatement en aval des communes de Saint-Léonard-des-Bois, Sougé-le-Ganelon et Saint-Paul-le-Gaultier, l'édifice a pour objectif de réduire l'ampleur des crues de la Sarthe dans le reste du département. Localement, l'association « Alpes mancelles sans barrage » s'oppose farouchement au projet.

Tandis que les eaux vertes descendent normalement le cours de la Sarthe, la pression monte. Dans le nord de la Sarthe - le triangle Saint-Léonard-des-Bois, Saint-Paul-le-Gaultier, Sougé-le-Ganelon - difficile de trouver un quidam qui ne soit pas au fait du projet de barrage au lieu-dit le Gué-Ory. Situé entre les communes de Saint-Paul et Sougé, l'édifice, s'il est construit un jour, a pour objectif d'atténuer les crues de la Sarthe au profit du Mans bien sûr, mais aussi de villes du sud du département. Seulement les riverains du nord-Sarthe ne l'entendent pas de cette oreille, eux qui estiment faire les frais de la pression des villes de plus de 3 500 habitants et en particulier du poids lourd manchois. « L'objectif du barrage est d'éviter des crues simultanées de l'Huisne et de la Sarthe », indique Bernard Duval, adjoint au maire de Sougé et sur-tout président de l'association « Alpes mancelles sans barrage ». Tout ça c'est très bien mais nous on tient à préserver la qualité environnementale et touristique de notre région. « Selon les membres de l'association, le barrage aurait pour consé-



Les élus locaux ont apposé en plusieurs endroits le long de la Sarthe des panneaux indiquant les nouvelles hauteurs d'eau en cas de crues. Le pont de la Folie pourrait ainsi se retrouver sous 3,5 mètres d'eau.

quence de placer Saint-Léonard, village encaissé dans la vallée de la Sarthe, les pieds dans l'eau. « Le quartier de la Poste, parfois inondé, serait encore touché davantage, souligne le maire Gérard Brault. A d'autres endroits, l'eau pourrait monter de plusieurs mètres en cas de crues. » Les élus craignent que les crues ne viennent soulever le paysage (Saint-Léonard est un site classé Natura 2000) et mettent en danger l'activité des agriculteurs, voire le tissu industriel (usine Hutchinson, avec 1 000 employés, est

le poumon économique de la région).

6 millions de m³ d'eau
 A l'origine du projet, le syndicat mixte des protections éloignées, composé du conseil général et de communes de plus de 5 000 habitants. Le dossier prévoit d'édifier une retenue sèche d'une hauteur de 13,5 mètres et de 260 mètres de long. Près de 6 millions de m³ d'eau seraient ainsi stockés. « En cas de crues, ça pourrait inonder 122 hec-

tares, fût-il Bernard Duval. Tout ça pour que Le Mans ou Sablé aient quelques centimètres d'eau en moins. » Pour le moment, des études environnementales sont en cours, pour un rapport connu au cours du mois d'octobre. En attendant que le préfet ne tranche, la jeune association se veut vigilante, assurant qu'elle est prête à se mobiliser davantage. « Ils ont décidé tout ça au nom d'une solidarité imposée. On ne laissera pas faire. »

Emmanuel CHARLOT.

« Plein d'autres interrogations »

l'époque, on voulait en faire un barrage hydraulique pour électrifier la région. Puis il y a eu un second projet, dans les années 70-80, qui visait à faire un barrage pour une aire de loisirs. »

En 1997, une étude hydraulique a été réalisée dans cette partie de la vallée de la Sarthe. Il semble que le rapport ait indiqué que la possibilité de baisser le niveau existe bel et bien, mais seulement de 30 centimètres au Mans et de 15 à Sablé.

Autre précision d'importance : ce

résultat ne pourrait être atteint que lors d'une crue centennale. « Mon souci est là, indique la conseillère générale. Est-ce que ce projet va vraiment réduire les crues ? Je voudrais bien une étude sur une crue décennale et une crue triennale. »

Fabienne Labrette-Ménager, qui s'est rendue en janvier dernier à l'assemblée générale de l'association des inondés, pense que le projet de barrage « a peut-être été présenté comme un projet salvateur. » Et depuis l'étude de 1997, l'urbanisation

a beaucoup changé au Mans. Cuid de tout ce changement ? »

L'élu du canton, qui rappelle que le site est classé et que la communauté de communes a beaucoup investi pour le développement de l'environnement, pose la question : pourquoi ne pas réfléchir à l'aménagement de zones d'expansion de crues ? « On pourrait envisager de passer des conventions avec les agriculteurs afin de laisser la rivière s'étaler dans les champs. J'ai vu cet exemple fonctionner en Vendée. »

Annexes Chapitre 7

Leves Transversales

Ferté, Montmirail, Tuffé, Vibraye

Ouest-France
Mardi 1^{er} mars 2006

Le dossier des levées transversales sur l'Huisne expliqué en réunion publique

Lutte contre les inondations : des tests

Lundi matin, le cabinet chargé de l'étude sur les levées transversales expérimentales, qui seront installées sur le bassin versant de l'Huisne, a fait le point lors d'une réunion publique. Ces trois installations seront effectuées par le syndicat mixte des protections éloignées contre les inondations. La réunion a été très suivie par les habitants de la région, très inquiets.

La crue de 1995 a entraîné des dégâts considérables. Mais les crues sont récurrentes et les habitants demandent des mesures de protection. Des solutions ont alors été envisagées : une étude 3P (prévision, prévention, protection) a été réalisée en 1998. Elle préconise la réalisation de retenues d'écoulements des crues sur la Sarthe, au Gué-Orly, et sur l'Huisne, à Margon (Eure-et-Loir), ainsi que la mise en place de 25 levées transversales dans le lit majeur de l'Huisne entre Nogent-le-Rotrou et Montfort-la-Genoises.

850 habitations concernées

Les 25 levées auront pour objectif un surstockage, un écrêtement (6 % du débit de pointe d'une crue centennale à La Ferté-Bernard et 13 % à la Pécardière), un gain de 15 à 45 cm sur le niveau d'eau et un ralentissement dynamique des crues (retard du pic de crue, pour une crue centennale, de 6 heures à La Ferté-Bernard et de 35 heures à la Pécardière).

Quelque 850 habitations en zone inondables seraient concernées par ces mesures.

Compte tenu du caractère innovant de ces techniques, la réalisation de trois levées expérimentales est prévue dans un premier temps : la levée L1 bis à Duneau et Bellillé, la levée L12 à Souvigné-sur-Même et Cherreau et la levée L13 à Souvigné-sur-Même, Avezé et Cherreau.

Le coût estimatif de ces trois levées expérimentales s'élève à 5,7 millions d'euros. Ensuite il faudra entretenir ces levées : visita d'expert après chaque crue, visite de contrôle annuelle, entretien de la levée et curage des fossés...

L'étude environnementale a mesuré les incidences et fait état de mesures compensatoires. L'impact sur la faune et la flore seraient minimes.



Les habitants concernés par les crues ont assisté nombreux à la présentation de l'étude sur les levées transversales.

Une expérimentation contestée

« Au lieu de s'amuser à faire trois levées pour 5,7 millions d'euros, mieux vaut pousser la modélisation plus loin et nous apporter des preuves que cela fonctionnera réellement. » Le président du conseil général, Roland du Luart, est particulièrement critique envers les trois levées expérimentales à l'étude.

Une expérimentation qui servira à réaliser des ajustements pour les 22 autres levées à venir, mais qui ne mettra pas en cause le projet.

« Nous sommes particulièrement bien servis, car deux des trois levées sont sur notre canton, note Pierre Coutable, maire de La Ferté-Bernard. On se pose la question de ce que deviendront ses levées, si jamais il s'avère que cela ne fonctionne pas. Et puisque l'es-

sentiel du projet est de protéger Le Mans, pourquoi ne pas faire des levées expérimentales plus rapprochées ? »

Un effet minime

Il semblerait que techniquement, il ne sera pas possible de se rapprocher plus du Mans pour réaliser ces levées. Et comme il s'agit d'une expérimentation, l'effet des levées ne sera que minime, car il faudra, bien les 25 pour obtenir le résultat escompté.

« On va défigurer le paysage. Il faut absolument réfléchir avant car on se sait pas où on va. Pourquoi ne pas déplacer les maisons concernées et indemniser les gens comme cela s'est déjà fait dans d'autres villes ? La solution

n'est peut-être pas plus coûteuse ! », remarquent les maires de Bellillé et de Duneau.

« Il n'y a pas lieu d'opposer la population urbaine à la population rurale. Il faut des protections rapprochées, mais aussi des protections éloignées. On attend ces protections depuis dix ans. Si on souscrit l'idée de la modélisation, l'idée des levées expérimentales a été intégrée dans le dossier en 2002 et il est aujourd'hui difficile de revenir en arrière », estime M. Riou, au nom des victimes d'inondations.

Pas de certitudes

« J'ai moi-même été touché par les inondations. L'objectif de notre association n'est pas de dire qu'on ne veut pas des levées. Nous avons cependant la responsabilité de suivre l'évolution des crues dans leur globalité. Nous n'avons pas l'impression que c'est le cas actuellement et puis on ne veut pas gaspiller l'argent », poursuit Bruno Du Plessis, président de la jeune association de protection de la Vallée de l'Huisne.

La réaction d'un participant à la réunion a en tous les cas bien résumé le sentiment de la majorité de l'assistance : « On nous présente que de toute manière les 25 levées seront faites. Or il reste plein de questions. A raison de 5,7 millions d'euros nous allons jouer aux apprentis sorciers. Cette réunion est franchement surréaliste. Il est urgent de dire « arrêtons tout » avant d'avoir des certitudes ! »

Annexe 20- Articles concernant le projet de levées transversales; extrait de la revue de presse.

Liste des cartes

Carte 1 - Les espaces naturels sensibles dans les Pays de la Loire (Barthon et al., 2013)	20
Carte 2 - Occupation du sol des territoires d'étude des aires de sensibilité (Gagnon et al., 2013)	33
Carte 3- Les milieux à composante humide en France (source : CGDD et MNHN, 2009)	76
Carte 4- Les bassins de l'Huisne et de la Sarthe amont au sein du bassin de la Maine (source : Institution Interdépartementale du bassin de la Sarthe - http://www.bassin-sarthe.org)	96
Carte 5 - Typologie des morphologies des vallées du bassin versant de la Maine (Alhaskeer, 2012)	97
Carte 6- Deux secteurs caractéristiques de la vallée de la Sarthe amont : Fresnay-sur-Sarthe (amont) et St Pavace (aval). (Lambert, 2007)	100
Carte 7- Le fond de vallée de l'Huisne en amont de La Ferté-Bernard. (Corbonnois et al., 2012)	103
Carte 8- Les TRI du bassin Loire Bretagne (source : DREAL de Bassin Loire-Bretagne)	110
Carte 9- Carte de synthèse du Territoire à Risque Important du Mans dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Inondation (Source : DREAL Pays de la Loire – DDE Sarthe, 2014)	111
Carte 10- Les communes du département de la Sarthe disposant d'un PPRi (DDE 72, 2014)	112
Carte 11 - Les zones inondables du bassin versant de la Sarthe amont.	112
Carte 12- Zones inondables et zones vulnérables aux inondations du bassin versant de l'Huisne	113
Carte 13 - Territoire d'étude et logique de détermination des secteurs d'enquête retenus.	118
Carte 14- Le territoire et les secteurs étudiés	139
Carte 15 - Les quartiers inondables enquêtés dans Le Mans Métropole.	144
Carte 16 - Situation d'un quartier inondable de Coulaines par rapport à la Sarthe.	148
Carte 17 - Les secteurs d'études dans la vallée de la Sarthe.	176
Carte 18 - Le site Natura 2000 des Alpes Mancelles	182
Carte 19 - Le site classé et le site inscrit des Alpes Mancelles	184
Carte 20 - Les secteurs d'études dans la vallée de l'Huisne.	210
Carte 21 - Périmètre du Parc naturel régional du Perche.	218

Liste des figures

Figure 1 -Cadre d'analyse et conceptuel de la vulnérabilité territoriale (Source : Gagnon et al., 2013 : 10)	35
Figure 2 - La caractérisation des grands bassins fluviaux (Bethemont, 2002)	55
Figure 3 - Historique du projet aéroportuaire au Nord de Nantes	69
Figure 4 - Schéma d'une vallée.	72
Figure 5 - L'hydrosystème fluvial d'après Amoros et Petts (1993).	73
Figure 6 - Synoptique des principales lois françaises sur l'eau et de protection des milieux naturels (Hellier et al., 2009: 105)	83
Figure 7 - Régime hydrologique de la Sarthe	104
Figure 8 - Régime hydrologique de l'Huisne.	105
Figure 9- Débits annuels et maximums mensuels (m3/s.) de la Sarthe et de l'Huisne.	106
Figure 10- Hydrogramme de la crue de 1995 de la Sarthe. (HYDRATEC, 2008)	109
Figure 11- Chronologie contextuelle des entretiens.	117
Figure 12 - Guide d'entretien	123
Figure 13 - Inondations de 1995 au Mans, avenue Olivier Heuzé (Ouest-France, 1995)	150
Figure 14 - Inondations de 1995 au Mans (Ouest-France, 1995)	151
Figure 15 - Imprimé de l'ADSPQI datant du début des années 1970 (recto).	157
Figure 16 - Imprimé de l'ADSPQI datant du début des années 1970 (verso).	158
Figure 17 - Prospectus ADSPQI (recto)	160
Figure 18 - Prospectus ADSPQI (verso).	160
Figure 19 - Imprimé ADSPQI -Enjeux et limites des solutions de protection face au risque (p1).	161
Figure 20 - Imprimé ADSPQI -Enjeux et limites des solutions de protection face au risque (p2).	162
Figure 21 - Vue des travaux en voie de finalisation dans le quartier Australie-Heuzé.	169
Figure 22 – Palplanches mises en place dans le quartier Australie-Heuzé.	169
Figure 23 - La fin des travaux de protection locale contre les inondations dans le quartier Crétois au Mans (Le Mans notre ville métropole, N° 251, mai 2014).	172
Figure 24 - le site du Gué-Ory (source : étude de faisabilité d'une retenue sèche au Gué-Ory).	178
Figure 25 - Photomontage extrait d'une plaquette informative sur le projet d'une retenue sèche au Gué-Ory (2005).	179
Figure 26 - Prospectus diffusé par l'Association Alpes Mancelles Sans Barrage.	192
Figure 27 - Le Gué-Ory : trajectoire des événements socio-environnementaux.	205
Figure 28 - La retenue de Margon : digue végétalisée (Cliché, A. Pancher).	211
Figure 29 - Vue aérienne du secteur de Nogent-le-Rotrou/Margon.	212
Figure 30 - Vue aérienne de la retenue de Margon.	213
Figure 31 - Panneau informatif aux abords de la retenue de Margon (cliché : A. Pancher).	213
Figure 32- Margon ; trajectoire des événements socio-environnementaux.	226

Liste des tableaux

Tableau 1- La sensibilité dans le cadre des ENS (Source : Balland et al., 2003 : 33)	24
Tableau 2 - Les composantes territoriales des aires de sensibilité, d'après Gagnon et al. (2013)	34
Tableau 3 - Définitions prises en considération et éléments retenus pour une définition de la sensibilité socio-spatiale.....	41
Tableau 4- Les ontologies de P. Descola (2005) (source : Callens, 2006)	46
Tableau 5 - Les principales démarches d'analyses sociologiques de l'environnement franco-québécoises (Boudès, 2008b : 668).....	52
Tableau 6 - Les trois régimes d'engagement appliqués aux discours sur l'eau (Richard-Ferroudji, 2008 : 41).....	62
Tableau 7 - Typologie des conflits territoriaux (d'après P. Melé, 2004).....	65
Tableau 8 - Valorisation des fonctions et usages des lits fluviaux (J. Corbonnois, inspiré de F. Dégardin, 1993 et 2001).....	75
Tableau 9 - Caractéristiques principales et fréquences des types de vallées du bassin versant de la Maine (Alhaskeer, 2012)	98
Tableau 10- Temps de retour estimés des crues historiques de la Sarthe	108
Tableau 11-Temps de retour estimés des crues historiques de l'Huisne	108
Tableau 12- Les associations rencontrées dans la vallée de la Sarthe amont et dans la vallée de l'Huisne.....	128
Tableau 13- Communes des élus interrogés dans la vallée de la Sarthe amont et de l'Huisne.....	129
Tableau 14-Acteurs « gestionnaires » interrogés	129
Tableau 15 - Description des secteurs d'étude dans la vallée de la Sarthe amont.....	141
Tableau 16 - Description des secteurs d'étude dans la vallée de l'Huisne.....	142
Tableau 17 – Aspects spatio-temporels des Transformations/Perturbations liées aux événements socio-naturels d'inondation, dans les fonds de vallée.....	233
Tableau 18- Aspects spatio-temporels des Transformations/Perturbations consécutives au déploiement de la gestion du risque d'inondation, dans les fonds de vallée.....	234

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	3
Remerciements	5
INTRODUCTION GENERALE	9
1-Environnement, territoire et gouvernance	9
2-Des transformations des territoires qui font émerger l’hypothèse d’une sensibilité sociale	11
3-Les vallées et l’enjeu inondation : objet d’étude pour la construction de territoires sensibles.....	13
PARTIE 1 - DEFINITION D’UNE SENSIBILITE SOCIALE DES TERRITOIRES DE L’EAU : CONCEPTS ET METHODES	15
CHAPITRE 1. L’HYPOTHESE D’UNE SENSIBILITE SOCIALE.....	17
1. Origine et genèse de la réflexion : CPER et ENS	18
1.1. Le CPER : une démarche collective et interdisciplinaire	18
1.2. Les réflexions antérieures	21
1.3. Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)	23
2. Usages et définition de la sensibilité : cadrer la variabilité des usages	26
2.1. Les Zones Urbaines Sensibles (ZUS)	26
2.2. Deux recours à la notion de sensibilité par des géographes	29
3. Jalons pour la définition d’une sensibilité sociale	39
3.1. Les acteurs et la construction d’espaces sensibles : une sensibilité sociale	39
3.2. La sensibilité et les transformations des territoires : émergence	40
CHAPITRE 2. DIMENSION SPATIALE DE LA SENSIBILITE SOCIALE.....	43
1. Territoire et environnement.....	45
1.1. Interroger la catégorie d’espace naturel	45
1.2. Du concept de territoire aux territoires de l’eau	56
2. Les conflits : traductions sociales de la sensibilité.....	59
2.1. Les controverses et conflits liés à l’environnement	59
2.2. Territoires et objets des conflits d’environnement : usages et aménagements de l’espace	64
2.3. L’exemple de Notre-Dame-des-Landes	68
3. Les vallées	71
3.1. Les vallées : morphologie et hydrosystème	72
3.2. Fonctions des vallées et usages	74
3.3. Les enjeux dans les vallées : inondations, gestion de l’eau et maintien des fonctions économiques	78
CHAPITRE 3. OBJET D’ETUDE ET TERRAINS.....	81
1. Gestion de l’eau et gestion du risque d’inondation : objet d’étude.....	82
1.1. La gestion de l’eau en France à l’échelle locale	83
1.2. La gestion du risque d’inondation : mesures, acteurs et territoires d’interventions	88

2. Les vallées de la Sarthe et de l’Huisne : terrains d’étude	95
2.1. Les vallées de la Sarthe et de l’Huisne dans le bassin de la Maine	95
2.2. Quelques caractéristiques des vallées de la Sarthe et de l’Huisne	98
2.3. L’eau et les inondations de la Sarthe et de l’Huisne	103
CHAPITRE 4. METHODOLOGIE DE L’ENQUETE	115
1-Positionnement et choix méthodologiques : l’affirmation d’une démarche de sociologie de l’environnement.....	116
1.1. Des entretiens sociologiques : compréhensifs et semi-directifs	119
1.2. Les guides d’entretien	121
2. Le choix des acteurs	125
2.1. Les personnes interrogées : identifiants sociaux	126
2.2. Les divers groupes d’acteurs interrogés : types et logique d’enquête	126
3. Sources documentaires : recueil, origines et valeurs.....	130
3.1. Les documents recueillis au cours des entretiens	130
3.2. Les documents institutionnels : études, rapports et documents réglementaires	130
3.3. Une prise en considération différenciée et à la discrétion du chercheur, mais indispensable, de ces documents	131
CONCLUSION DE LA PARTIE 1.....	133
PARTIE 2- LA NOTION DE SENSIBILITE SOCIALE A L’EPREUVE DU BASSIN VERSANT DE LA SARTHE-AMONT.....	137
CHAPITRE 5. LES INONDATIONS DE 1995 : EVENEMENT DECLENCHEUR D’UNE SENSIBILITE SOCIO-SPATIALE ?.....	143
1. Vécus, représentations et perceptions des inondations au Mans	144
1.1. Absence de prévision et de prévention : des habitants marqués et « surpris » par les inondations de janvier 1995	144
1.2. Elus et gestionnaires : une distance critique qui permet d’élargir le point de vue	148
2. L’ADSPQI : histoire d’une association de riverains inondables.....	152
2.1. De 1966 à la fin des années 70 : des actions centrées sur la mobilisation collective - une critique depuis le monde civique	153
2.2. De 1995 à nos jours : une institutionnalisation et une intégration des Inondés- une critique depuis le monde industriel et civique	159
2.3. L’Assemblée Générale de l’ADSPQI : un des aspects du travail associatif	163
3. Des aménagements dans les quartiers inondables du Mans	168
3.1 Le quartier Australie-Heuzé : la Sarthe entre domaine public et terrains privés	169
3.2. Le quartier Crétois : l’Huisne, rivière privée	171
CHAPITRE 6. LE CAS DU PROJET DE RETENUE SECHE AU GUE-ORY DANS LES ALPES-MANCELLES.....	175
1. Le projet d’une retenue sèche au lieu-dit du Gué-Ory	177
1.1. Le ralentissement dynamique des crues : principes et problèmes	179
1.2. Le territoire des Alpes Mancelles	181
2. Les acteurs de la situation	186
2.1. Le Syndicat Mixte des Protections Eloignées contre les Inondations (SMPEI)	186
2.2. L’Association Alpes Mancelles Sans Barrage (AAMSB)	188

3. La contestation du projet par l'Association Alpes Mancelles Sans Barrage.....	190
3.1. Un récit commun qui met en cause la conduite du projet : la non concertation	193
3.2. Les tables rondes inondations en Sarthe: une concertation à rebours ?	198
3.3. L'étude de cohérence du bassin de la Maine : les effets sociaux d'une étude technique	200
4. Trajectoire des événements socio-environnementaux :	204
5. Eléments de discussion :	207
CHAPITRE 7. DANS LA VALLEE DE L'HUISNE	209
1. Une retenue à Margon pour protéger Nogent-le-Rotrou.....	211
1.1. Nogent-le-Rotrou, vulnérable au risque d'inondation	214
1.2. Justification de la retenue de Margon	216
1.3. Les acteurs de la situation	219
2. L'opposition à la retenue de Margon	221
2.1. Les réunions publiques, lieux d'expression de la sensibilité	222
2.2. La voie réglementaire	223
2.3. Une configuration locale facilitatrice du projet mais propice au soupçon politique	224
3. Le projet de levées transversales dans le lit majeur de l'Huisne.....	228
CONCLUSION DE LA PARTIE 2.....	231
1. Critique et discussion des résultats présentés.....	231
1.1. Points communs et différences entre les situations étudiées	231
1.2. Variabilités des échelles d'observation et d'analyse	232
2. Les transformations des territoires des vallées de la Sarthe amont.....	233
CONCLUSION GENERALE	235
Bibliographie	241
Annexes Partie 1.....	283
Annexes Chapitre 3	283
Annexes Chapitre 4	288
Annexes Partie 2.....	305
Annexes Chapitre 5	305
Annexes Chapitre 6	318
Liste des cartes	325
Liste des figures.....	327
Liste des tableaux.....	329
TABLE DES MATIERES	331

Thèse de Doctorat

Antoine Pancher

Construction de la sensibilité socio-spatiale : l'exemple de la vallée de la Sarthe.

Social construction of the socio-spatial sensibility: the Sarthe Valley illustration

Résumé

Les problèmes d'environnement et leur gestion suscitent un ensemble de faits sociaux qui interrogent les relations sociétés/environnement. Le risque d'inondation et plus généralement la gestion de l'eau, sont de bons exemples pour analyser ce phénomène. Les tensions générées par les événements socio-naturels définis par le risque conduisent à identifier des territoires dits « sensibles ». Comment émerge cette sensibilité ? Comment peut-elle s'identifier et comment s'exprime-t-elle ? Cette thèse interroge la notion de sensibilité du point de vue sociologique pour en retenir une définition socio-spatiale. La démarche mise en place a nécessité le recours à la géographie pour mieux considérer la dimension environnementale de l'objet d'étude. La pertinence de la proposition est testée sur le bassin de la Sarthe amont à travers l'analyse de situations générées par le risque d'inondation et le déploiement de sa gestion. Les réactions autour de deux projets d'aménagement de retenue sèche, pour la régulation dynamique des crues, sont plus particulièrement étudiées. En nous appuyant sur le cadre d'analyse des régimes d'engagement (Thévenot, 2006), en particulier celui de la justification, nous montrons comment les réactions d'acteurs riverains des cours d'eau se concentrent autour de revendications et d'enjeux qui varient selon les secteurs de vallées : demande de protection face au risque dans les secteurs vulnérables ; protection des paysages et maintien des dynamiques locales dans les secteurs amonts. La mise en relation de la dimension spatiale et de la dimension temporelle des événements analysés, permet d'identifier des trajectoires de la sensibilité socio-spatiale. Au final, ce travail montre les difficultés de la mise en partage des territoires de l'eau pour le cas de la gestion du risque d'inondation.

Mots clés

Sociologie - Géographie - Environnement - Sensibilité socio-spatiale - Risque inondation - Vallée

Abstract

Environmental issues and their managements set off a range of social facts questioning societies/environment relations. Flooding risks, and more generally, water management are relevant examples in order to analyse this phenomenon. Some areas are categorised as sensitive and so because of tensions resulting from socio-natural events which are defined by this risk. Where does this sensibility come from? How can it be identified and how is it expressed? This thesis questions this notion of sensibility from a sociological point of view to eventually take on a socio-spatial definition. This approach required the resort of geography, for a better consideration of the environmental dimension considering the object under study. Through the analysis of situations generated by flooding risk and its management in the Sarthe Bassin is tested the proposal relevance. Main focus will be on the reactions arousing from the development projects of two dry flood barriers- keeping a dynamic control of spates. Considering the analytical frame of the commitment policies, and more precisely the policy of justification, we point out the way riverside locals' reactions focus on varying claims, according to the different valley areas: request for protection to face flooding risks in vulnerable sectors, protection of the landscapes and finally, that local dynamics are maintained in upstream sectors. It leads to an inter-relationship between the spatial and temporal dimensions that enables to identify some trajectories of the socio-spatial sensibility. To conclude, this work illustrates the difficulties concerning the sharing of water territories when the flooding risk management is at stake.

Key Words

Sociology - Geography - Environment - Socio-spatial sensibility - flooding risk - valley.